



CY Cergy Paris Université
École doctorale Éducation, Didactiques et Cognition – ED n° 627
Laboratoire EMA – École, Mutation, Apprentissages – EA 4507

THÈSE

Doctorat en Sciences de l'éducation et de la formation

Cyrille Bock

La formation d'animateur professionnel : émergence et structuration d'un marché entre acteurs privés et publics

Sous la direction de **Valérie Becquet**

Jury :

Catherine Agulhon, Maîtresse de Conférences émérite Habilitée à Diriger des Recherches, Université Paris Descartes – Rapporteur

Valérie Becquet, Professeure des Universités, EMA, Cergy Paris Université – Directrice

Véronique Bordes, Professeure des Universités, EFTS, Université de Toulouse – Rapporteur

Francis Lebon, Professeur des Universités, Cerlis, Université Paris Descartes – Examineur

Benjamin Moignard, Professeur des Universités, EMA, Cergy Paris Université – Examineur

Pascal Tozzi, Professeur des Universités, UMR Passages, Université de Bordeaux – Président

Remerciements

Ce parcours doctoral m'a permis de rencontrer de nombreuses personnes qui ont rendu ce travail possible. L'engouement pour mes recherches, la bienveillance et les attentions qui pouvaient parfois apparaître anodins m'ont souvent accompagné. Les quelques lignes qui suivent visent à les remercier. Tout d'abord, mes remerciements vont à Valérie Becquet sans qui cette expérience doctorale n'aurait pas été possible. Je la remercie pour son accompagnement, ses précieux conseils, son temps passé sur mon travail et son regard sur mes travaux. Nos nombreux échanges ont grandement participé à la construction de ma posture de chercheur.

Les membres du jury ont également ma gratitude d'accepter de discuter mes travaux : Catherine Agulhon, Véronique Bordes, Francis Lebon, Benjamin Moignard et Pascal Tozzi.

Les membres du laboratoire EMA m'ont donné la place pour vivre cette expérience doctorale en tant que représentant des doctorant·e·s. Je pense en particulier à Gilles pour ses conseils toujours avisés et ses qualités humaines. Je remercie le laboratoire et l'École Doctorale pour les financements de certaines de mes missions.

Merci à Martial, pour notre coordination de l'ouvrage concernant les Espaces (Trans)Formatifs, pour nos moments agréables d'échanges et pour son écoute. Audrey et Pascal pour leur confiance dans les cours CPA et EPDIS. Les géographes du laboratoire, Guilhem et Pascal, pour leurs regards sur mes cartes et pour leur bienveillance. Claire, pour son dynamisme et son enthousiasme à nous soutenir dans l'animation de la vie doctorale ainsi que pour ses retours.

Toute ma gratitude va également aux doctorant·es du laboratoire EMA. En particulier Clarissa pour tous les beaux projets que nous avons menés et pour tes coups de téléphone « vite fait ». Je remercie toute l'équipe du site de Gennevilliers autant pour les coups de pouce de dernières minutes avant de commencer un cours comme pour toutes nos discussions à la pause méridienne, un remerciement particulier à Sabrina et Myriam.

Tous les chercheurs·ses et militant·e·s que j'ai rencontré·e·s durant mon parcours doctoral qui m'ont guidé dans mes réflexions, Frédéric Chateigner, Laurent Besse, Jérôme Camus, Maël Loquais, Isabelle Houot, Jean-Luc Deshayes, Simon Cottin-Marx, Julien Virgos.

Dans un souci d'anonymat, je remercierai individuellement les personnes interviewées pour leur temps et surtout pour leur regard et leurs analyses.

Toute ma reconnaissance va à Lucille pour son amitié, ses conseils, ses (nombreuses) relectures et ses retours sur mes travaux, ainsi que pour son écoute et son soutien moral. Une mention particulière aux personnes attentives à ce travail : Allan, Amandine, Andy, Annick, Cécile, Célian, Céline, Céranne, Christophe, Claire, Djenab, Desire, Elsa, Eugénie, Fanny, Ida, Julie,

Laurélys, Lauretta, Laetitia, Lucie, Manu, Marie, Mégane, Mélisande, Mélodie, Myrdinn, Nicolas, Ninon, Odile, Oihana, Pénélope, Pierre, Pow, Rose, Sophie, Vanessa et Walter.

Mes parents, mon frère et ma sœur, qui ont été là même parfois sans le savoir durant des moments particuliers en étant toujours prêts à m’offrir une oreille ou à me changer les idées. Évidemment, un grand merci à ma grand-mère, entre autres pour ses « bons p’tits plats ». Tout simplement, merci pour votre amour. Ainsi qu’à la famille qui s’est agrandie durant les dernières années avec Rachel, Franz, et Gertrude que je remercie encore pour la guitare qui m’accompagne depuis maintenant quelques années. Également à Nico et Juliette pour leurs coups de pouce.

Tous mes remerciements vont à Clara qui m’a apporté et qui continue de m’apporter un soutien quotidien et un nombre incalculable de Post-its. Merci pour cette rencontre improbable qui a transformé ma vie. J’en profite pour remercier sa famille pour les conditions idylliques de la fin de rédaction. Damien, Fanny, Marc, Steph, Quentin, Flora et Lulu.

Les camarades de Ressources Alternatives avec qui nous avons et nous continuons d’affûter nos conceptions politiques. En particulier Nicolas pour sa présence et son travail administratif qui m’a libéré énormément de temps pour écrire. Nos belles aventures témoignent de la puissance d’un collectif.

Mes ami·e·s qui ont usé de tout un tas de stratagèmes – plus ou moins élaborés – pour me changer les idées et surtout pour votre présence dans ma vie depuis de nombreuses années : Antoine, Vadim, Chris, Ben, Sonia, Émeline, Marie et Julien. Également, Marion et Sam, ainsi qu’à Valentin pour leur accueil en Nouvelle-Aquitaine pendant mon recueil de données et pour nos beaux moments d’échanges.

Les camarades de Neurchi de Doctorant·e·s Désœuvré·e·s (SHS) - NdDoc qui ont partagé de nombreux moments scientifiques et de détente avec une mention spéciale pour l’équipe de modération et à tou·te·s les doctorant·e·s désœuvré·e·s que j’ai pu croiser sur les réseaux avec qui j’ai échangé, quelques mots, quelques memes ou de longs moments autour de la méthodologie. Merci à Clément, Sophie, Charlotte, Clara, Sylvain, Morgane, Tom, Willy, Seynabou, Florentine, Adèle. Merci également à Thésard-es, J’m’en brodes, Sociologos, Balance ta Thèse, *These care of you*, Ministère de la Khûbe, memespourhistoriens, et à tous les autres comptes de doctorant·e·s. Un grand merci à tous mes ami·e·s du monde de l’animation qui étaient présents à différents moments : Pierrot, Gatien, Amarin, Jojo, Bacalar, Didier, Morgane, Allison, Allan. Enfin, merci à l’Institut de l’Engagement, en particulier Lore, Claire et Marc et tou·te·s les lauréat·e·s avec qui j’ai partagé des moments hors du temps en particulier Éléo, Charlotte (Jim et Layla), Leah, Lavan, Marie et tou·te·s les autres.

Index des sigles et des abréviations

A2F : Forum Atlantique Formation

AC : Animation Culturelle

ADRAR : Association de formation pour le Développement Régional et l'Appui au Reclassement

AEPA : animation enfance et personnes âgées

AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AIF : Individuelle À la Formation

AJ : Auberges de Jeunesse

ARFA : Association Régionale pour la Formation d'Animateurs

AS : Animation Sociale

ASSC : Carrières Sociales option Animation Sociale et Socioculturelle

AUREFA : Associations universitaires régionales d'éducation et de formation des adultes

Bac Pro : Baccalauréat Professionnel

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

BASE : Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative

BCG : Boston Consulting Group

BEATEP : Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse

BEFA : Brevet d'État aux Fonctions d'Animateur

BMO : Besoin de main-d'œuvre

BO : Bulletin Officiel

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

BTS(A) : Brevet de Technicien Supérieur (Agricole)

BUT : *Bachelor* Universitaire de Technologie

CA : Conseil d'Administration

CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAPASE : Certificat d’Aptitude à la Promotion des Activités Socio-Éducative
CCO : Centre de Culture Ouvrière
CDD : Contrat de travail à Durée Déterminée
CDI : Contrat de travail à Durée Indéterminée
CEE : Contrat d’Engagement Éducatif
CEPJ : Conseiller d’Éducation Populaire et de Jeunesse
CFA : Centre de Formation d’Apprentis
CGT : Confédération Générale du Travail
CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CLAE : Centres de loisirs associés à l’école
CLAJ : Centre laïque des auberges de jeunesse
CEMÉA : Centres d’Entraînement aux Méthodes d’Éducation Active
CMJCF : Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture Française
COFRIMI : Conseil et Formation sur les Relations Interculturelles et les Migrations
CORAFEP : Coopération Régionale des Associations de Formation de l’Éducation Populaire
COSAT : Comité des Œuvres Sociales de la mairie de Toulouse
CNAJEP : Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d’Éducation Populaire
CNEA : Conseil national des employeurs d’avenir
CNEPJ : Conseil National de l’Éducation Populaire et de la Jeunesse
COODEVAD : Coopération Développement Association Dauphiné
COREPSE : Commissions Régionales de la Promotion Socio-Éducative
CPCV : Centre Protestant des Colonies de Vacances
CPF : Compte Personnel de Formation
CPJEPS : Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport
CPNEF : Commission paritaire nationale emploi formation de l’animation
CQP : Certificat de Qualification Professionnelle
CLAE : Centres de Loisirs Associés à l’École
CR : Conseil régional
CRAJEP : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d’Éducation Populaire
CREAR : Institut de formation des métiers d’art et de la communication audiovisuelle
CREPS : Centre de Ressources d’Expertise et de Performance Sportive
CS : Carrières Sociales
CSP : Contrat de sécurisation professionnelle

DAPA : Diplôme d’Aptitude des Permanents de l’Animation
DAPASSE : Diplôme d’Aptitude Professionnelle à l’Animation Sociale et Socio-Éducative
DEA : Diplôme d’Études Approfondies
DECEP : Diplôme d’État de conseiller d’éducation populaire
DEDPAD : Diplôme d’État de directeur de projet d’animation et de développement
DEFA : Diplôme d’État relatif aux Fonctions d’Animation
DEJEPS : Diplôme d’État de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport
DESA : Diplôme d’État Supérieur de l’Animation
DESJEPS : Diplôme d’État Supérieur de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DEUST : Diplôme d’Études Universitaires Scientifiques et Techniques
DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et de la Vie Associative
DPTR : Développement de Projets, Territoires et Réseaux
DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l’engagement et aux sports
DRIETS : Direction régionale interdépartementale de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSP : Délégation de Services Publics
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
ÉCLAT : Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l’Animation agissant pour l’utilité sociale et environnementale, au service des Territoires
ECTS : *European Credits Transfer System*
EEDD : Éducation à l’Environnement vers un Développement Durable
EHPAD : Établissement d’Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPDIS : Encadrement, Pilotage et Développement en Intervention Sociale
ESS : Économie Sociale et Solidaire
EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FONJEP : Fonds de Coopération de Jeunesse et d’Éducation Populaire
FFI : Forces Françaises de l’Intérieur
FFMJC : Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture
FFP : Fédération de la Formation Professionnelle
FRMJC : Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture
GAM : Groupes d’Action Municipale
GNT : Groupement Nautique Toulousain

GRETA : Groupement d'Établissements publics locaux d'enseignement
IDA : Institut de l'Audiovisuel
IFA : Institut de Formation à l'Animation
IFAC : Institut de Formation, d'Animation et de Conseil
IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
INEP : Institut National de l'Éducation Populaire
INFA : Institut National de Formation et d'Application
INFAC : Institut National De Formation d'Animateurs de Collectivités
INFATH : INstitut de Formation professionnelle Aux métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie et de la restauration
INFORIM : Institut de Formation et d'Insertion Méditerranée
INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
INSTEP : INSTitut d'Éducation Permanente
IRFA : Institut Régional de Formation pour Adultes
IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
JEP : Jeunesse et Éducation Populaire
JORF : Journal Officiel de la République Française
LA Conseils : Logiques d'Acteurs Conseils
LEC : Loisirs Éducation & Citoyenneté
LMD : Licence Master Doctorat
LTP : Loisirs Tous Publics
M2S : Métiers de la Santé et du Social
MDJ : Maison des Jeux
MJ : Maisons de Jeunes
MJC : Maisons des Jeunes et de la Culture
MPS : Maison de la Promotion Sociale
NDA : Note De l'Auteur
OCCAJ : Organisation centrale des camps et auberges de jeunesse
OF : Organisme de Formation
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPCA : Organisme paritaires collecteurs agréés
OPCO : Opérateurs de compétences

OPE : Opérations Programmées Été

PACES : Première année commune aux études de santé

PAIO : Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation

PEJ : Politiques Enfance Jeunesse

PS : Parti Socialiste

PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1

PEC : Union Peuple et Culture

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

RIA : Réseau International de l'Animation

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

RSCH : Répertoire spécifique des certifications et des habilitations

SCOP : Société coopérative et participative

SIG : Service de Gestion et d'Informatisation¹

SIDA : Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

SIVP : Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle

SMIC : Salaire Minimum de Croissance

SNATE-FEN : Syndicat National des animateurs et Techniciens de l'Éducation - Fédération de l'Éducation nationale

SNEP-FO : Syndicat National de l'Éducation Permanente – Force Ouvrière

SNI : Syndicat national des instituteurs

SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière

TBS : Toulouse *Business School*

TMP : Toulouse Midi-Pyrénées

TUC : Travaux d'Utilité Collective

TSF : Tremplin Sport Formation

UC : Unités de Compétences

UCPA : Union nationale des Centres sportifs de Plein Air

UDF : Union pour la Démocratie Française

UE : Union européenne

UF : Unité de Formation

UFAJ : Union Française des Auberges de Jeunesse

UFCV : Union Française des Centres de Vacances

¹ L'entreprise SIG avait adopté ce sigle en 1993 désormais c'est un sigle sans signification littérale.

UNIREG : Union des fédérations régionales des maisons des jeunes et de la culture

UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes

UROF : Union Régional des Organismes de Formation

UV : Unités de Valeur

VAE : Validation des Acquis d'Expérience

VBF : Valérie Biancardini Formation

VVF : Villages Vacances Familles

ZEP : Zones d'Éducation Prioritaire

Résumé

Titre : La formation d'animateur professionnel : émergence et structuration d'un marché entre acteurs privés et publics

Mots clefs : animation, marché, formation, professionnalisation, éducation populaire

Résumé :

Le monde de l'animation apparaît à la fin du XIX^e siècle avec les colonies de vacances (Houssaye, 1989). Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les acteurs de l'animation conservent une activité occasionnelle en parallèle de l'école. Les mouvements militants construisent ce secteur d'activité et s'attribuent aujourd'hui quatre missions principales autour de l'éducation populaire : (1) la conscientisation, (2) l'émancipation, (3) l'augmentation du pouvoir d'agir et (4) la transformation sociale et politique (Maurel, 2010). Des valeurs sociales portées par des acteurs engagés structurent ainsi le monde de l'animation. À partir de la fin des années 1960, un processus de professionnalisation s'enclenche, mais il reste toutefois difficilement identifiable. Des chercheurs le qualifient d'ailleurs de « lent » (Mignon, 1998), d'« inachevé » (Lebon, 2009) ou encore d'« impossible » (Bordes, 2008). Cette recherche vise à analyser la professionnalisation de l'animation en s'intéressant aux diplômés. Si le développement des diplômés professionnels éclaire la professionnalisation des acteurs initiaux de l'animation que sont les associations d'éducation populaire, il s'accompagne également de l'arrivée de nouveaux acteurs à l'instar des universités, des Greta et des entreprises. Les transformations de la formation d'animateur professionnel articulées à la multiplication des intervenants conduisent à la structuration progressive d'un marché. En d'autres termes, **cette thèse interroge le rapport entre le processus de professionnalisation et la structuration du marché de la formation d'animateur professionnel.**

Afin d'analyser la manière qu'ont les acteurs de l'animation d'organiser ce marché, la recherche est présentée en cinq parties. Une première présente le cadre d'analyse : construit dans une perspective interactionniste (Becker, 1988) qui vise à préciser les contours du monde de l'animation et à proposer une analyse en termes de marché (François, 2005). Une deuxième partie revient sur la démarche empirique qui articule plusieurs méthodologies : une démarche cartographique, un questionnaire mené à l'échelle nationale et cinquante-sept entretiens semi-directifs portant sur trois territoires contrastés. La troisième partie propose une sociohistoire de la

formation d'animateur afin d'appréhender l'émergence et la structuration des diplômes. La quatrième partie de la thèse analyse trois marchés de la formation afin de caractériser les modes de régulation locaux (Paris, Grenoble et Toulouse). Enfin, une cinquième partie compare ces trois cas. Les résultats montrent que ces marchés locaux comportent des caractéristiques spécifiques et adoptent des modes de régulation différenciés : (1) régulation externalisée, (2) autorégulation et (3) régulation chaotique.

Abstract

Title: Community workers training: the emergence and structuring of a market between private and public actors

Keywords: animation, market, training, professionalization, popular education

Summary:

The world of animation appeared at the end of the 19th century with the holiday camps (Hous-saye, 1989). Until the end of the Second World War, those involved in animation kept an occasional activity in parallel with the school. The militant movements have built-up this sector of activity and today attributes four main missions to popular education: (1) awareness-raising, (2) emancipation, (3) empowerment and (4) social and political transformation (Maurel, 2010). Social values carried by committed actors thus structure the world of animation. From the end of the 1960s onwards, a process of professionalization began, but it remains difficult to identify. Researchers have described it as slow (Mignon, 1998), unfinished (Lebon, 2009) or even impossible (Bordes, 2008). This research aims to analyze the professionalization of animation by focusing on qualifications. While the development of professional diplomas sheds light on the professionalization of the initial stakeholders in the field of youth animation, *i.e.*, the associations of popular education, it is also accompanied by the arrival of new stakeholders such as universities, cluster of local public educational institutions (*GRETA: groupement d'établissements publics locaux d'enseignement*), and companies. The transformations in the training of professional animators, combined with the multiplication of actors, lead to the progressive structuring of a market. In other words, this thesis questions about the relationship between the process of professionalization and the structuring of the market for the training of professional Community workers.

In order to analyze the way in which animation actors organize this market, the thesis is displayed in five parts. The first part introduces the theoretical framework: built from an interactionist perspective (Becker, 1988), it aims to define the outline of the animation world and propose an analysis in terms of a market (François, 2005). The second part discusses the empirical approach, which combines several methodologies: a cartographic perspective, a questionnaire conducted on a national scale and fifty-seven semi-structured interviews with three contrasting territories. The third part proposes a social history of youth worker training in order to understand the emergence and structuring of diplomas. The fourth part of the thesis analyses three training markets in order to define the local modes of regulation (Paris, Grenoble and Toulouse). Finally, a fifth part compares these three cases. The results show that these local markets have specific characteristics and adopt differentiated modes of regulation: (1) externalized regulation (2) self-regulation and (3) chaotic regulation.

Sommaire

Remerciements	iii
Index des sigles et des abréviations.....	v
Résumé	xi
Sommaire	xv
Introduction	1
Partie 1 : Présentation du cadre d'analyse du marché de la formation.....	15
1 Penser l'animation comme « monde »	16
1.1 Le choix d'une perspective interactionniste.....	17
1.2 Les contours et les acteurs du monde de l'animation	23
2 Appréhender la formation comme un marché.....	33
2.1 Les effets de trois processus sur le marché.....	35
2.2 Les contours du marché de la formation	54
3 Conclusion : Les composantes du marché de la formation	65
Partie 2 : Présentation de la démarche empirique	71
1 Une démarche empirique inductive basée sur une méthodologie mixte.....	71
2 Des données nationales aux cartographies	74
3 De l'enquête aux monographies des marchés locaux.....	79
Partie 3 : Sociohistoire de l'émergence d'un marché dans un contexte militant	91
1 Jusqu'en 1945 : Un monde de l'animation soumis aux préoccupations politiques.....	93
1.1 Le Front populaire et la jeunesse	93
1.2 L'animation entre acteurs confessionnels et acteurs laïques	97
1.3 Les « proto-animateurs »	100
2 1945 – 1978 : La naissance de l'animation socioculturelle	103
2.1 La cogestion au service de la régulation sociale	103
2.2 Les associations au diapason de l'État et les mouvements sociaux.....	108

2.3	La professionnalisation à travers l'ébauche des formations	111
3	1979 – 2000 : Une filière de formation au service de la structuration d'un métier....	123
3.1	Un contexte marqué par les crises sociales et le développement urbain	123
3.2	L'organisation de l'animation « socio-cul »	125
3.3	Des diplômes au service de la division du travail.....	130
4	2001 – 2022 : Les formations à l'ère de la compétence.....	142
4.1	L'eupéanisation des politiques de formation.....	142
4.2	La sortie de l'État du monde de l'animation.....	146
4.3	Une offre pensée dans une approche par compétences.....	149
5	Conclusion : Des formations comme produit sur un marché.....	152
Partie 4 : Le marché de la formation : Trois modes de régulation différenciés à l'échelle locale		153
1	Paris : Un marché à régulation externalisée	157
1.1	L'émergence d'une demande dans un contexte favorable.....	158
1.2	Une multitude d'acteurs orchestrés par un intermédiaire externe.....	168
1.3	Des conventions d'organisation d'une offre originale.....	193
1.4	Conclusion : Un marché à régulation externalisée.....	211
2	Grenoble : Un marché autorégulé	213
2.1	La structuration du marché sur un territoire historique de l'animation	214
2.2	Des acteurs endogènes dans une dynamique autorégulatrice	228
2.3	Des conventions favorisant l'équilibre du marché.....	248
2.4	Conclusion : Un marché autorégulé.....	271
3	Toulouse : Un marché chaotique.....	275
3.1	Un marché structuré autour de l'accueil de loisir	276
3.2	Un marché déstabilisé par l'arrivée de nouveaux acteurs.....	293
3.3	Des conventions de dérégulation de l'offre	312
3.4	Conclusion : Un marché chaotique	339

4 Conclusion : Trois modes de régulation du marché de la formation	342
Partie 5 : Un agencement différencié des composantes sur les trois marchés	345
Conclusion générale : De l'émergence à la structuration d'un marché de la formation d'animateur professionnel	375
Bibliographie	387
Tableaux, schémas et carte	413
Annexes	415
Table des matières	427

Introduction

Le 26 août 2021, une enquête du site internet l'Étudiant² annonce que « le top 100 des métiers qui recrutent » est principalement composé des secteurs du soin, de la santé et de l'animation. Ainsi, dans le « Top 10 » des métiers, 86 000 animateurs sont attendus au recrutement en 2021 dans l'animation périscolaire, le loisir sportif ou encore l'animation auprès de personnes âgées dépendantes selon l'enquête Besoin de main-d'œuvre (BMO) de Pôle emploi (à laquelle se réfère le site). Ces chiffres sont au demeurant constants d'une année à l'autre et les perspectives de recrutement d'animateurs professionnels représentent un enjeu pour les structures qui les embauchent. Or, la formation précède l'entrée des animateurs sur le marché du travail.

Durant de nombreuses années, le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) était suffisant pour exercer comme l'a démontré à de nombreuses reprises Francis Lebon (2003, 2004, 2006). Les formations au BAFA sont souvent l'occasion pour des jeunes de découvrir le monde de l'animation malgré le temps court de formation : un premier stage de huit jours construit autour de jeux, d'activités manuelles et de travaux en groupe. L'animation volontaire constitue pour ces jeunes une primo-expérience professionnelle (Bacou, 2017, p. 42). La récente recherche de Julien Virgos (2020) démontre que ce type de formation est adaptée pour une activité occasionnelle, mais n'est plus suffisante pour faire carrière dans le monde de l'animation (Camus, 2008b). Par conséquent, les animateurs qui souhaitent s'y insérer professionnellement doivent désormais obtenir des diplômes professionnels. Cette évolution témoigne du processus de professionnalisation à l'œuvre dans le monde de l'animation.

Pour Raymond Bourdoncle (2000) la professionnalisation revêt cinq sens : (1) l'activité avec des animateurs rémunérés à titre principal ; (2) la constitution du groupe exerçant l'activité qui passe par la création d'associations professionnelles, d'un code de déontologie et par une intervention de nature politique afin d'instaurer un droit unique à exercer l'activité ; (3) les savoirs

² <https://www.letudiant.fr/metiers/les-metiers-qui-recrutent/le-top-100-des-metiers-qui-recrutent-zoom-sur-les-secteurs-du-soin-de-la-sante-et-de-l-animation.html> Consulté le 29/10/2021 à 10 h

professionnels ; (4) le « développement professionnel » (Bourdoncle, 1991) des personnes exerçant l'activité ; (5) la professionnalisation de la formation vise à « construire la formation de manière à ce qu'elle rende les individus capables d'exercer une activité économique déterminée » (Bourdoncle, 2000). Les cinq sens de la professionnalisation identifiés par Raymond Bourdoncle (2000) et repris par Richard Wittorski (2008b) mettent ainsi en lumière que l'animation s'inscrit dans un processus de professionnalisation.

Ce processus est toutefois non-linéaire (Demazière, 2009, p. 88). Aballéa (2013, 2014) propose d'ailleurs de le penser comme une déprofessionnalisation et une reprofessionnalisation qui révèle ainsi des tensions dans le monde qui fait face à ce processus. Dans le cas de l'animation, plusieurs auteurs le qualifient de lent pour Jean-Marie Mignon (1998), d'inachevé pour Francis Lebon (2009) ou encore d'impossible pour Véronique Bordes (2008). Ces différents qualificatifs témoignent bien de la non-linéarité du processus et de son actualité.

La professionnalisation de la formation d'animateur est interrogée dans le cadre de cette recherche à partir des travaux de Bourdoncle (2000) qui identifie la formation comme le cinquième sens de ce processus. Par conséquent, appréhender la professionnalisation de la formation conduit à améliorer les connaissances autour de l'animation de manière plus générale. De nombreuses réformes perturbent d'ailleurs la formation professionnelle à l'instar d'une nouvelle réglementation appliquée de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui bouleverse le fonctionnement des acteurs de la formation. Les pouvoirs publics se préoccupent des formations professionnelles et sollicitent les acteurs à travers des appels d'offres. De nouveaux organismes investissent alors ce marché. Une logique marchande gagne en importance dans les formations d'animateur qui sont professionnalisées et transformées en marchandises (Cottin-Marx, 2016). Elles représentent donc une activité économique régie par les lois du marché qui se structure progressivement à partir des années 1980. Or, l'animation s'inscrit dans une continuité de l'éducation populaire (Lebon, 2020 ; Bordes, 2015 ; Besnard, 1978) altruiste militante et donc théoriquement en opposition avec les principes marchands. L'analyse du marché est originale, car elle apporte une dimension économique à la compréhension du monde de l'animation et à la professionnalisation de la formation qui sont en opposition avec les logiques marchandes. Une focale portée sur ce marché conduit à s'intéresser à la dimension politique des acteurs qui s'inscrivent de façon contrastée dans l'éducation populaire. Une approche socioéconomique interactionniste guide cette recherche afin d'apporter un regard ancré dans le marché et de mettre en lumière les interactions entre les acteurs qui

l'organisent. L'objectif est donc d'extraire le positionnement économique des acteurs et d'analyser la régulation des marchés.

En définitive, ce travail de recherche vise à comprendre le rapport entre le processus de professionnalisation de la formation d'animateur et la structuration de son marché. La question qui va guider ce travail est : dans quelle mesure le processus de professionnalisation participe-t-il à l'émergence et à la structuration d'un marché de la formation d'animateur professionnel ?

Cette recherche propose donc une démarche originale en s'intéressant aux marchés. Pour ce faire, elle prend appui sur les travaux réalisés dans le monde de l'animation dans différentes disciplines. De manière générale, l'animation est abordée par les chercheurs de différentes disciplines : histoire, sociologie (*e.g.*, sociologie du travail), sciences politiques, géographie et bien entendu les sciences de l'éducation et de la formation. Cette recherche relève de la dernière discipline et mobilise une approche plurielle afin d'éclairer les réalités et les pratiques éducatives qui constituent les sciences de l'éducation (et de la formation) (Isambert-Jamati, 1982). L'intérêt de mobiliser des notions d'une autre discipline revient à combler un « angle mort » de la connaissance de l'objet étudié. Cette conception de la recherche est légitimée par la manière choisie pour analyser l'objet en question. Des outils d'autres disciplines peuvent ainsi participer à la construction de la recherche, tout comme les travaux autour de l'objet participent à la définition de celui étudié. À ce titre, les multiples travaux au sujet de l'animation participent à la construction de celui-ci. Ils vont donc être présentés afin de situer cette recherche dans celles qui traitent de l'animation.

L'histoire de l'animation est directement dépendante de celle de l'éducation populaire. Les travaux de Françoise Tétard sur l'histoire de l'éducation populaire et la cogestion apportent un éclairage du contexte dans lequel l'animation socioculturelle émerge. Ses travaux portent également sur l'animation en questionnant l'organisation des mouvements d'éducation populaire au prisme de la jeunesse. À titre d'illustration, Tétard *et al.* (1996) analysent la cogestion organisée par Maurice Herzog entre 1958 et 1966 qui est un des moments particulièrement structurants dans le monde associatif. D'autres travaux comme ceux sur les politiques de jeunesse (Tétard, 1986) sont également transversaux au monde de l'animation et apportent des éléments d'analyse du contexte dans lequel l'État sollicite les animateurs. Enfin, les recherches de Tétard (2010) sur les cadres de jeunesse et d'éducation populaire et sur les mouvements de 1968 (Tétard, 2000) alimenteront la partie sociohistorique. En somme, Tétard interroge le contexte dans lequel les acteurs construisent l'animation. Elle identifie les tensions politiques qui participent

à sa structuration. Cette approche s'intéresse ainsi aux jeux d'acteurs qui sont également une des dimensions d'analyse de la démarche sociohistorique.

D'autres chercheurs ancrent leurs travaux autour de l'éducation populaire comme Laurent Besse qui analyse l'implantation des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dans un contexte d'émeutes urbaines (Besse, 2008) comme l'été des blousons noirs ou l'été des Minguettes. Cette recherche met en lumière les lieux où les animateurs travaillent. Le contexte local apparaît avoir une influence sur les formations. Il met ainsi en évidence que dans ce contexte les MJC qui sont à l'origine investies par les acteurs de l'éducation populaire deviennent des opérateurs de l'État pour apporter la « paix sociale » dans les quartiers populaires. Besse (2014) soutient le rôle social de l'animation que les protagonistes ont joué dans les grands ensembles à travers les établissements socioculturels. De manière générale Besse analyse l'éducation populaire en considérant les politiques publiques et leurs dispositifs.

Geneviève Poujol consacre elle aussi une grande partie de ses recherches à l'éducation populaire en abordant davantage l'animation. Certaines contributions comme celles d'Arlette Dozol (Poujol et Dozol, 1976) traitent des formations socioéducatives au même titre que le *Guide de l'animateur socioculturel* qui aborde les formations, les diplômes, les structures institutionnelles et le cadre légal de l'activité (Poujol et Mignon, 2005) ou encore les analyses sur les stagiaires des centres de formation professionnelle d'animateur (Poujol et Romer, 1976). Par ailleurs, Poujol construit ses travaux autour du métier d'animateur (Poujol, 1978) et de leur profession (*ibid.*, 1989). D'autres ouvrages portent sur l'éducation populaire en analysant les enjeux de pouvoir (Poujol, 1981) et le tournant des années 1960 et 1970 pour l'éducation populaire (Poujol, 1993, 2000). L'intérêt pour les animateurs de Poujol est particulièrement éclairant pour interroger les formations à travers les acteurs qui les conçoivent. Elle pointe en effet les tournants de l'animation et de l'éducation populaire qui sont très liés dans ses travaux. Enfin, ses interrogations sur le métier et la profession d'animateur contribuent à l'analyse du processus de professionnalisation.

Jean-Marie Mignon (1998) propose quant à lui une lecture historique de la « lente naissance d'une profession » en s'intéressant aux animateurs durant la période de 1944 à 1988. Cette recherche interroge le contexte dans lequel l'animation se structure et se professionnalise. Mignon (1988) aborde également les diplômes pour souligner la construction d'une filière de formation incomplète et facultative. Il identifie également la porosité de l'animation avec les secteurs de la culture, de l'éducation et du social. Les interrogations de Mignon (1998) autour de l'histoire de la création de la profession d'animateur seront particulièrement présentes dans la construction de la partie sociohistorique du marché de la formation. D'autant plus que Mignon

(1998) analyse les acteurs du monde de l'animation et les événements qui participent à sa création. Il s'intéresse également à l'éducation populaire et aux diplômés de ce monde. Son approche historique met en avant la résistance des acteurs à entrer dans une démarche marchande alors que dans le même temps l'animation connaît un processus d'institutionnalisation. La formalisation du métier d'animateur se déroule durant une quarantaine d'années (1944-1988) pour arriver à un métier qui n'est pas tout à fait reconnu.

Enfin, d'autres contributions plus récentes comment celles de Léo Vennin (2017) ou sa thèse de doctorat (en cours) qui traite l'éducation populaire sur la période 1944-1985 s'inscrivent dans la continuité de Christen et Besse (2017) qui se consacrent à la période 1815-1945. En somme, l'animation est présente dans les travaux des chercheurs qui interrogent l'éducation populaire. En effet, certains chercheurs comme Besnard (1978, 1980) et Lebon (2020) considèrent l'animation comme « la fille de l'éducation populaire » ce qui souligne le lien important dans la création de l'animation par les mouvements d'éducation populaire. Par ailleurs, Raymond Labourie (1981) estime que l'animation ignore l'héritage de l'éducation populaire. Guy Saez (1994) et Jean-Luc Richelle (2005) affirment une rupture entre l'éducation populaire et l'animation.

En définitive, ce travail considère que l'éducation populaire et l'animation partagent une histoire commune et la partie sociohistorique tiendra compte de leurs interinfluences.

Ensuite, des travaux **sociologiques** abordent le rôle actuel de l'animation. Ainsi, Francis Lebon s'intéresse à l'animation en considérant le tournant du XXI^e siècle pour l'éducation populaire (Lebon, 2016) ou en questionnant la dimension politique de l'animation (Camus et Lebon, 2017). Son mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) propose une lecture croisée entre l'animation et l'éducation populaire (Lebon, 2018). Lebon examine également à la place de l'animation dans la mise en œuvre des politiques publiques comme l'enfance (Lebon, 2003) ou les centres de loisirs (Lebon, 2006). Il propose avec Jérôme Camus d'étendre l'analyse sociologique de l'animation (Camus et Lebon, 2015). Lebon (2004) interroge le BAFa comme porte d'entrée dans le métier d'animateur ainsi que la division politique du travail (Lebon, 2006). Lebon (2009) propose une analyse de la morphologie de ce groupe professionnel et de ses formations. Cette recherche autour du métier conduit à l'analyse d'une professionnalisation inaboutie résultant de la porosité entre l'animation occasionnelle et l'animation professionnelle. La thèse de Jérôme Camus sur le **métier d'animateur** (Camus, 2008b) ainsi que des recherches sur les cadres de l'animation en centre de loisirs (Camus, 2011) apportent des éléments d'analyse de la structuration de la demande d'animateurs. Luc Greffier et Pascal Tozzi (2012)

abordent la coordination dans l'animation à travers les coordinateurs en les identifiant comme les cadres intermédiaires. Les animateurs qui occupent ces postes sont, à l'instar de l'animation, dans une situation ambivalente entre une injonction à la compétence (*e.g.*, savoir-faire) et une réflexion constante sur l'intervention sociale. Autrement dit, le coordinateur doit à la fois répondre à une demande bureaucratique et assurer une réflexion autour de l'éducation populaire. Camus (2008b) interroge également la professionnalisation avec le passage de l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle. À ce titre, Julien Virgos a conduit ses recherches sur la socialisation professionnelle des animateurs jeunesse (Virgos, 2017, 2020) en soulignant l'importance des diplômes pour les animateurs qui s'inscrivent dans une carrière. Ces travaux démontrent donc un intérêt croissant pour les formations professionnelles.

En outre, Matthieu Hély propose une sociologie du travail sans cibler directement les animateurs, mais en traitant plutôt de l'organisation du monde associatif. Par exemple, ses recherches sur la métamorphose du monde associatif (Hély, 2009) interrogent la prédominance économique dans la restructuration des associations ou sa démonstration de l'usage de la loi 1901 met en lumière le passage « de l'association à l'entreprise associative » (Hély, 2014). La typologie des entreprises associatives attire l'attention sur les différentes dépendances des associations aux financements des pouvoirs publics ainsi que l'accroissement des logiques économiques à travers les marchés. De plus, des contributions qui s'intéressent à la condition salariale associative (Hély, 2017) apportent un cadre d'analyse d'une partie des organismes de formation qui sont positionnés sur le marché. Les organismes de formation sont en effet des employeurs et ils forment des salariés et leur augmentation accroît le besoin de diplôme pour organiser le travail. La sociologie du travail dans l'animation et plus largement dans le monde associatif participe ainsi à l'élaboration du cadre d'analyse des acteurs qui proposent des formations. Cette approche s'inscrit dans le prolongement de la démarche historique et propose à cet effet une continuité dans l'évolution du contexte dans lequel l'animation se structure.

D'autres chercheurs ont appréhendé l'animation dans ses dimensions **politique et militante**. Véronique Bordes a dirigé un ouvrage avec Jean-François Marcel et Laurent Lescouarch (2019) concernant les recherches en éducation et les engagements militants. Au sujet de l'engagement et de l'animation, Bordes (2007b) interroge la place des animateurs dans l'intervention sociale et analyse les effets de l'éducation populaire sur leur positionnement comme des « militants de terrain ». Elle questionne également les manières dont les jeunes cherchent à « prendre place » dans la société au travers de pratiques citoyennes (Bordes et Vulbeau, 2005) et culturelles

(Bordes, 2007). Bordes (2008) analyse la professionnalisation de l'animation comme impossible en particulier à cause de la surreprésentation de l'animation occasionnelle et des différents diplômes qui rendent complexe la lecture de la filière. Les animateurs « dans la ville » (Bordes, 2008, p. 83) ont une multitude de statuts, de formations et de positionnements. L'animateur apparaît chercher constamment sa place auprès des différentes personnes qu'il côtoie (*i.e.*, publics jeunes, élus, adultes et les professionnels des autres services sociaux) ce qui rend sa reconnaissance professionnelle difficile. Le positionnement de Bordes dans la théorie ancrée et ses activités de recherche construites avec les professionnels de l'animation à une échelle locale lui font pointer des jeux d'acteurs qui se situent entre une démarche militante et les injonctions mercantiles induites par le marché.

De son côté, Jean-Luc Richelle (2014) s'intéresse aux engagements bénévoles étudiants ainsi que les rapports de l'animation socioculturelle aux politiques (Richelle, 2017). Enfin, Jean-Claude Gillet complète l'analyse par ses réflexions sur les dimensions militante et politique de l'animation qui se retrouve dans le sens de l'action dans l'animation et chez les animateurs (Gillet, 1995), dans les formations (Gillet, 1998), dans l'animation professionnelle (Augustin et Gillet, 2000) ou encore en questionnant les animateurs afin d'appréhender leur représentation d'eux-mêmes, de la société ou encore de leurs valeurs (Gillet, 2008). Il situe également ses travaux dans une dimension internationale de l'animation à travers les colloques internationaux sur l'animation et le réseau international de l'animation (RIA) (Gillet, 2014). L'ensemble des travaux de Gillet participent au cadrage de l'animation comme objet d'étude autour des pratiques, des formations ou encore de l'animation professionnelle de manière générale.

Jean-Pierre Augustin privilégie quant à lui le rôle de l'animation dans les politiques publiques locales en s'intéressant à la prise en charge des problématiques urbaines et sociales. À titre d'exemple, Augustin et Gillet (1996) ont mené une recherche sur les « quartiers fragiles », le développement urbain et l'animation. De plus, Augustin a créé la revue numérique internationale *Animation, territoires et pratiques socioculturelles* qui vise à publier des textes qui « contribuent à une meilleure compréhension du champ de l'animation et des pratiques socioculturelles relativement à leurs territoires d'implantation »³. Augustin (2014) considère l'animation comme l'héritière des projets d'aménagements urbains et des politiques de la ville. Les chercheurs bordelais qui interrogent l'animation intègrent généralement la dimension territoriale avec une entrée géographique. Pascal Tozzi s'intéresse à la place de l'animation l'échelle

³ <https://edition.uqam.ca/atps/about> Consulté le 01/11/2021 à 10 h

locale. Par exemple, Tozzi et Greffier (2015) interrogent la participation des habitants et le rôle de l'action socioculturelle dans la participation de centres sociaux aux opérations d'écoquartiers. Il souligne ainsi les tensions entre l'héritage de l'éducation populaire (Labourie, 1981) dans l'animation socioculturelle et l'usage instrumental par les politiques publiques. L'approche de l'animation par la ville porte les travaux de Tozzi (2013, 2016) et propose ainsi une autre lecture pour penser cet objet.

D'autres approches résonnent avec celles présentées jusqu'alors. Jean-Marie Bataille (2010) se consacre quant à lui aux usages des pédagogies de la décision par les animateurs. Il questionne également l'utilité de la notion de projet dans l'animation socioculturelle (Bataille, 2012). Cette notion se retrouve régulièrement en formation. Baptiste Besse-Patin (2019) propose quant à lui une lecture du jeu et de l'animation à travers une démarche ethnographique des formalisations éducatives du loisir des enfants. Ces travaux davantage orientés sur les méthodes d'animation ne sont pas mobilisés dans cette recherche, mais montrent la variété des travaux existants.

La **formation** d'animateur fait l'objet de travaux qui adoptent des entrées différentes. Goucem Redjimi analyse les profils et les projets des animateurs socioculturels inscrits dans une démarche de Validation des Acquis d'Expérience (VAE) (Redjimi, 2016a) ainsi que les parcours de formation et à la production identitaire des animateurs socioculturels (Redjimi, 2016b). Il montre également que la formation aux métiers de l'animation contribue à la construction de l'identité professionnelle (Redjimi, 2009). Les travaux de Redjimi mettent ainsi en lumière l'individualisation de la formation de ces animateurs et la construction de l'identité professionnelle.

Ensuite, la thèse de Valérie Grazelie (2014) s'intéresse aux conceptions de l'animation socioculturelle dans les formations de niveau Bac + 2. Plusieurs organismes de formation et de deux universités construisent son analyse afin de « comparer les décalages existants entre les curriculums formels, réels et cachés de ces formations, mais aussi établir des nuances dans les conceptions de l'animation socioculturelle à travers le macrosociologique et le microsociologique » (Grazelie, 2014).

Enfin, François Lecolle (2019) analyse « la formation des animateurs socio-culturels » à travers « le projet et le marché » en se focalisant sur les formations volontaires et celles du secteur JEP. Il aborde l'aspect économique des formations en écartant toutefois les diplômes universitaires.

Dans son analyse, le marché renvoie simultanément aux : « marché du travail pour les animateurs, marché des prestations d'animation, marchés de la formation pour les animations volontaire et professionnelle, marché du financement des formations, marché du recrutement de formateurs volontaires et professionnels » (Lecolle, 2019, p. 373). Il apparaît placer l'engagement des formateurs au centre de l'analyse et souligne le retrait de l'État du monde de l'animation. Son analyse porte également sur le contenu des formations et l'emploi des animateurs. Ce travail met en lumière que l'animation est soumise aux lois du marché. Toutefois, le BAFA et le BAFD sont très présents chez Lecolle (2019) ce qui conduit à une lecture difficile du marché de la formation d'animateur professionnel. Les formations volontaires apparaissent telle une constitution d'un marché différent de celui des formations professionnelles. Les traiter ensemble rend ainsi la lecture complexe de ces deux marchés spécifiques. Dans sa thèse, la professionnalisation est mentionnée sans pour autant être abordée comme un élément constituant du marché. Il interroge principalement le contenu des formations et l'emploi des animateurs à l'issue de leur cursus. Contrairement au travail de Lecolle (2019), cette recherche interroge le rapport entre le processus de professionnalisation et le marché de la formation en délimitant l'objet à la formation d'animateur professionnel. Cette recherche préfère d'ailleurs une approche interactionniste plutôt qu'une démarche globale pour traiter le marché.

En somme, la diversité des travaux montre une lecture plurielle de l'animation (*i.e.*, historique, sociologique, politique, militante et formation). Ceux qui relèvent d'une sociologie du travail seront particulièrement mobilisés pour définir précisément l'objet de cette recherche. Ensuite, les contributions historiques constitueront la base de la partie sociohistorique qui visera à explorer le contexte de l'émergence du marché de la formation d'animateur. Les autres travaux seront mobilisés dans des cas précis pour approfondir certaines analyses.

Les nombreux travaux qui portent sur l'animation contribuent à une meilleure compréhension de l'objet. Cependant, ces travaux ne traitent pas réellement du marché de la formation d'animateur professionnel ; il est au mieux évoqué. Or, les dynamiques qui traversent le monde de l'animation montrent qu'une analyse par le marché est pertinente. La présente recherche propose ainsi d'analyser cette composante du monde de l'animation qui prend une place importante dans les préoccupations des acteurs et d'y apporter une contribution socioéconomique. La professionnalisation est en effet identifiée, le travail qui suit ne vise pas à qualifier ce processus, mais à l'analyser à travers le marché. En d'autres mots, **ce travail de recherche vise à comprendre le rapport entre le processus de professionnalisation de la formation d'animateur**

professionnel et la structuration de son marché. L'intérêt n'est donc pas de situer ou de faire l'état de la professionnalisation ni de montrer les trajectoires des animateurs qui se professionnalisent. Les travaux précédents soulignent le processus de professionnalisation à travers les carrières dans l'animation, le détournement d'une activité à temps complet avec un BAFA ou abordent les diplômes professionnels. Ces éléments concourent au développement d'une offre de formation d'animateur professionnel. Cette recherche appréhende le monde de l'animation au prisme du marché.

À l'aune des travaux présentés et de la démarche socioéconomique mobilisée, des précisions apparaissent nécessaires dans la définition de **l'objet de recherche**. À ce stade deux points requièrent une clarification : la place de l'éducation populaire dans cette recherche et l'identification de la formation d'animateur professionnel.

Concernant **l'éducation populaire**, l'objet n'est pas d'apporter une énième définition ou de proposer un recueil de toutes celles rencontrées, Éric Carton (2006) a déjà proposé un recueil de plusieurs dizaines de définitions. « L'éducation populaire » est omniprésente dans les discours des protagonistes de la formation rencontrés durant cette recherche et son lien avec l'animation est démontré (Lebon, 2020 ; Bordes, 2015 ; Besnard, 1978 ; Lac, 2012). Une clarification est toutefois nécessaire afin de pouvoir l'appréhender dans le marché de la formation d'animateur professionnel.

À ce titre, la notion « d'enveloppe » proposée par Star et Griesemer (1989), puis reprise par Trompette et Vinck (2009) « autorise une “flexibilité interprétative” et des “formes internes différentes” qui se repèrent à travers la variation des interprétations et des appropriations par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre » (Becquet, 2013, p. 539). Par conséquent, la notion d'enveloppe (Star et Griesemer, 1989) apparaît particulièrement pertinente pour appréhender l'éducation populaire dans le cadre de cette recherche.

L'analyse d'une trentaine de définitions de l'éducation populaire met en évidence quatre approches principales : (1) l'éducation populaire comme *luttés sociales* visant à la transformation sociale et politique ; (2) l'éducation populaire comme *mode d'action collectif* visant à la construction d'un esprit critique ; (3) l'éducation populaire comme *conception de l'éducation* qui se traduit par la citoyenneté ou par l'apprentissage à un esprit critique ; (4) l'éducation populaire est également identifiée comme une *méthode pédagogique* favorisant la citoyenneté. Ces quatre usages de l'éducation populaire – sont positionnés sur une matrice (Annexe 10, p. 425) – font écho aux quatre enjeux contemporains analysés par Christian Maurel (2010) : la conscientisation, l'émancipation, l'augmentation du pouvoir d'agir et la transformation sociale et politique.

Ces différentes interprétations de l'éducation populaire éclaireront le positionnement politique des acteurs sur le marché de la formation.

Ensuite, cette recherche s'intéresse aux **formations d'animateur professionnel** inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de France compétences et délivrant des diplômes. Pour cette raison et à la différence de Lecolle (2019), le BAFA et le BAFD ne sont pas analysés dans ce marché. Ces deux brevets représentent d'ailleurs un marché différent de celui de la formation d'animateur professionnel.

En plus de cette distinction, les diplômes d'animateur s'inscrivent dans plusieurs secteurs d'activité (*e.g.*, socioculturel, social, culturel, éducatif, sportif, loisir, militant) qui témoignent de la porosité de l'animation avec d'autres secteurs parfois plus structurés à l'instar du sport, du travail social ou de l'éducation. Par conséquent, le choix pour l'analyse du marché de la formation d'animateur professionnel se situe entre le niveau 3 (*i.e.*, CAP) et le niveau 7 (*i.e.*, Master). Deux filières sont d'ailleurs identifiées : JEP et ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale.

Une première filière concerne les formations Jeunesse et Éducation Populaire (JEP). Elle est sous la tutelle du ministère des Sports avec des diplômes communs à l'animation et aux sports : (1) le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS) de niveau 3 qui remplace le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) ; (2) le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) de niveau 4 ; (3) le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) de niveau 5 ; (4) le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) de niveau 6. Le ministère des Sports distingue les diplômes par leur spécialité soit d'animateur, soit d'éducateur sportif. Les spécialités sont elles aussi séparées en cinq mentions : (a) *Loisirs Tous Publics (LTP)*, (b) *Animation Sociale (AS)*, (c) *Animation Culturelle (AC)*, (d) *Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)* et (e) *Activité du Cirque*.

Un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) *Animateur périscolaire* créé par la Commission paritaire nationale emploi formation de l'animation (CPNEF) et du Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA) – Hexopée depuis décembre 2020 (Cottin-Marx, 2020). Il ne dépend pas du ministère des Sports et existe à la marge du marché de la formation. Le certificat vise à professionnaliser les animateurs qui travaillent dans des accueils périscolaires. À ce titre,

dans le plan pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs, Sarah El Haïry (Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement) annonce un budget de quatre millions d'euros pour des formations CQP à destination des animateurs en exercice depuis au moins trois ans n'ayant pas de qualification ou uniquement le BAFA (Dossier de presse 22 février 2022, pp. 11-12). Le certificat marque donc une étape dans le processus de professionnalisation. Par ailleurs, les Conseils régionaux et Pôle emploi commanditent particulièrement cette formation dans le cadre des appels d'offres. Le public ciblé est tributaire des appels d'offres, les profils sont donc ciblés sur un territoire avec des critères précis (*e.g.*, âge, niveau de formation, statut de chômeur).

La seconde filière de formation relève du ministère de l'Éducation nationale et de l'Éducation supérieure. Le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Carrières Sociales option *Animation Sociale et Socioculturelle* (ASSC) est particulièrement présent dans cette recherche – bien que l'intitulé ait changé en *Bachelor* Universitaire de Technologie (BUT) ce qui souligne le processus d'eupéanisation des formations. Les Licences Professionnelles en animation apportent une continuité aux DUT. Certains diplômes de cette filière sont articulés avec ceux de la filière JEP. Ainsi, des Licences en *sciences de l'éducation et de la formation* sont intégrées à cette analyse en particulier dans le cadre des doubles formations DEJEPS et Licence. Enfin, certains Masters en *sciences de l'éducation et de la formation* sont analysés dans le cadre de doubles formations DESJEPS et Master. Par ailleurs, certains BTS (*e.g.*, BTSA Développement, animation des territoires ruraux) comportent des similitudes et pourraient théoriquement entrer en concurrence avec les formations JEP. Cependant, les acteurs témoignent d'une indifférence face à ces diplômes – autant au niveau des publics que des finalités de la formation – jugés trop éloignés des formations JEP. En revanche, un baccalauréat professionnel *animation enfance et personnes âgées* (AEPA) a remplacé un Bac Pro (service de proximité et vie locale) durant cette enquête (Arrêté du 22 juillet 2019 du Journal Officiel du 27 août 2019). Par voie de conséquence, ce diplôme encore au stade d'expérimentation n'est pas présent dans le recueil, mais cette transformation apparaît préoccupante chez les acteurs JEP.

Ce rapide panorama met nettement en évidence le nombre important et la pluralité de formations. L'offre est donc très conséquente à travers les deux filières et les analyses des marchés reviendront plus en détail sur les acteurs qui proposent ces diplômes.

Des transformations institutionnelles plus larges que celles concernant la formation affectent celles d'animateur professionnel. Par exemple, depuis la fin du recueil de données (janvier 2020), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a changé au 1^{er} janvier 2021⁴ pour devenir : d'une part, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au 1^{er} janvier 2021 traitant des politiques et des actions en matière de jeunesse, sports et engagement ; d'autre part, la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) au 1^{er} avril 2021 traitant des politiques et actions en matière de cohésion sociale ainsi que des formations et des certifications des professions sociales et paramédicales. Cette transformation structurelle a donc eu lieu après la réalisation des entretiens. Par conséquent, dans ce travail l'appellation DRJSCS est conservée – en particulier dans les parties 4 et 5 sur les marchés de la formation – tout comme l'appellation « Jeunesse et Sports » couramment utilisée par les protagonistes pour désigner leur administration de tutelle bien qu'elle n'existe plus sous cette forme, elle fait référence à l'ancien ministère de la Jeunesse et des Sports qui ancré dans différentes périodes.

Le plan de cette thèse comporte cinq parties : le cadre d'analyse, la démarche empirique, la sociohistoire du marché de la formation d'animateur professionnel, les monographies de trois marchés locaux et l'analyse comparée des monographies.

La première partie présente le **cadre d'analyse** mobilisé dans cette recherche qui s'inscrit dans une perspective interactionniste sur les travaux autour des mondes de Hughes (1943) et l'analyse des mondes de l'art de Becker (1988). Ces derniers témoignent d'un cadre complexe à appréhender. Ce travail mobilise également les travaux de François (2005) sur le marché de la musique ancienne. François (2005) construit son analyse à travers des monographies au même titre que Hughes (1943). De plus, une approche socioéconomique (Steiner, 2005) favorise la compréhension de l'organisation d'un marché. La notion « d'endométabolisme » proposée par Lordon (1993, 1994) participe à la construction de l'analyse des acteurs et de leurs transformations. Le processus de professionnalisation (Bourdoncle, 2000 ; Wittorski, 2008b) est alors analysé à travers le marché. Ce processus apparaît également comme une des résultantes de l'institutionnalisation de l'animation (Lagroye et Offerlé, 2011). En d'autres termes, ce processus

⁴ <https://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1485> Consulté le 29/10/2021 à 10 h

caractérise le passage d'une activité autogérée – par les acteurs qui s'y inscrivent – à une activité régulée par l'État.

La deuxième partie présente la **démarche empirique** s'inscrivant dans la théorie ancrée (Glaser et Strauss, 2017). La démarche empirique comporte plusieurs méthodes qui ne sont pas toutes équivalentes. Tout d'abord, l'élaboration de cartographie conduit à une analyse spatiale des formations et des acteurs impliquent la création de cartes. Ensuite, un questionnaire a été proposé aux acteurs à l'échelle nationale afin d'établir un panorama général des formations. Enfin, des monographies sont principalement construites à travers cinquante-sept entretiens semi-directifs. Ces derniers sont réalisés sur des marchés locaux de la formation d'animateur dont le choix a été fait à partir des données cartographiques.

La troisième partie aborde la **sociohistoire** qui retrace l'émergence du marché de la formation en proposant une périodisation (Leduc, 2014) qui revient à trancher l'histoire selon des critères établis. Dans ce cas, les diplômes sont les marqueurs des quatre périodes qui constituent l'analyse en autant de parties qui retracent l'émergence et la structuration du marché. Les diplômes s'inscrivent donc au centre de cette analyse et sont contextualisés politiquement. Les acteurs qui les proposent sont également interrogés afin d'appréhender l'évolution des offreurs dans ce marché.

La quatrième partie est organisée autour de trois **monographies** de marchés locaux de la formation (*i.e.*, Paris, Grenoble et Toulouse) afin de comprendre leur mode de régulation. Les monographies visent à établir une étude complète et détaillée des marchés. Elles sont ainsi construites autour de trois axes : (1) le rôle de l'État dans la régulation du marché ; (2) les trajectoires des acteurs et des protagonistes de la formation ; (3) les conventions de régulation du marché. L'analyse monographique conduit à dégager un mode de régulation spécifique à chacun des cas.

La cinquième partie propose une **analyse différenciée des composantes sur les trois marchés** afin de comparer leur mode de régulation en remobilisant les composantes du marché de la formation d'animateur professionnel définies dans le cadre d'analyse. Elles sont mises en discussion avec les résultats issus des trois axes qui constituent les monographies pour proposer une lecture croisée de ces trois cas au prisme des composantes du marché.

1 PARTIE

Présentation du cadre d'analyse du marché de la formation

La recherche propose une analyse du processus de professionnalisation du monde de l'animation en interrogeant le marché de la formation d'animateur. La partie précédente a analysé les nombreux travaux autour de l'animation issus de différentes disciplines : historique (Tétard, 2000 ; Poujol, 2000 ; Mignon, 1998), sociologique (Lebon, 2009 ; Camus, 2008b) ou politique (Bordes, 2015). Ces travaux sont particulièrement éclairants pour analyser le marché ainsi que pour interroger l'émergence des formations et les enjeux des acteurs dans la structuration du marché.

Les frontières de l'animation apparaissent complexes à définir pour deux raisons principales : les contours de l'activité se situent à différents niveaux (*e.g.*, politique, militant, culturel, *etc.*) ; les acteurs ont un rapport nuancé à cette activité selon leur histoire. À titre d'exemple, Lebon (2020) rappelle que les protagonistes de l'éducation populaire politique sont méfiants à l'égard de la professionnalisation de l'animation. Ils se positionnent en effet « au carrefour de l'action culturelle et du militantisme politique, au-delà de l'animation des loisirs des enfants et des jeunes » (Lebon, 2020, p. 73). De manière contrastée, ces acteurs s'inscrivent dans le monde de l'animation par leurs activités non professionnelles. Ainsi, au même titre que les « femmes qui confectionnaient des kilts pour un usage familial » (Becker, 1988, p. 30) sont dans une démarche artistique, le jeune étudiant qui « fait jouer » ses cinq petits cousins le mercredi après-midi va être dans une pratique d'animation. Par extension, les animateurs qui ont une activité volontaire ou bénévole de façon occasionnelle (*i.e.*, le plus souvent les animateurs BAFA) font partie, de la même façon que les animateurs professionnels, du monde de l'animation.

Afin d'appréhender l'animation comme objet, la première partie de ce travail se consacre au choix de l'approche qui guidera l'analyse du marché de la formation. Elle est en effet considérée comme étant un objet complexe (Koebel, 2002 ; Camus, 2008a). Lebon (2018, p. 16) propose d'ailleurs d'employer les notions d'espace, de monde, d'univers ou de domaine pour penser l'animation. Plusieurs chercheurs construisent leur cadre d'analyse de l'animation en mobilisant une approche interactionniste et la notion de monde (*e.g.*, Bordes, 2015 ; Lebon, 2020 ; Virgos, 2020).

Après avoir démontré qu'une perspective interactionniste est pertinente pour analyser un des marchés qui le constitue (*i.e.*, la formation d'animateur professionnel), la seconde partie visera à construire la grille d'analyse du marché de la formation d'animateur professionnel dans une approche socioéconomique interactionniste. En effet, le monde de l'animation est composé d'une pluralité d'acteurs qui ont des activités différentes relevant de l'animation. Leur morphologie est contrastée au niveau de leur fonctionnement, de leurs valeurs ou encore de leurs approches différentes selon leur constitution (Lebon, 2018, p. 67). Le monde de l'animation se caractérise par des interactions entre des protagonistes de différents statuts (*e.g.*, les salariés et les bénévoles) témoignant de leur porosité. De telles caractéristiques conduisent à privilégier une approche interactionniste articulée à une approche socioéconomique pour analyser le marché.

1 Penser l'animation comme « monde »

La première partie s'intéresse aux plusieurs cadres d'analyses envisageables pour penser l'animation comme l'a montré Lebon (2018), cité précédemment. L'approche structuraliste pensée principalement avec la notion de champ (Bourdieu, 2013) va être envisagée et discutée avec l'approche interactionniste construite autour de la notion de monde (Becker, 1988). La première est principalement construite autour des jeux de pouvoir et de domination alors que la seconde s'intéresse davantage aux acteurs et à leurs interactions.

La seconde partie construira le cadre d'analyse de l'animation dans une perspective interactionniste et précisera l'objet de cette recherche en définissant les contours du monde et du marché de cette recherche, l'analyse des acteurs et de leurs interactions ainsi que la considération de l'animation comme un cas à étudier afin de comprendre les tensions et les problèmes qui dérogent aux règles établies et éventuellement une mise en relation avec d'autres cas (Passeron et Revel, 2005, pp. 10-11). Au même titre, Becker (2016, p. 11) propose de construire une pensée par cas, en passant de la connaissance détaillée « à des idées plus générales sur le

fonctionnement d'une société ou d'un de ses aspects ». En outre, la comparaison des monographies sera pensée par analogie (Becker, 2016, p. 65).

1.1 Le choix d'une perspective interactionniste

Le courant interactionniste autour de la notion de monde est préféré à une approche davantage structuraliste autour de la notion de champ proposée par Bourdieu qui s'intéresse aux rapports de domination et aux « phénomènes de multipositionnalité (“individus ayant plusieurs casquettes”), situation particulièrement fréquente dans la classe dominante » (Bourdieu 2013, p. 13).

« Cette notion de champ (intellectuel, culturel, religieux, etc.) est une sorte de mise en pratique, à propos de relations sociales, d'une méthode qu'on peut appeler structurale et qui est traditionnellement appliquée à des objets idéologiques. »
(Bourdieu 2013, p. 13)

Il considère également que « les conflits de frontières entre les disciplines sont des luttes pour la délimitation du champ » (Bourdieu 2013, p. 18) dans lequel « on joue à un jeu déterminé qu'il faut définir à chaque fois dans sa spécificité » (*ibid.*). Pour analyser un champ, Bourdieu propose ainsi de définir la population qui le compose en posant « arbitrairement une définition décisive qui délimite juridiquement une population *réelle* » (*ibid.*) afin de l'examiner.

La notion de champ est critiquée par Lahire (2012) qui souligne que le positionnement dans cette perspective se concentre sur : « les luttes pour l'appropriation ou la (re)-définition du capital spécifique entre agents des champs » (*ibid.*, p. 17). Cette recherche ne remet pas en cause, et ne cherche pas à occulter, les luttes présentes dans l'animation. Les jeux de pouvoir ne sont toutefois pas l'objet de ce travail. L'échelle d'observation à un niveau microsociologique privilégié (*i.e.*, à l'échelle locale) dans la perspective interactionniste correspond davantage qu'un niveau macrosociologique de l'approche structuraliste. L'analyse des monographies est en effet ancrée localement. La première approche s'intéresse « à un réseau d'acteurs beaucoup plus diversifiés (en fait, l'ensemble des acteurs participant à la division du travail dans le secteur concerné) » (*ibid.*, p. 17). Par ailleurs, Lahire (2012, p. 14) interroge l'aspect historique en proposant de « s'interroger sur la manière dont un champ ou un monde se différencie au cours du temps en sous-champs ou en sous-monde spécifiques ».

L'approche structuraliste apparaît également controversée pour analyser l'animation. Lebon (2020) démontre en effet qu'interroger l'animation dans une perspective structuraliste – avec la notion de champ – n'est pas la plus adaptée à la construction de l'objet.

« Le légitimisme de la théorie des champs (du pouvoir) passe sous silence une grande partie des acteurs de nos sociétés et les activités dans lesquelles nous ne nous inscrivons que temporairement⁵. Dans l'animation et l'éducation populaire, la spécificité de l'habitus et du "capital" en jeu (des habiletés à dimension éthique, humaniste et ludique) semble incertaine, même si, bien sûr, des luttes pour la reconnaissance et les gratifications symboliques y ont cours. »
(Lebon, 2020, p. 17)

Cette approche structuraliste semble davantage basée sur les jeux de pouvoir qui ne correspondent pas tout à fait à l'animation contrairement à un champ d'activité plus défini. Lahire (2012, p. 45) souligne ainsi que « le concept de champ n'épuise pas la totalité des phénomènes de différenciation ». Dans la perspective interactionniste, l'analyse des professions apparaît plus centrale que dans l'approche structuraliste. Or, cette dimension est fondamentale pour aborder la professionnalisation de l'animation. Lebon (2020, p. 26) considère la profession chez Bourdieu comme « une notion critiquée et secondaire, utilisée comme variable illustrative, souvent entre parenthèses dans ses analyses du pouvoir symbolique ». Il souligne toutefois que cette sociologie « permet de comprendre les processus de fabrication du travailleur, de division du travail social » (*ibid.*). Le choix théorique de cette recherche s'oriente ainsi vers le courant interactionniste pour analyser le marché de la formation dans l'animation en particulier du fait de la prédominance des acteurs et de leurs interactions dans l'analyse.

L'aspect macro-analytique et le questionnement des rapports de domination considérés à travers la notion de champ sont plus difficilement applicables à l'animation. Pessin (2006, p. 176) souligne également que la notion de monde peut être critiquée par rapport à la prise en compte du conflit, ce à quoi il oppose que « l'on peut donc très bien intégrer le conflit dans la notion de monde, à condition de l'intégrer comme situation et non comme surdétermination *a priori* » (*ibid.*). Pour Pessin (2006, p. 174), « on ne parvient pas à penser en termes de processus en utilisant la notion de champ. Tout y semble déjà joué d'avance ».

Par ailleurs, une nuance est nécessaire quant à l'analyse de Pessin (2006). Glasman (1999) construit effectivement sa recherche sur l'école à partir d'une approche structuraliste en mobilisant la notion de champ et les habitus. Une démarche similaire pourrait conduire à exploiter une approche des acteurs qui ont une structuration et une hiérarchisation formelles à l'instar de certaines fédérations d'éducation populaire (*e.g.*, la Ligue de l'Enseignement, l'UFCV, les Francas, les Ceméa). La dimension hiérarchique et la possibilité de carrière pour les salariés – et les non-salariés – pourraient faire l'objet d'une analyse. Cependant, construire une analyse apparaît plus complexe lorsque les acteurs ont une structuration moins formelle ou sont

⁵ Lahire Bernard, *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*, Seuil, 2012. Cf. le chapitre 3 sur « Les limites du champ ».

implantés localement (*i.e.*, sur un seul territoire). Une approche davantage structuraliste pourrait ainsi correspondre à l'analyse de l'animation sur une échelle restreinte. Cependant, une perspective interactionniste (Becker, 1988) apparaît plus adaptée pour construire une analyse du marché de la formation d'animateur professionnel au niveau microscopique (*i.e.*, échelle locale). Pour guider cette présente recherche, certaines réflexions favorisent une analyse en termes de monde : « qui fait quoi, avec qui, affectant le résultat du travail artistique ? » (Becker, 2006, p. 178), contrairement à l'approche par champ qui construit l'analyse sur : « qui domine qui, utilisant quelles stratégies et quelles ressources, avec quels résultants ? » (*ibid.*).

La démarche interactionniste mobilisée par Becker (1988) s'inscrit dans l'École de Chicago. Plusieurs générations de chercheurs construisent cette approche à partir de la notion de monde comme le rappelle Cefaï (2015, p. 1). Il considère que Tamotsu Shibutani (1955) conceptualise la notion de monde social en vue de comprendre comment des acteurs font groupe (Hammou, 2014, p. 4). Anselm Strauss (1978), avec la « perspective en termes de monde social » et Howard S. Becker avec son analyse des mondes de l'art (1988), s'inscrivent dans le prolongement d'un courant réflexif qui émerge dans les années 1920. À cet égard, Cefaï (2015, p. 1) donne de nombreux exemples, comme les travaux sur les délinquants menés par Ernest Burgess (1923) ou ceux de Frederic Thrasher (1928) sur les gangs à New York (*ibid.*). De manière plus générale, A. Dawson et Warner Gettys consacrent les deux premiers chapitres d'un manuel de sociologie de 1929 aux « mondes sociaux locaux » (*ibid.*). Enfin, Cefaï (2015, p. 1) cite également les travaux de Harvey W. Zorbaugh (1929) qui énumère tout au long de *The Gold Coast and the Slum* les mondes sociaux.

Becker (1988) mobilise à ce titre cette notion pour étudier l'art dans une perspective interactionniste en considérant que l'objet est composé de plusieurs mondes. Il considère alors l'art comme un travail et s'intéresse « plus aux formes de coopération mises en jeu par ceux qui réalisent les œuvres qu'aux œuvres elles-mêmes ou à leurs créateurs au sens traditionnel » (Becker, 1988, p. 21). Les interactions facilitent ainsi la considération de l'art comme un travail et au même titre, l'animation comme un travail (*ibid.*) Par conséquent, lorsque Becker (1988) considère les artistes comme des travailleurs, il rend l'analyse beaucoup plus abordable. Par analogie, les animateurs sont considérés comme des travailleurs. Becker (1988, p. 21) étudie donc le monde de l'art en se désintéressant de l'œuvre et en considérant les artistes comme des travailleurs semblables à d'autres travailleurs.

Becker (2006, p. 168) annonce d'ailleurs que la métaphore de monde n'est pas spatiale et que « l'analyse se centre sur une activité collective quelconque, quelque chose que des gens sont en train de faire ensemble. Quiconque contribue en quelque façon à cette activité et à ses résultats participe à ce monde ». Néanmoins, les espaces seront mobilisés lorsque la dimension spatiale sera évoquée. Dans les *Mondes de l'art*, Becker (1988, p. 22) traite « les principales caractéristiques des mondes de l'art, décrit à **grands traits leur naissance et leur perpétuation**, constate la façon dont leur fonctionnement **influe sur la forme** et le **contenu des œuvres d'art**, ou **reformule des questions** récurrentes dans les analyses des divers arts en tenant compte de tout ce qui précède ». L'analyse des « grands traits » de la naissance d'un monde vise à éclairer sa construction et ses « perturbations » qui sont également des indicateurs de tensions et de transformations.

Un retour historique est donc particulièrement éclairant pour appréhender un monde et les porosités avec des autres qui l'influencent. Dans l'étude des mondes de l'art, Becker (1988, p. 59) interroge l'innovation que certains acteurs proposent, bien que ces innovations puissent faire face à un refus ultérieur. En d'autres termes, « certaines de ces innovations engendrent de petits mondes distincts. D'autres végètent dans l'ombre pendant des années, puis soudain, sont accueillies par de plus grands mondes de l'art » (Becker, 1988, p. 59). Ces précisions quant à l'approche interactionniste au sens de Becker (1988, 2006) durant ses travaux sur les mondes de l'art correspondent aux dynamiques identifiées au sujet de l'animation.

Pour approfondir l'approche interactionniste à travers la notion de monde, Becker (2009, p. 90) renforce sa définition⁶ dans un entretien avec Sylvain Allemand dans l'ouvrage *La Sociologie* sous la direction de Molénat :

« Je désigne par là [monde de l'art, NDA] l'ensemble des professions qui concourent à la production d'une œuvre artistique ou à la faire reconnaître comme telle [...] Cette approche peut être finalement étendue à toutes activités, qu'elle soit artistique ou non [...] À chaque activité correspond en effet un monde composé des personnes dont le travail contribue à faire en sorte que cette activité ait pu se dérouler de cette façon et pas d'une autre. »

(Becker interviewé par Allemand, 2009, p. 90)

Becker (1988) propose ainsi de considérer « l'ensemble des personnes et des organisations dont l'activité est nécessaire à la production des événements et des objets caractéristiques de ce monde ». En vue de définir le monde de l'animation, un retour sur les travaux considérant cette notion apparaît structurant pour cette recherche. Hughes (1943) propose la théorie des mondes dans son travail qui consiste à étudier des villes en construisant des monographies pour ensuite

⁶ « Un monde de l'art est constitué par “le réseau de tous ceux dont les activités, coordonnées grâce à une connaissance commune des moyens conventionnels de travail, concourent à la *production des œuvres* qui font précisément la notoriété du monde de l'art”. » (Becker, 1988, p. 22 cité par François, 2008, p. 10)

les comparer. Les monographies sont donc considérées comme des cas qui sont comparés (Becker, 2016, p. 65).

Le cadre d'analyse et la conceptualisation que Becker (1988) propose des mondes de l'art a conduit d'autres chercheurs à analyser différents objets à l'instar de François (2005) qui réalise une recherche sur le monde de la musique ancienne et d'Hammou (2013) sur le monde du rap⁷. En définitive, des frontières floues et une complexité à apporter un cadre précis pour les analyser caractérisent ces trois objets. Tout d'abord, François (2005, p. 12) rappelle qu'une analyse en termes de monde social – en particulier chez Becker (1988) et Strauss (1978) – s'inscrit dans « la tradition de l'interactionnisme de Chicago » (François, 2005, p. 12). En d'autres termes, les interactions entre les acteurs du monde étudié participent à la construction de l'analyse (*ibid.*). Becker (2009, p. 90) propose d'appliquer la perspective interactionniste à travers la notion de monde à toutes les activités « qu'elle soit artistique ou non ». François (2005) souligne d'ailleurs que « pour rendre compte de la production artistique, il ne faut donc pas porter son attention sur l'artiste, mais sur la décision du travail au sein de laquelle il intervient » (François, 2005, p. 10).

François (2005) construit sa recherche sur le monde de la musique ancienne au prisme du marché en mobilisant une approche double approche à la fois interactionniste et socio-économique. Le monde est considéré à ce titre comme un espace social et François (2005) propose de l'interroger avec l'appareil analytique qui lui incombe (*i.e.*, les principes théoriques et les enjeux analytiques). Il pose ainsi la question de : « Comment les acteurs d'un même monde social parviennent-ils à articuler leurs activités ? » (François, 2005, p. 10). Pour y répondre, François (*ibid.*) mobilise Becker et souligne que « la coopération entre les acteurs d'un même monde de l'art est rendue possible parce qu'ils partagent une même convention ». Ensuite, il soutient une « convention d'interprétation » (*ibid.*, p. 11) en reprenant les travaux de Becker (1988) qui la définit comme : « un ensemble de règles qui permettent la coordination spontanée d'un ensemble d'acteurs, dont les actions combinées, participent à la fabrication d'une œuvre d'art, la convention vise à rendre compte des mécanismes de production collective » (Becker, 1988, cité par François, 2002, p. 4).

⁷ De nombreux auteurs ont remobilisé cette notion, cependant dans ce cadre d'analyse, l'objectif est de construire les éléments qui vont conduire à l'analyse du marché de la formation d'animateur.

François (2005) élabore trois critères pour analyser le marché à partir des travaux de Becker (1992) : (1) « division du travail, convention et juridiction » (François, 2005, p. 9) ; (2) « de l'interaction au marché » (*ibid.*, p. 12) ; (3) « trajectoire de professionnalisation » (*ibid.*, p. 21). L'étude du marché favorise la compréhension des transformations du monde examiné. Trois axes sont d'ailleurs identifiés pour analyser le marché : (1) les acteurs avec leur trajectoire et les trajectoires des protagonistes qui constituent ces acteurs, (2) le contexte dans lequel les acteurs évoluent et (3) leur positionnement individuel et les interactions entre les acteurs dans le cadre d'un marché.

Au même titre que François (2005), Hammou (2013, p. 192) souligne que « les notions de monde social et de monde de l'art, par exemple, sont conventionnellement considérées comme similaires. Un monde de l'art serait un monde social artistique ». Hammou (2013) analyse le monde du rap à travers les interactions entre les acteurs qui se revendiquent de ce style musical. L'analyse est ainsi basée sur la légitimité que les acteurs s'accordent à appartenir à un monde ou à un autre. La question de la coopération est également importante, car elle apporte des éléments de compréhension dans l'articulation et la structuration d'un monde.

« Suivant la démarche beckerienne pour le cas particulier du rap, j'ai renoncé à commencer par définir le rap, pour chercher les personnes qui produisaient les objets ainsi isolés. J'ai plutôt cherché qui définissait des choses comme du rap, avec qui ces personnes coopéraient, avant de remonter aussi loin que possible (et que nécessaire) les chaînes de coopération qui rendent ces activités possibles. »

(Hammou, 2013, pp. 197-198)

François (2005, p. 22) propose ainsi d'analyser les trajectoires des acteurs en les utilisant comme un « traceur » qui reconstitue les structures de ce monde. Les trajectoires des acteurs démontrent ainsi des « chemins obligés » qui illustrent les obstacles inhérents au monde analysé et souligne ainsi les formes typiques qui le structurent. En d'autres mots, « on peut, reconstituer le plan de métro en comparant systématiquement les trajets récurrents qui s'y déroulent » (*ibid.*). François (2005, p. 12) souligne que l'étude d'un monde doit se faire par l'analyse des interactions entre les acteurs. En effet, les acteurs et leurs interactions construisent le marché.

Pour conclure cette partie, l'approche structuraliste est écartée de cette recherche pour privilégier une démarche interactionniste autour de la notion de monde. La partie suivante va ainsi définir les contours et les acteurs analysés dans le cadre de cette recherche.

1.2 Les contours et les acteurs du monde de l'animation

Lebon (2020) renforce la mobilisation de la notion de monde pour son analyse de l'animation dans l'ouvrage *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*. Les contours instables de l'animation renvoient à des enjeux différents (*ibid.*). Lebon (2018, p. 16) fait également référence aux mondes sociaux de Strauss (1992) caractérisés par un « domaine particulier » avec une « activité primaire », des « sites », des « technologies » et des « organisations ».

Afin d'interroger les particularités du monde de l'animation et d'y analyser du marché de la formation d'animateur professionnel, ces derniers sont considérés comme des travailleurs et l'animation est considérée comme un travail peu différent des autres.

Par voie de conséquence, pour rendre compte de la production d'animation, l'attention ne doit pas être portée sur l'animateur, mais sur la décision du travail au sein de laquelle il intervient. Par déclinaison, pour analyser les formations, l'attention principale n'est pas portée sur le formateur, mais plutôt sur l'environnement dans lequel il intervient ; ce qui conduit à interroger l'organisation du travail de la formation. Ainsi, le monde de l'animation est composé de l'ensemble des professions qui concourent (*e.g.*, formateurs, universitaires, CEPJ, élus locaux, *etc.*) à la production d'animation ou à la faire reconnaître comme telle. À chaque activité correspond en effet un monde composé des personnes dont le travail contribue à faire en sorte que cette activité ait pu se dérouler de cette façon et pas d'une autre.

Définir les **contours de l'animation** est nécessaire à la construction de la grille d'analyse. À ce sujet, Gillet (1995, p. 23) souligne que la définition est introuvable. L'histoire de l'animation montre d'ailleurs la difficulté à apporter une définition unanime pour tous les acteurs. Ceux issus de l'éducation populaire créent l'animation dans une dynamique *bottum up* (Zimmerman, 2003), c'est-à-dire que l'émergence de l'animation est indépendante de l'État. La période de cogestion sous Maurice Herzog de 1958 à 1966 donne toutefois une place prédominante au gouvernement dans le monde de l'animation qui conduit les acteurs de l'éducation populaire à devenir offreurs de services. Dans le même temps, l'animation se technicise et des diplômes sont progressivement organisés témoignant de la professionnalisation de ce monde (Bourdoncle, 2000). Les acteurs de l'animation sont doublement dépendants de l'État qui finance des formations et des établissements socioculturels et qui régule l'activité en attribuant des habilitations à exercer (Bordes, 2015). Les enjeux évoqués rapidement ici feront l'objet d'une

construction plus élaborée dans la partie sociohistorique. Néanmoins, ces éléments sont importants à considérer pour penser les contours et les porosités qui caractérisent le monde de l'animation.

Un certain flottement dans les qualifications caractérise l'animation comme secteur d'activité. À titre d'exemple, Poujol nommait en 1978 un ouvrage : « Le métier d'animateur : entre tâches professionnelles et l'action militante, l'animation et les animateurs d'aujourd'hui ». Puis, en 1989, elle l'intitulait : « Profession : animateur ». Les qualificatifs « métier » et « profession » témoignent de la construction du monde de l'animation. Les frontières floues correspondent ainsi particulièrement à une approche théorique en termes de monde. Les acteurs organisent différemment l'animation selon leur(s) territoire(s) et leur(s) secteur(s) d'activité(s). Par conséquent, une approche micro (*i.e.*, à l'échelle locale) apparaît pertinente pour analyser ces phénomènes.

Trois axes vont guider la construction de la grille d'analyse du marché de la formation d'animateur professionnel à partir des travaux de François (2005) : (a) les frontières internes au monde de l'animation, (b) les frontières externes au monde de l'animation et (c) la construction d'un appareil analytique à destination des acteurs.

Tout d'abord, les **frontières internes** au monde de l'animation complexifient la lecture de la professionnalisation avec des frontières complexes à définir entre : « un professionnel » et – génériquement – « un non-professionnel » qui peuvent prendre plusieurs formes « occasionnelle », « volontaire » ou « amateur ». Camus (2008a) interroge l'animation occasionnelle et professionnelle au même titre que François (2004) le fait pour les musiciens professionnels et amateurs. Les préoccupations de ces deux mondes sont proches et les formations d'animateur soutiennent la distinction en s'identifiant dans deux axes : soit professionnel (*i.e.*, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, *etc.*) visant à une activité professionnelle salariée ; soit occasionnelle (BAFA et BAFD) à destination de pratiques volontaires ou bénévoles. Toutefois, les diplômes ne déterminent pas complètement l'activité. Des animateurs diplômés d'un BAFA ont pu jusqu'à récemment mener une carrière professionnelle même si désormais la tendance est à l'entrée des animateurs professionnels dans la formation d'animateur professionnel prévue à cet effet. Virgos (2020, p. 246) souligne en effet que le processus de professionnalisation par l'analyse des trajectoires d'animateur BAFA qui se positionnent dans une carrière professionnelle « apparaît aujourd'hui intenable pour les plus jeunes animateurs, qui sont incités par leurs responsables et par leur environnement professionnel à entrer en formation professionnelle

continue ; le plus souvent en formation BPJEPS » (*ibid.*). À ce titre, les formations constituent un marqueur de la professionnalisation (Bourdoncle, 2000) et dans le cadre de l'analyse du marché, des idéaux-types des diplômes (*i.e.*, professionnel et occasionnel) au sens de Weber (1992) renforcent la distinction entre les formations. L'objectif est d'accentuer « unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie » (Weber, 1992, p. 181).

Néanmoins, l'activité dans le monde de l'animation n'est pas caractérisée par une imperméabilité aussi forte que le voudraient les idéaux-types par l'accentuation de traits spécifiques, voire extrêmes, à ces aspects du monde de l'animation. Les « traits principaux » sont simplifiés (Paugam, 2014) afin d'élaborer une analyse du marché de la formation. Comme le souligne Becker (2006, p. 168), un monde peut être interrogé en englobant tous les acteurs qui y jouent un rôle, aussi « infime » soit-il. Toutefois, concernant les diplômes, un cadre national, voire supranational (*i.e.*, Union européenne), impose des nomenclatures aux diplômes qui définissent le cadre des formations. En effet, « le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) regroupe les certifications qui conduisent à un métier (attestant de toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier). Il recense les diplômes, les titres à finalité professionnelle et les CQP »⁸.

Le monde de l'animation comporte une pluralité de diplômes. Ils ont tous leurs spécificités et certains y ont une place peu lisible : le BAFA et le BAFD. Ces diplômes – qui sont d'ailleurs des brevets et ne sont pas reconnus au RNCP – ont été initialement pensés dans le cadre de l'animation volontaire bien avant l'apparition de diplômes professionnels. Les formations BAFA et BAFD comptent un temps de formation théorique très limité par rapport aux formations professionnelles – deux stages, pour le BAFA huit et six jours, pour le BAFD neuf et six jours. La législation stipule par l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs que : « Dans le même but, avant l'inscription à la session de formation générale, le candidat doit bénéficier d'une information de la part de l'organisme de formation, notamment sur le caractère non

⁸ https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle Consulté le 09/11/2021 à 12 h 30

professionnel de ces brevets, la mission éducative en accueils collectifs de mineurs, le cursus de formation envisagé et le projet éducatif de l'organisme »⁹. De plus, ces brevets sont à destination de l'encadrement d'un public mineur contrairement aux diplômes d'animateur professionnel qui concernent tous les publics. Ce sont essentiellement les associations qui délivrent ces brevets, les entreprises et les universités n'en proposent pas, contrairement aux formations d'animateur professionnel de la mention Jeunesse et Éducation Populaire (JEP) (*i.e.*, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS). Le BAFA et le BAFD ne sont pas soumis au processus d'universitarisation contrairement à cette filière. Ainsi, la « concurrence interne » entre la filière volontaire et la filière professionnelle s'estompe, renvoyant le BAFA et le BAFD à une entrée dans le métier et à une activité occasionnelle. Les participants aux diplômes JEP sont le plus souvent diplômés du BAFA, voire du BAFD. Une différence dans le prix est importante entre les brevets et les diplômes : les brevets coûtent entre 700 € et 1000 € alors que les diplômes JEP vont coûter entre 5000 € et 8000 €. Les premiers sont pensés en termes de forfaits journaliers alors que les seconds sont calculés en Prix / Horaire / Stagiaire (P/H/S). La question pour les financeurs des formations est donc économique, ce qui explique l'attrait pour les formations volontaires.

De surcroît, durant une période, la Branche animation (CPNEF)¹⁰ finançait des formations BAFA (Lebon, 2009), puis dans une dynamique de professionnalisation, les CQP ont été initiés afin de cibler davantage le besoin en animation, particulièrement pour les activités périscolaires qui sont partiellement, voire pas du tout, traitées en formations BAFA. La CPNEF reconnaît toutefois dans un rapport de 2007 (p. 15) que « Le BAFA est souvent considéré comme indispensable – de deux points de vue : celui des quotas imposés aux employeurs, et indispensable sur le contenu de la formation – mais il peut être obtenu par l'intermédiaire de la formation continue dans des délais très courts »¹¹.

Ce travail de recherche concerne le marché de la formation d'animateur professionnel. Par conséquent, les formations BAFA et BAFD sont considérées comme un autre marché qui nécessiterait une recherche à part entière. Néanmoins, ces animateurs qui sont parfois professionnels – ou semi-professionnels – ne peuvent être ignorés. Une précaution invite à porter une distinction supplémentaire concernant les « formations d'animateur professionnel » et non pas sur les

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030902804&categorieLien=id> Consulté le 09/11/2021 à 12 h 30

¹⁰ Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

¹¹ <http://www.cpnef.com/images/stories/maquette/observatoire/metiers/CPNEF-Observatoire-2007-Metier-animateur-dans-notre-branche.pdf> Consulté le 09/11/2021 à 12 h 30

« animateurs professionnels » qui serait également une recherche à part entière. Bessière, et *al.* (2013, p. 58), dans un rapport intitulé : *Mission relative à l'évaluation de la politique ministérielle de formation et de certification aux métiers du sport et de l'animation* interrogent le BAFA et le BAFD et soulignent le caractère non professionnel de ces formations. Lorsque des formations d'animateur professionnel sont proposées par des associations, des formations BAFA et BAFD sont également et fréquemment organisées. Les formations volontaires représentent une activité à part entière et la frontière s'accroît entre ces deux types de formations à finalité différente. Les organismes de formation distinguent les formations JEP avec des « pôles », des « secteurs » ou des « branches » BAFA. Lebon (2018, p. 56) souligne que « l'on distingue traditionnellement "l'animation professionnelle" de "l'animation volontaire" (historiquement celle des colonies de vacances où l'on n'est pas salarié, mais indemnisé) ».

Par conséquent, une division du travail n'est pas strictement définie et une porosité subsiste entre les animateurs qui peuvent avoir une pratique professionnelle sans avoir de diplôme d'un niveau référencé au RNCP. Le contraire est possible lorsque des animateurs avec un diplôme JEP ont une pratique volontaire. Toutefois, comme le démontre Virgos (2020), la séparation tend à s'affirmer entre l'activité volontaire et l'activité professionnelle. Le tableau suivant définit les caractéristiques propres à la formation d'animateur professionnel et à la formation d'animateur non professionnel.

Tableau n° 1 : Comparaison de l'animation professionnelle salariée et de l'animation volontaire/bénévole/occasionnelle

	Animation professionnelle salariée	Animation volontaire/bénévole occasionnelle
Pratique de l'activité	Régulière	Occasionnelles : essentiellement durant les vacances scolaires
Mode de rémunération	SMIC horaire	Forfait 2,2 X SMIC / jour
Répartition de l'activité de production d'animation	Secteur de l'animation socioculturelle dans les collectivités locales (services enfance jeunesse) Secteurs de la médiation culturelle, de l'insertion et de la formation	Secteur du tourisme et des vacances
Durée des formations	Environ un an	Deux semaines théoriques et deux semaines pratiques
Prix des formations	Entre 5000 € et 8000 €	Entre 600 € et 900 €
Qualification des formations (RNCP)	Entre niveau 3 (CAP) et niveau 6 (Bac + 3)	Pas de reconnaissance
Type de contrat après la formation	CDD / CDI	CEE
Type de contrat pendant la formation	Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation	CEE
Intitulé de la formation	Certificat professionnel, brevet professionnel, diplôme d'État, diplôme d'État supérieur	Brevet d'aptitude
Architecture du diplôme	Construit en unité de compétences	Construit en module de formation

Lorsque Becker (1988, pp. 53-54) analyse les mondes de l'art, il interroge les conventions qui facilitent la compréhension entre les acteurs. Dans le cas de l'animation, elles sont plus ou moins formalisées selon le niveau d'analyse. À titre d'exemple, la convention collective de l'animation du 28 juin 1988, étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989¹² et élargie en convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation qui agit pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) en 2019¹³, formalise un cadre de travail dans l'animation. L'objectif est d'apporter un cadre législatif à l'animation et d'améliorer la structuration du travail. Cette convention

¹² https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsession-id=8DEF69E2AE6A7981061254669DF7C75B.tplgfr24s_1?idConvention=KALI-CONT000005635177&cidTexte=KALITEXT000005681198&dateTexte= Consulté le 09/11/2021 à 12 h 45

¹³ Avenant n° 177 du 1er octobre 2019 relatif à la modification de l'intitulé de la convention collective https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000041686340 Consulté 15/03/2022

collective pourrait retracer l'histoire de l'animation et certains jeux d'acteurs comme la mention du droit syndical qui témoigne de l'engagement politique des acteurs. Elle soutient également la formation professionnelle en marquant la différence avec l'animation volontaire et renforce ainsi la division du travail entre les animateurs qui ont une activité salariée et ceux qui ont une activité occasionnelle avec un statut de bénévole ou de volontaire. En décembre 2020, le syndicat employeur CNEA devient Hexopée ce qui lui permet d'étendre son influence au-delà de la branche animation dans les métiers du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs (Cottin-Marx, 2020). Ces nouvelles activités accroissent la porosité du monde de l'animation avec les secteurs intégrés au syndicat employeur.

Cependant, l'animation volontaire et l'animation professionnelle peuvent aussi bien être considérées comme « deux segments » d'un même groupe professionnel que comme « deux espaces distincts » (Lebon, 2018, pp. 23-24). Dans le cas de cette recherche et dans le but d'étudier les formations d'animateur professionnel, les formations seront considérées comme « à visée volontaire » pour les formations non diplômantes (*i.e.*, BAFA/BAFD) et formations « à visée professionnelle » pour les formations qui conduisent à un diplôme (*e.g.*, BPJEPS, DUT). Par ailleurs, des conventions moins formelles, voire informelles (Becker, 1988, pp. 53-54), seront abordées dans l'analyse des marchés. Les acteurs s'organisent à travers des conventions parfois tacites à l'échelle locale.

La distinction entre l'animation volontaire et l'animation professionnelle clarifie les frontières internes au monde de l'animation. Concernant les **frontières externes** au monde de l'animation, elles sont définies en référence à d'autres secteurs (*e.g.*, sport, santé, travail social). Ces derniers lui accordent une reconnaissance contrastée. À titre d'exemple, la littérature du travail social ne considère pas l'animation socioculturelle comme faisant partie de son monde. En effet, « depuis les années 1970, cette littérature ignore assez largement l'animation socioculturelle, un indice supplémentaire de la faible légitimité académique et professionnelle de cet objet » (Lebon, 2018, p. 72). Les mondes du sport ou de l'éducation spécialisée gravitent autour du monde de l'animation (Defrance, 1995, p. 16). À ce titre, le sport s'affirme comme « une entité bien établie » (*ibid.*). Contrairement au monde du travail social organisé autour de professionnels (*e.g.*, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés), le monde de l'animation identifie : (a) bénévoles, (b) volontaires et (c) salariés. Francis Lebon (2018) souligne la complexité de caractériser l'animation, en particulier à cause de la porosité avec d'autres mondes qui sont plus structurés. Il la met en discussion avec la construction du travail social en France en corrélatant « le développement de l'État social et celui du travail social » (Castel 2009, p. 223) que

Demailly (2008, p. 351) analyse comme le « lien intime du travail relationnel et de la maintenance du lien social dans notre société ». Ravon et Ion (2012, p. 27) identifient les « professions sociales historiques » comme les mieux reconnues statutairement des professions sociales. Elles sont parfois qualifiées « d'installées » (Aballéa, 2000), de « canoniques » ou « d'historiques » (Lebon, 2020, p. 102). Par conséquent, identifier les animateurs dans les « professions sociales historiques » renvoie à « un travail de construction et de promotion de la catégorie de “travail social” » (*ibid.*). Cependant, la définition officielle du travail social ne se réfère à aucune profession¹⁴. Il « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement »¹⁵.

De plus, tous les mondes qui interagissent avec le monde de l'animation sont pour beaucoup issus de l'héritage de l'éducation populaire, à l'instar de « l'action culturelle, le développement social urbain, l'animation sportive, l'accompagnement à la scolarité, l'éducation des adultes, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes... » (Lebon, 2018, p. 70). Les métiers de la médiation (*e.g.*, familiale, culturelle, interculturelle, pénale sociale) sont également proches de ce monde (Greffier et *al.*, 2018). L'animation s'inscrit à ce titre dans une démarche qui vise à l'émancipation en particulier en participant au « développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement » (Lebon, 2018, p. 71). Considérer les mondes en lien et en interactions avec celui de l'animation révèle ainsi les injonctions, les influences et les pressions qu'exercent les acteurs d'autres mondes sur l'animation. Lebon (2018, p. 16) propose de « penser ces formes méconnues d'éducation, voire de politisation, comme un univers prît entre l'action publique, la division du travail éducatif, le militantisme, les logiques professionnelles et celles de l'emploi (et du sous-emploi) » (*ibid.*). Par conséquent, l'analyse du marché de la formation d'animateur professionnel doit considérer tous les acteurs qui ont une influence sur un monde pour pouvoir le comprendre. Les enjeux des acteurs seront interrogés dans la sociohistoire et dans les monographies.

¹⁴ Le Code de l'action sociale et des familles ne mentionne pas les animateurs dans la section consacrée aux professions, mais dans un chapitre consacré aux « Personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs ».

¹⁵ Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social.

Enfin, un **appareil analytique** est construit à destination des acteurs. Les frontières identifiées jusqu'à présent démontrent que de nombreux acteurs investissent le monde de l'animation. Pour les distinguer, les acteurs et leurs interactions sont identifiés à partir de leur rapport à l'animation. Les organismes de formation sont amenés à se recomposer dans le cadre du marché. La recomposition interne des acteurs et leur trajectoire est pensée avec la notion « d'endométabolisme » de Lordon (1993, 1994) définie comme étant « le processus par lequel le fonctionnement de la structure altère la structure. Le simple fait qu'une structure soit, que son existence "se déroule", peut être motif suffisant à son altération » (Lordon, 1993 p. 504). Le fonctionnement de la structure (*i.e.*, sa dynamique interne) la transforme par une accumulation de changements marginaux. Par exemple, dans le cas des mouvements d'éducation populaire, leur fonctionnement interne (*e.g.*, décisions du conseil d'administration, développement territorial, recrutement de certains profils) a une incidence sur le fonctionnement global de la structure qui va conduire à un éloignement plus ou moins important du but initial. Un autre exemple pour illustrer cette notion invite à s'intéresser aux associations composées de bénévoles qui salarient un ou plusieurs de leurs membres. Le changement de statut entraîne une nouvelle dynamique dans la structure.

Afin d'interroger les acteurs dans leur structuration, leurs interactions et leurs intérêts à se positionner sur le marché de la formation d'animateur professionnel, trois rapports à l'animation sont identifiés : (1) aborigène, (2) indigène et (3) allogène. Les rapports aborigène et indigène sont regroupés dans certains cas sous le rapport endogène en opposition à allogène. L'emploi de ces termes est inspiré de l'art aborigène évoqué par Le Roux (2012) et les représentations indigènes de l'art (*ibid.* ; François, 2005, p. 10).

(1) Les acteurs « **aborigènes** » sont considérés comme étant à l'origine de l'animation, en particulier issus les mouvements d'éducation populaire. Ces acteurs ont participé à l'émergence, la reconnaissance et au développement de l'animation et des formations.

(2) Les acteurs « **indigènes** » sont issus du monde de l'animation à l'instar des associations créées afin d'avoir une activité dans le monde de l'animation et qui ont une influence sur ce monde.

(3) Les acteurs « **allogènes** » ne sont pas issus du monde de l'animation, mais l'intègrent et participent à sa transformation. À titre d'exemple, une loi du ministère du Travail visant à réformer la formation professionnelle va avoir une influence sur la structuration et l'organisation de l'offre de formation dans le monde de l'animation en plus d'autres mondes. Les acteurs qui sont, à l'origine, d'un autre monde (*e.g.*, sport) et qui inscrivent leurs activités dans le monde de l'animation l'influencent avec une nouvelle approche.

Les trois types d'acteurs (*i.e.*, **aborigènes**, **indigènes** et **allogènes**) évoluent ainsi dans le même monde en construisant « graduellement leurs lignes d'activité, prenant note de la façon dont les autres répondent à ce qu'ils font, et en ajustant ce qu'ils vont faire de manière à essayer de faire en sorte que cela convienne à ce que les autres ont fait et vont probablement faire » (Becker, 2006, p. 168) et en interagissant dans un rapport à la fois concurrentiel et partenarial. La provenance (*i.e.*, rapport à l'animation) des acteurs et leur trajectoire ont autant d'importance dans l'évolution du monde que les échanges qui sont créés entre les acteurs. Les deux aspects sont toutefois à considérer pour analyser le marché. L'émergence de nouveaux acteurs et la croissance des interactions engendrent de nouveaux rapports. En d'autres termes, la structuration de l'animation en marché ouvre une porte à de nouveaux acteurs qui vont avoir une influence sur le monde de l'animation.

Par conséquent, des acteurs **aborigènes**, **indigènes** et **allogènes** sont identifiés dans le monde de l'animation. En vue d'affiner la grille d'analyse qui conditionnera les trajectoires des acteurs, le statut juridique est croisé avec le rapport à l'animation. À ce titre, les acteurs sont de trois secteurs distincts : (1) **public** (*i.e.*, université et Greta), d'autres du secteur **privé** donc (2), **non marchand** (*i.e.*, association) et (3) **marchand** (*i.e.*, entreprise). À partir de ces éléments, un tableau est établi afin de croiser les caractéristiques des acteurs et comparer leur lien à l'animation avec leur statut.

Tableau n° 2 : Acteurs du monde de l'animation

	Endogène		
	Aborigène	Indigène	Allogène
Public			
Privé non marchand			
Privé marchand			

En somme, le monde de l'animation est caractérisé par des frontières poreuses avec des mondes proches (*i.e.*, sport, santé, travail social) dont les acteurs investissent les formations. L'ambivalence de l'animation entre une activité professionnelle et une activité volontaire témoigne d'un processus de professionnalisation inabouti. Les formations d'animateur sont ainsi organisées à travers un marché de la formation où des acteurs de différents statuts juridiques (*i.e.*, public, privé non marchand et privé marchand) et de différents rapports originels à l'animation (*i.e.*,

aborigène, indigène et allogène) interagissent sur un marché au travers de conventions. La partie suivante vise à appréhender la constitution de ce marché de la formation.

2 Appréhender la formation comme un marché

La partie précédente a montré que le monde de l'animation et les acteurs de la formation s'organisent à travers un marché et sont ainsi amenés à une évolution « endométrabolique » (Lordon, 1994) (*i.e.*, changement structurel endogène). Les individus conduisent ainsi les transformations de l'acteur pour lequel ils travaillent (*i.e.*, transformations en interne). Par ailleurs, en considérant l'approche interactionniste, les transformations internes sont à appréhender au même titre que les transformations externes (*i.e.*, l'environnement et le contexte). Par conséquent, cette partie vise à apporter un cadre d'analyse de l'émergence et de la structuration du marché. Si les individus qui composent les acteurs les transforment de l'intérieur, l'environnement dans lequel ils évoluent est un axe d'analyse qui favorise la compréhension du monde de l'animation et de ses transformations. L'environnement qui est analysé dans le cadre de cette recherche pour appréhender les transformations du monde de l'animation est le marché de la formation d'animateur professionnel.

Au sujet de la métamorphose du monde associatif, Hély (2009) a montré l'évolution des formes organisationnelles des acteurs en « association-entreprise ». Bordes (2015, pp. 58-60) analyse quant à elle la concurrence dans le monde associatif dans le cadre de marchés par le « syndrome de la Reine Rouge », en référence au personnage de Lewis Carroll dans *Alice au pays des merveilles*. Bordes (*ibid.*) nourrit son analyse des interrogations de Claude Combes (1998) qui reprend les travaux de Leigh Van Valen, biologiste évolutif américain de l'université de Chicago. Ce syndrome de la Reine Rouge vise à démontrer que dans tous les groupes, malgré les changements adaptatifs par un effet de sélection naturelle, le groupe reste le même et que la sélection n'accroît pas la qualité de l'adaptation (Bordes, 2015, p. 59). Ainsi, les interactions avec les autres groupes (*i.e.*, espèces) en évolution modifient continuellement l'environnement. Par conséquent, une compétition s'organise entre les groupes qui cherchent à avoir une influence sur la qualité de l'évolution entre eux et à annuler leurs avantages à évoluer. Donc, si une espèce a investi un milieu, les autres seront influencées. Une course à l'évolution s'organise entre les espèces que Van Valen définit comme égoïstes (*ibid.*). Les espèces qui ne participent pas à la course subissent la concurrence et finissent par disparaître. Les espèces courent pour ne rien changer. Bordes (*ibid.*) propose d'appliquer cette analyse biologique du comportement des

espèces aux évolutions des associations d'éducation populaire. Après la Seconde Guerre mondiale, les acteurs de la formation ont bénéficié de subventions pour leur fonctionnement de la part de l'État. Une course a ainsi commencé pour le maintien de leurs acquis à l'instar d'Alice et de la Reine Rouge ou des cas analogues du dilemme du prisonnier¹⁶ ou de *Squid Game*¹⁷. L'objectif des acteurs est de trouver des financements avec le risque de perdre les idées et les buts défendus à l'origine par les mouvements d'éducation populaire (Bordes, 2015, p. 60).

Par conséquent, « cette course sans fin aux financements pousse les associations à s'inscrire dans la loi du marché et de la concurrence. L'égoïsme des espèces se retrouve alors au sein d'associations qui se sont créées sur l'idée d'une éducation pour tous et par tous et surtout sur l'idée de l'émancipation des personnes » (*ibid.*). Bordes (*ibid.*) conclue en soulignant que cette évolution, impulsée par des directives gouvernementales, conduit à un processus de sélection et à une perte de qualité. En d'autres mots, les acteurs se recomposent de l'intérieur (*i.e.*, endométabolisme (Lordon, 1994)) pour continuer d'exister sur un marché, qui n'est pas l'environnement initial. Les acteurs qui ne jouent pas le jeu du marché sont ainsi amenés à disparaître. L'analyse que propose Bordes (2015) dans le cadre de la recombinaison des conventions organisationnelles des acteurs en marché fait l'objet ici d'une analyse qui s'inscrit dans la continuité de ce syndrome de la Reine Rouge. De nouveaux acteurs (*i.e.*, indigènes et allogènes) investissent le marché et sont en interaction avec les acteurs aborigènes. Par conséquent, cette partie va aborder le marché en tant que tel afin de comprendre l'environnement dans lequel les acteurs évoluent, en complément de la trajectoire des acteurs qui donne de nombreux éléments d'analyse de ce monde. L'objectif est en effet d'appréhender ce qu'est un marché et comment certains processus soutiennent « l'endométabolisme » (Lordon, 1994) des acteurs.

Les deux parties qui suivent visent à appréhender le marché de la formation d'animateur professionnel. La première considère les processus qui structurent le marché et la seconde a pour objectif de construire les contours de l'analyse du marché.

¹⁶ Une situation dans laquelle les intérêts individuels s'opposent aux intérêts collectifs. Ce dilemme débouche sur trois possibilités : (1) les acteurs ne se trahissent pas et ne perdent pas, (2) un des deux acteurs trahit l'autre, l'acteur trahi a beaucoup de perte et l'acteur qui trahi n'en a pas ou peu, (3) les deux acteurs se trahissent et les deux ont des pertes modérées. Donc, lorsque les acteurs agissent dans leur propre intérêt ils sont perdants. Toutefois, cette perte est moindre que dans le cas où un des acteurs joue le jeu du marché et pas un l'autre.

¹⁷ Série Netflix (2021) élaborée sur le même principe que le dilemme du prisonnier où les participants ont beaucoup à perdre (*i.e.*, leur vie), mais également beaucoup à gagner (*i.e.*, une somme importante d'argent). Une possibilité leur est offerte d'arrêter le jeu si la majorité des participants le décident.

2.1 Les effets de trois processus sur le marché

Le marché est organisé autour des diplômés d'animateur professionnel. Dans un premier temps, trois processus principaux sont identifiés comme ayant une influence sur la création des diplômés : (1) le processus d'institutionnalisation, (2) le processus de professionnalisation et (3) le processus d'universitarisation. Ces derniers ne sont pas équivalents dans leur influence dans l'émergence et de la structuration du marché.

Premièrement, un **processus d'institutionnalisation** traverse le monde de l'animation. Aborder ce processus renvoie à l'institution et à la transition d'une activité vers une institution. En d'autres mots, le passage d'une activité à une institution s'identifie par le processus d'institutionnalisation. Turmel (1997, p. 1) définit à ce titre une « bonne institution » en mobilisant Jean-Jacques Rousseau : « Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transposer le moi dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout » (Rousseau 1966, cité par Turmel, 1997, p. 1). Par ailleurs, Lourau et Lapassade (1971, p. 168) considèrent l'institution en opposition avec le groupe, en le définissant comme « l'anti-institution, le consensus privilégié aux dépens de la contrainte extérieure, la solidarité aux dépens de la continuité, la spontanéité aux dépens de l'organisation, la créativité aux dépens de l'aliénation, la communauté aux dépens de la société, l'affectivité aux dépens de la politique » (Lourau et Lapassade, 1971, p. 168).

Ensuite, pour interroger le processus d'institutionnalisation, Turmel (1997, p. 11) propose la définition suivante : « L'institutionnalisation, de son côté, renvoie donc au processus par lequel ces acteurs et ces modèles d'activités sont constitués cognitivement et normativement sur le plan social ; ainsi ils sont pratiquement tenus pour acquis puisqu'ils sont légitimes et que leurs conduites sont attendues ». En d'autres termes, les différents acteurs sociaux (*i.e.*, de la personne, du collectif et de l'État) sont des formes institutionnelles construites sur des connaissances et des règles qui varient dans le temps et dans l'espace.

Dans le monde de l'animation, le processus d'institutionnalisation renvoie à la place de l'État. Les travaux de Lagroye et Offerlé (2011) apportent une définition de l'institutionnalisation qui considère la co-construction de l'institution entre les acteurs de terrain et des éléments qui induisent cette institution (*i.e.*, le gouvernement). L'institutionnalisation serait donc le fruit d'interactions qui se jouent et se rejouent continuellement où un affrontement de sa forme réinterroge les définitions stabilisées (Lagroye et Offerlé, 2011, pp. 331-332). Les rapports de force

sont considérés par Lourau et Lapassade (1971, pp. 170-171) avec les termes d'institué et d'instituant qui renforcent quant à eux les rapports de domination. L'institutionnalisation peut ainsi être analysée comme un processus qui vise à transformer et à développer : des pratiques, des savoirs et des croyances. Par conséquent, la pratique des acteurs évolue. L'institutionnalisation se traduit par des changements dans les structures et de la résistance des acteurs à ces changements. La succession irrégulière d'affrontements et de conflits conduit à des ajouts de prescriptions, de pratiques, de savoirs et de croyances qui dessinent les formes de l'institution (Lacroix et Lagroye, 1992). Chaque nouvel apport, souvent en tension avec les précédents, réinterroge ainsi le processus d'institutionnalisation et la définition précédemment établie (*ibid.*). C'est par exemple le cas pour la formation professionnelle continue définie par Agulhon (2007b, p. 65) comme le « rejeton » de l'éducation des adultes, ce qui pointe immédiatement les tensions autour de cet objet, influencé par des logiques politiques, culturelles et économiques (*ibid.*).

Le processus d'institutionnalisation apparaît donc comme un déroulement « logique » dans la croissance d'une activité. Les ajustements du travail par les différents acteurs engendrent une homogénéisation du travail et favorisent la définition des contours d'une activité ou d'un monde. Lagroye et Offerlé (2011, pp. 331-332) considèrent que l'institutionnalisation doit être « conçue à la fois comme le produit (largement involontaire) des ajustements successifs et diffus réalisés entre les différents groupes d'acteurs engagés dans les jeux, et comme le résultat de l'incorporation dans ces jeux de tout un corps de règles objectivées – issues des ajustements antérieurs perçus par les acteurs comme naturels, inévitables, et donc “appropriées” à leur intervention dans l'espace régional (Nay, 1997) » (Lagroye et Offerlé, 2011, pp. 331-332).

Enfin, Jean-Luc Ferrand (2009, 2010) propose une analyse de l'institutionnalisation à une échelle régionale. L'espace régional apparaît comme l'espace pertinent pour poser, élaborer et piloter les grandes politiques éducatives, en formation initiale comme en formation continue (Ferrand, 2009). Les Régions s'organisent à travers des politiques et des systèmes de planification qui se traduisent en schémas : de développement économique, des transports, d'aménagement durable (Ferrand, 2010, pp. 23-24). Catherine Agulhon (2005) interroge d'ailleurs l'influence des politiques régionales de formation professionnelle à travers le cas de l'apprentissage. Elle démontre que la décentralisation de la formation professionnelle n'a pas réellement d'influence sur l'insertion des jeunes. Les systèmes de gouvernance à une échelle régionale influencent donc la formation en soutenant le lien entre territoires et formation dans une approche économique (Ferrand, 2010). Les appels d'offres conditionnent effectivement les

formations initiées par les Régions. Elles entrent dans le cadre de planification et de définition d'objectifs à une échelle régionale, et en termes de complémentarité d'actions concrètes et de synergie d'acteurs au niveau local (*ibid.*). Par conséquent, des contraintes techniques organisationnelles, institutionnelles et humaines sont à appréhender, conduisant à « la question de l'autonomie du champ de la formation par rapport à celui de l'économie : codétermination ou dépendance ? Travail en amont, en parallèle ou en aval ? » (*ibid.*). Ces questions conduiront la construction des monographies.

Deuxièmement, le **processus de professionnalisation** dans le monde de l'animation « est le résultat d'une évolution que d'autres formes d'éducation ou de travail social ont subi avant elle. Un besoin social d'abord satisfait par une activité bénévole suscite une professionnalisation d'une partie de cette activité devenue insuffisante » (Dumazedier, 1989, p. 7). Lebon (2018, p. 67) distingue deux axes d'analyse – à partir des travaux de Hély (2009) – qu'il transpose dans un graphique : (1) les abscisses avec le salariat en opposition au bénévolat et (2) les ordonnées avec la légitimité publique en opposition à la légitimité privée. L'animation et l'éducation populaire sont représentées de façon à ce qu'une partie se superpose et que l'autre se rapproche d'une extrémité – l'éducation populaire tend vers le bénévolat alors que l'animation tend vers le salariat. Il illustre une porosité et une perméabilité entre toutes les activités qui composent le monde de l'animation. Les différentes activités qui composent le monde de l'animation sont organisées dans des cadres différents comme l'animation socioculturelle salariée qui est omniprésente dans les collectivités locales (Lebon, 2018, p. 65). Par ailleurs, « le secteur du tourisme et des vacances est "professionnalisé", mais avec des animateurs qui relèvent principalement de "l'engagement éducatif", en particulier dans les colonies de vacances » (*ibid.*).

Les carrières professionnelles sont complexes à appréhender, les formations ont pour finalité de former des animateurs qui vont exercer durant plusieurs années. À ce titre, Lebon (2018, pp. 65-66) souligne que « le déroulé des carrières dans l'animation est mal connu ; la connaissance ethnographique des pratiques professionnelles est corrélativement un chantier en friche sur lequel plane l'héritage de l'éducation populaire ». Cependant, Virgos (2020, p. 87) met en avant les processus de socialisation et de « resocialisation » professionnelle dans le parcours des animateurs jeunesse. La carrière professionnelle est interrogée à travers le changement de parcours professionnel des animateurs, qui est propice aux « tensions » (Perez-Roux, 2012) et aux « crises des identités » (Dubar, 2015) et qui démontre ainsi la complexité des parcours dans le monde de l'animation. La transition de l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle

est en effet possible par l'adoption de nouveaux codes qui illustrent également le processus de professionnalisation.

Paradeise (2005) rappelle le lien entre la profession et la professionnalisation en interrogeant la perspective « structuro-fonctionnaliste » de Parsons (1963) qui considère les professions comme des communautés homogènes qui lient des besoins individuels à des nécessités fonctionnelles de la société. Les professions contribuent ainsi à la régulation et au contrôle de la structure sociale. Par ailleurs, la dynamique de professionnalisation est le fruit d'un groupe qui exerce son activité à temps plein qui cherche à conquérir un statut légal par une succession d'étapes (*i.e.*, formation, association, élaboration d'un code déontologique) (Wilensky, 1964). Afin d'interroger ce qu'est une profession, Hughes (1963) propose une démarche inductive qui vise à comprendre dans quelles circonstances les membres d'une occupation ou d'une activité tentent de la transformer en profession. Le processus de professionnalisation peut ainsi être abordé en s'intéressant à la démarche de la part des membres qui exercent ladite activité. En outre, Abbott (1988, p. 318) soutient que la professionnalisation se joue entre des acteurs de différents secteurs qui se disputent des « juridictions » (*i.e.*, territoires). Des tensions apparaissent ainsi entre différents secteurs d'activités (*e.g.*, animation et travail social, sport ou santé).

Wittorski (2008a, p. 106) considère quant à lui que la professionnalisation accompagne une recherche de « flexibilisation » des personnes qui s'inscrit dans un mouvement de libéralisation du marché et renvoie l'individu à sa capacité de devenir « l'entrepreneur » de sa vie. Wittorski (*ibid.*, p. 109) identifie trois niveaux d'enjeux de la professionnalisation des formations : (a) « politique et social » où la formation prépare à l'insertion professionnelle, répond aux besoins du marché de l'emploi et lutte contre le chômage ; (b) « légitimité » des systèmes de formation qui se repositionnent pour répondre au marché de l'emploi et ainsi montrer leur utilité sociale et économique ; (c) « décloisonnement » de l'université et des milieux professionnels. Par conséquent, le lien entre la professionnalisation et le marché de l'emploi est clairement identifié et soulève des enjeux sous-jacents, à l'instar des préoccupations économiques des acteurs qui cherchent à s'adapter aux besoins des recruteurs. De manière plus générale, les associations se retrouvent dans une dynamique marchande (Hély, 2009) et les travaux de Cottin-Marx (2016) montrent les liens entre la professionnalisation et les « marchandisation » des « entreprises associatives ».

D'ailleurs, le processus de professionnalisation est considéré comme un des effets du processus d'institutionnalisation. À ce titre, Bourdoncle (1991, 1994, 2000) propose cinq sens de la professionnalisation que Wittorski (2008b, p. 9) remobilise (*i.e.*, (1) la professionnalisation de l'activité, (2) la professionnalisation du groupe exerçant l'activité, (3) la professionnalisation des savoirs, (4) la professionnalisation des personnes qui exercent l'activité et (5) la professionnalisation de la formation).

« En effet, l'on peut constater aujourd'hui que l'on parle de professionnalisation à propos de :

- l'activité elle-même, qui grâce à ce processus, passerait de l'état de métier à celui de profession ou même, préalablement, de l'état d'activité à celui de métier reconnu et salarié ;
- le groupe qui exerce cette activité et qui, grâce à ce processus et plus encore à son action propre en faveur de ce processus, verrait son statut social et son autonomie professionnelle augmenter ;
- les savoirs liés à cette activité, qui connaîtraient alors une croissance en spécificité, rationalité et efficacité en même temps qu'une diversification dans leur nature (savoirs procéduraux autant que déclaratifs, compétences plutôt que savoirs) et une reformulation en termes de compétences ;
- l'individu exerçant l'activité, qui se professionnaliserait en adoptant progressivement les manières de faire, de voir et d'être de son groupe professionnel ;
- la formation à l'activité, dont on dit qu'elle se professionnaliserait lorsqu'elle s'oriente plus fortement vers une activité professionnelle dans ses programmes (rédigés plutôt en termes de compétences), sa pédagogie (stages, alternance), ses méthodes spécifiques (méthode des cas, simulation, analyse de la pratique, résolution de problèmes...) et ses liens plus forts avec le milieu professionnel (d'où viendrait notamment une bonne partie de ses formateurs). »

(Bourdoncle, 2000, p. 118)

Dans le cadre de cette recherche, la professionnalisation de la formation est particulièrement présente, en constituant le cadre de l'analyse de ce processus défini comme la construction de « la formation de manière à ce qu'elle rende les individus capables d'exercer une activité économique déterminée » (*ibid.*). Toutefois, les autres sens du processus de professionnalisation seront également constitutifs de la grille d'analyse, en particulier dans la partie sociohistorique qui vise à analyser l'émergence des formations et à interroger de façon transversale les autres sens de la professionnalisation. À titre d'exemple, la première génération de diplômés d'État participe à la professionnalisation et à la structuration de l'animation. L'émergence des espaces formels de formations participe aussi bien à la professionnalisation des groupes qui exercent l'activité (*e.g.*, les Ceméa, la Ligue de l'Enseignement, les Francas), de l'activité en tant que telle en offrant un lieu d'exercice, des savoirs qui sont transmis et des formateurs qui conduisent les formations. Par conséquent, la formation est un indicateur qui considère les enjeux de la professionnalisation de métier d'animateur. La professionnalisation des formations, qui rend l'individu capable d'exercer une activité économique déterminée, est un axe supplémentaire de la grille d'analyse qui soutiendra ainsi l'analyse du marché par la composante économique.

Les diplômés ont théoriquement des finalités affirmées, bien que dans la pratique, la mobilisation des animateurs suive d'autres schémas. Le processus de professionnalisation identifié à

travers les diplômes démarque l'animation professionnelle de l'animation volontaire. Robinet (2000, p. 113) souligne « des indicateurs d'inscription sociale, définis comme des critères de professionnalité, le travail, un nouveau segment d'activité humaine et des inscriptions institutionnelles, révèle le processus en marche de sa professionnalisation ». François (2005, p. 23) analyse quant à lui « un mouvement de professionnalisation » et le caractérise par « quatre traits ».

Le premier trait concerne « l'invention des acteurs » (François, 2005, p. 23) pour analyser une forme de spécialisation dans le jeu des instruments anciens. Ce phénomène est présent dans l'animation avec l'apparition des diplômes et le nombre croissant de spécialisations. En ce qui concerne les diplômes professionnels, quatre spécialisations sont principalement représentées¹⁸ : (a) animation sociale, (b) culturelle, (c) loisirs et (d) environnement. Or, dans les diplômes volontaires, en particulier dans la troisième partie du BAFA (*i.e.*, l'approfondissement), le nombre de stages différents semble très fastidieux à recenser. Chaque organisme agréé peut en effet proposer et créer les thématiques d'approfondissement qu'il souhaite. Dans l'analyse des acteurs, François (2005, p. 23) identifie « les ensembles, les organisateurs de concerts et les maisons de disques ». Dans le monde de l'animation, les acteurs de la formation sont : (a) les associations, très représentées par des mouvements d'éducation populaire, (b) les entreprises et (c) les universités. De plus, l'État occupe un rôle central dans le monde de l'animation à travers la DRJSCS et le ministère des Sports. En outre, comme le démontrent les travaux d'Hély (2009) l'augmentation du nombre de salariés dans le monde associatif contribue au brouillage des frontières entre le privé et le public, le marchand et le non marchand, le bénévolat et le travail salarié. Cette dynamique relève d'une « recomposition profonde et durable des fondements de l'État social et de ses formes d'intervention » (*ibid.*). Raibaud et Gallibour (2010) s'intéressent d'ailleurs aux transitions des individus entre le bénévolat, le volontariat et le salariat à partir de la professionnalisation dans le monde associatif. Ils démontrent ainsi la porosité entre ces statuts.

Le second trait relève de la spécialisation accrue des acteurs qui est identifiée à travers « une segmentation accrue des marchés » (François, 2005, p. 23). Les domaines d'interventions de l'animation sont : (a) la délégation de services publics, (b) l'organisation de séjours de vacances ou (c) les formations (*i.e.*, volontaires, professionnelles et non diplômantes). La spécialisation

¹⁸ L'option *Activité du cirque* est éloignée du fait de sa marginalité. À titre d'illustration, en France, en 2020, le BPJEPS option *Loisirs Tous Publics* a fait l'objet de 168 sessions de formation alors que l'option *Activité du cirque* a été proposée 3 fois. En 2017, 1 session ; 2018, 5 sessions ; 2019, 4 sessions.

des acteurs témoigne d'une normalisation dans l'activité d'encadrement, à l'instar des « trico-teuses » qui doivent progressivement choisir entre animatrice et agent d'entretien (Lebon, 2009, p. 16).

Le troisième trait se réfère à « l'emprise croissante des relations financières » très présente dans l'animation. Si à l'origine, la pratique de l'animation était bénévole, les animateurs sont désormais indemnisés ou rémunérés, au même titre que dans le cas de la musique ancienne et ils sont un certain nombre à vivre exclusivement de leurs pratiques. Par ailleurs, à une autre échelle, des injonctions financières influencent la stratégie des organismes de formation qui doivent pallier la baisse de subventions. Les acteurs se trouvent ainsi en concurrence entre eux (*i.e.*, associations et entreprises) dans des réponses aux appels d'offres. Le marché de la formation professionnelle est d'ailleurs ouvert à de nombreux acteurs, les frontières y sont floues et les règles relativement instables (Denoux et Eneau, 2013, p. 24).

Enfin, le quatrième trait concerne « la stabilisation de l'environnement et des conditions de travail » interrogée dans l'animation volontaire, en particulier avec la création du Contrat d'Engagement Éducatif en 2006¹⁹. Cependant, en 1988 une convention collective nationale est signée dans l'animation et les fiches de postes gagnent en précision. Puis, la fonction publique (*i.e.*, territoriale, hospitalière) commence à reconnaître l'animation. En 1997, la fonction publique territoriale crée des statuts pour l'animation dans divers secteurs : « ils interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement » (De Carlos, 2016, p. 10). En outre, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale²⁰ favorise la présence de l'animation dans les établissements à caractère sociaux et médicaux-sociaux.

En somme, Bourdoncle (2000) et François (2005) se rejoignent sur certains aspects dans leur analyse du processus de professionnalisation. Lorsque le premier aborde « la professionnalisation de l'activité » le second parle de « la stabilisation de l'environnement ». Dans les deux cas,

¹⁹ Le contrat d'engagement éducatif a été créé par la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 puis a été fortement modifié par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, en raison de la nécessité de respecter les seuils communautaires liés à l'aménagement du temps de travail (CE. 11 octobre 2011 n°301014). Le CEE est aujourd'hui codifié aux articles L.432-1 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles (CASF).

²⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000215460/> consulté le 22/10/2021 à 16 h 30

les auteurs renvoient ce « sens » (Bourdoncle, 2000) ou ce « trait » (François, 2005) à une activité qui est reconnue avec un cadre de travail défini. De même, lorsque le premier développe « la professionnalisation du groupe et des personnes qui exercent l'activité », le second propose « l'intervention des acteurs » et « la spécialisation accrue des acteurs ». L'idée partagée par les deux auteurs est que le groupe qui exerce l'activité gagne en autonomie et se détache d'autres activités.

Par ailleurs, Bourdoncle (2000) considère davantage les savoirs et les formations qui ne sont pas retrouvés chez François (2005) dans le processus de professionnalisation. François (2005) insiste quant à lui sur l'aspect financier qui conditionne la pratique régulière d'une activité. En d'autres termes, lorsqu'une activité n'est pas financée, sa professionnalisation n'est pas envisageable. Dans la perspective interactionniste de François (2005), les acteurs et l'environnement sont omniprésents dans la professionnalisation. Ce processus est d'ailleurs identifié dans l'analyse du marché de la musique ancienne.

Leurs appareils visent à interroger un même processus dans des secteurs différents. Bourdoncle (2000) s'intéresse principalement à la professionnalisation dans l'enseignement, alors que François (2005) se consacre à la musique ancienne. Les préoccupations sont différentes entre le métier d'enseignant qui est stabilisé alors que celui de la musique ancienne est en construction. Le second cas met en avant des préoccupations qui ne sont pas nécessairement présentes dans le premier comme « l'emprise croissante des relations financières » qui ne sont pas centrales chez Bourdoncle (2000). Cette préoccupation est davantage renvoyée à la personne qui exerce une activité rémunérée plutôt qu'à l'acteur.

En somme, la professionnalisation selon Bourdoncle (2000) renvoie principalement aux savoirs qui structurent le groupe qui exerce l'activité. Ces derniers participent à sa reconnaissance. Or, chez François (2005), la professionnalisation n'est pas particulièrement rattachée aux savoirs des personnes qui exercent l'activité, mais plutôt à leur capacité à s'organiser pour la pérenniser économiquement. Ces analyses de la professionnalisation privilégient une focale différente. Bourdoncle (2000) analyse la professionnalisation au sein du monde universitaire avec les formations qui en découlent ; alors que François (2005) s'intéresse au monde de la musique ancienne, la formation y est effectivement présente dans le parcours des musiciens sans pour autant caractériser le processus de professionnalisation. La structuration de ce monde pourrait en partie expliquer que les formations prennent une place moins importante que la recherche de financement. Toutefois, chez Bourdoncle (2000) comme chez François (2005), la

professionnalisation marque le passage d'une activité exercée occasionnellement à une activité régulière, rémunérée et reconnue.

Dans son travail sur le monde de la musique ancienne, François (2005, p. 21) s'intéresse aux « trajectoires de professionnalisation ». Des trajectoires sont également analysées auprès des acteurs (*i.e.*, associations, universités, entreprises) et des protagonistes (*e.g.*, responsables de formation, directeur associatif, formateur) de la formation. Néanmoins, comme montrée dans l'introduction, la professionnalisation dans le monde de l'animation est interrogée, bien qu'elle reste difficilement définissable : lente (Mignon, 1998) ; inachevée (Lebon, 2009) ; impossible (Bordes, 2008). En outre, Aballéa (2013) considère que la professionnalisation n'est pas un processus linéaire et il propose de penser une déprofessionnalisation et une reprofessionnalisation afin d'appréhender les tensions autour de ce processus. Pour Haug (1973), la déqualification du travail liée à la rationalisation des sociétés par la science et les organisations caractérise la déprofessionnalisation. Paradeise (2005) analyse ce processus comme une restriction de l'autonomie professionnelle par des lois et règles extérieures qui visent à « routiniser » les savoirs. Les professions sont alors contraintes à se justifier auprès de leurs clients mieux organisés.

Le processus de professionnalisation est par ailleurs identifié dans d'autres secteurs que celui de l'animation. Par exemple, les ludothécaires se professionnalisent autour du jeu (Hernandez et *al.*, 2021). La proximité avec l'animation socioculturelle reste toutefois identifiée. Cette profession émerge à la fin des années 1960 et le cadre institutionnel participe à sa structuration. Demazière (2008, p. 48) est mobilisé pour qualifier la professionnalisation qui se traduit par une activité expérimentée qui se formalise, adopte une codification, une validation et une reconnaissance. Les ludothécaires répondent à des attentes politico-institutionnelles dans l'application des politiques publiques locales (Hernandez et *al.*, 2021, p. 97).

Dans le milieu sportif, Nier et *al.* (2003) s'intéressent au cas du rugby à XV et analysent l'influence exogène (*i.e.*, des médias) qui construit la professionnalisation et rend l'activité fructueuse économiquement, ce qui entraîne un besoin de salarié(s) pour gérer les structures. Bourdoncle (2000) et François (2005) identifient une professionnalisation de l'activité liée à l'économie. Toutefois, plusieurs comportements des acteurs (*i.e.*, clubs) caractérisent le processus de professionnalisation dans le sport de haut niveau : d'aucuns adoptent un modèle économique pour s'inscrire dans une compétition marchande (*e.g.*, Northampton) alors que d'autres vont

résister aux transformations structurelles pour conserver leur « identité » (*e.g.*, Grenoble) (Nier et *al.*, 2003, p. 124). La professionnalisation du secteur sportif a donc une influence sur les acteurs et, par voie de conséquence, sur ses membres. Falcoz et Walter (2009, p. 35) interrogent le salariat dans un club sportif et mettent en lumière la complexité de l'employé à se positionner entre le travail et l'engagement bénévole. Ce dernier doit fortement s'impliquer pour se distinguer des bénévoles souvent cantonnés à leur « vocation » plutôt qu'à une évolution professionnelle.

C'est également le cas du secteur du développement et de la solidarité internationale, principalement investi par les organisations non gouvernementales (ONG). Ces dernières se retrouvent confrontées à une dynamique de financements par des bailleurs de fonds (Naëlou, 2004, p. 728) qui instrumentalisent les ONG, les mettent en concurrence entre elles et les contraignent aux exigences de « qualité » (*e.g.*, normes ISO). Les financements des bailleurs sont donc soumis à de nombreuses contraintes administratives. Par conséquent, les acteurs de ce secteur organisent des formations. Ces dernières sont professionnalisées en « grande école » sur un modèle universitaire, comme c'est le cas de l'École 3A²¹ et de Bioforce²², qui proposent des formations visant à former des professionnels autour d'expertises et de valeurs sociales et humanitaires. Ces deux écoles témoignent des préoccupations du secteur à former des professionnels.

Les deux secteurs sont donc dans une dynamique de professionnalisation et les deux enjeux principaux qui se dégagent sont : les enjeux économiques (*e.g.*, pérennité de la structure, salariat) et les formations.

De nombreux travaux abordent également la professionnalisation en s'intéressant aux formations avec des entrées comme les *curricula* ou le rapport entre la formation et le marché du travail. Barrier et *al.* (2019) interrogent la professionnalisation au prisme des *curricula* dans l'enseignement supérieur. La fabrique des programmes est donc le reflet des dynamiques sociales, institutionnelles et politiques qui structurent l'enseignement supérieur. Ce postulat est partagé par Chupin (2019) dans son analyse du modèle professionnel national de formation en écoles de journalisme. Il met en avant des tensions dans le rôle que joue la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes, d'une part en normalisant les formations par les *curricula* et, d'autre part en soutenant les entreprises. En définitive, pour Chupin (2019) les *curricula* s'adaptent au marché du travail et leur différenciation conduit à sa division.

²¹ <https://www.ecole3a.edu/lecole/vision-missions-valeurs/> Consulté le 22/02/2022 à 13 h

²² <https://www.bioforce.org/> Consulté le 22/02/2022 à 13 h

Par ailleurs, la professionnalisation des universités est un sujet qui est également préoccupant de l'autre côté de l'Atlantique comme le mettent en avant Doray et Manifet (2017) en proposant une comparaison de ce processus entre le Québec et la France. Les résultats témoignent que la professionnalisation des universités au Québec est principalement endogène (*i.e.*, des transformations qui ont lieu à l'intérieur de l'université) avec une finalité intégrative au marché du travail du participant à la formation. À l'inverse en France, la professionnalisation est plutôt exogène (*i.e.*, influence des entreprises sur l'université) et l'université est amenée à proposer des formations qui répondent au marché de l'emploi. Dans les deux cas, l'environnement politique, économique et social des universités fait pression sur celles-ci pour forcer des changements, des repositionnements et pour qu'elle assume de nouvelles fonctions, comme l'intégration de la formation tout au long de la vie (Nesbit et *al.*, 2007). Enfin, l'OCDE et la Commission européenne intègrent des indicateurs relatifs à la formation des adultes dans les systèmes d'information (Eurostudent Eurostat, 2009 ; OCDE, 2013), ce qui démontre la présence croissante des préoccupations économiques sur le marché de la formation des adultes et l'inscription des formations dans une dynamique marchande conduite par l'Union européenne (*ibid.* ; Kavka, 2017, p. 35). Le processus de professionnalisation des universités influence également le secteur professionnel, qui fait, quant à lui, face à un processus d'universitarisation qui résulte d'un processus plus large d'europanisation.

Troisièmement, l'inscription dans un marché de la formation est à considérer dans un contexte européen grandissant appréhendé comme le **processus d'universitarisation** influencé par l'europanisation. Les travaux traitent généralement de l'effet conjoint de l'europanisation et de l'universitarisation. Bruno et *al.* (2010) dans leur ouvrage intitulé *La grande mutation : néolibéralisme et éducation en Europe* proposent une analyse des politiques européennes en termes d'éducation. Une des premières notions évoquées concerne le « nouvel homme européen » qui est pensé dans une logique de compétition. Le nouvel homme européen doit ainsi être adapté au projet de l'Union pour donner un « avantage comparatif » dans la compétition mondiale (Bruno et *al.*, 2010, p. 13). L'homme compétitif vit dans la concurrence et ses compétences lui permettent de l'affronter (*ibid.*). La réflexion qui suit propose de penser « l'homme européen » par le triptyque : « compétitivité, concurrence, compétence » (*ibid.*) qui conduisent à une transformation des formations. Les acteurs sont en effet en concurrence sur les appels d'offres et sur la « course aux stagiaires ». L'approche par compétences constitue le cœur des nouveaux

diplômes depuis les années 2000²³ où les contenus de formations sont pensés en termes « d'unités de compétences ». Penser les formations avec la compétitivité et la concurrence alimente la grille d'analyse des interactions entre les acteurs dans le cadre d'un marché. La compétence est d'ailleurs identifiée par Labruyère (2000) en lien direct avec la professionnalisation qui s'impose de façon croissante dans les milieux du travail et de la formation. Garcia (2007) oppose « l'Europe du savoir » à « l'Europe des banques » en rappelant les enjeux d'une politique commune d'éducation supérieure afin de pouvoir rivaliser avec les autres continents sur le marché international. De plus, la marchandisation des formations conduit à l'accroissement de la sollicitation de financements auprès des banques de la part des participants aux formations. Par ailleurs, Charles (2013, p. 173) considère une interprétation française de la professionnalisation où la formation viserait plutôt à établir une adéquation entre la formation et le futur emploi, alors que la professionnalisation dans une perspective néolibérale viserait davantage à promouvoir une flexibilité dans l'employabilité à travers des « compétences transversales ».

Le processus de Bologne, initié en 1999, renforce le processus d'universitarisation dans un contexte européen²⁴. Les injonctions européennes quant à ce dernier transforment le monde de l'animation dès les années 2000 à travers les diplômes d'animateur. En plus de marquer l'accélération du processus d'universitarisation, au niveau européen, la nouvelle gestion publique le soutient (Bezes et Musselin, 2015). Selon Musselin (2007, p. 99), le processus de Bologne aurait deux étapes : la première concerne l'harmonisation des structures d'enseignement afin qu'elles soient assez similaires d'un pays à l'autre ; la seconde concerne l'application de « l'assurance qualité » (Musselin et Froment, 2007, p. 99). En outre, des objectifs secondaires sont associés au Processus de Bologne (*i.e.*, mobilité, éducation tout au long de la vie et maintenant le cadre de qualifications), « au sens où ils devraient découler de – ou être facilités par – la transformation des structures et la mise en place de systèmes d'assurance qualité » (Musselin et Froment, 2007, p. 99).

Pour approfondir la seconde étape définie par Musselin (2007) qui est « l'assurance qualité », elle explique la sortie progressive de l'État dans le contrôle de la formation d'animateur professionnel aux dépens d'organismes privés, qui vont devoir labéliser les formations. Les critères sont essentiellement qualitatifs et visent à imposer les mêmes taux de réussite aux universités que ceux mis en avant par des établissements sélectifs (Garcia, 2007, p. 88). L'évaluation des

²³ Plus précisément avec l'arrivée du Processus de Bologne (1999).

²⁴ Déclaration commune des ministres européens de l'Éducation réunis à Bologne le 19 juin 1999.

enseignements et des enseignants est d'ailleurs rendue obligatoire²⁵. Les universités sont en effet soumises à des évaluations de la part de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), qui vise à assurer leur qualité. Ce dispositif initié par le ministère de l'Enseignement supérieur et mis en œuvre par une agence externe (*i.e.*, AERES) depuis 2006 fait face à de vives critiques de la part des acteurs du monde universitaire, en particulier pour son mode d'évaluation et sa hiérarchisation des établissements (Agulhon, 2013, p. 146). En suivant ce processus, dans le cadre de la formation d'animateur, une hypothèse apparaît : celle de la perte de singularité des acteurs qui caractérisent leur offre de formation. Cependant, les acteurs la caractérisent en fonction de leur rapport à l'animation (*i.e.*, aborigène, indigène ou allogène) et de leur statut juridique (*i.e.*, public, privé non marchand ou privé marchand), ce qui les conduit à une approche différente de la formation d'animateur professionnel.

Denoux et Eneau (2013) soulignent à ce titre que l'ensemble des outils de cette démarche qualité (*e.g.*, certification, labels, normes, chartes) favorise la professionnalisation des acteurs. Ces outils participent à la clarification des attendus des formations. Les acteurs sont donc davantage amenés à échanger et à se professionnaliser ensemble. L'ensemble de ces injonctions conduit toutefois à une normalisation des formations (Denoux et Eneau, 2013, p. 41).

Garcia (2006) voit également l'assurance qualité comme un outil de régulation du marché de la formation supérieure – et de gestion des universitaires – qui tend à modifier les rapports de force internes par l'évaluation de la « compétence ». Garcia (2006, p. 91) considère donc le processus de Bologne comme l'outil d'instrumentalisation du marché de la formation.

Froment (2007, p. 100) souligne la contradiction de l'individualisation de masse en devant « tenir compte davantage du besoin des étudiants dans un système universitaire de masse ». Cependant, le monde de l'animation s'inscrit depuis le DEFA (1979) dans une démarche de formation tout au long de la vie, qui fait partie des missions des universités françaises depuis 1968 (Borras et Bosse, 2017). C'est également un des principes secondaires du processus de Bologne (Muselin, 2007). Toutefois, la démarche était différente : la formation était destinée à des adultes déjà en poste et ce diplôme pouvait durer jusqu'à neuf ou dix ans, car beaucoup de participants ne terminaient pas la formation. La partie sociohistorique analysera plus longuement ce diplôme central dans l'élaboration de la filière des diplômés d'animateur professionnel.

²⁵ Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence publié au Journal officiel (n°101, 30 avril).

Le processus de Bologne transforme donc l'offre de formation à partir des années 2000 en impulsant une réforme des diplômes. Les diplômes sont pensés dans une approche par compétences traduite en Unités de Compétences (UC), dans une logique de transversalité des formations. Le processus de Bologne est la concrétisation de l'universitarisation dans une dynamique européenne qui a pour finalité de mettre l'université au service du marché de l'emploi. La dynamique d'eupéanisation participe ainsi à la structuration des offres de formation en marché. Ce travail vise donc à analyser l'influence de cette dynamique sur la formation d'animateur. Garcia (2004) propose une critique de fond de la marchandisation des formations universitaires en pointant la tendance globale à la libéralisation de l'offre. Elle souligne également les influences externes qui conditionnent la formation en marché.

À titre d'exemple, l'accord général sur le commerce des services transforme en marchandise un bien « encastré » (Polanyi, 1944) dans des finalités sociales (*i.e.*, l'éducation et la formation) et accorde une place centrale au marché dans la définition de l'offre. La logique d'évaluation des enseignants et des formations découle à la fois de la marchandisation et du processus d'universitarisation. Le processus de Bologne vise donc à une professionnalisation des universités afin de les mettre en concurrence avec les formations privées (Agulhon, 2007a). Au-delà de l'effet d'annonce, la volonté des pouvoirs publics de professionnaliser les universités conduit à les inscrire sur le marché de la formation. Les membres de l'université sont « promoteurs » ou « complices » de la marchandisation d'une offre de formation qui répond à des besoins professionnels. D'ailleurs, trois registres les qualifient : « la mise en relation des contenus théoriques et professionnels, l'adaptation aux évolutions technologiques, l'identification des emplois et l'articulation avec les formations » (Agulhon, 2007a, p. 25). Or, Rose (2014) démontre une certaine résistance de la part de certains universitaires face aux injonctions à l'insertion. Le processus d'universitarisation est donc une source de tension supplémentaire dans les rapports entre l'université et les différents secteurs professionnels.

Stavrou (2011) met en avant l'influence des directives de l'Union européenne dans les transformations de l'enseignement supérieur en s'intéressant à l'organisation des universités et aux *curricula*. Ces travaux soulignent que la professionnalisation est l'outil de réforme de l'enseignement et du contrôle sur l'activité d'évaluation des formations. La recomposition des formations par une approche par compétences est liée au marché du travail. Dans ce dernier, les employeurs cherchent à embaucher des professionnels compétents qui sont amenés à réaliser des ajustements individuels et collectifs dans les recrutements. Rose (2014) identifie d'ailleurs l'insertion professionnelle des étudiants comme la troisième mission de l'université, en plus de

l'enseignement et de la recherche. Les formations améliorent ainsi les chances d'insertion professionnelle des diplômés qui sont, selon la formation, compétents et qui répondront donc aux besoins de leur employeur (*ibid.*).

Marcyán (2010) analyse que les formations universitaires favorisent l'acquisition d'une « professionnalité » et d'une « employabilité ». Le degré professionnalisant du diplôme « réside dans la capacité qu'a ce dernier à assurer l'apprentissage de connaissances, de savoirs, de savoir-faire, de compétences, de dimensions techniques et intellectuelles diverses constituant un bagage jugé nécessaire à l'entrée des étudiants sur le marché du travail, en général, et en particulier, dans des espaces d'activités plus ou moins ciblés » (Marcyán, 2010, p. 452). Kavka (2017) analyse trois types de professionnalisation : (1) prescriptif, qui renvoie aux mesures concrètes que les pouvoirs publics imposent aux établissements ; (2) compétitif, qui concerne les outils d'évaluation, les classements et les financements des établissements en fonction de leurs résultats ; (3) discursif, qui vise à accroître la transparence des formations et justifier leur utilité dans le secteur professionnel (*e.g.*, les crédits ECTS).

Stavrou (2017) démontre que les universités s'inscrivent dans un marché et que les *curricula* sont l'outil principal de la marchandisation. Encore une fois, les réformes au niveau de l'Union européenne, impulsées par le projet d'un « espace européen de l'enseignement supérieur » (1998) et la Réforme LMD (2002) font suite aux accords de Bologne (1999). De nombreuses réformes traversent l'université et une logique marchande gagne en importance. Toutefois, le marché n'est pas construit dans un rapport rudimentaire « d'offre » et « de demande ». Cochoy (1999) considère que les entreprises participent au choix des savoirs enseignés dans la mesure où elles sélectionnent leurs salariés en fonction de certaines compétences ; et que les établissements d'enseignement introduisent de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques dans le monde économique. Cochoy (1999) renforce ainsi le choix de la perspective interactionniste pour interroger les marchés (François, 2005).

La présence grandissante de l'approche par compétences technicise l'animateur au service de la concurrence. À ce titre, Bruno et *al.* (2010) interrogent le système éducatif européen par la compétitivité avec une analyse de l'actuel projet éducatif de l'Union européenne comme voulant faire du système éducatif un instrument au service de la compétitivité en instrumentalisant l'homme au service de l'économie (*ibid.*, p. 13). L'instrumentalisation se traduit dans les formations, en particulier dans le rôle de l'université. À cet égard, Bourdoncle (2007, 2009) interroge le processus d'universitarisation au service de l'institutionnalisation à partir de deux axes

: la transformation de l'université et les transformations initiées par l'université sur les formations qui ne sont pas universitaires. Un rapport se construirait entre ce qui vient de l'intérieur de l'université (*i.e.*, les diplômés) et les éléments extérieurs qui la transformerait endométraboliquement (Lordon, 1994). À titre d'exemple, lorsqu'il s'agit de la création de diplômes professionnels, ces nouvelles formations professionnaliseraient l'université (Bourdoncle, 2007, p. 136).

A contrario, ce qui vient de l'extérieur serait transformé par l'université, c'est-à-dire universitarisé (*ibid.*). Toutefois, Bourdoncle (*ibid.*) considère cette approche autocentrée sur l'université en imposant sa loi à ce qui vient de l'extérieur et modifie de l'intérieur et, à son initiative, ses propres modes de fonctionnement. Les rapports entre l'université et les formations hors-université méritent d'être pensés comme un processus doublement influent où les formations hors-université s'universitarisent de même que l'université se professionnalise. Bourdoncle (2007) propose trois axes d'analyse : (1) les structures d'origine disparaissent ou sont profondément transformées au profit des structures universitaires habituelles et de leurs modes ordinaires de fonctionnement ; (2) les savoirs professionnels y sont désormais non seulement transmis, mais aussi créés et accumulés selon les règles particulières de l'université en faisant ainsi une large place à l'activité de recherche ; et (3) les personnels de formation eux-mêmes se voient confrontés à un nouveau statut dominant, celui d'enseignant-chercheur, qui exige, pour y accéder, un doctorat (Bourdoncle, 2007, p. 138).

Bourdoncle (2007) analyse le cas de l'universitarisation des IUFM avec ses trois axes (*i.e.*, (1) structure, (2) savoir et (3) personnes). À partir de cette analyse, l'universitarisation des IUFM (*i.e.*, désormais INSPE) et les formations d'animateur sont comparées.

(1) Tout d'abord, l'analyse concerne les *structures* de formation qui se transforment. Dans le cas des IUFM, Bourdoncle (2007, p. 139) considère une « fausse universitarisation ». Par ailleurs, dans le cas des formations d'animateur, le processus d'universitarisation est inachevé. À titre d'exemple, le nombre d'enseignants-chercheurs dans les formations d'animateur est faible, bien que des formateurs soient diplômés d'un doctorat. Bourdoncle (2007) interroge les formations des formateurs dans les IUFM. Par analogie, les formations d'animateur pourront être interrogées à travers trois questions : qui sont les formateurs ? Comment sont-ils formés ? Quelle est leur influence sur la transmission du contenu des formations ? (2) Ensuite, *les savoirs* qu'évoquait Bourdoncle (2007) précédemment constituent une « disciplinarisation trop radicale, qui amène des enseignements finalisés non sur la compréhension des pratiques et des terrains réels d'exercice, mais sur la recherche et la logique disciplinaire » (*ibid.*, p. 143). (3) Enfin,

concernant *les statuts des personnels*, le monde de l'animation a la caractéristique – contrairement aux IUFM – d'être précaire et ponctuel²⁶. À cet égard, les formateurs, au même titre que les animateurs, vont intervenir de façons plus ou moins occasionnelles dans les formations Jeunesse et Éducation Populaire (*i.e.*, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS). L'expérience est souvent soulignée dans les recrutements d'animateurs comme dans les IUFM. En effet, « les institutions de formation professionnelle supérieure recrutent leurs formateurs sur des bases variables, où l'expérience dans la profession à enseigner et les qualités en tant que formateur peuvent jouer un rôle, mais très peu la recherche » (Bourdoncle, 2007, p. 144). Une autre des particularités du monde de l'animation concerne les productions scientifiques. Les formateurs, hors universités, ne sont que très rarement sollicités dans le cadre d'écriture d'article, d'ouvrage ou pour d'autres publications. Le processus d'universitarisation n'est pas encore au stade d'avancement des IUFM où des professionnels sont recrutés « sur les mêmes statuts que les universitaires, mais pas exactement avec les mêmes critères. Au lieu de la thèse, qu'ils n'ont pas, sinon ils pourraient être recrutés selon les voies ordinaires, on valorise l'excellence et la durée de la pratique professionnelle, ainsi que les écrits auxquels elle peut avoir donné lieu » (Bourdoncle, 2007, p. 146).

Les équipes pédagogiques de la formation d'enseignant et de la formation d'animateur professionnel sont composées de professionnels du secteur (Bourdoncle, 2007, p. 146). Enfin, Bourdoncle (*ibid.*) conclut en soulignant que « la transformation du praticien en enseignant-chercheur finit par faire disparaître son activité pratique au profit des deux autres » (Bourdoncle, 2007, p. 146) en interrogeant ainsi le processus d'universitarisation dans le monde de l'animation où la pratique semble primordiale même dans l'enseignement (*e.g.*, méthodes actives).

Au même titre que la formation des enseignants, de nombreux chercheurs ont analysé ce processus d'universitarisation. Par exemple, Altet (2010) propose un retour sur deux décennies de formation des enseignants dans les IUFM et met en lumière l'inscription des Instituts dans les grandes orientations européennes, dans une dynamique d'universitarisation et de professionnalisation qui marque une nouvelle étape dans l'organisation du métier d'enseignant. Il rejoint ainsi la formulation de Vergnies (2017) : « Quand la professionnalisation ne se joue (pas) que dans les amphis ». Du côté de Guibert et Lazuech (2010) ou de Clanet (2010), la professionnalisation des enseignants se traduit par une montée en compétence – et plus marginalement des

²⁶ Bien que la précarisation soit croissante dans les INSPÉ avec l'augmentation du nombre de contrats à durée déterminée.

savoirs disciplinaires – qui apporte des éléments de compréhension de leur carrière. Le développement professionnel des enseignants conduit ainsi à la professionnalisation du métier. Perez-Roux (2010) met en lumière les tensions identitaires qui émergent chez les formateurs d'enseignants de Lycée Professionnel en IUFM. Le processus de professionnalisation déconstruit un certain nombre de repères chez les formateurs. D'ailleurs, Perrenoud (2010) propose d'interroger la déprofessionnalisation du métier d'enseignant, ce qui renvoie aux travaux de Haug (1973) et d'Aballéa (2013). Pour lui, l'autonomie apparaît centrale dans la professionnalisation malgré les nombreux critères évoqués (*e.g.*, les savoirs, division du travail, référence à des orientations éthiques). En définitive, Perrenoud (2010) interroge la formation initiale des enseignants dispensée par l'université sur la capacité à « transmettre et exiger des savoirs didactiques et pédagogiques ». Ces quelques travaux, parmi les nombreux concernant l'universitarisation et la professionnalisation des enseignants, témoignent de préoccupations autour de ces processus. Pour la quasi-totalité, les directives européennes concernant les formations sont identifiées. Par conséquent, la dynamique réformatrice s'étend à de nombreux secteurs d'activité.

L'universitarisation des formations en kinésithérapie s'inscrit dans une durée de plusieurs décennies qui commence à la fin des années 1980 et qui, selon Gedda (2014), est loin d'être aboutie. Le processus est en effet une source de tensions dans les formations, au niveau des modalités d'entrée dans le cursus, en particulier avec la sélection des participants par le biais d'un concours que les représentants des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) voudraient supprimer et qu'ils considèrent comme un « gaspillage humain et financier » (Gedda, 2014, p. 2). Au niveau de la reconnaissance du diplôme dans la nomenclature RNCP, de nombreuses négociations ont lieu entre les représentants des IFMK et des membres du gouvernement pour le passage d'un grade universitaire à un niveau Bac + 3, voire même Master, en considérant la PACES (première année commune aux études de santé). De plus, ce processus engendre des tensions avec d'autres formations comme celle des ergothérapeutes, des pédicures-podologues reconnus au grade Licence ou des orthophonistes reconnus au grade Master (*ibid.*). Au même titre, Perez-Roux (2019) s'intéresse aux transformations de ces formations en interrogeant le rapport entre l'universitarisation et la professionnalisation en considérant les injonctions propres à chacun de ces processus. Les réformes de la formation conduisent les acteurs à « changer de modèles » (*ibid.*, p. 27), ce qui interroge l'évolution des pratiques et les enjeux identitaires propres aux formations et au métier.

À l'instar de Perez-Roux (2019), Iori (2017) s'intéresse aux formations d'assistante et d'assistant de service social, à partir d'une comparaison historique du rapport à l'université en France et en Italie. Il identifie une certaine forme de résistance à l'universitarisation de la part des acteurs qui cherchent à conserver leur modèle de formation et leur « identité professionnelle ». Cette résistance est partagée pour des raisons similaires dans la formation de soins infirmiers (Galant, 2008, p. 125). Pour Iori (2017), une uniformisation du travail social à une échelle européenne est extrêmement complexe à imaginer dans la mesure où ces secteurs ont émergé de problématiques de terrain et ont un ancrage très local.

La formation des éducateurs spécialisés est également soumise à ce processus d'universitarisation. À ce titre, Chat (2014) met en lumière la façon dont les ECTS (*European Credits Transfer System*) bouleversent l'organisation des formations et souligne l'effort demandé aux organismes de formation pour intégrer le système universitaire. En plus des injonctions à l'universitarisation, Chauvière (2018) considère que le contexte politico-économique (*e.g.*, diminution des moyens, logique marchande et pragmatique) conduit à la déprofessionnalisation des métiers du social.

Fourdrignier (2009) s'intéresse quant à lui à la professionnalisation des métiers du sanitaire et du social à l'université. Deux processus sont ainsi identifiés : d'une part, les formations infirmières qui tendent vers l'universitarisation (*e.g.*, réforme des diplômes) ; d'autre part, la professionnalisation des formations universitaires. Fourdrignier (2009, p. 79) interroge le rôle de l'université dans la professionnalisation des métiers du sanitaire et du social pour conclure que c'est « une mission impossible ». La raison principale rejoint les travaux de Iori (2017) qui démontrent que les caractéristiques propres d'un métier ne s'adaptent pas forcément à l'université. Schweyer (2008, p. 120) va jusqu'à qualifier l'universitarisation comme un « barbarisme un peu flou » qui bouscule complètement le système de formation établi. Il y voit une tentative de professionnaliser les universités qui aurait le mérite d'accorder une reconnaissance universitaire aux formations en soins infirmiers. Denoux et Eneau (2013) démontrent qu'une meilleure connaissance mutuelle des acteurs favorise leur reconnaissance. Le processus de professionnalisation participe donc à la reconnaissance des acteurs. Jorro et Wittorski (2013) interrogent également la professionnalisation et la reconnaissance professionnelle en proposant une focale sur les individus. L'analyse porte sur leur trajectoire et sur les espaces d'activités dans lesquels ils exercent. La professionnalisation à l'échelle de l'individu se construit à travers le

triptyque « environnement-sujet-activité » où ces trois éléments interagissent les uns avec les autres.

Adé et Piot (2018) analysent quant à eux la formation professionnelle avec un spectre plus large qui comprend les « métiers de l'interaction humaine » ou les « métiers adressés à autrui » qui intègrent les métiers du travail social, de l'animation, de la santé et du soin. Les rapports ambigus qu'entretiennent les formations universitaires et les formations professionnelles témoignent de tensions entre ces deux espaces de formation. En conclusion, Wittorski (2018, p. 135) analyse ces tensions comme un double processus presque opposé de « l'universitarisation des formations professionnelles » et de « la professionnalisation des formations universitaires ». Il rappelle d'ailleurs les influences de l'Union européenne dans ces processus.

En somme, les Instituts de formation des Maîtres, des Kinésithérapeutes ou des Travailleurs sociaux sont contraints de s'organiser autour du processus d'universitarisation et d'inscrire leurs formations dans le LMD qui émane du processus de Bologne, ce qui interroge « l'identité » dans de nombreux travaux (Perez-Roux, 2010 ; Altet, 2010 ; Iori, 2017 ; Fourdrignier, 2009 ; Barrier et *al.*, 2019, Redjimi, 2009 ; Nier et *al.*, 2003). L'universitarisation uniformise les formations et restreint donc leur spécificité et leur originalité. Par conséquent, ces travaux démontrent que les secteurs qui ont développé leur propre mode de formation ont une résistance plutôt importante face au processus d'universitarisation. Toutefois, un aspect du processus a été évoqué rapidement jusqu'alors et mérite davantage d'attention pour son rôle majeur dans l'uniformisation des formations.

Cette partie a mis en lumière les processus et leur articulation qui conditionnent les acteurs à organiser les formations en marché. La partie suivante visera à analyser plus spécifiquement la structuration du marché de la formation d'animateur.

2.2 Les contours du marché de la formation

Cette seconde partie aborde le marché en considérant la formation d'animateur comme un produit. Trois axes sont abordés : (1) les contours du marché visent à définir ce qu'est un marché (2) l'organisation du marché constitue la structuration à travers les interactions des acteurs et (3) l'analyse de l'offre à travers le *packaging* (Cochoy, 2002) apporte des éléments d'analyse quant aux leviers que les acteurs peuvent proposer pour (mieux) se positionner sur un marché donné.

(1) Tout d'abord, pour aborder les **contours du marché**, une analogie entre le marché de la formation d'animateur professionnel et le marché du monde de la musique ancienne (François, 2005) apparaît structurante pour définir ledit marché. Les structures de ces deux mondes comportent en effet des caractéristiques communes, à l'instar d'une porosité difficilement mesurable entre l'activité professionnelle et non professionnelle. La recherche de François (2005) sur le marché de la musique ancienne le conduit à des résultats plus larges qui dessinent les contours du monde de la musique ancienne. En ce qui concerne l'animation, l'analyse du marché vise davantage à interroger le processus de professionnalisation.

L'approche socioéconomique considère l'émergence du marché, sa structuration, son évolution et éventuellement sa recomposition. Pour comprendre le fonctionnement d'un marché, certaines de ses composantes sont indispensables (*i.e.*, (a) l'offre, (b) la division du marché et (c) les modalités d'articulation entre l'offre et la demande). Le prix peut être abordé de façon plus ou moins directe entre l'offre et la demande, selon le type de marché. Le marché est toutefois un résultat du processus d'institutionnalisation qui (dé)régule l'économie.

Polanyi (1957, p. 59) considère que « l'institutionnalisation du procès économique confère à celui-ci unité et stabilité ; elle crée une structure ayant une fonction déterminée dans la société ». À partir de ce constat, Maucourant et Plociniczak (2011, p. 3) analysent le processus économique comme « un système de relations sociales, de règles partagées et de croyances communes, stables dans le temps, qui imposent aux individus des contraintes, mais leur ouvrent aussi des opportunités ». Maucourant et Plociniczak (*ibid.*) considèrent que l'opposition des marchés aux institutions n'a pas lieu d'être, car « les institutions économiques doivent être comprises comme des entités socialement construites où les processus économiques sont codifiés, de façon à ce que la fluidité inhérente aux mouvements économiques acquière une stabilité. Ceci implique de comprendre la spécificité de la culture de marché, quand elle existe » (Maucourant et Plociniczak, 2011, p. 3). Par conséquent, l'analyse d'un marché nécessite d'en définir le cadre et de lui donner des limites.

Pour François (2018, p. 283), « les marchés constituent, à bien des égards, l'institution centrale du capitalisme, au point que ceux qui s'y opposent adoptent souvent des slogans, en dénonçant par exemple la "dictature des marchés" ». Toutefois, selon Weber (1992, pp. 334-335) la « structure amorphe » du marché rend sa description délicate. François (2008, p. 39) reprend la « structure amorphe » de Weber (1992) en soulignant que certaines relations sociales peuvent être « très hétérogènes : certaines seront stables au point de sembler formalisées, là où d'autres

seront beaucoup plus fluides ; certaines seront formelles et nettement dessinées, quand d'autres seront beaucoup plus floues... » (François, 2008, p. 39). Cochoy et Dubuisson-Quellier (2000) considèrent le marché comme une institution économique spécifique. Pour Coase, le marché est une « institution qui facilite l'échange » (Coase, 1988, p. 8, cité dans Swedberg, 1994b, p. 227). Dans ces définitions du marché, les interactions et l'institutionnalisation apparaissent centrales. À cet égard, le rôle et la place de l'État méritent d'être interrogés dans le cadre d'un marché. Une vision libérale considérerait qu'il s'autorégulerait par la main invisible du marché d'Adam Smith (François, 2018, p. 283). Par ailleurs, la politique néo-libérale de l'Union européenne incite davantage les gouvernements à se positionner comme « régulateurs » des marchés avec des outils comme les appels d'offres.

Deux affirmations vont guider la réflexion sur les contours du marché : d'une part, en considérant que « tout est marché » (François, 2008, p. 23) et d'autre part, en opposant cette affirmation avec la considération corollaire que « rien n'est marché » (*ibid.*, p. 24).

Ainsi, comme le souligne François (*ibid.*), « bien des sociologues – et depuis une trentaine d'années, nombre d'économistes également – ont été tentés de dire qu'ils étaient confrontés à un marché dès lors que se déroule un échange ». Des composantes primordiales et complémentaires « d'offre » et « de demande » définissent généralement les marchés. Néanmoins, la considération « qu'un marché est un échange » transforme toutes les interactions en marché, ainsi « rendre compte sociologiquement du marché, c'est alors porter son regard sur les éléments qui rendent possible cet échange » (*ibid.*, p. 24). Par conséquent, François (2008, p. 27) souligne – en citant Steiner (2008, p. 4) – l'importance du prix dans la relation d'échange, avec toute la démarche de définition du « prix juste » qui se construit par des allers et retours entre les échangistes et les commissaires-priseurs, dans le cadre d'un marché walrasien (*i.e.*, dit « par tâtonnement ») : « Le marché est alors conçu comme une structure relationnelle centralisée : les échangistes sont isolés les uns des autres, ils ne sont connectés qu'au commissaire-priseur qui communique à tous les informations sur le prix » (François, 2008, p. 27).

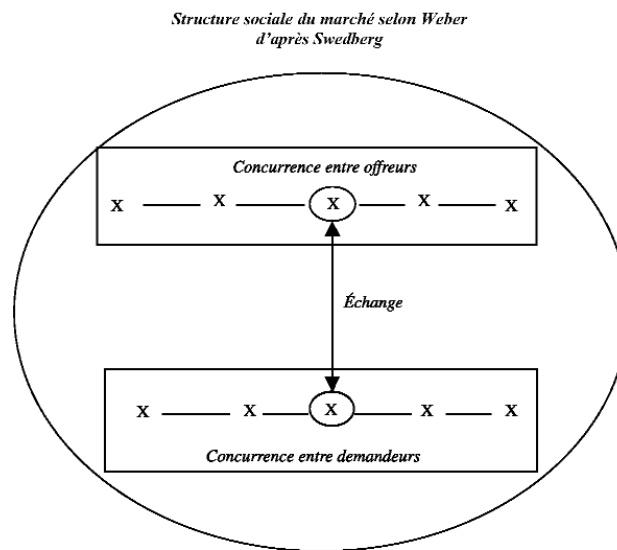
Ce fonctionnement de marché n'est toutefois pas unique. Steiner (2008, p. 5) propose deux autres modèles de marché : le modèle (a) Edgeworien et le modèle de (b) Withe. Les échangeurs qui ne passent pas par un commissaire-priseur, mais qui interagissent directement entre-eux, caractérisent la structure relationnelle sur le marché (a) Edgeworthien. En détaillant la théorie du marché de (b) Withe, François (2008, p. 35) démontre que le marché peut être vu comme

une arène et que la rencontre n'existe pas – comme si l'offre et la demande étaient complètement séparées. Dans ce second modèle « les producteurs occupent des niches, qu'ils repèrent en observant la quantité qu'ils produisent et les revenus qu'ils en retirent. Le marché n'est donc pas conçu comme le lieu de rencontre d'une offre et d'une demande » (*ibid.*). Cependant, le point commun de ces deux marchés est que le prix est central. Dans un marché optimal, « ce qui intéresse désormais les économistes c'est moins le marché que la concurrence et les formes qu'elle prend » (*ibid.*, p. 29). François (2008, p. 37) construit une « hypothèse wébérienne » en y intégrant la concurrence – partiellement évoquée jusqu'à présent. Weber soutient que nous devons « parler de marché dès que, ne serait-ce que d'un côté, une majorité de candidats à l'échange entrent en concurrence pour des chances d'échange » (Weber, 1995b, p. 410). Swedberg (1998) approfondit cette définition en identifiant « deux jeux d'interactions » qui se définissent de la façon suivante : « le premier jeu d'interactions met en concurrence l'ensemble des demandeurs d'une part, l'ensemble des offreurs d'autre part ; ce processus de concurrence sélectionne un offreur et un demandeur particulier, qui sont alors susceptibles de procéder à un échange » (Swedberg 1998, cité par François, 2008 p. 37).

À partir de ces éléments, et dans le cas de la formation d'animateur, cette double concurrence est identifiable. Les acheteurs sont confrontés les uns aux autres au moment des tests préalables d'entrée en formation. Les offreurs quant à eux sont également en concurrence face aux demandeurs qui peuvent trouver des produits équivalents chez d'autres offreurs. Si plusieurs offreurs acceptent un demandeur, il aura alors le choix de l'offre qui lui convient le mieux en fonction de ses critères (*e.g.*, les dates ou la proximité géographique) et ainsi le demandeur sera en position de force par rapport au choix. Toutefois, pour que l'offreur soit en position de force/choix, le marché doit comporter plus d'offeurs que de demandeurs du produit (*i.e.*, formation) sur l'ensemble du marché.

Dans la continuité de l'analyse, Swedberg (1998, p. 43) définit que « le second jeu d'interactions concerne l'échange qui s'établit entre un offreur et un demandeur particuliers » (*ibid.*) qu'il soutient avec le schéma ci-dessous.

Figure n° 1 : Structure sociale du marché selon Weber d'après Swedberg



Dans le cas du marché de la formation d'animateur, un cas hypothétique pourrait constituer d'une part, un demandeur « X » (*i.e.*, le futur stagiaire) qui sera en concurrence avec d'autres demandeurs « A, B, C... » pour entrer en formation (*i.e.*, payer sa formation, donc acheter un produit) ; d'autre part, un offreur « Y » en concurrence avec d'autres offreurs « A, B, C... ». Dans cette hypothèse l'offreur « Y » vendrait son produit (*i.e.*, une formation d'animateur professionnel) au demandeur « X ». Par conséquent, selon François (2008, p. 38), – dans une perspective wébérienne – ces échanges font société et c'est dans cette perspective interactionniste que le marché doit être analysé plutôt que de construire une opposition entre social et marché. Weber définit le marché comme une « structure » qui est une manière de faire société.

(2) **L'organisation du marché** vise à prolonger l'analyse des contours. Les travaux de Steiner (2005) apportent un cadre d'analyse du marché. L'approche socioéconomique favorise l'analyse des enjeux autour de la structuration du marché, en considérant les différents acteurs, leurs stratégies et leurs interactions. Steiner (2005, p. 33) considère que le sociologue-économiste n'a pas à endosser le rôle de pourvoyeur de données à destination de l'économiste ; ni à attendre de ce dernier la mise en forme (mathématique) de ces données pour apporter de la rigueur à son travail de construction de l'objet scientifique, à ses propres raisonnements et mises en forme. Par conséquent, l'approche socioéconomique apporte des éléments de compréhension quant à l'émergence du marché, son évolution et sa structuration, en tenant compte du contexte social qui a favorisé l'apparition d'une profession.

L'attention est ainsi portée sur les acteurs en cherchant à analyser le fait que « la création et l'évolution du marché dépendent d'un nombre important de conditions sociales et politiques lesquelles contribuent ensuite au fonctionnement du marché » (Steiner, 2005, p. 34). Définir les composantes d'un marché est nécessaire pour comprendre son organisation. Par conséquent, la conclusion de ce cadre d'analyse explicitera les cinq composantes retenues pour l'analyse des marchés. À titre d'exemple, le rapport des acteurs à l'égard de l'éducation populaire est une variable à analyser pour appréhender les transformations des formations. Les mouvements de l'éducation populaire ont initié les formations d'animateur. Désormais, de nouveaux acteurs (*i.e.*, allogènes) arrivent sur le marché.

Dans la composition des offreurs, les organismes de formation ont ainsi évolué dans leur rapport à la marchandisation et dans leur rapport aux « valeurs ». Steiner (*ibid.*) interroge les changements significatifs qui ont lieu dans les valeurs et qui conditionnent la mise en rapport de l'argent et des événements primordiaux du marché. Le rôle de l'État influence lui aussi le marché – au-delà de la création ou de la suppression de diplômes – avec les règles imposées dans la mise en concurrence, les moyens (*i.e.*, financier, humain, matériel) déployés pour le contrôle, ou non, des marchés. Fligstein (1990) souligne le rôle du gouvernement étasunien dans la dérégulation du marché, en particulier la manière dont le gouvernement bouleverse les règles de la concurrence (Steiner, 2005, p. 34). Dans le cas français, le gouvernement a également une influence sur le marché de la formation d'animateur professionnel, alors que dans d'autres pays et d'autres marchés, les États laissent les marchés « s'autoréguler » par la « main invisible » d'Adam Smith (1776, 2000). Au même titre, Shiller (1993, pp. 13-16) soutient le rôle étatique dans la création des « Macro Markets ». Steiner (2005, pp. 36-37) ajoute ainsi à l'intérêt des agents, et à l'utilisation des ressources marchandes, des dimensions que la société exerce sur les marchés. L'État utilise en effet le marché comme outil de régulation politique (Ansaloni et *al.*, 2017).

Par conséquent, Fligstein (1990, pp. 176, 188) analyse le rapport à « une implication directe et indirecte de l'État ». Dans un cas direct, Shiller (1993, pp. 208, 211) évoque le secteur des assurances, « l'État interviendrait pour encourager ou obliger les organisations à s'assurer contre les nouveaux risques. ». Une analogie avec les formations d'animateur conduit au cas de la CAF²⁷, qui contraint les directeurs d'établissement socioculturels à avoir au minimum un

²⁷ « L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification dans le domaine des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local et/ou de l'ingénierie sociale ainsi que des

niveau Bac + 3 et qui nécessite l'entrée en formation DESJEPS. Toujours pour Shiller (*ibid.*, p. 210), « l'implication est indirecte lorsqu'il s'agit de financer les chercheurs capables de développer les séries et les indices statistiques nécessaires au fonctionnement de tels marchés ». Une fois encore, une analogie au monde de l'animation mène au cas de l'INJEP²⁸ qui est financé par l'État afin de produire des données qui servent essentiellement aux acteurs du monde de l'animation.

Par ailleurs, « la formation d'un consensus entre les experts et l'action concertée des institutions » favorise le fonctionnement du marché. À titre d'illustration, pour que les formations soient reconnues, une validation de l'État est nécessaire (*e.g.*, par France compétences, le RNCP²⁹ et le RSCH)³⁰ et accessoirement par la Branche de l'animation (CPNEF). Cette partie a renforcé le fonctionnement du marché en particulier entre les acteurs internes et les acteurs étatiques.

(3) Le dernier axe concerne **l'analyse de l'offre à travers le *packaging*** (Cochoy, 2002). À cet égard, l'offre de formation est ici analysée par les diplômes. La diversité des diplômes rend toutefois complexe une analyse exhaustive. Certains segments du marché de la formation sont importants à distinguer, les formations à visée professionnelle et celles à visée occasionnelle. La partie suivante va, dans un premier temps, soutenir le choix des produits (*i.e.*, diplômes) centraux à l'analyse. Le second temps interrogera « l'emballage » des formations avec l'étude du *packaging* (Cochoy, 2002). Le *packaging* est la manière dont un produit est emballé pour être vendu. Les produits sont en concurrence intrinsèquement en tant qu'objet eux-mêmes, mais ils sont également révélateurs de concurrence entre offreurs de produits. Les travaux de Cochoy (2002) sur le *packaging* des produits éclairent ainsi la manière dont un emballage influence un consommateur alors que le produit est le même. L'âne de Buridan lui est fidèle dans son analyse. La (trop) rapide histoire scénarise la pauvre bête qui n'a pas réussi à faire un choix entre deux solutions d'alimentation, la conduisant à sa mort. Néanmoins, le *packaging* évite au

compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure, la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative. Diplôme professionnel de niveau II c'est-à-dire un diplôme de niveau Licence (Bac+3). » Département des Interventions Sociales, Pôle Développement sur les territoires, profil de poste directeur de centre social, mai 2014. <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/directeur-cs-profil-poste.pdf> Consulté le 16/03/2022 à 19 h

²⁸ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

²⁹ Répertoire national des certifications professionnelles

³⁰ Répertoire spécifique des certifications et des habilitations

commun des mortels le funeste sort réservé aux équilibrés indécis : « le choix entre le même et le même est enfin possible » (Cochoy, 2002, p. 18).

Le *packaging* a donc bien une influence sur la consommation du produit (*i.e.*, formation), les clients (*i.e.*, candidat) vont choisir un produit par un *packaging* « alléchant ». Le *packaging* est présent à travers différentes caractéristiques déterminantes de l'offre, à l'instar de (a) la proximité du lieu de formation, le client va choisir un produit qui sera proche de chez lui (*i.e.*, une offre de proximité). Cependant (b), l'option de la formation est déterminante dans le choix. Si le BPJEPS³¹ est le produit le plus vendu – 64 % des diplômes de l'animation en 2017³² – c'est certainement du fait de son taux d'insertion très important. De plus, avec l'option *LTP*³³ qui est le produit phare, représentant 58 % des BPJEPS en 2017 et 37,25 % des diplômes de l'animation cette année-là, c'est, en quelque sorte, « la vache à lait » de l'animation selon la matrice BCG (Giraud et *al.*, 2015) (*i.e.*, outil d'analyse du cycle de vie des produits). Toutefois, la prédominance de ce diplôme est certainement due à son autorisation à diriger des accueils collectifs de mineurs. L'option *LTP* est la seule qui offre ce prérequis et favorise ainsi l'insertion des diplômés. Par ailleurs, d'autres éléments comme (c) le rythme de l'alternance ou de stage vont être déterminant pour le client – essentiellement dans l'aménagement de déplacements. Le contenu peut être déterminant si le *packaging* met en avant des caractéristiques spécialisées, à l'instar de (d) doubles diplômes ou de (e) déplacement à l'étranger. L'emballage de la formation améliore ainsi le contenu. Enfin, le produit influence la notoriété de la marque (*i.e.*, de l'organisme de formation). La qualité du produit (*i.e.*, la formation) sera jugée par rapport à son *packaging* (*i.e.*, ce qui est mis en avant dans le produit).

Afin d'analyser l'offre des diplômes, une modélisation de la matrice de BCG est adaptée au marché dans sa globalité, et non pas à un acteur en particulier ou à un marché local. Sur l'axe des ordonnées, la croissance du marché et sur l'axe des abscisses, les parts de marché à partager entre les différentes marques. Les produits de la formation d'animateur sont placés dans la matrice. L'intérêt de ce schéma est de proposer une sorte de spéculation sur les diplômes. Ceux qui se trouvent dans la partie « étoile » ont un potentiel de croissance important et il apparaît intéressant pour les acteurs de se positionner dessus pour gagner des parts de marché. Ceux

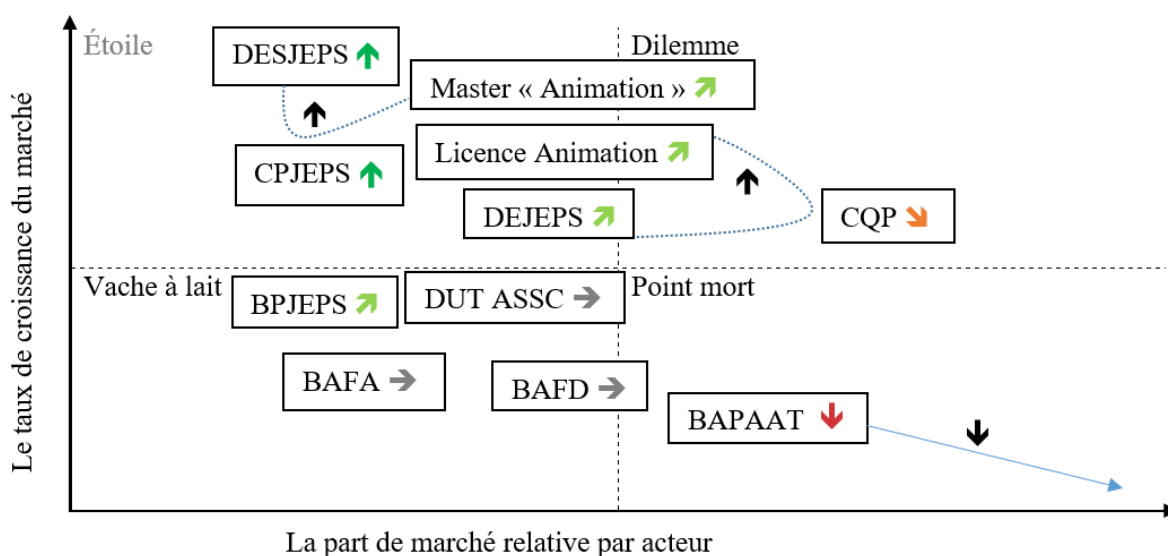
³¹ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

³² Étude à partir des chiffres du ministère des sports <http://forums.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation> Consulté le 06/08/2019 à 13 h

³³ *Loisirs Tous Publics*

considérés comme « vache à lait » sont des diplômes qui connaissent un succès et qui ne vont pas forcément connaître une croissance durant les prochaines années. Toutefois, ils restent très rentables. Puis, ceux étant au « point mort » vont subir une sortie du marché ou se transformer en « marché de niche », il ne paraît pas pertinent de se positionner économiquement sur ces diplômes. Enfin, les diplômes positionnés dans « dilemme » risquent de s'orienter vers le « point mort » et il est risqué de s'y positionner. Les acteurs qui offrent ces diplômes doivent faire le choix, soit d'investir davantage dessus, soit d'en proposer d'autres.

Figure n° 2 : Matrice de l'offre de formation dans l'animation



Selon Cochoy (2002, p. 30), il y a « quelque chose d'évident : le social pèse – et lourdement – sur les pratiques de consommation ». Qu'en est-il des clients des formations d'animateur, est-ce qu'une marque (*i.e.*, acteur) sera privilégiée par rapport à une autre ? Est-ce qu'un *packaging* va séduire un certain type de client plutôt qu'un autre ? Ainsi, l'interrogation principale considère les éléments qui conditionnent le choix des clients. Cochoy (2002, p. 39) rappelle à ce titre l'importance du ciblage de l'offre et de la demande. Dans ce cas, la demande est constituée d'une part, directement par les clients (*i.e.*, payeur de la formation) ; d'autre part, indirectement par les employeurs des animateurs diplômés. Le produit quant à lui est beaucoup plus défini, s'agissant de la formation d'animateur professionnel. Une certaine qualité et un prix (Cochoy, 2002, p. 39) caractérisent « l'offre-produit » et ces variables, en particulier la première, sont ajustables. L'interrogation de ces variables apporte des indications du positionnement des acteurs sur le marché. Par conséquent, pour définir un choix, les alternatives qui le constituent sont à considérer. Cochoy (*ibid.*) estime que le choix est défini par son objet et que « le choix

s'effectue sous le rapport du temps (nul ou infini), qu'il s'exerce à partir d'instances localisées (le sujet ou l'objet), qu'il se caractérise par le type d'opérations applicables à l'objet (le découper, le prendre en totalité), qu'il s'effectue en vertu non seulement d'un certain but (maximisation de la satisfaction ou sortie de la situation de choix), mais aussi de certains critères (préférences données ou construites dans le cours de l'action), de certaines procédures d'estimation des objets (calcul ou qualification), qu'il engage la question de la rationalité (dont la pertinence, l'extension et les modalités restent à définir), ainsi qu'un certain type de médiation (le support ou le cadre à partir duquel s'exerce le choix) » (Cochoy, 2002, p. 39).

Le *packaging* connaît un certain pouvoir de création de produit. Cochoy (2002, p. 45) illustre comment la taille d'un *packaging* (*i.e.*, plus ou moins grand) peut changer le produit et amener la création de nouveaux marchés. En prenant le cas des jus de fruits, le liquide en lui-même ne changera pas selon l'emballage. Au moment de la création des briques de vingt centilitres, un marché s'est lui aussi développé : celui du « jus de fruits pour le goûter des enfants » (*ibid.*). Cette analogie éclaire la formation d'animateur alors que des formations étaient déjà organisées en filière ; la Branche Animation (CPNEF) a créé un CQP Animateur Péri-scolaire qui conduit à la création d'un marché avec un format plus court et plus ciblé sur un type d'animation. Dans le contenu, la formation est sensiblement proche d'un BAPAAT – qui a pour point commun avec le CQP d'être un diplôme infrabac – et pourtant, la formation plus courte cible de nouveaux clients³⁴. Par conséquent, la modification d'un *packaging* conduit à la modification du prix. Dans le cas des jus de fruits, le prix rapporté au litre sera dégressif avec la taille du produit. Dans cette recherche, l'indicateur retenu est le Prix/Horaire/Stagiaire (P/H/S) qui varie selon : les marques (*i.e.*, organismes de formation), les produits (*i.e.*, diplômes), l'emballage, le niveau RNCP, la durée de la formation, si elle est qualifiante ou non et éventuellement d'autres éléments plus à la marge qui seront apportés plus tard.

Considérer le *packaging* (Cochoy, 2002, p. 60) attire ainsi l'attention sur le fait que, dans le cas de produit équivalent comme les *corn flakes*, le marché se trouve avec un seul produit sans alternative, qui est supposé « générique ». Pour les distributeurs (*i.e.*, les marques) qui ne peuvent pas ajuster leurs coûts, c'est la qualité qui est affectée. Moins les produits étaient chers, plus ils étaient achetés, confirmant ainsi l'importance de la variable prix dans la mesure où le client pense n'avoir affaire qu'à un seul et même produit. À titre de comparaison, dans le cas

³⁴ Avec des partenariats Pôle emploi pour viser une (ré)insertion vers l'emploi

de la formation d'animateur professionnel, le marché régule plus ou moins les prix des formations à travers les financements de la part des Régions, Pôle emploi ou du CPF³⁵ qui établissent un prix de formation. Dans ce cas, le prix des formations est globalement le même selon les différentes structures dans le secteur du privé.

Par conséquent, l'interrogation porte sur la manière dont les acteurs peuvent augmenter leurs marges par rapport aux clients. Évidemment, la question de la qualité semble comporter plus de paramètres que pour les *corn flakes*. Deux facteurs sont ainsi distingués : (a) ceux qui vont appartenir à l'organisme de formation (*i.e.*, coûts fixes) et (b) ceux qui vont concerner à la session de formation (*i.e.*, coûts variables).

Les coûts fixes sont appréhendés en termes d'amortissement. À titre d'exemple, l'achat de locaux ne fera pas varier le prix d'une formation, mais fera l'objet d'une augmentation globale (*i.e.*, dans tous les secteurs d'activité de l'acteur). Néanmoins, cet achat devra être amorti durant plusieurs années à travers plusieurs formations. Dans le cas de location de locaux, les coûts seront variables en fonction du nombre de sessions de formation vendues. Par conséquent, le matériel acheté devient un coût fixe – bien qu'il ait une durée de vie certainement moins longue que des locaux. Les coûts applicables à chaque formation se rapportent aux intervenants : s'ils sont salariés, le coût sera déduit ; alors que s'ils viennent de l'extérieur de la structure (*e.g.*, micro-entreprise, autre organisme de formation), la budgétisation des coûts se traduira sur les marges de la formation. Au même titre, les coûts varient si durant la formation des déplacements sont organisés ou si du matériel spécifique est acheté dans le cadre d'une thématique précise (*e.g.*, animation vidéo). Dans un idéal type, la formation la moins coûteuse possible – et donc la plus rentable – compterait un seul intervenant – embauché par la structure – qui organise tous les temps de formation dans des locaux achetés au préalable et amortis. Pour optimiser la rentabilité, les locaux devraient toujours être occupés : par des formations, par d'autres activités ou par de la location. Par conséquent, la réduction des coûts est possible dans le cadre de la formation d'animateur professionnel.

Par ailleurs, la personnalisation du produit (*i.e.*, de la formation) joue un rôle majeur dans le processus de marchandisation. Dans la continuité de l'analyse, Cochoy (2002, p. 61) souligne le cas de l'entreprise *Quaker Oats*. Pour se distinguer de la vente en gros des *corn flakes* opérée par les concurrents, la stratégie marketing fut de proposer un *packaging* personnalisé avec le nom de la marque.

³⁵ Compte Personnel de Formation

Dans le cas de l'animation, jusqu'en 2019, l'État, à travers la DRJSCS, organisait le contrôle de la qualité. Cependant, la tendance de cette délégation d'État est davantage au retrait et les organismes indépendants s'organisent pour proposer des labels de validations des diplômes, ce qui interroge l'homogénéité de la validation et de la qualité des formations et apporte de nouveaux éléments de comparaison (*i.e.*, labélisation).

En somme, les formations connaissent une transformation en partie due à la concurrence qui force les acteurs à adopter des stratégies afin d'améliorer la rentabilité. L'organisation en marché et la dimension concurrentielle résultent des processus évoqués précédemment. L'institutionnalisation a grandement induit la professionnalisation des animateurs et fait émerger les diplômes. Ces derniers instaurent les bases du marché avec l'offre et la demande. Enfin, le processus d'universitarisation favorise la concurrence entre les acteurs avec de nouveaux diplômes et la sollicitation croissante du nombre d'appels d'offres commandité par les pouvoirs publics.

3 Conclusion : Les composantes du marché de la formation

Au moment de conclure ce cadre d'analyse, les processus analysés dans la partie précédente (*i.e.*, d'institutionnalisation, professionnalisation³⁶ et d'eupéanisation) participent à la structuration du marché. Afin de les appréhender, cinq composantes apparaissent éclairantes pour analyser ce marché : (1) bureaucratique, (2) politique, (3) économique, (4) demande et (5) offre. Les composantes du marché sont les résultantes de ces processus. Par conséquent, afin d'analyser la structuration du marché de la formation d'animateur à travers trois monographies de marchés locaux, un retour sur l'émergence des formations apparaît complémentaire. Une grille d'analyse traite le marché à travers trois axes (*i.e.*, acteurs, interactions, conventions) dans la partie sociohistorique et dans les monographies. Le processus d'institutionnalisation – qui n'est pas linéaire et ne peut donc pas relever uniquement du rôle de l'État – induit le processus de professionnalisation. Afin d'appréhender ce dernier, les acteurs de l'animation sont particulièrement considérés, car ils ont participé à l'institutionnalisation par : (1) la formalisation de leurs activités, (2) une structuration de leur fonctionnement et (3) une organisation du travail. Cette recherche n'a toutefois pas pour but d'analyser en détail le processus d'institutionnalisation. Ce dernier reste cependant à appréhender pour comprendre la professionnalisation et la

³⁶ Ces processus sont articulés et ne se situent pas au même niveau d'analyse comme le démontre la partie précédente qui souligne la multi-imbrication et les interdépendances de ces processus.

structuration du marché. L'analyse du processus de professionnalisation est possible par les composantes du marché.

Premièrement, la **composante bureaucratique** vise à analyser le rôle de l'État dans le marché. Aron (1967, p. 553) illustre à ce titre les concepts clés de Weber (1922) dans *Économie et société*. La reconstruction de l'action sociale est abordée à travers deux premiers concepts qui sont « ceux d'association (*Verein*) et d'institution (*Anstalt*). Dans l'association, la réglementation est acceptée consciemment et volontairement par les participants, dans l'institution, elle est imposée par des décrets auxquels les participants doivent se soumettre » (Aron, 1967, p. 553). En outre, Weber (1922) associe également les concepts de puissance (*Macht*) et de domination (*Herrschaft*). La puissance est « définie par la chance que possède un acteur d'imposer sa volonté à un autre, même contre la résistance de celui-ci » (Aron, 1967, p. 553). Dans le cas de l'animation, l'État est actuellement en position de domination. Cependant, la partie sociohistorique cherchera à analyser les interactions (*i.e.*, rapports de force et de tension) qui ont pu être plus équilibrées entre l'État et les acteurs (*i.e.*, les fédérations d'éducation populaire). Le concept de domination induit un maître (*Herr*) dans le rapport social. Une différence est cependant à noter entre ces deux concepts : « La différence entre la puissance et la domination, c'est que dans le premier cas le commandement n'est pas nécessairement légitime, l'obéissance est donnée sur la reconnaissance par ceux qui obéissent des ordres donnés » (*ibid.*). À cet égard, Weber (1922) identifie trois types de domination : (1) rationnelle, (2) traditionnelle ou (3) charismatique (Aron, 1967, p. 556). (1) La domination rationnelle fait référence aux titres, à la législation, aux examens, aux diplômes ou encore à la réglementation. (2) Concernant la domination traditionnelle, Aron (1967, p. 557) fait référence à la reine d'Angleterre qui n'a pas réellement de pouvoir, alors même que l'organisation du pays y fait de nombreuses références : « [...] au nom de la reine ». Enfin (3), la domination charismatique fait référence à une personne en particulier. Dans cette recherche, des fonctionnaires sont particulièrement présents dans la partie sociohistorique, comme Léo Lagrange ou Maurice Herzog.

En somme, la composante bureaucratique souligne le rôle de l'État dans le marché à travers une certaine forme de pouvoir qui occasionne des interactions avec les acteurs de l'animation. À titre d'illustration, l'État commandite les premières formations certifiantes et inscrit la formation d'animateur dans le processus d'institutionnalisation. L'analyse de la composante bureaucratique traite également des directives de l'Union européenne appliquées à l'échelle nationale, à l'instar du processus de Bologne qui conduit à une recomposition des diplômes d'animateur.

Deuxièmement, la **composante politique** illustre l'inscription politique des acteurs dans le marché de la formation. Les acteurs issus de l'éducation populaire (*i.e.*, aborigènes) créent l'animation et s'identifient dans un positionnement politique militant. Au niveau de l'État, l'animation est pensée à travers « la jeunesse et l'éducation populaire » (JEP). Le monde de l'animation est le plus souvent rattaché institutionnellement à la jeunesse. Cependant, différents segments de l'animation ciblent des publics plus larges (*e.g.*, gériatrie, adultes, petite enfance). Les acteurs du monde associatif et les collectivités locales entretiennent ainsi un « rapport “complexe” avec “La” politique qui désigne les stratégies de conquête et d'exercice du pouvoir (*politics*), tout en promouvant l'engagement, en particulier associatif, des jeunes » (Lebon, 2018, p. 26). Les fédérations d'éducation populaire sont particulièrement présentes dans la composante politique pour au moins deux raisons qui seront détaillées dans la partie sociohistorique : leur rôle dans la construction de l'animation et leur participation à la professionnalisation du monde de l'animation. Par ailleurs, la composante politique révèle des tensions entre des acteurs institutionnels qui cherchent à normaliser l'animation et des acteurs issus des mouvements d'éducation populaire qui s'inscrivent dans une idéologie politique. La partie sociohistorique analysera l'émergence de ces tensions. En outre, la composante politique concerne également les universités qui proposent des formations dans l'animation. Les monographies traiteront le lien entre les acteurs privés et publics ainsi qu'entre les acteurs endogènes et allogènes au monde de l'animation.

Dans cette composante politique, l'animation émerge comme étant une méthode initiée par les mouvements d'éducation populaire. Ensuite, une structuration est opérée au travers de micro-activités (*e.g.*, les patronages ou les colonies de vacances) pour progressivement s'organiser en secteur d'activité. La place de l'État est grandissante dans l'émergence de l'animation avec une influence plus ou moins importante selon les préoccupations politiques. À titre d'illustration, la période de Cogestion (*i.e.*, entre 1958 et 1966 sous Maurice Herzog) est un moment structurant de la construction politique de l'animation. Les acteurs endogènes (*i.e.*, de l'éducation populaire) se sont particulièrement mobilisés dans l'émergence des formations d'animateur à destination du loisir. La composante politique du marché est grandement inscrite dans l'éducation populaire. À ce titre, Maurel (2010) analyse quatre enjeux de l'éducation populaire contemporaine : (1) l'émancipation, (2) la conscientisation, (3) l'augmentation de la puissance d'agir et (4) la transformation sociale et politique. Les acteurs qui se revendiquent de l'éducation populaire inscrivent ainsi ces enjeux dans les formations. Une pluralité de mouvements d'horizons

différents (*i.e.*, laïques, religieux, ouvriers) se croise et évolue dans le monde de l'animation avec une visée sociale parfois différente.

Troisièmement, la **dimension économique** vise à analyser les enjeux économiques dans les différents marchés. La présence des acteurs et leurs interactions construisent les rapports économiques à l'échelle locale. L'utilisation des appels d'offres est une illustration de la composante économique qui participe à l'organisation des marchés. Le financement des participants aux formations est en effet un axe majeur de cette composante économique. Les travaux de François (2005, 2008) inspirent le choix de l'approche socioéconomique par le marché pour analyser un monde social.

Quatrièmement, la **composante demande** concerne les financeurs des formations. Le public qui participe aux formations est un axe d'analyse du marché. La provenance des participants a une influence sur les formations et sur le monde de l'animation. Des critères d'analyse sont sélectionnés (*e.g.*, le nombre de participants par formation, leur profil avec leur âge ou leur sexe). Un intérêt est porté aux attentes et aux besoins des publics en formation. Par ailleurs, la composante « demande » s'intéresse aux financeurs *stricto sensu*, c'est-à-dire aux personnes physique ou morale qui vont rétribuer l'organisme de formation. Le participant peut ainsi régler la formation directement, comme il peut être financé par le Conseil régional ou Pôle emploi. Les mairies peuvent à ce titre être analysées dans cette composante en tant que financeurs de formations à destination de leurs propres animateurs. Par conséquent, cette composante s'articule avec la composante économique.

Cinquièmement, la **composante offre** s'intéresse à la formation en tant que telle. Bien que la recherche ne porte pas sur l'analyse du curriculum des formations ou sur l'approche pédagogique, le contenu de ces dernières est appréhendé comme un élément de l'offre avec une vocation de se distinguer (ou non) des autres acteurs du marché. La constitution de l'offre est ainsi analysée à travers la durée des formations, le niveau sanctionné par les diplômes et la transversalité des contenus de formation. C'est-à-dire autant d'éléments qui renvoient aux acteurs, à leur histoire et à leur fonctionnement. L'offre peut être commune à plusieurs organismes de formation à l'instar des doubles diplômes (Licences en *sciences de l'éducation et de la formation* et DEJEPS).

Les cinq composantes des marchés vont conduire l'analyse de cette recherche. Dans un premier temps, ces composantes auront un rôle transversal qui vise à cadrer le marché. Dans un second temps, les trois monographies seront comparées à travers ces composantes. La grille d'analyse interroge : les acteurs, leurs interactions et leurs conventions. L'analyse qui va suivre à travers la sociohistoire et les monographies sera ainsi construite avec cette grille et apportera des éléments autour : (1) du contexte des marchés locaux, (2) du rôle de l'État dans la régulation des marchés, (3) des financeurs, (4) des acteurs, (5) des conventions d'organisation et (6) des spécificités de la structuration des offres locales. Par conséquent, chaque monographie aboutira à un type de régulation. Cette recherche se concentre sur une partie spécifique de ce monde : la formation d'animateur professionnel. La focale (Becker, 2016) de cette analyse porte sur le marché. La démarche se situe dans une sociologie économique du marché de la formation d'animateur professionnel. Elle ne cherche pas à traiter de la sociologie de la profession des animateurs, ni de la sociologie des formations ni de leurs contenus ou encore des approches pédagogiques ; elle a pour but de produire une analyse du marché de la formation de l'animation en interrogeant la professionnalisation. La partie suivante explicite la démarche empirique adoptée pour cette recherche.

PARTIE 2

Présentation de la démarche empirique

En focalisant ce travail de recherche sur le marché de la formation d'animateur professionnel, trois parties constituent la démarche empirique : tout d'abord (1), une justification du choix de la théorie ancrée (Glaser et Strauss, 2010, 2017) qui s'inscrit de manière cohérente dans la perspective interactionniste (Strauss, 1978 ; Becker, 1988) présentée auparavant ; ensuite (2), la posture adoptée durant le recueil de données par différentes méthodes (*i.e.*, cartographie, questionnaire et entretien) ; enfin (3), l'élaboration de trois monographies qui représentent le cœur de ce travail de recherche.

1 Une démarche empirique inductive basée sur une méthodologie mixte

Cette première partie, à visée introductive, aborde trois points qui contextualisent la démarche empirique de cette recherche : (1) le choix de la théorie ancrée (Glaser et Strauss, 2010, 2017) dans la construction d'une analyse interactionniste ; (2) la justification d'une méthodologie mixte ; (3) la démarche de traitement des données.

Premièrement, dans une démarche analytique, le positionnement adopté dans le cadre de cette recherche est inductif en s'inscrivant dans la **théorie ancrée** (Glaser et Strauss, 2010, 2017) où la construction de la théorie repose sur la collecte de données et de son analyse selon une logique de va-et-vient entre le terrain et l'analyse. Le recueil empirique est organisé en plusieurs périodes (*i.e.*, un questionnaire et trois phases d'entretiens) durant lesquelles les données structurant le cadre d'analyse. La problématique émerge principalement de la dimension empirique

de la recherche qui s'inscrit dans une approche interactionniste. La méthode comparative générale participe au processus de théorisation (Glaser et Strauss, 2017, p. 93) et l'articulation d'une approche quantitative et d'une approche qualitative alimente la démarche (*ibid.*, p. 104). L'avancement de l'investigation empirique participe ainsi à la création et à la stabilisation de la problématique par « une dynamique d'allers et retours, d'ajustements constants entre la formulation des hypothèses de recherche, l'élaboration de catégories conceptuelles, l'analyse et l'accumulation progressive des données issues du terrain » (Demazière et Dubar, 1997, p. 49). La démarche apporte des « situations contrastées » qui participent à la construction du cadre d'analyse (*ibid.*, p. 117). Le recueil de données est conduit jusqu'à arriver à un « point de saturation » (*ibid.*, p. 118). En d'autres termes, jusqu'à identifier une redondance trop importante des données (Becker, 2020).

Deuxièmement, la démarche analytique vise à « porter un double regard sur un même objet » (Dietrich et *al.*, 2012, p. 208) et ainsi croiser des données quantitatives (*i.e.*, issues du questionnaire) avec des données qualitatives (*i.e.*, issues des entretiens). Cette partie a pour objectif de **justifier la mobilisation d'une méthodologie mixte à partir d'une triangulation empirique** (*i.e.*, multipliant les méthodes de recueil de données) (Green et Mc Clintock, 1985 ; Berger et *al.*, 2010 ; Yana, 1993). L'approche quantitative est basée sur un questionnaire qui éclaire les données à l'échelle nationale par un croisement du matériau recueilli par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Ce questionnaire complète l'approche qualitative par des entretiens qui « donnent accès à l'expérience vécue des individus tandis que les données statistiques fournissent une mesure chiffrée des faits sociaux » (*ibid.*). Les entretiens contribuent à la construction des données particulièrement structurantes dans les monographies. Ils constituent un moyen d'aborder une évolution des discours entre les acteurs les plus anciens dans le monde de l'animation et ceux qui l'intègrent.

Dietrich et *al.* (2012, p. 209) souligne en effet qu'utilisées de manière complémentaire, les méthodes qualitatives et quantitatives se nourrissent l'une et l'autre et apportent une plus-value scientifique au travail de recherche. Les outils méthodologiques conduisent ainsi à une analyse où « chacune répond à un questionnement précis, sans qu'aucune d'elles ne soit subordonnée à la réalisation ou aux résultats de l'autre » (*ibid.*, p. 209). Par conséquent, ils sont complémentaires, car ils « permettent un usage plus compréhensif de la recherche que ne le font les travaux uniquement quantitatif ou qualitatif » (*ibid.*, p. 209). En outre, pour Green et *al.* (1985), cette

façon de travailler peut avoir cinq fonctions (Dietrich et *al.*, 2012, p. 209). En première intention (1), la « triangulation » vise à croiser les entretiens avec le questionnaire du fait de la structuration commune des deux approches. De plus, la démarche cartographique et le recueil systématique sont également mis en perspective avec les entretiens et le questionnaire.

Par conséquent, la triangulation (Green et Mc Clintock, 1985 ; Berger et *al.*, 2010 ; Yana, 1993) construit une hybridité dans l'analyse des données qui vise à apporter des résultats fidèles aux cas étudiés. (2) La « complémentarité » constitue une inscription des données dans des résultats déjà établis dans le cadre d'autres recherches. De nombreuses recherches traitent de l'animation (cf. Introduction et) et le présent travail vise à apporter une analyse socioéconomique du marché de la formation. (3) Le « développement », qui a une fonction proche de celle de « complémentarité » présente l'avantage de faire communiquer les résultats afin d'articuler l'argumentation. La matière empirique est donc mise en discussion entre les différentes méthodes de recueil. Puis (4), « l'initiation » a pour objectif de lever des paradoxes et des contradictions dans les résultats. Les différentes données recueillies ont ainsi été mises en discussion afin de les questionner entre-elles. Enfin (5), « l'expansion » utilise des éléments de l'enquête pour les confronter à d'autres méthodes.

À ce titre, les données ont été analysées une première fois à travers les monographies pour être réanalysées par le biais d'une comparaison entre elles. Pour finir, Dietrich et *al.* (2012, p. 222) soulignent que l'utilisation de cette démarche empirique est basée à la fois sur l'enquête par entretien (versant qualitatif) et l'enquête par questionnaire (versant quantitatif) devrait favoriser la compréhension de « la complexité des phénomènes étudiés » (*ibid.*). Cette complémentarité est en effet nécessaire afin d'aborder la complexité émergente d'un marché de la formation dans le monde de l'animation. Le croisement de ces méthodes enrichit la démarche, car « le travail qualitatif aide à comprendre ce qui se cache derrière les chiffres tandis que la méthode quantitative éclaire les résultats obtenus grâce aux entretiens et aux observations » (*ibid.*, p. 222).

Troisièmement, le **recueil de données** vise à analyser la recomposition du marché de la formation d'animateur professionnel de type initialement monopolistique (*i.e.*, des fédérations d'éducation populaire) vers un type concurrentiel multi-actuel – public (*i.e.*, université, Greta, CFA), privé non marchand (*i.e.*, association) et privé marchand (*i.e.*, entreprise). L'organisation du marché témoigne de la professionnalisation de la formation d'animateur. Afin de questionner ce résultat, une méthodologie mixte a été mobilisée, à commencer par l'établissement d'un

recueil systématique en exploitant les données mises à disposition par le ministère des Sports³⁷⁻
³⁸. À partir de ce recueil de données, une cartographie de l'offre de formation et des acteurs a été élaborée afin de les positionner, de visualiser leur répartition et de situer les formations à l'échelle nationale. L'outil cartographique a ainsi guidé le choix des villes qui ont fait l'objet des monographies (*i.e.*, Paris, Grenoble et Toulouse). À partir de ces trois terrains d'expérimentation, des entretiens semi-directifs ont été menés et constituent la majeure partie du recueil monographique. Le recueil des coordonnées auprès des organismes de formation a permis de constituer la base de données pour l'envoi du questionnaire fut l'outil de collecte des données à l'échelle nationale. Les cartographies illustrent les zones où les acteurs aux statuts différents sont présents.

Compte tenu de l'ancrage de la recherche dans la théorie ancrée (Glaser et Strauss, 2017), les deux parties suivantes reprennent les deux phases successives du recueil de données : la première a une visée exploratoire (*i.e.*, élaboration de la base de données et des cartographies) ; la seconde concerne le recueil des données à l'aide d'un questionnaire et d'entretiens semi-directifs.

2 Des données nationales aux cartographies

Cette partie vise à expliciter la démarche empirique organisée pour le recueil des données à l'échelle nationale. Trois étapes la constituent : (1) l'élaboration des cartes heuristiques qui facilitent l'organisation des données (2) ensuite, la constitution d'une base de données, enfin (3) l'élaboration de cartes qui visent à éclairer les données à l'échelle du territoire national.

Premièrement, l'élaboration des **cartes heuristiques**³⁹ a pour objectif de définir le périmètre de la recherche et de comprendre comment sont organisées les formations d'animateur professionnel en fonction des niveaux (*i.e.*, entre CAP et Bac + 5) et des différents ministères de tutelle (*e.g.*, ministère des Sports, ministère des Affaires sociales, ministère de l'Éducation). Cet outil permet de rassembler d'une façon très visible toutes les formations, les acteurs et les individus inscrits dans la formation d'animateur professionnel. La conception de ces cartes s'est déroulée

³⁷ La tutelle des formations d'animateur du secteur Jeunesse et d'Éducation Populaire.

³⁸ La tutelle de rattachement est un point de tension et de cession dans l'animation le volet professionnel est donc sous le ministère des Sports alors que les formations occasionnelles (*i.e.*, BAFA et BAFD) sont sous la tutelle du ministère de l'Éducation.

³⁹ Également appelées : *Mindmaps*, carte cognitive, carte mentale, carte des idées ou encore schéma heuristique. Cet outil est mobilisé pour organiser des données qu'elles soient issues d'une recherche systématique ou de connaissances personnelles.

en trois étapes successives et répétées : (1) la recherche de données, (2) l'organisation des données et (3) la réorganisation de ces dernières. Ce fonctionnement est répété à chaque fois que de nouvelles données ont été recueillies. Par conséquent, le recueil s'est déroulé par tâtonnement et en l'occurrence, la construction des cartes heuristiques se prête particulièrement bien à cet exercice (Adé et Bussi eres, 2016, p. 1).

Cinq sources de données ont aliment e la d emarche cartographique. Tout d'abord (1), les moteurs de recherches (*i.e.*, Google, Ecosia et Lilo) constituent le d ebut de l'exploration du sujet avec l'emploi de mots clefs tels que : animation, animation professionnelle, formation d'animateur, d ebouch es animation, archives animation, recrutement animateurs,  ducation populaire (et animation), syndicats animation. Plusieurs combinaisons des mots clefs sur les diff erents moteurs de recherche apportent les  l ements exploratoires qui ont particip e   la d elimitation du sujet. Ensuite (2), la recherche mentionn e au point (1) a permis d'identifier de nombreux dipl omes, tandis que le site du R epertoire national des certifications professionnelles⁴⁰ (RNCP) a clarifi e la lecture de la fili ere en niveau de formation (*e.g.*, niveau 4 (Bac), niveau 5 (Bac + 2)) et a apport e des  l ements qui ont facilit e l'organisation des donn ees. (3) Des  changes plus ou moins formels avec des protagonistes du monde de l'animation ont constitu e une source compl ementaire de donn ees. (4) Les acteurs qui organisent des formations JEP ont tous  t e r epertori es   partir du site du minist ere des Sports⁴¹ et ces donn ees ont d ebouch e sur un panorama spatio-temporel des dipl omes propos es par les acteurs. En d'autres termes, le site r epertorie depuis 2005 tous les dipl omes organis es par les offreurs de formation avec leurs caract eristiques (*e.g.*, adresse de localisation, lieu de la formation, dipl ome propos e, *etc.*). Ces donn ees ont enrichi en grande partie la base de donn ees. Enfin (5), la chef de projet informatique de la direction des sports a transmis de nombreuses donn ees dont le nombre de dipl omes d elivr es⁴².

Deuxi emement, la **base de donn ees** a  t e structur ee en consid erant les dipl omes d'animateur professionnel sous la tutelle du minist ere des Sports (*i.e.*, BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS) et du minist ere de l'Enseignement sup erieur et de la Recherche (*i.e.*, DUT, Licences Professionnelles et Master). Toutes les formations d'animateur r ef erenc ees par ces deux minist eres ont  t e recens ees pour l'ann ee 2017. Afin d'organiser ces donn ees, les

⁴⁰ Devenu France comp etences. Cr ee par la loi n o 2018-771 du 5 septembre 2018 (art. 36) pour la libert e de choisir son avenir professionnel, France comp etences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. <https://www.francecompetences.fr/> consult e le 20/09/2021   13 h

⁴¹ <https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation> Consult e le 01/09/2021   10 h

⁴² La direction des sports d efinit la strat egie nationale de l' tat dans le champ du sport et met en  uvre les priorit es minist eriennes <https://www.sports.gouv.fr/organisation/le-ministere/administration/article/direction-des-sports-ds> consult e le 30/09/2021   13 h 15

diplômes ont été l'entrée principale et quatre autres catégories l'ont complété : (1) l'organisme de formation, (2) le lieu de formation, (3) l'option ou la mention proposée et (4) le statut juridique. Chacune de ces entrées complémentaires a construit la catégorisation des acteurs et des formations. Relever le nom de l'organisme de formation éclaire la représentation des acteurs à l'échelle nationale. Les lieux de formations illustrent la répartition des diplômés et des acteurs en France. Ensuite, les options et les mentions indiquent les tendances du marché à se concentrer sur certaines plus que sur d'autres segments de marché créant ainsi un marché principal et des marchés dits « de niche ». Enfin, le statut juridique a été identifié par : associations agréées jeunesse et éducation populaire, les associations non agréées, les établissements publics locaux d'enseignement et les sociétés. Cette distinction a débouché sur une catégorisation de trois types d'acteurs : public (*i.e.*, université, Greta, CFA), privé non marchand (*i.e.*, association) et privé marchand (*i.e.*, entreprise).

Troisièmement, la mobilisation de **l'outil cartographique** représente un intérêt particulier dans la démarche exploratoire et son usage est basé sur l'approche de Bromberger (1984, p. 85) qui considère la cartographie ethnologique comme un moyen efficace (en amont) de collecter, d'archiver, d'indexer des données, d'en présenter (en aval) la distribution spatiale. À titre d'exemple, Schemmama (2013) mobilise une démarche cartographique afin de repérer les rivières aménagées. Dans ce cas, l'outil cartographique a tout d'abord eu une visée exploratoire de la répartition des acteurs et des formations sur le territoire national. Cet outil a ainsi permis de dresser un constat et « d'offrir, pour reprendre l'expression de M. Maget, un “instrument de la sommation synoptique” » (*ibid.*, p. 85) afin d'établir des faits sans que la parole ne dissimule les incertitudes de l'information (*ibid.*). Les cartes ont fait apparaître des bassins de formation où l'animation est prédominante par rapport à d'autres zones davantage délaissées. Ensuite, l'analyse cartographique a pris le pas sur l'approche descriptive de cet outil.

« La cartographie est alors considérée comme un moyen d'établir un constat différentiel, de délimiter rigoureusement des ensembles micro ou macroculturels (aires culturelles ou unités subculturelles), de repérer des isolats, de définir, selon l'expression de Van Gennep, des “zones folkloriques” ou encore de dresser, selon les termes de Bromlej, “an ethnoarealtypology”. »
(Bromberger, 1984, p. 85)

L'élaboration de cartes a orienté le choix des zones à étudier afin d'en construire une analyse. La démarche d'approfondissement vise « à cerner des corrélations mécaniques entre des propriétés, des traits, des institutions attestés en un même lieu ou une même région ; on peut parler ici de cartographie problématique » (*ibid.*, p. 85). Cet outil éclaire en effet des liens entre l'organisation des formations et les politiques publiques, les positionnements politiques des élus

locaux ou encore les transformations des régions. Par ailleurs, Bromberger (1984, p. 86) souligne une tendance historico-culturelle des cartes (*i.e.*, un ancrage historique et culturel). Ces résultats concernent ainsi une période précise avec des acteurs et des diplômes clairement identifiés. Ils offrent un panorama global de la répartition de la formation et des acteurs sur le territoire. Des entretiens semi-directifs menés auprès des protagonistes de la formation ont complété la démarche ethnocartographique ce qui a construit un panorama global de la répartition des formations et des acteurs sur le territoire en délimitant les espaces propres aux diplômes.

« L'ethnocartographie – que l'on ne saurait réduire à la réalisation d'atlas – peut être aussi un outil heuristique spécifique pour cerner la situation de l'homme dans l'espace (aires de relations, mais aussi "cartes mentales" dessinant les représentations qu'ont les usagers des espaces proches et lointains, frontières subjectives que ceux-ci assignent à leur région ou à leur "pays"). »
(Bromberger, 1984, p. 87)

Les données issues des entretiens semi-directifs précisent les espaces dans lesquels les acteurs se situent et considèrent leurs interactions et l'influence des politiques publiques.

Les cartes ont été élaborées à partir du logiciel en ligne Batchgeo⁴³ qui permet l'importation de tableaux Excel préalablement constitués pour organiser les données. Le site propose d'ajuster les cartes en fonction des variables préalablement définies (*e.g.*, adresse du stage, statut juridique ou mention/option). Ce logiciel intuitif est apparu adapté pour cette démarche exploratoire. Les cartes sont ainsi considérées comme un outil heuristique pour comprendre et identifier où se situent les offreurs de formation sur le territoire national. En l'occurrence, l'approche monographique a conduit à repérer et à opter pour des territoires à composante multiactoriels, afin d'analyser les conventions de coopération et de concurrence (François, 2005), la composante multiactorielle est privilégiée dans le choix des marchés locaux pouvant faire l'objet d'une monographie. Sur la cartographie ci-dessous, les Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) option *Loisirs Tous Publics* de l'année 2017 sont identifiés sur le territoire national.

⁴³ <https://fr.batchgeo.com/> Consulté le 01/09/2021 à 17 h

Carte n° 1 : Formations BPJEPS LTP en 2017 sur le territoire français



L'option de ce diplôme est la plus représentée dans l'offre globale du marché et constitue plus de la moitié des formations organisées chaque année selon le calendrier des formations du ministère des Sports⁴⁴. À ce titre, cette carte est prototypique des données analysées et croisées sur les autres formations et diplômes⁴⁵.

Pour résumer, la démarche cartographique a montré que trois territoires remplissent le critère de multiactorialité (*i.e.*, association, université et entreprise) et se distinguent par une offre exhaustive de formation (*i.e.*, diplômes JEP et diplômes universitaires) concentrée à l'échelle locale. Par conséquent, trois marchés (*i.e.*, Paris, Grenoble et Toulouse) sont identifiés afin de construire des monographies.

⁴⁴ <https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation/> Consulté le 18/08/2021 à 17 h

⁴⁵ Une présentation plus large des cartographies créées se trouvent en Annexes p. 405.

3 De l'enquête aux monographies des marchés locaux

Les monographies articulent une approche par **questionnaire** et une approche qualitative basée sur des **entretiens semi-directifs**.

Le **questionnaire** présente l'intérêt d'appréhender le marché national et d'apporter une quantité importante d'informations aussi bien factuelles que déclaratives auprès d'un nombre important d'individus comme l'indique Parizot (2012, p. 93). Le questionnaire est complémentaire des entretiens et permet le croisement des données. Le questionnaire a également pour but d'éclairer les pratiques des acteurs de la formation. Des tendances émergent ainsi chez les acteurs. Ce questionnaire a cherché à toucher de manière exhaustive tous les acteurs à l'échelle nationale qui constituent la *population* – construite à partir des *individus* – au sens statistique évoqué par Martin (2009, p. 10). Par conséquent, la population a été constituée par les acteurs répertoriés sur le site du ministère des Sports (évoqué précédemment) pour les formations JEP ; les DUT et Licences Professionnelles ont été répertoriés par le réseau des IUT et le site internet des IUT⁴⁶ ; les Licences Professionnelles et les Masters ont été collectés à partir de la base de données du RNCP⁴⁷. Après la définition de la population vient le choix de l'outil d'administration de l'enquête. Le choix s'est tourné vers Lime Survey pour sa performance à organiser les données recueillies en particulier avec la technique de codage des questions qui offre de nombreuses possibilités pour guider les individus dans leurs réponses. Le questionnaire a été construit autour d'une série d'indicateurs (Parizot, 2012, p. 100) qui visent à produire des données de cadrage à visée descriptive, afin de rendre compte de la composition de l'offre de formation en marché.

Le questionnaire a été construit dans une double logique. La première comporte un tronc commun et des parties spécifiques en fonction du statut des acteurs (*i.e.*, public ou privé). La partie finale aborde l'aspect sociodémographique du répondant. La seconde logique est une série de six thématiques (Barbot, 2012, p. 127) communes à la grille d'entretien : (1) la création du diplôme, (2) les débouchés et le fonctionnement, (3) le public, (4) l'inscription dans l'espace local, (5) l'inscription dans l'espace national et (6) une ouverture. Les indicateurs se traduisent dans les rubriques du questionnaire et s'adaptent aux individus en fonction de leurs réponses

⁴⁶ <https://www.iut.fr/formations-et-diplomes/les-specialites/dut-carrieres-sociales.html> Consulté le 16/01/2020 à 13 h 30

⁴⁷ <https://certificationprofessionnelle.fr/> Consulté le 16/01/2020 à 13 h 30

afin que les propositions soient les plus adaptées et que les réponses soient les plus exhaustives possibles.

(1) L'apparition des diplômes chez l'acteur informe sur ses préoccupations et son intérêt à l'égard des formations d'animateur. Ces données conduisent à une analyse du moment où l'acteur s'approprie le diplôme et plus globalement de l'évolution des offres de formation sur le marché.

(2) Les débouchés des formations éclairent la construction des formations et le déploiement de l'offre à l'échelle nationale (dans certains cas). Cette rubrique apporte ainsi des éléments sur l'organisation pédagogique en interrogeant le type d'intervenants et les participants. En outre, le rapport à l'éducation populaire est abordé afin d'éclairer la composante politique chez les acteurs.

(3) Le profil des participants représente des variations selon les acteurs. Les questions portent sur le parcours des participants, les dispositifs mis en place à leur destination et leurs modes de financement.

(4) L'inscription dans l'espace local vise à discerner les enjeux territoriaux qui structurent les marchés locaux. Ces données illustrent la position des acteurs, le degré de concurrence et le type de coopération/collaboration éventuel.

(5) L'influence du niveau national permet de saisir les conséquences des réformes de l'État auprès des acteurs en interrogeant le contexte des réformes et le lien entre les organismes de formation avec leur ministère de tutelle.

(6) Enfin, une dernière partie apporte des éléments sur les projets de développement des acteurs à l'égard des formations. Cette partie collecte des informations sur l'individu et l'organisme de formation afin de comprendre son parcours, son implication dans les formations et ses projets professionnels.

Le questionnaire comporte uniquement des questions fermées afin de récolter des données homogènes qui visent à traiter globalement des réponses par un codage prédéfini (de Singly, 2016, p. 66). La passation du questionnaire a été faite par e-mail à partir de la base de données établie auprès de la *population* – au moment du recensement des formations. Plusieurs relances ont été effectuées auprès des individus n'ayant pas répondu. Certains retours ont apporté des contacts plus directs et propices à répondre aux questionnaires, par conséquent, ils ont été intégrés à la base de données (*e.g.*, responsables de formations). Au final, sur les 250 organismes de

formation identifiés, 100 réponses complètes et 52 réponses partielles⁴⁸ ont été obtenues. Les retours représentent un échantillon utilisé tel un « prisme » au sens de Martin (2009, p. 27) afin d'illustrer l'offre. Les données visent à « “construire” la population dont cet échantillon est représentatif » (*ibid.*, p. 27). Comme le souligne Martin (2009, p. 27), l'échantillon « ne garantit pas que les résultats obtenus soient universels et que les statistiques publiées vailent pour l'ensemble de la population ». Par conséquent, ces données sont considérées comme étant descriptives ou scolastiques (Lemieux, 2012, p. 27) bien que Martin (2009, p. 30) soutienne « qu'il faut faire avec “ce qu'on a” et à bien prendre conscience de “ce qu'on a” ». Par ailleurs, les résultats obtenus mettent en perspective les résultats recueillis à travers les autres outils méthodologiques.

D'ores et déjà, certains « biais » et « erreurs » (*ibid.*, p. 28) sont à souligner. Tout d'abord, un biais est identifié dans la partie « analyse de l'offre dans le marché » qui est construite par tranches de propositions (*e.g.*, prix des formations : moins de 1000 €, 1001 € à 2000 €...). Néanmoins, les tranches de prix globales pour la formation ne sont pas significatives pour une comparaison des formations. Pour gagner en pertinence, la question aurait dû être posée avec un tarif horaire. Lors des entretiens – qui se déroulent en parallèle de la passation du questionnaire – un protagoniste évoque une baisse de cinquante centimes d'euros sur le prix de la formation par heure et par stagiaire. Cette réduction peut sembler dérisoire de prime à bord. Or, elle représente plusieurs milliers d'euros sur l'ensemble du marché. En outre, les appels d'offres normalisent la durée de formations JEP à un an. Quant aux formations universitaires, elles sont balisées par les périodes scolaires. Le prix de la formation globale est moins significatif en tarif horaire par participant que pour les formations JEP en considérant la variable du temps de la formation. La comparaison des formations est complexe entre le DUT qui dure deux ans avec un BPJEPS ou un DEJEPS qui peuvent durer dix mois ou douze mois. D'autant plus que le DUT évolue en BUT avec une durée de trois ans – pendant cette recherche. Ensuite, les acteurs qui offrent des formations en ligne – qui n'était pas présents sur le marché au moment de l'élaboration du questionnaire – mettent en évidence le biais territorial de l'enquête étant donné que les participants sont formés à leur domicile. Néanmoins, cet acteur n'a pas souhaité participer à la recherche durant les propositions d'entretien. Dans ce cas, le biais de refus de répondre au questionnaire (Martin 2009, p. 28) est considéré dans l'analyse.

⁴⁸ Les individus n'ont pas terminé leurs réponses parfois le questionnaire est arrêté et un nouveau est entamé.

L'approche qualitative par **entretiens semi-directifs** constitue le matériau principal des monographies. Par conséquent, cette partie illustre l'articulation entre ces deux outils. Tout d'abord, les monographies cherchent à interpréter le positionnement des acteurs qui est, en grande partie, produit par un territoire avec des caractéristiques originales qui ne sont pas encore connues (Tomasi, 1995, p. 2). Elles sont considérées comme des cas (Becker, 2016) qui comprennent des éléments communs favorisant leur comparaison. À ce titre, la démarche cartographique a participé au choix des cas de l'enquête en illustrant l'offre et les acteurs sur les différents territoires. L'objectif a été de mettre en perspective les différentes offres locales pour les comparer à travers trois territoires contrastés. Selon Robic (2003), la monographie est une comparaison : « du point de vue du raisonnement scientifique, il n'y a donc aucune différence de nature entre la monographie et la comparaison puisqu'il s'agit fondamentalement de comparer » (Guéranger, 2012, p. 26). La qualification des territoires vise à une montée en généralité en illustrant des phénomènes qui peuvent se formuler sans revenir sur le terrain.

« Lorsqu'il s'adressait à ses étudiants, le sociologue Howard Becker leur posait en effet la question suivante : en quoi votre travail peut-il être utile à un chercheur de l'Arizona, du Minnesota ou même d'Amérique du Sud ? Ce faisant, il les incitait à concevoir l'intérêt de la thèse non par référence à la connaissance du terrain proprement dit (la vie dans les quartiers populaires de Chicago par exemple), mais par référence à des phénomènes qui peuvent se formuler sans en référer au terrain (les modes de peuplement, le type d'habitat, les pratiques déviantes). »
(Guéranger, 2012, p. 25)

Les monographies sont pertinentes pour analyser la structuration d'un marché à l'échelle locale sur des territoires contrastés. Par conséquent, les deux critères – une pluralité de l'offre (*i.e.*, l'offre est composée de plusieurs diplômes JEP et de diplômes universitaires) ; sur une pluralité d'acteurs (*i.e.*, association, entreprise et université) – ont conduit à choisir des marchés où les formations d'animateur sont présentes avec des acteurs en concurrence. L'intérêt a donc été d'analyser les interactions entre les acteurs afin d'interroger le marché de façon plus globale avec la constitution de l'offre, de la demande et la régulation du marché. Les trajectoires des acteurs et des individus (François, 2005) affinent d'ailleurs l'analyse. L'analyse du marché a été majoritairement construite à partir des acteurs qui exposent la demande à laquelle ils font face, l'offre qu'ils développent pour y répondre en lien ou non avec les autres offreurs et leur place en tant qu'individu dans l'organisme de formation. Une brève présentation présente les trois villes retenues.

Tout d'abord, à **Paris**, sont installés les sièges des fédérations d'éducation populaire historiques qui ont participé à la création des formations d'animateur. Les universités sont particulièrement présentes sur ce marché. Elles proposent en effet des doubles diplômes avec des associations et

des entreprises (*i.e.*, Licences ou Masters *sciences de l'éducation et de la formation* couplés respectivement avec des DEJEPS ou DESJEPS). Les IUT sont également présents, sur la région Île-de-France, mais seulement deux de ces établissements ont fait l'objet d'un recueil de données au sein des monographies. L'IUT de Sénart-Fontainebleau se situe géographiquement à l'extérieur du marché contrairement à l'IUT de Bobigny installé dans la première couronne. En outre, de nouveaux acteurs ont investi le marché à l'instar de Greta ou d'entreprises. Par conséquent, les nombreux acteurs rendent l'offre très dense sur le marché. Ensuite, **Grenoble** comporte une offre diverse (*i.e.*, BPJEPS, DEJEPS, DUT) et des acteurs polyvalents (*i.e.*, associations, l'IUT et entreprise). Enfin, **Toulouse** complète le panel en répondant aux critères de diversité d'acteurs et de formations. De nombreux nouveaux acteurs intègrent le marché. Par ailleurs, la ville se trouve suffisamment éloignée d'autres grandes métropoles pour structurer une activité propre.

La proximité des villes du sud-est de la France étend le marché de Perpignan à Nice et constituent une offre « atomisée ». C'est par ailleurs le cas pour Rennes, Nantes et Angers ou encore Metz, Nancy et Strasbourg. D'autres villes à l'instar de Bordeaux sont écartées de l'étude par rapport au nombre restreint d'acteurs.

Néanmoins, le recueil d'informations n'a pas été équivalent entre les trois terrains. Les données à caractère historique ne sont pas similaires et les préoccupations des acteurs sont différentes en fonction des territoires. À titre d'exemple, à Grenoble les acteurs sont ancrés historiquement et les politiques locales favorisent la dynamique de coopération alors qu'à Toulouse de nombreux acteurs investissent le marché et la municipalité expérimente les Centres de loisirs associés à l'école (CLAE). À Paris, bien que les acteurs soient historiques, les protagonistes sont régulièrement amenés à changer d'organisme de formation et le poids des politiques locales apparaît plus faible que sur les autres territoires. Par conséquent, le contexte historique se situe au niveau des structures elles-mêmes et leurs histoires sont atomisées.

En outre, les périodes auxquelles les entretiens semi-directifs ont été réalisés sont différentes selon les trois marchés (*i.e.*, entre septembre 2018 et janvier 2020). À cet égard, les entretiens avec les acteurs parisiens ont lieu en pleine annonce de la réforme de la formation professionnelle (*i.e.* septembre 2018 à février 2019). À Toulouse, les préoccupations des acteurs ont été guidées par les résultats des appels d'offres régionaux (*i.e.*, juin-juillet 2019). Enfin, à Grenoble aucune actualité n'a orienté la conduite des entretiens (*i.e.*, avril 2019). Par conséquent, les terrains sont situés géographiquement, temporellement et historiquement. Le certain contexte

d'enquête a des effets sur les informations recueillies. Malgré la grille d'entretien, les préoccupations des acteurs ont influencé la discussion et orienté le recueil.

Par ailleurs, le contexte historique de l'émergence du marché est appréhendé dans les monographies. La démarche n'est cependant pas historique (*e.g.*, analyse d'archive), mais elle vise à comprendre qui sont les acteurs du marché, comment ils travaillent ensemble et comment se compose leur offre. Par conséquent, la recherche se situe durant la période contemporaine en sciences de l'éducation et de la formation, afin d'analyser le marché. Le contexte historique ne peut être ignoré, mais le cœur de l'analyse ne porte pas sur l'histoire du marché ou des formations. Des traits historiques orientent toutefois la structuration du marché. Le contexte local est une dimension d'analyse influencée par l'angle historique et les trois cas ont une approche différente.

Les trois territoires contrastés ont apporté des éléments de comparaison afin d'analyser des tendances plus générales au marché de la formation. La construction des monographies passe en grande partie par les entretiens semi-directifs avec les acteurs de la formation. Cette démarche est particulièrement présente dans le travail et les monographies sont basées sur cette approche. Par conséquent, cette partie aborde quatre axes : (1) l'enquête par entretiens, (2) la posture dans la démarche d'entretien, (3) la démarche d'analyse et (4) l'anonymisation des entretiens.

Premièrement, l'enquête par entretiens semi-directifs a été menée à l'échelle nationale avec des syndicats et des représentants de l'État ; et sur les trois territoires sélectionnés (*i.e.*, Paris, Grenoble et Toulouse) avec les acteurs locaux (*i.e.*, associations, entreprises, universités, *etc.*).

La densité du marché parisien a rendu complexe la rencontre avec tous les acteurs. Toutefois, dans un souci d'exhaustivité, les principaux organismes de formation sont identifiés à Paris intra-muros et dans la petite couronne. Les offreurs ont été rencontrés à travers les protagonistes de la formation (*i.e.*, entre un et quatre par structure). Après le recueil de données, les entretiens semi-directifs ont été retranscrits et préanalysés. Au préalable, le nombre d'entretiens n'a pas été défini, mais des acteurs ont été identifiés, à l'instar de Loquais (2016, p. 113), qui a suivi « le principe de saturation des données (redondance des résultats dans les derniers entretiens) ». En effet, « les données nouvelles n'apparaissent plus infléchir le cadre d'analyse progressivement élaboré » (Barbot, 2012, p. 118). Le territoire parisien a été utilisé comme un « échantillonnage théorique » au sens de Barbot (2012, p. 117). Par conséquent, les entretiens et des « situations contrastées » (*ibid.*) ont favorisé la construction du cadre d'analyse.

Concernant le territoire grenoblois, les entretiens ont été menés selon la même démarche, puis retranscrits et analysés. La construction entre les allers et les retours de démarche empirique, d'analyse et d'enrichissement théorique a participé à la construction du cadre analytique. Le recueil auprès des acteurs de Toulouse s'est déroulé de la même manière.

Enfin, les entretiens du niveau national concernent essentiellement les syndicats et l'État. Deux entretiens ont été réalisés avec des membres de la DJEPVA qui mettent en avant une approche davantage organisationnelle qu'opérationnelle et cinq entretiens avec des représentants syndicaux qui – pour certains – sont également CEPJ. Les sollicitations ont abouti bien que le processus de mise en relation fût plus long que pour rencontrer certains organismes de formation. À titre d'exemple, pour les syndicats, de nombreux échanges téléphoniques et de mails ont précédés la mise en relation avec un interlocuteur adéquat. Par ailleurs, comme pour le questionnaire, le biais de refus de répondre est à considérer (Martin, 2009, p. 28). Certains acteurs n'ont pas souhaité participer à l'enquête, comme certaines entreprises émergentes du marché parisien qui proposent des diplômes en ligne. Également, le président de l'ARFA, directeur de Trans-Faire et ancien responsable des formations de l'INFA n'a pas donné de suite aux nombreuses sollicitations. Les raisons peuvent être celles évoquées pour le refus de participation au questionnaire selon Ramos (2015, p. 49). Au total, cinquante-sept entretiens semi-directifs ont été réalisés et répartis en trois terrains contrastés et un terrain complémentaire (*i.e.*, niveau national) qui visait à approfondir les données. Une « saturation empirique » a ainsi été atteinte au sens de Ramos (2015, p. 53). Cette analyse en différentes phases apporte en effet des éléments nouveaux, utiles pour la construction des monographies.

Deuxièmement, la posture adoptée dans la réalisation d'entretiens était de ne pas dévoiler totalement le sujet de la recherche à savoir « l'analyse du marché de la formation d'animateur ». Le principe était de ne pas diriger directement et uniquement l'entretien sur cette perspective. L'axe de la formation professionnelle a ainsi été exposé à l'instar de Barbot (2012, p. 120) lorsqu'elle réalise une étude avec des médecins. En parallèle des sollicitations, une grille d'entretien était établie comme étant un outil hybride et évolutif (Barbot, 2012, p. 126). Cette grille est basée sur les mêmes thématiques (Barbot, 2012, p. 127) que celle du questionnaire (*i.e.*, (1) les diplômes, (2) les débouchés et le fonctionnement, (3) le public, (4) l'inscription dans l'espace local, (5) l'inscription dans l'espace national et (6) une ouverture). Les questions étaient ouvertes et complétées par des questions de relances (préparées dans la grille d'entretien) et dans un souci de démarche qualitative, le mode d'investigation de type question/réponse est

proscrit (Barbot, 2012, p. 126). La démarche a été construite avec un système de questionnement par déclinaison en commençant par « est-ce que », puis « comment » et enfin « pourquoi » (Becker, 2002, p. 105). L'interlocuteur est davantage en confiance grâce à cette technique dite « de l'entonnoir ». Bien que Becker (*ibid.*) soutienne l'importance du « comment » par rapport au « pourquoi » qu'il estime comme poussant à la justification de l'interlocuteur, cette relance vise à affiner les réponses.

La grille d'entretien initiale a été alimentée, chemin faisant, par les divers échanges. Les six axes sont restés inchangés. Cependant, les questions de relances ont tantôt été reformulées tantôt alimentées. Certaines formulations trop génériques auraient pu déstabiliser les interlocuteurs. Un langage plus précis en fonction des organismes de formation a été adopté. Par exemple, le terme « participants » pour les personnes suivant la formation était adapté en « stagiaire » pour les formations JEP et en « étudiant » pour les universités. Par conséquent, le niveau de langage était plus proche de celui des interviewés, comme le suggère Barbot (2012, p. 119). Un autre exemple concerne la partie « le public » où des questions de relance ont été ajoutées comme : « que sont devenus les anciens “participants” ? » ou encore des questions en rapport avec les abandons. À chaque nouvelle phase d'investigation le guide d'entretien a été enrichi par les phases précédentes en ayant conscience que les rapports avec les interviewés ont été différents (Copans, 2011, p. 102).

Durant les entretiens, le guide fut rarement suivi et était plutôt considéré comme un support. L'objectif était de laisser l'interlocuteur libre dans sa prise de parole et dans la construction de ses propos bien que parfois des digressions apparurent durant quelques minutes (Barbot, 2012, p. 133). Beaud et Weber soulignent que « les associations d'idées ont nécessairement du sens pour l'enquêté et un sens social à découvrir pour l'enquêteur » (Beaud et Weber, 2003, p. 99). Par ailleurs, ces digressions ont favorisé dans certains cas la construction des trajectoires des individus. En outre, les questions ont été inscrites « dans le fil de ce qu'a dit l'enquêté » (Barbot, 2012, p. 128). Une attention particulière a été accordée aux enquêtés pouvant être « singularisables » (*ibid.*, p. 129) à l'instar du sous-directeur de l'éducation populaire au ministère de l'Éducation nationale.

Les réponses des interlocuteurs ont été globalement favorables à une rencontre enregistrée, très probablement grâce au statut de doctorant. Ramos (2015, p. 61) souligne « qu'être étudiant est considéré de manière générale comme un statut qui facilite l'accès au terrain (Beaud et Weber,

2003 ; Chamboredon et *al.*, 1994) ». Néanmoins, des limites ont été identifiées lors de certains entretiens – en particulier avec des formateurs d'un âge avancé – où l'échange s'est transformé en relation d'étudiant à directeur de recherche (Ramos, 2015, p. 61). Les interlocuteurs ont donné des « conseils » sur la démarche empirique à adopter alors que d'autres tendaient à instaurer une relation élève/professeur, l'entretien donnait alors l'apparence de se transformer en cours magistral. Les travaux de Mauger (1991) cités par Ramos (2015, p. 69) soulignent le « rapport de force symbolique » en distinguant des « jeunes qui veulent parler » de « jeunes qui ne veulent pas parler » et qui fut visible auprès des personnes rencontrées. Ceux qui parlent toujours selon Mauger (1991) auraient « des intérêts à parler et disposent de ressources qui sont au principe de leur disposition à parler... ».

Les individus rencontrés ont eu tendance à entamer facilement la discussion. Le métier de formateur offre une expérience de prise de parole régulière face à un public, ce qui paraît rendre les protagonistes moins hostiles à être interviewés sur des questions en rapport avec la formation d'animateur professionnel. Par ailleurs, les différentes expériences dans le monde de l'animation ont facilité la compréhension du contexte dans lequel les interlocuteurs évoluent. Bien que parfois, face à certaines personnes qui justifient d'une posture prestigieuse socialement (*i.e.*, directeur d'association, responsable national ou encore certains représentants de l'État) – ou comme le caractérise Ramos (2015, pp. 64-65) par une « personne “imposante” » – l'entretien fut influencé et une distance s'est instaurée par la posture. De plus, les entretiens ont été enregistrés afin de conserver le maximum de matière créée durant les échanges (Barbort, 2014, p. 131).

Troisièmement, la démarche d'analyse des données, construite durant les entretiens, doit être elle aussi explicitée. À l'instar de Loquais (2016, p. 114) l'analyse qualitative de type inductive est basée sur la théorisation ancrée et suit la « méthode par agrégation d'unité-noyaux » (Demazière, Dubar, 2004, p. 291), également appelée méthode « de tas ». En d'autres mots, l'ensemble des entretiens a été analysé en identifiant les unités de sens des *verbatim*. Durant les analyses qualitatives ont été appliquées les « règles auxquelles doivent obéir les “catégories” du découpage de la communication » dans l'analyse de contenu de Bardin (2013, p. 40). Cinq points clés sont essentiels pour valider les catégories de l'analyse thématique de contenu : « homogènes » ; « exhaustives » ; « exclusives » ; « objectives » ; « adéquates ou pertinentes ». Comme le préconise Ramos (2015, p. 94), les premiers entretiens ont été transcrits intégralement en cherchant à être le plus fidèles possible à l'entretien, sans « hésiter sur la ponctuation pour traduire le rythme et la tonalité des propos... » (Kaufmann, 2016, p. 113).

En dépit de l'engouement pour le sujet, une attention particulière a été portée à la domination du matériau et de la théorie dans « l'acte d'écriture, à prendre de la distance, de la hauteur, de la légèreté » (*ibid.*, p. 111) afin d'objectiver l'analyse et ainsi de « rompre avec les perceptions subjectives et le savoir commun » (*ibid.*, p. 106). Concernant la partie biographique des interlocuteurs, l'analyse a été structurée par l'entretien (Blanchet et Gotman, 2015, p. 94) afin d'illustrer les singularités évoquées plus tôt par Barbot (2012, p. 128). Concernant les analyses du reste des entretiens, une transcription quasi intégrale a été réalisée. Ensuite, l'entretien a été découpé en extraits (Ramos, 2015, p. 101) qui ont été classés dans les thématiques utilisées pour le guide d'entretien et le questionnaire (*i.e.*, la création du diplôme, les finalités et le fonctionnement, le public, l'inscription dans l'espace local, l'inscription dans l'espace national et une ouverture). Des « boîtes » (*i.e.*, catégories thématiques) ont ainsi été créées en « rassemblant des idées qui nous semblent proches en éléments de significations semblables » (*ibid.*, p. 102).

Les analyses ont été complétées par un journal de recherche dans lequel des données pragmatiques du terrain ont été notées (Barbot, 2012, p. 140). À titre d'exemple, des détails de l'investigation ont été inscrits : « Interlocuteur X, de l'organisme de formation Y nous a reçu avec une quinzaine de minutes de retard. Il portait un t-shirt rouge Soviet Suprem. Il fumait une cigarette électronique durant notre échange dans un des bureaux d'entretien de la structure ». Ces données ont été transférées dans les fiches d'analyses organisées afin d'avoir des éléments de contexte supplémentaire. La constitution de ce journal de terrain a été basée sur Beaud et Weber (2003, p. 94) qui exposent certains éléments à mentionner comme des impressions, des indications ou encore des analyses « à chaud ». Par conséquent, l'ensemble de ces éléments participe à la construction de l'analyse en regroupant les différents résultats dans le même document (Beaud et Weber, 2003, pp. 282-283).

Quatrièmement, les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche sont rendues anonymes afin de les préserver leur confidentialité. Cependant, certains éléments prototypiques des interlocuteurs sont conservés en vue d'analyser le positionnement des acteurs sur les différents marchés. Les trois éléments révélés sont : (1) le statut de la personne interviewée (*e.g.*, responsable de formation, directeur, inspecteur) ; (2) le type d'acteur (*e.g.*, association, DRJSCS, syndicat) ; et (3) la localisation (*e.g.*, Paris, Toulouse, Grenoble, National). Un numéro unique est attribué aux interlocuteurs afin de ne pas les confondre dans le cas de codages identiques (*i.e.*, de 1 à 57). En d'autres mots, chaque numéro correspond à un entretien. À titre d'exemple, un

interlocuteur (1) **responsable de formation** dans une (2) **association** (3) localisée à **Paris** aura le code suivant : « RespForma-asso-Paris-32 ». Au même titre, un autre interlocuteur avec les mêmes caractéristiques (*i.e.*, responsable de formation dans une association parisienne) aura le code suivant : « RespForma-asso-Paris-35 ».

Codage des entretiens

(1) Statut :

Coordo = Coordonnateur de formation

EC = Enseignant chercheur

CEPJ = Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse

RespRég = Responsable régional de formation

DélegNat = Délégué national

RespForma = Responsable de formation

Dir = Directeur

DirAdj = Directeur adjoint

Sous-Directeur = Sous-Dir

Sal = Salarié

Prési = Président

Insp = Inspecteur

BureauARFA = Membre du bureau de l'Association Régionale pour la Formation d'Animateurs

Retraité = L'interlocuteur est retraité

(2) Acteur :

Asso = Association

Univ = Université

Entre = Entreprise

DRJSCS = Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DJEPVA = Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Syndi = Syndicat

Branche = Branche animation

(3) Localisation :

Toulouse = Toulouse

Gre = Grenoble

Paris = Paris

Natio = National

Pour conclure, cette démarche empirique explicite la construction de la démarche du recueil et de l'organisation des données de cette thèse. L'ensemble des parties précédentes (*i.e.*, l'introduction et le cadre d'analyse) définissent le cadre de l'objet avec les limites du monde analysé. Désormais, les parties suivantes vont se consacrer tout d'abord à l'émergence du marché de la formation d'animateur à travers une partie sociohistorique. Ensuite, la partie 4 appréhendera la structuration du marché à partir de trois monographies relatives à trois territoires qui constituent trois marchés locaux de la formation d'animateur professionnel. Enfin, ces trois monographies seront comparées afin de construire une analyse comparative des trois marchés locaux.

3 PARTIE

Sociohistoire de l'émergence d'un marché dans un contexte militant

Pour analyser l'émergence et la structuration du marché de la formation, un retour aux origines de l'animation est nécessaire. Tout d'abord, l'animation est issue de l'éducation populaire. D'ailleurs, Besnard (1980) et Lebon (2020, p. 77) soulignent que « l'animation est souvent présentée comme la fille (professionnelle) de l'éducation populaire ». Pour Guy Saez (1994) et Jean-Luc Richelle (2005) l'animation se construit en rupture avec l'éducation populaire. Par conséquent, un lien et une histoire commune sont bien identifiés entre l'animation et l'éducation populaire. Or, le tournant professionnel de l'animation (Augustin et Gillet, 2000) marque une rupture entre l'animation et l'éducation populaire dans une perspective d'émancipation, de conscientisation, d'augmentation du pouvoir d'agir et de transformations sociales et politiques (Maurel, 2010). Le processus de professionnalisation est interrogé à travers les formations à visée professionnelles (Bourdoncle, 2000). Par conséquent, mobiliser une approche sociohistorique conduit à analyser l'émergence des formations d'animateur, leur institutionnalisation et leur structuration en marché. En d'autres mots, cette partie vise à retracer la naissance de l'animation, son institutionnalisation et sa reconfiguration en marché au prisme des formations.

Dans cette perspective, un travail de périodisation a été opéré en partant des principes établis par Leduc (2014). Ce dernier considère des processus particuliers qui visent à appréhender un objet précis sans se référer aux périodisations « canoniques » (*i.e.*, préétablies). Il les assimile au « prêt-à-porter » de la périodisation (*e.g.*, les guerres mondiales). L'intérêt est d'identifier

les grandes séquences de l'histoire de la formation d'animateur. L'indicateur pertinent pour établir les balises de début et de fin de chaque période est le diplôme en ce qu'il est révélateur de la multiplication progressive des acteurs (*e.g.*, association, université, entreprise).

Quatre périodes sont ainsi identifiées (Bock, 2022) : (1) les prémisses de l'animation jusqu'en 1945 qui illustrent les premières ébauches des formations et les débuts de l'institutionnalisation de l'animation ; (2) l'émergence de l'animation socioculturelle avec les premiers diplômes et la place grandissante de l'État dans le monde de l'animation ; (3) la structuration du métier et d'une filière de formation qui sont des indicateurs du processus de professionnalisation ; (4) l'ère actuelle avec une refonte des formations par une approche par compétences qui pointe la logique normalisatrice des formations impulsée par les directives de l'Union européenne.

L'analyse de ces quatre périodes est organisée autour de trois thèmes : (1) le contexte politique est observé à partir du positionnement des pouvoirs publics – de manière générale et quant à la prise en charge du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire ainsi qu'à l'égard des politiques de formation – afin de comprendre les évolutions des politiques publiques en matière d'animation (Borraz et Guiraudon, 2008) ; ensuite (2), les acteurs sont présentés afin d'éclairer l'organisation de l'offre de formation ainsi que le jeu des acteurs dans le monde de l'animation ; et enfin (3), l'offre en tant que telle est analysée à travers les diplômes qui résultent du contexte politique et des jeux d'acteurs. Ces trois thèmes concourent à l'analyse du processus de professionnalisation qui aboutit à la l'émergence d'un marché de la formation. L'objectif de l'approche sociohistorique est de mettre en lumière ces éléments afin de les analyser dans trois marchés locaux à travers les monographies.

1 Jusqu'en 1945 : Un monde de l'animation soumis aux préoccupations politiques

De nombreuses fédérations d'éducation populaire s'organisent à la fin du XIX^e siècle à l'instar de la Ligue de l'Enseignement, de l'UFCV ou des Ceméa. Parmi leurs activités, elles proposent des colonies de vacances dont le nombre augmente rapidement. En parallèle, les pouvoirs publics témoignent de préoccupations en matière de jeunesse et des sports. De ce contexte résulte l'émergence d'un besoin d'animateur et par conséquent les prémises de leurs formations.

1.1 Le Front populaire et la jeunesse

Le **contexte politique** dans lequel l'animation entre dans les préoccupations de l'État se situe entre les deux guerres et plus précisément sous le gouvernement du Front Populaire. Le gouvernement de l'époque commande les premières expérimentations en matière de formations d'animateur (Lassus, 2017). Le contexte politique est marqué par la sortie de la guerre et les premières velléités gouvernementales de constituer un secteur de l'animation et des sports.

Le sport est un enjeu réel à la sortie de la guerre. La pratique sportive vise à maintenir une population dans une certaine forme physique. Après 1918 « le “sport” l'emporte progressivement sur le courant militaire et gymnique et va connaître un essor considérable » (Augustin et Ion, 2017, p. 48). Les actions du gouvernement à l'égard du sport sont organisées dans une double approche : militaire et loisir. Les politiques publiques soutiennent le sport, mais c'est avant tout du côté privé au travers des fédérations que les actions sont organisées (*ibid.*, p. 50). En 1921, un haut-commissariat à l'Éducation physique est initié avec une vocation « à la formation militaire et prémilitaire » (*ibid.*). En 1928, Henry Paté est nommé sous-secrétaire d'État chargé de l'Éducation physique sous la tutelle de l'Instruction publique. L'éducation physique commence à préoccuper le gouvernement et s'inscrit dans l'agenda des politiques publiques (Lassus, 2017, p. 43).

Cependant, à cette période la structuration s'organise dans une grande instabilité, tant au niveau des statuts que des personnes (Lassus, 2017, p. 46). À ce titre, entre 1928 et 1936, douze personnalités différentes sont successivement responsables de l'éducation physique en France, soit avec le titre de sous-secrétaire d'État, soit avec celui de ministre (Lassus, 2017, p. 46). À partir de 1936, avec l'arrivée du Front Populaire au gouvernement, Léon Blum initie un sous-secrétariat d'État à l'organisation des loisirs et des sports. Ce service de l'État constitue une

innovation, car l'emploi des mots « loisirs » et « sports » sont employés pour la première fois au sein du gouvernement. Le Président nomme à sa tête Léo Lagrange qui favorise leur reconnaissance (Lassus, 2017, p. 110). À titre d'exemple, le discours de Léon Blum témoigne de ces préoccupations :

« Je ne suis plus sans doute, en effet, un homme de sport actif, mais je n'ai jamais perdu de vue ni négligé l'importance humaine et sociale du sport et je l'ai prouvé en appelant, lors de la constitution du ministère, Léo Lagrange à la direction d'un service nouveau, dont l'importance va chaque jour croissant et auquel il a déjà imprimé la marque de sa patiente énergie »
(Discours de Léon Blum lors du cross du *Populaire*, non daté, publié dans l'*Almanach du Populaire*, 1938. Cité par Lassus, 2017, p. 110)

Le profil de Léo Lagrange est également perçu comme « innovant » compte tenu de ses méthodes de gestion du sous-secrétariat (Lassus, 2017, p. 110). Il apparaît que cette dynamique politique, orientée vers le « social » et le « sport » offre un cadre propice à l'essor de l'animation ou tout du moins à un encadrement de l'animation par le gouvernement. Par conséquent, les colonies de vacances se multiplient et les premiers encadrants se mobilisent alors sans formation ce sont les « proto-animateurs⁴⁹ ». Rapidement, des formations pour ces « proto-animateurs » sont initiées. Bien que l'administration des loisirs et de jeunes en soit à ses prémices, Léo Lagrange et une partie de son équipe travaillent à la stabilisation des activités sur le terrain (Lassus, 2017, pp. 136-137).

Le ministère est écartelé entre un rattachement au ministère de la Santé publique et au ministère de l'Éducation – des questions qui sont toujours d'actualité. Finalement, en 1936, un décret entérine l'existence de deux sous-secrétariats : « l'article 1 concerne l'éducation physique, tandis que l'article 2 est réservé à l'organisation des loisirs et des sports » (Lassus, 2017, p. 139). Pierre Dézarnaulds dirige le premier pour l'éducation physique scolaire et Léo Lagrange le second par rapport aux sports et aux loisirs. Les missions de ce dernier concernent également le développement des auberges de jeunesse, du camping, de la vie en plein air et du tourisme populaire⁵⁰. Le double secrétariat ne reste qu'une année dans cette configuration. Ensuite, en 1938, Édouard Daladier constitue le gouvernement (Lassus, 2013, p. 25 ; Lassus, 2017, p. 140) : la direction des Sports, Loisirs et Éducation physique remplace le sous-secrétariat d'État de l'Éducation physique, des sports et des Loisirs. Elle est rattachée au ministère de l'Éducation nationale de Jean Zay.

⁴⁹ Le proto-animateur représente les formes antérieures à l'animateur socioculturel.

⁵⁰ Décret du 1^{er} août 1936 portant attribution des sous-secrétariats d'État à l'éducation physique et à l'organisation des loisirs et des sports, *JORF* du 2 août 1936, p. 8212. Cité par Lassus, 2017, p. 139

C'est Édouard Bovier-Lapierre qui se voit confier la direction de l'Éducation physique, des Sports et des Loisirs et assure une « continuité administrative entre 1936 et 1940 » (Lassus, 2017, p. 143). Toutefois, si Léo Lagrange disparaît des ministères en avril 1938, il reste « un interlocuteur privilégié de Jean Zay » (*ibid.*). Il soutient d'ailleurs la nomination du capitaine Gaston Roux à sa succession⁵¹ en 1938 et il est très présent dans diverses associations. Le capitaine poursuit son travail dans le domaine de l'équipement sportif au sein de la direction des Sports, Loisirs et Éducation physique (Lassus, 2017, p. 145).

En février 1937⁵² intervient la création du corps « d'inspecteurs des Sports et des Loisirs » qui témoigne d'une dynamique d'institutionnalisation de l'animation. Les conditions de recrutement citées par l'article 5 sont les suivantes :

« L'inspection des sports et des loisirs est désignée parmi les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la Santé publique ayant au moins le grade de sous-chef de bureau, possédant une ancienneté minimum de deux ans dans leur emploi et spécialement versés dans les fonctionnaires militaires appartenant au service de l'éducation physique ou à l'organisation des sports et des loisirs depuis huit ans et ayant au moins le grade de capitaine. »
(Décret du 19 février 1937 sur les cadres et émoluments du personnel temporaire des services administratifs du sous-secrétariat d'État à l'organisation des loisirs et des sports, *JORF* du 20 février 1937, pp. 2327-2328. Cité par Lassus, 2017, p. 148.)

Cependant, de telles exigences sont immédiatement revues pour élargir les profils aux bénéficiaires de l'organisation des sports et des loisirs⁵³. Sous le gouvernement du Front Populaire, les pré-occupations des pouvoirs publics pour la jeunesse s'accroissent. Le gouvernement de Vichy renforce l'intervention étatique (Augustin et Ion, 2017, p. 56). Le nouveau régime initie « une procédure d'agrément en échange de subventions généreuses » (*ibid.*). C'est également à cette période que les formations se développent, en particulier auprès des cadres ; le gouvernement « demande aux mouvements de s'inspirer de la Révolution nationale et de former des “chefs” dans les nouvelles écoles de cadres » (*ibid.*). Comte (1991) recense une cinquantaine d'écoles

⁵¹ « Le capitaine Roux est probablement le meilleur technicien en matière d'aménagement sportif. Je tiens à signaler qu'à l'occasion de l'Exposition internationale il a présenté un ensemble de projets d'aménagement sportifs qui a fait honneur à notre Pays.

Intelligent et actif, le capitaine Roux est digne d'une carrière très brillante ».

(SHD, 8 Y E 122525 : dossier Gaston Roux, « relevé de notes de M. le capitaine Gaston Roux au sous-secrétariat d'État Sports, Loisirs, Éducation Physique », 1937. Appréciation portée par Léo Lagrange. Cité par Lassus, 2017, p. 145)

⁵² Décret du 19 février 1937 sur les cadres et émoluments du personnel temporaire des services administratifs du sous-secrétariat d'État à l'organisation des loisirs et des sports, *JORF* du 20 février 1937, pp. 2327-2328. Cité par Lassus, 2017, p. 148.

⁵³ « Toutefois, par dérogation aux dispositions qui précèdent, le ministre de la Santé publique est autorisé, en vue de l'organisation immédiate des services du sous-secrétariat d'État, à recruter avant le 28 février 1937, sur la proposition du sous-secrétaire d'État, dans les conditions suivantes : L'inspecteur général des sports et des loisirs parmi les candidats possédant des titres indiscutables en matière d'organisation des sports et des loisirs ».
(Décret du 19 février 1937 sur les cadres et émoluments du personnel temporaire des services administratifs du sous-secrétariat d'État à l'organisation des loisirs et des sports, *JORF* du 20 février 1937, pp. 2327-2328. Cité par Lassus, 2017, p. 148.)

de cadres qui sont réparties de la façon suivante : trois nationales (*e.g.*, Uriage), douze écoles régionales et quelques dizaines contrôlées par le Secrétariat général de la Jeunesse et les mouvements de jeunesse. Le but de ces écoles est de « former ces chefs dont le pays aurait tant manqué » (Halls, 1988 ; Comte 1991). Les méthodes sont basées sur « la pratique du stage de formation » (Augustin et Ion, 2017, p. 58). Les écoles portent plusieurs noms :

« Du centre d'éducation populaire à l'institut national d'éducation populaire (1944-1958). À la Libération, au Centre de formation de cadres de jeunesse se substitue un Centre éducatif, rebaptisé peu de temps après Centre d'éducation populaire. »
(Richez, 2009, p. 21)

Entre 1940 et 1942, Jean Borotra prend la tête du commissariat général à l'Éducation physique et aux Sports sous le secrétariat général de la jeunesse (*ibid.*, p. 59). Une fois encore, c'est le sport qui est sur le devant de la scène médiatique. Contrairement à l'approche du Front Populaire, le régime de Vichy mise davantage sur une pratique militaire du sport :

« Soucieux de développer le sport de masse dans une perspective sanitaire, moralisatrice et comme substitut à l'instruction militaire, Borotra maintient le brevet sportif populaire de Léo Lagrange qui se transforme en brevet sportif national. »
(Gay-Lescot, 1991, cité par Augustin et Ion, 2017, p. 59)

Le Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports sous Borotra cherche à créer des liens avec l'Instruction Publique (Lassus, 2017, p. 265). Il est possible que ces liens aient favorisé la structuration des formations, à l'instar des formations de cadres qui sont en structuration. L'école d'Uriage, définie par Besse (2014, p. 45) comme étant « au sommet des écoles de cadres », est un premier terrain d'expérimentation où sont initiés « des courants et techniques pédagogiques et où s'est cristallisée la forme du stage » (*ibid.*).

La pédagogie occupe une place centrale et des universitaires la perfectionne comme Joffre Dumazedier qui se consacre à « l'entraînement mental » dans les années suivantes. Plus tard, il participe à la création de Peuple et Culture avec Benigno Cacérès, qui est également un « ancien d'Uriage ». Pierre Laval annonce sa fermeture en décembre 1942⁵⁴. Durant ces années, 3000 participants y sont formés (Besse, 2014, p. 45). De nombreux membres d'Uriage entrent dans la résistance à l'instar du fondateur Pierre Dunoyer de Segonzac qui commande des FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) dans le Tarn en 1944 (*ibid.*). La structuration de l'éducation physique à cette époque poursuit la dynamique de l'éducation populaire. L'organisation postscolaire se fait « par le peuple, pour le peuple » pour reprendre la définition rapide de l'éducation populaire ; cette structuration peut être qualifiée de *bottom up* (Zimmerman, 2003, p. 243).

« L'éducation physique postscolaire n'est qu'un aspect d'un problème plus étendu : l'éducation générale de la jeunesse qui a cessé de fréquenter l'école. Alors qu'en d'autres pays, l'éducation est

⁵⁴ Chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, ministre de l'Intérieur et ministre de l'Information sous le Maréchal Philippe Pétain.

décrétée d'en haut, chez nous elle se crée pour ainsi dire d'elle-même, les initiatives, les dévouements particuliers précédant l'institution d'État. »
(Trochon, 1938, p. 8 cité par Lassus, 2017, p. 161)

Le contexte politique met en évidence un intérêt progressif de l'État pour le loisir qui débouche d'un côté sur la structuration d'une administration dédiée et de l'autre sur la création des premières écoles de formation.

1.2 L'animation entre acteurs confessionnels et acteurs laïques

De nombreux **acteurs** se mobilisent autour de l'organisation des loisirs à destination de la jeunesse. À partir de la III^e République, la scolarisation devient obligatoire, ce qui n'est pas sans poser problème dans les milieux ruraux et agricoles. Rauch (2001, p. 61) souligne en effet l'importance du travail des enfants au moment des récoltes qui construisent le calendrier des congés scolaires. De plus, les fêtes religieuses conditionnent également les vacances scolaires. Rauch (2001, pp. 61-64), rappelle que l'évolution des périodes de vacances s'organise autour du loisir dans une dynamique d'activité autour de contenus durant temps libre (*e.g.*, jeux, chants, danses) (Rauch, 2001, p. 15). Déjà à l'époque le jeu est mobilisé afin de favoriser l'apprentissage et la citoyenneté :

« Le choix des jeux est là pour enraciner goûts et penchants dans des apprentissages, selon la mission de la colonie de vacances : métamorphoser une population confuse en une collectivité qui reconnaît les règles, partage des émotions et se livre à des activités communes. »
(Rauch, 2001, pp. 74-75)

Les mouvements confessionnels sont très impliqués dans l'organisation de la jeunesse. En 1876, commencent les premières colonies de vacances (Houssaye, 1977, p. 5) encadrées par un pasteur suisse dénommé Bion : « il envoya 68 enfants de Zurich à la montagne pendant l'été, "afin de leur faire retrouver la santé du corps, et partant, celle de l'intelligence" » (Rauch, 2001, p. 65). Il est le pionnier des colonies en Europe. Quelques années plus tard, en 1881 le pasteur Lorriaux les transpose à la France. À ce titre, les trois principales finalités selon Houssaye (1989, p. 13) sont : l'instruction, les loisirs éducatifs et l'hygiène. Toutefois, les organisateurs des colonies de vacances apprécient différemment ces dernières et accentuent inégalement la dominante sur un des trois axes. Avec l'avènement de l'instruction obligatoire en mars 1882,⁵⁵ les patronages se transforment en colonies de vacances (Lebon, 2003, p. 140). L'arrivée des colonies de vacances soulève un certain nombre d'enjeux. Les « catholiques » se sentent dépossédés de leur tâche éducative (Poujol, 1989, p. 16). Les laïques profitent de la brèche pour construire une offre à destination des élèves des écoles laïques. La loi de 1882 concourt ainsi à l'augmentation du nombre d'enfants qui peuvent potentiellement partir en colonie de vacances

⁵⁵ La loi du 28 mars 1882 qui rend l'école laïque obligatoire pour tous les enfants de 7 à 12 ans.

(Houssaye, 1989, p. 15). Les mouvements catholiques se mobilisent avec succès autour de l'organisation du temps libre des jeunes. Par ailleurs, les catholiques sont loin d'avoir le monopole, car les patronages laïques proposent une alternative à l'Église.

« Par contrecoup, les patronages laïques vont eux aussi fleurir où instituteurs et institutrices mettront l'accent sur le développement culturel profane. C'est ainsi qu'avant que les colonies de vacances ne tendent vers des notions de loisir culturel et de liberté, on va voir les idéologies politiques (des républicains laïcs, des démocrates catholiques, des conservateurs catholiques) se répandre dans ce cadre plus soucieux que l'école de liberté et d'épanouissement véritable. »

(Houssaye, 1989, p. 15)

Le temps scolaire libéré devient ainsi un marché pour l'animation. Selon Poujol (1989, p. 17) les rivalités des institutions scolaires confessionnelles et laïques se prolongent dans l'extrascolaire et entre 1895 et 1905, catholiques et laïques rivalisent avec ardeur. Downs (2015, p. 17), souligne le rôle majeur de différents acteurs : paroisses, syndicats, partis politiques, municipalités, comité d'entreprise, associations religieuses ou caritatives. Elle pointe les divergences des objectifs que poursuivent les organisations. Les réflexions pédagogiques diffèrent selon les organisateurs allant tantôt vers la liberté, tantôt vers la conservation voire même l'amplification de valeurs :

« Chez les protestants, républicains de gauche et partisans du libre examen et de l'autonomie spirituelle, c'est la liberté qui prime : on se contente d'user à l'égard de l'enfant de la simple autorité familiale et on lui laisse de longues heures de libre où il fait ce qui lui plaît. Chez les catholiques, peut-on affirmer au risque de caricaturer, conservateurs de droite et défenseurs d'une sorte d'autorité sacrée et de droit divin, la discipline et l'obéissance sont à la base de tout. »

(Downs, 2015, p. 16)

Au-delà de leurs divergences la plupart des acteurs partagent certaines finalités comme celles de rendre les vacances accessibles aux enfants de milieux défavorisés, de promouvoir la capacité des enfants à entrer en relation avec d'autres et d'élargir leur sociabilité et enfin, de favoriser la rencontre d'enfants de milieux sociaux différents (Downs, 2015, p. 17). Les adultes (*i.e.*, animateur, enseignant ou religieux) initient un nouveau rapport au public dans le cadre des colonies de vacances. Cependant, la question de la qualification des encadrants n'apparaît pas centrale à cette période.

La création d'associations pour l'organisation de colonie de vacances par le groupe qui exerce l'activité constitue d'ailleurs une des dimensions processus de professionnalisation (Bourdoncle, 2000). Une autre dimension concerne les personnes qui se professionnalisent à travers l'activité. Les « proto-animateurs » se forment ainsi de façon endogamique en reproduisant les actions d'autres animateurs qui dessinent les contours des paradigmes éducatifs. C'est donc à la fin du XIX^e siècle que sont identifiés les premiers animateurs socioculturels. Par ailleurs, les enjeux à la fin du XIX^e siècle autour de la question de l'éducation de l'enfance sont un point de

tension politique. Downs (2015, p. 18) souligne que « les colonies de vacances n’ont jamais été une institution de l’État ». Toutefois, l’État organise progressivement une législation autour des accueils collectifs de mineurs. À titre d’exemple, les délégations départementales délivrent des agréments à la suite du contrôle des associations.

« Caisses d’associations familiales, municipalités, ministères, mutuelles, associations à but non lucratif sont habilités à organiser colonies et camps de vacances sous le contrôle des pouvoirs publics ou de leur autorité déléguée. »

(Rauch, 2001, p. 121)

L’arrêté Sellier-Lacore porté par Henri Sellier ministre de la Santé publique, affine la réglementation (Downs, 2009, p. 200). D’ailleurs, comme le souligne le sous-directeur de l’Éducation populaire de la DJEPVA, l’État a très tôt commandité et financé les premières formations.

« Le premier stage [de formation d’animateur, NDA] Ceméa, en 1937, a été financé par Jean Zay [ministre de l’Éducation nationale et des Beaux-arts, NDA] pour des instituteurs. C’est là qu’est intervenu l’État pour la première fois. »

(DirAdj-DEJPVA-natio-53)

Dans les faits, les différents acteurs de l’animation (*i.e.*, religieux, laïques et ouvriers) sont ceux de l’éducation populaire et ont pour finalité d’éduquer : « l’ouvrier, le nécessiteux ou le citoyen modeste » (Downs, 2015, p. 18). Toutefois, le public est différent, les colonies de vacances s’adressent aux enfants : « l’enfant du peuple qui peut encore être sauvé » (*ibid.*). Les différents mouvements se lancent à la conquête du marché du temps libre de l’enfance : « les catholiques et les laïques, socialistes et communistes » (*ibid.*), une concurrence se manifeste entre ces mouvements qui « s’empruntaient mutuellement leur façon de faire » (*ibid.*). Le comportement des enfants dans les colonies de vacances influence les formations d’animateur autour d’une construction par le jeu.

Durant le XX^e siècle, cette approche favorise ainsi l’émergence de « l’éducation nouvelle – aux loisirs des enfants, transformant les colonies de vacances, d’œuvres d’assistance et d’hygiène préventives en institution d’éducation de masse » (*ibid.*). Ensuite, dans les années 1920 – 1930, la place du projet éducatif croît afin de « placer l’enfant au centre de l’action éducative » (Downs, 2015, p. 19). La place de l’animateur est légitimée, ce qui témoigne des prémises de la professionnalisation à travers la « volonté d’un groupe d’individus partageant la même activité de s’organiser sur un marché libre, intention des organisations/institutions de “faire bouger” les salariés de manière à accompagner une flexibilité grandissante du travail et souhait de contribuer au développement des compétences des individus par la formation tout en augmentant l’efficacité de l’acte de formation » (Wittorski, 2008b, p. 1).

Par ailleurs, les animateurs exercent leur activité éducative tout en étant proches d'un mouvement (*e.g.*, religieux, laïque). Ils sont donc pour Downs (2015, p. 20) « à mi-chemin entre militantisme et service public éducatif » ce qui aura plus tard une influence dans les formations. Dans le même temps, Marc Sangnier ouvre la première auberge de jeunesse (en 1929) et crée la Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ) (Rauch, 2001, p. 117). En 1931, le mouvement gagne en importance avec l'instigation des Faucons rouges, de la CGT, de la Ligue de l'Enseignement et du SNI (Syndicat national des instituteurs) et Marcel Auvert crée le Centre laïque des auberges de jeunesse (CLAJ) (*ibid.*). Ces établissements sont des lieux d'expérimentation pour l'animation. Léo Lagrange favorise cette mobilisation autour de l'augmentation du nombre d'auberges de jeunesse (AJ). D'une quarantaine en activité en 1934, elles sont presque multipliées par trois en deux ans (*i.e.*, 117 AJ en 1936) et atteignent les trois cents à la fin du mandat de Léo Lagrange en 1938 (Rauch, 2001, p. 118). Cependant, au cours de cette période une nouvelle scission a lieu entre : les mouvements laïques et les organisations confessionnelles, surtout catholiques (*ibid.*, p. 119) avec l'UFAJ (Union française des auberges de jeunesse) d'un côté et l'OCCAJ (Organisation centrale des camps et auberges de jeunesse) de l'autre. En outre, l'histoire des auberges de jeunesse a une influence sur la conception et l'organisation des colonies de vacances et marque une évolution sociale du statut de l'enfance et de l'adolescence (Rauch, 2001, p. 119). Les colonies de vacances se démocratisent. Selon les chiffres de Downs (2009, p. 200) en 1913, plus de 100 000 enfants partent déjà en colonies de vacances, ils sont 320 000 en 1933, 420 000 en 1937 et le nombre ne cesse de croître ; en 1948 ce sont 880 000 enfants qui partent en colonies de vacances et la barre symbolique du million est dépassée en 1955.

Une organisation du temps extrascolaire conduit à l'augmentation des activités. La croissance des différentes activités conduit à un positionnement des mouvements et des concurrences pour s'accaparer les enfants. Les acteurs organisent une offre afin de se distinguer des autres. Par conséquent, un marché émerge dans un premier temps autour du temps libre de l'enfant. L'animation engendre progressivement un besoin d'animateurs formés.

1.3 Les « proto-animateurs »

À cette époque les « **proto-animateurs** » sont bénévoles et très rapidement avec l'organisation du temps périscolaire (*e.g.*, le développement des colonies de vacances) ils ne sont pas suffisamment nombreux et ne sont pas formés, ce qui conduit à des problèmes organisationnels. Les

Ceméa (Centre d'entraînement aux méthodes actives) (Rauch, 2001, p. 121) sont l'acteur principal de la formation à cette période.

Durant la période du gouvernement du Front Populaire l'encadrement réglementaire des colonies de vacances se précise. L'État apporte un soutien à la démocratisation des loisirs en attribuant des subventions aux associations, en soutenant les formations des responsables, directeurs, intendants, moniteurs, infirmières, *etc.* Jean Zay fait valoir les efforts de Léo Lagrange en soutenant le camp de Beaurecueil qui accueille les premières formations de moniteurs de colonie de vacances. Les Ceméa les organisent en privilégiant des méthodes actives (Palluau, 2013).

En 1937, le brevet sportif populaire est créé et en octobre de la même année 100 000 brevets sont délivrés (Augustin et Ion, 2017, p. 57). De nombreux lieux de formation émergent et les colonies de vacances prennent une place importante dans le paysage pédagogique (Downs, 2009, p. 202). D'ailleurs, les Ceméa, font des choix proches de la gauche du Front populaire qui les conduit à devenir rapidement le site de formation des moniteurs pour une large gamme de colonies pour des organisateurs laïques, socialistes et communistes (*ibid.*, p. 201). Cette fédération d'éducation populaire domine ainsi le premier marché de la formation d'animateur. Le scoutisme fondé par Robert Baden-Powell influence également leurs contenus. Il est organisé autour de trois principes : « le jeu, principalement en plein air ; le système des patrouilles ; et le système des “badges” (brevet de spécialité) » (Augustin et Ion, 2017, p. 40). Le premier est particulièrement présent dans l'animation. Toutefois, le scoutisme privilégie une discipline militaire. La préparation d'une éventuelle guerre oriente l'émergence de ces mouvements. Bien que les premières formations dans l'animation trouvent leurs racines et soient inspirées du scoutisme, il apparaît que rapidement ces mouvements s'organisent indépendamment. La législation est similaire et l'histoire est commune entre l'animation occasionnelle et les mouvements de scoutismes.

Les Ceméa portent principalement les premières formations et se positionnent à proximité du Front Populaire. Les principes pédagogiques sont issus du scoutisme qui s'ancre dans une approche militaire.

Cette première période apporte des éléments sur l'émergence de l'animation et les premières expérimentations autour des formations. Elle met également en évidence la demande de formation et les premières expérimentations qui sont liées à la croissance du nombre de colonies de

vacances. Les tensions entre les acteurs sont déjà présentes et fortement ancrées dans le monde de l'animation. Cette période témoigne de la porosité entre les secteurs du sport et de l'animation. Les premières formations ont une approche orientée sur le sport et l'animation participe à sa démocratisation. Par ailleurs, l'animation existe à travers le secteur sportif et elle est développée par les fédérations d'éducation populaire (*e.g.*, Ceméa). La partie suivante sera davantage axée sur la professionnalisation de la formation d'animateur en interrogeant le passage d'un militantisme assumé à une logique de qualification et de diplômes (Bourdoncle, 2000).

2 1945 – 1978 : La naissance de l’animation socioculturelle

À partir de 1945 une dynamique de structuration des formations traverse le monde de l’animation (*e.g.*, les diplômes d’État de moniteur et de directeur de colonie de vacances). C’est avant tout l’animation occasionnelle qui est organisée. Puis, la création des équipements socioculturels élargit le besoin d’animateurs permanents. La période « post-68 » est charnière dans la construction de l’animation socioculturelle (Martin, 2016, p. 382). De nombreuses expérimentations ont lieu autour des diplômes. Les années soixante-dix sont celles de tous les possibles, comme celles des rapides désenchantements (Roudet, 2000, p. 165). L’agitation sociale au sein des grands ensembles et au travers des événements de mai 1968 accélère la construction du monde de l’animation. Alors que les métiers du travail social et du sport se structurent, l’animation reste dans une situation ambivalente entre une activité occasionnelle (*i.e.*, des colonies de vacances) et une activité professionnelle (*i.e.*, socioculturelle). La prédominance de la première ne favorise pas la reconnaissance de l’activité professionnelle. Les formations émergent – dans des secteurs différents et en même temps proches (*i.e.*, sport, santé, travail social) – et organisent une offre globale de formation qui participe à la structuration d’un marché. Cependant, le nombre limité de stages ne répond pas à la demande abondante de candidats. Par conséquent, le contexte est favorable à la concurrence entre les acteurs.

2.1 La cogestion au service de la régulation sociale

Le **contexte politique** est marqué par l’arrivée de Charles de Gaulle au pouvoir et par l’entrée dans la V^e république qui s’accompagne de nombreuses réformes et transformations sociopolitiques. De plus, « l’explosion scolaire » marque les années soixante (Besse, 2014, p. 13). La prolongation de la scolarité à seize ans est décidée en 1959 et entraîne l’ouverture de nombreux collèges (*i.e.*, d’enseignement : secondaire, général et technique). De plus en plus de jeunes accèdent au Lycée et obtiennent le baccalauréat (*e.g.*, 5 % en 1946, 10 % en 1960 et 20 % en 1970) (Besse, 2014, p. 13). L’accès à l’enseignement secondaire repousse l’entrée dans « la vie active » et prolonge la période juvénile. Dans un contexte général de changement des habitudes de consommation soutenu par certains acquis de la période précédente (*e.g.*, les congés payés), le loisir se banalise (Besse, 2014, p. 15).

Le temps libre des jeunes est propice à la progression de l’animation. Le loisir et les activités se multiplient dans leur direction. Le contexte d’urbanisation massive de grands ensembles s’accompagne de la création d’équipement de proximité, en particulier par leur importance dans

la structuration de l'animation professionnelle et par l'expansion du nombre de structures. Tous ces éléments concourent au développement de l'animation. Les années au cours desquelles Maurice Herzog occupe les postes de haut-commissaire (de 1958 à 1963) puis de secrétaire d'État (de 1963 à 1966) s'inscrivent dans la mémoire collective comme étant une période particulièrement structurante pour l'institution « Jeunesse et Sports » (Besse, 2014, p. 29). La collaboration entre les pouvoirs publics et les associations participe à l'essor de l'animation professionnelle (*ibid.*).

Les « budgets augmentent fortement, de vastes programmes d'équipement la muent en une administration bâtisseuse tandis que ses effectifs s'accroissent sous les effets des recrutements, notamment d'enseignants d'éducation physique » (Besse, 2013, p. 7). Le manque de moyens financiers de son prédécesseur (*i.e.*, Gaston Roux) s'estompe progressivement. En cette fin de quatrième Plan de modernisation et d'équipement de la France (1962-1965)⁵⁶ et en début de cinquième Plan (1966-1970)⁵⁷, l'administration Jeunesse et Sports bénéficie d'un réel soutien du gouvernement. En résulte un développement réel des politiques en faveur du temps libre, de la jeunesse et des sports à destination de la génération d'après-guerre (*i.e.*, les enfants des grands ensembles). Donc, la génération des « baby-boomers » est alors âgée de 8 ans à 13 ans et les politiques publiques peuvent reprendre l'organisation du temps libre des jeunes gérée jusqu'à présent par les associations. Pour initier ces politiques, Maurice Herzog privilégie une cogestion entre l'État et les associations via la création du Fonds de Coopération de Jeunesse et d'Éducation Populaire (Fonjep). Par ailleurs, des préoccupations sanitaires concernent la jeunesse et se traduisent par l'expansion du sport. Une jeunesse en bonne santé est plus facilement mobilisable en cas de guerre (*e.g.*, en Algérie entre 1954 et 1962).

Ensuite, l'arrivée en 1966 de François Missoffe comme ministre de la Jeunesse et des Sports marque la fin de la cogestion entre l'État et les mouvements d'éducation populaire qui ont le monopole de la jeunesse hors écoles (Mignon, 2007, p. 128). Une rupture s'opère ainsi avec « la tradition de relation étroite entre les pouvoirs publics et le milieu associatif, financièrement profitable à ce dernier » (*ibid.*). Les relations se refroidissent entre les pouvoirs publics et les associations. Par conséquent, en guise de représailles, Missoffe décide de ne plus consulter les

⁵⁶ <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/quatrieme-plan-de-developpement-economique-social>
Consulté le 29/03/2020 à 22 h 45

⁵⁷ <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/cinquieme-plan-de-developpement-economique-social>
Consulté le 29/03/2020 à 22 h 50

fédérations d'éducation populaire en matière de politique de la jeunesse. Il va encore plus loin dans sa démarche en transformant la logique de subvention, jusqu'alors en fonction des buts généraux des associations, vers les activités de son choix (*ibid.*). Or, le système choisi par son prédécesseur Maurice Herzog a conduit les associations à s'organiser en salariant du personnel et en investissant dans des infrastructures. En d'autres mots, la première logique de subvention a conduit les associations à grandir alors que la seconde les oblige à rentrer dans une logique de prestation de service dans un contexte de diminution des subventions. Par conséquent, une certaine dépendance financière les lie à l'État et une dynamique de prestation de service réorganise les rapports avec les fédérations d'éducation populaire (Mignon, 2007, p. 129). À ce titre, les subventions réduisent progressivement.

Le gouvernement reste sourd aux revendications des associations, des fédérations et même du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP)⁵⁸ qui les représente. L'émergence de démarches syndicales autour de l'animation témoigne de la professionnalisation de l'activité (Bourdoncle, 2000). Par voie de conséquence, l'animation commence à rentrer dans le fonctionnement normal des institutions de négociation et de décision, dès lors qu'il y a des salariés (Mignon, 2007, p. 131). Si du côté des salariés les syndicats s'organisent rapidement, ce n'est pas le cas du côté des fédérations employeuses. Les dirigeants bénévoles ne se voient pas forcément « prendre des décisions de patrons » (*ibid.*). Après les événements de mai 1968, François Missoffe quitte le gouvernement. Roland Nungesser fait un passage éclair de moins de deux mois avant de laisser place à Joseph Comiti (Mignon, 2007, p. 131) chargé de réorganiser l'administration Jeunesse et Sports et de renouer les liens avec le secteur associatif (Besse, 2008, pp. 83-84). D'ailleurs, ce remaniement gouvernemental entraîne la perte du statut de ministère pour cette administration qui redevient un secrétariat d'État auprès du Premier ministre à partir de juillet 1968 (Besse, 2014, p. 83).

Au début des années 1970, les associations entrent dans une dynamique d'opposition au gouvernement comme Martin (2016, p. 382) le souligne avec l'exemple de la Ligue de l'Enseignement. Le contexte post-68 se caractérise en effet par une opposition aux politiques du gouvernement de droite, justifiée par « les menaces pesant sur la vie associative – réduction de crédits et de postes, fiscalité des associations – s'accompagnant, surtout à la fin du septennat de Valéry

⁵⁸ Tétard (2000) analyse l'apparition du CNAJEP comme une effervescence des mouvements d'éducation – populaire durant les rassemblements sociaux de 1968 – avec la volonté de se fédérer pour porter à l'État les revendications des associations.

Giscard d'Estaing, d'une campagne idéologique visant à discréditer les grandes fédérations » (Martin, 2016, p. 382). Dans ce contexte émerge l'union de la gauche « particulièrement porteuse d'espoirs » (*ibid.*). Un rapport de plus en plus gestionnaire s'installe dans les rapports des politiques publiques au monde associatif. Les politiques de jeunesse passent du loisir à l'encadrement. Besse (2014, p. 84) indique d'ailleurs que dans les années 1970 « les proclamations sur les vertus presque miraculeuses de l'animation sont révolues ». D'autres mouvements s'organisent autour des grands ensembles, un besoin social émerge et l'animation se positionne au travers des clubs de prévention.

« Les grands ensembles correspondent alors à une volonté de changer le monde à partir du paradigme de la modernité. Les pouvoirs publics encouragent l'usage des locaux collectifs résidentiels (LCR) pour le développement des associations qui sont enfin officiellement reconnues. Le 4 juillet 1972, les clubs de prévention sont officialisés. »
(Bordes, 2008, p. 83)

Pour autant, l'animation s'inscrit toujours dans les politiques de jeunesse « et dépasse de fait le simple face-à-face entre Jeunesse et Sports et les associations qui gravitent autour d'elle » (Besse, 2014, p. 69). L'expansion des grands ensembles urbains est rapide et les « mouvements d'éducation populaire se saisissent de la question sociale » (Mignon, 2007, p. 139). Durant cette période de nouveaux acteurs associatifs, essentiellement de gauche entrent en politique :

« Beaucoup de militants associatifs de gauche, chrétiens ou laïques, les “nouveaux notables”, selon l'expression de Joseph Rovin, s'engagent ainsi dans l'action politique locale, sans pour autant s'inscrire forcément dans un parti. »
(Mignon, 2007, p. 139)

Cette mobilisation politique se fédère par exemple autour des Groupes d'action municipale (GAM) qui gagnent en importance sur certains territoires. À titre d'exemple, à Grenoble aux élections de 1965, les militants du GAM constituent une liste. En obtenant la majorité des scrutins, Hubert Dubedout (militaire retraité) devient Maire de la capitale du Dauphiné (Mignon, 2007, p. 140). Cette élection favorise le lien avec le tissu associatif local.

« Il inaugure un nouveau type de gestion urbaine qui prend étroitement en compte les propositions de la société civile. La ville devient un laboratoire d'innovations qui s'appuie beaucoup sur des relations renouvelées avec les associations. »
(Mignon, 2007, p. 140)

La politique d'Hubert Dubedout concourt au développement local par la dynamisation de l'animation. D'ailleurs, Grenoble obtient une image de « Ville Pilote⁵⁹ » comme le souligne le maire durant son deuxième mandat. Une intention particulière est portée à la qualité de vie dans la ville.

« Portés par l'esprit de 68, les concepteurs du quartier de la Villeneuve entendaient “changer la ville pour changer la vie”. »
(Le Postillon, décembre 2009 / N°3)⁶⁰

⁵⁹ Grenoble, n° 39, avril 1974 (revue d'information municipale)

⁶⁰ <https://www.lepostillon.org/Villeneuve-l-utopie-a-l-agonie.html> Consulté le 28/03/2020 à 17 h

Les actions de la mairie, la création de l'IUT et du département Carrières sociales ou encore la présence massive des associations d'éducation populaire (e.g., Peuple et Culture) font ainsi émerger une certaine culture de l'animation dans cette ville.

« L'originalité de ce cas grenoblois nous paraît tenir tout autant aux actions engagées en matière d'animation socioculturelle, qu'à l'existence d'un projet global qui a présidé à leur mise en place. »
(Roudet, 2000, p. 166)

L'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 s'inscrit dans le prolongement des politiques de jeunesse initiées après Maurice Herzog. Augustin et Ion (2017, p. 107) pointent « le déclin des institutions socio-éducatives » et « la fin des grands projets éducatifs ». Les années 1970 marquent le début du chômage des jeunes qui entraîne la création de dispositifs à destination de deux types de publics : « des jeunes les plus défavorisés » et des populations « dites issues de l'immigration » (*ibid.*). Augustin et Ion (2017, p. 107) identifient ici un tournant marqué par « la fin de la culture spécifique "Jeunesse et Sports" et la progression d'une société de jeunes individus qui choisissent leurs loisirs à la carte dans une offre marchande multiforme ou en s'auto-organisant à l'écart des adultes ». À partir de 1968, le temps libre favorise la révolution culturelle et un marché se structure autour de la création d'une offre construite autour du loisir (Dumazedier, 1988). Par conséquent, des formations d'animateur technique émergent pour encadrer ces activités particulières plutôt que d'exercer une fonction généraliste. La présence du sport conserve une place importante dans l'encadrement de la jeunesse.

La crise économique marque la fin des « Trente Glorieuses », en particulier avec la crise pétrolière de 1974 qui fragilise l'État providence, renforce le courant néolibéral et favorise les premières privatisations de certains services collectifs (Augustin et Ion, 2017, p. 110). Valéry Giscard d'Estaing commence ainsi son mandat par une remise en question de l'urbanisation fonctionnaliste des modèles d'intervention et d'équipement. Le modèle de croissance repose à la fois sur les lois du marché, l'intervention de l'État et la redistribution négociée des fruits de la croissance (Augustin et Ion, 2017, p. 110). Le centralisme étatique est critiqué quant à son efficacité.

« Est alors affirmée publiquement la nécessité de redonner l'initiative à la société en s'appuyant sur la vie associative et les capacités d'une gestion décentralisée enracinée dans la vie locale. »
(Augustin et Ion, 2017, p. 111)

Les prémisses de la décentralisation apparaissent dans le sixième Plan (1971-1975) et le septième Plan (1976-1980) qui soulignent la nécessité « de restructurer la vie locale, de socialiser les comportements en favorisant le développement des associations » (Augustin et Ion, 2017, p. 111), ce qui apparaît aller dans le sens des associations. L'objectif est de donner davantage

de pouvoir de gestion aux municipalités. Dans le même temps, des critiques se font entendre, en particulier de « la deuxième gauche » qui voit les actions de l'État comme une forme subtile de « contrôle social » qui défend le fait que « l'intervention de l'État bénéficie souvent aux plus influents qui finissent alors par renforcer leurs privilèges » (*ibid.*). Une critique sociale est toujours présente depuis le tournant de mai 1968. De leur côté, une logique néolibérale contraint les mouvements associatifs et les oblige à faire un choix entre le militantisme et les subventions publiques. Le secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports perd de son influence et sa restructuration vise à écarter les associations. Enfin, les métiers de l'animation commencent à se techniciser et « l'animateur prend les traits d'un agent d'encadrement et de répression au service de l'État, et l'équipement, le lieu d'une police des conduites des usagers » (Augustin et Ion, 2017, p. 111). Ces évolutions se repèrent très nettement dans les diplômes proposés.

Le contexte politique en sortie de Guerre est avant tout à la reconstruction. Les associations trouvent une place dans les préoccupations gouvernementales durant la période de cogestion avant d'être soumises à une logique de financement par projet. Par ailleurs, de nombreux mouvements militants et protestataires se font entendre en particulier durant les événements de mai 1968.

2.2 Les associations au diapason de l'État et les mouvements sociaux

Les **acteurs** de l'animation profitent d'une vague de création d'équipements socioculturels durant cette période. À ce titre, en 1959, François Bloch-Lainé soutient la création de Villages vacances familles (VVF) qui deviennent le lieu principal du tourisme social en France (Besse, 2014, p. 44). Puis, durant la période 1962-1965, l'urbanisation est à l'honneur en particulier sur les « équipements collectifs » (Besse, 2014, p. 44). François Bloch-Lainé préside la commission de l'équipement urbain et impulse la construction des grands ensembles (*ibid.*).

Durant cette période d'urbanisation, les équipements socioculturels émergent massivement. Une expression populaire avance « qu'une MJC sort de terre tous les trois jours ! » (Plantet, 2005)⁶¹. Ces chiffres sont en lien avec ceux avancés par Morvan (2011, p. 44) de six mille équipements socioculturels édifiés durant la période 1962-1975. Ces équipements s'institutionnalisent et les bénévoles et les militants cèdent la place aux mouvements professionnels (*ibid.*). De même Poyraz (2006, p. 55) soutient que « le développement des espaces de loisirs,

⁶¹ <https://www.lien-social.com/Les-MJC-devant-une-mutation-incontournable> Consulté le 19/03/2020 à 19 h 25

notamment à partir des années 1950, a donné un fort élan à l'animation socioculturelle ». C'est également à cette période que sont déployés les accueils en centre aéré situés à la périphérie des villes et qui nécessitent le transport des enfants en autocar (Lebon, 2003, p. 140).

Au milieu des années 1960, les équipements et les services socioculturels et sportifs s'organisent massivement. L'expansion de ces établissements est favorable à la structuration du métier d'animateur : « ils ont pris le relais à partir du milieu des années soixante des militants et des bénévoles représentant dans chaque quartier les réseaux de socialisation » (Augustin et Ion, 2017, p. 95). La professionnalisation des animateurs socioculturels encourage ainsi l'émergence des formations spécifiques privées, puis publiques, des diplômes d'État. En outre, Dumazedier (1989, p. 7) considère la professionnalisation de l'animation comme une évolution que d'autres formes d'éducation ou de travail social ont subie avant elle. Le besoin social initialement satisfait par l'activité bénévole conduit à une professionnalisation d'une partie de cette activité pour répondre à un besoin plus important (*ibid.*).

Le début des formations induit l'organisation d'un marché où la demande est bien plus importante que l'offre. À ce titre, « le métier d'animateur socioculturel émerge et commence à se construire à partir des années 1960, sur un champ jusqu'alors spécifique aux bénévoles et aux militants » (Poyraz, 2006, p. 53). C'est en effet à partir de cette période qu'apparaissent les premiers diplômes – ou les premières tentatives de diplômes – et que l'État prend en charge l'animation professionnelle. Pour Chateigner (2017, p. 60), l'animation est instituée dans les années 1960. L'expansion des structures d'animation (*e.g.*, MJC, Centres Sociaux ou encore Mille Clubs) conditionne la professionnalisation des animateurs. En outre, elles sont souvent publiques ou parapubliques à destination des jeunes qui ne sont plus vraiment gérés par les réseaux d'affinités (*i.e.*, institutions confessionnelles), mais par des organismes municipaux ou paramunicipaux avec l'aide des inspecteurs d'une administration de mission déconcentrée : les directions départementales de la Jeunesse et des Sports (Augustin et Ion, 2017, p. 53). Par ailleurs, les mouvements confessionnels subsistent grâce à leur passé des colonies de vacances et des patronages et se réinventent au travers des centres aérés.

« Si la colonie de vacances constitue “objectivement” un prolongement du patronage et du catéchisme pour les catholiques et un complément de l'École pour les laïques elle fixe, du point de vue officiel adopté dans le cadre de notre histoire institutionnelle, un modèle (éducatif, légal, *etc.*) dominant qui s'exerce depuis la Libération sur les centres aérés puis en 1970, par l'alchimie du centre de loisirs sans hébergement (CLSH), dans les patronages et les garderies. »
(Lebon, 2003, p. 140)

Cependant, les centres aérés ne seront pas reconnus comme les patronages ou les colonies de vacances. La reconnaissance est principalement financière et se traduit par des subventions publiques. Les centres avec hébergement sont les premiers à en bénéficier. Ensuite, les centres aérés (*i.e.*, sans hébergement) seront reconnus comme étant complémentaires des colonies de vacances et bénéficieront de subventions (Lebon, 2003, pp. 140-141) qui favorisent l'organisation des activités autour de l'animation.

Ensuite, la Fédération française des MJC se structure en 1948, alors qu'en début de décennie les maisons de jeunes (MJ) sont initiées sous Vichy – entre 1940 et 1944. Besse (2014, p. 24) définit que les MJC « constituent le prototype des institutions de jeunesse, par opposition aux mouvements ». Cependant, lorsque Maurice Herzog appelle à l'expansion de ces établissements pour contrer le phénomène des blousons noirs, la vocation de ces équipements est davantage à la régulation sociale pour l'État qui est parfois dépassé par les mouvements perturbateurs dans les grands ensembles (Maurel, 2010)⁶². Le lien entre l'expansion des MJC et la structuration de l'animation socioculturelle gagne en importance (Besse, 2008). Besse (2008, p. 19) considère la dimension militante, en particulier chez les directeurs des structures qui sont le vecteur du positionnement politique des MJC (*ibid.*).

En parallèle des MJC, les Mille Clubs apparaissent en 1967 et marquent l'époque du ministre François Missoffe à la tête du ministère de la Jeunesse et des Sports. Néanmoins, la logique est différente de celle de Maurice Herzog. François Missoffe juge les MJC comme étant trop imposantes et il propose des clubs livrés en kit⁶³ visent à équiper le monde rural (Besse, 2014, pp. 52-53). Il critique le développement des MJC durant la période de son prédécesseur en pointant qu'elles « n'attirent qu'une minorité de jeunes, qu'elles chercheraient de plus à “politiser” » (Besse, 2014, p. 52). La stratégie des Mille Clubs semble être de dépolitiser l'animation et le rôle de l'animateur est défini comme étant « le soutien discret, mais efficace attribué aux services de la Jeunesse et des Sports » (*ibid.*).

Une des idées de François Missoffe est de rattacher les animateurs à des postes de fonctionnaires ce qui remet en cause « le principe de la non-intervention directe des fonctionnaires dans l'animation, et donc la cogestion » (*ibid.*). Son positionnement interroge la pertinence du statut d'animateur professionnel. Pour François Missoffe « l'État doit désormais assumer ses

⁶² <http://www.mille-et-une-vagues.org/oct/?Animation-Socio-Culturelle-et> Consulté le 14/02/2020 à 13 h 15

⁶³ Les Mille Clubs sont des structures préfabriquées dans une logique d'économie d'échelle.

responsabilités dans le domaine des loisirs » (Besse, 2014, p. 52). Les Mille Clubs sont l’outil de Missoffe pour gérer les associations en évitant toute affiliation à un mouvement d’éducation populaire. La volonté de dépolitiser l’animation – vue comme un héritage de l’éducation populaire – se traduit par le démantèlement des actions portées par les acteurs de l’éducation populaire. En outre, François Missoffe cherche à minimiser et à étaler l’influence de l’animation afin de reprendre complètement la main en matière de jeunesse. Toutefois, les événements de 1968 et les réductions de budgets ainsi que le départ de François Missoffe conduisent « le projet des Mille Clubs à une politique d’équipement plus classique » (*ibid.*).

Besse (2014, p. 46) interroge les équipements « pour animer la vie sociale » où il pointe l’expansion considérable des bâtiments construits entre 1960 et 1973 qui « forment la plus grande part des bâtiments aujourd’hui en service » (*ibid.*) fortement liée avec la politique de construction des grands ensembles entre 1957 et 1973. C’est également la période durant laquelle l’animation commence à se professionnaliser et à se pérenniser en dehors de vacances scolaires. La quête de paix sociale dans la cité est chère aux politiques qui cherchent à étouffer des phénomènes sociaux vus comme perturbateurs (*e.g.*, les blousons noirs). Par conséquent, les actions durant l’été ne sont pas suffisantes et des dispositifs préparent à l’absence d’école et visent à toucher d’autres publics.

2.3 La professionnalisation à travers l’ébauche des formations

Officiellement, la première **formation** d’État est le DECEP (1964). Néanmoins, les associations et les mouvements proposent déjà des formations à l’échelle locale depuis quelques années. À titre d’exemple, la Fédération française des MJC organise depuis 1959, des cycles longs (38 semaines plus stage) pour la formation de leurs directeurs (Augustin et Ion, 2017, p. 95). D’autres acteurs passent le pas de la formation comme « l’École pratique de service social de Paris en 1962, l’École des amitiés sociales de Rennes en 1962 et l’Union française des centres de vacances en 1964 » (*ibid.*). Le contexte législatif est favorable à l’émergence des formations avec les lois de 1966⁶⁴ et 1971⁶⁵ sur la formation continue. Ces lois font écho aux initiatives locales comme les Associations universitaires régionales d’éducation et de formation des

⁶⁴ Loi n° 66-892 du 3 décembre 1966 d’orientation et de programme sur la formation professionnelle. Consultable : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000504457> Consulté le 14/02/2020 à 14 h

⁶⁵ Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l’éducation permanente. Consultable : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000687666/> Consulté le 14/02/2020 à 14 h

adultes (AUREFA) sur le territoire nancéien qui représentent l'aboutissement d'expériences autour de la formation (Laot, 2009).

Dans le processus d'institutionnalisation de l'animation, le secteur public crée deux nouveaux corps d'animateurs dans les collèges de l'enseignement agricole : « les professeurs d'éducation culturelle et les animateurs d'éducation socioculturels » (Mignon, 1998, p. 129). Les conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports sont les premiers fonctionnaires (*i.e.*, agents contractuels de la fonction publique) qui agissent directement sur le terrain. Pour la Direction générale de l'enseignement et des affaires professionnelles et sociales du ministère de l'Agriculture, l'éducation socioculturelle doit « prolonger l'action des professeurs au-delà de l'enseignement et en liaison étroite avec ceux-ci... ; introduire dans la formation des élèves des matières et des valeurs éducatives que les exigences de la formation de base n'ont pas permis de faire figurer jusqu'alors dans les programmes... ; offrir aux élèves des lieux et des moments où ils puissent en toute liberté affirmer leurs goûts... leur sens de l'initiative... se préparer directement à l'exercice des responsabilités...⁶⁶ ».

Par ailleurs, le monde de l'animation tarde à se professionnaliser contrairement au monde du travail social qui a déjà « ses propres diplômes et dispose de centres de formation longue durée » (Mignon, 2007, p. 120). L'animation ne dispose pas de diplôme certifié par l'État ce qui lui donne un « temps de retard » dans sa structuration par rapport au « travail social » à cette période : l'éducation spécialisée et l'assistance sociale. L'objectif de certification dans l'animation illustre le processus de professionnalisation qui existe dans le secteur des assistantes sociales depuis plusieurs décennies (Mignon, 2007, p. 122). Le contexte de professionnalisation interroge l'engagement et le militantisme (*ibid.*) qui se répercute sur les animateurs engagés de façon bénévole. Le processus d'institutionnalisation du monde de l'animation domestique ces derniers. Néanmoins, l'opposition aux diplômes est très minoritaire (*ibid.*). En outre, le processus de professionnalisation marque une scission entre l'animation occasionnelle et l'animation professionnelle dans l'offre composée à cette période de sept formations diplômantes.

Premièrement, les **Diplômes d'État de moniteur et de directeur de colonie de vacances** sont initiés avec la circulaire du 29 mars 1946, formalisés avec l'arrêté du 5 février 1949, les trois textes de 1954 et le décret du 13 octobre 1958 (Lebon, 2003, p. 139). Une législation est ainsi

⁶⁶ Cf. la circulaire de février 1965 du ministère de l'Agriculture cité par Mignon, 1998, p. 129.

orchestrée autour des colonies de vacances. Face à la croissance du nombre de colonies depuis les initiatives du Front Populaire, une réglementation quant aux qualifications des encadrants apparaissent à l'instar de l'arrêté du 11 mai 1949 qui renforce les conditions d'ouvertures auxquelles sont soumis les organisateurs de colonies de vacances. Progressivement, le recrutement du personnel est soumis à des règles de qualification plus strictes (Rauch, 2001, p. 122). Dans le même registre, certains axes prédominants de la législation instaurent les bases du positionnement de l'État dans la régulation de l'animation au sens de Borraz (2015b) où l'État instaure des règles et des normes qui contribuent à l'encadrement d'une activité. À titre d'exemple, un positionnement sur l'âge est proposé, le « taux d'encadrement » qui représente également des enjeux en termes de personnes à mobiliser sur la colonie de vacances ou encore la question des baignades (*ibid.*, p. 122).

L'enjeu principal de l'encadrement législatif est conçu pour assurer la sécurité des participants aux colonies de vacances. L'État cherche donc à se protéger légalement dans cette activité en institutionnalisant les colonies de vacances. Ainsi, les ancêtres du BAFA et du BAFD apparaissent (*i.e.*, les diplômes d'État de moniteur et de directeur de colonies de vacances) et n'ont pas une vocation à exercer une activité professionnelle. Le format proposé est relativement proche de l'actuel (*i.e.*, la formation commence par un stage de théorique qui est suivi d'un stage pratique en immersion). Cependant, l'épreuve écrite n'est plus d'actualité et un stage d'approfondissement a été ajouté (*ibid.*, p. 122). L'idée d'une alternance entre théorie et pratique est la base des diplômes et des formations dans l'animation. Des associations organisent ces stages et l'État les contrôle comme c'est le cas actuellement : « Les associations habilitées acceptent les programmes généraux fixés par la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire et le contrôle de l'Enseignement (Circulaire du 29 mars 1946) » (*ibid.*).

Des instructeurs spécialisés organisent le contrôle (*i.e.*, les prédécesseurs des Conseillers techniques et pédagogiques) (Mignon, 2007, p. 125). Une distinction émerge entre l'animation professionnelle et l'animation occasionnelle. À titre d'exemple, Augustin et Ion (2017, pp. 95-96) évoquent le DECEP et le DUT CS ASSC comme des « premiers diplômes d'État d'animateur » alors que les ancêtres du BAFA et du BAFD sont eux aussi des « diplômes d'État ». Par conséquent, à cette époque la distinction est déjà ambiguë entre le professionnel et l'occasionnel. Toutefois, pour Mignon (1998, p. 47) ce sont bien les moniteurs et les directeurs de colonies de vacances qui sont à l'origine de la professionnalisation. Le nombre d'enfants en colonie augmente et les instituteurs ne suffisent plus à les encadrer. Dans le même temps, les universités

s'agrandissent et le nombre d'étudiants augmente. Les étudiants qui ont besoin d'argent et qui demandent un minimum de reconnaissance en échange des tâches qu'ils doivent assumer (*ibid.*) sont présents dans l'encadrement des colonies de vacances. Les fédérations doivent se positionner par rapport à la rémunération. Cependant, selon Mignon (*ibid.*) elles « ne veulent pas entendre parler et préfèrent développer l'argumentation de la compensation financière, de l'indemnisation » (*ibid.*).

Deuxièmement, les **brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs** (BAFA et BAFD) remplacent les diplômes de moniteur et de directeur de colonies de vacances le 8 février 1973 (Mignon, 1998, p. 154). L'intitulé « colonie de vacances » est remplacé par « centres de vacances et de loisirs » et la mention « diplômes d'État » est remplacée par « brevets d'aptitude » afin de dissocier l'animation volontaire/occasionnelle de l'animation professionnelle. D'autres formations adopteront l'appellation « Diplôme d'État ». La restructuration de ces formations affirme ainsi la vocation de ces brevets à une pratique de l'animation saisonnière et occasionnelle. Néanmoins, dans la pratique l'utilisation est différente. Les BAFA et BAFD sont d'ailleurs un des points de tension dans l'animation, car ils sont une source d'expériences et de pratiques reconnue par les employeurs contrairement à un animateur diplômé sans expérience.

Troisièmement, en 1964, le **Diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire** (DECEP) est initié par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports – qui a perdu le statut de Haut-Commissariat l'année précédente. L'instance a une nouvelle et importante mission avec l'autonomisation et la création d'une filière de formation professionnelle de l'animation (Mignon, 2007, p. 120). Un autre changement est marquant : les instructeurs deviennent des conseillers techniques et pédagogiques qui doivent être « titulaires d'un diplôme qui leur est destiné et dont la création est imminente » (*ibid.*). Les conseillers ont pour mission d'accompagner et de mener des actions auprès des associations et des mouvements de jeunesse. Les textes concernant ce diplôme mentionnent également les activités extrascolaires et l'éducation populaire (Augustin et Ion, 2017, p. 96).

Ce diplôme est conçu pour le personnel de l'administration et ne concerne pas les animateurs en tant que tels, mais plutôt les cadres techniques et pédagogiques de la Jeunesse et des Sports – statut des personnels à partir de 1963. Ce diplôme vise à accompagner l'expansion des colonies de vacances dans lesquels se formalise une réglementation. Par conséquent, les directives

grandissantes nécessitent un encadrement plus important de la part de l'État. Le DECEP est à destination des Conseillers d'éducation populaire – la jeunesse n'est pas incluse dans l'intitulé du diplôme contrairement à la forme actuelle. Par ailleurs, la création du DECEP est le résultat de trois tendances selon Michel Amiot et Michel Freitag (Mignon, 1998, p. 141) : (1) alléger la procédure de l'examen et apprécier la valeur humaine et la culture générale des candidats ; (2) juger les connaissances encyclopédiques ; (3) éliminer de l'examen toute référence à quelque épreuve de culture générale que ce soit, afin de sauvegarder les droits des autodidactes, cette épreuve étant jugée humiliante par les conseillers⁶⁷. C'est un diplôme qui est destiné à « répondre aux besoins en personnels de l'administration elle-même » (Guérin, 1973).

À cette époque, la formation n'est pas encore réellement institutionnalisée. Les formations d'animateur sont uniquement vouées à l'encadrement des colonies de vacances et « la formation sur le tas est la règle, complétée par des stages courts » (Mignon, 1998, p. 142). Finalement, le groupe de travail qui repense le DECEP propose la mise en place de deux nouveaux diplômes pour le remplacer (Augustin et Ion, 2017, p. 96). Le premier est le Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE) qui est de niveau 3⁶⁸ et qui représente une sorte de marche pied à l'animation. Le second est le Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducative (Capase) qui se veut être un diplôme d'animateur et non plus un diplôme qui vise à l'accompagnement de l'éducation populaire, ce qui marque ainsi la professionnalisation de l'animation qui se détache de l'éducation populaire. À ce titre, l'abandon de la mention « éducation populaire » souligne le retrait la dimension politique de l'animation. C'est un des marqueurs du début d'une nouvelle époque dans l'animation socio-éducative (Mignon, 2007, p. 124).

« Ce diplôme va modifier de façon irréversible le champ d'action de son administration. La formation des cadres de jeunesse va en effet prendre une place très importante dans les missions de la Jeunesse et des Sports. »
(Mignon, 2007, p. 120)

Une dizaine de sessions du DECEP ont lieu entre 1964 et 1970 – les dernières soutenances sont réalisées en 1973 – et moins de 700 animateurs sont formés pour lesquels l'animation est sans ambiguïté un projet d'éducation populaire (Mignon, 2007, p. 124).

En somme, les deux premiers diplômes (*i.e.*, Diplôme d'État de moniteur et de directeur de colonie de vacances et les Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur) témoignent de l'émergence des premières formations et d'une volonté institutionnelle qui vise à

⁶⁷ Michel Amiot et Michel Freitag, *Rapport sur l'étude de l'administration centrale de la jeunesse et des sports. Essai sur les rapports du politique et du culturel*, Tome I, p. 75. [1968, NDA]

⁶⁸ Nomenclature 2020

séparer l'animation occasionnelle de l'animation professionnelle. Ces premiers diplômes offrent les bases des diplômes professionnels et induisent le processus de professionnalisation. Le DECEP affirme la position régulatrice de l'État dans l'encadrement des colonies de vacances. Néanmoins, de nombreux diplômes – ainsi que de nombreuses tentatives – structurent cette période aussi bien au niveau des associations que de l'université. Par conséquent, les diplômes qui suivent renforcent la distinction entre l'animation professionnelle et l'animation occasionnelle ainsi que le processus de professionnalisation de la formation d'animateur.

Quatrièmement, les **DUT Carrières Sociales option : Animation Sociale et Socio-Culturelle** (ASSC) émergent dans une situation complexe dans laquelle les acteurs souhaitent une reconnaissance plus importante des animateurs. Or, aucune formation n'identifie professionnellement le métier. Par ailleurs, le besoin d'animateurs est important et en croissance. D'autres secteurs sont dans cette situation comme les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés (Mignon, 1998, p. 137). Dans ce contexte les universités s'organisent ainsi avec le déploiement des IUT. L'ouverture d'une filière Carrières Sociales en 1967 option *animation sociale et socioculturelle* illustre le besoin de formation vers des pratiques professionnelles.

Toutefois, un long travail interministériel précède cette création afin de définir le tronc commun de formation pour les travailleurs sociaux (Augustin et Ion, 2017, p. 96). La formation se veut rattachée au terrain et « des cadres de la Jeunesse et des Sports et des membres des associations de jeunesse et d'éducation populaire apportent d'ailleurs leur concours à cette formation ; ils constituent, en principe, un tiers du personnel enseignant » (*ibid.*) et ils forment les professionnels de la jeunesse et du travail social. À cet égard, des expérimentations apparaissent à Bordeaux avec Robert Escarpit⁶⁹ et le professeur Henri Lagrave les formalise (Mignon, 1998, p. 138). Le décret de création des IUT paraît le 6 janvier 1966 et le département Carrières sociales option animateur socioculturel voit le jour en octobre 1967 (*ibid.*). Rapidement, les formations sont proposées dans d'autres IUT (*e.g.*, Paris, Rennes, Tours, Grenoble et Lille (*ibid.*)). Ils font partie de la « première vague » d'IUT à inscrire l'option animateur socioculturel à leur offre. La formation prend de l'ampleur et le système universitaire l'organise en construisant une structure commune.

⁶⁹ Professeur des universités à Bordeaux III

Cependant, Jean Maheu⁷⁰ pointe l'aspect concurrentiel de la formation (Mignon 1988, p. 140). Le DECEP est pour lui en concurrence directe avec le DUT qui offre un niveau universitaire et participe donc à la reconnaissance des animateurs dans d'autres secteurs. Le DUT séduit les conseillers techniques et pédagogiques ce qui amènera Jean Maheu en 1970 à mettre un frein à l'attraction des conseillers techniques et pédagogiques pour les IUT (*ibid.*). Dans cette dynamique, François Missoffe cherche ainsi à favoriser la mise à disposition de fonctionnaires qui sont environ mille six cents en 1966 (Mignon, 1998, p. 131). Cependant, il fait face à un inconvénient de taille : le dispositif « semble manquer de flexibilité, car les fonctionnaires “mis à disposition” ont tendance à le rester jusqu'à la retraite » (*ibid.*). Cependant, les DUT Carrières Sociales marquent le début du mouvement d'universitarisation des formations qui commence à s'organiser comme l'illustre Bourdoncle (2007, p. 137) par la multiplication des diplômes professionnels universitaires. L'universitarisation est particulièrement marquée entre 1968 et 1980. Les DUT représentent en effet les prémisses de l'universitarisation (*ibid.*). La structuration universitaire profite aux organismes de formation d'animateur à travers une coopération entre le terrain et les universités organisées à l'instar de la cogestion. L'animateur sort progressivement des colonies de vacances pour travailler de façon permanente dans des établissements socioculturels.

Au moment de sa création, le DUT n'est pas en concurrence avec les formations proposées par les associations. L'offre du côté des formations portées par le ministère de la Jeunesse et des Sports n'est pas structurée comme celle de l'université. Néanmoins, le BASE et le CAPASE émergent pour structurer l'offre associative. Néanmoins, les diplômes apparaissent complexes à saisir pour les participants, pour les organisateurs et pour les délégations de l'État. Cette nébuleuse favorise l'ancrage du DUT Carrières Sociales option animation et renforce son positionnement pendant une douzaine d'années avec des arguments du type : « Il donnerait aux animateurs socioculturels un titre universitaire qui les situerait dans la hiérarchie sociale et faciliterait leur reconversion...⁷¹ ».

Cinquièmement, au début 1970, le **brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative** (BASE) est instauré par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. La finalité de ce diplôme est de « sanctionner les compétences et l'expérience acquises dans la pratique d'activités socio-

⁷⁰ Directeur de la Jeunesse et des activités socio-éducative (1970)

⁷¹ Cf. Robert Bichet, *Rapport du groupe de travail sur la formation des animateurs socioculturels dans les IUT*. Direction des enseignements supérieurs, avril 1967. Cité par Mignon, 1998, p. 246.

éducatives » (Mignon, 1998, p. 153). Il est essentiellement destiné à l'animation de groupe dans un milieu social ouvert. Pour reconnaître les domaines de compétences du BASE, un certain nombre de critères sont élaborés (*e.g.*, volontariat des participants, caractères collectifs, ouverture sur le milieu de vie, liaison avec l'environnement (*ibid.*)). Mignon (1988) mentionne également que le BASE est « surtout la reconnaissance “d'un tempérament d'animateur” – terme d'initié sur lequel on n'a pas manqué de gloser longuement – et donc d'apprécier la méthode employée par le candidat » (*ibid.*). La qualification de « tempérament d'animateur » se rapproche des interrogations de Camus et Lebon (2015, p. 57) sur la signification « d'être fait pour l'animation ».

Par conséquent, ce diplôme induit un paradigme toujours en questionnement quarante-cinq ans plus tard. Le diplôme a pour objectif de se distinguer avec netteté de ceux des moniteurs et directeur de colonies de vacances (Mignon, 1998, p. 154). Une distinction est volontaire entre l'animation occasionnelle et l'animation professionnelle. Le brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE) est présenté comme étant un marchepied vers le CAPASE en sanctionnant les compétences et l'expérience acquises dans la pratique bénévole d'activités socio-éducatives, l'aptitude à animer les groupes dans un milieu social ouvert (Mignon, 2007, p. 124). Le BASE n'est pas destiné à l'animation saisonnière ni aux foyers socio-éducatifs⁷² qui peuvent se confondre avec « la vie scolaire de l'établissement, sans ouverture sur l'extérieur » (Mignon, 1998, p. 154).

La distinction entre « milieux ouverts » et « milieux fermés » interroge en particulier les animateurs en « milieu fermé ». Le fait que le BASE « ne se substitue pas aux diplômes déjà délivrés par le secrétariat d'État » (*ibid.*) et qu'il « ne préjuge nullement de l'aptitude de son titulaire à s'orienter vers une activité professionnelle⁷³ » ne favorise pas son acceptation par les acteurs du monde de l'animation. En effet, « il a pour but de valoriser l'action bénévole en reconnaissant une qualification de son titulaire dans le cadre des activités de son institution ou de son mouvement » (*ibid.*). Par conséquent, le BASE se situe entre le BAFA (*i.e.*, destiné aux saisonniers) et le CAPASE (*i.e.*, destiné aux professionnels). Le diplôme ne trouve pas vraiment

⁷² Cf. la circulaire n° 70-213 du 03/07/1970. Organisation du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE) et du certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE). **BOEN** n° 30 du 23/07/1970. Cité par Mignon, 1998, p. 154.

⁷³ Cf. la circulaire n° 70-213 du 03/07/1970. Id. Cité par Mignon, 1998, p. 155

une place dans le monde de l'animation et « sera réduite au minimum » (Mignon, 1998, p. 155). Les candidats perçoivent d'ailleurs le rôle de « marchepied » comme un artefact.

Sixièmement, en 1970, le **Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives** (CAPASE) marque une nette entrée dans la professionnalisation de l'animation. Un passage de l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle s'organise dans la lancée du DECEP.

« Le CAPASE sanctionne une formation à l'animation socio-éducative ainsi qu'une aptitude à exercer une fonction dans ce secteur. Il donne lieu à une formation contrôlée dénommée "cycle de promotion socio-éducative"⁷⁴. »

Plusieurs axes illustrent l'entrée dans la professionnalisation. Tout d'abord, un examen sanctionne « les résultats d'une formation supposée acquise, mais non organisée, une sorte de validation des acquis et de l'expérience » (Mignon, 2007, p. 124) et participe à la légitimation du diplôme. La logique du CAPASE est différente de celle du DECEP en particulier concernant la sélection des candidats. Selon Mignon (2007, p. 124) les candidats sont « méthodiquement détectés, socialement et professionnellement promus, progressivement orientés vers les tâches auxquelles les destinent leurs aptitudes, leur travail et les besoins variés de l'animation ». Une épreuve écrite et une orale éliminatoire conditionnent les sélections (Besse, 2014, p. 62).

« C'était le premier diplôme dans sa forme presque actuelle. C'était une consécration ou une synthèse entre l'engagement du monde universitaire, qui travaillait beaucoup sur les mouvements sociaux, après 68 et le monde du travail social et surtout le monde de l'éducation populaire avec les grandes fédérations. »
(CEPJ-retraité-Gre-21)

Le CAPASE est dans une logique d'unités capitalisables, alors appelée unités de valeur (UV). Les candidats doivent en obtenir quatorze sous forme de stage « puis effectuer une expérience pratique de longue durée dont l'évaluation donne lieu à quatre unités de valeur puis sept épreuves d'évaluation et autant d'unité de valeur » (Besse, 2014, p. 62).

« Tous les diplômes d'État sont en alternance, le CAPASE était de ce type. La plupart des gens avaient déjà un emploi et ils cherchaient une qualification. C'était facile, alors que maintenant, c'est plus difficile de trouver un poste d'alternance, les jeunes choisissent la formation et le métier, mais n'ont pas de poste alors qu'avant c'était tout le contraire. »
(CEPJ-retraité-Gre-21)

Dans une logique de passerelle (Besse, 2014, p. 62), des équivalences sont prévues pour certaines unités de valeur au bénéfice des candidats diplômés d'un DUT. Le mode d'évaluation se fait au long cours puisqu'il est à l'origine conçu pour durer en moyenne trois ans et il est effectué dans le cadre des commissions régionales de la promotion socio-éducative

⁷⁴ Cf. la circulaire n° 70-213 du 03/07/1970. Id. cité par Mignon, 1998, p. 155.

(COREPSE) (Besse, 2014, p. 62). Un déploiement est organisé de la part du secrétariat d'État chargé de la jeunesse et des sports afin de « contrôler les étapes de la mise en place et de l'évolution de ce diplôme » (Mignon, 1998, p. 155). Des sessions départementales, les services extérieurs créent une Commission de la promotion socio-éducative (CODEPSE)⁷⁵ et chaque académie s'organise à travers une Commission régionale de la promotion socio-éducative (COREPSE). Elles ont la charge « d'admettre les candidats dans le cycle du CAPASE, de suivre leur formation, de les conseiller, ainsi que de leur faire passer diverses épreuves » (Mignon, 1998, p. 155).

Le diplôme s'inscrit dans une durée de trois ans afin que les candidats puissent travailler dans leur structure et dans le même temps suivre la formation. Parallèlement, ce fonctionnement rend la durée très longue ce qui entraîne l'abandon de nombreux participants. En outre, la sollicitation régulière des membres des COREPSE (Mignon, 1998, p. 236) provoque la fuite de certains candidats vers les IUT qui proposent des diplômes beaucoup plus courts (*ibid.*) en comparaison au DECEP qui, avec dérogation, peut durer jusqu'à cinq ans (Mignon, 1998, p. 157).

« Le CAPASE était un niveau tout à fait intéressant, il était construit en Unité de Formation [Unité de valeur, selon Besse (2014, p. 62), NDA]. Ce qui permettait de fractionner la formation, comme en plus c'était très long. Les gens étaient des adultes, donc ce n'était pas simple de mélanger le travail, la formation et la vie de famille. Ils pouvaient faire une pause et reprendre. Le CAPASE se faisait sur cinq ans et pour beaucoup pas jusqu'au bout. »
(CEPJ-retraité-Gre-21)

L'architecture pédagogique du CAPASE est reprise sur la base des premières formations (*i.e.*, le fonctionnement en alternance, des modules de formation et une durée très longue). Le profil des participants reste orienté vers la formation continue. Ce diplôme participe à la reconnaissance du métier d'animateur en affirmant la transition d'une activité bénévole à une activité professionnelle. Toutefois, au bout de quatre années, un premier bilan souligne que très peu de bénévoles sont diplômés. Seuls les animateurs en situation d'emploi ou en poste d'animateur permanent ont entrepris l'ensemble de la formation pour aboutir au diplôme (Mignon, 1998, p. 240). Le CAPASE favorise la professionnalisation de l'animation avec la promotion du bénévolat vers une activité professionnelle. À ce sujet, Chantal Guérin (1975) analyse le diplôme comme étant un système de formation qui croise trois modèles de formation : (1) « **Formation professionnelle**, puisqu'il aboutit à un diplôme reconnaissant une compétence dans le domaine de certaines professions » ; (2) « **Formation permanente**, dans certains cas, puisque s'y

⁷⁵ Arrêté du 05/02/1970 (DJASE) créant les Commissions départementales de la promotion socio-éducative. (BOEN n° 12 du 19/03/1970). Cité par Mignon, 1998, p. 155.

inscrivent des animateurs déjà formés, ou d'autres qui ont une pratique professionnelle confirmée » ; (3) « Par certains aspects, enfin, ce système se rapproche de **l'éducation récurrente** puisqu'il est conçu pour des gens qui continuent à travailler et qu'il présente donc une alternance ».

Néanmoins, le projet ambitieux de cette formation aboutit à un faible taux de participants diplômés. Le nombre considérable de stages interroge la cohérence de la formation. En effet, « le CAPASE suscitera très vite une déception à la hauteur des espoirs que nourrissait son caractère novateur » (Besse, 2014, p. 62). La question de la restructuration du diplôme arrive rapidement afin de pallier, entre autres, le problème de débouché (Mignon, 1998, p. 236). La dimension professionnelle à travers le CAPASE n'est pas évidente pour tous les acteurs, conduisant au projet de création d'un nouveau diplôme : le DAPASSE.

Septièmement, le **diplôme d'aptitude professionnelle à l'animation sociale et socio-éducative** (DAPASSE) est le fruit d'une tentative d'harmonisation interministérielle des diplômes impulsés par Pierre Mazeaud⁷⁶. Selon Jean-François de Vulpillères⁷⁷, la volonté est « de donner un caractère nettement professionnel au CAPASE » (Mignon, 1998, p. 239). La Commission nationale de la promotion socio-éducative consacre la réunion du 23 mai 1975 à la « création d'un diplôme d'aptitude professionnelle à l'animation sociale et socio-éducative, le DAPASSE » (Mignon, 1998, p. 239) en soulignant que « la professionnalisation serait bénéfique aux animateurs, elle leur apporterait une garantie de qualification au niveau du recrutement (avec pour corollaire une meilleure rémunération) et permettrait la réglementation très demandée de la profession »⁷⁸.

Le DAPASSE serait donc, aux yeux de ses promoteurs, un CAPASE ouvertement professionnalisé (Mignon, 1998, p. 240). Par ailleurs, en ce qui concerne l'harmonisation interministérielle, le problème des modes de travail se fait sentir. Le ministère de la Santé pourrait concrétiser cette harmonisation. Cependant, l'absence de ses représentants aux réunions inquiète les membres et la crainte d'un « projet concurrentiel de certificat de compétence professionnelle aux fonctions d'animateur en secteur social. Ce n'est pas le cas, mais les difficultés

⁷⁶ Secrétaire d'État à la Jeunesse, aux sports et aux loisirs

⁷⁷ Directeur de la jeunesse et des activités socio-éducatives

⁷⁸ Sources : Archives nationales. F44 bis 9110 / 810177, art. 1. Cité par Mignon, 1998, p. 240.

d'harmonisation sont profondes, aggravées par des histoires institutionnelles différentes » (Mignon, 1998, p. 240).

L'harmonisation sur la durée de la formation est un équilibre complexe. Pour le ministère de la Santé, les formations d'animateur doivent « s'aligner sur les trois ans de formation des assistantes sociales et des éducateurs » (*ibid.*). Dans l'ensemble, de nombreux échanges ont lieu entre les ministères. Toutefois, au bout de deux ans de négociations, les désaccords sont encore trop importants. Par conséquent, les arrêtés d'applications ne seront jamais publiés et le diplôme d'aptitude professionnelle à l'animation sociale et socio-éducative (DAPASSE) ne verra jamais le jour malgré l'initiative de construction interministérielle. Néanmoins, l'expérience inachevée évitera certains écueils quant à l'élaboration des diplômes durant la période suivante.

Les diplômes de cette période sont particulièrement ambitieux et relativement peu reconnus institutionnellement en comparaison des secteurs du travail social ou de la santé. Toutefois, ces formations apportent les bases aux diplômes de la période suivante. La division du travail n'est encore pas clairement définie à travers les diplômes.

Pour conclure cette période, les diplômes et les acteurs de l'animation sont à l'image du pays en sortie de guerre (*i.e.*, en reconstruction). De nombreuses initiatives sont prises, l'urgence de la mobilisation favorise le déploiement rapide d'action de la part des fédérations d'éducation populaire et sont ensuite institutionnalisées à travers des diplômes. Une concertation importante a lieu entre les acteurs et l'État dans la conception des formations et des tensions entre les différents secteurs sont identifiées (*e.g.*, travail social ou sport). Les associations ont un rôle important dans l'organisation de l'animation et dans l'encadrement de la jeunesse. Néanmoins, les pouvoirs publics commencent à se réappropriier les missions déléguées aux fédérations d'éducation populaire. Les diplômes témoignent de la professionnalisation de l'animation et la présence de l'État contribue à leur institutionnalisation. La période suivante va illustrer la structuration du monde de l'animation à travers les formations.

3 1979 – 2000 : Une filière de formation au service de la structuration d'un métier

Les premiers dispositifs de développement sociaux apparaissent dans les zones urbaines au début des années 1980 (Bordiec, 2015, p. 117). À cette période « la Politique de la ville constitue le “problème de la jeunesse⁷⁹” en enjeu si central qu'elle favorise la multiplication des institutions ayant vocation à le traiter » (*ibid.*). L'approche du travail social et de l'animation socio-culturelle est affectée. Le métier d'animateur évolue et le monde de l'animation, jusqu'à présent relativement autonome et isolé, doit faire face à d'autres secteurs constitués d'interlocuteurs multiples (*i.e.*, « opérateurs de la Politique de la ville, éducateurs, médiateurs, bénévoles, élus locaux et policiers » (Bordiec, 2015, p. 118)). Par conséquent, ce nouveau cadre social induit la réorganisation des diplômes d'animateur. Le DEFA est le diplôme emblématique de cette période pour son approche complémentaire et polyvalente. À titre d'illustration, les participants sont capables de négocier des conditions d'accueil de public avec les élus durant la matinée et de mener une activité à un autre moment de la journée.

3.1 Un contexte marqué par les crises sociales et le développement urbain

Le **contexte politique** est marqué par l'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1981 qui ne maîtrise pas les « problèmes de jeunesse ». L'été des Minguettes (Besse, 2008) illustre le début du mandat de François Mitterrand et d'une nouvelle approche concernant la jeunesse. À ce titre, de nombreuses commissions et rapports sont menés à l'instar du rapport Dubedout sur le « développement social des quartiers », celui de Bonnemaïson sur la prévention de la délinquance ou encore le rapport Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et enfin le rapport Hurstel sur les jeunes et l'action culturelle (Augustin et Ion, 2017, p. 113). Les politiques de jeunesse considèrent ces rapports à travers deux enjeux principaux : la gestion de la paix sociale dans les banlieues difficiles et la montée du chômage des jeunes (*ibid.*, p. 113).

La croissance du chômage des jeunes⁸⁰ et celle d'une immigration regroupée dans les grands-ensembles – désormais renommés banlieues – entraînent une montée de l'extrême droite. Par conséquent, des mouvements émergent à l'instar de « Touche pas à mon pote » ou la première marche des « beurs » au début des années 1980. Pour l'opinion, ce type de mobilisation réunit

⁷⁹ Bourdieu, 1986, p. 229-234

⁸⁰ « Le taux des chômeurs de 16 à 25 ans passe de 6,7 % en 1975 à 10,6 % en 1980 pour les garçons et de 10,1 % à 17,3 % pour les filles. Les moins de 25 ans ne représentent que 19 % de la population active, mais constituent 47 % des chômeurs (Économie et Statistique, n° 131, mai 1981). » (Augustin et Ion, 2017, p. 113)

les ingrédients d'un cocktail que beaucoup imaginent explosif (Augustin et Ion, 2017, p. 113). Une réaction du gouvernement est attendue, car très vite l'insertion professionnelle et sociale des jeunes devient un problème en soi (*ibid.*). Les Politiques de Jeunesse sont alors dirigées vers l'insertion, favorisant ainsi les missions des Ententes-jeunes vers l'orientation scolaire et professionnelle (Bordiec, 2015, p. 119). Les animateurs salariés travaillent avec d'autres secteurs (*e.g.*, sports, travail social, santé). Ils coexistent avec d'autres travailleurs sociaux bénévoles, soulignant que « la légitimité des intervenants repose moins sur leur qualification et leur statut que sur leurs qualités personnelles supposées » (Bordiec, 2015, p. 120).

Les animateurs encadrent de nombreux dispositifs portés par les pouvoirs publics qui sont organisés autour des stages et des emplois à temps partiel. Les « stages parkings » et les « petits boulots » vont connaître différents noms selon les gouvernements successifs (*i.e.*, « Opération “16-18 ans”, puis “18-25 ans”, “Stages d'initiation à la vie professionnelle” (SIVP), “jeunes volontaires”, “contrats de qualification”, “Travaux d'utilité collective” (TUC), “contrats emploi-solidarité” ces derniers n'étant pas spécifiquement réservés aux jeunes même si dans la réalité ce sont surtout les jeunes qui en bénéficient principalement » (Augustin et Ion, 2017, p. 114)).

À la suite du rapport de Bertrand Schwartz, les « missions locales pour l'emploi des jeunes » organisent ces dispositifs à destination des « jeunes en difficulté » dans les principales agglomérations et des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) apparaissent dans les petites villes (*ibid.*). Les élus locaux en prennent la responsabilité. Dans cette dynamique, le nombre d'entreprises d'insertion est en croissance. L'année 1981 marque également le début des Zones d'éducation prioritaire (ZEP) qui visent à lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers dits sensibles (*ibid.*). Suite à l'été des Minguettes (Besse, 2008) les OPE (Opérations programmées été) sont organisées durant la période estivale suivante (en 1982). Ce dispositif est « connu sous l'appellation opération “anti-été chaud” » (Augustin et Ion, 2017, p. 114) coordonné par le ministère de la Jeunesse et des Sports et par celui de la Solidarité et de la Justice (*ibid.*).

Le ministère du temps libre collabore avec Gilbert Trigano⁸¹ afin d'obtenir un soutien logistique en termes d'établissements (Mignon, 1998, p. 305). Durant une dizaine d'années les questions autour de la jeunesse gagnent en importance, en particulier concernant l'insertion dans la vie

⁸¹ Président-directeur général du Club Méditerranée

professionnelle. L'entité « Jeunesse et Sports » trouve difficilement sa place dans l'accompagnement de la jeunesse, car les ministères des Affaires sociales, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et le récent ministère de la Ville bénéficient de la compétence pour répondre à ces questions (Augustin et Ion, 2017, p. 115). Par voie de conséquence, les différents ministères traitent la jeunesse de façon transversale. Les dispositifs d'insertions sont au cœur de la décentralisation avec une « volonté du local par la mobilisation des acteurs de terrain » (*ibid.*). La décentralisation vise à la mobilisation des citoyens et l'adaptation de l'action administrative.

« Les lourdes machines administratives [...] par leur faible capacité d'adaptation, supposent un environnement stable ou du moins d'évolution continue prévisible, ce qui n'est guère le cas aujourd'hui [...] La décentralisation en démultipliant les centres de décision, démultiplie également la capacité et la rapidité d'adaptation. Mais surtout en mettant à portée des citoyens les leviers de l'action, elle peut constituer un formidable instrument de mobilisation des énergies pour appréhender les épreuves qui nous attendent ».

(Worms 1982, rapport de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, cité par Augustin et Ion, 2017, p. 115)

La dynamique de décentralisation et les nouveaux dispositifs s'inscrivent ainsi « en rupture avec le modèle des équipements et le simple soutien aux associations qui avaient caractérisé la période précédente » (Augustin et Ion, 2017, p. 115). Les loisirs prennent quant à eux une place croissante dans le budget des familles. Le budget est de « 5,5 % en 1960, il passe à 6,4 % en 1970, ensuite, 6,9 % en 1980 et à 7 % en 1990 » (Mignon, 1998, p. 305). Les pratiques sportives sont elles aussi en expansion (*ibid.*).

L'arrivée de la gauche au pouvoir est marquée par de nombreux dispositifs à destination des « jeunes » afin de favoriser leur insertion professionnelle. Par ailleurs, le loisir gagne en importance dans les habitudes de consommation des familles. Le contexte est donc favorable à l'essor et à l'organisation de l'animation.

3.2 L'organisation de l'animation « socio-cul »

Pour les **acteurs**, cette période est particulièrement charnière dans le processus de professionnalisation de l'animation. Les impulsions données dans les années 1970 s'organisent dans un contexte économique complexe. Le statut des animateurs est au centre des débats entre les acteurs, ce qui conduit à des réflexions autour de la création d'une convention collective. Le monde de l'animation s'éloigne progressivement de l'éducation populaire pour se structurer à travers les formations, les diplômes et le besoin d'animateurs. Dès les années 1970, l'éducation populaire prend d'ailleurs une connotation désuète dans l'opinion publique et cette représentation s'amplifiera durant la décennie suivante (Mignon, 2007, p. 159). Mignon (*ibid.*) analyse la transformation du rapport aux loisirs entre les années 1960 et les années 1980 à partir de

la nature du loisir et du temps qui lui est consacré. Les associations qui se réfèrent à l'éducation populaire paraissent tendres vers l'obsolescence « comme si la démarche d'éducation populaire n'en finissait pas de courir après son temps » (*ibid.*).

L'approche politique des fédérations d'éducation populaire reste d'actualité. Toutefois, elles évoluent vers d'autres formes, car elles n'ont plus lieu d'exister dans une approche critique envers l'État, en particulier avec un gouvernement de gauche qui se veut proche des acteurs associatifs (*ibid.*). Par conséquent, la démarche critique apparaît désuète. L'entrée dans les années 1980 marque également le début des situations financières difficiles pour les organismes de formation. Les modes de financement évoluent avec la décentralisation. Le secrétariat d'État chargé de la jeunesse et des sports ne distribue plus les aides aussi facilement que dans le passé (Mignon, 1998, p. 355).

Les formations représentent un enjeu majeur pour le financement des associations cependant « la formation d'animateur n'arrive plus à renflouer les caisses des fédérations nationales condamnées par la décentralisation » (*ibid.*). Les réductions des subventions de 40 % du nombre de stagiaires subventionnés qu'annoncent les pouvoirs publics interrogent le fonctionnement de certains organismes comme l'INFAC. Par conséquent, des négociations entre les syndicats et le secrétaire d'État à la formation professionnelle ont lieu et illustrent la structuration du marché. Les formations deviennent nécessaires pour la survie des acteurs et l'accroissement des formations participe à la professionnalisation de l'animation. Les associations conduisent cette professionnalisation qui entraîne une lecture complexe entre les statuts employeurs bénévoles et l'embauche de professionnels salariés. Les associations travaillent ainsi le plus souvent avec des animateurs bénévoles ou volontaires, générant des tensions.

« Le secteur de l'animation socioculturelle est essentiellement composé d'associations : les experts du CEP [contrat d'étude prospective, NDA] de l'animation socioculturelle estiment que, globalement, 85 % des emplois tous secteurs confondus sont localisés dans des associations (source INSEE 1995). »
(Koebel 2002, p. 5)

Dans les années 1980, les animateurs sont estimés à 30 000 professionnels⁸² (Augustin et Gillet, 2000, p. 16). Dans les années 1990, la fonction publique territoriale annonce qu'elle emploie des dizaines de milliers d'agents qui interviennent dans le domaine de l'animation ; l'observatoire des professions de l'animation recense 100 000 emplois de permanents et 140 000

⁸² Ces chiffres restent très indicatifs et dans l'estimation, car les frontières entre professionnels et occasionnels sont très poreuses.

saisonniers ; l'Unedic en estime 330 000 dans le secteur de l'animation et du socioculturel (*ibid.*). Lebon (2009, p. 44) souligne une évolution entre 1982 avec 33 660 animateurs selon un recensement et 46 643 selon l'Insee qui en recense 100 750 en 1999 et statut à 110 447 en 2002. En dépit de la divergence des chiffres, une augmentation importante des animateurs professionnels est présente. Une corrélation est ainsi faite avec l'augmentation de l'offre de formation. Par conséquent, une croissance du nombre d'organismes de formation est à considérer. Pour le délégué général du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) Marcel Davaine (1982, p. 183), un statut général de l'animation ou de l'animateur n'est pas possible, car il mettrait en péril sa diversité. Par ailleurs, jusque dans les années 1980, l'animation a encore une forte connotation militante qui s'estompe progressivement. Besse (2014, p. 87) souligne d'ailleurs que durant toutes ces années de construction du métier d'animateur aucune convention collective n'est instaurée. Cette dernière arrive toutefois le 28 juin 1988⁸³. Cette année marque le déploiement à grande échelle du Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) (Mignon, 1998, p. 400).

Les diplômes et la convention collective participent ainsi au renforcement de la reconnaissance des animateurs et à la professionnalisation de l'animation en fixant des normes dans les formations et dans le contrat de travail (*ibid.*). Les syndicats (*e.g.*, SNEP-FO) revendiquent la convention collective depuis la fin des années 1970 (Mignon, 1998, p. 375). De longues négociations se préparent et en 1980 cette préoccupation prend de l'ampleur lorsque durant le congrès du Syndicat national des animateurs, techniciens et éducateurs (SNATE-FEN)⁸⁴ où une revendication se dégage : l'harmonisation des conventions collectives des grandes fédérations d'éducation populaire vers la convention nationale unique des personnels du socioculturel (Mignon, 1998, p. 376). Le SNATE-FEN commence les négociations avec UNIREG (Union des fédérations régionales des maisons des jeunes et de la culture) et obtient un accord national (Mignon, 1998, p. 376).

Ensuite, la Fédération nationale Léo Lagrange signe la convention. Toutefois, la situation des animateurs préoccupe André Henry (ministre du Temps libre) qui évoque – durant un rassemblement des délégués des Francas en 1982 – les points essentiels à la croissance de l'animation :

⁸³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635177> Consulté le 16/04/2020 à 19 h

⁸⁴ Le Syndicat national de l'éducation permanente (SNEP – FEN) est renommé en 1973 : Syndicat national des animateurs, techniciens et éducateurs (SNATE – FEN), puis Syndicat national des animateurs et techniciens de l'éducation (SNATE-FEN). Cité par Mignon, 1998, p. 376.

un statut de base de l'animateur, afin de leur apporter des garanties ; les problèmes de recrutement, de formation, de déroulement de carrière, de retraite ou de reclassement social sont également évoqués (Discours d'André Henry cité par Mignon, 1998, p. 378). Dans le cadre de la convention collective, les syndicats ont des revendications plus ou moins précises. En ce qui concerne la CGT leurs doléances sont organisées autour de quatre axes :

- « 1. Distinguer les entreprises concernées afin de permettre l'application de la convention collective nationale, notamment dans son principe de l'emploi sous le régime de contrat à durée déterminée.
- 2. Dans les autres cas, application de la loi sur les contrats à durée déterminée ainsi que les contrats saisonniers.
- 3. Pour les centres de vacances avec hébergement, la durée effective de travail ne peut être réputée inférieure à 8 heures.
- 4. L'ensemble des dispositions de la convention collective nationale s'applique à tous les personnels concernés par son champ d'application. »⁸⁵

Enfin, la convention collective est signée⁸⁶ par un nombre représentatif de partenaires sociaux. Cependant, la question du statut de l'animation reste à éclaircir. À ce titre, en 1982, le ministère du Temps libre initie un groupe de travail autour du statut des « animateurs professionnels d'animation socio-éducative et socioculturelle » (Mignon, 1998, p. 379) qui s'inscrit dans la prolongation des réflexions du groupe créé en 1968. Cependant, la création d'une convention collective prend le pas sur les revendications initiales autour d'un statut de l'animateur. Le rapport de Marcel Davaine⁸⁷ (Lebon, 2005, p. 85) apparaît important dans l'abandon du statut, bien qu'il ne propose pas de convention collective pour autant.

« Notre conclusion est qu'un statut de l'animation ne s'impose pas. » Et plus loin, il précise sa pensée en ne recommandant « ni un statut général de l'animation ni un statut général des animateurs. L'un et l'autre sont souvent proposés pour résoudre de l'extérieur les difficultés ou les incohérences de l'animation elle-même »⁸⁸. »
(Mignon, 1998, p. 380)

L'animation occasionnelle représente un renfort pour l'animation professionnelle. Elle soutient l'activité durant les périodes de forte demande (*i.e.*, les vacances scolaires ou lors des réformes des rythmes éducatifs). Par conséquent, les diplômés non professionnels (*i.e.*, le BAFA et le BAFD) compliquent l'échelle des références professionnelles, surtout s'ils deviennent des références dans la création des cadres d'emploi territoriaux (Mignon, 1998, p. 403). Les activités restent néanmoins différentes dans la pratique. L'envergure de ces diplômés ne favorise pas la professionnalisation de l'animation et renvoie l'activité à une approche occasionnelle. La dimension politique de l'animation et son angle disruptif n'apparaît pas de bon augure dans la

⁸⁵ Commission permanente interfédérale sur le secteur de l'animation socio-éducative et culturelle (FNSAC-CGT et FERC-CGT) le 8 février 1988. Cité par Mignon, 1998, p. 396.

⁸⁶ Le 28 juin 1988.

⁸⁷ Délégué général du Fonjep

⁸⁸ Marcel Davaine, *Les métiers de l'animation*, pp. 181, 183.

situation complexe des années 1980. À cet égard, les références au BAFA et au BAFD sont considérées comme insoutenables aux yeux de l'ensemble des professionnels du secteur socio-culturel qui contribuent à entraver l'organisation d'une filière de formation professionnelle (Mignon, 1998, p. 368).

Le besoin d'animateur croît et les formations s'organisent. Par conséquent, une forme de reconnaissance devient nécessaire. Bien que peu d'animateurs soient qualifiés dans les années 1980 (Mignon, 1998, p. 314) les événements comme l'été des Minguettes soulignent l'importance des actions socioculturelles et socio-éducatives. Néanmoins, la fluctuation de l'activité participe à la précarité du statut.

« Parmi les agents de l'animation, le statut principal, dont la part est relativement constante depuis les années 1980, est celui des contractuels et vacataires (plus de 40 %). La proportion de fonctionnaires, de 21,3 % en 1983, a régulièrement baissé jusqu'en 1997 (7 %)⁸⁹ puis a nettement progressé (18,5 % en 2004), en raison sans doute de la promulgation du décret définissant dans les communes le nouveau cadre d'emploi des agents territoriaux d'animation. »
(Lebon, 2005, p. 65)

Les contrats à durée indéterminée, qui représentent un indicateur important de la sortie de la précarité, ne représentent pas tout à fait un tiers des statuts. L'animation n'est pas un secteur qualifié de stable et sa tendance est à la paupérisation.

« Le contrat à durée indéterminée concerne moins de 30 % de la population. Le contrat à durée déterminée représente quant à lui un statut d'emploi dont les proportions ont augmenté. De 8,5 % en 1983, il passe à 13 % en 2004. La précarité a augmenté en importance relative (de 45 % à 52 %) et, en raison de la croissance des effectifs, elle a fortement progressé en valeur absolue (x 2,6). »
(Lebon, 2005, p. 65)

La création des statuts est liée au secteur employeur. À ce titre, pour Jean Lebrun (1982) les quatre employeurs principaux d'animateurs sont : (1) maisons de jeunes, (2) foyers de jeunes travailleurs, (3) prévention et (4) centres sociaux (Lebrun, 1982, cité par Mignon, 1998, p. 305).

Un nombre important de postes dans le secteur public souligne la présence des employeurs. Le nombre d'animateurs employés par les communes augmente de 50 % en six ans en passant de 2000 agents (en 1975) à 3000 (en 1981) (Mignon, 1998, p. 312). Le nombre progresse, mais reste faible par rapport à l'ensemble du secteur associatif qui comprend dans les années 1980-1982, entre 15 000 et 20 000 animateurs (*ibid.*).

⁸⁹ En dépit de l'option animation qui apparaît dans le cadre de la filière administrative de la fonction publique territoriale (1981-1988). Du fait peut-être du désengagement progressif des instituteurs et de l'État (via la procédure des « mise à disposition ») dans ce secteur.

Dans les années 1980, des interrogations se portent sur le statut des animateurs municipaux, en partie à cause des dérives de son utilisation. À titre d'exemple, « des animateurs étaient recrutés sous le statut de sapeurs-pompiers » (Besse, 2008, p. 342). Par voie de conséquence, les pratiques déviantes amènent le gouvernement à formaliser un statut municipal d'animateur dans le cadre de la loi Bonnet de décentralisation que l'opposition combattait (*ibid.*). Par ailleurs, la décentralisation de l'animation est le marqueur d'une territorialisation de l'animation qui donne une part décisionnaire importante aux municipalités. Le statut des animateurs connaît parallèlement une augmentation de la précarité. En outre, une baisse des subventions en faveur d'une politique contractuelle et de nombreux licenciements ont lieu à cette période (Mignon, 1998, p. 308). Le relatif consensus politique autour du statut des animateurs municipaux et la volonté des élus de « réformer » le système du taux moyen illustrent un tournant dans le monde de l'animation (Besse, 2008, p. 345).

De nombreux échanges idéologiques ont lieu sur la qualification de l'animation. Les MJC sont au cœur du débat avec l'animation socioculturelle. Un terme galvaudé et moqué par l'appellation « socio-cul » (Besse, 2008, p. 346). Par conséquent, l'animation est délégitimée dans sa dimension d'éducation populaire, en particulier vis-à-vis de l'aspect de l'accessibilité au plus grand nombre (Richez, 2010, p. 5). La création de la filière Animation de la fonction publique territoriale en 1997 soutient la création d'un statut dans l'animation territoriale et participe à la reconnaissance des animateurs (Besse, 2014, p. 68).

Le besoin d'animateur conduit les acteurs à s'organiser autour d'un statut et d'une convention collective. Toutefois, l'animation occasionnelle conserve une place importante dans la structuration de l'activité et sa lenteur caractérise sa professionnalisation (Mignon, 1998). L'institutionnalisation de l'animation est en tension avec la posture militante des acteurs historiques (*e.g.*, MJC).

3.3 Des diplômes au service de la division du travail

L'**offre** des diplômes d'animateur se situe entre la professionnalisation et la technicisation. Le Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA), de niveau Bac + 2 / + 3 est la formation emblématique de cette période. Les années qui suivent sa création sont rythmées par l'organisation d'une filière à travers : le Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien (BAPAAT) de niveau CAP, le Brevet d'État français d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) de niveau Bac et le Diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD) niveau Bac + 4. Toutefois, le DUT

– déjà proposé depuis la fin des années 1960 – fait face à un problème de reconnaissance comme le souligne le sous-directeur de l'Éducation populaire de la DJEPVA qui pointe le clivage DUT/DEFA.

« Le problème du DUT, c'est qu'il ne s'est pas organisé massivement. Il n'y a pas beaucoup de diplômés, mais ce n'est pas énorme et c'est Carrières sociales, ce n'est pas que de l'animation, et il n'a pas toujours été porté par les professionnels. Sur-tout, il n'est pas reconnu contrairement au DEFA qui était lui reconnu par le côté animation et social parce qu'il avait la double certification. »
(Sous-Dir-DEJPVA-natio-53)

Premièrement, le **Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur** (DEFA) apparaît en 1979 et devient le diplôme « emblématique » de l'animation. Rapidement, les acteurs l'identifient comme la référence de l'animation (Tariq, 2004, p. 12). Dans les représentations collectives, ce diplôme est considéré comme la référence en termes de qualification dans le monde de l'animation. Il marque ainsi le commencement de cette période. Les fédérations collaborent en effet avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le ministère des Affaires sociales⁹⁰ pour construire le DEFA sur l'échec⁹⁰ du DAPASSE et à partir de l'architecture du CAPASE. C'est également la pierre angulaire à l'édifice de la filière de formation de l'animation commanditée par la circulaire Bord-Comiti en 1970.

« En juin 1979, le Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA) avait été créé⁹¹ dans la foulée du DAPASSE, et près de dix ans après le DUT carrières sociales, option animation. Il était destiné à remplacer le [...] (CAPASE), et le [...] (DAPASSE), dont les décrets d'application n'ont jamais paru. Le DEFA a constitué la première réponse au souhait de la "circulaire Bord-Comiti" d'octobre 1970 qui prévoyait la mise en place d'une filière de formation diplômante. »
(Mignon, 1998, p. 336)

La question des politiques de jeunesse ne relève pas du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui manque de moyen financiers et humains. Toute la réglementation sur les colonies de vacances n'est pas de son ressort, mais de celui du ministère de la Santé (Lassus, 2017, p. 161). Le renvoi à l'hygiène rappelle l'approche de la jeunesse sous le gouvernement du Front Populaire. Par ailleurs, l'orientation vers la santé favorise la cotutelle entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le ministère des Affaires sociales. Le DEFA est ainsi l'aboutissement d'une coopération entre les deux ministères. Toutefois, leurs approches sont parfois divergentes, voire contradictoires (Tariq, 2004, p. 12). Les acteurs identifient le DEFA comme étant le diplôme de référence de l'animation à partir duquel la filière de formation est organisée (*ibid.*). En remplaçant le CAPASE, le DEFA conserve une dynamique globale dans son approche de la formation avec de nombreux contenus.

⁹⁰ Décret N° 79-500 du 28 juin 1979 modifié : création du diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation

⁹¹ Cf. le décret n° 79-500 du 28 juin 1979 créant le DEFA

« Le CAPASE et le DEFA ont posé les bases et la philosophie venant de l'éducation populaire de tous les mouvements sociaux et de tout ce bouillonnement scientifique dans les sciences sociales d'après-guerre : en psycho, socio, psycho-socio, pédagogie, sciences de l'éducation. Avec tous les mouvements de sociologie engagée, de Chicago, le Pologne... Tout était dedans et il y avait un foisonnement. Les bases de ces diplômes sont complètement en rupture avec ce qu'il y avait avant. »
(CEPJ-retraité-Gre-21)

Les prémices de l'universitarisation des formations JEP apparaissent avec le DEFA et plus particulièrement avec les intervenants universitaires et les équivalences avec les DUT et les Licences professionnelles. À titre d'exemple, le DUT Carrières Sociales option *Animation* apparaît complémentaire, il est parfois considéré comme le marchepied pour une entrée en cursus DEFA.

« Pendant très longtemps, quand il y avait le DEFA, ils finissaient le DUT et après ils étaient assez nombreux à aller faire la dernière année pour valider le DEFA. Du coup, DUT + DEFA, ils pouvaient être responsables de structure. Quand le DEFA a disparu, ils ont arrêté d'aller sur le DEJEPS puisque c'est le même niveau que le DUT et le DESJEPS il n'y avait plus le lien aussi facile qu'avec le DEFA. »
(EC-Univ-Gre-16)

Néanmoins, l'écueil majeur du DEFA concerne sa durée. Le manque de chiffres officiels et de statistiques, certainement dû à la gestion régionalisée des formations, n'apporte pas une estimation précise de la durée effective du diplôme. Cependant, les acteurs interrogés ont leurs propres statistiques. En particulier cette CEPJ qui était chargée des dérogations des participants.

« Un DEFA pouvait durer 9 ans, il fallait toujours demander une dérogation pour que ça soit accepté. »
(CEPJ-natio-51)

En plus de l'engagement souvent politique des participants, un engagement dans la formation leur est nécessaire, en particulier concernant la durée. Toutefois, quelques cas marginaux obtiennent le DEFA en trois ans.

« Je l'ai terminé. J'ai fait le DEFA en trois ans, je fais partie des exceptions ! Je l'ai fait en formation continue. Deux ans de formation initiale et un an en alternance pour le mémoire. »
(EC-Univ-Gre-16)

Pour de nombreux participants, la formation n'a jamais abouti à l'obtention du diplôme. Un statut particulier, et officieux, est instauré dans les conventions : celui du « DEFA en cours ». La durée du diplôme et les possibilités d'extension (*i.e.*, jusqu'à trois fois la durée prescrite) permettent aux professionnels déjà en poste de prolonger leur statut particulier.

« On avait énormément d'animateurs qui marquaient "DEFA en cours", mais qui étaient à vie "en cours". Tout le monde savait ce que ça voulait dire, la personne a

fait une, deux années et puis elle a craqué après. En plus, il n’y avait pas vraiment d’obligation de diplôme. »
(CEPJ-retraité-Gre-21)

Dans l’ensemble, le DEFA compte peu de diplômés, les chiffres transmis par la Direction de la jeunesse, de l’éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) dénombrent 924 diplômés sur la période 2007-2014. Ces chiffres méritent d’être nuancés, car ils pourraient être incomplets compte tenu de la gestion régionale de ce diplôme.

« Le taux de diplômés sur le DEFA, entre ceux qui rentraient et ceux qui sortaient je n’ai pas les chiffres, mais ce n’était pas très important parce que c’était très long, les gens mettaient cinq ou six ans pour avoir le DEFA complet donc il y en a beaucoup qui ont abandonné en cours de route. La filière Jeunesse et Sports est considérée comme de la formation professionnelle continue on forme des gens qui travaillent. En DEFA, on formait des gens qui étaient en situation de direction de structure. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Des chiffres plus anciens relevés dans la thèse de Jean-Marie Mignon (1998) pointent un taux de réussite de 5,5 %. « En effet, fin 1985, 12 098 candidats sont entrés en formation, mais 652 candidats ont obtenu le DEFA, c’est-à-dire moins de 5,5 % d’entre eux » (Mignon, 1998, p. 349). C’est peut-être ce qui explique l’opacité dans la diffusion des chiffres concernant le diplôme. De plus, certains acteurs définissent le DEFA comme étant une « machine infernale » (EC-Univ-Gre-16).

Le DEFA marque le monde de l’animation par la durée longue, le taux de diplômés faible et le niveau d’exigence important demandé aux participants. Les racines de l’éducation populaire se retrouvent en effet dans l’approche de formation ainsi que dans les débouchés. L’arrivée des unités de formation et les rapprochements avec les DUT sont les prémices de l’universitarisation. Enfin, les acteurs de l’animation font face à une instrumentalisation de la part des politiques publiques qui ont une emprise financière sur les budgets des associations.

Deuxièmement, le **brevet d’État d’animateur technicien de l’éducation populaire et de la jeunesse** (BEATEP) témoigne de la structuration de la filière. Le DEFA est effectivement le diplôme de référence, néanmoins, les exigences le rendent difficilement accessible (*e.g.*, durée, engagement ou contenus). Les BASE, BAFa et BAFD sont quant à eux considérés comme étant d’un « plus faible [niveau, note Mignon, 1998, p. 360] » par André Henry⁹². Un diplôme de niveau intermédiaire est ainsi jugé nécessaire. La focale est mise sur l’aspect technique. À

⁹² Ministre du temps libre, en mai 1982, durant l’Assemblée générale de la Fédération des maisons de jeunes et de la culture (Mignon, 1998, pp. 359-360)

ce titre, en 1983 le SNATE (Syndicat national des animateurs, techniciens et éducateurs) annonce la préparation d'un projet de création d'un diplôme intermédiaire dans l'animation par le CNEPJ (Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse). Il s'agit du DAPA (Diplôme d'aptitude des permanents de l'animation) qui disparaît deux ans plus tard au profit du BEATEP (Mignon, 1998, p. 360). Un groupe de travail est alors constitué et animé par deux enjeux autour de l'articulation entre le BEATEP et le DEFA afin d'apporter de la cohérence entre ces deux diplômes et de la négociation avec les partenaires associatifs pour les options et les spécialités.

C'est finalement en mars 1986 que paraît le décret⁹³ instituant le BEATEP (Mignon, 1998, p. 361). Certains acteurs discutent le diplôme dès son officialisation et remettent en cause une approche davantage orientée vers la technique d'animation que vers le public. C'est pourquoi « les fédérations associatives employeuses souhaitent la mise en place d'un autre diplôme, le brevet d'État aux fonctions d'animateur (BEFA) » (Mignon, 1998, p. 361). En guise de réponse, l'année suivante, trois spécialités aux BEATEP sont créées : (1) les activités scientifiques et techniques (2) les activités culturelles et d'expression et (3) les activités sociales et vie locale. Chacune d'elle recouvre plusieurs options correspondant à différentes techniques⁹⁴ (Mignon, 1998, p. 362). Entre la fin 1988 et le début 1989, le ministère de la Jeunesse et des Sports agrmente une soixante formations sur toute la France (Mignon, 1998, p. 363). Le BEATEP, et ses options ancrent l'animation dans une démarche de technicisation en favorisant la professionnalisation et en interrogeant la place du militantisme. De plus, la question subsiste entre une « approche publique » et une « approche technique » des diplômes d'animateur (Mignon, 1998, p. 361).

Troisièmement, l'année de l'apparition du BEATEP (en 1986) l'Institut National de l'Éducation Populaire (INEP) crée officiellement le **Diplôme d'État supérieur de l'animation** (DESA) de niveau II⁹⁵. La filière se structure progressivement bien que ce diplôme reste peu connu. Sa mission est de prolonger le DEFA. À ce titre, « le DESA veut être une recherche-action, et la réalisation d'un projet professionnel dans le cadre de l'emploi du "participant". Ces travaux sont assurés pour l'essentiel sous la forme d'un "compagnonnage"⁹⁶ » (Mignon, 1998,

⁹³ Cf. le décret n° 86-87 du 14/03/1986 instituant le brevet d'État d'animateur technicien d'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP). Cité par Mignon, 1998, p. 361.

⁹⁴ Arrêté du 19 février 1987 (BO du 18/03/1987).

⁹⁵ Dans la nouvelle nomenclature de niveau 6 (*i.e.*, Bac + 4)

⁹⁶ Cf. Maurice Nahory, *Formation d'adultes à l'INEP*, 4 p., sd. Cité par Mignon, 1998, p. 354.

p. 354). Par ailleurs, dans les faits ce diplôme est déjà en place depuis 1980 (*ibid.*). Les tentatives de structuration de la filière JEP continuent en 1995 avec le **Diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement** (DEDPAD) qui a pour finalité d'apporter les acquis nécessaires à la direction de services importants. En d'autres mots, c'est une version du DEFA qui est uniquement orienté vers la direction.

« Il y a eu le DEDPAD qui était un diplôme supérieur au DEFA pour la direction de grosse structure : gros centre social, service municipal de la jeunesse, coordination de la jeunesse sur un territoire. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Cependant, il semble que ce diplôme n'ait pas fait l'unanimité auprès des employeurs et des stagiaires. La longue durée et le taux de réussite faible du DEFA laissent en effet peu de place à la continuité de la formation.

« Le DEDPAD disparaît, il a duré très peu de temps. »
(Branche-natio-54)

Très peu de candidats en semblent diplômés. Il se peut que le rayonnement du DEFA ait complètement occulté le DEDPAD qui est resté très marginal.

« Il y avait aussi le DEDPAD, mais qui est resté très expérimental, très peu de stagiaires ont obtenu le diplôme. »
(RespRég-asso-Gre-22)

Cette expérience de structuration de la filière augmente le niveau de qualification des diplômes de l'animation. Toutefois, l'échec de ce diplôme témoigne de la place prédominante du DEFA dans l'offre de formation malgré les écueils évoqués précédemment.

Quatrièmement, le **Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien** (BAPAAT) représente une source de tension dans la création de la filière de formation professionnelle. Le diplôme infrabac est nécessaire afin de marquer une rupture professionnelle avec le BAFA. De nombreux animateurs interviennent avec le diplôme d'animateur occasionnel et l'intérêt du BAPAAT est de les professionnaliser.

« Il y a eu de plus en plus d'animateurs BAFA qui intervenaient de façon permanente, la mise en place des accueils de loisirs pour tous, permanent par les collectivités. Et donc, il fallait des animateurs de terrain à l'année et donc on a créé un diplôme de niveau V : le BAPAAT. »
(Syndi-natio-49)

L'aspect technique caractérise ce niveau. L'objectif est de former des professionnels qui élaborent des animations. À cet égard, de nombreux apports techniques construisent la formation afin de rendre opérationnel un public parfois détaché de toute activité professionnelle, sans expérience ou avec un BAFA. Ces animateurs n'ont pas vocation à penser un projet pédagogique à destination d'un public particulier.

« Le BAPAAT était principalement constitué de supports techniques : art plastique... Tout un tas de support qu'on a choisi de retirer. La réduction de la durée de la formation facilite le financement et la gestion dans l'entreprise tout en maintenant une durée de formation suffisante pour répondre aux objectifs d'insertion sociale et professionnelle. »
(CEPJ-DJEPVA-natio-55)

Cependant, le BAPAAT n'est en rien une suite du BAFA ou un diplôme préparatoire au BEA-TEP. La filière des formations JEP se structure avec un niveau très opérationnel dans la division du travail. Cependant, les diplômes ne sont pas pensés dans une démarche de formation initiale. Les allers et retours avec le terrain sont importants afin de favoriser la maturation de l'approche pédagogique chez les animateurs.

« Si on pense filière d'animation ce n'est pas j'ai le BAPAAT, après j'ai le BEA-TEP, après j'ai le DEFA, puisqu'on n'est pas sur de la formation initiale. »
(CEPJ-natio-51)

Comme le public est éloigné des attentes, le temps de formation est long et donc très onéreux. Par conséquent, les employeurs sont réticents à financer une formation aussi coûteuse pour un niveau si peu élevé.

« On savait déjà que le BAPAAT était long, cher et peu utilisé. »
(CEPJ-DJEPVA-natio-55)

Toutefois, la dimension d'insertion que constitue de BAPAAT est saisie par des organismes qui adoptent cette mission comme les Missions locales et Pôle emploi qui proposent des financements pour ce diplôme.

« Le BAPAAT, il y avait un marché régional via les Missions locales, Pôle emploi qui connaissaient le diplôme, qui savaient que c'était une première marche intéressante via certaine structure. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Si le niveau est important dans les diplômes, l'intitulé l'est également. Le « A » doublé dans l'acronyme du BAPAAT témoigne de nombreux enjeux et conflits autour de ce niveau infrabac. Augustin et Ion (2017, p. 117) soulignent à de nombreuses reprises les liens entre l'animation et le sport, en particulier avec certains diplômes proposés par ces deux secteurs. Par conséquent, le BAPAAT est contraint d'être adapté au secteur sportif. C'est dans ce cadre que des négociations ont lieu avec la Branche Animation : la Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF). Le statut « d'assistant animateur » pose ainsi question dans le monde de l'animation, car un animateur BAFA est autonome dans sa pratique alors qu'un animateur qui justifie d'un diplôme professionnel ne l'est pas.

« Il y avait toute cette question du BAPAAT qui était un assistant-animateur et c'était aussi un des points de blocage de la branche. C'est aussi une des raisons pour laquelle, ils disaient, c'est un assistant-animateur, ce n'est pas un animateur à part entière, ça posait la question de l'autonomie de l'encadrement des groupes... C'était

un problème, parce qu'on est capable de laisser un groupe avec un BAFA et on ne se pose pas la question de l'assistant ou de l'autonomie. Par contre, pour un BAPAAT ça posait plus problème, c'était un peu disproportionné. »
(CEPJ-DJEPVA-natio-55)

Ces tensions autour de la reconnaissance du diplôme par la branche animation sont en partie justifiées par la volonté de ne pas reconnaître l'animateur à un niveau infrabac motivé par le risque d'une décredibilisation de la profession.

« Parce que si le BAPAAT ne fonctionnait pas c'est parce que la branche de l'animation ne le reconnaissait pas... »
(Dir-entre-Gre-23)

Les réticences à l'égard de ce diplôme concernent le nombre d'heures de formation corrélée à son coût : « Le volume de la formation comprend 1500 à 2000 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels⁹⁷ ». La tendance qui se dégage chez les employeurs est d'abord au financement du BAFA afin d'avoir des animateurs opérationnels pour ensuite financer des BEATEP et avoir des animateurs qualifiés. La proportionnalité de temps de formation avec celle du temps de travail effectif pose problème. La durée de la formation justifie la réticence au financement.

« Le BAPAAT il faisait 1000 h pour former quelqu'un qui bossait 10 h / semaine. Imaginez la difficulté à financer ça et sa construction ne nous satisfaisait pas. »
(Branche-natio-54)

Ce problème de reconnaissance d'un diplôme infrabac par les employeurs et la branche animation interroge la « crédibilité » de l'animation et la carrière de l'animateur.

« C'est toujours le risque de reconnaître les formations de très faible niveau, ça risque de bloquer le salarié et à mon avis le BAPAAT ça a été un peu ça. »
(Syndi-natio-52)

Le contenu de la formation intègre des modules de formation aux matières générales afin de combler des carences en français ou en mathématiques.

« C'est la première formation Jeunesse et Sports où il y avait des cours de français et de mathématiques. Alors que sur les autres, il n'y a pas de formation générale. On estimait que ces animateurs avaient besoin de beaucoup de temps. En volume horaire, c'était la plus longue formation. Le premier niveau c'était presque 1600 h de formation. Alors que le DEFA c'était 600 h de formation. »
(Syndi-natio-52)

L'aspect technique est quant à lui très reconnu dans ce diplôme et apporte une plus-value et une acculturation au métier d'animateur à travers des « valeurs ». En dépit de toutes les réprobations qu'essuie le BAPAAT, la dimension d'insertion à destination de personnes non qualifiées

⁹⁷ <http://sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bapaat/> Consulté le 6 mai 2020 à 17 h

favorise une entrée dans le monde de l'animation et témoigne de l'intérêt d'un certain nombre d'acteurs pour ces diplômés.

« Et d'autres disent que c'est vrai [qu'il est long et cher, NDA], mais qu'il permet de former des jeunes sans qualification et de leur donner le temps d'assimiler des choses et des valeurs... Et par ailleurs, se sont de très bons techniciens ces gens-là. Parce que si le BAPAAT a été créé sur un très bas niveau, à côté de ça pour lui donner de la valeur, les animateurs étaient de très bons techniciens. Il y avait des supports techniques de très haut niveau, de très bonne qualité pour compenser le diplôme de niveau V. »

(Syndi-natio-49)

L'aspect technique est une nouvelle fois souligné dans l'exigence des attendus de la formation par rapport au niveau « bas » du BAPAAT. Les nombreux modules à valider par le stagiaire rendent sa compréhension complexe pour les participants.

« Je reconnais que l'exigence du BAPAAT est élevée pour le niveau V. L'exigence professionnelle, les responsabilités sur le terrain. Les compétences qu'ils doivent avoir, les connaissances et puis l'examen final, les intermédiaires sont assez accessibles, c'est de la pratique. Mais le final, il faut rédiger un document de vingt pages minimums avec de l'analyse si possible. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

Dans la pratique, les titulaires d'un BAPAAT trouvent leur place et ils apportent une plus-value à l'équipe d'animation dans une dimension technique. Cependant, ils n'apparaissent pas indispensables au bon fonctionnement d'une équipe d'animation.

« Ceux qui avaient des BAPAAT trouvaient que c'était un plus dans l'équipe, ceux qui n'en avaient pas n'avaient pas une vision très juste du diplôme. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Cependant, dans ces formations, l'enjeu est important pour les participants qui sont le plus souvent des jeunes sans diplôme et sans autre formation. Par conséquent, l'obtention d'une première reconnaissance institutionnelle favorise leur insertion professionnelle et sociale. Le diplôme marque une rupture avec l'approche des formations DEFA où les participants sont déjà en poste.

« Les gamins que j'ai au BAPAAT, l'état d'esprit : ils s'en foutent de la formation, ils veulent un diplôme. Parce qu'on leur a mis dans le crâne qu'il fallait un diplôme pour pouvoir avoir du travail. »

(Prési-asso-Gre-18)

Le BAPAAT est un sujet clivant en termes de reconnaissance pour de nombreux professionnels. Or, les délégations gouvernementales comme Pôle emploi ou les Missions locales le saisissent pour favoriser l'insertion de publics éloignés du marché du travail. La durée de la formation jugée nécessaire pour les participants est souvent un point de réticence de la part des employeurs à envoyer leurs salariés suivre un BAPAAT.

Cinquièmement, les **diplômes universitaires** continuent d'être proposés en particulier à travers les DUT. Par ailleurs, une concurrence s'installe avec le DEFA construit dans un ancrage au terrain. À cet égard, un problème de reconnaissance du **DUT** émerge dans le monde de l'animation.

« Le DUT n'est pas reconnu parce qu'il est trop théorique, trop Éducation nationale, des étudiants donc pas des gens de terrain qui entrent en formation, des gens plus jeunes. »
(Syndi-natio-49)

Dans l'approche universitaire, le DUT est complémentaire au DEFA alors que pour les employeurs l'inverse n'est pas nécessairement le cas. Cependant, les universités organisent des Licences Professionnelles à partir de 1999, favorisant la prolongation du DUT et une reconnaissance au niveau II. La reconnaissance universitaire de l'animation participe ainsi à la professionnalisation par les diplômes.

La croissance du nombre de DUT est corrélée avec l'instauration des IUT dans des villes moyennes. Benoist (2016) souligne un climat qui s'apaise dans les années 1980 avec la : « Création de nouveaux départements d'IUT, augmentation des effectifs (+122 % entre 1980 et 2000) et, pour couronner cette consécration, acceptation tardive du rôle des collectivités territoriales pour diversifier les équipements universitaires dont les IUT étaient déjà un exemple précurseur » (Chamoux, 2017).

D'autres initiatives sont élaborées. À titre d'exemple, Paris VIII crée un département Animation Socio-Culturelle – Gestion⁹⁸. L'approche dans la construction semble assez proche du DEFA avec une période de « stage en milieu professionnel », des « travaux pratiques », des « actions réelles » et des « visites en centre d'animation socioculturel ». Le diplôme se structure en deux cycles de deux années chacun pour une durée de quatre ans au total. Ce diplôme est classé en 370 – éducation et il semble apparaître à partir de l'année universitaire 1980-1981. Un troisième cycle semble arriver en 1985-1986 avec deux orientations possibles « selon les sujets proposés, les étudiants seront orientés vers – un **Diplôme d'études approfondies** (DEA) “Études Artistiques” ou un DEA “Approche multi référentielles des situations, des pratiques et des systèmes éducatifs”⁹⁹ ». Ce diplôme témoigne ainsi de la concurrence entre les universités et le DEFA. Cependant, les intentions sont plus anciennes avec une démarche initialement basée sur le théâtre qui apparaît « liée à l'évolution des projets d'animation dans la société globale,

⁹⁸ <https://octaviana.fr/document/FVNP0292#?c=0&m=0&s=0&cv=0> Consulté le 08/05/2020 à 20 h

⁹⁹ <https://octaviana.fr/document/FVNP0454#?c=0&m=0&s=0&cv=0> Consulté le 08/05/2020 à 20 h 10

l'institutionnalisation progressive des diplômes, ainsi qu'à une professionnalisation croissante de ses principaux acteurs » (Benoist, 2016). Ces analyses amènent à la transformation de la formation : « Le Département Animation Socio-Culturelle - Gestion concourt à la formation d'animateur depuis 1975. Créé à l'origine comme filière du Département Théâtre, il est devenu Département à part entière. » (Benoist, 2016).

Les archives concernant ce diplôme sont consultables jusque dans les années 1990. Toutefois, ce programme qui apparaissait proche du DEFA ne mentionne pas le nombre d'étudiants qualifiés. La reconnaissance par les employeurs n'est pas évoquée. Par conséquent, le DEFA domine particulièrement la période entre les années 1980 et les années 2000.

Les diplômes de cette période témoignent d'une volonté de structuration du monde de l'animation portée par les associations et par l'État. L'organisation est pensée autour du DEFA qui est central dans la construction de la filière de formation. Toutefois, de nombreuses tensions sont identifiées dans la reconnaissance des diplômes comme c'est le cas pour le BAPAAT qui considère les animateurs comme assistants.

Pour conclure, la structuration d'une filière de diplômes marque cette période avec des formations allant du niveau V au niveau II. La structuration est néanmoins opérée au travers de nombreuses expérimentations qui n'ont pas forcément abouti à un nombre important de formations en particulier sur les niveaux les plus qualifiants (*i.e.*, DAPASSE et DEDPAD). Cette structuration s'inscrit ainsi dans la circulaire Bord-Comiti de 1970 (Mignon, 1998, p. 336). Les employeurs identifient et reconnaissent les diplômes portés par l'administration Jeunesse et Sports.

« Et c'est parce que la réglementation Jeunesse et Sports a imposé le DEFA que les gens qui avaient un diplôme de l'éducation nationale ont dû compléter leur formation par un diplôme historique Jeunesse et Sports. »

(Syndi-natio-49)

En somme, l'animation se professionnalise au travers de ses diplômes en cherchant une complémentarité entre des apports théoriques et des expériences de terrain qui se déroulent durant des stages ou de l'alternance.

« Avant ça, le BEATEP, le BAPAAT, le DEFA c'était : évaluation et capacité. On évaluait les capacités des candidats à devenir professionnels. Ils sortaient de formation et on disait : il a toutes les capacités à devenir professionnel. »

(Syndi-natio-49)

La structuration des diplômes induit une technicisation de l'animation construite dans un contexte politique marqué par les conflits entre l'État et les « jeunes ». Néanmoins, la restructuration des diplômes de la filière JEP caractérise la période suivante. En outre, la promiscuité qui

subsiste entre l'animation professionnelle et l'animation occasionnelle rend opaque la reconnaissance du monde souvent identifié à travers le BAFA par les profanes, contrairement aux professionnels qui considèrent le DEFA comme la référence en termes de formation.

4 2001 – 2022 : Les formations à l'ère de la compétence

À l'instar des trois parties précédentes, celle-ci propose une analyse du contexte politique, des acteurs et de l'offre de formation. L'analyse des acteurs du monde de l'animation se consacre principalement aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) et à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Les acteurs de la formation sont traités de manière transversale et succincte afin d'éviter les redondances avec la partie suivante consacrée aux monographies qui développera une grille d'analyse à ce sujet. Les formations sont présentées afin d'appréhender leur restructuration. Par conséquent, cette période entame une transition entre la partie sociohistorique et l'analyse des marchés locaux. L'objectif est de présenter le contexte dans lequel l'offre de diplôme est restructurée afin d'en analyser le marché.

4.1 L'europanisation des politiques de formation

La présence de l'Union européenne marque particulièrement le **contexte politique**. Le début des années 2000 inscrit en effet l'animation dans une nouvelle période orientée vers des formations construites par une approche par compétences. Les IUT n'échappent pas à ces réformes (Agulhon, 2018). Jusqu'à présent, une démarche expérimentale a guidé les nombreuses tentatives de diplôme. Cependant, les deux décennies suivantes structurent et harmonisent la filière formation. Malgré l'organisation d'une filière composée de nombreux diplômes un écueil persiste : l'absence de niveau 7. La présence universitaire grandissante joue un rôle dans la nouvelle offre de formation. Bien que « curieusement, les seuls diplômes obligatoires dans l'animation sont les brevets “non professionnels” » (Lebon, 2009, p. 19), la nouvelle filière est organisée à partir des directives européennes avec l'application de la nouvelle gestion publique, l'approche par compétences et l'universitarisation. À ce titre, Marie-George Buffet initie la rénovation des diplômes de l'animation pour arriver à une filière JEP (Jeunesse et Éducation Populaire). Le lien entre les différents diplômes de l'animation apparaît étroitement lié aux périodes politiques.

« Le DEFA a été proposé par les fédérations d'éducation populaire. Il faut refaire le lien entre les dates de création de diplômes et de création de ministères. En fonction des dates, vous aviez des ministères, des secrétariats d'État ou des personnalités importantes. En fonction des ministères en place, il y avait validation des propositions des fédérations d'éducation populaire ou pas. »
(Syndi-natio-49)

Marie-George Buffet est affiliée au Parti communiste, elle a un passé de conseillère d'éducation et elle est proche des militants associatifs. Une de ses premières actions est de modifier « la

dénomination de la direction de la Jeunesse et de la Vie associative qui devient la direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (Mignon, 2007, p. 177). Dans une démarche de repolitisation, elle organise les rencontres de l'éducation populaire qu'elle confie à Luc Carton en 1998 (*ibid.*, p. 178). Cependant, les retombées sont relativement modestes et se traduisent dans le *Livre blanc de l'éducation populaire* (2001). Les actions de Marie-George Buffet sont dans l'affirmation de l'éducation populaire. La question des formations est centrale et les employeurs veulent rénover les diplômes, par rapport aux écueils déjà évoqués (*i.e.*, durée, faible taux de diplômés, coût important). La ministre de la Jeunesse et des Sports partage cette volonté.

« Il y a une époque importante quand même. En 2002, la ministre Marie-Georges Buffet est sollicitée par les employeurs qui disent : "il faut rénover les diplômes, ils sont trop vieux." Les Fédérations d'éducation populaire, les organisations syndicales décident de rénover les diplômes. »
(Syndi-natio-49)

Un retour de l'éducation populaire apparaît donc au sein des ministères. Les fédérations et les syndicats participent à la rénovation des diplômes qui intègrent une dimension « éducation populaire » au moins dans le nom – comme c'est déjà le cas pour le BEATEP. Cependant, les élections de 2002 bouleversent l'espace politique. Jacques Chirac est réélu et son Premier ministre Jean-Pierre Raffarin « raccroche la direction de l'Éducation populaire et de la Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale » (Mignon, 2007, p. 181). Le ministre Luc Ferry n'a quant à lui « pas confirmé les espoirs qui avaient pu être mis dans l'annexion de l'Éducation populaire par l'Éducation nationale » (Mignon, 2007, p. 183). L'espoir de l'éducation populaire s'éloigne, une fois encore, des préoccupations ministérielles.

« Parce que demain que ça ne soit plus institutionnalisé et d'ailleurs entre nous, c'est déjà bien fait : l'éducation populaire au ministère elle existe où ? Je ne sais pas. Depuis Marie-George Buffet, ça a été trimbalé ici et là, on ne sait plus où c'est. Ce n'est pas du tout pris en compte, il n'y a pas cette volonté d'affirmer institutionnellement qu'il y a des mouvements contestataires, qui essaient de prendre en compte les formes de domination. »
(Prési-asso-Gre-18)

Le détachement de l'éducation populaire du ministère qui organise les diplômes, les contrôle et les valide interroge les conséquences de ces changements politiques sur les formations. À titre d'illustration, les directives à destination des CEPJ sont plus ou moins ouvertes à l'accompagnement ou au contrôle en fonction des différents gouvernements.

« Donc on devient très pointu, très chiant, très conformiste, procédurier au stade de l'habilitation parce qu'on sait qu'on n'y est plus après. Alors qu'avant, l'esprit de l'habilitation c'était de laisser une part de créativité aux organismes de formation et Marie-George Buffet demandait aux fonctionnaires d'État d'être ouverts à la créativité, de laisser les organismes de formation, expérimenter des choses, créer,

innover... Et donc on les accompagnait, on n'était pas dans le contrôle, on était dans l'accompagnement pédagogique. »
(Syndi-natio-49)

Néanmoins, le changement de ministre de tutelle interroge l'autonomie des agents de l'État sur leurs missions d'accompagnement des acteurs. Le changement d'interlocuteur des organismes de formation induit une transformation des rapports avec l'État. D'autres facteurs influencent plus ou moins directement les formations. À titre d'exemple, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel¹⁰⁰ de 2018 transforme l'approche de financement des formations en individualisant davantage les subventions. Par ailleurs, l'expansion du volontariat soutenue par les contrats d'engagement éducatifs en 2006 ébranle la reconnaissance professionnelle de l'animation (Lebon, 2005, p. 81). Quelques années plus tard, en 2010, les services civiques occupent une place importante dans le secteur associatif (Becquet, 2013, p. 120). De nombreux enjeux économiques derrière le volontariat transforment les formations.

« Le “volontariat”, impulsé par la loi du 23 mai 2006, doit favoriser “l'engagement des jeunes au service des autres”. Il confirme et généralise ce statut intermédiaire indemnisé, entre bénévolat et emploi¹⁰¹, aux frontières du travail domestique et militant. Ainsi, le “contrat d'engagement éducatif” (décret du 28 juillet 2006) fixe le salaire minimum à environ 18 € par jour ; la durée cumulée des contrats conclus par un même titulaire ne peut excéder 80 jours par an. »
(Lebon, 2005, p. 81)

L'harmonisation des diplômes favorise la structuration de l'offre de formations pendant que les acteurs s'organisent autour du marché. La dimension économique gagne en importance dans la stratégie des organismes de formation.

Les réformes et les lois qui se jouent à l'échelle nationale ont une influence sur l'offre de formations d'animateur dans un contexte de marché. Elles sont de divers aspects, à commencer par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les établissements médico-sociaux mobilisent l'animation, ce qui entraîne une hausse du nombre de formations des animateurs sociaux en BPJEPS AS. Ensuite, l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) de 2007¹⁰² est analysée sur les différents territoires durant les monographies afin d'appréhender ses répercussions sur les marchés locaux. De surcroît, la réforme des régions par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions

¹⁰⁰<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000036847202&type=general&legislature=15> Consulté le 09/05/2020 à 17 h

¹⁰¹ Tariq Ragi, « Les Animateurs : professionnels et militants ? », Agora Débats Jeunesse, n° 19, 1er trim. 2000, p. 4-6. Sur les travailleurs associatifs, cf. Maud Simonet, « Le Monde associatif : entre travail et engagement », in Norbert Alter (dir.), Sociologie du monde du travail, Paris, PUF, 2006, p. 191-207.

¹⁰² <https://www.fonction-publique.gouv.fr/archives/home20111012/article98763ba.html?artsuite=6> Consulté le 18/08/2021 à 21 h

soutient les transformations induites par la RGPP de 2007¹⁰³. Un tournant répressif est pris dans la gestion des banlieues qui restent un problème public (Loncle, 2012). Cette orientation répressive fragilise le rôle de l'animation au sein des quartiers et les équipements socioculturels tentent vainement de se positionner. Paradoxalement, le marché de l'emploi augmente de façon exponentielle. Durant le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy, la révision générale des politiques publiques (RGPP) conduit à une transformation de la gestion des formations par le ministère de tutelle.

« Quand il y a eu la RGPP à l'époque de Sarkozy où on a réuni Jeunesse et Sports avec les Affaires sociales... Ils fonctionnent en délégation depuis toujours et nous on voulait continuer à être très présents, à gérer les candidats, ce qu'on faisait avant. On gérait les parcours individuels de chaque candidat, au BEATEP, au DEFA, on avait tout ça. L'interlocuteur des candidats, c'était d'abord Jeunesse et Sports avant l'organisme de formation. »
(CEPJ, Lyon, 2019)

Enfin, la dernière loi identifiée pour son influence sur le marché de la formation est la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Les participants aux formations bénéficient de leur compte personnel de formation (CPF) pour choisir leur formation indépendamment des employeurs. En outre, des réformes impulsées par l'Union européenne ont elles aussi des répercussions différenciées selon les territoires.

Une logique d'eupéanisation (Radaelli, 2014) est caractérisée par le processus de Bologne qui bouleverse la formation. Les acteurs universitaires doivent en effet repenser les diplômes dans une logique LMD (Licence, Master, Doctorat) (Bruno et *al.*, 2010, p. 86). Les formations professionnelles sont quant à elles contraintes de proposer des formations dans une approche par compétences.

Les directives de l'Union européenne en matière de formation recomposent la logique des diplômes pour les repenser dans une approche par compétences. Les réformes nationales concernant les formations et leur financement induisent une sortie de l'État des diplômes d'animateur.

¹⁰³ La monographie de Toulouse illustrera particulièrement les répercussions de la fusion régionale provoquant le regroupement des DRJSCS toulousaine et montpelliéraine.

4.2 La sortie de l'État du monde de l'animation

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) est un **acteur** important du monde de l'animation ainsi qu'un indicateur de la présence de l'État sur le marché de la formation. Toutefois, l'entité « DRJSCS »¹⁰⁴ est désormais divisée en deux nouvelles directions régionales distinctes : (1) la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au 1er janvier 2021 qui a pour mission les politiques et actions en matière de jeunesse, sports et engagement ; et (2) la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) au 1er avril 2021 qui concerne les politiques et actions en matière de cohésion sociale. De plus, sont également incluses les formations et certifications des professions sociales et paramédicales¹⁰⁵. Par conséquent, ces deux identités distinctes ne reflètent pas le rôle que joue la DRJSCS sur les trois territoires analysés. L'entité DRJSCS sera donc conservée dans l'analyse des monographies afin de rester au plus proche de la réalité du recueil des données. Le retrait des pouvoirs publics est également visible dans la régulation de l'offre des diplômes non professionnels de l'animation et se traduit par l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché du BAFA.

« Vrai pour le BAFA aussi, quand on compare les dossiers d'habilitation, c'est beau, mais en pratique, on sait qu'un mouvement comme le nôtre ne va pas faire la même chose qu'une association de quartier. On est dans un monde néolibéral, le ministère joue son rôle. »
(RespForma-asso-natio-50)

Les acteurs relèvent une disparité des moyens entre les différents ministères. À titre d'exemple, le ministère des Sports et le ministère des Affaires sociales possèdent un budget de 12 milliards d'euros (2021¹⁰⁶) et une partie du budget de 600 000 € est affichée pour la « qualification en travail social » alors que les financements attribués à l'animation sont noyés dans le budget « Jeunesse et vie associative » qui représente 0,7 milliard d'euros (2021¹⁰⁷) dont 72 % sont

¹⁰⁴ Compte-rendu du conseil des ministres du 9 décembre 2020 : <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-12-09> Consulté le 18/08/2021 à 21 h 10

- Décret n° 2020 – 1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412>

- Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042635995> Consulté le 18/08/2021 à 21 h 15

¹⁰⁵ <https://ile-de-france.drjcs.gouv.fr/spip.php?article1485> Consulté le 22/07/2021 à 9 h

¹⁰⁶ <https://www.budget.gouv.fr/budget-etat/ministere?ministere=34750&programme=28900> Consulté le 22/07/2021 à 9 h

¹⁰⁷ <https://www.budget.gouv.fr/budget-etat/ministere?ministere=34855&programme=29035> Consulté le 22/07/2021 à 9 h

consacrés au « développement du service civique » (*i.e.*, 0,5 milliard d'euros). Les formations dans l'animation professionnelle sont de surcroît une sous-section du ministère des Sports, représentant une partie minoritaire de l'activité de formation de ce ministère.

« La tutelle, c'est le ministère des Sports qui habilite. Ils n'ont pas les mêmes moyens que le travail social. Le ministère ne fait pas son travail formateur. Le ministère des Affaires sociales, quand il habilite, il prend en charge une grosse partie du coût de formation. Ce n'est pas le cas chez nous. Jeunesse et Sports ne pèse pas financièrement, il a de moins en moins d'argent, les services vont être diminués. » (RespForma-asso-natio-50)

Les CEPJ sont un indicateur à part entière de l'implication de l'État dans le monde de l'animation. Ce métier apparaît au moment de l'émergence du monde de l'animation et les agents participent à la structuration, la régulation et l'accompagnement des acteurs. La réduction du nombre de conseillers est un indicateur de la désinstitutionnalisation des formations. Le pouvoir des CEPJ s'inscrit dans les trois sources de légitimité (Weber, 1922) sans pour autant être exclusif. D'abord, la légitimité légale repose sur la « croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens » (*ibid.*). La possibilité d'accorder et de retirer les habilitations permet aux CEPJ d'exercer une influence sur les organismes de formation. Ensuite, la légitimité traditionnelle revêt « un caractère exceptionnel, reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens » (Weber, 1922). Le pouvoir conféré aux conseillers ainsi que leurs pratiques d'accompagnement construit la légitimité des acteurs de la formation. Enfin, la légitimité charismatique repose sur la « soumission au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne » (*ibid.*). Ces éléments « sacralisent » le rôle du CEPJ.

L'ancrage des CEPJ sur un territoire instaure un « rapport de confiance » entre l'État et les acteurs de la formation. Néanmoins, la réforme des régions évoquée précédemment transforme le rapport territorial des DRJSCS auprès de ces acteurs¹⁰⁸. Trois dimensions clefs sont analysées dans les missions des CEPJ : (1) la gestion des habilitations¹⁰⁹, (2) l'accompagnement des opérateurs et (3) l'évaluation des formations. Cependant, le rôle de l'État n'est plus central dans la régulation du marché comme en témoigne la diminution des interventions de la DRJSCS auprès des acteurs. Les inspecteurs et les conseillers sont ainsi en difficulté face aux réductions

¹⁰⁸ À Grenoble la DRJSCS et ses CEPJ sont relocalisés à Lyon et à Toulouse, elle fusionne avec Montpellier. Cependant à Paris, aucune transformation géographique n'est identifiée.

¹⁰⁹ Au même titre nommé : « accréditation ».

d'effectifs. L'accompagnement des offreurs se restreint à la validation et à la reconduction des habilitations à organiser des formations. La domination légale rationnelle de l'entité est donc en baisse et peine à réguler le marché. Son rôle sera analysé à travers l'octroi des accréditations. Par ailleurs, l'affaiblissement de la domination légale rationnelle conduit parfois à l'émergence d'une certaine domination charismatique qui est illustrée à travers les relations entre les CEPJ et les acteurs.

Le recensement des animateurs est toujours aussi complexe. Cependant, Lebon (2009) en comptabilise 110 000 en 2009. Les chiffres de l'Onisep (2019) sont de 148 000 animateurs en activité. Les acteurs de la formation interrogés dans le cadre du questionnaire soulignent cette évolution. L'avenir des diplômés connaît toutefois des bouleversements durant la période actuelle. La formation professionnelle est au cœur de nombreux changements comme les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) devenus des Opérateurs de compétences (OPCO) ; les certificats et agréments de France compétences sont opérationnels depuis janvier 2021. L'approche par compétences favorise des équivalences de droit qui conduisent à des parcours partiels de formation, les organismes doivent adapter leurs approches pédagogiques afin d'intégrer des stagiaires tout au long des formations. Les politiques de jeunesse sont renvoyées à un niveau encore plus local que dans les périodes précédentes (Loncle, 2012). La présence de l'État s'éloigne du monde de l'animation. Le sous-directeur de l'Éducation populaire à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) rattachée au ministère de l'Éducation nationale définit à ce titre, le rôle de l'État de la façon suivante :

« Toute la difficulté du rôle de l'État dans ce champ, c'est qu'il a été à la fois régulateur, contrôleur ; prescripteur ; et accompagnateur et on a toujours navigué entre les trois. On en prenait, deux ou un... »

Maintenant, on régule toujours, on réglemente, et il y a tout un travail qui est fait sur le contrôle d'honorabilité, la moralité... Je vois sur les colos, les plans mercredi, on essaie de développer, d'accompagner, d'impulser les choses. On est sur les deux. »

(DirAdj-DEJPVA-natio-53)

Le développement de la logique de prestation de service (Loncle, 2012) participe à une mise en concurrence des acteurs privés avec ou sans but lucratif (*i.e.*, société ou association). À cet égard, les appels d'offres sont massivement organisés en vue de financer les formations. Les Conseils régionaux mobilisent cet outil de régulation de marché afin de maintenir une offre de formation sur un territoire et Pôle emploi les commandites afin de former des demandeurs d'emploi. Néanmoins, la recomposition des régions favorise la concurrence entre des acteurs initialement de marchés différents qui s'étendent sur de nouveaux territoires.

Les CEPJ sont l'indicateur privilégié pour interroger le rôle de l'État et les directives auxquelles les agents font face témoignent d'un retrait de l'État de la formation d'animateur. Par ailleurs, une analyse plus détaillée portera sur les autres acteurs (*e.g.*, mouvements d'éducation populaire, entreprises et universités) dans les monographies.

4.3 Une offre pensée dans une approche par compétences

Le processus de Bologne vise à transformer les formations d'animateur. Un passage s'opère d'Unité de Formation (UF) à Unité de compétences (UC) et plus précisément de 4 UF à 10 UC pour passer à 4 UC. Un processus de normalisation des formations caractérise cette nouvelle période. Il est articulé à l'approche par compétences. Le processus de Bologne témoigne de l'accélération du processus d'universitarisation au niveau européen soutenue par la nouvelle gestion publique (Bezes et Musselin, 2015). Les formations dans l'animation professionnelle sont en effet présentes à tous les niveaux de qualification¹¹⁰. La visée principale reste toutefois la professionnalisation des animateurs qui sont désormais des techniciens. L'animateur est à ce titre identifié à une classe sociale qui nécessite des formations opérationnelles afin de proposer des prestations à un public.

Selon Musselin (2007, p. 99), le processus de Bologne est identifiable en deux étapes : l'harmonisation des structures entre les pays de l'Union européenne et la conception d'un processus d'assurance qualité (Musselin et Froment, 2007, p. 99). Ainsi, dans le cadre de la formation d'animateur, l'hypothèse de la perte de singularité des acteurs qui caractérise leurs formations – donc leur offre – est à considérer. Toutefois, les différents acteurs qui se revendiquent dans différents mouvements d'éducation caractérisent les formations. À titre d'exemple, les universités et les fédérations d'éducation populaire ont des approches sensiblement différentes des formations. Le second point évoqué par Musselin (2007) par rapport à « l'assurance qualité » explique la sortie progressive de l'État dans le contrôle des formations d'animateur professionnel aux profits d'organismes privés, qui vont devoir les labéliser. De plus, deux thèmes sont associés et découlent de ce processus à l'instar de la transformation des structures et la mise en place de systèmes d'assurance qualité (*ibid.*). Froment (2007, p. 100) pointe la contradiction de l'individualisation de masse : « tenir compte davantage du besoin des étudiants dans un système universitaire de masse » (*ibid.*). Cependant, le monde de l'animation s'inscrit depuis le DEFA

¹¹⁰ En considérant les Masters proposés par l'Université.

dans une démarche de formation tout au long de la vie qui est également un des principes – secondaire – du processus de Bologne.

L'application de ce processus transforme l'offre de formation. La ministre Marie-George Buffet participe à la recomposition des diplômes qui se divisent en quatre unités de compétences (UC). La logique de formation est différente, l'évaluation a lieu pendant la formation et sur le terrain. L'approche est d'évaluer une compétence à un moment donné en présupposant qu'elle sera transférable (Houot, 2020, p. 127). Del Rey (2013, p. 9) considère quant à elle la compétence comme un « processus néolibéral tendant à placer, plutôt que l'éducation au service de l'homme, le petit d'homme à éduquer au service de l'économie » (*ibid.*). Cette nouvelle filière est pensée avec une hiérarchie dans les diplômes qui marque une division du travail : assistant, technicien, coordinateur et directeur. Par conséquent, la filière est organisée dans une logique de progression de niveau et la construction pédagogique s'inscrit dans l'approche normalisatrice du processus de Bologne et améliore la lisibilité de la filière des formations JEP.

Par ailleurs, tous les diplômes n'ont pas été réformés au même moment. Le premier à être élaboré est le BPJEPS (2001) de niveau 4 (Bac), qui est désormais le diplôme de référence de la filière. Étant proposé massivement avec des prérequis qui facilitent l'entrée en formation et une durée courte, il remplace progressivement le DEFA dans la pratique. En 2006, deux nouveaux le remplacent : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) de niveau 5 (Bac + 2) et Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) de niveau 6 (Bac + 3). Le DEFA est définitivement aboli en 2015. Enfin, le niveau infrabac connaît des turbulences. Le BAPAAT laisse place au Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) de Niveau 3 (CAP). Au même niveau la branche animation (CPNEF) propose un Certificat de qualification professionnelle (CQP).

Des diplômes entre le niveau 3 et le niveau 6 – avec un cœur de métier au niveau 4 – construisent la nouvelle filière JEP. Des Masters proposés par les universités complètent l'offre de formation au niveau 7 (*e.g.*, par les doubles formations entre des DESJEPS et des Masters en *sciences de l'éducation et de la formation*). La division du travail (*i.e.*, de l'ouvrier au cadre) hiérarchise ainsi les diplômes. La segmentation du travail dans l'animation se construit par différents degrés de technicité traduits en compétences. Les formations par UC favorisent le fractionnement des diplômes et facilitent la validation par équivalence. Les formations de l'animation sont

calquées sur les diplômes de l'Éducation nationale. Cette transformation majeure illustre l'institutionnalisation des diplômes par rapport aux premières formations et à la première filière, initialement émancipée du schéma linéaire de la scolarité. L'uniformisation des formations conduit à reproduire la norme scolaire à travers les niveaux de diplômes.

Les équivalences favorisent la normalisation des formations par la symétrie entre les niveaux des diplômes JEP et les diplômes de l'Éducation nationale et de l'université, comme cela est prévu dans le cadre du processus de Bologne pour les diplômes universitaires (Belloubet-Frier, 2005, p. 245).

Les nouvelles formations qui émergent du processus de Bologne apportent une lisibilité dans la filière de formation avec une division du travail beaucoup plus claire que lors des périodes précédentes. Deux filières sont à distinguer : celles des formations JEP (*i.e.*, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS) et celles des acteurs publics (*i.e.*, Bac Pro *Animation enfance et personnes âgées*, DUT *carrières sociales option animation sociale et socioculturelle*, Licences Professionnelles *Animation*, Licences en *sciences de l'éducation et de la formation* et Masters en *sciences de l'éducation et de la formation*).

Pour conclure au sujet de cette période, les directives de l'Union européenne conditionnent la réorganisation des diplômes d'animateur. Ensuite, les réformes en matière de formation professionnelle transforment également l'approche de formation. Enfin, l'Éducation nationale organise une nouvelle filière parallèle aux diplômes JEP. À ce titre, trois indicateurs illustrent le processus de normalisation dans la filière. Premièrement, les 4 UC sont appliqués à l'animation, mais aussi aux formations de façon plus générale à d'autres secteurs (*e.g.*, sport). Deuxièmement, la structuration de la filière JEP est calquée sur les niveaux de l'Éducation nationale et de l'université. Troisièmement, le principe d'équivalences entre les diplômes comme les UC 1 et 2 du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) qui traitent le projet et une équivalence de ces deux UC est automatique si le candidat a déjà validé un Bac Pro *Animation*, un Diplôme d'État de moniteur-éducateur ou n'importe quel autre BPJEPS. Cette recomposition des diplômes transforme la composition des acteurs avec l'entrée de nombreuses entreprises de formation sur le marché des diplômes JEP.

5 Conclusion : Des formations comme produit sur un marché

Cette partie sociohistorique a mis en lumière l'émergence de l'animation et la construction des premières formations qui sont initialement organisées pour répondre à une demande occasionnelle (*i.e.*, durant les vacances scolaires). Progressivement, l'animation se professionnalise et se structure à travers des diplômes. La construction des formations est essentiellement à destination de militants et se technicise graduellement comme en témoigne la composition des diplômes en passant des unités de formation aux unités de compétences. Les diplômes d'animateur sont organisés dans un format professionnel pour répondre aux besoins des politiques publiques en termes d'intervention locale. L'émergence et la structuration des formations d'animateur professionnel démontrées à travers l'approche sociohistorique témoignent de la professionnalisation des formations par les diplômes.

L'organisation de l'offre de formations dans l'animation a considérablement évolué depuis les années 1950. Elles sont désormais organisées à travers une offre hybride composée de plusieurs organismes de tutelle qui permettent la mise en place des formations : les formations JEP¹¹¹, les formations de la CPNEF¹¹² les formations du ministère de l'Éducation nationale¹¹³ et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation¹¹⁴. Par ailleurs, les injonctions européennes du processus de Bologne ont, elles aussi, une influence sur le monde de l'animation. Le processus d'universitarisation percute ce dernier dans les années 1960 avec la création des DUT Carrières Sociales option *Animation sociale et socioculturelle*. Ce processus est externe au monde de l'animation et conduit à l'élaboration d'une offre de diplôme professionnel. Le processus de professionnalisation conduit les diplômes à une normalisation pour rentrer dans le cadre du processus de Bologne. Les formations sont ainsi élaborées avec une approche par compétences qui entraîne une certaine porosité avec d'autres secteurs (*e.g.*, sport, travail social, agriculture) et une uniformisation des formations. Par ailleurs, les politiques publiques s'organisent dans des logiques de marchés publics à travers des appels d'offres. Par conséquent, les organismes de formation se retrouvent en concurrence et leur survie dépend de leur capacité à se positionner sur un marché. Les acteurs adoptent donc une stratégie pour rester identifiés sur les formations.

La partie suivante est à ce titre consacrée à l'analyse des modes de régulation des marchés locaux de Paris, Grenoble et Toulouse.

¹¹¹ Jeunesse et Éducation Populaire qui sont composées des CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS

¹¹² Commission paritaire nationale emploi formation de l'animation (branche animation) qui a élaboré les CQP.

¹¹³ Baccalauréat Professionnel *Animation enfance et personnes âgées*

¹¹⁴ DUT carrières sociales option *animation sociale et socioculturelle*, diverses Licences Professionnelles et Masters

4 PARTIE

Le marché de la formation : Trois modes de régulation différenciés à l'échelle locale

La partie sociohistorique a permis l'analyse de l'émergence et de la structuration du marché de la formation d'animateur – en s'intéressant au contexte, aux acteurs et aux diplômes – à l'échelle nationale. Dans cette partie, il est question d'illustrer à travers trois monographies contrastées la structuration de marchés locaux de la formation d'animateur professionnel. La démarche cartographique a orienté le choix de ces trois cas pour leur multiactorialité (*i.e.*, association, université et entreprise) et leur offre exhaustive et étayée de formation (*i.e.*, diplômes JEP et diplômes universitaires). Cette introduction vise à rappeler la grille d'analyse des monographies afin d'étayer les éléments concordants et discordants de l'organisation du marché sur chaque territoire. Enfin seront présentées les différentes dimensions qui guident le corps de l'analyse de chaque monographie.

Afin de pouvoir caractériser les marchés et de les comparer, une grille d'analyse commune à chaque territoire a été élaborée en veillant à prendre en considération les spécificités propres à chaque marché. La grille d'analyse comporte : d'abord, une introduction qui qualifie le marché analysé et pointe ses caractéristiques spécifiques ; ensuite, trois axes visant à analyser la structuration du marché (*i.e.*, la construction de la demande sur le marché, les acteurs qui y répondent et les conventions organisationnelles qui le structurent) ; enfin, une conclusion qui synthétise les éléments saillants et qualifie chaque marché (*i.e.*, à régulation externalisée, autorégulée et chaotique) qui servira de support à la comparaison des trois cas. À partir du point de vue de chaque organisme de formation présent sur ces territoires, cette grille permet ainsi d'analyser

la manière dont les offreurs construisent la demande dans ces marchés et structurent l'offre. L'analyse porte sur des éléments historiques propres à chacun des marchés à l'instar des analyses des systèmes locaux proposées par Borraz (1999, 2015a) au sujet des actions locales pour la lutte contre le SIDA ou par Loncle (2011) qui analyse la jeunesse à l'échelle locale.

À ce stade, quelques précisions sur les trois axes qui organisent l'analyse des monographies (*i.e.*, la construction de la demande sur le marché, les acteurs qui y répondent et les conventions organisationnelles qui le structurent) sont nécessaires. D'abord, deux dimensions visent à interroger la construction de la demande sur le marché à travers (1) le positionnement régulateur de la DRJSCS sur le territoire et (2) l'identité des demandeurs sur le marché. Ensuite, trois dimensions conduisent l'analyse des acteurs du marché de la formation : (1) les trajectoires actuelles (*i.e.*, organisationnelle) (2), les trajectoires intra-actuelles (*i.e.*, individuelles) et (3) les modes de régulation inter-actuels. Enfin, les conventions d'organisation sont étudiées en s'intéressant à : (1) la concurrence au sein du marché (2) la coopération entre les acteurs de la formation et (3) les spécificités de l'offre.

Premièrement, les directives des politiques publiques conditionnent, en grande partie, la **demande** et ont une influence directe sur les candidats. Toutefois, ce sont avant tout les financeurs qui influencent le marché en prenant en charge la formation. Dans les monographies, l'examen de la demande repose sur une analyse des modes de financement utilisés sur chacun des territoires.

Tout d'abord, les candidats qui autofinancent leur formation représentent une minorité de cas, mais ils participent à la construction de la demande. Les formations sont onéreuses (*i.e.*, aux alentours de 6000 € pour une formation JEP, par ailleurs, la formation initiale à l'université nécessite des frais d'environ 170 € en licence¹¹⁵). Les participants qui ne bénéficient pas d'aides extérieures sont le plus souvent en position d'échec quant au diplôme.

Ensuite, les employeurs financent une part importante des participants. Ils forment leurs salariés en avec le soutien des OPCO qui participent au financement des plans de formation. Des directives nationales incitent les opérateurs à former leurs équipes afin de pérenniser l'établissement. À titre d'exemple, l'arrêté du 28 février 2017 relatif à l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés pour une durée de plus de quatre-vingts jours et pour un effectif supérieur à quatre-vingts mineurs¹¹⁶ est un déclencheur qui a provoqué l'entrée en formation de

¹¹⁵ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865> consulté le 21/09/2021 à 23 h 35

¹¹⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034187886/> consulté le 18/08/2021 à 11 h 15

nombreux directeurs d'accueils périscolaires. Par ailleurs, le Service Jeunesse des mairies est également client et financeur lorsqu'il fait former des animateurs qui travailleront ensuite pour ledit service.

Enfin, les appels d'offres commandités par les Conseils régionaux¹¹⁷ ou par Pôle emploi sont également des leviers de financement des participants. Les pourvoyeurs de ce dispositif ciblent des profils particuliers à même de bénéficier du dispositif par la mobilisation de critères figés (*e.g.*, âge, la localisation d'habitation, le niveau de diplôme, *etc.*). Ils définissent également les conditions de la formation (*i.e.*, la durée, le nombre de participants financés, *etc.*) et les opérateurs organisent les diplômes afin de bénéficier de la prise en charge des stagiaires. Par conséquent, les modes de financement induisent les offres locales et influencent les marchés.

Deuxièmement, dans un contexte de marché, une **offre** répond nécessairement à une demande. En l'occurrence, sur le marché de la formation, les **acteurs** – qui sont composés d'**individus** – sont les promoteurs essentiels de l'offre. À ce stade, la distinction est à approfondir afin d'éviter toute confusion entre ces termes qui sont proches et une clarification des terminologies et distinctions conceptuelles est nécessaire. Les acteurs sont nommés de façon indifférenciée : offreurs, structures de formation, opérateurs, intermédiaires et organismes de formation. Lorsqu'il sera question des individus, ils seront désignés comme : protagoniste, ou personne. Lorsqu'une distinction supplémentaire sera nécessaire, ils seront également identifiés comme étant : salariés, formateurs, responsables de formation ou directeurs. À ce titre, un axe de la grille d'analyse de chaque monographie consistera à analyser le marché local à l'échelle des trajectoires organisationnelles et individuelles. Cette distinction vise ainsi à être approfondie avec **les trajectoires** d'un double point de vue (*i.e.*, des acteurs et des individus). Elles sont considérées comme des idéaux-types (Weber, 1992) et ont des caractéristiques distinctives.

Tout d'abord, pour les offreurs, l'objectif est d'analyser des trajectoires en considérant leur origine à l'animation et en les catégorisant par leur statut juridique. L'origine à l'animation est définie comme étant : endogène (aborigène et indigène) ou allogène. L'origine endogène considère que l'acteur a un rapport direct aux formations d'animateur. Toutefois, les acteurs aborigènes sont distingués des indigènes. Les acteurs aborigènes sont les fédérations d'éducation populaire et certains IUT ayant participé à l'organisation des premières formations.

¹¹⁷ Les Conseils régionaux sont également appelés Région (avec une majuscule) pour fluidifier la lecture. L'emploi de région (sans majuscule) est réservé à la dimension territoriale.

Ensuite, les acteurs indigènes sont ceux créés pour proposer des formations d'animateur professionnel (*e.g.*, l'IFAC à Paris, Coodevad et VB Formation à Grenoble ou LEC Formation à Toulouse).

Enfin, les acteurs allogènes sont ceux qui proposent des formations d'animateur dans une seconde partie de la vie de la structure (*e.g.*, Trans-Faire, le Greta Métier de la Santé et du Social pour Paris et le Groupement Nautique Toulousain). Les origines à l'animation (*i.e.*, endogène, aborigène, indigène et allogène) sont croisées avec le statut juridique qui est public (*i.e.*, université, Greta), privé non marchand (associations) et privé marchand (entreprise). Pour chaque monographie, ces données seront corrélées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 3 : Statut juridique et origine des acteurs

	Endogène		Allogène
	Aborigène	Indigène	
Public			
Privé non marchand			
Privé marchand			

Troisièmement, les **conventions d'organisation** de l'offre témoignent des rapports qu'entretiennent les acteurs sur le marché. Les conventions, au sens proposé par Abbott (1988), et remobilisé par François (2005), illustrent comment les offreurs élaborent des modes spécifiques, et distincts, d'interactions sur le marché. Le marché se structure aussi bien par la concurrence que par la coopération. Ces interactions interrogent ainsi l'organisation des acteurs, à travers les conventions, constituant le marché.

En somme, les trois monographies vont reprendre tous les éléments évoqués dans cette introduction et s'articuler autour de trois parties (*i.e.*, (1) la construction de l'offre, (2) les acteurs et (3) les conventions d'organisation de l'offre) afin de démontrer les modes de régulation analysés dans les trois marchés à savoir : **régulation externalisée** pour Paris, **autorégulée** pour Grenoble et **chaotique** pour Toulouse. Une fois que ces trois cas auront été analysés, ils feront l'objet d'une comparaison, dans la partie 5, au prisme des cinq composantes du marché évoquées dans l'introduction (*i.e.*, (1) bureaucratique, (2) politique, (3) économique, (4) demande qui renvoie aux clients et (5) offre).

1 MONOGRAPHIE

Paris Un marché à régulation externalisée

« [L'acteur X est, NDA] en redressement judiciaire, ça explique les choses, [Personne Y, NDA] arrive avec une solution : 19 stagiaires à 8000 € en DEJEPS et 24 stagiaires à 8000 € pour le DESJEPS, il arrive avec quasiment 300 000 € qu'il pose sur la table. Ça sauve tout et il s'en fiche de qui rentre en formation. »
(EC-Univ-Paris-40)

Le marché parisien de la formation d'animateur professionnel est composé de nombreux acteurs qui agissent aussi bien localement que nationalement. L'importance que représente le marché incite les acteurs à organiser le mode de régulation. Ce marché est ainsi qualifié comme étant un **marché à régulation externalisée**, délégué à une association créée par les acteurs de l'animation en réponse aux contraintes des politiques publiques : l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs (ARFA). La monographie du marché parisien vise à appréhender le contexte de la construction de la demande sur ce territoire. La régulation du marché vise également à interroger l'influence de la DRJSCS. Ensuite, l'analyse des offreurs et de leurs interactions a pour objectif d'apporter des éléments de compréhension quant à leur positionnement et à la structuration de leur offre pour répondre à la demande locale. Enfin, les conventions construites entre les offreurs, de façon plus ou moins formelle, participeraient à l'organisation du marché.

1.1 L'émergence d'une demande dans un contexte favorable

Cette partie présente le contexte du marché parisien en traitant deux points principaux. Le premier concerne l'intervention de l'État sur la formation d'animateur professionnel en considérant le rôle de la DRJSCS. Le second aborde la question de la structuration de la demande dans ce marché par des appels d'offres régionaux.

1.1.1 Le désengagement de l'État et de la DRJSCS

Afin de comprendre le rôle que joue la DRJSCS sur le marché, trois points seront abordés : (1) l'évolution de la DRJSCS tel que décrite par une inspectrice de cette structure, (2) la description des rapports que les opérateurs privés entretiennent avec cette entité et (3) l'accompagnement des acteurs par l'État et son influence directe.

Premièrement, des **réformes nationales** traversent la DRJSCS (*e.g.*, Réforme des régions de 2015 ou la RGPP de 2007) à l'instar de toutes les directions régionales. Cependant, sur le marché parisien, la pression économique influence son rôle. La délégation progressive de l'évaluation des participants aux acteurs eux-mêmes illustre le retrait des pouvoirs publics. L'objectif à terme est en effet d'aboutir à une délégation totale de l'évaluation pour conserver uniquement la compétence de validation des diplômes.

« En Île-de-France on avait gardé l'organisation des sessions de formation et on commence à déléguer cette année pour qu'en 2020 on ne fasse plus du tout de certification. Ensuite, on a l'organisation des jurys pléniers et la délivrance des diplômes. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Le rôle principal de la DRJSCS en Île-de-France concerne l'octroi d'habilitations aux acteurs pour l'organisation des formations d'animateur. Les Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse (CEPJ) – qui sont les agents de la DRJSCS – entretiennent ainsi une domination rationnelle-légale du pouvoir sur les opérateurs (Weber, 1922). Ces accréditations sont la base de l'organisation des formations sur le territoire. L'accréditation des acteurs entraîne un allègement des modalités de reconduction des habilitations. Ces démarches sont à renouveler tous les cinq ans.

« Quand ils sont habilités une fois, ils ont un dossier allégé, pour les autres diplômes sur les clauses générales. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

La DRJSCS a effectivement un pouvoir de contrôle et de sanction pour les acteurs. Celui-ci se résume essentiellement à ne pas renouveler l'habilitation. Cependant, les enjeux économiques

autour de l'emploi que représentent les formations donnent un levier de négociation aux offreurs. Les démarches juridiques dans lesquelles les opérateurs s'engagent pour récupérer leurs accréditations leur donnent régulièrement raison. Par conséquent, les membres de la DRJSCS sont contraints de trouver des solutions afin d'accompagner les associations et les entreprises pour redresser la situation et réorganiser des formations dans des conditions qui conviennent aux attendus.

« La plupart des juges ont fait prévaloir le motif économique et on nous a dit : “vous vous mettez autour de la table et vous trouvez une solution”. Parce qu'à chaque fois qu'on a refusé une habilitation, l'organisme de formation a utilisé son droit de recours et ils nous ont ramenés au tribunal administratif, on a régulièrement perdu. »
(Insp-DRJSCS-Paris-28)

L'embauche des salariés justifie le maintien de l'habilitation. Dans le cas d'un refus de la reconduction de l'accréditation, les salariés ne peuvent plus organiser de formations. Par conséquent, la perte de l'habilitation entraînerait leur licenciement. L'ancrage des organismes de formation sur le marché est un argument supplémentaire pour le maintien de l'accréditation.

« Toutes les dernières décisions : “l'organisme de formation existe depuis plusieurs années, il n'est pas entendable que des salariés soient mis à la porte parce que vous refusez une habilitation”. »
(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Les décisions judiciaires vont ainsi à contresens de la DRJSCS et remettent en question sa légitimité auprès des acteurs. En outre, d'autres formations bénéficient également de décisions judiciaires en allant dans le sens économique plutôt que dans le sens du ministère de tutelle.

« C'est dur à avaler pour nous, mais c'est une réalité dont il faut tenir compte, on en a parlé à notre ministère parce qu'on n'est pas les seuls à nous faire renvoyer dans “nos vingt-deux” par les tribunaux. »
(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Cependant, des moyens juridiques sont à la disposition de la DRJSCS, mais sont visiblement insuffisants pour retirer définitivement une habilitation aux organismes de formation. D'ailleurs, des cas de jurisprudence favorisent la restitution des accréditations aux acteurs, soulignant ainsi le retrait de la DRJSCS et de sa domination rationnelle-légale (Weber, 1922).

« On a un arsenal juridique qui nous permet de revenir sur une décision d'habilitation, mais la jurisprudence nous montre le contraire. Lorsque la structure a l'habilitation, c'est très compliqué. »
(Insp-DRJSCS-Paris-28)

La complexité du retrait des accréditations par la DRJSCS entraîne des attentes importantes sur les nouveaux acteurs qui cherchent à proposer des formations d'animateur professionnel. Les nouveaux entrants doivent en effet démontrer que les formations répondent à un réel besoin du

territoire. Dans le dossier préalable à l'habilitation, les acteurs doivent identifier les besoins à l'échelle locale.

« Sur un nouveau, ce n'est pas pareil, on est plus sûr sur les nouveaux, on peut demander plus de choses. Il est plus facile de refuser une habilitation que de la retirer. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Les accréditations représentent des enjeux économiques réels pour les acteurs qui priment sur la qualité des formations. La perte de cette accréditation à offrir des formations conduit à la perte de l'activité et des parts de marché. Le retrait de l'habilitation peut entraîner la fin de l'activité de l'acteur dans la mesure où son plan économique repose uniquement sur la formation.

« Pour eux, c'est la perte totale de l'activité et la fin de la structure. L'économie est au centre et c'est suivi par les tribunaux. Ce n'est pas une majorité, mais ça existe. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Bien que ces cas de retrait d'accréditation soient rares, les membres de la DRJSCS continuent d'établir des dossiers en recueillant les plaintes des stagiaires et tous les manquements aux habilitations repérés chez les acteurs. Ces dossiers sont ainsi constitués en vue de mener des inspections approfondies dans le cas de manquements répétés dans l'organisation des formations.

Deuxièmement, certains acteurs perçoivent la DRJSCS comme la cause de la dérégulation du marché. Les offreurs identifient cette entité comme l'origine de leur mise en concurrence étant donné que la délégation d'État habilite de nouveaux organismes de formation. Par conséquent, la présence de ces nouveaux acteurs augmente la concurrence.

« Un marché ouvert à la concurrence, la tutelle ne fait pas son boulot de régulation. »

(RespForma-asso-natio-50)

Cependant, lorsque la DRJSCS impulse une régulation, elle passe par des partenariats ou par une forte incitation au regroupement, à l'instar de la constitution de l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs (ARFA). Ce fonctionnement amène ainsi les acteurs à coopérer, tout en étant en concurrence sur un marché local.

« Alors qu'elle devrait réguler, quand elle le fait, c'est contraint et forcé les gens à travailler ensemble alors qu'ils n'ont pas forcément envie de le faire. »

(RespForma-asso-natio-50)

Enfin, les acteurs s'accordent sur le fait que la DRJSCS opère un retrait croissant du marché. Les entretiens soutiennent ce constat. La réduction des interventions des membres de la direction régionale auprès des offreurs et la délégation croissante des évaluations témoigne de la diminution de moyens et de l'affaiblissement de leur domination rationnelle-légale (Weber, 1922).

« Il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils aient plus de moyens et plus d'emprises. Je crains qu'on aille vers un rétrécissement du champ de l'action publique, uniquement à l'habilitation et au contrôle. Après il n'y aura plus rien du tout du reste. Les organismes de formation se verront déléguer les services totalement ou en partialité et il n'y aura quasiment plus d'intervention du ministère. Si ça continue dans cette direction-là, c'est ce vers quoi on va. »

(RespForma-entre-Paris-43)

Cependant, les associations (*e.g.*, les Ceméa, l'UFCV ou l'IFAC) et les entreprises (*e.g.*, Trans-Faire) continuent de travailler avec la direction régionale.

« Quand la DRJSCS nous dit : “vous faites tout et nous on contrôle à la fin”. En gros, ils se transforment en chambre d'enregistrement »

(Coordo-asso-Paris-27)

Troisièmement, certaines fédérations d'éducation populaire et la DRJSCS maintiennent une forme de coopération. Des échanges d'informations sont réguliers entre la DRJSCS et les acteurs sur les modalités de la formation. Cependant, la suppression du ministère de la Jeunesse et des Sports avec un déplacement de la compétence Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale soutient le retrait de la DRJSCS du marché.

« Les délégations font leur boulot de nous informer même si c'est parfois nous qui les informons, assez souvent. Ils sont très malmenés, le ministère de la Jeunesse et des Sports n'existe plus. La jeunesse a intégré l'Éducation nationale. »

(RespForma-asso-natio-50)

L'incertitude de la composition des ministères et le retrait des pouvoirs publics dans la régulation des formations provoquent une inversion des rôles dans la mesure où les fédérations historiques soutiennent les CEPJ. Par conséquent, une certaine empathie est présente de la part des acteurs auprès du ministère de tutelle.

« Les services publics se réduisent, ils ne savent pas ce qu'ils vont être dans un an. On ne peut pas dire qu'on est soutenu, c'est plutôt eux qui nous accompagnent et qui suivent que l'inverse. Ils sont inquiets de leur devenir. »

(RespForma-asso-natio-50)

Enfin, certains acteurs affichent une satisfaction quant à l'accompagnement et aux rapports entretenus avec la DRJSCS. Lors de l'ouverture des formations, les CEPJ assurent un rôle d'accompagnement des opérateurs. Par ailleurs, certains acteurs sont structurés au niveau national et organisent un accompagnement en interne (*e.g.*, entre régions). La mutualisation des connaissances pallie ainsi le rôle d'accompagnement de l'État jugé par certains acteurs comme étant défaillant.

« Le rapport avec la DRJSCS est bon, on est tributaire des réformes en cours. On a des conseillers, un attribué par formation. »

(ResForma-asso-Paris-26)

Pour conclure, l'influence de la DRJSCS sur le marché diminue. À cet égard, la réduction du nombre d'interventions des CEPJ auprès des acteurs, le retrait ou le non-renouvellement difficile sinon impossible des habilitations aux organismes jugés défaillants ainsi que le transfert de la compétence Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale sont tout autant d'indicateurs du retrait de la DRJSCS du marché de la formation d'animateur professionnel. Par ailleurs, la re-composition de cette délégation d'État a une influence sur la construction de la demande qui fait l'objet de la partie suivante.

1.1.2 La construction de la demande par les appels d'offres

Les appels d'offres régionaux pour la formation des apprentis représentent une part importante du marché. Bien qu'il y ait des financements directs de la part des participants ou des prises en charge de l'employeur, les appels d'offres sont la source principale du financement du marché. Un second marché important dans la formation est à destination des chômeurs et se structure à l'aide d'appels d'offres de la part de Pôle emploi. De façon plus globale, cette logique d'appel d'offres est présente à travers d'autres perspectives du monde de l'animation comme dans la gestion des centres sociaux.

« On est sur un terrain parisien où les centres sociaux sont gérés par appels d'offres, même si ce sont les grandes centrales d'éducation populaire, c'est tout de même géré par appels d'offres. La Ligue par exemple, ce sont des catalogues et pourtant l'appel a été remporté par la Ligue et c'est dur de sortir du cadre : il est dans des salles louées, il doit recevoir des jeunes, on est dans une logique gestionnaire. Même si on a un logo "éducation populaire", on a aussi une logique gestionnaire et on perd le fil de l'éducation populaire. »

(EC-Univ-Paris-39)

Les appels d'offres transforment les formations d'animateur. L'évolution des modes de financement influence la durée, le prix, le contenu et le nombre de participants par formation. Lordon (1994) qualifie ce type de transformation du marché par « l'endométabolisme » qui est retenu ici pour pointer les irrégularités des trajectoires des acteurs. L'exploitation en l'occurrence de cette notion vise à appréhender la restructuration de l'offre du marché parisien et l'organisation des acteurs pour répondre à une demande.

En premier lieu, les demandes des financeurs qui mobilisent des appels d'offres structurent le marché. À ce titre, Pôle emploi, le Conseil régional ou plus localement les communes mobilisent ce dispositif de l'action publique.

Tout d'abord, au niveau national la réforme des rythmes scolaires participe à l'augmentation de la demande de formation. La proposition de certains diplômes vise à répondre à ce besoin urgent en termes de volume d'animateurs qualifiés.

« J'interviens depuis deux ans sur le champ. Tout simplement parce qu'il y a eu cette réforme des rythmes scolaires [...] comme on passait de la semaine de quatre jours à quatre jours et demi donc il y avait certaines journées où on finissait à 15 h 30 et les animateurs venaient dans les écoles dans le cadre du PEDT. Le monde de l'animation rentre à l'école et c'est plus que de la garderie. »

(Coordo-asso-Paris-27)

À cet égard, des plans de formations sont également initiés à l'échelle nationale à destination d'un certain public. Par exemple, les chômeurs à l'échelle nationale et régionale peuvent bénéficier de plans de financement par des « places conventionnées ». Ces plans permettent à un nombre de participants, selon certains critères, de bénéficier du financement des formations d'animateur professionnel. Afin de bénéficier de ces financements, les acteurs privés doivent alors présenter un projet de formation à destination de ces participants potentiels.

« Pour les demandeurs d'emploi, il y a des financements au niveau régional ou national. L'organisme les obtient dans le cadre de réponse à appels d'offres, il faut présenter un projet et ça nous accorde entre cinq et dix places sur une formation ou réparties sur plusieurs niveaux. Une fois qu'on a ces places-là, c'est à nous de les attribuer aux demandeurs d'emploi. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Par la suite, des appels d'offres entrent dans des plans de formation régionaux visant à répondre à un besoin d'animateurs formés. Les formations entrent ainsi dans les projets de développement territoriaux des politiques publiques. Ces projets peuvent être liés aux déploiements de l'animation autour du monde scolaire ou dans l'expansion de l'animation paramédicale avec des formations en *Animation Sociale*.

« La Région met en place des plans de formation ciblés sur des filières ou sur des territoires en fonction des besoins, de l'analyse du territoire. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Enfin, les communes sollicitent également les acteurs avec des demandes précises concernant la formation d'animateur. Les communes formulent parfois des besoins qui évoluent en partenariats. Les différentes spécialités des diplômes orientent leurs demandes. Les BPJEPS *LTP* donnent une habilitation, particulièrement prisée, à diriger des accueils de loisirs et sont privilégiés dans l'animation périscolaire. À ce titre, l'option *LTP* autorise une activité de direction en accueil collectif de mineurs durant plus de 80 jours avec plus de 80 enfants. Par conséquent, la fonction de direction souligne la professionnalisation de la formation en limitant l'activité des BAFD à 80 jours ou à 80 enfants. En d'autres mots, le BAFD a une vocation de direction occasionnelle d'accueils collectifs de mineurs dans la limite de 80 jours par an. Le secteur

gériatrique et celui du handicap mobilisent quant à eux le BPJEPS AS. La demande de formation est davantage ciblée sur le territoire en fonction des spécialités des diplômés.

« On a de la demande de la part des communes, c'est le BPJEPS LTP, c'est le plus général. On aborde tout, sur l'AS, c'est le sénior et le handicap, LTP on a ça et les jeunes... les autres organismes quand ils proposent du AS c'est des promotions de 15, LTP c'est 25. C'est que ça touche les stagiaires le LTP, on brasse tout, on est sur différents aspects. Un LTP peut diriger, l'AS non. L'AS est trop ciblé. »
(Coordo-entre-Paris-48)

Par ailleurs, la question du financement des formations va au-delà de la volonté des participants. Leur motivation à commencer une formation et leur acceptation de la part des acteurs privés ne sont pas suffisantes à entamer un parcours diplômant. Le financement est un facteur important et déterminant pour les postulants. En conséquence, lorsque les candidats n'entrent pas dans les profils qui peuvent bénéficier d'une prise en charge par le Conseil régional ou par Pôle emploi, l'option de l'autofinancement est envisageable. Cependant, l'autofinancement des participants interroge la pérennité économique des opérateurs qui estiment ce financement trop instable.

« C'est toujours les mêmes qui viennent parce qu'ils sont toujours motivés, il y a de la demande. Moi, j'ai des formations qui n'ouvrent pas, pourtant j'ai une trentaine de dossiers, pour ces formations [...] Elles n'ouvrent pas parce que les candidats qui sont concernés ne peuvent pas payer eux-mêmes leurs formations, qui ont un coût relativement cher, parce que c'est une formation professionnelle diplômante. Donc, ils ne peuvent pas payer leurs formations et pourtant ils sont toujours autant à être intéressés par nos formations. »
(RespForma-asso-Paris-32)

L'option du financement de la formation par la structure de stage reste envisageable pour les participants. Cependant, il doit déjà être salarié ou le devenir pour en bénéficier. Cette possibilité est le plus souvent orientée dans un fonctionnement endogamique pour les salariés déjà employés par la structure. Pour terminer, les appels d'offres représentent donc le mode de financement des formations le plus important. Ils participent à la réorganisation du marché et à la recomposition des acteurs, ce que la prochaine partie vise à démontrer.

En second lieu, trois axes concernant la construction de l'offre par les acteurs en interrogeant la recomposition de la demande et son influence sur les offreurs. Une adaptation importante est nécessaire de la part des opérateurs afin de pouvoir construire une offre adaptée à la demande construite essentiellement par des appels d'offres.

Tout d'abord, ce dispositif conduit les acteurs à adapter leur catalogue de formation à la demande du marché. Les responsables de formation commanditent ainsi des études de marché,

qui font suite à une recherche des besoins. En d'autres termes, ils adoptent une démarche commerciale de prospection des potentiels participants sur le territoire.

« Il y a une démarche de prospection, d'identification de besoins de formations, de besoins d'employeurs et bien de niches d'emplois, il faut que ça soit en adéquation entre l'offre et la demande et l'employabilité et les candidats donc il faut combiner tout ça. »

(Dir-asso-Paris-33)

Les appels d'offres accroissent considérablement le nombre de formations chez les acteurs. Par conséquent, le nombre de formations fluctue en fonction du nombre de commandes de la part du financeur. À cet égard, le nombre de formations organisées par les acteurs du marché parisien est assez limité, ne dépassant que très rarement trois formations par an sur le même niveau de formation.

« Il y a une à deux sessions par an, une qu'on organise et une autre qui est demandée par la Région. Si on a des places sur l'appel d'offres, on peut monter à trois, on a entre quinze et vingt stagiaires, ça marche bien. »

(RespForma-entre-Paris-45)

Pour certains acteurs, les réponses aux appels d'offres favorisent l'aménagement d'une session supplémentaire. Toutefois, pour d'autres acteurs, ce dispositif représente un volume beaucoup plus important. À titre d'exemple, le Greta qui a récemment investi le marché de la formation d'animateur professionnel organise six formations dans le cadre de ces appels d'offres.

« Avec le premier appel d'offres, on avait une session, on ne pouvait qu'en ouvrir une. Maintenant, on a deux BPJEPS, deux DEJEPS et deux préqualifications parce qu'on a remporté un nouvel appel d'offres. »

(RespForma-Greta-Paris-31)

Le nombre de formations professionnelles augmente et prend le dessus sur les formations d'animateur occasionnel, ce qui souligne la professionnalisation des animateurs sur le marché de la formation. Les appels d'offres soutiennent donc ce processus de professionnalisation.

« Sur les 4000 diplômés de 2017, 75 % des diplômés étaient des BPJEPS, c'est la formation phare comme le BAFA pour le volontaire. Le dernier niveau c'est le DEJEPS et on n'a pas de DESJEPS. »

(Coordo-asso-Paris-27)

Ensuite, des diplômes émergent pour l'encadrement de l'animation, en particulier au niveau périscolaire. Des CQP ont ainsi pour vocation de remplacer le BAFA dans l'animation professionnelle et de replacer le brevet dans une activité occasionnelle (*i.e.*, sa vocation initiale). À cet égard, la réforme des rythmes scolaires engendre un nouveau segment de marché, d'où le financement des formations de courte durée (*i.e.*, quelques mois) par les plans locaux.

« On fait beaucoup de CQP à l'UFCV, mais sur catalogue ça ne fonctionne pas beaucoup, c'est un titre du CPNEF, qui existait avant la réforme des rythmes scolaires 217 h de formation théorique et environ 200 h de formation pratique. »

(RespForma-asso-Paris-47)

À ce titre, Pôle emploi (*i.e.*, à l'échelle nationale) et des communes (*i.e.*, à l'échelle locale) organisent des plans de formations et promeuvent les diplômes. Ces plans de formations représentent ainsi un marché d'une ampleur grandissante avec une demande importante. Elle se traduit par une croissance économique des offreurs.

« Les CQP qu'on propose, ce sont des commandes du Pôle emploi. Île-de-France, c'était un appel de la mairie de Gennevilliers qui voulait une quinzaine d'animateurs par an sur trois ans pour titulariser ensuite. C'est un titre à visée professionnelle. »

(RespForma-asso-Paris-47)

Le volume demandé en termes de formation est important au point qu'aucun acteur ne peut y répondre seul. Les appels d'offres représentent une part importante du marché global. Afin de former le volume important demandé par des pouvoirs publics, les acteurs se regroupent pour y répondre. Par conséquent, une association a vu le jour : l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs (ARFA). Celle-ci a un statut de centre de formation d'apprentis (CFA) et vise à organiser le regroupement économique des acteurs. À cet égard, les appels d'offres participent à la recomposition des interactions entre les acteurs en les faisant travailler ensemble.

« L'ARFA a permis aussi de se constituer en groupement. On a vu arriver des appels d'offres où il fallait proposer sur l'ensemble du territoire francilien, absorber des volumes de 150 à 200 stagiaires sur le territoire. Personne ne pouvait faire ça seul, donc on a répondu à des appels d'offres dans le cadre d'un groupement économique et on a obtenu des marchés avec la Région, Pôle emploi. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Enfin, les financeurs ont un rôle important dans l'organisation et la structuration des formations. Les appels d'offres soumettent les opérateurs à un certain nombre de contraintes relatives à l'organisation. C'est le cas au niveau de la durée des formations où la contrainte financière de la formation normalise ainsi sa durée. À titre d'exemple, pour obtenir un DEJEPS, le participant doit suivre la formation entre douze mois et vingt-quatre mois. Le temps de formation est condensé selon la demande de l'appel d'offres auquel l'acteur répond.

« Là on est payé par la Région, c'est pour des reconversions, c'est sur douze mois impérativement parce qu'ils ne sont pas plus financés. »

(RespForma-asso-Paris-35)

Les réponses aux appels d'offres demandent un investissement important aux acteurs, notamment dans les temps d'élaboration de dossiers solides qui leur permettront de se voir attribuer quelques places conventionnées prises en charge pour les participants.

« On peut avoir des places conventionnées sur appel d’offres, qu’on a ou pas. On en a rempli récemment, on ne l’a pas eu, on en a eu il y a longtemps, deux ou trois ans. »

(RespForma-asso-Paris-35)

Par ailleurs, les opérateurs font face à certaines contraintes administratives et de recensement pour pouvoir se positionner sur les appels d’offres. Par exemple, le référencement DataDock a contraint les acteurs à répondre et à argumenter leurs plans de formation. Ces directives illustrent donc le processus d’institutionnalisation des formations.

« Pour avoir des financements, les organismes de formation étaient obligés d’être référencés, les OPCA ont été contraintes d’utiliser DataDock ce qui veut dire que ça a restreint leurs possibilités en appels d’offres, en actions ciblées sur le territoire. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Enfin, les appels d’offres engendrent plusieurs désagréments, en particulier, au niveau des financements. Le décalage entre le moment où la formation commence et le moment du paiement des acteurs consiste en un intervalle de temps considérable. Ce dernier peut durer un an et demi. Durant cette période, les acteurs doivent avoir une trésorerie suffisamment importante pour subvenir à leurs frais récurrents (*e.g.*, loyers, salaires et matériel).

« C’est compliqué pour nous financièrement, et pour les autres organismes de formation, on est payé très en retard, parfois six mois après la fin de la formation qui dure un an, un an et demi. Et nous pendant ce temps, il faut qu’on paie les loyers, les salaires... »

(RespForma-entre-Paris-45)

Pour conclure, la construction de la demande sur le marché parisien se structure autour de quelques diplômes particulièrement attractifs et professionnalisants. C’est notamment le cas du BPJEPS option *LTP* qui permet aux animateurs professionnels d’encadrer des accueils périscolaires. À cet égard, de nombreux appels d’offres et de délégation de services publics (DSP) au niveau de la gestion des ACM structurent le marché de l’emploi. Les animateurs ne font pas forcément une carrière longue et la rotation salariale est importante sur le territoire. Une nouvelle demande émerge au niveau de l’animation en hôpitaux (Pombet, 2014, 2018) et en EHPAD. Le BPJEPS *Animation Sociale* constitue un nouveau segment de marché attractif. De nouveaux acteurs entrent ainsi sur le marché pour proposer ces formations (*e.g.*, le Greta). La demande de formation d’animateur est particulièrement structurée au travers des appels d’offres et plusieurs éléments apparaissent importants à préciser (*i.e.*, sans les appels d’offres, les financements des formations seraient compliqués). Par ailleurs, ce mode de financement normalise les formations au niveau de la durée par exemple.

Les acteurs sont donc contraints de s'adapter à la demande afin d'obtenir des financements pour les participants, qui orientent la sélection des profils (*e.g.*, l'âge, la situation professionnelle et le territoire de résidence). Les offreurs font ainsi face à un nouveau public qui témoigne de la technicisation et de la dépolitisation de l'animation. En d'autres termes, les animateurs entrent en formation, car la Région les finance et non plus pour affirmer certaines revendications politiques. En outre, les appels d'offres conditionnent la demande, car le coût des formations est compliqué à assumer pour les participants. Ce dispositif très normé et chronophage exclut un certain nombre d'acteurs.

« Ceux qui ne répondent pas, c'est parce qu'ils ne sont pas concernés par l'appel d'offres parce que les formations ne correspondent pas, soit parce que tout l'administratif est trop compliqué et ils n'ont pas la structure pour faire ça... La réforme [de la formation professionnelle, NDA] va être la passoire qui va laisser les petits acteurs dehors, ça va être un révélateur sur l'état de santé. Même pour les gros c'est compliqué, si la formation professionnelle rapportait énormément ça se saurait, si c'est des formations longues c'est compliqué. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

La demande de formation d'animateur pousse les acteurs à proposer d'autres types de formations plus rentables afin de continuer de proposer des formations longues. La situation économique est instable pour les structures historiques de taille importante comme pour les acteurs allogènes de taille inférieure. Les appels d'offres illustrent « l'endométabolisme » (Lordon, 1994) du marché qui interroge à nouveau les priorités des acteurs en les contraignant à s'organiser afin d'assurer un équilibre économique.

1.2 Une multitude d'acteurs orchestrés par un intermédiaire externe

La dimension locale est moins importante dans la structuration du marché selon les villes, car l'organisation de l'animation se fait principalement par les acteurs. Les opérateurs orchestrent le déploiement de l'offre de formation indépendamment des orientations politiques de la mairie. En conséquence, un besoin d'équilibre financier et une opportunité de croissance économique construisent la démarche des acteurs qui s'illustrent par les réponses aux appels d'offres commandités par le Conseil régional ou Pôle emploi. L'agencement du marché souligne ainsi l'autonomie des opérateurs par rapport à la régulation des politiques publiques locales. Cette atomisation des acteurs sur le marché et en interne des structures caractérisent les acteurs parisiens. Par conséquent, les individus qui interviennent dans les structures sont des « atomes » indépendants qui passent d'un offreur à l'autre.

Une des caractéristiques du marché parisien est sa composition par de nombreux offreurs qui présentent des statuts juridiques multiples ainsi que des origines différenciées au sein du monde de l'animation. En outre, ces acteurs sont composés de formateurs qui adoptent majoritairement des trajectoires opportunistes (*i.e.*, les individus travaillent pour plusieurs acteurs durant leur carrière). La circulation des protagonistes favorise ainsi l'uniformisation du marché. Les offreurs de formations s'organisent sur le marché à travers l'ARFA qui est une association ayant pour objectif d'ordonner l'offre sur le marché local. À partir de ces éléments, trois parties sont structurées afin d'appréhender la morphologie des offreurs : (1) les trajectoires des acteurs afin d'analyser l'évolution des organismes de formation sur le marché local, (2) le mode d'organisation des opérateurs sur le territoire et (3) les trajectoires individuelles qui composent les acteurs.

1.2.1 L'organisation économique au centre des préoccupations des acteurs

Les offreurs sont nombreux (*i.e.*, 16 acteurs) à investir le marché et ils continuent de se multiplier. Ils sont indigènes (*i.e.*, qui se créent pour organiser des formations) et allogènes (*i.e.*, qui proposaient initialement d'autres types de formations que celles relatives à l'animation). L'origine des acteurs (*i.e.*, aborigène, indigène et allogène) s'inscrit ainsi dans l'analyse des trajectoires organisationnelles. Ce marché est à tendance normalisatrice des acteurs et de l'offre. Le tableau ci-dessous vise à croiser le rapport à l'animation avec le statut juridique afin d'appréhender les acteurs du marché local.

Tableau n° 4 : Acteurs du marché parisien

	Endogène (11)		
	Aborigène (7)	Indigène (4)	Allogène (5)
Public (6)	IUT Descartes	IUT Bobigny	Greta M2S, Paris X, Paris XII, Paris XIII
Privé non marchand (7)	UFCV, IFA, Léo Lagrange, Francas INFA, Ceméa	IFAC	
Privé marchand (3)		Blue-up formation, Anim&com	Trans-Faire

Afin d’analyser les trajectoires des acteurs, deux dimensions sont croisées : d’une part, leur rapport originel à l’animation (*i.e.*, aborigènes, indigènes, allogènes) ; d’autre part, leur statut juridique (*i.e.*, public, privé non-marchand et privé marchand). Le croisement de ces deux dimensions conduit à l’identification de quatre trajectoires : (1) de diversification, (2) de survie, (3) de développement territorial et (4) d’opportunisme.

Tableau n° 5 : Trajectoires organisationnelles des acteurs parisiens

	Endogène (11)		
	Aborigène (7)	Indigène (4)	Allogène (5)
Diversification (3)	Léo Lagrange, UFCV	IFAC	
Survie (4)	Ceméa, Francas, IFA, INFA		
Développement territorial (2)	IUT Descartes	IUT Bobigny	
Opportuniste (7)		Blue up, Anim&com	Greta, Trans-faire,

Premièrement, la **trajectoire de diversification** observée auprès de trois associations endogènes – deux aborigènes (Campus Léo Lagrange et l’UFCV) et une indigène (l’IFAC) – a pour caractéristique d’être ancrée dans le monde de l’animation à l’échelle locale et nationale. À cet égard, les trois associations se positionnent sur trois segments de marché : (1) la formation professionnelle (2) la formation occasionnelle (3) la délégation de service public. La pluralité de positionnement caractérise ainsi la trajectoire de diversification. Ces associations ont une stratégie agressive sur d’autres marchés, en particulier sur les délégations de services publics à destination de l’animation périscolaire contrairement à la stratégie des autres acteurs. L’UFCV était initialement offreuse de séjour de vacances, pour se positionner ensuite sur la formation occasionnelle et enfin sur la formation professionnelle. Désormais, l’association est très présente sur la formation, mais également sur les réponses à des appels d’offres dans le cadre de Délégation de Services Publics pour la gestion de structures d’animation.

« Les métiers de l’UFCV tournent tous autour de l’animation et on est sur de la formation volontaire, on est leader français sur le BAFA/BAFD, on forme des animateurs professionnels sur différents niveaux : de cinq à deux. On gère des structures d’animation, c’est au cœur du projet, on forme et on encadre via les séjours

qu'on organise ou qu'organisent nos adhérents. On encadre via les Délégations de Services Publics parce qu'on répond à des marchés publics. »
(RespForma-asso-Paris-47)

Toutefois, l'intensité avec laquelle les trois associations s'inscrivent dans cette trajectoire est à différencier. Les DSP correspondent à 80 % du chiffre d'affaires de l'IFAC. Ce dernier se positionne sur la gestion des établissements socio-éducatifs qui est identifiée comme un marché important en Île-de-France. Pour l'UFCV, les formations BAFA représentent le cœur d'activité. Léo Lagrange opère une division de l'activité entre la Fédération qui organise l'animation et Campus qui propose les formations. La formation d'animateur professionnel n'est qu'une faible proportion de l'activité et se distingue ainsi des autres trajectoires (*i.e.*, survie, développement territorial et opportuniste). Pour illustrer ces modes de fonctionnement, l'IFAC génère uniquement 10 % à 15 % de son chiffre d'affaires avec les formations JEP.

« On est sur un chiffre d'affaires de 80 à 90 millions d'euros pour 2000 salariés environ. Sachant que la formation n'est pas l'activité principale de l'IFAC. Ce n'est pas une petite association, on est un organisme gestionnaire de services municipaux délégué dans le cadre de marchés publics ou de Délégation de Services Publics on gère les accueils de loisirs péri et extrascolaires, des centres sociaux, des maisons de quartier... C'est 80 % de l'activité de l'IFAC, la formation, ça représente environ 10-15 % et la formation professionnelle, 7-8 %. »
(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Campus Léo Lagrange a un fonctionnement légèrement différent dans la mesure où l'association est partenaire de la Fédération Léo Lagrange. La division du travail opérée par cette association est la séparation de la formation de l'animation territoriale. La Fédération Léo Lagrange se positionne sur plusieurs secteurs d'activités notamment la gestion d'établissements comme le fait également l'IFAC ou l'UFCV.

« La fédération Léo Lagrange a plusieurs volets : gestion de structures comme les crèches, la défense des consommateurs, l'anti-discrimination, le sport, l'engagement, la formation volontaire avec le BAFA/BAFD, d'autres instituts de formations, les publics fragilisés, Français Langue Étrangère. »
(ResForma-asso-Paris-26)

Les trois structures sont présentes à l'échelle nationale, avec un déploiement plus ou moins important dans les différentes régions. À titre d'exemple, une grande partie des formations de l'IFAC se déroulent en Île-de-France. La fondation est présente sur tout le territoire métropolitain, mais l'activité principale se situe en Île-de-France (*i.e.*, la moitié de l'activité sur la formation professionnelle).

« Sur le national, on doit avoir 15-20 formations professionnelles en même temps sur le territoire, la moitié en Île-de-France. »
(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Au contraire, l'UFCV assure une présence en Île-de-France et s'inscrit dans les autres régions où elle se trouve en situation de monopole. La répartition des formations sur le territoire national a donc une importance dans la stratégie locale. La pérennité économique des acteurs (*e.g.*, l'UFCV) n'est pas remise en question lorsque le nombre de formations diminue sur un territoire. Toutefois, l'équilibre est envisageable si les autres marchés régionaux combler les carences de régions déficitaires. Néanmoins, cette stratégie est concevable pour des acteurs nationaux. Les offreurs qui évoluent sur un seul marché ne peuvent pas envisager un modèle économique construit avec une baisse d'activité imprévue. Le cas échéant, sa situation serait menacée.

« En région [autres qu'en Île-de-France, NDA], on est sur des situations monopolistiques. En Île-de-France, toutes les associations sont présentes. Toutes les associations essaient d'exister. En région Champagne-Ardenne, il n'y a pas de BAPAAT, mais des BPJEPS animation. Il y a l'UFCV et après c'est des Organismes de Formation qui n'ont pas de portée nationale. La Ligue [de l'Enseignement, NDA] des Ardennes est en liquidation, ils devaient ouvrir une formation, mais je ne sais pas ce que ça donne. »
(RespForma-asso-Paris-47)

L'UFCV, en région parisienne, propose des formations professionnelles dans une logique de complémentarité de son offre de formation occasionnelle. L'association est fortement implantée dans l'animation occasionnelle avec les formations BAFA/BAFD. Les formations BPJEPS et DEJEPS complètent ainsi l'offre. En outre, Campus Léo Lagrange est, quant à lui, présent dans d'autres régions avec des antennes de la structure en région Rhône-Alpes et en Aquitaine-Midi-Pyrénées. Contrairement à l'UFCV, Campus Léo Lagrange propose des formations dans des régions où l'offre est déjà très concurrentielle. Pour les acteurs inscrits dans cette trajectoire de diversification, l'organisation des formations a une finalité de complémentarité d'autres activités à l'échelle locale. En d'autres termes, les acteurs inscrits dans cette stratégie ont une activité de formation sur d'autres marchés, mais leur siège national est en Île-de-France. Les formations professionnelles complètent d'autres secteurs d'activités pour ces acteurs (*e.g.*, formations occasionnelles ou animation territoriale).

Deuxièmement, une **trajectoire de survie** illustre l'ancrage sur le marché de quatre fédérations historiques d'éducation populaire (*i.e.*, aborigènes) qui cherchent à assurer une offre : (1) les Ceméa qui ont organisé les premières formations d'animateur en 1937 sous le gouvernement du Front Populaire, (2) les Francas qui sont nés d'une dissidence des Ceméa, (3) l'IFA qui est le centre de formation de la Confédération des MJC Française (CMJCF) et (4) l'INFA qui est un organisme de formation qui émerge en 1945 sous le Gouvernement provisoire de la

République française. Ces acteurs aborigènes ont effectivement participé à la création des formations d'animateur. Cependant, l'évolution mercantile de l'organisation des formations dans une logique de marché interroge la stratégie économique de ces opérateurs. Par conséquent, conserver une activité de formation assure leur survie sur le marché de la formation bien que la dimension concurrentielle les fragilise.

Tout d'abord, les Francas et les Ceméa ont une histoire partagée. Le positionnement politique de ces deux fédérations est assez proche. Par ailleurs, les Ceméa se revendiquent comme étant un mouvement d'éducation nouvelle fondé à partir du scoutisme, l'une des fondatrices emblématiques étant Gisèle de Fay.

« Dans les fondateurs quelqu'un qui venait des éclaireurs de France [Scoutes de France, NDA]. La fondatrice, Gisèle de Fay venait d'une association qui vient de mourir [l'Hygiène Par l'Exemple, NDA]. »

(RespForma-asso-natio-50)

D'ailleurs, les deux fédérations d'éducation populaire ont un fonctionnement similaire. Sur le marché parisien, ces deux acteurs travaillent parfois ensemble, mais certaines divergences subsistent entre les Francas et les Ceméa. La coopération est davantage à caractère occasionnel.

« Les Francas avec qui on ne s'entend pas trop mal sachant que c'est un mouvement d'Éducation Populaire qui est né des Ceméa donc on n'est pas d'accord sur tout. »

(Coordo-asso-Paris-27)

Les Ceméa organisent les premiers diplômes à destination des animateurs de colonies de vacances sous le gouvernement du Front Populaire en 1937 (Lassus, 2017). L'activité de formation occasionnelle structure ces deux acteurs. Par la suite, ils prennent part à la création des formations professionnelles. En outre, une division du travail entre les formations d'animateur occasionnel (*i.e.*, non professionnel) et d'animateur professionnel est conservée dans le modèle économique.

« On promeut la formation BAFA pour les animateurs occasionnels pour les grandes vacances et les formations diplômantes comme le BPJEPS pour les animateurs permanents. »

(Coordo-asso-Paris-30)

Les deux fédérations revendiquent spontanément la dimension politique liée aux formations en mettant en avant l'éducation populaire comme une des caractéristiques propres aux fédérations.

« On est un mouvement d'idées, un mouvement d'Éducation Populaire, avant tout. »

(Coordo-asso-Paris-27)

Pour les Francas la revendication politique est rattachée au groupe de participants, les distinguant ainsi des Ceméa.

« On met une dynamique d'Éducation Populaire dans le groupe, la solidarité est présente. Pour les Francas, le groupe est vecteur d'apprentissages. Le groupe tire chaque individu vers le haut. »

(Coordo-asso-Paris-30)

L'offre chez les Francas est donc assez modeste par rapport à d'autres acteurs (*e.g.*, IFAC, INFA ou encore Léo Lagrange). Une seule formation BPJEPS est organisée annuellement. De ce fait, la fédération d'éducation populaire conserve une présence sur le marché.

« On fait une session de formation BPJEPS par an. »

(Coordo-asso-Paris-30)

Les Ceméa ont une activité restreinte sur le marché parisien en comparaison à d'autres régions. La tendance concurrentielle induite par la présence de nombreux acteurs rend l'organisation des formations complexe. Toutefois, des projets d'expansion se construisent autour de coopération avec d'autres acteurs.

« Deux DEJEPS, deux BPJEPS, un BAPAAT, je pense que c'est tout sur l'Île-de-France. Pas de DESJEPS, c'est en projet avec un Master 1 à Nanterre. Sur l'Île-de-France, il y a une grosse concurrence... »

(RespForma-asso-natio-50)

Ces deux associations ont un rayonnement national et une activité dans la formation professionnelle plus ou moins importante selon les régions. Cependant, assurer une présence de formation illustre la stratégie de ces acteurs.

« Dans d'autres régions, on va avoir quatre ou cinq BPJEPS, deux DEJEPS, un DESJEPS, deux BAPAAT, ça peut... Je ne sais même pas où ils en sont, mais Pays de la Loire, ils ont trois ou quatre DEJEPS, un DESJEPS et ils ont au moins six BPJEPS et un BAPAAT, c'est une usine. Ça dépend des forces et du territoire. »

(RespForma-asso-natio-50)

Le nombre restreint de formations proposées par les Ceméa est lié à une crise interne des membres de l'équipe qui les amène à une restructuration de l'offre de formation. En effet, un nombre important de salariés a quitté l'association à la suite de cet événement, conduisant à l'arrêt de partenariats. Ces transformations réinterrogent donc l'organisation des formations.

« Chez nous, il y a une crise importante en Île-de-France qui a fait qu'il y a eu une perte en ligne et des partenariats et de la possibilité de développer de la formation : un départ important des salariés. Une histoire un peu compliquée... »

(RespForma-asso-natio-50)

Un dernier élément illustre les difficultés en interne de cet acteur est la fusion des associations départementales dans les territoires limitrophes de Paris. Par conséquent, les formations, ainsi que le rayonnement territorial des Ceméa, sont en déclin.

« Avant il y avait plusieurs associations des Ceméa en Île-de-France [...] Le centre de formation est un petit peu abîmé. »

(RespForma-asso-natio-50)

Les deux autres fédérations d'éducation populaire identifiées dans une trajectoire de survie sont : une association, l'IFA (Institut de Formation à l'Animation) et une fondation, l'INFA

(Institut National de Formation d'Application). Les deux acteurs ont une activité exclusivement construite sur les formations. D'un côté, l'IFA est le centre de formation de la Confédération des Maisons de la Jeunesse et de la Culture de France (CMJCF) initialement créé en 1975, pour former les animateurs et les cadres endogènes à son réseau.

« À l'origine, l'IFA a été créé dans les années 70 par le réseau à l'époque, il ne s'appelait pas ainsi, mais le réseau de la CMJCF, donc c'était pour former les cadres de l'éducation populaire puis les animateurs. »
(Dir-asso-Paris-33)

D'un autre côté, l'INFA a vu le jour en 1945. Toutefois, l'intitulé de l'organisme de formation a changé à maintes reprises – CCO (1945), INFAC (1963), CREAM (1974), INFATH (1977), IDA (1982), INFA (1996) et Fondation INFA (2015). Ces changements d'intitulé illustrent la restructuration de la fondation qui fut une association. En outre, un autre indice est l'instabilité des salariés qui ne restent à leur poste qu'au mieux quelques années avant de partir exercer chez un autre acteur. Néanmoins, quelques protagonistes font carrière dans cet organisme de formation.

« Je ne suis là que depuis six ans. L'INFA a quatre-vingts ans quelque chose comme ça. »
(RespForma-asso-Paris-35)

Au demeurant, ces deux acteurs sont inscrits historiquement dans le monde de l'animation et dans l'organisation des formations. Toutefois, leur activité n'est pas structurée autour de l'animation de la même manière que les associations précédentes (*i.e.*, Ceméa et Francas). Le modèle économique est exclusivement basé sur la formation. Le positionnement sur les segments de la formation est différent pour ces deux acteurs : l'IFA est positionné uniquement sur les formations d'animateur alors que l'INFA organise des formations dans d'autres secteurs (*e.g.*, intervention sociale ou tourisme). La stratégie de l'IFA est une spécialisation de l'offre dans la formation d'animateur. L'association cherche à compléter son offre en demandant une habilitation afin de proposer des formations BAFA et BAFD. Dans cette dynamique d'accroissement de l'offre, un des nouveaux projets est de diversifier les formations en organisant un BPJEPS avec une option sportive. Ce diplôme ciblera des participants plutôt masculins contrairement au public actuel majoritairement féminin.

« Et puis là, j'ouvre une formation *APT* et là c'est limite exclusivement [un public, *NDA*] masculin. *APT*, c'est *Activité Physique pour Tous*, donc c'est plutôt des sportifs, c'est plutôt des hommes. »
(RespForma-asso-Paris-32)

Comme déjà énoncé, l'INFA propose des formations dans d'autres secteurs que celui de l'animation. Une logique de complémentarité de l'offre proposée initialement oriente l'investissement de nouveaux domaines de formation. À titre d'exemple, des formations dans le secteur médical avec des diplômes orientés en gérontologie complètent des formations en *Animation Sociale* ou des formations dans le secteur du tourisme complètent une offre tournée vers le loisir. Par ailleurs, la fondation a établi un partenariat avec l'université pour organiser certaines de ses formations.

« On a ce partenariat [avec l'UPEC, NDA] depuis de nombreuses années sur la gérontologie, les directeurs adjoints et les directeurs. Par extension, on a l'animation et le tourisme. »

(RespForma-asso-Paris-35)

L'INFA a donc créé un partenariat avec l'université Paris-Est Créteil (UPEC) afin d'améliorer son *packaging* de l'offre en proposant des doubles diplômes (*i.e.*, DEJEPS et Licence ou DES-JEPS et Master). Les animateurs bénéficient ainsi d'une double reconnaissance institutionnelle. Ces partenariats inscrivent la formation d'animateur dans le processus d'universitarisation (Bourdoncle, 2007).

« On a le DEJEPS niveau III couplé avec une Licence *sciences de l'Éducation* de l'UPEC niveau II, un dix-huit et un douze mois. Un DES couplé avec un M1 en *sciences de l'Éducation*, c'est notre valeur ajoutée, on forme des directeurs. Il est possible de continuer sur un M2 animation et direction de structure niveau 1. »

(RespForma-asso-Paris-35)

Ces deux organismes de formation n'ont pas le même rayonnement géographique dans la structuration de leur offre. L'INFA est présente au niveau national alors que l'IFA propose des formations uniquement à Paris. Par conséquent, les frais de gestion sont différents et hautement plus importants pour une gestion décentralisée qu'ils ne le sont pour une gestion locale. La maîtrise des coûts pour l'INFA est plus complexe en termes de coûts fixes : masse salariale, infrastructures et gestion des participants. Donc, ces éléments expliquent, en partie, la situation financière de la fondation qui est en redressement judiciaire.

« On est en difficulté financière. On est en redressement judiciaire, l'image de l'INFA en a pris un coup. On va avoir quelques années devant nous pour remonter l'image et la barque. C'est peut-être ce qui fait que... On n'est pas non plus en redressement judiciaire par hasard, il y a eu certainement de mauvaises orientations qui ont fait perdre de l'argent, qui a provoqué du mécontentement chez des stagiaires... »

(RespForma-asso-Paris-35)

Quant à l'IFA, l'institut fonctionne avec trois salariés et les locaux appartiennent à la Confédération des Maisons de la Jeunesse et de la Culture de France. En outre, les salariés accordent une importance particulière dans la conception des formations. Par voie de conséquence, le

choix stratégique d'une implantation nationale témoigne de l'ampleur du déploiement de l'INFA comparé à celui de l'IFA.

« Il y a un socle commun au niveau des finalités, pour les BPJEPS par exemple c'est l'animation, sauf le BPJEPS *APT*, celui que je vais ouvrir, c'est éducation, éducateur sportif. »

(RespForma-asso-Paris-32)

À titre d'illustration, le recrutement des référents ou coordinateurs de formation transforme la stratégie initiale. La structure envisage ainsi de nouvelles perspectives qui conduisent parfois à un nouveau plan de formation qui affecte le modèle économique. Par exemple, c'est le cas des habilitations BAFA et BAFD et du BPJEPS *APT* du côté de l'IFA.

« Alors du changement, je ne sais pas, peut-être je dirais, j'ai apporté ma note en voulant mettre en place peut-être de nouvelles choses. Je vais mettre en place une habilitation BAFA/BAFD. J'ai voulu mettre en place le BPJEPS *APT*. »

(RespForma-asso-Paris-32)

Chez ces deux derniers acteurs (*i.e.*, IFA et INFA), la trajectoire de survie conduit à une restructuration du modèle économique. L'association et la fondation peuvent donc continuer de proposer des formations sur des segments différents de ceux investis initialement et par conséquent enrichir l'offre de base. Les deux premiers organismes de formation identifiés dans une trajectoire de survie (*i.e.*, Ceméa et Francas) sont positionnés sur d'autres segments de marché qui composent le monde de l'animation. En somme, la situation économique des acteurs est stable, mais leur activité dans la formation est modeste ce qui leur assure une position sur le marché local.

Troisièmement, la trajectoire de **développement territorial** concerne deux acteurs endogènes : les IUT de Bobigny et de Descartes. Par ailleurs, l'IUT de Sénart-Fontainebleau se situe au-delà de la première couronne et n'est donc pas analysé dans cette recherche.

Tout d'abord, la description du département carrières sociales de l'IUT de Bobigny souligne « qu'une place importante est donnée aux pouvoirs institutionnels, à des actions sur les territoires et interpartenariales¹¹⁸ ». Les entretiens illustrent l'ancrage territorial de l'IUT qui entrevoit de répondre à un besoin local en termes d'intervention sociale. Toutefois, la situation économique de l'IUT est complexe avec un nombre de formations qui fluctue selon les moyens humains attribués aux différents départements de l'IUT.

« On ouvre et on ferme des départements en fonction des moyens humains que nous avons. Quand je suis arrivé, il y avait deux promotions : une de gestionnaires urbains et une autre d'assistante sociale. En plus des animateurs, il y a trois options »

(EC-Univ-Paris-38)

¹¹⁸ <https://iutb.univ-paris13.fr/formations/carrieres-sociales/> Consulté le 27/04/2021 à 9 h 30

Les moyens à dispositions des deux IUT sont une source de tensions. À titre d'exemple, la coordinatrice du DUT option ASSC de l'IUT de Bobigny a illustré avec véhémence la structuration de l'équipe pédagogique en pointant le nombre de titulaires. Les dissemblances financières entre les deux acteurs sont une source de concurrence. Les ouvertures de postes durant les quinze dernières années ne laissent pas penser à une croissance exponentielle de l'équipe de formateurs.

« On demande des ouvertures de postes depuis des années on ne les a jamais parce que l'université Paris XIII est la plus pauvre de France, la moins dotée en tout cas. On passe après les autres. Descartes, pour un département de la même taille, ils sont quarante. Nous on est dix, on doit prendre plus de vacataires. On a des enveloppes pour les vacataires, mais elles ne sont pas extensibles. Les professeurs de Descartes sont en place, ils ne bougent pas, ils ont l'avantage de l'ancienneté, ça joue beaucoup. Les créations de postes en quinze ans, elles ne se sont pas faites. »
(EC-Univ-Paris-38)

La composition de l'équipe de formateurs de l'IUT de Descartes est assez similaire en termes de volume de formateurs titulaires. Cependant, les statuts des formateurs sont en place et assurent une certaine forme de pérennité et de projection dans un programme de formation.

« On est treize permanents avec six PRAG d'anciens professeurs du secondaire et sept enseignants-chercheurs dont deux Professeurs des universités, les autres [cinq, NDA] sont Maîtres de Conférences et une quarantaine de vacataires sur du temps presque plein comme sur quelques heures. »
(EC-Univ-Paris-39)

Par conséquent, cette disparité dans la constitution des équipes influence le suivi et l'organisation des formations. Le groupe de formateurs constitué en grande partie d'intervenants extérieurs rend certaines parties de la formation chargées en termes de volume horaire pour les titulaires. Le sur-service est ainsi standardisé dans les universités.

« Les professeurs qui mutent ne sont plus remplacés. On est une université où les gens mutent beaucoup. On embauche des vacataires et la cohésion d'équipe est beaucoup moins importante. Les suivis de stage, de mémoire... Reposent sur les titulaires... On ne peut pas distribuer ces suivis à des professionnels... On tient à ce suivi alors c'est compliqué. Je suis censé enseigner 12 h/semaine, je dirais au moins 40 h de suivi mémoire, étudiant... Les collègues titulaires ont beaucoup de boulot. On est en heures supplémentaires en permanence, les 384 h/an elles sont loin. »
(EC-Univ-Paris-38)

Bien qu'il n'y ait pas de concurrence formelle et ouverte entre les deux IUT, les comparaisons sont récurrentes. Les universités adoptent une politique de marché (Musselin, 2005). Cependant, une complémentarité entre les acteurs est identifiée. Les deux IUT évoluent sur le même territoire, mais adoptent une approche différente dans la construction des formations. Celui de Bobigny revendique une pédagogie active à l'instar de celle que proposent les Ceméa.

« On a des spécificités très fortes dans les IUT. Bobigny et Descartes, ce n'est pas du tout la même chose : manière d'enseigner, perspective, vision pédagogique différente. Nous on est très pédagogie active, le travail en atelier... Coopération, faire bosser les étudiants, on n'est pas très descendant sauf en psycho, socio... Ce n'est pas la spécialité de Descartes... »
(EC-Univ-Paris-38)

Les accompagnements des participants sont liés au nombre d'étudiants qui intègrent ces formations ce qui représente une trentaine d'étudiants à Bobigny et le double pour Descartes dans les parcours animation. Cependant, ce pan de la formation peut intéresser un public différent.

La professionnalisation de l'université (Bourdoncle, 2007) vise à augmenter le nombre de formations professionnelles. À titre d'exemple, la création l'IUT Descartes contribue à la structuration de l'offre de formation d'animateur par l'université en 1968. Quant au DUT Carrières Sociales option ASSC, des individus qui affirmaient un positionnement politique autour de l'éducation populaire ont participé à l'instauration de ce diplôme. Toutefois, aujourd'hui, les équipes et l'ancrage politique ont évolué.

« Sur l'éducation populaire, j'aimerais que le micro soit éteint. À la création il y a 50 ans, l'éducation populaire était sûrement plus forte que maintenant. Ça tient à plusieurs choses : l'histoire, dans nos équipes, des personnes ont fait leur thèse sur l'éducation populaire. »
(EC-Univ-Paris-39)

La logique d'appel d'offres influence les attentes des recruteurs sur les acquis des animateurs. La prestation de service sollicite une application technique de la part de l'animateur aux dépens d'un positionnement politique comme ce fût le cas dans les périodes précédentes. Afin d'organiser ces temps d'animation, une adaptation des formations est nécessaire. Cette normalisation explique, en partie, la dépolitisation de l'IUT et le transfert vers une approche plus technique de l'animation. Les aptitudes techniques, et transverses, comme l'organisation des activités ou la gestion des temps d'animation sont importantes dans la construction des animations inscrites dans un planning et situées géographiquement. En outre, la différence de temps de formation (*i.e.*, deux ans pour un DUT contre un an pour un diplôme JEP) est compliquée à gérer. La dimension de gestion de projet d'animation gagne en importance – dans les contenus – en plus de la technique d'animation *stricto sensu*.

« Il faut que ça soit rentable et quelque part c'est nos étudiants qui mettent ça en place et ils doivent faire des efforts. C'est une logique consumériste. On va former des jeunes, c'est historique, mais sur le territoire parisien c'est beaucoup plus difficile. On est dans des structures, on se pose la question de l'organisation, de gestion que l'apport de l'éducation populaire. »
(EC-Univ-Paris-39)

En conséquence, dans cette logique de croissance, l'IUT Descartes se positionne sur des formations en alternance et bénéficie d'un atout concurrentiel par rapport à l'IUT de Bobigny. Ce mode de formation se rapproche des diplômes JEP. La plus-value des formations JEP est l'alternance qui assure une expérience reconnue par les employeurs du monde de l'animation. Les formations en alternance à l'IUT entrent donc en concurrence avec les BPJEPS et DEJEPS. Cependant, cette offre nécessite un temps d'adaptation pour les structures employeuses d'animateurs. La charge financière est effectivement importante pour les employeurs, qui ne cotisent pas forcément pour la taxe d'apprentissage. L'engagement avec un animateur, qui va être présent deux semaines par mois dans la structure, peut être compliqué dans l'organisation de l'employeur. Les contrats en services civiques leur sont généralement préférés. Les animateurs en alternances à l'IUT sont en concurrence avec des animateurs qui bénéficient d'un contrat en service civique en plus d'être en concurrence avec les animateurs diplômés d'une formation JEP. Ces contrats soutenus par l'État sont très compétitifs sur le marché de l'emploi.

« On a décidé de monter une partie apprentissage avec des contrats de deux ans. On peut former vingt jeunes en alternance pour deux ans. On a eu pléthore de candidatures et pour le moment on a sept contrats de signés, on aimerait dix pour les premières années. »

(EC-Univ-Paris-39)

Par ailleurs, l'IUT bénéficie d'un atout concurrentiel sur le marché de la formation en proposant des formations continues en DUT et en Licence Professionnelle. Par voie de conséquence, la Région par l'intermédiaire des OPCA – et désormais des OPCO – finance ces formations. La répartition des financements se fait entre les acteurs et la présence de l'IUT sur la formation continue, la place en concurrence pour le financement des participants face aux autres acteurs.

« On est concurrentiel sur de la formation continue, sur des budgets... C'est comme les IRTS et les IUT, on dérange parce que le financement est régional, nous on est gratuit et si on leur pique soixante étudiants dans l'année, ils ont moins de financements de la Région. »

(EC-Univ-Paris-39)

Enfin, la position des IUT a évolué depuis l'instauration du DUT carrières sociales. La dimension politique laisse place à une dimension technique. Les IUT se trouvent en concurrence avec les acteurs qui proposent des formations JEP. Cette concurrence se construit principalement au niveau des financements des participants.

Quatrièmement, la trajectoire **opportuniste** est la plus importante sur ce marché. Elle rassemble sept offreurs, dont cinq allogènes et deux indigènes émergents, sur le marché.

Tout d’abord, les universités (*i.e.*, acteurs publics allogènes) illustrent cette trajectoire. Elles ont investi le marché de la formation d’animateur le plus souvent à l’initiative de protagonistes qui impulsent des partenariats entre des organismes de formation et des universités. Ces partenariats induisent ainsi un double processus : d’universitarisation des formations professionnelles (*e.g.*, de travailleur social ou d’animateur) ; et de professionnalisation des universités par le positionnement sur ces formations (Wittorski, 2018, p. 135). À titre d’exemple, pour l’université de Nanterre, la trajectoire opportuniste se construit depuis les années 1980 par des conventions de partenariats (*e.g.*, avec des organismes de formation du travail social).

« On était en convention avec l’ETSUP qui est dans le 14^e, l’école de Buc. Là il y en a une dizaine d’organismes de formation des quinze qui sont à Paris, qui sont en convention avec nous. Il y avait le CNAM aussi. Tout ce savoir-faire a permis de penser le certificat préparatoire et l’année de Licence pour les animateurs. »
(EC-Univ-Paris-41)

Les conventions favorisent l’entrée des acteurs universitaires sur le marché. Dans ce cas, Paris X Nanterre et les Ceméa – déjà positionnés sur le marché – instaurent un partenariat. Ils obtiennent un atout concurrentiel avec ces doubles diplômes (*i.e.*, Licence en *sciences de l’éducation et de la formation* et DEJEPS).

« On a fait une convention de formation qui a été construite : les sciences de l’éducation avaient une Licence suspendue, que la troisième année. Il y avait un sas qu’on appelait le certificat préparatoire. La douzaine, quinzaine de stagiaires en formation DEJEPS venaient passer le certificat préparatoire à Nanterre. »
(EC-Univ-Paris-41)

Au niveau de la Licence et du Master, l’offre est plus spécifique contrairement à celle des IUT. Le premier niveau proposé est la Licence ce qui équivaut au plus haut grade des diplômes du ministère des Sports – le DESJEPS. Le diplôme validé par l’université est d’un niveau plus élevé que les diplômes JEP (*e.g.*, un DEJEPS, niveau 5 est proposé avec une Licence, niveau 6 ; un DESJEPS, niveau 6 est proposé avec un Master 1, voire un Master 2, niveau 7). En somme, ces doubles diplômes représentent des enjeux importants.

« Il y a eu une demande de l’INFA par [prénom anonymisé, NDA], il arrive en 2008, il me dit le DESJEPS ça vaut plus que la Licence. Pour des raisons stratégiques, *marketing*, ça serait pas mal de coupler ça à un Master et on le fait finalement et ça fonctionne. »
(EC-Univ-Paris-42)

L’entrée de l’université de Paris XIII sur le marché est organisée dans la même dynamique. Le même salarié, ayant changé d’organisme de formation, a sollicité un chercheur de l’université afin d’organiser conjointement des doubles formations.

Ensuite, deux entreprises indigènes ont émergé sur le marché – avant la pandémie mondiale – pour proposer des formations dans l’animation professionnelle à distance. En outre, ces entreprises n’ont pas accepté d’entretien semi-directif. Toutefois, une des salariées rencontrées connaissait la fondatrice et selon le site internet de l’entreprise¹¹⁹, elle y intervient désormais comme formatrice. Elle a quitté son emploi auprès d’un acteur historique de la formation (*i.e.*, l’INFA) pour rejoindre un projet de formation à distance. Ces entreprises proposent une approche pédagogique à distance ce qui était novateur avant la pandémie mondiale. La fondatrice de l’entreprise était précédemment salariée de l’INFA.

« C’est X [prénom anonymisé, NDA] qui était là avant moi, c’est elle qui a mis ça en place, elle vient d’ouvrir sa boîte de formation. *Blue up* formation, c’est tout récent, elles sont partout, elles vous expliqueront, elles sont deux à développer des formations à distances. »

(Coordo-asso-Paris-37, démission fin 2018 pour intégrer une entreprise de formation)

Cette stratégie est donc identifiée comme étant en concurrence indirecte sur le marché local, car ce nouvel acteur se positionne sur un segment de marché jusqu’alors inexploité. L’année suivante une autre entreprise qui est également positionnée dans le conseil et qui est structurée en CFA se positionne de la même manière. En outre, ces deux entreprises coopèrent dans l’élaboration de formations et dans le conseil¹²⁰. L’émergence de ces acteurs est une nouvelle marque de la libéralisation du marché de la formation d’animateur professionnel.

Enfin, deux autres acteurs, cette fois allogènes s’inscrivent dans cette trajectoire. Le premier est public, c’est le Greta M2S (Métiers de la Santé et du Social) qui provient du secteur de la santé et qui n’a historiquement pas organisé de la formation d’animateur professionnel. Toutefois, il se positionne sur ce marché.

« L’histoire de la formation d’animateur est courte, elle remonte à trois ans (2015), on n’est pas un opérateur traditionnel. »

(RespForma-Greta-Paris-31)

À cet égard, la structure se positionne sur la formation d’animateur pour des raisons économiques. Les appels d’offres facilitent en effet l’entrée d’acteurs allogènes sur le marché. Les injonctions économiques induisent une démarche de rentabilité dans l’organisation des formations.

« Le financement nous pousse à faire des formations, la Région permet d’assurer aux stagiaires leur formation. C’est des formations coûteuses. »

(RespForma-Greta-Paris-31)

¹¹⁹ <https://www.blueupformation.com/l-equipe-blue-up> consulté le 21/07/2021 à 18 h 40

¹²⁰ <https://www.blueupformation.com/> Consulté le 20/09/2021 à 14 h 10

Le Greta mobilise ainsi des formations déjà proposées au catalogue – dans le travail social – pour organiser des formations assez proches (*i.e.*, BPJEPS et DEJEPS option *Animation Sociale*). Par voie de conséquence, l'extension de l'offre provoque une concurrence indirecte. Lorsque la structure propose des formations différentes pour amener à des débouchés similaires la place dans une position de « cannibalisation » de l'offre.

« On avait des compétences et des ressources humaines sur la filière médico-sociale. On a répondu à un appel d'offres BPJEPS *Animation Sociale* et on l'a remporté avec d'autres organismes de formation. »

(RespForma-Greta-Paris-31)

Par ailleurs, l'entrée du Greta sur le marché est une concurrence directe pour les autres acteurs déjà présents. Le responsable de formation interrogé ne perçoit pas la dimension concurrentielle que représente un nouvel acteur sur un marché déjà saturé.

« Je ne me sens pas du tout en concurrence. Eux, peut-être, parce qu'on n'est pas un opérateur historique. Qu'est-ce que le Greta vient faire dans l'éducation populaire ? »

(RespForma-Greta-Paris-31)

Le Greta est peu visible et assez mal identifié sur le marché, par les structures historiques. Ces derniers notent une diminution du nombre de participants aux formations, en particulier en BPJEPS *Animation Sociale*. L'entrée de ce nouvel acteur a donc une réelle influence sur le segment de marché de l'animation sociale.

« On a une diminution sur le BPJEPS *Animation Sociale*, c'est comme ça pour tous les Organismes de Formation, on n'a pas d'explication. Le public qui ne déchaîne pas les foules, est-ce qu'on en a trop formé, est-ce qu'il faut le dépoussiérer ? »

(RespForma-asso-Paris-35)

Le dernier acteur qui s'inscrit dans cette trajectoire opportuniste est une entreprise allogène : Trans-Faire. Cet acteur est d'ailleurs très présent sur le marché depuis 1993, avec une activité principale dans le sport, plus précisément dans le tennis. Le fondateur (Dir-retraité-entre-Paris-44) a initialement créé une structure associative, afin d'organiser des séjours sportifs, avant qu'une entreprise organisatrice des séjours de vacances la rachète.

« J'avais auparavant deux structures l'ACTJ (Association des Centres de Tennis pour Jeunes) et c'était des centres de vacances avec des animateurs et des DEJEPS, on était les premiers à proposer des centres sportifs avec des DEJEPS... On avait transformé l'association en SARL, en agence de voyages dans les années 2000 et on a été racheté par Telligo qui a racheté partiellement, puis totalement. »

(Dir-retraité-entre-Paris-44)

Puis, une deuxième structure émerge, avec une prédominance sur l'enseignement, qui a duré deux ans à la suite de quoi : Trans-Faire émerge.

« J'ai créé une autre structure qui n'a que duré deux ans SEF : Sport Enseignement Formation. »

(Dir-retraité-entre-Paris-44)

L'entreprise se positionne ainsi rapidement sur le marché de la formation d'animateur professionnel par son extension de l'offre avec le BAPAAT. Cette formation est effectivement la porte d'entrée de Trans-Faire dans la formation d'animateur professionnel.

« C'est le BAPAAT qui nous a fait commencer les formations à l'animation. Je l'ai défendu auprès de l'ARFA. »

(Dir-retraité-entre-Paris-44)

La véhémence dans la promotion du BAPAAT auprès de l'ARFA a renforcé une position complémentaire dans l'offre de ce marché. Les membres de l'ARFA tendaient à suivre le positionnement de la branche animation et donc à ne pas promouvoir ce diplôme de niveau 3.

« On a commencé en 1993. Il y en avait plusieurs : le CPCV et les Francas étaient opposés. Et je dirais même opposés à l'apprentissage. Je me suis frotté avec eux parce qu'il faisait de la contre-publicité pour le BAPAAT. Ils considéraient qu'un animateur c'est niveau IV, sinon c'est des sous-animateurs niveau V. Je me suis mis en colère au ministère qui voulait supprimer le BAPAAT. »

(Dir-retraité-entre-Paris-44)

Dès lors, le BAPAAT constituait un marché de niche dans les années 2000 en étant favorable à l'accueil d'apprentis. Par conséquent, l'entreprise a organisé des formations d'animateur professionnel sur les autres niveaux de diplômes. Trans-Faire étend donc son offre initiale dans une stratégie de croissance économique.

« La première manière de former, c'était les éducateurs sportifs de 1989 à 1991 vers 1990. Avec AGEFOS PME on a dit qu'on pouvait recruter des gens et avoir un financement à 8 € 15 - 9 € pour 15 h, c'était encore en francs. Et pour 500-600 h, c'était une sorte de miracle d'avoir des contrats de qualifications pour le sport. »

(Dir-retraité-entre-Paris-44)

En d'autres termes, une ouverture dans le marché a conduit Trans-Faire à investir les formations d'animateur professionnel, ensuite de s'y ancrer pour devenir un acteur influent dans le réseau des organismes de formation du territoire parisien.

Pour conclure, ces quatre trajectoires différenciées des acteurs apportent des éléments de compréhension de la morphologie du marché. Dans certains cas elles amènent les organismes de formation à travailler ensemble. D'une part, des associations ou des entreprises vont proposer des doubles formations avec des universités ; d'autre part, des associations et des entreprises vont coopérer à travers l'ARFA qui induit la régulation du marché. Autrement dit, des conventions organisationnelles s'instaurent dans les interactions inter-actorielles et l'ARFA contribue à leur formalisation.

1.2.2 Une organisation externalisée des acteurs

L'organisation externalisée des acteurs sur le territoire est analysée à travers l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs (ARFA) qui favorise le rassemblement des offreurs afin qu'ils travaillent ensemble, en particulier dans le cadre des appels d'offres et qui régule la concurrence des acteurs sur le territoire. À cet égard, le rôle de régulation du marché parisien de la formation d'animateur professionnel est assuré par l'ARFA, au moins pour la réponse aux appels d'offres concernant le financement des apprentis, aux dépens de la DRJSCS qui se retire progressivement du marché. Les acteurs privés de la formation composent l'ARFA, suite à l'impulsion des pouvoirs publics, plus précisément du Conseil régional. Son rôle est de répondre à des appels d'offres autour de financements de formations d'animateur. Les interactions entre les acteurs structurent cette partie. En d'autres termes, l'ARFA coordonne les opérateurs du territoire et apporte un mode de gestion externalisé de la concurrence sur le marché.

Tout d'abord, l'ARFA est une association ainsi qu'un centre de formation des apprentis (CFA). Les services publics impulsent ce regroupement d'acteurs en 1994¹²¹ afin d'accueillir des apprentis – en contrat d'apprentissage. Les activités sont organisées autour des réponses à des appels d'offres. De ce fait, l'intérêt premier était de construire une structure juridique pour officialiser et institutionnaliser la coopération entre les acteurs. À cet égard, la concurrence importante entre les offreurs et le volume de formation produit par chaque association ou entreprise ne permettait pas la constitution indépendante d'un CFA. Les opérateurs se rassemblent alors pour créer l'ARFA. En outre, l'impulsion des pouvoirs publics de l'époque est déterminante dans l'orientation du marché et dans la constitution de l'ARFA.

« On a développé l'ARFA pour offrir une structure juridique à un CFA. Il y a plus de 20 ans à la création, il n'y avait aucun organisme de formation qui pouvait avoir la capacité juridique et économique pour être un CFA. Les pouvoirs publics de l'époque ont refusé à tout le monde et ils ont dit, regroupez-vous, créez une association régionale pour pouvoir offrir un support juridique au CFA. L'apprentissage c'est vraiment un truc à part. À partir de là on a développé d'autres activités, dont les réponses à des appels pour les demandeurs d'emploi. »
(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Toutefois, l'ARFA ne porte aucune formation JEP. Les membres de l'association organisent les diplômes. La constitution des marchés de la formation par la centralisation des opérateurs en CFA témoigne du processus d'institutionnalisation. C'est le cas pour le sport à l'instar de la fédération de judo qui a ouvert un CFA afin de former des apprentis sur des diplômes

¹²¹ <http://www.arfa-idf.asso.fr/arfa-idf/> Consulté le 01/03/2019 à 16 h 37

professionnels (*i.e.*, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS). Le Conseil régional joue un rôle important en soutenant financièrement les CFA en Île-de-France.

« Toutes les fédérations sont à rencontrer pour leur stratégie, la fédération de judo est intéressante à rencontrer, puisqu'ils ont créé un CFA. C'est tout récent, ça fait un mois, ils ont négocié avec le Conseil régional Île-de-France qui ne voulait plus ouvrir de nouveaux CFA. C'est le quatrième en Île-de-France. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

La structuration du réseau d'acteurs, à travers cette concurrence ardue, pousse le marché à se réguler par la création d'alliances. L'ARFA a pour mission d'organiser la répartition du nombre d'apprentis dans les formations et d'accroître les parts de marché de ses adhérents. Le volume des appels d'offres pour la formation d'animateur a considérablement augmenté au point qu'aucun acteur du territoire ne puisse y répondre seul. L'ARFA récolte la taxe d'apprentissage dont doivent s'acquitter les acteurs privés. La structuration de l'association favorise les réponses collectives, de plusieurs acteurs privés (*i.e.*, associations et entreprises) à ces appels d'offres. À cet effet, lorsqu'ils sont remportés, les membres se répartissent le nombre de participants financés.

« Toute l'activité de l'apprentissage, tout le financement est centralisé au niveau de l'ARFA et il va dispatcher au niveau des membres leurs parts en fonction de l'activité. L'ARFA a permis aussi de se constituer en groupement, on a vu arriver des appels d'offres où il fallait proposer sur l'ensemble du territoire francilien, absorber des volumes de 150 à 200 stagiaires sur le territoire. Personne ne pouvait faire ça seul donc on a répondu à des appels d'offres dans le cadre groupement économique, et on a obtenu des marchés avec la Région, Pôle emploi. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

À Paris, le groupement représente une instance plus importante dans le cadre de négociation avec les financeurs. Certains offreurs considèrent l'ARFA comme un levier d'influence (de *lobbying*) dans la structuration des formations et dans l'organisation de diplômés sur le marché.

« C'est un outil de mutualisation, c'est en même temps un outil de négociation, un peu de *lobbying* aussi vis-à-vis des acteurs publics de collaboration pour monter parfois des formations ou des produits... »

(RespForma-entre-Paris-43)

L'association n'a cependant pas de locaux. En conséquence, les formations ne peuvent être dispensées au sein de l'ARFA. L'association gère uniquement la partie administrative pour mettre à jour des contenus de formations. À cet effet, l'ARFA mutualise certains contenus (*e.g.*, la laïcité). L'association organise les prérequis pour entrer en formation (*e.g.*, PSC1) et mutualise les tests d'exigence préalable.

« La particularité de l'ARFA c'est qu'il n'y a pas de locaux et ils ne dispensent pas de formations sur son lieu, c'est une structure administrative. L'intérêt c'est qu'ils ont une double casquette/entité, c'est l'Association Régionale de Formation

d'Animateur qui a été créée à l'époque sous l'impulsion de la Région par Jeunesse et Sports et les associations régionales d'Éducation Populaire de type Francas, Céméa, CPCV... »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Par conséquent, la création de cet intermédiaire institutionnel favorise le rassemblement des associations et des entreprises qui souhaitent répondre à des appels d'offres régionaux pour la formation des apprentis et aux appels d'offres pour les demandeurs d'emploi. L'ARFA contribue à la régulation du marché de la formation d'animateur professionnel. Toutefois, la DRJSCS, qui elle aussi, joue un rôle de régulation, n'intègre pas cette association. L'exclusion de cette entité qui vise à réguler le marché souligne le retrait de l'État dans la gestion du marché et l'autonomie des acteurs à se saisir des enjeux de régulation de l'offre et l'augmentation de l'autonomie des organismes de formation. Par ailleurs, l'organisation externalisée des offreurs favorise les interactions entre les acteurs (*e.g.*, les salariés se côtoient régulièrement). Par voie de conséquence, les formateurs ont une facilité à se mouvoir entre les opérateurs. De cette manière, des trajectoires individuelles opportunistes singularisent le marché.

1.2.3 Le mercato des salariés au centre des trajectoires individuelles opportunistes

Comme l'a démontré la partie précédente, le marché parisien est composé de nombreux offreurs, aux statuts et aux origines différents. Toutefois, ce sont des individus qui les organisent et qui contribuent au *packaging* des formations. À ce titre, quatre trajectoires sont identifiées – suite aux entretiens réalisés – afin d'appréhender la volatilité des protagonistes entre les acteurs : entreprises ou associations, endogènes ou allogènes. En outre, les ouvertures de postes dans les organismes de formation régulent les différentes trajectoires.

« Il y a souvent des transferts entre les personnels, des gens de l'INFA d'aujourd'hui, Alain Langlassé c'est un ancien de l'UFCV, il y a un mercato, mais ce n'est pas énorme. »

(Dir-retraité-entre-Paris-44)

De cette façon, les transferts de salariés caractérisent le marché parisien. Un acteur identifie les mutations des salariés comme le « mercato » des formateurs en référence aux sports dans lesquels les joueurs peuvent changer de club à certaines périodes de l'année. À cet égard, des conventions qui encadrent le marché balisent et favorisent des périodes durant lesquelles les acteurs recrutent de nouveaux salariés et construisent la trajectoire des protagonistes. Enfin, certaines personnes ont un lien avec l'animation occasionnelle. En conséquence, l'activité principale définie par l'interlocuteur est privilégiée dans l'analyse des trajectoires. Quatre trajectoires sont donc identifiées auprès des protagonistes sur le marché parisien : (1) de mouvement

inter-acteurs (2) de l'animation vers la formation (3) de reconversion et (4) de l'animation vers la recherche.

La première trajectoire de **mouvement inter-acteurs** appréhende la trajectoire des protagonistes qui travaillent pour plusieurs opérateurs durant leur carrière. Cette trajectoire regroupe six salariés. Tout d'abord, quatre d'entre eux ont travaillé dans l'entreprise Trans-Faire (acteur allogène). À cet égard, le passage d'un acteur endogène à un acteur allogène est assez courant et comme les acteurs travaillent en réseau, certains salariés suivent leurs responsables de formation.

« Alors moi, je suis arrivé il y a quasiment un an maintenant à Trans-Faire, appelé par le nouveau directeur délégué de Trans-Faire avec qui j'avais travaillé à l'INFA. »

(RespForma-entre-Paris-43)

Des allers et retours entre le public et le privé caractérisent d'autres profils. Cette formatrice a dans un premier temps travaillé pour des associations puis une entreprise l'a recrutée pour la coordination des BPJEPS. Elle est ensuite retournée vers une association pour maintenant être formatrice dans une autre entreprise. Cette trajectoire caractérise ainsi la porosité entre les acteurs qui sont très proches dans l'organisation des formations.

« J'ai fait un cycle de formation de formateur, j'ai fait le premier des deux cycles et j'ai décroché un poste de formateur à Trans-Faire à Paris pour la coordination des BPJEPS et au bout d'un an, l'INFA m'a proposé la coordination des DESJEPS. »

(Coordo-asso-Paris-37, démission fin 2018 pour intégrer une entreprise de formation)

À titre d'exemple, d'autres personnes caractérisent cette trajectoire de salariés en passant d'une association vers une entreprise. Au-delà d'illustrer les similitudes entre ces acteurs sur le marché, ce type de carrière soutient la métamorphose du monde associatif (Hély, 2009) qui tend vers la marchandisation.

Ensuite, deux profils de cette trajectoire ont un lien avec l'UFCV, l'un y est arrivé, l'autre en est parti. Cependant, ces profils ont évolué d'un acteur endogène privé non marchand vers un autre acteur aux caractéristiques identiques. À titre d'exemple, un des responsables de la formation professionnelle d'une association aborigène de l'animation a continué sa carrière en débutant dans une fédération d'éducation populaire et l'a continuée dans une autre (*i.e.*, de Léo Lagrange vers l'UFCV).

« Ça fait quinze ans, je suis responsable du service formation professionnelle de l'UFCV Île-de-France et Champagne-Ardenne. [...] Avant l'UFCV, j'étais à Léo Lagrange. »

(RespForma-asso-Paris-47)

Cette trajectoire est identifiée chez cette coordinatrice de formation qui a, dans un premier temps, travaillé pour l'UFCV avant de partir pour l'INFA. Son ancienne coordinatrice de formation l'a recrutée ce qui illustre, une nouvelle fois, l'importance du fonctionnement en réseau des acteurs sur ce marché local.

« J'ai travaillé à l'UFCV. [...] Un temps comme coordonnatrice sur du BAFA/BAFD [...] J'ai été appelée par mon ancienne coordonnatrice de formation pour faire de la coordination BPJEPS à l'INFA. »

(Coordo-asso-Paris-36)

L'INFA connaît fréquemment un renouvellement de ses effectifs ce qui entraîne le recrutement régulier des salariés – pour la coordination des formations. Le rapport des nombreux interviewés avec la fondation illustre l'instabilité des protagonistes chez cet acteur. En conséquence, chaque poste vacant doit être pourvu afin que les formations puissent avoir lieu.

La deuxième trajectoire illustre les **animateurs qui deviennent formateurs**. Cinq salariés sont identifiés dans ce parcours conventionnel de l'animation. De surcroît, les expériences des formateurs illustrent la porosité importante entre l'animation occasionnelle et l'animation professionnelle. L'expérience des animateurs témoigne ainsi de leur professionnalisation lorsqu'ils deviennent formateurs.

« J'ai travaillé à Montréal et en France [dans l'animation, NDA]. La connaissance de l'animation, je l'ai acquise sur le terrain par un cursus assez logique : animatrice, responsable de secteur, chargée de missions dans les centres sociaux municipaux ou associatifs. Cela fait cinq ans que je suis là. »

(ResForma-asso-Paris-26)

Les autres profils inscrits dans cette trajectoire témoignent d'une évolution de l'animation occasionnelle vers l'animation professionnelle et permanente pour aboutir vers un poste de coordinateur de formations. Les promotions d'un poste d'animateur vers un statut de coordinateur conduisent les protagonistes à exercer sur d'autres territoires.

« Je suis arrivée à l'UFCV il y a cinq ans, avant j'étais en Picardie [...], j'ai passé le BPJEPS il y a cinq ans et on n'était pas autant projeté sur de la direction. On était sur de l'animation très technique. »

(Coordo-entre-Paris-48)

Ces mouvements ne sont pas systématiques et n'empêchent pas une carrière exclusive auprès d'un acteur. Certains salariés ont construit toute leur carrière en évoluant dans des fédérations d'éducation populaire historiques – endogènes de l'animation. Par exemple, cette responsable de formation a commencé à travailler pour l'IFA dans les années 1990.

« Moi, je suis arrivé à l'IFA dans les années 1990. »

(Dir-asso-Paris-33)

La caractéristique principale de cette trajectoire est l'évolution des pratiques des protagonistes de l'animation vers la formation. À cet égard, une mobilité géographique caractérise le parcours

de certaines personnes, ce qui illustre la dynamique de professionnalisation. Dans une stratégie individuelle de carrière, les formateurs font face à des choix qui influencent leur vie personnelle. Une logique évolutive est également possible dans le même organisme de formation ce qui témoigne d'une reconnaissance en interne de la compétence des salariés.

La troisième trajectoire, de **reconversion**, est la plus représentée sur le marché parisien avec sept salariés. La principale caractéristique de cette trajectoire est que les individus ont dans un premier temps, évolué dans un monde différent de celui de l'animation (*e.g.*, le sport, le travail social ou le *marketing*). Par conséquent, des liens plus ou moins formels entre les personnes et les organismes de formation induisent les opportunités d'embauche. En outre, cette trajectoire dégage trois sous-profilés de salariés.

Tout d'abord sont qualifiés des protagonistes qui proviennent d'un secteur différent de celui de l'animation, mais ayant une perméabilité forte avec celui-ci (*e.g.*, le sport). À titre exemple, dans une première partie de sa carrière, ce salarié a été footballeur professionnel avant de se reconverter dans l'animation. Il cherche à ce titre à construire des liens entre les deux secteurs qui sont pour lui un vecteur social important. Cette trajectoire illustre la porosité entre l'animation et le sport ainsi que l'influence des initiatives individuelles des salariés sur les acteurs.

« J'ai joué en ligue 2 au foot [...] J'ai été très vite dans les diplômes sportifs avec un Brevet d'État et après j'ai passé un DEJEPS dans le sport puis un DESJEPS dans le sport. Et donc parallèlement j'avais aussi ce côté social où j'ai fait le BAFA, le BAFD, formateur BAFA, formateur BAFD et après intervenant, grâce à ces diplômes du sport... »

(RespForma-asso-Paris-32)

Des protagonistes issus du travail social caractérisent également cette trajectoire. Cette responsable de formation a durant de nombreuses années, exercé auprès de personnes âgées en EHPAD. De surcroît, la perméabilité entre l'animation et les métiers du social s'accroît depuis la loi 2002-2. Toutefois, les animateurs n'ont pas une place affirmée dans les établissements de soin.

« Je ne suis là que depuis six ans [...] J'ai un BEATEP, mais ça fait tellement longtemps [...] Mon expérience professionnelle me pousse à faire ça. Je suis diplômé BEATEP et DEJEPS AS, j'ai dix-huit ans d'expérience en, maison de retraite. »

(RespForma-asso-Paris-35)

Ensuite, des individus étaient initialement dans l'enseignement public, secondaire ou universitaire, avec des disciplines éloignées de l'animation comme cette responsable du DUT Carrières

Sociales qui était initialement professeure de lettres. Une proposition d'enseigner à l'université l'a ainsi conduite à quitter son poste dans le secondaire.

« Je ne suis pas là depuis longtemps [...] Je suis professeure de lettres, ce n'est pas ma spécialité l'éducation populaire. Une de mes collègues du lycée vacataire ici m'a proposé ses cours... En fait, je n'étais pas sur quelques cours, c'était sur son poste complet. »

(EC-Univ-Paris-38)

Les engagements annexes à l'enseignement ont fortement favorisé le recrutement d'une autre responsable de formation à l'université. L'expérience de terrain dans les profils et l'expérience de la pratique sont importantes dans l'organisation des formations. Par conséquent, ces profils sont recherchés afin de faciliter les ouvertures de réseau, le placement des participants durant les périodes de stages ou les demandes de subventions.

« J'étais enseignante en Banque Finance quand j'étais en Bretagne Sud, j'étais PRAG et présidente d'une grande compagnie de théâtre mise en scène et je pense qu'on m'a recrutée sur ça, montage de dossier... C'est important d'avoir des gens investis sur le terrain social, socioculturel, parce que ça ouvre un tissu de relation, des stages... J'en suis venue à diriger le pôle carrières sociales par hasard, ça fait pratiquement dix ans... J'ai été formée à Nanterre en Banque Finance. »

(EC-Univ-Paris-39)

Le dernier profil de cette trajectoire a lui aussi été enseignant. En parallèle, ce salarié était engagé auprès d'une fédération d'éducation populaire. À cet égard, son engagement l'a conduit d'une activité de formation occasionnelle (*i.e.*, durant les vacances scolaires) à une activité de formation professionnelle à plein temps. Il définit ainsi son double parcours comme étant une richesse dans son activité de formation.

« Je suis formateur depuis deux ans et demi même si j'ai un parcours depuis 1996 dans la formation d'adultes, ça fait vingt-trois ans. Initialement, j'étais plus sur le BAFA/BAFD. »

(Coordo-asso-Paris-27)

Enfin, des salariés ont une trajectoire initialement éloignée du monde de l'animation comme cette formatrice qui a évolué durant une vingtaine d'années dans le marketing pour ensuite venir travailler dans la formation d'animateur professionnel. Dans ce cas, un amorçage (Kaddouri, 2011) construit la trajectoire et de cette façon, les interventions ponctuelles sont devenues régulières pour devenir permanentes.

« J'ai fait *sciences de l'éducation* en Licence, j'ai travaillé dans un Institut d'études politiques (IEP) et j'ai travaillé pendant vingt ans dans le marketing sur les politiques institutionnelles dans des cabinets d'études. Après en consultante où j'animais des groupes en marketing politique, institutionnel, un peu de grande consommation, j'ai travaillé beaucoup pour l'IFOP. »

(RespForma-entre-Paris-45)

Ces trois profils de reconversion caractérisent davantage la trajectoire des protagonistes passants d'une activité principale dans un autre secteur que celui de l'animation à un travail à temps plein dans la formation d'animateur professionnel. Le parcours des protagonistes souligne donc la porosité de l'animation avec d'autres secteurs d'activités (*i.e.*, le travail social ou le sport).

La quatrième trajectoire illustre des parcours **d'animateurs s'orientant vers la recherche**. Trois individus ont commencé une carrière d'animateur pour s'orienter ensuite vers la recherche sur l'animation. Les personnes qui s'inscrivent dans cette trajectoire participent aux formations d'animateur à l'université.

« J'ai bossé avec ça, comme formateur, animateur et j'ai pris la coordination d'un centre des loisirs à temps complet et je me suis inscrit en DEA à l'EHESS [...] J'ai fait plein de trucs après la thèse, j'ai fait quatre campagnes de recrutement, des expertises, plein de trucs et j'atterris à l'INJEP, ce qui était prévisible et j'ai atterri ici sur un poste en lien avec l'animation. Le poste a été ouvert parce que l'IUT ouvrait. »

(EC-Univ-Paris-42)

Bien que tous les parcours soient singuliers, les deux autres interlocuteurs ont une trajectoire similaire en ayant dans un premier temps travaillé dans l'animation occasionnelle pour ensuite s'y professionnaliser et y initier des recherches tout en organisant des formations professionnelles. De plus, ces dernières ont toujours un lien entre l'université et les diplômés JEP. La coopération renforce la porosité entre les acteurs privés et les acteurs publics.

Pour conclure, ces trajectoires individuelles mettent en lumière trois caractéristiques du marché parisien. Tout d'abord, la porosité entre les acteurs – de tous statuts juridiques et de toutes origines confondus – illustre la perte de monopole des fédérations d'éducation populaire (*i.e.*, acteurs endogènes) sur le marché de la formation. L'instabilité des protagonistes conduit à un lissage de l'offre de formation sur le marché. Ensuite, ces trajectoires individuelles facilitent les interactions entre les acteurs (*e.g.*, le travail en réseau sur le marché local). Enfin, la technicisation du métier et des contenus des formations représente le dernier élément qui caractérise la transformation des formations. Par conséquent, la volatilité des salariés s'accroît. En outre, ce dernier point souligne la dépolitisation de l'animation. À cet égard, les formateurs appliquent des contenus de formations en se détachant de la dimension politique initiale de l'animation. Ces trois caractéristiques (*i.e.*, la porosité entre les acteurs, les trajectoires individuelles qui favorisent les interactions entre les acteurs et la technicisation du métier) illustrent ainsi les conventions d'organisation de l'offre sur le marché local. Les conventions vont être approfondies dans la partie suivante.

1.3 Des conventions d'organisation d'une offre originale

Trois temps composent l'analyse de conventions d'organisation de l'offre sur le marché parisien afin d'appréhender le conditionnement de l'offre de formation par les rapports qu'entretiennent les acteurs entre eux. Tout d'abord, les tensions concurrentielles sur le marché entre les offreurs sont abordées. La partie suivante vise à analyser les interactions de coopération sur le marché. Enfin, les spécificités de la structuration de l'offre sont considérées comme le résultat de ces conventions. Ces dernières présentent une forme de synthèse.

1.3.1 Des tensions concurrentielles

Les nombreux acteurs présents sur le territoire sont dans une position de concurrence. Plusieurs points qualifient la compétition des opérateurs qui caractérisent le marché parisien. À ce titre, six dimensions de concurrence sont identifiées : (1) entre les formations universitaires et les formations JEP ; (2) entre les formations universitaires ; (3) directe et indirecte ; (4) révolutionnaire ; (5) bi-qualifiante ; (6) allogène et exogène.

Premièrement, une distinction mérite d'être faite entre les **formations initiales et les formations continues**. Ces modes de formation représentent en effet deux aspects différenciés de l'offre et sont principalement caractérisés par des formations universitaires, majoritairement proposées en formation initiale, et les formations JEP, principalement proposées en formation continue. Cependant, les universités peuvent également accueillir des participants en formation continue. L'aspect concurrentiel se joue au niveau des financements des participants. Dans le cas d'une formation initiale, c'est l'État qui prend en charge le financement de la formation du participant alors que dans le cas d'une formation continue, ce sont les OPCO (anciennement OPCA) qui prennent en charge une partie de la formation du participant. Les formations JEP, se déroulant principalement en formation continue, sont donc en concurrence au niveau du financement des formations.

« Formation initiale c'est l'État. Formation continue c'est la Région et c'est les organismes qui paient pour leurs animateurs : les OPCA. On a quelques étudiants en développement local [Licences Professionnelles, NDA] qui vont émarger sur de la formation continue avec les budgets des OPCA. »

(EC-Univ-Paris-39)

Deuxièmement, une dimension concurrentielle est présente **entre les formations universitaires** et les formations JEP, il demeure également une concurrence entre les universités. Les deux IUT étudiés abordent le DUT avec une approche pédagogique différenciée. L'IUT de Bobigny propose le DUT avec une approche basée sur les pédagogies actives alors qu'à l'IUT

de Paris Descartes une approche descendante (*i.e.*, mode pédagogique relativement passif pour le participant) caractérise davantage les formations. Les effectifs plus importants à l’IUT Descartes qu’à celui de Bobigny influencent l’approche pédagogique.

« On a des spécificités très fortes dans les IUT, Bobigny et Descartes, ce n’est pas du tout la même chose. Manière d’enseigner, perspective, vision pédagogique différente, nous on est très pédagogie active, le travail en atelier... Coopération [...] Ce n’est pas la spécialité de Descartes. »

(EC-Univ-Paris-38)

Ces formations correspondent chacune à un profil de stagiaire différent. Ainsi, l’accompagnement, plutôt personnalisé, proposé par l’IUT de Bobigny n’est pas forcément adapté à tous les étudiants, en particulier à ceux qui recherchent davantage d’autonomie.

« Il faut qu’ils viennent ici pour trouver ce qu’ils cherchent. On est très “accompagnement et suivi”, on a un référent de formation, responsable pédagogique par option ici, à Descartes non. »

(EC-Univ-Paris-38)

Le nombre de candidats est tellement important que la dimension concurrentielle entre les deux acteurs est négligeable au niveau du recrutement des participants. De surcroît, l’IUT de Descartes indique mille sept cents candidatures pour soixante places – les candidatures sont aussi nombreuses à l’IUT de Bobigny. D’ailleurs, les participants sont principalement en formation initiale et bénéficient d’une prise en charge quasi totale par l’État.

« On a quand même mille sept cents candidatures pour soixante places. »

(EC-Univ-Paris-39)

Les IUT évoluent sur un segment de marché qui est assez éloigné de celui des formations JEP. Le nombre de stagiaires est abondant contrairement aux formations JEP et les contraintes financières sont moindres, bien qu’existantes, en comparaison de celles soulignées par les acteurs privés. La suite de l’analyse de l’aspect concurrentiel du marché concerne davantage le segment des formations JEP.

Troisièmement, la **concurrence** peut se jouer à deux niveaux en étant **directe**, c’est-à-dire que plusieurs acteurs proposent des formations sur le même segment de marché et le même territoire (*e.g.*, les BPJEPS *LTP*). À l’inverse, la concurrence peut être **indirecte**. Dans ce cas, les formations portent sur un segment différent, mais peuvent rentrer en concurrence dans un autre contexte comme sur le marché du travail où un employeur peut demander différents diplômes pour un même poste.

Plusieurs dimensions du monde de l’animation instituent la **concurrence directe**. Les secteurs lucratifs sont donc principalement en concurrence. Les appels d’offres conditionnent les acteurs à se positionner en concurrence.

La concurrence directe est ainsi présente sur les délégations de services publics dans la gestion d'équipement. En Île-de-France, certains acteurs sont présents sur plusieurs segments et investissent aussi bien les DSP que la formation d'animateur professionnel.

« Léo Lagrange est notre principal concurrent sur la gestion d'équipement et sur la formation, c'est très... Selon les régions, il y en a où ils sont bien implantés et nous on n'existe pas. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Bien que les marchés soient importants, les acteurs se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble dans le cadre des passations de marchés. À cet égard, une rotation informelle dans la distribution des délégations de services publics est organisée. Le monde de l'animation est devenu un marché concurrentiel à tous les niveaux que ce soit de la formation ou dans le cadre des DSP.

« Sur les marchés, on est souvent dans des négociations [...] C'est transparent, il y a des notations. Les directeurs généraux respectifs se connaissent, voilà et quand un perd un marché et que l'autre le récupère, il y a une passation de l'information, quelque part on travaille ensemble. C'est comme dans n'importe quel secteur commercial, on connaît nos concurrents. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Puis, la gestion de la concurrence instituée par l'ARFA dans la régulation du marché engendre tout de même une dimension concurrentielle à travers la répartition des apprentis entre les acteurs.

« L'ARFA va faire une demande pour des apprentis, ces apprentis vont devoir être répartis dans différents organismes de formation, donc là on est justement en concurrence directe. »

(RespForma-entre-Paris-43)

L'ARFA est à la fois un outil de mise en concurrence et de régulation du marché. Un des intérêts de l'association est de proposer un regroupement des acteurs afin de s'inscrire dans un rapport de force, voire de *lobbying*, auprès des pouvoirs publics, dans le cadre de marché ou dans les formations. Cependant, ce regroupement illustre deux perspectives : un rassemblement des offreurs afin qu'ils soient en coopération entre eux pour marquer l'opposition avec les acteurs allogènes et de rester compétitifs sur les formations et l'institution d'une dimension concurrentielle entre les acteurs lors des appels d'offres.

« Oui, c'est possible d'en sortir et de monter son propre CFA donc centre de formation des apprentis, mais avec peu de poids. Parce qu'après le financement se fait à la Région, si nous on arrive avec dix apprentis et que l'ARFA a 400 apprentis, l'ARFA va avoir un poids plus important, des financements plus importants. »

(RespForma-asso-Paris-32)

Par ailleurs, le nombre important de participants formés par l'ARFA – à travers l'apprentissage – accroît le volume de stagiaires pour les acteurs qui se sont fédérés à travers cette association.

Ensuite, un autre point de vue de la concurrence directe concerne le recrutement des responsables de formations et de directeurs associatifs. La présence des acteurs sur les mêmes segments de marché induit la connaissance des protagonistes entre eux et favorise leur recrutement vers d'autres organismes de formation. Par conséquent, la concurrence dans le recrutement induit la régulation du marché de la formation par des dynamiques de structuration de trajectoires individuelles. Des périodes dans l'année instituent les recrutements. Or, certains acteurs ne respectent pas nécessairement ces conventions ce qui provoque des tensions entre les acteurs.

« Une fois, une coordonnatrice BPJEPS est partie au bout de deux mois dans un autre organisme de formation, j'ai appelé et j'ai dit que je n'étais pas content, c'est rare. Ça peut se passer n'importe quand dans l'année, mais plutôt en été. »

(Dir-retraité-entre-Paris-44)

Enfin, le positionnement politique des offreurs est une autre source de concurrence. Une technicisation institutionnalise les formations, à travers les unités de compétences, les acteurs conservent un ancrage politique porté avec une intensité différente. Le positionnement politique des acteurs se traduit dans l'approche pédagogique des formations.

« Avec d'autres, on va être en concurrence parce qu'on ne partage pas les mêmes projets de société, ça y joue et l'historique aussi. Les Ceméa, on est plus à gauche à l'Assemblée nationale, d'autres organismes de formation sont plus de droites avec des conceptions, des approches qui ne sont pas les mêmes que nous. »

(Coordo-asso-Paris-27)

La **concurrence indirecte** est principalement identifiée à travers les formations occasionnelles. Le BAFA et le BAFD représentent encore une source de concurrence. Or, dans une perspective de carrière, les diplômes professionnels sont de plus en plus sollicités (Virgos, 2020). Toutefois, ces formations font partie des stratégies de certains acteurs comme l'UFCV qui a construit en grande partie sa stratégie économique sur le BAFA. Plusieurs offreurs le considèrent ainsi comme « une vache à lait ». Cette formation courte augmente le chiffre d'affaires des opérateurs. De surcroît, certains dispositifs portés par les pouvoirs publics favorisent les formations occasionnelles à l'instar des BAFA citoyens¹²² dont l'IFAC est partenaire. Dans ce cas, le BAFA peut être un levier d'insertion à l'instar du BAPAAT, toutefois à moindre coût.

Un nouveau diplôme intègre le marché : le baccalauréat professionnel (Bac Pro), proposé en formation initiale. Pour le moment, le recul sur cette formation n'est pas assez important pour pouvoir l'analyser. Cependant, ce diplôme témoigne du maintien de l'État dans le marché de la formation d'animateur en renforçant l'enseignement général.

« C'est une formation plus large, il y a des maths, du français... c'est un Bac Pro, il y a un aspect formation initiale. On ne peut pas être contre la formation initiale.

¹²² <https://www.paris-bafacitoyen.fr/> Consulté le 10/05/2021 à 17 h

La question de l'éducation nationale qui récupère ce métier-là, c'est un tournant historique, c'est l'éducation populaire qui a créé ces métiers. »

(RespForma-asso-natio-50)

Ce Bac Pro contribue à la construction d'une filière de formation initiale dans l'animation avec deux conséquences principales : un nouveau diplôme accroît la concurrence et l'ouverture de cette formation en régime initial contribue à la reconnaissance de l'animation et concourt à la professionnalisation de ce monde.

Quatrièmement, deux entreprises instaurent une **concurrence révolutionnaire** en proposant des formations d'animateur à distance. Avec la crise sanitaire mondiale liée au Covid-19 (depuis 2020), la quasi-totalité des formations a opté pour des dispositifs de formations dématérialisés et à distance. Cependant, ce n'était pas le cas avant la pandémie pour les formations dans l'animation professionnelle. De prime abord, ces formations sont théoriquement envisageables à distance.

Néanmoins, cette inspectrice identifie certaines limites (*e.g.*, le suivi des participants durant l'alternance, la gestion des conflits et des interactions entre le formateur, le stagiaire et la structure d'alternance). À cet effet, la dématérialisation des formations interfère dans la construction identitaire de l'animateur. L'importance des interactions entre le participant et les formateurs construit la dynamique identitaire de l'animateur. En d'autres mots, la formation d'animateur constitue un « espace (trans)formatif » (Bock, 2021) où les participants enrichissent leurs connaissances et transforment leur rapport à l'animation. Redjimi (2016, p. 80) analyse longuement le rapport à la formation dans ses travaux au sujet des parcours de formation et de la production identitaire en VAE.

« Je ne connais pas *Blue up* Formation et je me questionne sur l'aspect des échanges, l'interaction avec le formateur, est important et sur quoi le formateur évalue... Il faut de l'alternance et comment ça se passe ? Il faut des interactions entre le formateur, le stagiaire et le tuteur du milieu d'alternance, que ça soit en formation à distance ou pas. Quand ça ne va pas, c'est qu'un des trois n'est pas impliqué et on a des problèmes sur la certification. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

La construction d'une approche pédagogique à distance réduit ainsi les coûts liés à la location de locaux destinés à accueillir les participants. Les économies quant aux locaux fixes contribuent à la réduction du coût global de la formation. La construction de formation à distance est un élément inhabituel dans le *packaging*. Par conséquent, en proposant ces produits, les entreprises exercent une domination par les coûts qui n'étaient pas forcément visibles jusqu'alors. L'atout concurrentiel est donc considérable pour ces acteurs.

Cinquièmement, les **doubles formations** constituent un atout concurrentiel en particulier en termes de croissance du chiffre d'affaires et rentrent dans le prévisionnel financier. La plus-value universitaire originale attire en effet un certain public. Cette stratégie redresse économiquement certains offreurs.

« Trans-Faire sont en redressement judiciaire, ça explique les choses, [prénom anonymisé, NDA] arrive avec une solution : dix-neuf stagiaires à 8000 € en DEJEPS et 24 à 8000 € pour le DESJEPS, il arrive avec quasiment 300 000 € qu'il pose sur la table. Ça sauve tout et il s'en fout de qui rentre [en formation, NDA]. »
(EC-Univ-Paris-40)

Les autres acteurs se trouvent dans un dilemme du prisonnier dans le sens où ils doivent investir pour s'aligner ou alors choisir de ne pas se positionner et se faire distancer par leurs concurrents. Sur le marché parisien, le « syndrome de la Reine Rouge » (Bordes, 2015) se traduit par une extension de l'offre qui intègre ainsi les universités à la formation d'animateur en juxtaposant des niveaux différents : DEJEPS (niveau 5) avec des Licences (niveau 6) et des DESJEPS (niveau 6) avec des Masters (niveau 7). Par conséquent, l'essor de ce *packaging* sur le territoire suscite une demande de la part des candidats.

« Dans mes chantiers à développer, il y aurait peut-être quelque chose à faire avec l'université formation de niveau III et II développer un partenariat, je sais que des organismes le font déjà. »
(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Par ailleurs, la stratégie de double diplôme rend accessibles des formations universitaires à des participants qui n'y auraient pas accès par une voie classique. Les prérequis des diplômes sont différents. Un accès en DESJEPS peut se faire par une justification de l'expérience. Dans la construction pédagogique, ce sont les Licences et les Masters qui viennent compléter les DEJEPS et DESJEPS. Par conséquent, les participants viennent s'inscrire avant tout dans ces formations continues.

« Valider un double cursus, je n'aime pas trop, mais pour avoir une offre attractive, il faut parfois proposer quelque chose qui donne envie d'y aller par exemple sur le DEJEPS on a de moins en moins de monde, encore ça va. »
(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Cependant, ces doubles formations peuvent uniquement intéresser un public limité. À un niveau important de responsabilités, dans la gestion de structure ou dans la direction associative, un DESJEPS intéresse des participants qui souhaitent acquérir des connaissances et des savoirs complémentaires à leurs aptitudes à agir et leurs habiletés afin d'être compétents (Houot, 2020). La croissance massive de ces formations risque de provoquer une saturation du nombre de diplômés sur le territoire et la démarche de formation pourrait s'inverser. Actuellement, les participants en DESJEPS sont majoritairement des personnes en poste qui viennent se former alors

que les doubles cursus auraient tendance à favoriser des participants qui viennent chercher une qualification pour ensuite aller trouver un poste à responsabilité.

« Quand on forme des gens sur un diplôme, on épuise le filon. Le DESJEPS, on s'adresse à des gens en responsabilité, la valorisation pour quelqu'un qui est déjà directeur d'une association. Peut-être qu'un M1 ou une Licence a plus de poids. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Bien que les universités ne forment pas directement les animateurs, elles contribuent à l'attractivité de l'offre. Les partenariats favorisent le rayonnement dans l'offre des acteurs. À cet égard, les universités déséquilibrent le marché de la formation en proposant des partenariats avec des offreurs privés. De plus, ces doubles formations illustrent l'accroissement du processus d'universitarisation à travers l'application du processus de Bologne.

Sixièmement, la dimension concurrentielle sur le marché parisien est élargie à **d'autres acteurs**. Ils sont allogènes (*i.e.*, proviennent d'autres secteurs que celui de l'animation) et proposent les mêmes formations que les acteurs endogènes. Ces nouveaux acteurs, organisent leurs propres formations, sans y intégrer directement l'animation, vont être en concurrence avec les opérateurs locaux. Les participants aux formations ont plusieurs possibilités de cursus pour aboutir aux mêmes postes une fois diplômés.

D'un côté, une concurrence allogène est présente avec des offreurs issus d'un monde différent de celui de l'animation qui proposent des formations dans l'animation. L'organisation de formation passe principalement par les appels d'offres. De fait, la fragilité des acteurs les force à répondre aux appels d'offres et à se fédérer pour ne pas laisser de place à de nouveaux acteurs sur le marché comme les Greta ou l'AFPA.

« Aucun organisme de formation en Île-de-France n'est capable de proposer dix sessions, si nous ne répondons pas, les Greta ou l'AFPA sont en capacité de répondre, la Ligue aussi, tout dépend... Quand on répond à un marché, on répond à un lot, l'acheteur public définit un lot, soit par territoire, par catégorie de diplôme, niveau de diplôme ou spécialité... »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Cependant, il ne suffit pas à aux acteurs endogènes de répondre aux appels d'offres pour les obtenir. La répartition des marchés se fait par une division des lots. Les membres de l'ARFA connaissent le nombre de lots disponibles et ils constatent qu'en faisant une offre globale ils n'obtiennent pas l'entièreté du marché. Par déduction, des acteurs extérieurs à l'ARFA obtiennent une partie du marché.

« Quand on répond à un marché, on répond à plusieurs lots parce qu'on sait qu'on n'obtient pas tous les lots, donc il y en a d'autres qui les obtiennent. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

L'obtention de ces marchés par des acteurs allogènes comme les Greta interroge la légitimité des offreurs à proposer des formations dans l'animation. En outre, la croissance du nombre d'offeurs a une influence sur l'offre globale du marché local où la demande n'augmente pas contrairement au nombre d'acteurs.

« Ça pose problème qu'ils proposent ces formations. Déjà, ça fait des concurrents en plus et en termes de légitimité on ne comprend pas trop pourquoi. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Par conséquent, une tension concurrentielle émerge sur le marché avec cet investissement des acteurs publics sur les formations initialement proposées par des opérateurs privés. Les acteurs privés ne peuvent investir les formations des acteurs publics, bien qu'ils soient en mesure d'y intervenir avec la construction de double cursus en partenariat avec les universités.

« Les Greta, c'est peut-être des représentations, mais c'est l'Éducation nationale, c'est les diplômes de l'éducation nationale, on ne va pas piocher dans leurs trucs, il y a une sorte de monopole. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

L'accroissement de cette concurrence avec des acteurs compétitifs en termes de prix provoque un déséquilibre concurrentiel. Des opérateurs comme les Greta peuvent ainsi adopter une stratégie de domination par les coûts. Les coûts sont lissés avec d'autres formations au niveau des loyers, des charges et des formateurs alors que les acteurs privés ont le plus souvent des locaux réservés aux formations d'animateur.

« L'AFPA c'est pareil, c'est des établissements publics, c'est sûr que quand ils se présentent à un marché, leurs offres, elles sont imbattables. Ils n'ont pas de locaux à payer, c'est un établissement scolaire. Nous ici, on paie et les collègues des autres organismes de formation, on a des loyers, des charges, des formateurs... On n'est pas du tout économiquement égaux. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Cependant, l'unique rapport qualité/prix ne conditionne pas tous les appels d'offres. Ces derniers considèrent d'autres facteurs, comme le projet éducatif ou le projet de formation. Par ailleurs, ces acteurs allogènes ne sont pas positionnés sur tous les segments du marché et, pour le moment, des acteurs comme le Greta proposent des formations d'animateur dans la continuité, et en complément, des formations qu'ils proposent initialement.

« Si l'acheteur est dans une décision stricte rapport qualité/prix, oui il peut prendre plus souvent le Greta plutôt que l'ARFA ou un membre. Heureusement, ils ne sont pas sur toutes les formations parce qu'il y en a, ils ne pourraient pas le faire. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

D'un autre côté, une concurrence exogène est présente sur le marché de la formation d'animateur. Des formations qui ne visent pas spécialement à former des animateurs, avec une ambition plus transversale, positionnent les diplômés en concurrence sur le marché de l'emploi. Par exemple, des formations en économie sociale et solidaire, dans l'intervention sociale et d'autres

nombreuses formations ayant pour finalité un développement local ou social à un niveau Master concurrencent les formations JEP au niveau des candidats et au niveau des débouchées potentielles. Les fiches de poste, sur le marché de l'emploi, vont en effet être ouvertes à plusieurs profils de diplômés. Les nombreux diplômes proposés par les universités reprennent les appellations de l'action publique et positionnent des diplômés sur des postes d'actualité.

« C'est des appellations voisines et concurrentes, tu rajoutes ESS, Intervention sociale. Il y a la notion de social qui apparaît... j'ai l'impression qu'il y a de nouveaux métiers qui ne sont pas de l'animation, mais qui sont professionnalisés à l'université : développement local, politique de ville, métier de l'insertion, politique de la ville. Il y en avait partout, ça reprenait les sigles de l'action publique : développement social, développement local... Il faudrait voir selon les périodes... Le fond social était important, aujourd'hui ce n'est peut-être plus le cas. »
(EC-Univ-Paris-42)

En ce sens, les formations de niveau Licence et Master vont être organisées dans le travail social, avec des diplômes comme le CAFERUIS ou le Master EPDIS, ou encore dans le monde du sport avec des Masters en conduite de projets et développement des territoires. À cet égard, ces diplômes témoignent de la dimension technique de l'animation.

« La demande en niveau II est moins importante que dans les autres diplômes. Il y a les formations universitaires qui sont proposées en parallèle qui font aussi appel d'offres, le travail social peut aussi plus attirer que l'animation socioculturelle. »
(RespForma-asso-natio-50)

Les formations en double cursus (Licence-DEJEPS et Master-DESJEPS) entrent en concurrence avec les Licences et les Masters proposés par l'université. S'il y a effectivement une concurrence entre les offreurs proposant les mêmes diplômes, une autre dimension plus large soutient la concurrence des acteurs issus de secteurs différents sur les formations. La construction des formations avec une approche par compétences souligne ainsi la porosité entre les diplômés.

Pour conclure, ces six dimensions qui caractérisent la concurrence sur le marché parisien soulignent la contrainte économique à laquelle les acteurs font face. Les financements des formations sont en grande partie possibles par les appels d'offres. Par conséquent, les opérateurs doivent proposer des formations qui entrent dans le cadre de ces dispositifs portés par les pouvoirs publics.

« Après la contrainte majeure, c'est la contrainte économique puisqu'actuellement comme il n'y a pas de financement de formation. »
(Dir-asso-Paris-33)

Des acteurs assurent une veille concurrentielle afin de suivre les stratégies adoptées par les concurrents. Cette démarche tient informés les offreurs quant au positionnement des autres opérateurs.

« On nous demande d'étudier la concurrence, je vais sur internet pour étudier la concurrence, les dates, qu'est-ce qu'ils font. »

(Coordo-entre-Paris-48)

Par ailleurs, les acteurs du marché ne cherchent pas une domination économique ou à obtenir le monopole. L'absorption de l'entièreté de la demande du marché est fastidieuse à appréhender compte tenu du volume de participants. Des opérateurs allogènes entrent sur le marché de la formation et l'ARFA rassemble des acteurs. Par voie de conséquence, le fait d'avoir plusieurs offreurs multiplie le nombre d'approches politiques sur le territoire.

« Eh bien, c'est des rapports fraternels, mais en même temps, justement en ayant cette politique de concurrence malgré tout, mais ça ne se voit pas, ça n'est pas visible, ça n'est pas dit, ça n'est pas pensé, mais bon, c'est une réalité malgré tout. »

(RespForma-entre-Paris-43)

La concurrence participe donc à la disparition de certains acteurs. Cependant, ce n'est pas parce que certains offreurs se retirent que les parts de marchés sont redistribuées. De nouveaux offreurs investissent le marché et remplacent les acteurs sortants.

« Je ne pense pas que la disparition de certains organismes de formation offre plus de part de marché à ceux qui restent, beaucoup se créent, sont habilités par Jeunesse et Sports, on ne sait pas qui c'est, on ne les rencontre pas, on sait qu'il y a des nouveaux. Il y a la réputation et les images, l'ancienneté, l'ancrage. »

(RespForma-entre-Paris-45)

Enfin, les doubles diplômes qui subliment le *packaging* sont un atout concurrentiel pour les acteurs qui les organisent. Les formations d'animateur accroissent ainsi leur légitimité face à des diplômes exogènes (*i.e.*, Caferuis). La construction d'une reconnaissance de l'animation au niveau Bac + 5 complète la filière des diplômes JEP. Plus largement, cette professionnalisation contribue à la reconnaissance de l'animation.

En somme, les acteurs assument des tensions concurrentielles inhérentes à ce marché. En conséquence, ils construisent des modes de collaboration en faisant abstraction de leurs différends. En ce sens, l'ARFA organise le marché de la formation. Les acteurs se rassemblent à travers cette association pour harmoniser leurs actions sur le territoire.

1.3.2 Une coopération institutionnelle et informelle

Cette partie a pour objectif d'analyser la dimension de coopération des opérateurs sur le marché parisien. En ce sens, le questionnement porte sur deux versants de la coopération : le premier a une dimension formelle et analyse la coopération conduite par les opérateurs au sein de l'ARFA ; le second porte sur la coopération tacite entre les acteurs sur le marché.

D'un côté, l'ARFA institue des coopérations **formelles**. L'association est un outil de régulation du marché. L'entité est qualifiée de « main invisible » qui organise le marché (Smith, 1776, 2000). Sa création a pour objectif d'organiser la coopération dans la concurrence auprès des acteurs du marché parisien dans la gestion des appels d'offres pour les apprentis. Cependant, tous les participants ne sont pas en apprentissage, d'aucuns sont en formation continue ou en formation initiale. Par conséquent, les participants en autofinancement ou ceux financés par un employeur directement ne sont pas concernés par l'activité principale de l'ARFA qui est impliquée dans l'apprentissage. L'association s'illustre à travers trois axes de coopération formelle : (1) la mutualisation des moyens (2) un groupement d'influence et (3) un groupement élargi à d'autres acteurs hors du monde de l'animation.

Premièrement, la **mutualisation des moyens** a lieu à travers des finalités pratico-pratiques pour l'entrée de participants en formation. À titre d'exemple, une mutualisation est en place au niveau des tests d'entrée des diplômes. Les acteurs réduisent donc leurs coûts d'organisation de ces épreuves. Les participants soumettent un seul dossier pour candidater à plusieurs formations proposées par des organismes différents, constitutifs de l'ARFA. Par conséquent, cette mutualisation conduit à une réduction des coûts et préserve la situation économique des opérateurs ce qui leur permet d'investir dans des locaux, du matériel, de nouvelles sessions de formation ou alors de régler les créances en cours. Des formations non diplômantes sont mutualisées à un niveau inter-acteurs à l'instar de modules autour de la laïcité.

« Ils ont gardé cette entité de réflexion avec des activités en propre avec par exemple des formations autour de la laïcité pour les formateurs BAFA, BAFD, BPJEPS ou DEJEPS... Ils y ont développé des actions de formations au PSC1 [...] Ils ont aussi d'autres formations : les tests mutualisés *Activités Physiques pour Tous* ou *Loisirs Tous Publics*. On a un interlocuteur coordonné pour travailler, ça ne veut pas dire que tous les organismes de formation font partie de l'ARFA. »
(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Deuxièmement, l'ARFA favorise l'**obtention des dérogations** dans certains cas afin d'organiser des formations. Les procédures sont donc facilitées pour les acteurs comme c'est le cas pour

l'IFA qui propose un BPJEPS *LTP* sans avoir l'habilitation qui le permettrait. À cet égard, cette dérogation aurait été envisageable sans mobiliser l'ARFA, cependant, l'association facilite la procédure et offre un gain de temps considérable.

« Là par exemple on va ouvrir une formation avec des *LTP*. On n'était pas habilité pour faire l'apprentissage avec des *LTP*, mais comme on avait beaucoup de monde ils ont fait une dérogation grâce à ça on peut ouvrir avec des apprentis. »
(RespForma-asso-Paris-32)

L'ARFA représente un groupement d'influence. Il est le CFA le plus important de France en volume de participants (845 apprentis formés en 2017, 795 en 2020¹²³). De surcroît, les membres du bureau sont en lien avec l'État dans le cadre d'échanges avec les membres du ministère des Sports.

« L'ARFA est le plus gros centre de France. Je me suis retrouvé assez vite au bureau et vice-président de cette fédération et je me suis retrouvé au ministère... »
(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Le regroupement des opérateurs conduit ainsi à mutualiser les revendications et de les porter aux pouvoirs publics – Conseil régional, DRJSCS, DJEPVA, *etc.* L'ARFA est l'intermédiaire privilégié pour négocier le déploiement des formations. Le ministère des Sports sollicite parfois les membres de l'ARFA pour participer aux groupes de travail qui visent à la création d'un nouveau diplôme.

« C'est en même temps un outil de négociation, un peu de *lobbying* aussi vis-à-vis des acteurs publics de collaboration pour monter parfois des formations ou des produits. »
(RespForma-entre-Paris-43)

Troisièmement, l'ARFA orchestre une **coopération élargie** avec d'autres secteurs (*e.g.*, le sport). Ces acteurs ont rejoint l'ARFA dans la logique de mutualisation des membres déjà en place. L'augmentation du nombre d'offreurs contribue à la croissance du nombre de stagiaires. En outre, le regroupement avec les opérateurs du secteur du sport accroît l'influence de l'ARFA.

« Et progressivement se sont ajoutés des acteurs plutôt de la formation du sport. À l'origine, c'est une initiative qui relève plutôt du secteur de l'animation. »
(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Cependant, dans le marché parisien, tous les offreurs n'ont pas rejoint l'association. Les opérateurs du secteur sportif vont en effet avoir un taux d'adhésion plus faible que les offreurs de formations d'animateur. Les organismes du secteur sportif sont plus nombreux sur le territoire, avec un statut d'entreprise et n'ont pas forcément intérêt à se regrouper, car ils se suffisent à

¹²³ <https://www.arfa-idf.asso.fr/> Consulté le 10/05/2021 à 17 h 45

eux-mêmes (*e.g.*, l'UCPA qui forme ses animateurs sportifs pour répondre à ses besoins d'encadrement). Par ailleurs, les membres de l'ARFA ne souhaitent pas travailler avec toutes les entreprises qui proposent des formations.

« On a entre 60 % et 70 % des organismes de formation professionnelle sur la Région qui sont dans l'ARFA... Moins en sport, le gâteau est partagé entre plus de petits acteurs. Les organismes de formation qui adhèrent en animation, on est sur 80 % du champ. »

(Insp-DRJSCS-Paris-28)

Le versant coopératif que joue l'ARFA autour de la mutualisation reste néanmoins à nuancer.

Tous les acteurs qui proposent des formations d'animateur ne sont pas à l'ARFA. Certains n'ont pas fait la demande ou n'ont, pour le moment, pas d'intérêt à rejoindre un groupement.

« On n'a pas de contact avec la Ligue, elle ne voulait pas rentrer dans l'ARFA, ils n'ont jamais fait la demande, les Greta non plus, ça ne les intéresse pas. En plus avec la réforme qui se présente, ils ont encore moins d'intérêt. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Des tensions entre les acteurs de l'ARFA et entre les offreurs extérieurs sont effectives. Ceux présents dans le regroupement trouvent ainsi un intérêt à coopérer de façon formelle. Or, malgré ce dispositif, tous les opérateurs sont en concurrence sur un même marché et les conventions au sein du CFA régulent la concurrence.

« La force c'est l'union dans ce cas-là. Dans ce cas-là, ailleurs, ça peut être autre chose de la concurrence du coup, mais là chacun y trouve son compte enfin plus ou moins, on va dire. »

(RespForma-asso-Paris-32)

D'un autre côté, la coopération s'inscrit dans une dynamique **tacite** et informelle avec les interactions entre les acteurs qui illustrent un autre mode de régulation du marché. Ces conventions sont le résultat des interactions établies au sein de l'ARFA ou de façon moins formelle et moins officielle qui visent à transférer des participants dans le cas où un acteur ne pourrait pas les former. Par ailleurs, les acteurs ont instauré des conventions de non-concurrence qui évitent le déploiement des formations sur les territoires déjà occupés.

Premièrement, certains participants sont envoyés en **formation auprès d'autres acteurs** que ceux auxquels ils avaient candidaté initialement. Cette modalité de transfert de participant est en effet commode lors de l'atteinte du maximum de participants à une formation. Les acteurs adoptent donc des conventions informelles dans ces cas en réorientant les stagiaires vers d'autres organismes de formation lorsqu'ils ne peuvent pas les accueillir.

« On ne peut pas ouvrir à plus de vingt-cinq alors on les transfère à l'IFA parce qu'ils ont les mêmes dates que nous. »

(Coordo-entre-Paris-48)

Deuxièmement, les acteurs adoptent des conventions tacites de **répartition sur le territoire**. Lorsqu'un acteur est implanté sur un territoire, les conventions entre les acteurs des formations professionnelles limitent le déploiement de certains diplômes sur des territoires déjà occupés par d'autres acteurs. Au moment des habilitations, les CEPJ sont particulièrement attentifs au déploiement territorial des formations. L'objectif pour la DRJSCS est que le territoire soit couvert, selon les besoins, en termes de formation.

« Il y a une histoire de territoire, le CPCV, il est à Saint-Prix et sur le Val-d'Oise. Trans-Faire ne va pas aller faire des formations sur leur territoire. Il y a une sorte d'accord tacite. D'ailleurs, la Direction régionale nous l'a demandé pour l'habilitation quinquennale. »
(Dir-retraité-entre-Paris-44)

Troisièmement, sur le marché parisien, une convention entre les acteurs induit **de ne pas proposer des formations au même moment que d'autres opérateurs**. La proximité géographique a également une influence dans l'organisation temporelle des temps de formation.

« On évite de proposer les formations aux mêmes dates. Trans-Faire est vraiment à côté de chez nous alors on ne propose pas de formation en même temps qu'eux. »
(Coordo-entre-Paris-48)

Quatrièmement, une **dynamique de rassemblement** est organisée autour d'actions non obligatoires dans le cadre légal, mais davantage dans l'objectif d'apporter une plus-value aux formations (*e.g.*, l'organisation des séminaires autour de l'animation). Néanmoins, le changement de présidence à l'ARFA conduit à une réorganisation qui nécessite un certain temps quant à l'ajustement des actions communes. De plus, l'entité fait face à une baisse des moyens financiers.

« On fait des échanges de manière informelle avec les autres organismes de formation. L'ARFA a organisé des séminaires, là on n'en a plus parce que la direction a changé, mais il y a eu des séminaires. Ça nous manque [...] maintenant on a moins le temps, moins de sous aussi. »
(RespForma-entre-Paris-45)

Cinquièmement, le **soutien dans le recrutement** des équipes est l'une des conventions entre les acteurs sur ce marché. Dans le cas où un formateur maîtrise un contenu précis, les offreurs peuvent faire des recommandations. De surcroît, lorsqu'un acteur recherche des postes plus stratégiques en termes d'organisation, les autres diffusent l'annonce dans leur réseau. Le recrutement à grande échelle dans le réseau local favorise la rotation des salariés dans les trajectoires des protagonistes.

« Je ne suis pas sûr qu'on puisse appeler ça du partenariat, mais parfois on peut s'échanger des formateurs. Quand on a quelqu'un qui a une spécificité dans un

domaine qui est pointu, on se refile les CV, quand un organisme de formation cherche un responsable pédagogique, on la propose, on est plus sur des choses comme ça. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Pour conclure au sujet des conventions, qu'elles soient formelles à travers des réponses à des appels d'offres, ou informelles à l'instar de transfert de participants, ces démarches sont généralement à l'initiative des salariés responsables des formations.

« On a un partenariat de longue date, mais qui est souvent lié à des personnes en fait... »

(RespForma-asso-natio-50)

Un changement de responsable de formation – ou de coordonnateur – impulse, transforme ou met fin à des partenariats à l'instar des séminaires organisés auparavant par l'ARFA. Ces conventions favorisent une organisation du marché et tempèrent la concurrence entre les acteurs afin qu'ils puissent tous exister sur le marché. Enfin, ces conventions structurent plus précisément les interactions entre les acteurs dans une dimension de coopération. À cet égard, les interactions entre les acteurs structurent l'offre globale des opérateurs. La partie suivante portera ainsi sur les spécificités de la structuration de l'offre.

1.3.3 Les quatre spécificités de la structuration d'une offre exhaustive à régulation externalisée

Quatre spécificités caractérisent la structuration de l'offre sur le marché parisien : (1) la position politique des acteurs qui affirment un engagement social, (2) l'aménagement de l'alternance afin de s'adapter à la demande des structures d'animation, (3) les doubles formations qui sont une innovation de ce marché et (4) les appels d'offres qui sont l'élément déterminant dans son organisation.

Premièrement, l'organisation des acteurs autour des **appels d'offres** caractérise le marché parisien. L'ARFA régule la concurrence entre les offreurs en les faisant coopérer. À travers les réponses aux appels d'offres, quatre spécificités sont identifiées et qualifient l'influence de ce dispositif sur le marché parisien.

Tout d'abord, les appels d'offres représentent un *atout stratégique* dans la croissance économique des acteurs. La réponse aux appels d'offres ne constitue pas un moyen de se distinguer des concurrents, mais un moyen de ne pas se faire distancer dans l'offre. La réactivité des réponses favorise donc un positionnement plus rapide sur ces appels. Par ailleurs, ce dispositif illustre la transformation et la technicisation du métier de formateurs dans la mesure où ces

derniers contribuent aux réponses des appels d'offres. Leur rôle n'est plus uniquement rattaché à la formation, mais s'étend à la recherche de financement.

« Il tient le coup depuis 1993 et il n'est pas *a priori* en danger [...] je dirais, le dynamisme de l'équipe, sa disponibilité à répondre sur des appels d'offres, sur des programmes ou autre à construire des formations. »

(RespForma-entre-Paris-43)

Ensuite, les appels d'offres représentent une dimension de *négociation* importante avec des enjeux financiers déterminants pour les acteurs. Dans le cadre d'une négociation, ce responsable de formation explique la baisse du prix de la formation de 0,50 €/h/stagiaire afin de remporter l'appel d'offres. Finalement, la négociation représente une réduction de 60 000 € sur le volume global des formations. Cependant, pour les offreurs, l'obtention de ces marchés est primordiale, car ce ne sont pas leurs concurrents qui les obtiennent et qui augmentent ainsi leur volume de participants. Les formations peuvent être organisées avec une pluralité de statuts des participants : alternant d'une mairie, demandeur d'emploi, apprenti, financement associatif, *etc.* L'enjeu principal est d'obtenir une cohorte suffisamment importante pour pouvoir ouvrir la formation et enrichir le profil des participants au regard de ce qui avait été initialement proposé comme réponses aux appels d'offres avec des stagiaires qui bénéficient d'autres modes de financement.

« Dans les négociations sur le dernier appel d'offres, j'ai accepté de baisser de 0,50 €/h/stagiaire pour qu'on obtienne le marché. On est raisonnable, ouvert à la négociation quand il le faut, ce n'est pas qu'on avait demandé trop cher, c'était sur une formation on avait demandé 9,50 € et puis après l'échange on nous a demandé de faire un effort financier, ça paraît comme ça anodin, mais sur le volume, on lâche 60 000 €, c'est vraiment... L'effort il est réel, ce n'est pas 1000 € de moins. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

De surcroît, certains acteurs choisissent de *ne pas se positionner* sur tous les appels d'offres. Différentes raisons expliquent ce choix. Certains appels d'offres sont contraignants au niveau de l'organisation des sessions de formation en imposant une durée de minimale de formation.

« Il y a aussi les réponses aux appels d'offres du Conseil régional pour avoir des formations conventionnées. Nous on ne répond pas, parce que le Conseil régional impose des formats qui ne nous correspondent pas. »

(RespForma-asso-Paris-47)

Ces appels d'offres sont un levier de concurrence entre les acteurs. Ces dispositifs de l'action publique favorisent l'*entrée de nouveaux acteurs* sur le marché et accentuent la concurrence. C'est le cas pour de nombreux acteurs allogènes comme le Greta. Les appels d'offres ainsi remportés par ces opérateurs ne le sont donc pas par les acteurs endogènes – qui ont leur

stratégie économique en grande partie construite sur le financement des participants par ce dispositif.

« On avait des compétences et des ressources humaines sur la filière médico-sociale. Réponse à un appel d'offres BPJEPS AS et appel remporté avec d'autres organismes de formation. C'est la troisième session. »
(RespForma-Greta-Paris-31)

Enfin, les réponses aux appels d'offres représentent un *modèle économique limité* dans la gestion financière des acteurs. Les financements par appels d'offres prennent un certain temps à être versés (*i.e.*, les acteurs doivent assurer un fonds de roulement durant plusieurs mois avant le paiement des formations). Par conséquent, les acteurs fragiles économiquement sont exclus de ces dispositifs.

« Ce sont des choix de modèles économiques, quand on est tributaire de l'agent public ça peut être dangereux, ils mettent du temps à payer. Nous les stagiaires paient d'avance, Pôle emploi paie quand la formation est terminée. Ça veut dire que pendant un an, on avance la trésorerie, il faut en avoir, mais pas trop. »
(RespForma-asso-Paris-47)

Pour résumer, les appels d'offres sont un indicateur de l'institutionnalisation du marché de la formation d'animateur professionnel. À cet égard, ce dispositif – conduit par les pouvoirs publics – participe, à la régulation du marché en impulsant un travail collectif à travers l'ARFA et à la mise en concurrence des organismes de formation. Enfin, ce dispositif conduit à l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs n'étant auparavant pas positionnés sur la formation d'animateur.

Deuxièmement, les protagonistes rencontrés dans le cadre de cette recherche soulignent peu la **position politique** de leur employeur. Les entretiens illustrent les propos des acteurs : « nous sommes tel acteur, en activité depuis telle année ». Les revendications politiques ne sont pas présentes dans les discours. Un élément qui soutient cette analyse est que les individus ne restent pas en place durant plusieurs années et ne s'approprient pas une identité de l'acteur. Néanmoins, les formateurs ont peut-être une appropriation de l'identité de l'acteur, mais la temporalité courte de l'exercice ne privilégie pas une revendication affirmée de la dimension politique. La volatilité des protagonistes, passant d'un acteur à l'autre, conduit donc à lissage idéologique et politique. La dimension technique des formations est renforcée aux dépens de la dimension politique. En outre, les appels d'offres participent à la dépolitisation des opérateurs avec l'orientation plutôt technique des formations aux dépens d'une dimension politique. C'est cette identité que les acteurs endogènes peuvent, en plus de vendre leur expérience, afficher aux

participants. Au-delà de la dimension technique, c'est donc une dimension économique qui entre en jeu et le versant politique n'est donc qu'un artefact de la dynamique de réponse à des appels d'offres.

Troisièmement, **l'aménagement de l'alternance** est visible à deux niveaux et constitue un élément du *packaging*. Certains acteurs sont uniquement organismes de formation alors que d'autres sont également employeurs. La modularité des formations est ainsi différente. D'une part, les acteurs adoptent une convention désynchronisée quant à l'ouverture des formations – avec les mêmes modalités – lorsque les offreurs sont géographiquement proches. D'autre part, les acteurs portent une réflexion sur le choix du rythme de l'alternance afin d'être à la fois attractifs pour les employeurs et intéressant pédagogiquement.

« Il y a toujours une alternance régulière, c'est le principe, il n'y a jamais de coupure trop longue ou importante entre le terrain et la formation, on a essayé une semaine sur deux, deux jours par semaine, trois jours par semaine. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Quatrièmement, les **formations en double cursus** offrent la possibilité de valider un DEJEPS et une Licence ou un DESJEPS et un Master. Les doubles formations sont un élément du *packaging* qui représente un atout concurrentiel pour les acteurs qui les proposent. Elles caractérisent également le marché parisien. Par conséquent, ce partenariat privé-public représente un intérêt stratégique pour les acteurs en apportant une plus-value des diplômes. La croissance importante de ces montages de formations incite donc les acteurs à s'aligner sur l'offre des concurrents. Par voie de conséquence, le risque de ne pas proposer une offre similaire à la concurrence est de perdre des parts de marché ce qui conduit à une diminution du chiffre d'affaires.

« Après ça fait partie de tout ce qui peut participer au développement des formations dont j'ai la responsabilité. Je suis dans cette réflexion-là. C'est la tendance, c'est les règles de la concurrence, alors soit on s'aligne soit on se voit diminuer l'offre. »

(Dir-asso-BureauARFA-Paris-34)

Les quatre spécificités de la structuration de l'offre parisienne illustrent un marché composé d'une offre exhaustive à régulation externalisée (par l'ARFA). Cette organisation du marché témoigne également du déplacement de l'État qui passe d'un accompagnement individualisé des acteurs dans leur projet associatif vers une régulation financière généralisée à tous les acteurs de la formation. L'élaboration des appels d'offres par l'action publique concourt ainsi à l'organisation du marché en induisant une collaboration des acteurs. Ensuite, ce dispositif d'attribution des financements de participants entraîne une ouverture du marché aux acteurs allo-gènes qui entrent en concurrence avec les acteurs historiques eux-mêmes bousculés par ces

nouveaux entrants. Enfin, la concurrence croissante force les opérateurs à distinguer leur offre de celle des concurrents. Une des spécificités qui caractérise le marché parisien est en effet l'émergence des doubles formations entre les acteurs privés et les universités.

1.4 Conclusion : Un marché à régulation externalisée

La monographie parisienne illustre un marché à régulation externalisée. L'ARFA est la clef de voûte de l'organisation des acteurs sur le marché. Les pouvoirs publics impulsent la constitution de cet acteur afin de gérer le volume important d'animateur à former sur le territoire. Par voie de conséquence, la demande a induit l'organisation des offreurs vers la création d'une entité qui vise à les regrouper. La finalité de l'association est d'être un lieu de regroupement des opérateurs qui mutualise des moyens. Trois axes identifient l'organisation des acteurs par l'ARFA : (1) la concurrence entre les organismes de formation tempérée par l'ARFA (2) la création de partenariats hors ARFA qui étend l'offre locale aux universités et (3) les trajectoires individuelles qui influencent de manière ascendante l'organisation du marché et de l'offre de formation.

Premièrement, les acteurs sont effectivement en **concurrence** sur un marché. Néanmoins, l'intermédiaire extérieur qu'est l'ARFA la tempère et l'encadre. Par conséquent, le rassemblement des acteurs favorise la régulation du marché de la formation d'animateur professionnel. Le volume important de participants financés par les appels d'offres contribue à la répartition des parts de marché. Chaque opérateur trouve ainsi sa place dans le marché. De nombreux acteurs aborigènes et historiques de la formation d'animateur sont ancrés dans le territoire parisien et de nouveaux acteurs allogènes investissent le marché. À cet égard, les trajectoires illustrent les tensions économiques et les stratégies que les organismes de formation adoptent afin de se positionner sur le marché. Les acteurs historiques s'organisent en effet de manière à assurer une présence sur le marché. La menace que représente la porosité des formations pour le métier incite donc les acteurs à se regrouper et à collaborer.

Deuxièmement, les opérateurs aborigènes s'illustrent par l'**élaboration de partenariats** avec les universités de manière à proposer des doubles diplômes. Par conséquent, la démarche collaborative témoigne de la constante dynamique de renouvellement des acteurs. Par ailleurs, les acteurs allogènes qui rejoignent le marché, en particulier dans le cas des entreprises, sont dans une dynamique très compétitive avec une démarche innovante construite sur des formations à distance particulièrement adaptée au contexte de la pandémie. Par conséquent, la dimension

présentielle donne l'accès à la formation à des participants sur tout le territoire. De ce fait, la perspective de marché local est limitée pour analyser ces nouveaux opérateurs. Toutefois, des protagonistes issus pour la plupart du monde de l'animation composent les acteurs du territoire parisien. L'organisation nationale de certains acteurs n'est que marginale dans ce marché. La démarche empirique couvre ainsi l'essentiel du territoire en analysant les acteurs qui s'organisent à l'échelle locale.

Troisièmement, les **trajectoires individuelles** pointent l'inscription des personnes dans le monde de l'animation. À titre d'exemple, les formateurs sont amenés à multiplier leurs expériences auprès des divers acteurs du territoire. Les protagonistes améliorent donc leur connaissance des opérateurs et sont plus aptes à continuer de travailler ensemble même après avoir quitté la structure. La porosité et la mobilité inter-acteurs des protagonistes sur le territoire conduisent à uniformiser l'approche de la formation (*i.e.*, la manière de travailler). En outre, l'influence des secteurs comme celui du sport ou du travail social sur les formations d'animateur conduit à une ouverture du marché supporté davantage par des protagonistes que par des entités.

Pour conclure cette monographie du marché parisien, les quatre spécificités de la structuration de l'offre témoignent de la régulation externalisée qu'adoptent les acteurs sur ce marché. La coopération induite par l'ARFA modère la concurrence entre les opérateurs. Cet intermédiaire extérieur conditionne les organismes de formation à travailler ensemble autour des appels d'offres et sur les transformations du monde de l'animation. Les intérêts communs des membres du marché sont alors rassemblés auprès d'un intermédiaire extérieur créé par les acteurs eux-mêmes sous l'influence des pouvoirs publics.

MONOGRAPHIE 2

Grenoble Un marché autorégulé

« Je trouve l'idée de base de la Villeneuve intéressante : l'habitat va permettre d'échanger avec les intellos tout ça... Pour y avoir vécu, avoir été enseignant, et j'ai des films du début. C'est 1972, avec PEC. Quatre ans après la construction, ils disaient déjà : "c'était mieux avant". »
(Sal-asso-Gre-19)

Délaissés par la DRJSCS, qui s'est recentralisée à Lyon, les acteurs du marché grenoblois adoptent des conventions d'autorégulation de la concurrence. Les formations ont émergé dans un contexte militant et ouvrier par des individus héritiers de la Résistance. Cette introduction illustre le contexte et qualifie le cas du marché grenoblois comme **étant un marché autorégulé** par des concertations tacites entre les acteurs, des collaborations sur des projets annexes à la formation et une distinction de l'offre. Afin de contextualiser le marché, trois axes construisent la réflexion : (1) le contexte historique (2) la situation géographique et (3) la situation économique du marché.

Premièrement, les acteurs identifient la perspective historique de l'animation sur le territoire comme un héritage des mouvements de la Résistance favorisée par les orientations politiques locales. L'émergence de l'animation dans la ville a en effet marqué les mandats du Maire Hubert Dubedout (socialiste). Historiquement, les deux fédérations les plus importantes de Grenoble ont été durant des années les Ceméa et la FRMJC. Cependant, la situation financière du second acteur l'a conduit à une liquidation juridique ; c'est ainsi que Coodevad a repris la mission de formation de la FRMJC.

« Les deux principales fédérations à Grenoble, c'était les Ceméa et les MJC, les autres n'y sont pas parce qu'ils n'étaient pas implantés. C'est historique. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Deuxièmement, la situation géographique de la ville (*i.e.*, la proximité des montagnes) favorise la croissance des activités de loisirs en particulier dans les années 1960 (Dumazedier, 1988). Par conséquent, elles ont conduit à l'émergence des acteurs de l'animation. De surcroît, les formations d'animateur sont organisées afin de répondre à ce besoin émergent.

Troisièmement, la situation économique entraîne une réorganisation des acteurs. En plus des entreprises, des acteurs ont subi une liquidation judiciaire ou ont quitté le territoire. Cependant, les anciens salariés se sont mobilisés autour d'une nouvelle structuration économique. Par conséquent, deux nouveaux opérateurs apparaissent sur le territoire par la volonté des personnes de continuer de proposer des formations. D'un côté, une association, la Coodevad, et de l'autre, une entreprise, VB Formation – ces acteurs sont analysés dans un second temps.

« Il y a la Coodevad qui est anciennement la fédération des MJC qui était très présente sur la Région et ils ont toujours pignon sur rue en tant que Coodevad, mais c'est une fédération qui a connu des turbulences considérables, dont des difficultés financières énormes et c'est pour ça que Coodevad s'est créée avec les gens de la fédération des MJC. C'est tout, après il y a Voiron, avec VB Formation. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

À cet égard, les trois axes conduisent à aborder la monographie du marché grenoblois en trois parties. Tout d'abord, la position de la DRJSCS et la demande en termes de formations sont interrogées afin de constituer les éléments externes qui conditionnent le marché. Ensuite, les acteurs sont qualifiés par leur trajectoire et l'offre qu'ils proposent afin de répondre à la demande. Enfin, sont analysées les interactions, formelles et informelles, entre les acteurs afin d'apporter des éléments de compréhension autour de l'articulation entre les différentes offres du marché.

2.1 La structuration du marché sur un territoire historique de l'animation

Cette partie a pour objectif de contextualiser le marché à travers deux angles : le rôle de la DRJSCS recentralisée à Lyon et la construction de la demande au travers d'injonctions politico-économiques.

2.1.1 La recentralisation de la DRJSCS

À l'instar des autres territoires, la DRJSCS est en retrait du marché de la formation. Le retrait physique de la délégation d'État à Lyon caractérise le cas grenoblois. Ce retrait a une influence sur les formations et sur les acteurs.

En premier lieu, pour comprendre les **transformations du mode d'intervention** des CEPJ auprès des acteurs grenoblois, trois dimensions sont à analyser : la gestion des habilitations, l'accompagnement des organismes de formation et l'évaluation des formations.

La DRJSCS est présente sur deux volets des formations professionnelles : c'est l'instance qui habilite les acteurs à offrir des formations et elle donne une seconde validation au moment de l'organisation de la formation. En d'autres termes, la première validation autorise les acteurs à proposer des formations et la seconde à commencer les formations.

« Le poids qu'on a c'est que nous les autorisons. Deux choses, c'est nous qui habitons et qui acceptons la mise en place des formations. Une habilitation peut être retirée donc on a ce pouvoir-là. S'il y a des manquements par rapport au projet, aux exigences réglementaires du diplôme on peut retirer l'habilitation et interdire à un organisme de formation de continuer à travailler. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

L'indépendance de la DRJSCS dans la validation des diplômes assure une neutralité de l'évaluation. Par ailleurs, cette illustration de l'institutionnalisation pointe la place de l'État dans la formation d'animateur.

« Ensuite, on est autorité académique, ce qui fait que c'est bien le directeur régional Jeunesse et Sports qui attribue le diplôme au même titre qu'un recteur attribue les diplômes de l'Éducation nationale. On a cette autorité-là et pour cette autorité académique, on est indépendant du préfet qui gère les administrations régionales et départementales sauf cette mission de formation. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

La DRJSCS peut théoriquement retirer les accréditations. Toutefois, empêcher un acteur de reconduire ses formations est un pouvoir symbolique. Les CEPJ considèrent avant tout avoir un rôle d'accompagnement. Leur travail est de guider les organismes de formation afin d'harmoniser les formations sur un territoire et de soigner l'interprétation des textes de référence concernant les diplômes. Une dimension dans l'accompagnement est subjective et elle renvoie au « bien-fondé » des formations.

« On ne retire pas une habilitation du jour au lendemain. La démarche dans mon boulot c'est d'abord de conseiller les organismes de formation. Un organisme de formation qui veut mettre en place une formation doit prendre contact avec moi, avec un conseiller. Pour qu'on explique ce qu'on attend, parce que les textes ne sont pas toujours suffisants. On échange sur le bien-fondé de cette formation, déjà, est-ce que l'organisme de formation a conscience de ce qu'il faut faire, comme c'est de

l'alternance, est-ce qu'il a les réseaux d'employeurs pour avoir le public potentiel pour mettre en place une formation. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

La suppression de l'habilitation renvoie à des cas plutôt extrêmes. Les organismes de formation qui disposent d'une équipe de taille importante et qui maîtrisent les « codes attendus » ne sont pas forcément confrontés à ces problématiques de retrait de l'accréditation. De plus, la dimension économique a une importance dans le « pouvoir de l'organisme de formation » à conserver l'habilitation. Le « Darwinisme économique » ou plutôt « l'endométabolisme » (Lordon, 1994) du marché entraîne la sortie des acteurs les plus fragiles économiquement.

« C'est déjà arrivé que des organismes de formation ferment, généralement ils ont peu de salariés à temps plein, ils vont en avoir une ou deux pour gérer le contenu pédagogique, une personne ou deux du point de vue administratif et après, il va y avoir beaucoup de vacataires. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Dans la pratique, le rôle de la DRJSCS est plus complexe. À ce titre, l'emploi des salariés, dans le contexte actuel, favorise la position des structures les plus importantes en établissant un rapport de force avec les CEPJ. En outre, la présence importante de la logique financière souligne la dimension de marché.

« Il y a souvent des recours, du chantage à l'emploi... On a un pouvoir régalién qui est limité. Il y a des logiques financières qui sont importantes qu'on ne nie pas. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Dans le processus d'accréditation, le premier dossier est primordial. Il définit le cadre dans lequel les acteurs organisent les formations. Puis, l'accompagnement durant la première année calibre les attentes des CEPJ par rapport à l'organisation des formations. Ensuite, lorsque les CEPJ identifient des problèmes ou des incohérences, un accompagnement plus régulier est généralement organisé. Enfin, si les tentatives ne sont pas concluantes, les CEPJ peuvent déclencher des démarches pour destituer l'acteur de son habilitation.

« Une fois que c'est habilité, l'organisme de formation organise ses sessions avec les recrutements... Et arrive le premier jury. Pendant le déroulé, mon boulot consiste à regarder si ça se déroule comme prévu, si on est toujours en cohérence avec le niveau de responsabilité du diplôme, les contenus tout ça. S'il y a des problèmes, mon travail en tant que conseiller, c'est de questionner les problèmes, ils font des propositions. S'il y a des situations trop graves, on retire l'habilitation. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

En second lieu, le **rôle des CEPJ** se transforme. Bien que les missions restent les mêmes, les conditions de travail des agents se transforment. La réorganisation illustre ainsi le retrait de l'État et une désinstitutionnalisation du monde de l'animation et d'autres secteurs de façon plus large comme le travail social ou le sport. Trois indicateurs visent à appréhender la

transformation du métier de CEPJ : (1) les difficultés à accompagner (2) les réformes des diplômes et (3) comment les opérateurs perçoivent le rôle de la DRJSCS.

Tout d'abord, les CEPJ interviewés ont évoqué leurs difficultés à accompagner les acteurs, à organiser des évaluations qu'ils jugent pertinentes et à gérer les urgences auxquelles ils font face. Une métamorphose vers des fonctions administratives s'instaure aux dépens d'un accompagnement sur le terrain.

« C'est vraiment violent ce qu'il se passe, mais pas qu'au niveau Jeunesse et Sports. Il y a un mépris des agents. Il y a une vraie colère. Pour le moment, ça n'explose pas, mais ça pourrait à n'importe quel moment. Parce qu'on bosse comme des dingues, on n'est pas reconnu, on nous dit que ça ne sert à rien. C'est un peu ça le message indirect. Le problème est avec tout ce qui est cohésion sociale au sens large. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Les réformes successives perturbent le fonctionnement ordinaire des services. Ces dernières années ont été particulièrement (re)structurantes pour le monde de l'animation, en particulier au niveau administratif : entre la réforme des diplômes, la réforme de la formation professionnelle et la fusion des régions. L'application des directives nationales mobilise particulièrement les CEPJ.

« La situation pour les agents est extrêmement compliquée et ils sont en train de changer tout le statut de la fonction publique. On a une totale incertitude sur tous les champs. On vient de gérer une réforme territoriale avec la fusion Auvergne et Rhône-Alpes, une réforme des diplômes pour le CPJEPS. On a une réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui est en cours. On va rajouter un redéploiement total de nos missions. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

La tendance dans laquelle évoluent les CEPJ est à la récession, les moyens humains sont en baisse. Les agents qui partent à la retraite ne sont pas remplacés et la fusion des régions entraîne la réduction du nombre d'agents sur le territoire. La réforme des régions (2015) entraîne un agrandissement du territoire d'intervention des CEPJ. La zone d'intervention augmente et le nombre de CEPJ diminue. L'accompagnement des organismes de formation devient plus compliqué et accroît le processus de désinstitutionnalisation.

« Je résume nos trois dernières années. Avec deux fois moins d'agents on doit faire le même travail. Ça pose le cadre, on voit vers quoi on va. On se pose en permanence la question de quelle urgence on ne pourra pas faire, ce n'est même plus quelle urgence on met en premier. C'est qu'est-ce qu'on ne pourra plus réaliser [...] On n'a pas deux fois plus de boulot, mais une fois et demi. On a des choix en permanence à faire. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Ensuite, les CEPJ ont souvent argumenté une critique des transformations de leur métier. À ce titre, un des rôles définis comme importants par les CEPJ est l'évaluation. Précédemment, la

DRJSCS évaluait exclusivement les diplômes. Cependant, le déplacement des activités des conseillers conduit à déléguer une grande partie de l'évaluation aux organismes de formation. Une fois encore, ce retrait de l'État soutient une nouvelle fois le processus de désinstitutionnalisation.

« Quand il y avait les BEATEP, DEFA, on avait la possibilité de mettre en place des formations soit par les CREPS, soit par les services déconcentrés. Avec la création du BPJEPS, c'est un autre système, l'État habilite les organismes de formation sur des projets et on donne l'autorisation, on délègue la capacité à former et on va jusqu'à déléguer une partie de la certification. Et ça, c'est un gros gros gros changement. Avant, Jeunesse et Sports organisait et gérait toutes les épreuves de certification. Maintenant, c'est les organismes de formation qui le font donc le rôle de l'État est un peu diminué. Ce qui fait qu'il y a plus de gens qui vont au bout du diplôme et qui le valident pour le coup. Parce qu'on n'est pas toujours présents aux épreuves. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Un des points de vigilance évoqués concernant l'auto-évaluation des candidats est que le nombre de diplômés augmente. Par ailleurs, les organismes de formation sont reconnus par rapport à leur taux de réussite des stagiaires. Cet indicateur de réussite peut ainsi être déterminant dans le choix des formations par les clients. La concurrence est importante entre les acteurs pour récupérer un nombre de stagiaires suffisant afin d'entamer les formations et d'assurer une croissance économique cohérente par rapport aux besoins de la structure.

« Pour les personnes comme moi qui sont dans le métier depuis longtemps, c'est une perte. Parce qu'après, il y a d'autres enjeux qui se mettent en place. Un organisme de formation va être reconnu par son taux de réussite à l'examen au diplôme forcément. C'est eux qui organisent les épreuves, c'est eux qui choisissent les examinateurs. C'est sûr, on craint un peu. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

La conjoncture économique justifie la crainte des CEPJ quant aux dérives et aux éventuels abus de la part des organismes de formation. Lorsqu'un organisme de formation diplôme tous ses stagiaires, il dispose d'un atout concurrentiel, forçant ses concurrents à s'aligner sur l'offre qui conduit à l'obtention quasi automatique du diplôme. À cet égard, les diplômes n'auraient que la valeur du titre qui leur est accordé en soutenant ainsi la déprofessionnalisation du monde de l'animation.

Enfin, les offreurs constatent le retrait de l'État. Il est d'une part, physique par la réduction du nombre de CEPJ et d'autre part, il est politique avec des agents de l'État définis par certains acteurs comme étant moins proches des mouvements d'éducation populaire. Les deux marques du retrait sont : au niveau des CEPJ qui sont moins présents sur le terrain que dans le passé et

aussi, au niveau des acteurs du monde associatif qui sont moins présents dans les discussions ministérielles.

« Avant à PEC, il y avait quand même des contacts dans les ministères, il y avait une aura depuis la résistance... Maintenant, les petits jeunes des ministères ne connaissent plus PEC et l'éducation populaire, ils ne savent pas ce que c'est. »

(Sal-asso-Gre-19)

Toutes ces transformations du métier de CEPJ découlent des politiques publiques et influencent le territoire. Selon Ansaloni et Smith (2017, p. 21), l'État n'aurait pas pour objectif de libéraliser les différents marchés, dont celui de la formation. Cependant, les indicateurs évoqués ici illustrent la réorganisation du marché.

« L'essor de la modalité de régulation politique examinée ici ne peut être analysé comme le fruit d'un grand dessein politique que des élites gouvernementales nationales – élus et fonctionnaires – auraient orchestré. Au contraire, ce phénomène se lit davantage comme le résultat de changements cumulatifs, touchant des secteurs d'action publique toujours plus nombreux, suivant donc des séquences et des temporalités spécifiques. »

(Ansaloni et Smith, 2017, p. 21)

Par ailleurs, le retrait de l'État par rapport à la formation, au monde de l'animation et de façon plus générale depuis les années 1980, laisse place à une dérégulation du marché et à un « endométabolisme » (Lordon, 1994) qui force une évolution adaptative des pratiques ou le retrait du marché. Ce processus de retrait s'étend au-delà des organismes privés et percute les acteurs publics de la formation. Par exemple, l'IUT passe d'une concurrence indirecte à une concurrence directe avec les acteurs privés en cherchant à proposer des DEJEPS.

2.1.2 La construction de la demande à partir d'injonctions structurantes

Trois éléments construisent l'analyse de la demande afin d'appréhender le choix de l'organisme de formation par les candidats ; ensuite, quelles sont les attentes des financeurs à l'instar des employeurs et des délégations d'État comme la CAF ou les Régions qui organisent des appels d'offres ; pour terminer, l'influence politique est étudiée à travers les attentes territoriales des acteurs publics.

En premier lieu, l'interrogation porte sur la **dimension individuelle** du choix de l'intermédiaire de la formation. Avant de devenir participants, bénéficiaires, stagiaires, alternants, étudiants, apprenants, apprentis, *etc.* Les (futurs) animateurs sont candidats aux formations. Trois éléments induisent ainsi le choix des participants : (1) le diplôme et son niveau (2) le prix dans une certaine mesure (3) les modalités d'alternance, en particulier la possibilité de faire financer la formation. Les éléments qui constituent l'offre sont déterminants quant au choix de l'organisme de formation par les candidats.

Dans le cas de l'IUT, la durée du stage intéresse de nombreux candidats originaires de la France entière. À ce titre, la durée plus longue que dans les autres DUT à l'échelle nationale représente un atout concurrentiel. L'IUT de Grenoble est davantage en concurrence avec les autres IUT du niveau national qu'avec les acteurs locaux de la formation. Le *packaging* des formations ne se joue pas à la même échelle pour les acteurs publics qui proposent un DUT et pour les acteurs publics et privés qui proposent des formations JEP.

« Les étudiants disent que le stage long les attire, on est parmi les seuls à proposer des stages longs et ils se disent que c'est intéressant de vendre six mois de stage. »
(EC-Univ-Gre-16)

Tout d'abord, les stagiaires convoitent le diplôme en tant que tel pour différentes raisons. Au moins au niveau BAPAAT, la formation intéresse les participants pour l'obtention du diplôme. Par conséquent, le motif d'entrée en formation renvoie à un engagement par contrainte (Kaddouri, 2011, p. 73). À cet égard, l'interviewé éprouve un regret qu'il illustre par des « savoirs, savoir-faire et savoir-être » pour lui négligés par les stagiaires. Ces derniers ont peu d'intérêt pour la formation selon lui.

« Les gamins que j'ai au BAPAAT, l'état d'esprit : ils s'en foutent de la formation, ils veulent un diplôme. Parce qu'on leur a mis dans le crâne qu'il fallait un diplôme pour pouvoir avoir du travail. La formation, la conscience du métier, dernière il y a des compétences professionnelles qui sont liées à des savoirs, des savoir-faire et surtout des savoir-être. Ce n'est pas intégré. Globalement, on n'a pas tiré la formation vers le haut et j'insiste sur la formation. Et les réformes ne sont pas allées dans ce sens-là. »
(Prési-asso-Gre-18)

Dans les diplômes de niveau supérieur au BAPAAT les participants « intégreraient le métier ». Toutefois, le niveau nécessaire pour exercer justifie la recherche du diplôme : par une démarche personnelle, pour changer de poste ou dans une stratégie de carrière, *etc.* Par ailleurs, l'engagement par valeur et par amorçage (Kaddouri, 2011, pp. 73-74) est présent également aux niveaux supérieurs des formations.

Les formes d'engagement amorcent le deuxième élément qui conduit au choix : le prix de la formation. Une différence peut être importante entre le public et le privé. Néanmoins, sur ce marché, ce n'est pas vraiment le cas des acteurs privés. Les tarifs oscillent autour d'une dizaine d'euros par heure et par participant.

« Je ne suis pas du tout dans la dynamique commerciale. Je devrais peut-être. On a un coût horaire de 11 €, sur 600 h ça fait 6600 €. Je dois être dans la fourchette. Mon seuil de rentabilité c'est huit stagiaires. En comptant tout ce qui va être location de salle, les intervenants... »
(Dir-entre-Gre-23)

Dans le choix d'un organisme privé, le prix n'est pas le facteur le plus déterminant, car les acteurs sont tous dans la même tranche forfaitaire. Une analogie avec les services télécoms est possible. Plusieurs opérateurs sont effectivement présents sur le marché et vendent des services relativement proches avec plusieurs offres de prix. Cependant, à moins d'une offre promotionnelle, les différents opérateurs proposent (quasiment) les mêmes services pour (quasiment) les mêmes prix. Dans le cadre des formations d'animateur, les prix et les services sont également proches. Cependant, les candidats mobilisent des critères différents pour leur choix de formation.

L'enjeu pour les acteurs qui proposent des partenariats, entre les stagiaires et les employeurs, est un atout qui incite les stagiaires à choisir leurs formations. Le préaccompagnement (ou cet accompagnement) en amont de la formation favorise en effet la démarche du stagiaire pour trouver une structure dans laquelle il fera son stage ou son alternance afin de bénéficier du financement. Autrement dit, le réseau et les partenariats des organismes de formation attirent de futurs participants. Ce réseau est un atout concurrentiel. Un participant financé est un stagiaire qui va se concentrer sur sa formation, souvent définie comme intense, et éventuellement la terminer. Certains participants abandonnent, car cumuler la formation avec un autre emploi est compliqué à gérer.

« Après c'est pareil pour les structures, c'est bien qu'ils aient la démarche volontaire de dire, il y en a plusieurs qui peuvent m'accueillir, c'est bien que j'aie les rencontrer. C'est important pour moi de responsabiliser les stagiaires. C'est ça aussi l'éducation populaire, je me prends en main et j'y vais. Une fois qu'ils ont terminé la formation, ils restent dans la structure au moins les six premiers mois. Après on a 20 % qui changent de structure. »
(Dir-entre-Gre-23)

L'accompagnement des candidats favorise leur réussite à l'examen par l'acquisition des codes du métier. Les taux de réussites deviennent un argument de vente auprès des candidats. Ils refléteraient un meilleur suivi et une probabilité plus grande d'acquérir le diplôme. Par conséquent, l'accompagnement devient un levier de croissance des acteurs. Cette démarche contribue au processus de professionnalisation de l'animation.

« Ça dépend des promos, des fois j'ai une trentaine de candidats, parfois quinze, dix, douze, ça dépend des promos. Le fait de les rencontrer avant, ça permet d'avoir de meilleurs taux de réussite aux sélections parce que dans les échanges... Parfois je les vois un an avant parce qu'ils prennent contact... »
(Dir-entre-Gre-23)

En fonction du positionnement de l'animateur, certains employeurs correspondent plus ou moins aux attentes du participant. Le rôle de l'organisme de formation est donc d'orienter

l'animateur vers une structure dans laquelle il pourra aménager des animations en fonction de son positionnement.

« C'est aux structures et aux stagiaires de faire un choix. Est-ce qu'on va regarder celui qui va coûter le moins cher, est-ce qu'on va aller gratter pour voir ce qu'ils font ? Il m'arrive de dire à des stagiaires d'aller à la Coodevad ou aux Francas parce que c'est plus proche ou parce que je sais que la structure va plus facilement financer une formation avec les Francas qu'avec un autre. »

(Dir-entre-Gre-23)

Par ailleurs, lorsque des employeurs vont retenir des participants en stage ou en alternance, ils auront des attentes, à leur égard et auprès de l'organisme de formation. La partie suivante a pour objectif d'appréhender les attentes des financeurs.

En deuxième lieu sont abordées les **attentes des employeurs** par rapport aux formations d'animateur. La recomposition du monde associatif (Hély, 2009) amène à des innovations autour de l'emploi. Par conséquent, les animateurs sont très rapidement mobilisables. Cependant, la pérennité du CDI est rarement possible en début de carrière. Ce métier conduit souvent à une certaine précarité. Une des conventions du monde de l'animation est que les animateurs se forment plusieurs expériences avant de s'installer dans une structure. Imbert (2019) explique la précarité des animateurs par le genre (féminin) et les origines sociales (ouvrières).

« Si on passe un BPJEPS, qu'on aime son métier, on peut trouver du boulot rapidement. Je n'ai pas dit un CDI. Dans notre secteur d'activité, ce n'est pas gagné de passer par un CDI tout de suite. »

(Prési-asso-Gre-18)

Selon Le Boterf (1994), les employeurs s'attendent à ce que les salariés aient avant tout acquis le « savoir-être ». Une certaine autonomie est attendue de la part des animateurs. Les attentes ne concernent pas tant la technicité que le positionnement durant le travail.

« Je suis employeur, je préfère un salarié avec des compétences en psychosocial bien développées parce que je sais qu'il est autonome, qu'il peut prendre des initiatives, résoudre des problèmes un peu complexes... Et les compétences techniques on peut les développer plus tard... Avant, il faut cette entrée-là. »

(RespRég-asso-Gre-22)

C'est une sorte d'héritage de l'animation des années d'après-guerre comme le montre Pierre Belleville (1974) de Culture et Liberté en nuanciant la frontière entre professionnels et bénévoles : « professionnels ou bénévoles sont animateurs au même titre ; dans une perspective de développement social et culturel, il y a de la place pour toutes les bonnes volontés ». Les expériences en parallèle de l'animation enrichissent les pratiques de l'animateur. La maîtrise d'une technicité n'est pas suffisante pour que l'animateur réponde à toutes les attentes de l'employeur.

« Si on regarde la gestion des emplois et des compétences, les employeurs plutôt que de choisir le diplôme, ils vont regarder si le stagiaire a eu des expériences, s'il a bougé un peu, des compétences psychosociales assez développées. »
(RespRég-asso-Gre-22)

Les formations doivent considérer cette dimension afin que les employeurs la reconnaissent. Lorsqu'un acteur est employeur et organisme de formation, la coordination autour des attentes est plus directe et la communication entre les tuteurs et les formateurs peut être plus rapide. L'encadrement du stagiaire est à la fois un moment important de la formation et une charge considérable pour l'employeur. Un certain temps d'accompagnement est à prévoir pour le tuteur afin qu'il puisse accompagner le participant. Par ailleurs, certains acteurs qui accordent une grande autonomie aux stagiaires conviennent d'un accompagnement de façon globale pour les acteurs. Cependant, d'autres structures favorisent les expériences en situation professionnelle sans accorder une importance particulière à l'accompagnement.

« J'estime à 100 h le nombre d'heures d'accompagnement du stagiaire par la structure, ce n'est pas forcément le tuteur [...] Il y a des tuteurs qui sont très présents dans le quotidien, qui vont expliquer, montrer, qui vont être en soutien. Et puis, on en a d'autres qui ne font pas le job et après je mets en place des relais [...] J'estime à 1 h 30 – 2 h d'accompagnement par semaine. C'est un certain investissement. Ils nous disent souvent qu'ils n'ont pas le temps. Ce qu'on fait entre deux portes, si on se pose et qu'on le fait bien ça sera peut-être plus efficace. »
(Dir-entre-Gre-23)

En outre, les employeurs, et les acteurs de façon plus générale sont dans une situation économique cagneuse. Les réformes qui touchent aux financements des formations placent les acteurs dans une situation d'incertitude quant aux futures modalités concernant les prochains stagiaires.

« Dans notre champ, les employeurs sont en si grande difficulté financière que les autres financements se tarissent. Avec l'apprentissage qui est en pleine réforme, c'est particulièrement difficile pour les candidats de trouver des financements. C'est très difficile, les taux d'abandons sont forts. Les formations sont exigeantes. On est sur le terrain en alternance, avec de fortes attentes et si en plus on doit payer sa formation et se serrer la ceinture, c'est compliqué. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Pour conclure cette partie, la précarisation du monde de l'animation est illustrée à travers le financement de la formation d'animateur. Le besoin en animateurs est en effet toujours présent. Cependant, la question du financement de leur formation est beaucoup plus complexe et passe au second plan. Des dispositifs de financement ou des aides peuvent conduire à une réduction du coût de la formation pour les participants et les employeurs. La démarche d'entrée en formation est ainsi facilitée.

En troisième lieu, l'analyse considère les **attentes territoriales des acteurs publics** dans une stratégie de développement local qui influence sur le monde de l'animation. Quatre axes visent à éclairer les attentes de la demande sur le territoire grenoblois : (1) l'ouverture de nouveaux secteurs d'activités pour les animateurs (2) l'instauration et le retrait de dispositif qui incitent à l'embauche d'animateurs (3) les appels d'offres et (4) les attentes des acteurs publics.

Tout d'abord, de nouveaux secteurs intègrent des animateurs à leurs pratiques. C'est le cas du travail social et en particulier de la gériatrie. Par conséquent, de nouvelles attentes sont formulées à l'égard des formations. L'option *Animation Sociale* est particulièrement adaptable à la formation d'animateur dans ce secteur.

« Il y a un secteur qui s'est beaucoup développé et professionnalisé, c'est l'animation auprès des personnes âgées dépendantes. Avant, on n'en avait pas. On a tous les ans plusieurs formations des gens qui travaillent en maisons de retraite et en EHPAD. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Ce besoin émerge avec la loi de 2002-2 comme le pointe ce CEPJ durant un entretien. Par ailleurs, l'animation et les affaires sociales ont fait l'objet d'une coopération à travers le DEFA (entre 1979 et 2015). Cependant, les fonctions de ce diplôme avaient, au moins pour l'animation, davantage une vocation dans la pratique gestionnaire.

« Ça fait 20 ans que ça se met en place, que ça se professionnalise. Parce qu'il y a une réalité dans ces établissements, il faut d'autres activités que du soin. Il y a la loi de 2002-2 sur l'organisation de la vie sociale dans les établissements recevant des personnes vulnérables, handicapées, vieillissantes. Il y a eu des expériences déjà dans le DEFA qui était un diplôme commun entre les affaires sociales et Jeunesse et Sports. Il y avait un certain nombre d'animateurs qui travaillaient en milieu hospitalier et ça s'est un peu élargi. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Si dans le passé certains animateurs travaillaient dans des hôpitaux, désormais une nouvelle tendance émerge avec l'investissement de ces professionnels dans le travail social. L'apparition des animateurs dans ces secteurs est liée à des raisons économiques. Les animateurs, ayant un niveau de diplôme moins élevé, sont moins coûteux que certains éducateurs. Les attentes des employeurs, citées précédemment, autour : « des compétences en psychosocial bien développées, de l'autonomie, de la prise d'initiatives, de la résolution de problèmes un peu complexe » sont transversales à différents métiers.

« En *Animation Sociale*, ce sont les EHPAD, pas mal de recrutement. On est sur des structures aussi... Comme des IME qui embauchent des animateurs sociaux là où avant, ils embauchaient des moniteurs éducateurs tout simplement parce que sur la convention un animateur ça coûte moins cher qu'un éducateur. »

(EC-Univ-Gre-16)

Des raisons économiques pousseraient l'embauche d'animateurs aux dépens d'éducateurs. Les attentes de la formation s'orientent ainsi d'une technicité vers une transversalité afin de former des animateurs modulables et adaptables aux différents secteurs d'activités de l'intervention sociale.

« À Grenoble, on a une grosse structure APF qui a beaucoup d'équipement et qui recrute des animateurs sociaux sur la partie vie quotidienne, mise en projet de personnes porteuses de handicaps. On a également en AS pas mal de centres sociaux. Il faut savoir qu'à Grenoble tous les centres sociaux sont municipaux. Gérés par la CCAS. Là, ils recrutent pas mal d'AS pour les quartiers en politique de la ville. »
(EC-Univ-Gre-16)

Les formations évoluent progressivement. Par exemple, à l'IUT, des étudiants choisissent le DUT en vue de travailler auprès des personnes âgées dans des EHPAD.

« Sur vingt-huit [étudiants, NDA], ils sont trois ou quatre à faire de l'*Animation Sociale* en EHPAD. »
(EC-Univ-Gre-16)

Les formations sont donc le lieu de rencontre entre l'offre et la demande. Les acteurs proposent des formations et les employeurs recherchent des animateurs formés. La formation favorise ainsi la discussion des modalités entre le contenu proposé et les attentes pratiques du terrain. Ensuite, certains dispositifs ont une influence sur ce marché et interfèrent sur les modalités d'offres et de demandes. L'animation est très liée à la jeunesse et se construit particulièrement autour du temps scolaire. Lorsque des réformes touchent à l'école, l'animation peut être touchée de façon plus ou moins importante. Le cas de la réforme des rythmes scolaires amène à une recomposition des modes d'interventions du monde de l'animation. Les décisions politiques locales ont une influence directe sur le besoin d'animateurs.

« Il y a eu des réformes et des programmes politiques, tout ce qui concerne l'aménagement des rythmes des enfants. On a commencé en 1984 à Jeunesse et Sports. Toute la prise en compte du périscolaire, tout ce qui était expérimental a été généralisé sous Hollande. Toutes les communes devaient en mettre en place, ça a beaucoup influencé, il y a eu des créations de postes, de services, des besoins de formations. Ça continue et beaucoup de communes et communautés de communes ont pris ça en main depuis cette obligation [...] Et je peux vous dire qu'on en a fait des formations avec des emplois jeunes, à l'époque c'était des BEATEP. Toute la politique sur le temps scolaire, c'est important. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

La précarité des animateurs, et du monde de l'animation et les réformes des rythmes scolaires favorisent l'adoption de contrats aidés. Ce dispositif favorise l'embauche d'animateurs sur le territoire. Cependant, il augmente la précarité des animateurs et témoigne de la déprofessionnalisation du monde de l'animation.

« Les CEJ, c'est comme les CAE, tous les contrats aidés. Là, ils étaient sous la responsabilité de Jeunesse et Sports donc c'était les Directions régionales et

Directions départementales qui travaillaient avec les mouvements associatifs qui étaient bien d'accord d'avoir des contrats sur cinq ans. Ils avaient toujours un jeune ou deux à embaucher. Et on a mis en place des formations qui étaient financées. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Des acteurs allogènes au monde de l'animation ont une influence sur le marché. C'est le cas de Pôle emploi qui offre un financement individuel de participants. Par ailleurs, les financements collectifs – visant à former un nombre important d'animateurs – cherchent à répondre à un besoin sur le territoire à travers les appels d'offres. L'émergence de ces modes de gestion de l'action publique conduit à une ouverture du marché à de nouveaux acteurs qui ne sont pas en lien direct avec l'animation. Des demandes d'habilitations sont ainsi soumises à la DRJSCS afin de pouvoir répondre à ces appels d'offres. Des acteurs instaurent de nouveaux partenariats en vue de proposer des formations d'animateur. La morphologie des opérateurs du territoire évolue en fonction des propositions de financement et en fonction des nouveaux acteurs.

« Là, l'appel d'offres Pôle emploi, on va avoir des habilitations déposées en urgence. Il y a des associations très improbables pour quelqu'un qui connaît bien le secteur. Ils sont obligés de mutualiser entre organismes de formation qui n'ont jamais bossé ensemble parce qu'ils ne peuvent pas répondre à la totalité de la demande qui est très variée avec des diplômés très différents. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Un des principaux organisateurs des appels d'offres est le Conseil régional. Il finance en effet un certain nombre de participants aux différentes formations. Ces dispositifs orientent l'offre des acteurs. Le Conseil régional a donc une influence importante sur le monde de l'animation, en particulier sur le degré de professionnalisation du métier.

« Le Conseil régional fait des appels d'offres, qui sont assez limités et qui vont bientôt disparaître. L'année dernière, ils ont fait un appel pour du BPJEPS *LTP*, un à Lyon et un à Clermont. Cette année, ils ont fait un appel sur le CPJEPS nouveau diplôme qui remplace le BAPAAT, il y a eu un gros appel d'offres. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

La présence croissante de la dimension économique dans le monde de l'animation et en particulier dans le cadre des formations est particulièrement visible au travers des appels d'offres (*i.e.*, la désinstitutionnalisation de ce monde). L'animation est à la fois un outil de gestion du temps libre et un argument politique.

« C'est compliqué à cause des financements et des postes après. C'est sûr que les structures d'éducation populaire elles ne sont plus trop aidées, les subventions d'État ont beaucoup baissé, il reste les CAF et les collectivités locales/villes. Pour être financé par une ville, il faut qu'elle soit en accord avec ce que vous faites. Il faut aussi répondre à un appel d'offres ça se fait de plus en plus comme ça, par de la DSP. On voit un changement politique, on passe de l'UFCV aux Francas. Il faut faire des économies sur les crédits d'État et je ne suis pas sûr que l'éducation

populaire soit bien reconnue. L'animation c'est vécu comme du loisir et non pas comme du loisir éducatif : «Il faut les occuper les gamins, il faut les cadrer». »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Enfin, dans la régulation du marché, la CAF joue un rôle important. Les exigences des financements à l'égard de la structuration économique des opérateurs placent la CAF dans une position où elle s'autorise à demander un certain niveau 5 pour les directeurs. Par voie de conséquence, les structures cherchent à former leurs personnels. La demande est ainsi construite sur les marchés locaux.

« Dans les centres sociaux, les CAF financent et elles ont des exigences de diplômes ; pour être directeur, il faut un niveau II ou pour être coordonnateur, il faut un niveau III. La CAF a influé sur une filière, c'est évident. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Le Conseil régional structure également la demande et contribue au financement des formations, allégeant les financeurs. De surcroît, les OPCA (désormais des OPCO) complètent les financements. La contribution des Organismes Collecteurs favorise l'accessibilité des participants à entreprendre une formation.

« Il y a des liens avec le Conseil régional qui finance une partie des formations et les OPCA qui changent de nom. On les connaît, on sait qu'ils financent plus ou moins. On avait peut-être plus de relation quand on gérait vraiment les diplômes et on gérait le parcours des candidats. Maintenant, c'est plus les organismes de formation qui négocient les financements des formations. Il y a des aides, par Pôle emploi et le Conseil régional, après les financements habituels de la formation continue. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

La situation économique compliquée amène une réduction des financements favorise à la restructuration de l'offre. Les acteurs publics ont donc une interinfluence en particulier au niveau des financements. À titre d'exemple, la CAF ne finance pas directement les formations d'animateur. Cependant, elle finance les employeurs qui embauchent les animateurs par la suite. De cette façon, cet acteur influence fortement le monde de l'animation.

« C'est lié aux financements de l'animation professionnelle, Jeunesse et Sports, on ne finance plus grand-chose dans les réalisations. Tout passe par les PEDT, les projets éducatifs locaux qui sont contractualisés avec les mairies et les gros financeurs des ACM c'est les CAF. On perd beaucoup la main depuis quelques années Jeunesse et Sports et l'État sur l'organisation de l'animation tout simplement. Bien sûr, on continue, on a toujours les diplômes professionnels, mais comme on délègue de plus en plus... »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Pour conclure, de nombreux facteurs extérieurs, qui dépassent le participant ou le candidat, construisent la demande du marché grenoblois. Cette composante du marché est à appréhender de façon complexe. Les influences politiques, les accords stratégiques de partenariats et les

différents dispositifs institutionnels jouent un rôle important dans le choix de l'organisme de formation par les financeurs qui décident, en partie, de la structure auprès de laquelle seront formés les futurs animateurs professionnels. Par conséquent, le BPJEPS est une preuve de la marchandisation des formations. Le diplôme est effectivement très demandé sur le marché du côté de l'offre comme de celui de la demande. Les nouveaux acteurs privilégient ce diplôme en augmentant ainsi l'offre et la concurrence.

« On n'a pas des besoins qui vont être exponentiels en termes de formation dans l'animation surtout maintenant avec la fin de la réforme sur les rythmes. Donc, les besoins de formation restent les mêmes, le nombre d'acteurs est plus important donc certains ne pourront pas exister. Ce ne sont pas forcément les plus anciens ou les nouveaux. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Cette croissance du marché engendre des perturbations sur le territoire. Les offreurs sont constamment en recomposition afin de s'adapter à la demande. Un jeu d'acteurs s'organise sur le marché grenoblois.

« Nous on est dans des reconfigurations permanentes du secteur. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Enfin, cette composition de l'offre et de la demande illustre un retrait fort de l'État, analysable avec la diminution de la présence des CEPJ sur le territoire ce qui force les opérateurs à auto-réguler le marché.

2.2 Des acteurs endogènes dans une dynamique autorégulatrice

Sur le marché grenoblois, les individus construisent principalement les acteurs. Des logiques entrepreneuriales individuelles structurent le marché. Ces dernières sont issues du local et inscrites dans certaines dynamiques collectives. En ce sens, les acteurs sont amenés à se restructurer et à changer les statuts de leur organisation afin de pouvoir continuer à proposer des formations. L'offre qui découle de cette organisation est ainsi différenciée selon chaque acteur.

Cette partie a pour objectif de présenter les acteurs à travers trois éléments : (1) les trajectoires individuelles qui composent les offreurs, (2) les trajectoires organisationnelles des offreurs et (3) l'offre proposée par les acteurs pour compléter ces dynamiques locales.

2.2.1 Des protagonistes ancrées sur le territoire et des trajectoires individuelles survivalistes

Des acteurs endogènes (*i.e.*, IUT, associations, entreprises) composent le marché grenoblois. Ils sont eux-mêmes constitués de protagonistes (*i.e.*, formateurs, responsables de formation, directeurs) issus du monde de l'animation. Les formateurs sont fidèles aux acteurs lorsqu'ils sont économiquement stables. Cependant, les perturbations économiques entraînent des

mouvements des salariés vers d'autres acteurs ou vers l'entrepreneuriat. À partir des entretiens, le marché grenoblois comporte quatre trajectoires individuelles : (1) l'animation vers la formation professionnelle (2) la reconversion (3) l'animation vers la recherche et (4) la création d'activité.

La première trajectoire vise à appréhender l'évolution **de l'animation vers la formation professionnelle**. Deux salariés des Ceméa commencent à ce titre un parcours dans l'animation occasionnelle pour se professionnaliser ensuite, avant d'être embauchés de façon plus durable. Le parcours est plutôt conventionnel dans l'animation, voire « classique » selon les personnes interviewées.

« Parcours classique on va dire, pur produit de l'animation volontaire, j'étais au lycée, j'ai passé le BAFA [...] je suis allé bosser en station de ski. En fait, pendant quatre ans dans un centre permanent qui accueillait des jeunes en séjour, classe de neige... Mes premières armes avec le BAFA, j'ai passé le BAFD en parallèle. J'ai dirigé des colos. Je suis devenu directeur de façon assez classique. J'ai rencontré les Ceméa parce que j'ai fait ma formation BAFA aux Ceméa et je suis devenu formateur occasionnel parce que j'avais du temps, de temps en temps j'encadrais des stages de formation. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Cette trajectoire illustre en effet le parcours des protagonistes qui travaillent pour des opérateurs stables économiquement. Ce n'est pas le cas pour tous les acteurs du marché local. Toutefois, les formateurs démontrent un engagement dans la formation sur le territoire qu'un acteur historique les embauche ou qu'ils soient à l'origine de leur emploi.

La deuxième trajectoire considère la formation dans l'animation professionnelle comme une **reconversion** : c'est le cas pour un des acteurs qui a d'abord été détaché du ministère de l'Éducation nationale pour ensuite être mis à disposition de la fédération nationale Peuple et Culture. Après une carrière dans l'enseignement primaire, il travaille désormais pour la Maison des Jeux (MDJ) qui organise des formations d'animateur.

« Moi, mon parcours, je suis instituteur, donc la formation, ça va. »

(Sal-asso-Gre-19)

Par conséquent, la reconversion de l'enseignement vers la formation est l'objet d'un dispositif de mise à disposition soutenu par des subventions qui financent le salarié. Ce salarié soutient Coodevad dans l'organisation des formations en raison du partenariat entre les deux associations (*i.e.*, la Maison des Jeux et Coodevad).

La troisième trajectoire, **de l'animation vers la recherche**, caractérise le parcours de deux des personnes rencontrées. Les périodes dans lesquelles s'inscrivent ces deux individus sont toutefois différentes. Le premier était le responsable du parcours animation à l'IUT. À la fin des années 1960, ce militant diplômé a obtenu un poste à l'université pour concevoir l'option animation. Par la suite, il inscrit le doctorat à son parcours.

« Et les copains m'ont dit : "t'es bien gentil, mais tu nous as foutu la merde, tu voulais cette option, elle est là". En plus, à l'époque, je me suis tout le temps formé, j'étais en Licence ou en Maîtrise en *sciences de l'éducation*. J'ai tout le temps bossé et comme j'étais le plus diplômé sur le plan universitaire c'est moi qui ai pris la direction de ce machin-là. »

(EC-Univ-retraité-Gre-15)

La seconde personne identifiée dans cette trajectoire travaille actuellement à l'IUT. La manière dont elle a obtenu son poste est sensiblement différente. Elle était initialement en poste dans une des MJC du territoire. La baisse des subventions de son employeur a toutefois entraîné son licenciement. Par ailleurs, une vacance d'un poste à l'IUT conduit à inscrire de façon pérenne l'université à son parcours.

« Jusqu'il y a deux mois, j'étais directrice de MJC et de temps en temps à l'IUT. Maintenant, l'IUT me propose un poste à partir de septembre [...] J'ai été licenciée économique le 31 janvier, je me suis autolicenciée. On a eu 80 000 € de baisse de subvention une partie État et une partie mairie. »

(EC-Univ-Gre-16)

La quatrième trajectoire est propre au marché grenoblois et illustre la **création d'activités**. À ce titre, deux protagonistes ont créé un organisme de formation afin d'offrir des diplômes JEP. Tous deux étaient salariés auprès d'acteurs qui sont sortis du marché. La situation financière des opérateurs locaux a conduit un retrait important ces dernières années. Cependant, ces individus ont participé à la création de nouveaux acteurs en bénéficiant du dispositif CSP (Contrat de sécurisation professionnelle) qui assure le maintien de salaire durant un an, afin que les anciens salariés puissent retrouver un emploi rapidement. À l'aide de ce contrat, une ancienne salariée d'une fédération d'éducation populaire – ayant quitté le marché – a créé une EURL.

« J'ai eu un autre poste un peu plus tard et j'ai intégré une fédération d'éducation populaire et dans les missions qui étaient les miennes, il y avait un volet animation et une formation, mais pas simplement de la formation BAFA, mais aussi de la formation professionnelle parce que j'ai été amenée à encadrer du BPJEPS. Ensuite, les aléas de la vie, j'ai été licenciée économique des Francas. Je me suis interrogée entre chercher une autre structure ou revenir à mes premiers amours : pas forcément sur de l'enseignement parce que je savais que je ne pourrais pas, mais plutôt sur de la formation d'adultes. De fil en aiguille, j'ai commencé à faire des interventions, des vacances pour Jeunesse et Sports... À un moment, je me suis dit : "je me lance" et j'ai profité du dispositif en lien avec le licenciement économique et j'ai dit : "bingo, j'y vais" et c'est comme ça qu'est née VB Formation, mais c'est vraiment

un tout petit organisme de formation parce que je suis la seule à être dans cet organisme de formation. Après, j'ai un réseau professionnel avec qui je travaille, mais je suis la gérante, il n'y a pas de salarié. »

(Dir-entre-Gre-23)

Une autre fédération nationale a au même titre quitté le marché. À la suite d'une liquidation judiciaire, les anciens salariés de la FRMJC se sont structurés en association afin de continuer les formations sur le territoire.

« On est une petite association très agile, on est très agile parce qu'on n'est pas très nombreux. Un conseil d'administration (CA), je suis au CA, je suis travailleur indépendant et je vends mes services à Coodevad. Depuis que la structure [la FRMJC, NDA] a déposé le bilan en juillet, ça fait vingt-deux, vingt-quatre mois. On a fait le choix de ne pas salarier pour des raisons... »

(Prési-asso-Gre-18)

Pour conclure, ces quatre trajectoires analysées auprès des acteurs du marché grenoblois soulignent une situation économique complexe sur le territoire. Une trajectoire générale de survie marque les protagonistes, ce qui les force à se réorganiser afin de continuer à proposer des formations. L'effet de sortie des acteurs du territoire n'entraîne pas une sortie des individus du marché. Ils subsistent sur le territoire en se réorganisant afin de conserver une offre locale. Les trajectoires individuelles illustrent ainsi le contexte dans lequel les acteurs évoluent et se réorganisent.

2.2.2 Un ancrage territorial conservé par restructuration entrepreneuriale des acteurs

Les acteurs présents sur le marché grenoblois ont un positionnement politique dans l'animation. En ce sens, les offreurs organisent de nombreuses actions de coopérations, comme le prêt de locaux ou des interventions dans les formations des concurrents, afin de maintenir le territoire dans son histoire avec l'animation. Les acteurs ont pour la plupart un modèle financier qui ne permet pas une croissance économique importante. À cet égard, un élément qui explique cet engouement local à inscrire des formations dans un marché limité en chaland est la volonté de conserver et d'entretenir un ancrage politique de l'animation. Plusieurs positionnements politiques illustrent ce marché. Cependant, la métamorphose du monde associatif (Hély, 2009) conduit à distinguer trois profils chez les opérateurs du territoire grenoblois : l'État qui intervient directement dans les formations, les acteurs qui collaborent (ou font) avec l'État, et ceux qui organisent des formations en parallèle de l'État.

Tout d'abord, l'État est présent à travers l'IUT. Or, cet acteur n'a pas de prime abord pas une vocation politique. Certains protagonistes sont toutefois engagés dans divers mouvements militants, idéologiques et politiques. Des personnes ont avant tout construit le positionnement de

l'IUT : d'une part, au niveau de l'application technique avec des « figures » à l'instar d'André Coulon puis d'une ancienne directrice de MJC ; d'autre part, au niveau politique par l'ancien maire Hubert Dubedout – durant les « années Dubedout ». Le rayonnement et l'engagement de ces acteurs fédèrent et instaurent des partenariats entre les acteurs.

Ensuite, les organismes qui proposent des formations régulées par l'État remplacent, ou complètent, les acteurs historiques. Ces derniers, qu'ils soient du monde de l'animation ou des formations professionnelles se retirent de la Région Rhône-Alpes (*i.e.*, la FRMJC, les Francas, PEC). De nouveaux offreurs investissent les places vacantes (*i.e.*, Coodevad ou VB Formation). La récupération des formations illustre un fort ancrage territorial et la dimension politique portée par les acteurs.

Enfin, un acteur évolue en parallèle de l'État : une Scop, caractérisée par une offre de formation non diplômante. Les formations vont contre l'évolution structurelle des diplômes, car aucune validation ne les reconnaît. Cet opérateur lutte et résiste face au processus d'eupéanisation des formations. Cet acteur revendique une repolitisation de la formation. Bien que les formations soient détachées des formations diplômantes, un lien est conservé avec l'État. L'obtention de certains modes de financement (*e.g.*, pour l'utilisation des congés individuels de formation) contraint effectivement les opérateurs à acquérir des agréments comme DataDock ou Qualiopi. Ces modalités nécessitent d'ailleurs un temps considérable pour les acteurs et la démarche témoigne du retrait de l'État à produire un accompagnement individualisé par secteur pour s'orienter vers une accréditation générale à tous les organismes de formation. L'État assure ainsi une certaine reconnaissance (*e.g.*, à travers la redistribution financière ou l'utilisation du salaire indirect). À cet égard, l'approche est complètement différente, car elle est destinée à la formation de groupe, à de la formation collective à destination de personnes qui sont déjà en poste. En somme, cette démarche s'inscrit dans la formation continue non diplômante.

Tableau n° 6 : Acteurs du marché grenoblois

	Endogène (6)		Allogène
	Aborigène (2)	Indigène (4)	
Public (1)	IUT		
Privé non marchand (3)	Ceméa	Coodevad, Maison des Jeux	
Privé marchand (2)		VB Formation L'Orage	

Les acteurs du marché grenoblois sont tous endogènes à l'animation : soit aborigènes parce qu'ils ont participé à la création de l'animation ; soit indigènes parce que des protagonistes issus du monde de l'animation les ont créées pour organiser des formations d'animateur. De surcroît, ces acteurs s'inscrivent dans quatre trajectoires différenciées : (1) réorganisation (2) diversification (3) opportuniste et (4) parallèle. À ce titre, les individus ancrés sur le territoire portent les acteurs. Ce ne sont pas des protagonistes extérieurs au marché qui cherchent à proposer des formations. Par ailleurs, tous les acteurs locaux ne sont pas positionnés sur la formation professionnelle, mais certains offrent du BAFA et du BAFD (*e.g.*, les Francas).

Tableau n° 7 : Trajectoires organisationnelles des acteurs grenoblois

	Endogène (5)		
	Aborigène (3)	Indigène (2)	Allogène
Réorganisation (2)		VB Formation Coodevad	
Diversification (1)	Ceméa		
Parallèle (1)	L'Orage		
Opportuniste (1)	IUT		

Premièrement, Coodevad et VB Formation illustrent la **trajectoire de réorganisation** par la création d'activités. Ces deux acteurs indigènes adoptent en effet une stratégie similaire en créant un organisme de formation à la suite du retrait d'un acteur historique local, respectivement la FRMJC et les Francas. Le choix du statut juridique est toutefois différent d'une part, associatif pour Coodevad ; d'autre part, EURL pour VB Formation.

L'association Coodevad (Coopération, Développement et Association Dauphine) offre des formations dans la continuité de celles conduites par la FRMJC au moment de la liquidation juridique. Ainsi, trois marqueurs de la création de cette association illustrent l'émergence et la structuration de cet acteur dans ce marché : (1) les antécédents de l'association qui puise ses origines dans la FRMJC ; (2) la structuration économique en tant que telle ; (3) le co-portage des formations avec la Maison des Jeux.

Tout d'abord, d'anciens membres de la FRMJC créent l'association Coodevad au moment du dépôt de bilan. L'annonce de la liquidation¹²⁴ de la FRMJC Rhône-Alpes a lieu durant le

¹²⁴ <https://www.rue89lyon.fr/2017/01/17/apres-la-liquidation-de-federation-des-mjc-ne-pas-devenir-boutiquiers-du-loisir/> Consulté le 21/01/2021 à 15 h 23

premier trimestre de 2016. Par ailleurs, les trois missions principales de la fédération régionale des MJC étaient : « employeur¹²⁵, animation de réseau¹²⁶ et formation¹²⁷ » (Prési-asso-Gre-18). La mission de formation de la FRMJC se structurait autour de l'organisation des BPJEPS. Par conséquent, Coodevad porte ce diplôme impulsé par d'anciens salariés. Toutefois, un des éléments qui fragilisent la situation économique de la FRMJC provient du statut de certains dirigeants. Des tensions politiques découlent du positionnement de certains salariés à l'égard de l'animation et des revendications durant les échanges avec les ministères. Par conséquent, ces tensions sont un nouvel indice du processus d'institutionnalisation mis en lumière par les interactions entre les ministères et les responsables des structures de taille importante.

« La fédération des MJC, ça a été un scandale à la fin. Même X [prénom anonymisé, NDA] était content qu'ils coulent. Tu vois, quand tu as une grosse structure avec des mecs qui se sont fait un statut de *ouf*, qui sont des parasites, qui ne font plus rien et qui négocient des contrats pour que des jeunes n'aient pas le droit de gagner plus de 40 € à la journée et qu'ils parlent d'éducation populaire, tu as envie d'être violent avec des gens comme ça. Donc, c'est bien qu'ils aient coulé. »
(Sal-asso-Gre-19)

Ensuite, la création officielle en 2017 assure la transition entre les stagiaires de la FRMJC et le nouveau centre de formation dont le modèle économique va être analysé. Un groupe de personnes qui se connaissent et travaille régulièrement ensemble gère ce nouvel acteur.

« Coodevad, c'est une nouvelle association qui est très jeune, agile parce que le CA est... J'ai pris l'initiative de monter la structure donc ça se réalise avec le réseau avec des personnes de confiance. On est dans une période un peu compliquée. On ne s'est pas encore cassé la gueule, mais on anticipe et quelques mois avant la mort annoncée, on a créé la structure en mars 2017 et le dépôt de bilan de la structure, ça a été fait en juillet 2017. »
(Prési-asso-Gre-18)

Le soutien de Coodevad s'organise autour d'aides matérielles comme le prêt ou la location de locaux, mais également avec un soutien de « légitimité » comme des postes au conseil d'administration pourvus par un certain profil de personnes. À titre d'exemple, le président de l'association est un ancien CEPJ du territoire, désormais à la retraite, qui a passé sa carrière à ce poste et qui apporte désormais un soutien à l'organisation. L'attente de la retraite pour assurer la présidence de l'association de la part de cet ancien CEPJ est davantage liée à une précaution de conflit politico-institutionnel qu'à un risque de surcharge de travail.

¹²⁵ « De tous les directeurs employés sur la région Rhône-Alpes, 200 MJC environ. Sept départements : Loire, Rhône, l'Ain, les Deux Savoies, l'Isère et la Drome-Ardèche. La fédération rayonnait sur ces départements. » (Prési-asso-Gre-18)

¹²⁶ « Avec des responsables départementaux. » (Prési-asso-Gre-18)

¹²⁷ « On est clairement dans une fédération éducation populaire et clairement dans cette filière socioculturelle, on a besoin de former des animateurs socioculturels qui vont travailler en direct dans ces structures. » (Prési-asso-Gre-18)

« CEPJ-retraité-Gre-21 va être président de l'association. Il va être à la retraite dans quinze jours et il ne voulait pas être président d'une association indépendante et en même temps fonctionnaire d'État. »

(Prési-asso-Gre-18)

Les membres de Coodevad définissent ainsi l'association comme étant « agile ». L'agilité se traduit dans les faits par une précarisation de l'emploi et par le choix de ne pas salarier les intervenants. Par conséquent, Coodevad adopte un modèle qui n'intègre pas – pour le moment – le salariat. Les membres sont rémunérés en fonction de leurs interventions. Autrement dit, la précarisation de l'emploi préserve le projet associatif.

Le contrat de sécurisation professionnelle assure un salaire durant une année, en fonction de certains critères (*e.g.*, un dépôt de bilan). Ce dispositif est donc un élément qui favorise la structuration économique de l'association qui commence sans aucun fonds. À titre d'illustration, les formateurs et le secrétariat acceptent un décalage dans la rémunération afin d'augmenter la trésorerie de l'association.

« Pour être honnête et c'est pour ça qu'il ne faut pas trop le dire, j'ai eu mon salaire et j'ai pu faire grimper la trésorerie de l'association. Parce qu'on a démarré, on n'avait pas un rond. Les formateurs, on leur a dit qu'on allait les payer, mais que d'abord on allait monter la trésorerie et au bout de quatre, cinq mois, tout le monde a joué le jeu et on a pu payer tout le monde. Ce qui fait que deux ans plus tard avec ces allègements, la secrétaire a fait la même chose. »

(Prési-asso-Gre-18)

Au bout de deux ans, l'organisme de formation assure sa stabilité économique grâce à cette stratégie. Cependant, le fonctionnement « flexible » ou « précarisant », afin de faire vivre un projet de formation, préserve un fragile équilibre financier de l'association avec des membres précarisés. La stratégie de réduction des coûts assumée par les acteurs pour positionner leur offre illustre la libéralisation du marché.

« On a entre 60 et 80 000 € en trésorerie [...] Par contre, le choix qu'on fait, c'est de ne pas salarier. [...] On fait gaffe, on ne peut pas être dans des charges importantes. »

(Prési-asso-Gre-18)

La priorité est économique avant d'être politique. La dimension financière apparaît au premier plan. La déstructuration de la structure (FRMJC) conduit ainsi à repenser les priorités de la formation et la restructuration (en Coodevad) et contraint les porteurs du projet à faire face à une exigence économique due à une désinstitutionnalisation par le retrait de l'État, en particulier sur la question des subventions de l'acteur initial (FRMJC).

« Je m'assois un peu sur la déontologie, on peut être au CA et se faire embaucher par la micro-entreprise. On n'est pas à côté de la règle, je n'ai pas que Coodevad comme client et si je voulais, le lycée de la Martellière, ça pourrait être mon client, le Lycée de la MFR c'est pareil. Je fais le choix de faire travailler Coodevad. Ils me

sollicitent moi. Comme ça, on remplit les caisses et je pourrais être salarié un jour si j'ai envie, parce que le statut d'indépendant me va très bien. »
(Prési-asso-Gre-18)

Par conséquent, un modèle financier se structure pour Coodevad, mais il est transposable à d'autres structures. À titre d'exemple, d'autres acteurs allogènes à l'animation voire des acteurs indigènes (*e.g.*, VB Formation) adoptent un modèle libéralisé pour continuer de faire vivre un projet d'éducation populaire. En choisissant de ne pas salarier son équipe, Coodevad la précarise fortement et participe à sa déprofessionnalisation (Aballéa, 2013).

« Je ne vais pas être micro-entrepreneur pendant longtemps, je le suis déjà depuis sept ans, je n'ai pas créé cette entreprise pour Coodevad, j'ai fait une injonction d'activité. Et les personnes qui font partie du CA, deux ont un statut d'autoentrepreneur ou qui ont une structure : le comptoir des lettres qui est une association qui met des projets autour de l'écriture à Valence. La salariée du comptoir des lettres est notre trésorière au CA et c'est une personne qui était directrice des centres de formation et qui a décidé de monter son projet. À l'époque, elle travaillait et payait comme structure collaboratrice. »

(Prési-asso-Gre-18)

Enfin, le lien entre la Coodevad et la Maison des Jeux est un héritage d'un partenariat entre la FRMJC et la MDJ qui date de 1996. Cet acteur apporte une dimension autour du jeu qui est un élément du *packaging* qui construit la formation autour d'un outil afin de se distinguer de la concurrence. Ce partenariat constitue un atout concurrentiel sur le marché.

« La MDJ a son histoire aussi, la création est en 1991 et la collaboration cinq ans plus tard. Assez rapidement, on bascule vers une technique d'activité qui est plus justifiée dans le cadre du BEATEP. C'est le jeu qui est un outil qui s'inscrit pour les animateurs de niveau 4, ceux qui sont vraiment en direct avec les publics. »

(Prési-asso-Gre-18)

Toutefois, la Maison des Jeux collabore et soutient Coodevad (*i.e.*, la nouvelle association est garante des formations auprès de la DRJSCS). Par exemple, elle participe au temps de formation et à l'organisation physique par la mise à disposition des locaux.

« Par contre le BPJEPS, il est porté par la Coodevad, c'est eux qui ont l'agrément auprès de Jeunesse et Sports. Nous, on est partenaire, et ici il y a des formations qui sont déposées. »

(Sal-asso-Gre-19)

Peuple et Culture – n'ayant plus d'activité sur le territoire – conserve ainsi son lien historique avec la Maison des Jeux par le financement d'un poste de salarié. À cet égard, la mise à disposition de ce salarié favorise l'organisation de l'acteur. De surcroît, ce dernier soutient Coodevad dans l'organisation des formations professionnelles.

« À Grenoble, on est l'entité PEC, il n'y a rien d'autre. Nous, ça nous a permis d'avoir un poste de mise à disposition et pour une association ce n'est pas rien, c'est le Graal, c'est un peu du pain bénit. »

(Sal-asso-Gre-19)

Les postes FONJEP soutiennent le projet de la Maison des Jeux. Une fois encore, c'est PEC qui assure les formalités institutionnelles pour l'obtention d'une partie du financement de deux postes supplémentaires.

« On a deux postes FONJEP, un du national et un de la région donc là-dessus, il y a des évaluations. National, c'est avec PEC et régional c'est parce qu'on a l'agrément JEP. »
(Sal-asso-Gre-19)

Trois éléments sont particulièrement structurants et se dégagent de l'analyse de la trajectoire de restructuration de Coodevad. Tout d'abord, la raison de la création de la structure est le dépôt de bilan de la FRMJC, sans quoi l'association n'aurait pas émergé. La FRMJC était en difficulté financière pour au moins deux raisons identifiées : les salaires élevés de certains membres de la structure et la baisse des financements de la part de l'État. À ce titre, le second élément illustre la désinstitutionnalisation du monde de l'animation.

Puis, le modèle économique de Coodevad témoigne de la transformation des acteurs. À titre d'exemple, le modèle économique et les modes de rémunération des membres de l'association et des intervenants soulignent la manière avec laquelle une structure initialement nationale (FFMJC) s'est décentralisée à une échelle régionale – avec la FRMJC – et comment elle s'est restructurée en flexibilisant les coûts pour gagner en compétitivité. Par conséquent, un processus de désinstitutionnalisation a entraîné un processus de déprofessionnalisation.

Enfin, Coodevad se structure avec le soutien des autres acteurs (*e.g.*, la Maison des Jeux) et de ses membres (*i.e.*, le nouveau président (CEPJ-retraité-Gre-21) et tout le réseau des personnes qui contribuent à ce projet). Cette restructuration témoigne de la reprofessionnalisation du groupe. L'ancrage militant des protagonistes de la formation favorise la coopération des acteurs entre eux. Ils continuent en effet à faire vivre un projet politique à travers une idéologie militante. Une forte libéralisation de la structure entraîne toutefois une précarisation des membres de l'association. Par conséquent, la restructuration illustre la transformation des opérateurs qui assurent, malgré tout, une forme de résistance ou de résilience par rapport aux injonctions économiques du marché. La recomposition en association fait vivre un projet de formation et d'éducation populaire.

Dans la même trajectoire de restructuration, l'entreprise VB Formation offre des formations sur le marché. À cet égard, plusieurs raisons peuvent expliquer le choix stratégique de statut juridique détonnant vis-à-vis des acteurs traditionnels. Comme les acteurs associatifs l'ont montré, jusqu'à présent la tendance de l'organisation est à la réduction des coûts et à l'adaptabilité dans

une dynamique de concurrence. Certaines formes d'entreprises accroissent l'autonomie et la liberté d'action. Une ancienne salariée des Francas crée ainsi VB Formation, ces derniers ont quitté le marché. Par conséquent, ce retrait illustre des tensions sur le marché et une ouverture du marché à de nouveaux organismes de formation.

Dans le cadre de la recomposition actorielle, des associations quittent le territoire. Or les formateurs restent les mêmes. Par voie de conséquence, ils se réorganisent afin de continuer de proposer des formations. À l'instar d'un des fondateurs de Coodevad, la fondatrice bénéficie du contrat de sécurisation professionnel. Le choix de créer une entreprise plutôt qu'une association favorise l'autonomie pour le dirigeant, notamment dans la prise de décisions ou lorsqu'une réactivité importante est nécessaire. Le choix d'une EURL remplace la gestion des salariés par la gestion d'intervenant ce qui restreint l'aspect administratif. La flexibilité est un atout concurrentiel dans des prises de position rapides et évite le passage par un conseil d'administration. Néanmoins, les acteurs du monde associatif critiquent généralement le choix de ce statut juridique.

« C'est une EURL. Au début, j'ai hésité à monter une association avec quelques-uns, je lance une boîte privée. C'est ce dispositif-là que j'ai choisi. Je viens du monde associatif et ce n'était pas toujours simple non plus. Et comme je me suis dit, quitte à basculer et à décider toute seule, eh bien, on va jusqu'au bout du dispositif et j'assumerai et les bonnes choses et les mauvaises. »

(Dir-entre-Gre-23)

Cette liberté favorise une adaptabilité dans l'organisation des formations en supprimant les conflits potentiels entre le conseil d'administration et les salariés. Tous les processus de décision passent en direct et par un seul intermédiaire.

« Ce que je trouve intéressant dans mon statut, je n'ai pas les inconvénients qu'on peut trouver quand on travaille en association ou en collectivité territoriale. Je schématise, mais je n'ai pas d'injonctions contradictoires, je réfléchis, je prends la décision, j'y vais, si elle n'est pas bonne, après on voit. Au moins, je n'ai pas : "tu fais ci un jour" et le lendemain : "tu fais autrement". Comme je suis seule, j'ai toute la chaîne de la décision jusqu'à la mise en œuvre. »

(Dir-entre-Gre-23)

À l'instar de Coodevad, la gérante souligne l'adaptabilité. La réduction des coûts fixes conduit ainsi à la gestion de la formation en fonction des différents intervenants et supprime les démarches administratives liées à l'embauche de salariés. Par conséquent, cette atomisation de l'emploi illustre une nouvelle fois la libéralisation du marché. De ce fait, les formateurs naviguent entre les différents organismes de formation ce qui favorise l'homogénéisation des savoirs.

« Je n'ai pas de subvention. Je n'ai pas de charge par rapport à des salariés ou autre, les intervenants sont ou autoentrepreneurs ou alors on a une convention de

partenariat avec leur structure et après ils interviennent sur facture, qu'eux me font ou que me fait la structure. »

(Dir-entre-Gre-23)

Le contrat de sécurisation professionnelle témoigne donc d'une réinstitutionnalisation du monde de l'animation par l'État. La forme d'intervention des pouvoirs publics évolue. En d'autres termes, un transfert des dotations de « l'avant » et du « pendant » (*i.e.*, au moment de l'embauche et au moment où les salariés sont en place) est assuré à « l'après », lorsque les salariés ne sont plus dans la structure. Le positionnement de l'État est donc davantage curatif que préventif. Ces aides octroyées par les pouvoirs publics facilitent la création et la repositionnement des offreurs. À titre d'exemple, trois protagonistes du territoire bénéficient de ce dispositif. Par ailleurs, ils soulignent le soutien de leur activité par leur réseau. D'autres personnes ont toutefois pu bénéficier de ce dispositif sans pour autant continuer d'exercer dans le monde de l'animation.

Deuxièmement, les Ceméa s'inscrivent dans une **trajectoire de diversification**. L'association aborigène est une figure historique sur le territoire. La structure a un modèle économique pérenne, en particulier grâce aux sources de financements hybrides composés de subventions, réponses aux appels d'offres et formations payées par les participants directement.

« Notre modèle économique c'est ça : 75 % c'est le stagiaire qui paie et on a 25 % de subvention. Ce ratio-là est atypique par rapport à une autre association... 9 % de local et 16 % Erasmus. Le local c'est la DDCS, la métropole, le Conseil départemental. Le Conseil régional, il n'y a plus rien depuis le nouveau président, M. Wauquiez... »

(RespRég-asso-Gre-22)

À cet égard, la mobilité européenne inscrite dans la formation est un atout concurrentiel qui intéresse particulièrement les participants et justifie de l'attrait de cet acteur pour les candidats. Cette particularité entre dans le cadre du programme Erasmus + et assure à la structure de bénéficiaire de subventions pour l'organisation des formations. Par conséquent, la dimension européenne est un atout concurrentiel majeur pour cet opérateur, car les participants sont très réceptifs à cette particularité de la formation.

« On pourrait enlever les 9 % ça ne nous empêche pas d'exister. Si on n'avait pas l'Erasmus, on ne mettrait pas les formations dans les mobilités européennes. Les gens viennent pour ça, c'est un avantage concurrentiel hyper important. Je fais toujours un sondage en début de formation et les deux semaines au Portugal en Erasmus + ça intéresse aussi les gens d'aller voir ailleurs ce qu'il se passe sur des questions de jeunesse... Si on le perd c'est dramatique, mais ils doublent les budgets sur les prochains programmes, il y a un développement phénoménal. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Par ailleurs, les Ceméa bénéficient d'autres subventions qui sont moindres par rapport à ce que représente le programme Erasmus +. La perte de subventions de la part du Conseil régional est accommodante à rééquilibrer sans bouleverser le fonctionnement de l'acteur, contrairement à une perte des financements des mobilités européennes. De surcroît, le changement politique d'un président de région a une influence directe sur les modes de subventions.

« Nos autres subventions sont presque à la marge. Si demain, je n'ai pas la subvention du Conseil régional, je ne vais pas cracher dans la soupe. Le développement de Jeunesse et Sports nous donne 15 000 € pour soutenir les mobilités, s'ils les enlèvent sur un budget d'un million, 500 000 €... On pourrait rééquilibrer le budget même si les temps sont durs. »

(RespRég-asso-Gre-22)

À l'échelle nationale, l'association soutient et suit l'inscription de l'acteur régional dans le programme Erasmus +. La mutualisation assure ainsi une uniformisation nationale des Ceméa et par conséquent une réduction des coûts.

« Au Ceméa Rhône-Alpes, on gère les consortiums pour le réseau Ceméa, on gère de l'envoi de stagiaires au niveau national. C'est un pôle de compétences qui est assez important. On a privilégié l'Europe [...] La logique, c'est quasiment de pouvoir être à l'équilibre hors subvention française [...] On va passer à 20 % de subvention européenne, c'est un cinquième du budget c'est quand même énorme. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Les projets de mobilité européenne construisent en grande partie le modèle économique des Ceméa. En outre, des subventions viennent compléter le budget de l'association. Le programme Erasmus + assure donc un atout concurrentiel sur les autres acteurs du territoire. De surcroît, la structure bénéficie de ce programme grâce au pôle de compétences structuré autour des réponses aux projets européens. Le rayonnement national des Ceméa conduit d'ailleurs à mutualiser la communication et à leur consultation au moment des réformes qui touchent au monde de l'animation.

« Je le dis sans prendre la grosse tête, mais on est plutôt en avance parce qu'on est une association nationale, on travaille au niveau du ministère, on est souvent dans des groupes de travail. Comme pour le CPJEPS par exemple on a participé aux groupes de travail et on a même porté des positions [...] Les gens savent que quand c'est les Ceméa, ça tient la route, il y a une association nationale derrière. »

(RespRég-asso-Gre-22)

En somme, les éléments présentés concernant le fonctionnement des Ceméa illustrent la position dominante de cet acteur sur le territoire. Les concurrents sont en effet dans une position économique beaucoup plus complexe qui les conduit à adopter d'autres stratégies pour continuer de proposer des formations.

Troisièmement, l'IUT s'inscrit dans une **trajectoire opportuniste** en cherchant à investir les formations JEP. L'acteur aborigène a eu un rôle particulièrement structurant dans la formation

d'animateur sur le territoire. À titre d'exemple, des individus ont créé des liens entre l'université et les associations. Une distance s'est toutefois instaurée entre l'IUT et les autres acteurs. Les personnes qui travaillent à la reconnaissance de l'animation auprès de l'université ont ainsi impulsé la construction historique de la formation d'animateur à l'IUT de Grenoble, voire au niveau national, comme le montre ce salarié désormais à la retraite, qui a participé à la création et à l'organisation des premières formations DUT CS option ASSC à Grenoble.

« Je me suis battu, j'ai milité avec des tas de copains de divers bords pour qu'il y ait une formation universitaire reconnue. Ça n'existait pas et quand il y a eu l'ouverture des IUT dans les années 1970 on s'est bagarré à Grenoble pour la création d'une option animateur socioculturel en 1971-72 dans le cadre de l'université avec un DUT. Il y avait déjà un DUT option *Éducateur Spécialisé* et une option *Assistante Sociale*. On avait un contexte général dans lequel on pouvait mettre le doigt et faire avancer le schmilblick. »

(EC-Univ-retraité-Gre-15)

Une des revendications des membres de l'IUT a été la reconnaissance de l'animation au même titre que le travail social. Des acteurs politiques se sont emparés de la question de la structuration de l'intervention sociale. Ils impulsent en effet l'accroissement de l'animation, en créant des infrastructures. Ces dernières expriment un besoin d'animateurs formés, incitant les offreurs à s'organiser sur le territoire afin de répondre à cette demande.

« L'IUT de Grenoble ça fait pour carrières sociales et l'IUT 2 un peu plus de 50 ans que ça existe. Et sur Grenoble à l'époque, c'était le Maire de Grenoble Hubert Duboudt qui s'est battu pour une vraie reconnaissance notamment du travail social et de la formation sociale. »

(EC-Univ-Gre-16)

Par conséquent, des personnes caractérisées par leur approche politique de l'animation créent l'IUT dans les années 1970. Un processus de dépolitisation commence au départ d'André Coulon. La destruction des archives marque ce tournant politique, en particulier concernant tous les dossiers de fin d'études des participants. Désormais, un nouvel interlocuteur (*i.e.*, EC-Univ-Gre-16) assure les interactions entre l'université et le monde associatif. Par ailleurs, son activité précédente de direction d'une MJC de l'agglomération lui assure des liens entre les différents acteurs. De surcroît, sa carrière dans l'animation – avant de rejoindre l'université – favorise les interactions avec les opérateurs JEP.

Quatrièmement, la SCOP l'Orage s'inscrit dans une **trajectoire parallèle** à celle des acteurs de l'animation. Bien que cet acteur indigène ne propose pas de formation d'animateur professionnel, il est important à considérer sur le territoire et dans les interactions avec les autres

organismes de formation. Le modèle économique de cet opérateur l'oriente vers des formations non diplômantes avec un nombre restreint de protagonistes.

« L'Orage a plein de formations, ils vivent de ça. Ils doivent être quatre ou cinq. »
(Sal-asso-Gre-19)

Le choix de ce type de formation illustre ainsi une lutte contre l'institutionnalisation. À cet égard, les contenus conditionnent les formations dont le format est travaillé contrairement aux formations JEP conditionnées par formatage ministériel construit avec une approche par compétences.

« On est dans le modèle Scop, on est toujours en activité. On ne doit de comptes à personne, mais on n'a pas de suivi. Je dois voir quatre-vingts personnes par mois. »
(Sal-entre-Gre-17)

La Scop traite un volume important de formations. Le modèle économique est principalement construit autour de formations militantes à destination de participants déjà en poste et cherchant à accroître leurs connaissances autour de l'éducation populaire.

« On vient de refaire notre bilan économique et financier, l'an dernier on avait 9000 h/stagiaire. On voit beaucoup de monde. On est quatre en CDI, on a plusieurs formateurs qui bossent pour nous. On doit avoir 10 000 contacts. »
(Sal-entre-Gre-17)

Cependant, cette offre attire un nombre important de chaland. Or, cette structure ne parvient pas à s'inscrire dans un processus de formation sur le long terme. À titre d'illustration, un frein principal concerne les injonctions autour de la prise en charge des financements des formations.

« On ne trouve personne pour nous financer le suivi de stagiaire. On réfléchit à faire des formations plus longues, être éligible au CPF, c'est en débat dans la SCOP en ce moment. Il y a aussi la question de l'évaluation, on ne sait pas si on veut le faire. Il y a une dimension philosophique, politique, éthique de ne pas évaluer qui ne rentre pas dans ce cadre-là. »
(Sal-entre-Gre-17)

Le positionnement militant de cet acteur incite les membres de l'organisation à entretenir une gestion irréprochable dans le « *management* » de la structure. Cette salariée souligne la gestion administrative chronophage. Elle considère à ce titre sa structure comme une cible pour les contrôles administratifs à cause des actions politiques initiées sur le territoire.

« On a un commissaire aux comptes. On a eu des contrôles de la Direccte [Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, NDA], un contrôle fiscal... Il faut gérer l'entreprise. On est la moitié du temps avec des gens et l'autre moitié est divisée en deux moitiés : pédagogique et moitié faire tourner la machine, la gestion. On a des contrôles, mais on est tout carré, au bout de six mois de contrôle fiscal, ils n'ont rien trouvé [...] On fait des actions politiques alors on ne veut pas être qu'on puisse nous embêter sur des aspects réglementaires. »
(Sal-entre-Gre-17)

Les autres organismes de formation identifient l'Orage un acteur de l'éducation populaire. C'est également une désinstitutionnalisation avancée avec l'intégration de la précarité financière. La structuration en Scop favorise une souplesse au niveau de la prise de décision et une certaine réactivité. Contrairement aux associations, la Scop n'a pas de conseil d'administration et les salariés peuvent prendre les décisions en direct.

« Les SCOP comme le Pavé, l'Orage... Des centres sociaux alternatifs. Des gens qui ont intégré la précarité et le fait qu'il ne faut pas aller chercher de l'argent, si on veut être autonome. Quand tu es salarié, c'est un peu ton boulot même si on ne gagne pas des cents et des mille. On vit quand même de ça et on s'institutionnalise comme d'autres avant. »

(Sal-asso-Gre-19)

Pour conclure la présentation des acteurs, une singularité forte les caractérise bien que les profils des opérateurs soient tous différents. Les Ceméa sont dans une situation économique équilibrée et se développent ; Coodevad est en phase permanente d'expérimentation, ils se réorganisent, ils innovent dans la structuration associative, *etc.* ; VB Formation est indépendante pour avoir le monopole de la gestion des formations qu'elle organise ; la Scop adopte un modèle original. Cependant, tous les acteurs sont animés par certains points communs à commencer par l'innovation : ils réinventent constamment leur approche de la formation à travers différents angles (*e.g.*, pédagogique, structurel, économique) avec ou en parallèle de l'État (Hely, 2009) comme le cas de l'Orage.

La volonté d'indépendance contraint ainsi le personnel à une charge administrative considérable. Lorsque la dimension économique est trop importante, elle requestionne la dimension politique. Certains contrats favorisent alors la croissance économique de la structure bien qu'ils ne rentrent pas tout à fait en cohérence avec la dimension politique portée par les acteurs.

« On essaie de garder nos valeurs, mais parfois quand tu fais des choix tu sais que derrière il y a ton boulot. Si tu es bénévole, tu n'as pas de pression. On ne vend pas notre âme, mais parfois il y a des choses auxquelles on a envie de dire merde et on dit ok. »

(Sal-asso-Gre-19)

La baisse des soutiens financiers de la part de l'État incite les acteurs à se remobiliser et à se restructurer dans une logique entrepreneuriale. Cependant, ils s'organisent en coopérant tout en étant en concurrence et les conventions induisent une autorégulation du marché grenoblois. À cet égard, les deux principaux acteurs associatifs sont les Ceméa et la Coodevad – en partenariat avec la Maison des Jeux. Le premier se trouve dans une situation financière pérenne et le nombre de stagiaires est suffisant pour assurer une croissance économique ; alors que le second est dans une position plus délicate. Le nombre de stagiaires qui s'inscrivent en formation incite

en effet ce nouvel acteur à déployer une stratégie de flexibilisation des coûts afin d'entretenir un modèle économique pour d'obtenir un équilibre financier. En outre, la réorganisation des acteurs a lieu lorsque certains quittent la région, comme dans le cas de VB Formation, dans la partie précédente, ou Coodevad qui émane de la liquidation de la FFMJC. La volonté des acteurs à rester sur le territoire et à continuer de proposer de la formation amène à une recomposition des offreurs avec une pluralité de statuts. Cependant les protagonistes restent les mêmes. Enfin, trois trajectoires se distinguent dans ce marché : (1) les acteurs qui doivent se restructurer afin de pouvoir survivre (2) les acteurs qui se renforcent et (3) les acteurs qui quittent le marché. Ces trajectoires induisent la composition de l'offre sur le marché.

2.2.3 Un marché organisé par une offre différenciée

L'offre proposée par chacun des acteurs est complémentaire et fait la richesse du marché en termes d'innovation. Une forme de protectionnisme du marché est présente, mais une concurrence interne est présente. Cependant, l'IUT cherche à proposer un DEJEPS. L'offre d'une formation JEP à l'université créerait ainsi un appel d'air et inciter les autres IUT à en proposer également. Par conséquent, la concurrence serait complètement exacerbée. Or, comme l'IUT souhaite proposer le DEJEPS et que le DUT est restructuré en trois ans (*i.e.*, avec le passage au BUT), une complémentarité pourrait être imaginée à l'instar du BAPAAT en parallèle du Bac Pro (*e.g.*, Coodevad). C'est « innovation du *packaging* ». L'option du DEJEPS proposée par l'IUT serait *Animation Sociale*, complétant l'offre des Ceméa et de Coodevad qui proposent une option *Développement de projets, territoires et réseaux*. Par ailleurs, les options sont similaires, notamment au niveau du BPJEPS. En outre, des contenus spécifiques – en supplément de la formation – illustrent la distinction des acteurs. À cet égard, les Ceméa renforcent leur offre avec une mobilité européenne tandis que Coodevad organise ses formations avec la Maison des Jeux (*i.e.*, une spécialisation dans le jeu). Quant à VB Formation, elle instaure un partenariat avec le CREPS de Voiron (désormais renommé TSF : Tremplin Sport Formation), qui met à disposition l'internat durant les vacances et rend possible l'organisation de semaines de rassemblement.

Pour se distinguer, les acteurs construisent une certaine offre différenciée. Les acteurs se positionnent sur des segments de marché différents ou proposent une plus-value à une offre normalisée. Par exemple, Coodevad propose une formation BPJEPS en partenariat avec la Maison des Jeux. Ce faisant, les projets durant la formation ont une orientation ludique prédominante ;

du côté des Ceméa, la plus-value est liée au programme Erasmus + qui intègre une partie de la formation dans un autre pays européen.

L'objectif de cette partie est d'appréhender l'offre à travers le *packaging* en vue de comprendre comment les acteurs s'organisent et élaborent leur offre pour proposer un modèle économique viable. La stratégie des acteurs pour assurer une présence sur un marché transforme donc la formation. À ce titre, deux points constituent l'analyse de l'offre structurelle (*e.g.*, les modalités d'alternance) et politique (*e.g.*, sous-sélectivité des candidats à la formation afin de garantir son ouverture, sursélectivité des candidats à la formation par des tests préalables). Avec l'émergence de nouveaux acteurs, le nombre de stagiaires en formation est restreint mettant les opérateurs en difficulté.

« Il y a deux ans, on était dix-neuf stagiaires, l'année dernière quatorze, deux ont abandonnés en cours de route, cette année onze. Bon voilà, l'année prochaine, je ne sais pas si à huit on sera capable de démarrer une formation. »

(Prési-asso-Gre-18)

L'augmentation du nombre d'acteurs caractérise ainsi cette recomposition du marché et conduit à identifier deux éléments résultants des transformations du *packaging* : (1) les formations qui attirent le plus de participants sont les plus investies par les acteurs ; (2) un sous marché émerge autour des formateurs.

Tout d'abord, le nombre de participants aux formations diminue pour certains acteurs. C'est notamment le cas de la FRMJC au moment de la recomposition en Coodevad. Le nombre de formations diminue également. Un transfert entre les deux structures a dû être opéré afin de pouvoir assurer la continuité pédagogique des participants.

« À l'époque on avait soixante-dix apprenants en formation, deux formations DEJEPS, deux BPJEPS et des formations BAPAAT que je réalise avec le lycée la Martellière. Il fallait anticiper pour ne pas dire à ces personnes que la formation s'arrête pour vous. »

(Prési-asso-Gre-18)

Désormais, la structure accueille un nombre plus restreint de participants, c'est un tournant stratégique dans la gestion des stagiaires. Certaines années le nombre de candidats était en effet important au point d'en faire une sélection drastique. Néanmoins, la tendance est désormais à la recherche du seuil de rentabilité afin d'ouvrir les formations. La dimension économique prend une part importante dans l'organisation des formations.

« La question financière était extrêmement cuisante depuis cette année. Déjà l'année dernière, on a un seuil qui s'est réduit, on a rentré une formation à onze. On a un seuil de rentabilité pour un parcours qui est à onze et demi donc on perd un peu d'argent cette année, mais on sait qu'on en a les moyens. Je dirais que la moyenne

sur ces treize parcours elle est de quinze, on a eu tantôt des années où on était presque vingt, des années où on était plutôt treize ça varie entre les deux. On a eu des années où on a eu beaucoup de demandes et où on a été obligé de faire une sélection extrêmement significative où on a été obligé de refuser des gens potentiellement. »

(Prési-asso-Gre-18)

Coodevad se restructure stratégiquement sur l'offre de formation. Par conséquent, l'organisme de formation privilégie certains diplômes après une étude de marché qui croise deux éléments : les besoins du territoire en termes de formation et les ressources de la structure à offrir des formations.

« Coodevad était responsable sur l'agglomération grenobloise sur le DEFA et puis au début des années 2010 exactement, on a arrêté le DEFA et on a continué avec le DEJEPS. On a fait le choix de ne pas mettre en place le DESJEPS. Il peut y avoir plein de raisons, mais je pense que c'est parce qu'on n'avait pas la ressource pour tout faire à la fois. Ça ne s'inscrivait pas comme quelque chose de judicieux, il n'y en avait pas sur l'agglomération et il n'y avait pas un énorme besoin. »

(Prési-asso-Gre-18)

L'IUT est également confronté à une transformation de son offre. Trois éléments importants éclairent ce phénomène. D'abord, le lien entre l'université et le secteur JEP est remis en question avec la transformation des diplômes. Ensuite, une singularité est présente dans les profils des animateurs qui ne vont plus rechercher des doubles diplômes. Enfin, de nouvelles passerelles émergent par des partenariats avec d'autres acteurs (*e.g.*, sciences politiques).

« Pendant très le longtemps, quand il y avait DEFA, ils finissaient le DUT et après ils étaient assez nombreux à aller faire la dernière année pour valider le DEFA. Du coup, DUT plus DEFA, ils pouvaient être responsable de structure. »

(EC-Univ-Gre-16)

Tous les acteurs sont confrontés à ces problèmes sur le territoire. La réduction du nombre de stagiaires entraîne une recomposition de l'offre et augmente la concurrence. Les acteurs proposent de nouvelles formations qui sont déjà sur le marché. Dans une stratégie individuelle, les acteurs ont intérêt à se diversifier afin de proposer davantage de formation. Dans une stratégie collective, la croissance du nombre de formations entraîne une augmentation des possibilités pour les candidats et provoque une fragilisation économique.

« Les autres structures, elles font comme nous. On se retrouve à un moment donné où il y a de moins en moins de stagiaires qui s'inscrivent. Donc, ça se réduit, ça se réduit et c'est au premier qui se casse la gueule. Il y a un peu de ça, mais c'est dur. Il y a une concurrence donc à un moment donné, ils font la même chose que nous, ils continuent de proposer des formations. On est dans les mêmes difficultés, tous. Liées aux mêmes profils de stagiaires dont on parle, que ce soit les Ceméa qui font un BPJEPS *LTP*, Le GUC¹²⁸ qui fait un BPJEPS *APT*, TSF et le CREPS qui font

¹²⁸ Grenoble Université Club

toute une batterie de BPJEPS à la fois sport, *Animation Sociale*, *LTP*. Les DEJEPS, les Ceméa se sont positionnés dessus. »

(Prési-asso-Gre-18)

Jusqu'à présent, la concurrence directe sur les diplômes se jouait entre les acteurs privés. Cependant, la concurrence s'élargit aux acteurs publics. L'IUT cherche à se positionner sur le DEJEPS en vue d'augmenter l'offre sur le territoire et dans une quête de ressources financières.

« Il y a maintenant l'IUT CS qui va faire comme pour moi avec le BTS, une troisième année pour qu'ils puissent passer le DEJEPS. On y va tous. Parce que l'IUT n'a pas vocation à faire... Mais eux aussi ils cherchent des ressources. C'est chaud, très chaud. L'entrée financière est importante. »

(Prési-asso-Gre-18)

Des formations du type « vache à lait » fonctionnent particulièrement bien. Le nombre de candidats est plus important que dans d'autres formations et incite donc les acteurs à les proposer. À Grenoble, comme sur beaucoup d'autres marchés locaux, le BPJEPS *LTP* est le diplôme le plus proposé ainsi que la formation qui est la plus prisée par les candidats. C'est le diplôme de référence de la filière.

« Il y a des choix stratégiques et des choix politiques à faire sur tel ou tel aspect. On fait le choix de maintenir un BPJEPS parce que c'est le volume des animateurs le plus important en demande. On maintient un *LTP* au même titre que d'autres organismes de formation qui en proposent aussi. »

(Prési-asso-Gre-18)

La croissance du nombre de formations et du nombre d'acteurs instaure un nouveau marché, voire un nouveau monde ou sous-monde (Becker, 1988, p. 59), qui concerne les formateurs. L'évolution structurelle du marché amène un certain nombre d'acteurs à devenir indépendants dans les formations soit en les proposant directement comme VB Formation, soit en naviguant d'un organisme de formation à un autre. Le deuxième résultat de ces transformations est l'émergence d'un marché des formateurs. Pour attirer des formateurs et légitimer la formation, Coodevad propose plusieurs niveaux de prix.

« On les paie, c'est variable. Quand il n'y a pas de temps de préparation, un témoignage, c'est 35 €/h, une journée c'est 7 h donc 225 €. Si c'est en temps théorique avec peu de préparation, c'est 45 €/h et si c'est avec un temps de formation significatif, c'est 53 €. En gros, c'est le 35 € et on considère qu'il y a la moitié du temps à la préparation. Dans le cadre du DEJEPS, s'il y a une plus-value universitaire, on est à 63 €/h. Il y a beaucoup mieux, mais c'est convenable. Pour certains universitaires, on dépasse les 100 €/h, nous non. On considère qu'un module c'est trois, quatre, cinq jours à 53 €, on les paie correctement. On paie leur travail. On est sur facture. »

(Prési-asso-Gre-18)

VB Formation adopte une autre stratégie. En vue de réguler les coûts, elle opte pour une présence importante et sous-traite certains contenus. Ses principaux sous-traitants sont ainsi salariés chez des acteurs du réseau (*i.e.*, les fédérations d'éducation populaire).

« Les stagiaires ont beaucoup affaire à moi pendant la formation et j'ai un réseau d'intervenants que je fais intervenir sur différents sujets. Il y a des contenus sur lesquels je ne suis pas vraiment doué ni pour lesquels je n'ai vraiment goût et du coup je fais intervenir le réseau. Le réseau est issu des fédérations d'éducation populaire avec lesquelles je travaillais avant. »
(Dir-entre-Gre-23)

Les trajectoires des protagonistes qui évoluent dans la formation d'animateur professionnel éclairent l'ancrage territorial de l'animation. Les personnes subsistent localement à travers les formations. L'enracinement individuel sur un marché restreint conduit les personnes à se côtoyer régulièrement. Des liens amicaux dépassent la dimension professionnelle qui construit les interactions. Les acteurs s'inscrivent dans des conventions d'autorégulation sur le marché.

2.3 Des conventions favorisant l'équilibre du marché

La motivation des acteurs à conserver une offre sur ce marché dépend en grande partie des personnes qui organisent ces formations. Au-delà des injonctions économiques, les acteurs travaillent en collaboration et adoptent une forme de concurrence bienveillante. Par conséquent, les interactions conduisent à l'organisation d'une offre différenciée par chacun des acteurs. Ces derniers proposent un *packaging* original sur le territoire, conduisant les opérateurs à trouver une place sur le marché. La proximité entre leurs interactions et leur offreur construit un équilibre sur ce marché.

Les conventions visent à analyser les interactions entre les acteurs, notamment en ce qui concerne la « non-concurrence » ou plutôt la « non-domination » du marché. Les interactions sont de plusieurs types : premièrement, entre les acteurs de la formation professionnelle ; deuxièmement, entre les offreurs de la formation et les communes pour la croissance de formations occasionnelles ; troisièmement, entre les acteurs de la formation d'animateur et des opérateurs ancrés dans un autre monde à l'instar des Lycées. Cet extrait d'entretien illustre assez bien les différentes tendances de collaboration entre les acteurs.

« On essaie, mais c'est plutôt une branche du projet qu'on essaie de redévelopper sur le BAFA et le BAFD justement sur des stages en partenariats avec des communes, sur des territoires, ça marche à fond, mais sur l'animation professionnelle, on a fait un partenariat avec un Lycée agricole. Ils avaient un BPJEPS, on a travaillé avec eux sur des contenus, on a envoyé leurs stagiaires sur de la mobilité européenne. On fait quand même, mais on va dire que sur les principaux concurrents on ne fait pas trop parce qu'il y a une logique de concurrence. »
(RespRég-asso-Gre-22)

Les acteurs sont en concurrence sur un marché local en proposant les mêmes formations. Elle est néanmoins autorégulée. Plusieurs types de liens sont à distinguer afin d'appréhender les

conventions : d'une part, les liens institutionnels, en particulier avec la DRJSCS et les CEPJ, qui vont toucher aux conventions formelles à l'instar des conventions collectives ou des conventions de formation ; d'autre part, des liens « militants, engagés ou fonctionnalistes » sont identifiés et interrogent le rapport entre les acteurs et éclairent la structuration du marché de la formation à Grenoble.

L'analyse concerne deux types de conventions : formelles et informelles. Les liens institutionnels et les liens militants témoignent ainsi des interactions entre les acteurs. La coopération et la concurrence se traduisent dans les conventions et les interactions.

2.3.1 Des conventions formelles

Dans la coopération, certaines limites sont à considérer comme les conventions formelles, comme le cas de l'IUT qui ne peut plus faire intervenir la Scop à cause de son statut. La volonté des acteurs n'est parfois pas suffisante pour qu'une coopération soit effective. Cependant, une organisation informelle conditionne les interactions et un certain nombre d'injonctions contraignent les offreurs. Elles illustrent le processus de professionnalisation. Le rôle des CEPJ et la DRJSCS soulignent, d'une part, l'ampleur du processus d'institutionnalisation dans la régulation et contrôle des formations ; d'autre part, le processus de professionnalisation à travers la structuration institutionnelle de la DRJSCS dans l'organisation des diplômes sur le territoire. Par ailleurs, les partenariats entre les employeurs induisent les conventions formelles pour les acteurs qui forment leur propre personnel et pour les structures qui accueillent des stagiaires. Toutefois, des injonctions statutaires peuvent empêcher, freiner ou défavoriser la coopération, ce qui est visible entre l'IUT et la Scop l'Orage. Des restrictions administratives rendent en effet complexe l'intervention de certains acteurs auprès des universités. Cependant, une forme de résistance institutionnelle émerge par les personnes de ces structures qui vont interagir entre elles afin de créer d'autres modes de coopération.

« L'IUT nous connaît, mais notre modèle économique a du mal à entrer dans celui des structures plus classiques. On est souvent invité à intervenir pour un Master, une conférence. Les autres gens ont un métier à côté : directeur de centre social, sur le terrain. Nous on nous invite au même titre. »

(Sal-entre-Gre-17)

Les interactions sont présentes entre la DRJSCS et les organismes de formation. Cependant, les échanges ne sont pas aussi fluides avec d'autres organismes publics (*e.g.*, CAF ou Conseil régional).

« On n'a aucun lien avec la CAF au niveau des formations. La CAF réalise le fonctionnement de l'animation à travers les ACM. Au niveau des formations, on n'a aucun lien. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Contrairement aux périodes précédentes, le rapport entre la DRJSCS et les stagiaires se distancie soulignant une fois encore la désinstitutionnalisation de l'État à l'égard du monde de l'animation. Une délégation des modalités d'évaluation se joue ainsi par un transfert de l'évaluation des stagiaires par les CEPJ vers une évaluation des participants par les organismes de formation directement.

« Je rencontre les stagiaires pour qu'au moins une fois dans leur cursus, ils aient rencontré Jeunesse et Sports. Ça me permet aussi de replacer le diplôme en tant que diplôme d'État, de le replacer par rapport au jury, aux exigences parce que sinon les stagiaires n'ont comme interlocuteurs que l'organisme de formation et leur employeur. C'est bien que l'on conserve un lien. Vous avez bien compris que pour nous, tout ça, c'était très dur de tout déléguer. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

La réduction du nombre de CEPJ modifie leur mode d'intervention auprès des organismes de formation. Toutefois, les plus anciens conseillers – et les plus expérimentés – organisent leurs missions afin d'assurer une présence de l'État auprès des organismes de formation.

« J'essaie d'aller au moins deux fois sur chaque formation rencontrer les stagiaires au moins au début et à la fin pour représenter Jeunesse et Sports. Je suis en contact régulier avec les responsables des formations, déjà on participe à une des épreuves et on se tient au courant de ce qui se passe dans la formation. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Cependant, la délégation du rôle des CEPJ vers les organismes de formation oblige à repenser l'organisation des évaluations. Une dimension logistique est à considérer afin de former les évaluateurs et d'assurer une sous-traitance par la DRJSCS. Ce travail se déroule en plusieurs temps : tout d'abord, réunir les évaluateurs afin d'explicitier les attentes à l'égard des stagiaires ; puis, travailler les grilles d'évaluation afin de procéder à une uniformisation ; enfin, instaurer un référentiel commun pour tous les évaluateurs de la région.

« On organise aussi les journées de formation pour les organismes, ça, c'est important. C'est des professionnels qui vont évaluer les candidats, on a mis en place une formation pour ça : qu'est-ce que c'est évaluer, comment on fait, à quoi servent les grilles, on évalue pour qui ? »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Le retrait des CEPJ et le retrait de l'État du marché de la formation d'animateur soulignent le processus de désinstitutionnalisation. Cependant, la mobilisation des CEPJ autour de la formation des évaluateurs souligne la résistance au retrait des formations.

2.3.2 Des conventions informelles

Deux éléments principaux constituent l'analyse des conventions informelles dans le cadre d'un marché local : le premier axe interroge les modes de coopérations entre les acteurs ; le second analyse la concurrence.

La dimension de **coopération** entre les acteurs, ainsi que leur croissance, repose principalement sur les personnes et leurs réseaux. Ce sont essentiellement les personnes qui sont à l'origine des partenariats et l'organisme de formation formalise la coopération entre les acteurs.

« Ça fait longtemps que je travaille dans l'agglomération grenobloise, donc j'ai un gros réseau. Je suis presque un réseau à moi tout seul. »
(Prési-asso-Gre-18)

Plusieurs points construisent l'analyse de la coopération entre les acteurs : le matériel (*e.g.*, les locaux) ; la pédagogie (*e.g.*, les formateurs intervenant auprès de plusieurs acteurs) ; les interactions informelles qui conditionnent le marché de la formation à Grenoble.

Premièrement, une forme de coopération concerne le privé-public (*i.e.*, entre l'IUT et le secteur JEP). L'IUT cherche à compléter son offre de formation avec les diplômes proposés par la DRJSCS. Le positionnement stratégique illustre l'universitarisation des formations JEP avec l'IUT qui investit le marché de ces formations. Ce nouveau diplôme en représente la deuxième tentative.

« Avec la direction de la jeunesse, c'est nouveau, mais ça avait été tenté en 1982. L'IUT avait travaillé avec un CEPJ, qui avait travaillé avec le directeur de l'IUT, monsieur Coulon à l'époque, pour avoir ici un DEFA. Le conventionnement n'avait pas marché. Ils avaient eu trop peur de la partie universitaire. »
(EC-Univ-Gre-16)

Les mêmes actions peuvent indiquer une tendance à la coopération ou à la concurrence en fonction des enjeux du marché et des raisons pour lesquelles l'IUT propose des formations JEP.

« Je me suis appuyé sur ces travaux-là pour aller demander le DEJEPS. Ils avaient fait un travail très sérieux sur les attendus. Même si le DEJEPS n'est pas le DEFA, il y a quand même un lien avec, mais c'est la première fois qu'on va arriver à conventionner avec la partie jeunesse. »
(EC-Univ-Gre-16)

Dans le cas du DEFA, un CEPJ a directement travaillé avec le responsable du département Carrières Sociales pour proposer le diplôme. À l'inverse, dans le cas du DEJEPS, la CEPJ qui habilite les acteurs n'est pas forcément favorable à l'entrée d'acteurs publics. Deux éléments distinguent leur offre au sein de ce marché. D'abord, le prix de leur formation est plus abordable que celui pratiqué par les acteurs privés. Ensuite, l'option du diplôme est distincte, visant à

apporter une complémentarité de l'offre sur le territoire (*i.e.*, la mention AS est privilégiée à la mention DPTR).

« L'IUT de Grenoble et le DEJEPS, je ne peux rien vous dire parce que j'ai un devoir de réserve. Je peux vous dire ce que je pense des logiques de bi-qualifications des diplômes [...] Il y a des essais de rapprocher les différentes filières. Ceux qui passent le DUT CS ont un diplôme, mais pas forcément la même reconnaissance qu'un DEJEPS donc c'est intéressant dans les deux sens. L'enjeu c'est de faire des passerelles et des liens entre les différentes filières, mais la réalité est plus complexe. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Des formations révèlent des enjeux économiques en particulier chez les acteurs qui cherchent à obtenir une habilitation. La croissance des formations souligne en effet le processus d'universitarisation visible : d'une part, avec la progression des formations universitaires ; d'autre part, avec les équivalences possibles entre les diplômes universitaires et les diplômes JEP – en particulier par le déploiement de la notion de compétence.

Deuxièmement, la dimension matérielle illustre la coopération entre les offreurs. À titre d'exemple, les locaux libres prêtés – ou loués – à des organismes de formation sont des éléments qui caractérisent ce mode de coopération. Certains acteurs affichent en effet un engagement politique alors que d'autres préfèrent l'occulter afin de ne pas menacer certains financements. Pour continuer de transmettre cette idéologie d'éducation populaire, ces acteurs sous-traitent la dimension politique afin de conserver leur légitimité à organiser des formations JEP.

« On travaille avec l'Orage, on leur prête nos locaux quand ils sont libres. On se revendique du même cadre idéologique... Il y a des choses qu'on défend quand on met des expositions en place. Dans les formations, la direction collégiale. »

(Sal-asso-Gre-19)

Le prêt de locaux souligne une certaine solidarité qui se détache des logiques économiques induites par le marché et témoigne de la résistance financière qui pourrait être résumée de la façon suivante : « quand on peut faire gratuit, on le fait ». Une propagation de l'idéologie de l'éducation populaire sur le territoire, par une logique de coopération, favorise la résistance aux injonctions économiques. Enfin, ce positionnement va au-delà de la validation d'un label imaginaire. Les acteurs qui se proclament de l'éducation populaire sont légitimés par les autres opérateurs qui s'en revendiquent et *vice versa*. Ils mènent certaines actions politiques en ce sens – pour rappeler la maxime connue, et souvent citée, par les acteurs : l'éducation du peuple, par le peuple, pour le peuple. Ces acteurs ont de manière générale un projet qui se rapproche de la qualification de Maurel (2010) : conscientisation, émancipation, augmentation du pouvoir d'agir et transformation sociale et politique. Cette interreconnaissance illustre ainsi la gratitude des acteurs entre eux au travers de certains codes et de certaines conventions (*e.g.*, la gratuité,

qui est en rupture avec la logique mercantile de marché, est presque contre-intuitive pour des acteurs allogènes). Ces éléments étayent l'utilisation de la notion de monde dans une perspective interactionniste (Becker, 1988 ; Strauss, 1978).

Troisièmement, la dimension pédagogie – ou cognitive-normative – est un indicateur construit avec l'organisation de formations *stricto sensu*. Le nombre restreint d'acteurs qui proposent des formations d'animateur sur le territoire en plus de la logique historique de coopération amène les acteurs à travailler entre eux. C'est le cas de VB Formation et Coodevad qui ont proposé un CQP ou le Lycée de la Martellière et Coodevad qui ont procédé de façon analogue pour proposer le BAPAAT.

« J'ai fait un CQP en lien avec la Coodevad. La collaboration est assez forte, mais c'est surtout lié aux personnes parce qu'on se connaissait avant. C'est toujours l'histoire du réseau. »
(Dir-entre-Gre-23)

Les acteurs interviennent mutuellement dans les formations. Par exemple, la Maison des Jeux intervient dans le cadre du BPJEPS porté par Coodevad. Ce sont également des personnes qui interviennent et évitent de donner une allure de « formatage » comme le souligne VB Formation en rappelant sa présence importante durant les diplômes. Les intervenants extérieurs représentent des outils de la construction de la réflexion des stagiaires. De surcroît, ces interventions mutuelles entretiennent, ou favorisent, une dynamique et une identité territoriale autour de l'animation.

« Le risque c'est qu'après ils soient formatés VB Formation, ce n'est pas du tout ça l'idée. L'idée, c'est que dans le choix des intervenants, on a tous les mêmes valeurs, les mêmes modes d'interventions, mais par contre on a tous des postes différents, des expériences différentes et je reviens souvent avec les stagiaires sur la question du parti pris [...] C'est vrai que le risque c'est qu'il y ait un formatage fort. »
(Dir-entre-Gre-23)

Dans cette démarche, l'IUT fait le choix de faire intervenir une trentaine de vacataires afin de créer du lien avec les professionnels du territoire. Ils sont potentiellement de futurs employeurs des participants. Par conséquent, ces interventions extérieures créent des liens entre la formation et leurs futurs terrains en illustrant les applications réelles des contenus théoriques.

« C'est une volonté de l'IUT d'avoir des professionnels. Rien qu'au niveau de l'IUT, on a 30 vacataires qui sont des professionnels qui interviennent dans l'année parce qu'on a cette volonté qu'il y ait un lien entre le terrain et les contenus universitaires. »
(EC-Univ-Gre-16)

Cependant, la représentation de l'IUT auprès des autres offreurs, notamment JEP, a tendance à s'effriter. Les coopérations qui ont pu avoir lieu dans le passé, comme au moment des jurys

pour les évaluations des stagiaires, ne sont plus aussi fréquentes. L'histoire des universités construite sur des savoirs « froids » – comme le mettent souvent en avant les acteurs – explique les représentations négatives à son égard.

« Il y en a beaucoup qui ont des représentations négatives de l'université et c'est en lien avec leur propre histoire. Au début, c'était assez dans les réseaux, on venait dans les jurys. »
(EC-Univ-Gre-16)

Quatrièmement, la dimension politique est particulièrement présente chez les acteurs de ce territoire. Par exemple, l'IUT a fait le choix d'embaucher une formatrice issue du monde de l'animation. Des liens institutionnels affirmés entrent en tension avec une volonté militante dans le recrutement qui illustre le fonctionnement en réseau des protagonistes. Certains acteurs sont ainsi « incontournables » pour organiser des formations sur le territoire.

« Les équipes pédagogiques sont mises en place par connaissance, c'est principalement des professionnels de l'animation et de la formation. C'est des organismes de formation qui fonctionnent depuis longtemps avec un réseau. On est beaucoup sur un mode de transmission par les professionnels, dans les organismes de formation et dans les structures. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Les personnes et non pas uniquement les structures véhiculent cette dimension politique. Les CEPJ qui accompagnent les offreurs choisissent les axes à traiter durant leurs interventions et le choix de valoriser une dimension politique dépend des personnes et de leur rapport à l'éducation populaire.

« Quand je rencontre les stagiaires, je rencontre aussi les tuteurs. Je rappelle que leur rôle ce n'est pas de corriger les écrits, mais de transmettre leurs savoir-faire. »
(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Cinquièmement, la dimension institutionnelle se joue de façon informelle, en particulier entre les CEPJ et les opérateurs. La particularité du marché grenoblois est la coopération entre les acteurs. VB Formation en est un exemple. Elle intervient au moment des évaluations des participants au titre d'experte envoyée par la branche animation ou directement pour les organismes de formation ainsi que dans le cadre de la formation dans le monde de l'animation.

« Je fais des formations en nom propre par exemple, je fais des BPJEPS où c'est moi qui suis habilité pour conduire les dispositifs, mais j'interviens aussi au sein d'autres organismes de formation qui font du BPJEPS ou d'autres formations. J'interviens aussi pour le CNFPT, j'ai des missions comme ça de formation. »
(Dir-entre-Gre-23)

Un autre élément qui favorise la compréhension de la position confortable des Ceméa est la constitution des partenariats avec des communes pour régulariser l'arrivée de nouveaux stagiaires. Dans cette démarche, le BAFA peut être une porte d'entrée pour commencer à former

des animateurs qui vont par la suite entrer dans le processus de professionnalisation en allant se former au travers de diplômes professionnels. L'intérêt pour les Ceméa dans cet exemple est de fidéliser leurs participants/clients.

« On essaie de travailler de plus en plus avec des conventionnements avec les communes. Là, on a réussi à avoir un conventionnement avec la ville de Grenoble pour former sur le BAFA. On a un conventionnement avec la ville de Pont-de-Claix. On travaille aussi avec le dispositif Sésame mis en place par Jeunesse et Sports pour permettre la réinsertion professionnelle, mais ça fonctionne par marché. Nous on a le marché des BPJEPS et les Francas ont le marché des CQP. On a un conventionnement avec la ville d'Échirolles, Fontaine, Saint-Martin l'Air. On essaie de beaucoup travailler là-dessus parce qu'ils nous envoient une quantité de stagiaires, il ne faut pas se leurrer là-dessus. »

(Coordo-asso-Gre-20)

Les nouveaux diplômés, comme le CPJEPS, représentent un nouveau segment du marché qui est une source de coopération entre les organismes de formation qui organisent les diplômes et les employeurs qui souhaitent former leurs animateurs. Autour de ces formations, un enjeu économique est une des sources de concurrence entre les offreurs. De surcroît, les Ceméa ont « une longueur d'avance » sur leurs concurrents. Leur structuration nationale est dans leur cas un atout concurrentiel. À titre d'exemple, la fédération a participé au groupe de travail organisé par la DRJSCS concernant la construction du diplôme.

« Surtout sur le BAFA, mais l'idée sur le CPJEPS c'est de réunir tous ces acteurs-là et de leur présenter le nouveau diplôme et de leur dire que si un est envoyé par commune, on ouvre. Il y a je ne sais pas combien de communes sur le territoire. On peut ouvrir à partir de huit. En dessous, ce n'est pas forcément viable financièrement. Et la dynamique de groupe, c'est quand même bien pourri. »

(Coordo-asso-Gre-20)

La dimension locale considère les échanges de « bons procédés » ce qui rend possible une construction de la formation à travers le partenariat. Contrairement à la Maison des Jeux qui prête des locaux à la Scop l'Orage, c'est une mairie qui met à disposition des locaux pour que ses animateurs soient formés gratuitement. En outre, les subventions favorisent l'équilibre budgétaire de l'organisme de formation.

« On a les locaux de la mairie qui sont mis à disposition. C'est un échange de bons procédés, ils nous envoient des stagiaires et ils nous fournissent des locaux. On ne paie pas les locaux, mais ils ne paient pas les formations. On a les subventions de la Région, de divers organismes... »

(Coordo-asso-Gre-20)

Les rapports qu'entretiennent les CEPJ de la DRJSCS avec les organismes sont dans cette dynamique de « bons procédés ». En effet, avoir « une très bonne entente avec la DRJSCS » offre une marge de négociation plus souple dans le cadre d'innovation pédagogique. Le rapport entretenu influence l'activité de formation et témoigne de la rigueur administrative.

« On a de très bons liens avec la DRJSCS et les responsables des différentes formations. On les a régulièrement au téléphone, par mail, on les rencontre aussi, on les fait intervenir sur nos formations [...] On est aussi un organisme de formation sérieux, carré et on essaie aussi d'être bien coté. C'est toujours plus sympa quand on a les responsables dans les poches parce que c'est plus facile de demander des choses. Par exemple, les semaines de formation à l'étranger, il y a que nous qui proposons ça à ma connaissance. »

(Coordo-asso-Gre-20)

Tous les partenariats organisés entre les acteurs sont également des outils d'organisation de la concurrence. Une offre commune, un partenariat pour des locaux en échange de formation gratuite ou encore intégrer les CEPJ directement dans les formations sont autant d'avantages concurrentiels.

« On bosse avec certains sur des projets scolaires... Il y a certains qui sont sur la complémentarité de l'école, l'éducation populaire, ok l'éducation ce n'est pas que l'enseignement, il peut y avoir les associations autour. Les nouveaux chefs d'établissement, c'est du "macronisme" un peu classique on va le dire comme ça. C'est un chef d'établissement très libéral, il ne sait pas ce que c'est l'éducation populaire, la complémentarité de l'école publique... Il demande un devis pour mettre en concurrence les prestataires. Donc, que ça soit les Ceméa ou la boîte privée qui va intervenir pour former les élèves, il s'en fout, il veut que ça soit moins cher et bien fait. Alors, vous voyez la logique éducation populaire là-dedans... »

(RespRég-asso-Gre-22)

Certains partenariats sont une source de croissance économique par la suite. À titre d'exemple, le BAFA a une dimension découverte pour le participant qui « met un pied dans le monde de l'animation » pour ensuite avancer dans un processus de professionnalisation. La structuration en unités de compétences des nouveaux diplômés facilite donc les partenariats et les équivalences entre les formations.

Plusieurs points illustrent l'organisation de la **concurrence** sur le territoire grenoblois qui est à la fois directe et indirecte. La proposition d'un même produit (*e.g.*, les formations d'animateur professionnel à l'instar du BPJEPS) – avec un *packaging* différent explicité ultérieurement – caractérise la concurrence directe. À l'inverse, la concurrence indirecte concerne les produits qui peuvent se substituer entre eux. À titre d'exemple, le DUT est en concurrence indirecte avec les BPJEPS, ou dans certains cas le DEJEPS, car les participants sont différents. Le BAFA est également en concurrence indirecte. Toutefois, l'animateur entre dans le monde de l'animation, mais il n'a pas vocation à l'exercice permanent des fonctions d'animateur. Des diplômes proches du monde de l'animation sont également des diplômes concurrents.

La frontière est effectivement poreuse dans le sens où des acteurs qui ne sont pas en concurrence directe peuvent le devenir en déployant une stratégie de diversification de l'offre. En ce sens,

l'IUT est un exemple significatif. En cherchant à proposer un DEJEPS, cet acteur passe d'une concurrence indirecte à une concurrence directe.

Pour analyser ces différents modes de concurrences, quatre axes de réflexions sont proposés. Le premier concerne le positionnement de l'IUT par rapport aux formations. Le deuxième est axé sur la concurrence entre les acteurs privés. Le troisième cherche à appréhender la concurrence entre les différents secteurs qui touchent de façon plus ou moins importante le monde de l'animation. Enfin, le dernier aborde le BAFA afin de montrer comment ce marché est excluant pour des acteurs allogènes.

Premièrement, l'IUT n'avait initialement pas la prétention d'être en concurrence avec les autres acteurs du territoire. Un besoin de professionnalisation des opérateurs sur le terrain induit l'ajout de cette formation à l'offre de l'université. Le besoin de professionnalisation est lié à la politique et à l'organisation des structures d'animation. La construction et la structuration de l'offre se sont créées à partir de ce qui n'existait pas ou de ce que les acteurs privés ne proposaient pas. L'IUT est désormais sur des segments de marché initialement investis par des acteurs du secteur JEP. Le transfert des formations du privé vers le public renvoie à une forme de réinstitutionnalisation et à une forme d'universitarisation.

Dans une logique économique, l'IUT cherche ainsi à proposer de nouvelles formations. Par conséquent, il adopte une stratégie de diversification. Cet acteur a initié une étude de marché afin de trouver une ouverture dans l'offre de formations. À cet égard, dans les deux options du DEJEPS, plusieurs acteurs locaux proposent déjà le *Développement de Projet, Territoire et Réseau*. Cependant, la seconde option – *Animation Sociale* – n'est pas présente. Par conséquent, l'IUT justifie la pertinence de cette option par le lien avec le DUT qui est déjà en place. La complémentarité de l'offre se joue donc à deux niveaux : en interne, pour compléter l'offre de l'acteur et en externe, pour compléter l'offre sur le territoire.

« Pour le DEJEPS, je ne suis pas partie dans la concurrence, je suis partie du fait que dans la région Rhône-Alpes, il y a zéro DEJEPS AS, un en Auvergne à Clermont-Ferrand. Dans tout le reste de la région, il n'y en a pas. Pour ne pas faire de concurrence aux Ceméa, on part sur l'option AS, comme on a le DUT ASSC ça a du sens de partir sur le DEJEPS AS. »

(EC-Univ-Gre-16)

L'inscription du DEJEPS au catalogue de l'IUT engendre trois types d'interactions entre les acteurs. Tout d'abord, la *concurrence* avec une nouvelle offre se rapprochant de celle des acteurs privés repositionne l'IUT d'une concurrence indirecte à une concurrence directe. Ensuite, une *complémentarité* de l'offre couvre les deux options du DEJEPS sur le territoire. Enfin, le dernier type d'interaction est une *collaboration* entre les Ceméa et l'IUT dans le cadre de la

construction d'un DESJEPS. Cette dernière illustre le processus d'universitarisation par la restructuration des formations dans une approche par compétences et pointe l'appropriation par les acteurs dans cette logique de compétence qui entre dans le cadre du processus de Bologne qui vise à uniformiser les formations au niveau européen.

« C'est la première des choses : proposer du complémentaire et pas de la concurrence. La deuxième chose, c'est que j'ai essayé de faire une passerelle entre le BPJEPS AS et le DEJEPS AS qu'on va proposer. Comme j'interviens sur le BPJEPS, j'avais des éléments. Ce qui me permet de construire la suite avec le DESJEPS avec les Ceméa où on rentre dans la logique des universités de penser en parcours de formation. C'est facile dans la logique de la formation professionnelle, mais ce n'est pas simple pour l'IUT de penser en compétences, c'est assez nouveau. »

(EC-Univ-Gre-16)

Par ailleurs, la DRJSCS pourrait constituer un garde-fou quant à la croissance trop importante de nouveaux acteurs sur le territoire. La situation est en effet compliquée au niveau des candidatures pour certains offreurs, à l'instar de Coodevad, qui ne peut pas ouvrir leurs formations faute de participants.

« Je pense que si on avait voulu faire de la concurrence, auprès de Jeunesse et Sports ça ne serait pas passé. Ils regardent qu'il n'y ait pas de concurrence. Coodevad a reporté l'ouverture du DEJEPS parce qu'ils n'avaient pas assez d'inscrits alors si moi je viens avec le même qu'eux, on m'aurait dit : "mais si eux n'arrivent pas à l'ouvrir pourquoi vous y arriveriez ?" »

(EC-Univ-Gre-16)

Bien que les CEPJ soient présents, la concurrence est réelle et la gestion des habilitations n'apporte pas une régulation suffisante du nombre d'acteurs sur le marché local. La croissance potentielle du marché est donc très importante.

« La mise en concurrence est présente partout dans notre champ et on ne peut aucunement réguler ça. L'habilitation n'est pas sur la pertinence pour un territoire. Elle est uniquement sur la qualité de la production. Il suffit de faire un bon dossier, de bien correspondre aux attendus et même s'il n'y a aucun besoin sur le territoire, on peut exister et on peut potentiellement piquer des candidats aux existants. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Cependant, cette concurrence « indirecte », qui se rapproche de plus en plus de l'offre privée sur le territoire, conduit à une augmentation de l'offre globale. Une nouvelle formation, avec une option qui n'est pas présente sur le territoire, dynamise l'offre globale et attire un nouveau profil d'animateur. De surcroît, l'IUT bénéficie d'un rayonnement national par le réseau des IUT et par les connexions universitaires.

« Ça intéresse Jeunesse et Sports qu'il y ait ce DEJEPS. On sait qu'il n'y en a pas à Lyon et c'est plus facile pour quelqu'un de Lyon de venir à Grenoble qu'à Clermont-Ferrand. On peut toucher une grande zone. L'IUT a des liens avec Valence et

une autre structure en Ardèche, on a aussi construit en montrant le rayonnement qu'on pouvait avoir. »

(EC-Univ-Gre-16)

L'IUT dispose d'un atout concurrentiel important par rapport aux autres acteurs au niveau du prix de vente de la formation. La sécurité économique encourage ainsi une stratégie de domination par les coûts (Porter, 1992) en proposant des formations à 60 % du prix de celles des concurrents, ce qui favoriserait une position de monopole de l'IUT sur cette option du DEJEPS.

« Par contre, ce qui fait notre force, c'est le tarif. On va être sur quelque chose qui est à 60 % de ce qu'eux proposent. Pour les structures c'est plus facile de financer. Le fait que ça soit dans une université, ça garantit quand même d'avoir des enseignants sur la théorie qui ont un véritable contenu. Avoir des enseignants-chercheurs sur tout ce qui est : méthodologie, lecture de territoire c'est quand même une garantie. »

(EC-Univ-Gre-16)

La prédominance de l'approche par compétences – qui encourage les équivalences entre les diplômes – favorise la construction de parcours partiels (*i.e.*, les participants suivent une partie de la formation).

Deuxièmement, le marché montre que la concurrence entre les acteurs privés est tempérée. Les Ceméa ont suffisamment de candidats pour remplir leurs formations. Les diplômes leur assurent une pérennité économique. Coodevad n'est pas dans la même dynamique et les stagiaires viennent moins facilement. En conséquence, l'ouverture des formations est retardée (*e.g.*, le DEJEPS).

« Sur le territoire, il restait les MJC, mais ils ont fermé leur centre de formation il y a cinq ans. Ils essaient un peu de survivre avec un BPJEPS et un DEJEPS, je ne sais même pas s'ils ont ouvert. Ils sont assez en difficulté sur l'agglomération. Sur la filière BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, on est plutôt tout seul. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Le choix des formations par les participants détermine des éléments supplémentaires de l'offre. C'est particulièrement le cas pour les Ceméa qui construisent leur offre en intégrant une mobilité internationale à partir du programme Erasmus +. Par conséquent, ce dispositif soutient la démarche d'europeanisation des formations.

« Qu'ils ont plein de candidats ! On a l'impression de faire des trucs de qualité, mais ce n'est pas aussi séduisant qu'un voyage à l'étranger. »

(Sal-asso-Gre-19)

Troisièmement, les formations relèvent de la stratégie des acteurs. Tout comme l'IUT, le choix d'une option originale (*i.e.*, que les autres acteurs ne proposent pas) distingue en effet l'offre et l'organisme de formation. Les acteurs proposent ainsi ces formations avec l'option *Loisirs Tous Publics*, qui est la plus présente sur le marché local et national. Cette option autorise les

animateurs à diriger des accueils collectifs de mineurs. C'est un atout qui intéresse les participants et les employeurs. Par ailleurs, l'option *Animation Sociale* augmente considérablement depuis la loi 2002-2 qui incite à l'organisation d'animations dans les établissements du travail social.

« Pour moi, c'est important d'être présent stratégiquement sur un territoire. Ils sont les acteurs historiques de la formation après je pense qu'ils font le choix d'être sur le *LTP* [...] Si on regarde par rapport à l'*AS*, il y en a beaucoup moins [...] Le *BPJEPS LTP*, je pense que c'est le plus polyvalent et qu'il correspond historiquement aussi plus au champ d'intervention des fédérations. »
(Dir-entre-Gre-23)

Quatrièmement, la gestion des agréments structure le marché. Les fédérations historiques d'éducation populaire gèrent de manière endogène la concurrence au niveau du BAFA. Les acteurs aborigènes sont réticents quant à l'ouverture de tous les marchés de la formation du monde de l'animation. En d'autres termes, ils considèrent le BAFA comme « une vache à lait » et ce dernier fait l'objet d'une chasse gardée. La complexité à obtenir des agréments pour organiser ces formations illustre effectivement la volonté de conserver ce marché par les acteurs qui agrémentent les organismes de formation.

« Avec le ministère des Sports, je n'ai pas de lien spécifique sauf quand je veux déposer une demande d'habilitation BAFA. C'est plus difficile d'avoir un agrément BAFA, qu'un agrément BPJEPS.
Et dans la commission il y a les fédérations d'éducation populaire et je pense qu'elles ne voient pas forcément d'un très bon œil le fait qu'il y ait des boîtes privées qui viennent s'inscrire dans le champ du BAFA. »
(Dir-entre-Gre-23)

Au moment de conclure cette partie concernant les conventions, et plus largement les interactions des acteurs sur le marché grenoblois, plusieurs éléments éclairent le marché et illustrent le processus d'institutionnalisation de l'animation. Les injonctions auxquelles font face les offreurs en plus des indicateurs de coopération et de concurrence qui se jouent et se rejouent sur le territoire dans le cadre de l'organisation des formations conduisent à analyser, à travers le jeu des acteurs, l'articulation des conventions sur le marché local.

D'abord, les interactions dans le cadre de coopération montrent qu'elles sont organisées afin d'avoir un poids plus important dans la concurrence avec les autres acteurs du territoire. Ensuite, les interactions émergentes dans la concurrence conduisent à un développement territorial qui est profitable aux autres acteurs qui bénéficient de l'accroissement de l'offre. Enfin, ce marché illustre la désinstitutionnalisation des formations. Ce processus n'est pas linéaire dans la mesure où une réinstitutionnalisations est identifiée. Les interactions font que le processus

se joue et se rejoue constamment. Par conséquent, les CEPJ incarnent l'implication de l'État dans les formations et par extension dans le monde de l'animation.

2.3.3 Les dix spécificités d'une offre différenciée dans un marché endogène autorégulé

Une autorégulation de l'offre caractérise le marché grenoblois. L'histoire des acteurs structure des conventions et instaure une dynamique de coopération qui tempère la dimension concurrentielle. Les acteurs se réinventent ainsi par l'intervention des individus pour continuer de proposer des formations. Le marché est endogène et organisé par des protagonistes implantés historiquement sur le territoire. À ce titre, le marché comporte dix spécificités de la distinction de l'offre : (1) la position politique des acteurs, (2) l'aménagement de l'alternance, (3) les doubles formations, (4) les formations de « niche », (5) le prix, (6) la spécialisation dans une partie de la formation, (7) la modularité des formations, (8) la temporisation de lancement, (9) l'approche internationale et (10) les formations de collectifs.

Premièrement, la **dimension politique** des formations est essentiellement élaborée à travers l'approche pédagogique. D'un côté, l'histoire des opérateurs soutient leur légitimité. C'est le cas des Ceméa qui organisent depuis plusieurs décennies des formations à partir de leur ancrage dans l'éducation nouvelle. De surcroît, cet acteur souligne régulièrement la dimension pédagogique.

« Nous on est historique, complémentaire de l'école, agréée par le ministère, ça fait 80 ans qu'on forme des gens. Parfois, on nous dit : "vous êtes plus chers". »
(RespRég-asso-Gre-22)

D'un autre côté, pour les acteurs plus récents, ces courants pédagogiques sont mis en opposition à l'université. Certains acteurs ont une vision de l'université comme étant très « descendante » pédagogiquement et ils cherchent à instaurer des « pédagogies actives » en s'inspirant de différents pédagogues à l'instar de Freinet ou Montessori.

« Il y a un projet éducatif avec des orientations qui sont assez claires et je privilégie des gens qui vont pouvoir mettre en place des pédagogies actives puisque je pars du principe qu'on forme des animateurs, alors on ne va pas faire des cours comme à la fac. On ne vient pas pour s'asseoir et recevoir un enseignement. Il y a vraiment un choix sur des principes de vie et des méthodes actives à mettre en place. Je suis essentiellement sur Montessori et Freinet c'est les deux clefs d'entrée. »
(Dir-entre-Gre-23)

Cependant, certains contenus jugés très pragmatiques justifient des « méthodes descendantes ». C'est un marqueur de rupture ou de résistance, des acteurs privés, entre les formations universitaires et les formations JEP. Il y a une volonté de proposer une formation adaptée au participant en se distinguant de la concurrence.

« Il y a des contenus où on va être pas mal sur du magister¹²⁹, de l'enseignement. Il y a des contenus, il faut les avoir, on les a et point. Après on va les travailler différemment sinon dans tout ce qu'on fait dans la formation, l'apprenant est vraiment au centre et je vais me servir du groupe, des groupes de formation pour pouvoir partir d'eux et creuser d'autres choses... »

(Dir-entre-Gre-23)

Le dernier élément de la construction pédagogique est la formation à distance que les interlocuteurs évoquent au moment de l'enquête et qui a gagné en ampleur au moment de la crise sanitaire engendrée par le Covid. Cette approche pédagogique transforme les formations pour les participants et pour les formateurs. En outre, la croissance des formations à distance apporte une réduction des coûts immobiliers et peut être intéressante pour certains acteurs.

« Je pense que ça va se développer pour des questions de temps, des questions financières. Je pense que ça risque de jouer beaucoup le développement de ces technologies. Peut-être qu'on pourra faire du présentiel sans être en présence. Il suffit que chacun ait une webcam et Skype à quinze, mais moi j'ai besoin du physique. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Deuxièmement, **l'aménagement de l'alternance** démontre l'adaptabilité de certains acteurs. Les offreurs soulignent que le rythme parfait n'existe pas. Derrière cette idée, le rythme de l'alternance va soit être plus confortable pour l'employeur soit pour l'organisme de formation. Des compromis sont donc nécessaires afin de trouver un équilibre et de se démarquer des concurrents. La construction de l'offre passe par la négociation de certaines caractéristiques. Par exemple, Coodevad cherche à s'adapter aux demandes des employeurs.

« La communication comme tout le monde, là où on va jouer c'est entre les lignes avec les formats d'alternance. On laisse les employeurs disposer des animateurs les mercredis ça donne des formations en organisme de formation extrêmement séquencée. Ils peuvent travailler l'accueil des mercredis. On fait ça, ce n'est pas forcément l'idéal, en terme personnel ça peut être compliqué, ils ne sont jamais complètement en organisme de formation. »

(Prési-asso-Gre-18)

VB Formation initie un système original avec deux semaines en internat, rendu possible grâce au partenariat avec Tremplin Sport Formation. Les vacances sont libres et le format est sur deux jours par semaine en formation. Le rythme est à prendre en compte pour les stagiaires qui, selon la distance entre leur lieu de vie et l'organisme de formation, peuvent plus ou moins facilement jongler entre ces deux moments du diplôme. Le rythme de la formation est donc déterminant dans le choix des employeurs et des stagiaires.

« Au début, on est sur une semaine en formation, quinze jours en alternance et après on bascule sur deux jours de formation, trois jours en alternance et on se voit pratiquement toutes les semaines sauf les vacances scolaires où là les stagiaires sont en

¹²⁹ Utilisé ici pour illustrer des méthodes descendantes, NDA.

alternance quatorze mois. C'est ou lundi, mardi ou mercredi et jeudi, ça va dépendre de la formation. »
(Dir-entre-Gre-23)

Troisièmement, les **doubles formations** sont une caractéristique importante de ce territoire et le travail en partenariat de tous les acteurs les rend possibles. Différents objectifs constituent ces partenariats : proposer des diplômes à plusieurs acteurs, organiser des formations dans des lieux particuliers et continuer de porter la filière de formation dans l'animation.

Tout d'abord, l'extension des diplômes est l'une des premières motivations quant à l'instauration des partenariats. Deux orientations la caractérisent. D'un côté, les acteurs coopèrent sur les contenus ou dans le partage d'éléments de *packaging* (e.g., les Ceméa partagent la mobilité européenne avec un lycée agricole). Cependant, ce mode de coopération n'est pas possible entre tous les acteurs à cause de la dimension concurrentielle.

« Sur l'animation professionnelle, on a fait un partenariat avec un Lycée agricole, ils avaient un BPJEPS, on a travaillé avec eux sur des contenus, on a envoyé leurs stagiaires sur de la mobilité européenne. On fait quand même, mais on va dire que sur les principaux concurrents, on ne fait pas trop parce qu'il y a une logique de concurrence. »
(RespRég-asso-Gre-22)

D'un autre côté, certains acteurs proposent des formations avec le soutien d'autres opérateurs. À titre d'exemple, Coodevad, en plus du partenariat pour le BPJEPS avec la Maison des Jeux, travaille avec un lycée afin de proposer des formations de niveau 3 (CPJEPS) et de niveau 5 (DEJEPS). L'association travaille immédiatement avec le lycée sans passer par la Maison des Jeux.

« On met en place des BPJEPS. Je travaille avec le Lycée la Martellière de Voiron et je mets en place un BAPAAT et à partir de l'année prochaine un CPJEPS [...] Globalement, le niveau du BAPAAT, CPJEPS et DEJEPS ce n'est pas nous [Coodevad, NDA] qui le menons en direct. On n'est pas du tout partenaire avec la MDJ dans le cadre du BAPAAT et du DEJEPS. On fait le choix de s'adosser avec des établissements scolaires. »
(Prési-asso-Gre-18)

Ensuite, l'intérêt des partenariats réside également dans le partage de locaux, en particulier pour l'organisation des formations. C'est le cas de VB Formation qui travaille avec l'ancien Creps de Voiron qui s'appelle désormais Tremplin Sport Formation.

« Les BPJEPS que je fais se font tous sur l'ancien site du CREPS de Voiron et j'ai une convention de partenariat avec la structure qui s'appelle Tremplin Sport Formation et je fais mes formations dans leurs locaux. Et comme il y a aussi un système d'internat et c'est bien pour ceux qui viennent de loin parce qu'ils peuvent être internes, en demi-pension... C'est une infrastructure qui permet ça. »
(Dir-entre-Gre-23)

Enfin, les Ceméa adoptent un partenariat moins formel avec Sciences Po. Néanmoins, ce n'est pas directement dans le cadre de l'animation, mais plutôt dans la transversalité des enseignements qui correspondent aux fonctions de directeurs de structure (*i.e.*, la gestion ou le *management*).

« On n'a pas de stagiaire qui travaille sur des projets communs. On essaie de se rapprocher de l'IUT en partenariat stratégique de développement. On a du lien avec Sciences Po, j'ai pas mal d'anciens salariés qui sont de là. Il y a des gens qui sont déjà intervenus. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Un des intérêts des partenariats est de continuer d'organiser la filière de formations dans l'animation avec la création d'un niveau 7 par un Master. L'idée derrière ce diplôme est d'accroître la reconnaissance de l'animation dans le monde plus large de l'intervention sociale.

« Pour nous, c'est plus du partenariat stratégique de développement. On essaie avec d'autres fédérations éducation populaire de construire un nouveau diplôme. C'est vraiment du choix stratégique. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Quatrièmement, le positionnement des acteurs sur des **marchés de « niches »** conduit à une diversification des formations. Elles sont de deux types : d'un côté des formations à visée non professionnelle (*i.e.*, BAFA et BAFD) ; d'un autre côté, les formations professionnelles initiées par la branche animation, en particulier les CQP. Les Ceméa proposent à la fois des diplômes professionnels et non professionnels alors que les autres acteurs ont un positionnement plus limité et offrent un des deux types de formation. Sur le territoire, plusieurs acteurs proposent des formations BAFA (*e.g.*, les Francas, la Ligue de l'Enseignement, Léo Lagrange). Les acteurs la considèrent souvent comme très lucrative (*e.g.*, définie par les acteurs comme « une vache à lait ») donc c'est intéressant financièrement. Le paysage de la formation non professionnelle se présente comme de la façon suivante :

« Il y a d'autres fédérations qui sont présentes et qui ne proposent pas de diplômes. La ligue qui n'est pas sur les formations diplômantes, les Francas, l'Aroéven sur le BAFA dans l'Isère, l'UFCV sur le BAFA, Temps Jeunes sur du BAFA et les Scouts, éclaireurs et éclaireuses de France qui sont très présents et que sur du BAFA. Ils ont des intervenants indemnisés qui ne sont pas payés à l'heure, ça demande une certaine structure. »

(EC-Univ-Gre-16)

En plus de la concurrence entre l'IUT et les acteurs privés, de la présence du BAFA considérée comme une concurrence indirecte, la branche animation conçoit un CQP *Animateur Périodique*. Bien qu'il soit un diplôme hors filière JEP, il remet toutefois en question la pertinence du BAPAAT. Les deux diplômes sont de niveau infrabac, mais le second est beaucoup plus court.

Le CPJEPS remplace désormais le BAPAAT. Sa structuration est plus proche du CQP que du BAPAAT.

« Il y a une filière parallèle sans compter les CQP qui sont des diplômes de la branche professionnelle, nous on n'intervient pas dedans, mais qui donne des prérogatives professionnelles. Le CQP peut rentrer en concurrence avec le CPJEPS. Il y a vraiment une concurrence, il y a des gens qui travaillent avec un CQP, une formation de 120 h. Il n'est pas homologué avec un niveau. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Ces diplômes, très présents, favorisent ainsi la formation d'animateur et entrent en concurrence plus ou moins directe avec les formations professionnelles. Par ailleurs, au cours des décennies précédentes le BAFA était suffisant pour travailler dans l'animation au moins dans un premier temps (Lebon, 2007). Désormais, les exigences du marché de l'emploi ont évolué. Une entrée en formations professionnelles est nécessaire pour les animateurs qui souhaitent faire carrière dans l'animation (Virgos, 2020). La demande d'animateurs diplômés de la part des employeurs pointe le processus de professionnalisation.

Cinquièmement, le **prix** de la formation représente un atout concurrentiel. Une fois encore le marché se décompose en deux segments. D'une part, les formations universitaires permettent aux étudiants de bénéficier de frais d'inscription nationalisés et régulés par l'État ; d'autre part, la facturation est d'environ 10 €/h/stagiaire pour les formations JEP sur le territoire. Les formations proposées par l'IUT sont de fait beaucoup moins onéreuses pour les participants : environ 200 € l'année pour un DUT contre environ 6000 € pour un BPJEPS.

« On valide le diplôme d'éducateur en interne comme l'IFTS. On doit être les seuls en France. Ici c'est 200 € l'année là-bas 4 ou 5000 €. On participe même aux commissions de réflexions des critères et grilles d'évaluation. »

(EC-Univ-Gre-16)

En proposant des formations publiques, beaucoup moins onéreuses pour les participants, l'université dispose d'un atout concurrentiel qui peut être déterminant dans le choix de la formation. Les organismes privés proposent localement les DEJEPS entre 8000 € et 10 000 €. Or, l'université pourrait proposer le même diplôme en divisant les coûts par deux. Dans ce cas, le prix pourrait avoir une forte influence dans le choix des candidats.

« Aujourd'hui le DEJEPS, c'est entre 8 et 10 000 € dans le privé. À l'IUT, on réussit à le proposer à un peu moins de 5000 €. C'est aussi un peu ça, c'est la loi du marché sur les formations. »

(EC-Univ-Gre-16)

Cependant, le DEJEPS envisagé par l'IUT proposerait une option différente de celle en vigueur sur le marché. Une université organiserait ainsi des formations JEP sans partenariat avec un acteur privé. Cette démarche serait une innovation sur le territoire. Certains segments de marché

JEP sont effectivement vacants et l'IUT investit le marché pour apporter une complémentarité de son offre et de l'offre globale sur le territoire.

Par ailleurs, les acteurs privés peuvent proposer certains aménagements concernant le règlement de la formation. Le prix étant défini, un aménagement des paiements est envisageable afin de subdiviser le coût total de la formation. En outre, le participant bénéficie d'un lissage du coût total plutôt que d'un règlement complet au début de la formation. Ces adaptations financières peuvent être déterminantes pour les participants dans leur choix de l'organisme de formation.

« Pour attirer, on fait des facilités de paiement que d'autres font. On a besoin d'équilibrer une formation parce que ça coûte beaucoup d'argent. Les intervenants, on fait le choix de les payer correctement, chacun fait ses choix. »
(Prési-asso-Gre-18)

Sixièmement, la **spécialisation dans une partie de la formation** caractérise l'offre sur le marché grenoblois. À ce titre, deux perspectives sont à distinguer : la spécialisation dans une mention commune à plusieurs acteurs et la spécialisation dans une mention différente au sein d'un même diplôme. Dans un premier temps, la spécialisation dans une mention commune ne va pas entraîner de distinction formelle sur le diplôme, mais plutôt des connaissances différenciées des autres animateurs. Ces parties de la formation ont pour but « d'apporter des compétences complémentaires au métier ». Cependant, les stagiaires peuvent valider un certificat d'aptitude aux jeux coordonné par la Maison des Jeux.

« On a le même BPJEPS avec Coodevad, c'est un partenariat. Un *LTP* qui répond en termes de contenu à ce qu'attend Jeunesse et Sports. Nous, on donne une connotation jeu pour leur faire comprendre la séance d'animation, la mise en place de projets. Par contre, on ne forme pas des spécialistes du jeu. Dans le cadre de ce BPJEPS ceux qui le souhaitent peuvent valider un certificat d'aptitude aux jeux de niveau 1. Quand ils valident l'UC1 "séance d'animation sur le jeu", s'ils font du jeu et qu'ils demandent à être validés pour le niveau 1 il y aura une personne de la MDJ qui sera là pendant le jury et qui validera. »
(Sal-asso-Gre-19)

Ce fonctionnement améliore l'offre de formation en proposant une certification supplémentaire que les acteurs concurrents ne sont pas en mesure d'organiser. À cet égard, elle représente un atout concurrentiel. Lorsque les participants ne souhaitent pas passer cette certification supplémentaire, non seulement la validation de leur diplôme n'est pas remise en question et ils auront eu l'occasion de suivre les contenus.

« On en avait, de mémoire, programmé quelques-unes et puis ça a commencé à se développer en 1994, trois ans après la création... En partenariat avec la MJC on a fait ça, on continue. On a fait sept promotions de BEATEP et on est à la 13^e promotion de BPJEPS pour ce qui est animation socioculturelle. »
(Sal-asso-Gre-19)

Le partenariat entre la Coodevad et la Maison des Jeux est constitué dans les années 1990. Depuis, les deux acteurs ont initié de nombreuses formations et les autres organismes du territoire, hors formation, identifient la Maison des Jeux comme légitime à créer de nouvelles certifications. Leur émergence conduit à une professionnalisation du jeu à partir du monde de l'animation.

Dans un second temps, VB Formation propose le même BPJEPS que ses concurrents avec une mention *LTP* et se spécialise dans une autre mention de ce diplôme qui est l'*Animation Sociale*. En étant le seul acteur à proposer ce diplôme sur le territoire, l'organisme de formation se distingue de ses concurrents.

« En ce moment, je propose des BPJEPS *LTP* et *AS*. C'est les deux en cours. J'ai proposé pendant longtemps du BAPAAT et là je vais sûrement proposer un CPJEPS qui remplace le BAPAAT... En même temps il y a déjà plein de BPJEPS *LTP* ou autre, mais il y a déjà des DEJEPS et ça ne sert à rien d'en proposer parce qu'il n'y aurait pas assez de stagiaires dedans. »

(Dir-entre-Gre-23)

Certains diplômes n'ont pas une demande suffisante pour un déploiement massif sur le territoire. L'instabilité du marché explique ainsi la réticence des acteurs à s'y positionner, donc leur volonté de faire une sélection dans leur offre de formation.

Septièmement, la **modularité** des formations invite les référents à instaurer une réflexion en termes d'unité de compétence. En d'autres mots, ils doivent penser en bloc de compétences et s'ancrer dans le processus de Bologne.

« On va prendre le DESJEPS, dix-huit semaines dans celui-là. Il n'y a quasiment pas d'allègement, les stagiaires vont faire les dix-huit semaines. J'ai une semaine gestion financière, je pense qu'elle est très bien, très pointue, les stagiaires sont très contents. Cette semaine-là, je vais la proposer en formation continue, j'ai cinq jours qui sont montés. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Les acteurs ont la possibilité de construire les formations dans une logique de formation continue. Le marché potentiel sur le territoire est en effet important. Des directeurs de structures qui sont déjà formés vont pouvoir revenir en formation durant quelques jours afin d'approfondir certaines connaissances dans un domaine précis. La division de la formation en compétences fragmente les diplômes et les participants ont la possibilité de suivre les contenus sans forcément chercher la validation du diplôme.

« En plus de mon BPJEPS [l'interlocuteur voulait probablement dire DESJEPS, NDA], je vais diffuser aux 20 000 directeurs de structures socio-éducatives de l'agglomération. Je vais leur proposer les cinq jours de gestion financière. C'est de la formation continue. Tout le monde est diplômé, a déjà un truc, mais ils ont peut-être besoin de retravailler sur certains aspects. Cinq jours, ce n'est pas cher, ils

peuvent venir. Je ne vais pas monter un truc en plus, sauf si j'ai vingt stagiaires, mais si j'en ai quatre ou cinq qui sont intéressés, je vais les intégrer ici. »

(RespRég-asso-Gre-22)

La modularité des diplômes conduit à repenser complètement la logique de formation ce qui casse ainsi la linéarité et ouvre certains contenus à des participants extérieurs. Cette logique entre dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

« Les plans de formations deviennent des plans de développement de compétences. Sur tous les directeurs qui sont en poste, il y en a plein qui pourrait venir faire cinq jours de formation continue. Donc, ça on pourrait le proposer dans le cursus Jeunesse et Sports et dans la formation continue. »

(RespRég-asso-Gre-22)

L'accessibilité financière à ces formations est accentuée. Les possibilités pour les participants de les suivre ne se limitent pas à « entrer en formation » ou à « ne pas entrer en formation ». Les participants peuvent suivre certains contenus. La transformation de logique se traduit dans la formation en ouvrant certains contenus à des participants qui ne souhaitent pas un diplôme, mais qui visent plutôt l'acquisition des connaissances pour améliorer leurs aptitudes dans leur activité professionnelle.

« Il faut que je travaille sur des semaines où je vais avoir des stagiaires qui sont là pendant un an et demi. En plus, on va accueillir des directeurs qui sont déjà formés, qui vont se remettre à jour. C'est de la pédagogie différenciée. On retrouve cette logique de bloc de compétences qui peuvent se développer en appui de ce qui se passe avec les diplômes de l'animation alors que personne ne l'a vu pour le moment. On raisonne "diplômes", mais comme c'est pensé en UC et en semaines thématiques. Rien ne nous empêche de proposer les semaines thématiques en formation continue et ça ouvre des perspectives qui sont intéressantes pédagogiquement, j'ai douze stagiaires qui viennent pendant un an et demi et j'en ai quatre qui viennent ponctuellement et ça peut intéresser plein de gens. »

(RespRég-asso-Gre-22)

Cette fragmentation réinterroge l'approche globale comme elle a pu être initiée dans les diplômes précédents. L'approche par compétences conduit à repenser économiquement les formations. Ainsi, le diplôme en tant que tel n'est plus vendu, ce dernier laisse place à différentes compétences que le participant choisit d'acheter ou non. Les acteurs s'adaptent à la situation économique défavorable. L'approche de formation se transforme avec des répercussions sur la dimension pédagogique.

« Les financements risquent de baisser, peut-être que les formations longues ça va être un peu plus compliqué, mais ce qui va exploser, c'est la formation continue courte puisqu'il y a l'obligation de développer des plans de compétences. Chaque salarié au bout de six ans doit avoir acquis un morceau de formation... Donc, là on se retrouve complètement dedans. »

(RespRég-asso-Gre-22)

En ce sens, la DRJSCS soutient cette stratégie d'extension de l'offre qui permet l'actualisation des connaissances par ces modules. Le *packaging* de la formation change avec la création d'un nouveau produit pour répondre à un besoin jusqu'alors mal identifié. L'évolution dans l'approche par compétences des produits conduit à une analogie avec le *packaging* des briques de jus d'orange. La production de briques de 20 cl a conduit à l'émergence d'un marché du jus de fruits pour le goûter des enfants (Cochoy, 2002). Au niveau des formations, une correspondance existe avec une réduction du contenu et l'ouverture d'un marché où les acteurs proposent des formations plus courtes.

« La DRJSCS trouve que c'est une superbe idée. Personne n'y a pensé. Pour eux, c'est génial pour leur métier. Quand on voit tous les directeurs qui sont déjà en poste, qui ont le DEFA depuis 20 ans, ils vont pouvoir revenir faire un bout de formation, mise à jour des compétences, donc pour eux c'est bien dans le champ. Vous avez les diplômes, il faut penser global et c'est une explosion du monde de la formation et les diplômes de l'animation qui sont quand même dedans, ils vont être impactés par ça. »

(RespRég-asso-Gre-22)

En outre, l'approche par compétences favorise les équivalences entre les diplômes. À cet égard, valider un diplôme sans suivre la formation est envisageable. Les participants et les employeurs peuvent établir des plans de formations allégés à travers des formations plus personnalisées.

« On n'a pas à passer la séance pédagogique. Aujourd'hui, on peut avoir un BPJEPS sans le passer. Si j'ai un Bac Pro service à la personne, j'ai une équivalence à l'UC 1 et 2, pour tous les BPJEPS du monde. À l'époque c'était les tronc communs, en BPJEPS, en sport ou animation. Si je passe un BAFD, j'ai l'UC 3. J'ai les 4, j'ai le BPJEPS donc je peux faire une demande à la DRJSCS pour avoir le diplôme. »

(Prési-asso-Gre-18)

Cependant, la dimension induite de la formation et la transformation du participant est interrogeable. La valorisation entre les diplômes et les formations gagne ainsi en importance dans le recrutement des participants après leur formation. À ce titre, Bordiec (2015, p. 120) pointe que la légitimité des formateurs repose plutôt sur leurs expériences et leur statut que sur leurs diplômes.

« Il se joue quelque chose avec cette logique d'équivalence de dire qu'on ne va pas rajouter et charger la mule. On ne valorise pas la formation, on valorise le diplôme, ce n'est pas pareil. La formation, la transformation de sa pratique professionnelle. La formation professionnelle, c'est formats là, ça ne les tire pas vers le haut. Pour moi, j'évoquais la culture métier. Je reste suspicieux sur ces questions d'équivalence. »

(Prési-asso-Gre-18)

Cette tendance à la fragmentation de la formation par les équivalences est un moyen de réduire les coûts pour les participants. Ce responsable de formation de la Coodevad montre comment les partenariats qu'il organise entrent dans cette logique :

« Les gamins qui sont avec moi à la Martellière, sur les vingt-deux élèves de la classe de terminale SAPAT, onze passent un BAPAAT, ils ont trois UC sur quatre. Il leur faut un BAFD et entre passer ça et un BPJEPS qui coûte 6300 € et un BAFD qui va te coûter 850 €. C'est possible de passer l'UCC de direction pour avoir le *LTP*. Je dirais que les organismes de formation vont te faire payer. Un BAFD, tu vas à la Ligue, aux Francas, aux Ceméa, entre le premier et le deuxième stage, tu vas en avoir pour 1200 €. Un BPJEPS c'est 6500 €. Tu divises par quatre, ça fait déjà 1600 €. Ça peut se traduire comme ça. C'est l'aspect économique qui va peut-être faire la différence. »

(Prési-asso-Gre-18)

Toutefois, cette logique entraîne des négociations entre l'organisme de formation, l'employeur et le participant. Le participant a tout intérêt à suivre le contenu de la formation pour accroître des connaissances spécifiques à l'animation malgré la validation par équivalence de certaines UC. Pour certains CEPJ les équivalences sont trop déconnectées du monde de l'animation (*e.g.*, les deux premières UC du Bac Pro Agricole).

« Quelqu'un qui rentre en alternance et qui veut faire jouer une équivalence Bac Pro Agricole, tout le début de formation qu'on appelle le positionnement va consister à lui dire et à son employeur qu'il a besoin de suivre la formation, il ne passera peut-être pas l'épreuve, mais il a besoin de suivre la formation, mais ça, c'est vraiment un jeu de négociation entre les candidats et les employeurs. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-24)

Huitièmement, la **temporisation du lancement des formations** a lieu lorsque le nombre de participants est inférieur à huit. Les acteurs doivent faire des choix stratégiques quant à l'ouverture ou non des formations. La viabilité économique des acteurs repose sur le nombre de participants aux formations. Dans le cas de la Coodevad, ouvrir la formation DEJEPS avec un nombre d'inscrits sous le seuil de rentabilité n'est pas viable. Afin d'ouvrir la formation, les organisateurs ont choisi de reporter le lancement de la formation au moment où le nombre de participants serait suffisant.

« On a mis en place le DEJEPS et c'est la deuxième année où on n'a pas assez d'inscrits donc on n'a pas démarré. Parce qu'il y a aussi d'autres organismes de formation qui se sont positionnés aussi sur l'agglomération, il y a une concurrence qui est assez acharnée et qu'aujourd'hui il n'y a pas un public pour l'ensemble donc on joue un peu entre les lignes. On a fait le choix de ne pas ouvrir de DEJEPS à Grenoble. »

(Prési-asso-Gre-18)

Le risque est de reporter indéfiniment l'ouverture et que les participants potentiels aillent se former ailleurs.

« Il y en a qui ne démarrent pas depuis plusieurs années et qui sont au bord de déposer la clef sous la porte. Il y a une vraie reconfiguration, mais c'est voulu de mettre en concurrence, la logique c'est celui qui a les reins les plus solides survivra, ce n'est pas forcément celui qui est le plus intéressant pédagogiquement. »

(CEPJ-DRJSCS-Gre-14)

Neuvièmement, la dimension **internationale** de l'animation en particulier aux mobilités européennes illustre la spécificité du marché grenoblois. Les financements locaux ne pérennisent pas les activités des acteurs. Les Ceméa ont ainsi opté pour un mode de financement par le fonds de l'Union européenne, précisément le programme Erasmus +. Outre une augmentation du budget, les mobilités européennes sont un élément déterminant dans le choix de la formation par les candidats.

Dixièmement, la **formation de collectifs** structure l'offre sur le marché. À cet égard, les formations n'ont pas pour ambition de diplômé, mais plutôt d'apporter des outils pratico-pratiques aux animateurs. Les protagonistes affirment la dimension politique d'éducation populaire dans leurs formations. De surcroît, les formations constituent un nouveau marché : celui des formations non diplômantes. C'est également le marqueur d'une désinstitutionnalisation des formations. Les acteurs cherchent à s'émanciper de l'État. Le modèle économique est différent de celui des autres acteurs comme le souligne ce salarié de la Maison des Jeux.

« Les SCOP, ils sont montés sur des idées, mais avec un modèle économique qui fait que tout de suite, ils proposent des formations et qu'ils sont hyper bien payés [...] Ils bénéficient encore des financements par les syndicats pour les "personnes", pas eux. Ils proposent une formation, elle est remplie à ras bord, ça coûte un prix, mais eux ça les fait vivre. »
(Sal-asso-Gre-19)

Pour conclure au sujet de ces dix spécificités, elles soulignent la distinction des acteurs. La diversité des approches conduit ainsi à une autogestion de la concurrence sur le marché de la formation d'animateur grenoblois. Les innovations pédagogiques portées par les acteurs sont un atout concurrentiel identifié par les stagiaires. En d'autres termes, chacun des opérateurs propose une offre singulière à travers une dimension identitaire transmise aux participants.

2.4 Conclusion : Un marché autorégulé

La monographie du marché grenoblois témoigne d'une régulation externalisée par les acteurs. Trois éléments soutiennent particulièrement cette analyse : (1) l'absence de situation de monopole (2) le retrait de la DRJSCS et (3) l'absence d'instance officielle de régulation de l'offre locale.

Premièrement, l'**absence de situation de monopole** souligne que les acteurs ne s'inscrivent pas dans une stratégie de domination qui conduit à un monopole. La construction de l'offre

pointe que les opérateurs construisent avant tout une offre distinctive de celles de leurs concurrents. À titre d'exemple, les Ceméa proposent une seule formation BPJEPS alors que le nombre de candidats rendrait possible une seconde formation. Toutefois, la construction des diplômes est originale avec l'intégration d'une mobilité européenne qui est à l'origine de l'atout concurrentiel de cet acteur. La demande issue du marché est relativement modeste comparée au nombre d'offreurs et une offre trop importante conduirait à une potentielle saturation du marché. Coodevad, quant à elle, a un modèle économique qui montre que l'association cherche avant tout à arriver à l'équilibre financier plutôt qu'à générer un bénéfice gargantuesque. La précarité des membres de l'association témoigne de l'instabilité de l'opérateur. La demande sur le territoire est restreinte et les protagonistes assurent l'ancrage des acteurs sur le territoire. Des interactions structurent les rapports des personnes sur le territoire. Les rapports que les individus construisent depuis leur arrivée dans le monde de l'animation induisent des conventions de non-concurrences. Les rapports interpersonnels induisent les rapports de coopération des acteurs (*e.g.*, Coodevad et la Maison de Jeux).

Deuxièmement, le **retrait de la DRJSCS** témoigne de la place laissée aux acteurs quant à l'organisation du marché. D'une part, l'accompagnement parcimonieux des opérateurs illustre le retrait de l'État. À ce titre, le nombre de conseillers est en réduction et leur territoire d'intervention augmente conduisant à une prise en charge restreinte des doléances émises par les opérateurs. Cette instance délaisse donc les opérateurs. D'autre part, le retrait est également géographique. La recentralisation à Lyon des locaux de la DRJSCS accroît la distance géographique entre les CEPJ et les opérateurs. Toutefois, un ancrage politique subsiste sur le territoire et chez les conseillers. À titre d'exemple, un CEPJ est devenu président de Coodevad et soutient ainsi la trajectoire de recomposition de cet opérateur.

Troisièmement, l'**absence d'instance officielle de régulation** de l'offre locale pointe l'autarcie des acteurs sur le marché. L'ancrage local des personnes rend l'organisation territoriale endogamique. La composition des offreurs ne laisse pas de place à des acteurs allogènes et préserve un marché historique. La logique entrepreneuriale illustrée dans la trajectoire de recomposition des opérateurs souligne la volonté individuelle de préserver l'offre de formation sur le territoire. Par ailleurs, les appels d'offres pour la formation d'animateur ne sont pas identifiés sur le marché. L'organisation des acteurs n'intègre pas cette dimension de régulation. L'absence d'instance de régulation peut s'expliquer par l'absence d'appels d'offres locaux.

Pour conclure, cinq éléments caractérisent l'autorégulation du marché : (1) la taille restreinte du marché qui limite l'expansion de l'offre ; (2) les acteurs qui se connaissent personnellement et qui s'identifient sur le marché ; (3) l'absence d'acteurs allogènes qui souligne l'endogamie locale ; (4) l'offre originale qui pointe la singularité de chaque offreur ; (5) le retrait de la DRJSCS qui accélère l'organisation des acteurs.

MONOGRAPHIE

3

Toulouse Un marché chaotique

« - Il y a un aspect plutôt consumériste, autant pour le stagiaire que pour la structure ?

- Vous m’emmenez sur un terrain glissant... Il peut y avoir ce risque-là. »
(DélégNat-Resprég-asso-Toulouse-5)

« Il y avait des fédérations d’éducation populaire dans la salle et j’ai posé la question aujourd’hui du rôle des fédérations d’éducation populaire et de comment leur entrée dans le marché a fait oublier leur capacité à accompagner des gens et à avoir des esprits critiques... »

(EC-Univ-Toulouse-13)

Une multitude d’acteurs de statuts et d’ancrages différents caractérise le marché toulousain de la formation d’animateur professionnel. Des tensions entre les acteurs rendent complexe une uniformisation globale de l’offre. Ce marché est **chaotique**, car trois éléments le bouleversent : (1) les réformes territoriales et le passage de vingt-deux à treize régions (en 2015¹³⁰) ; (2) de nouveaux arrivants bousculent les associations historiques et recomposent l’offre sur le territoire ; (3) les injonctions de regroupement dans le cadre des appels d’offres régionaux pour l’organisation des formations. Ces éléments induisent, en partie, la dérégulation de l’offre sur ce marché. En conséquence, une concurrence règne dans l’organisation de l’offre.

Premièrement, la transformation des frontières régionales a une influence directe sur l’organisation du marché. Le changement des frontières amène certains acteurs à revoir leur stratégie de croissance sur le territoire. La fusion de la région Midi-Pyrénées avec la région Languedoc-

¹³⁰ <https://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale> Consulté le 31/05/2021 à 15 h 30

Roussillon en région Occitanie entraîne un lissage de la politique locale de la DRJSCS. Celui-ci s'observe dans les interventions des CEPJ auprès des associations et des entreprises qui proposent des formations.

Deuxièmement, une recomposition des acteurs a lieu sur le territoire. De nouveaux acteurs allogènes, issus du sport ou du travail social, proposent des formations sur le marché. De plus, une dissidence a lieu au sein d'un opérateur historique de l'éducation populaire (*i.e.*, Léo Lagrange) et provoque une concurrence directe dans le monde de l'animation.

Troisièmement, les appels d'offres pour la formation d'animateur organisés par le Conseil régional influencent la recomposition de l'offre sur le territoire. En effet, les conditions de réponses à ces dispositifs de l'action publique incitent fortement les offreurs à faire des réponses communes en vue d'une complémentarité de l'offre de formation (*i.e.*, l'acteur A propose une option de formation et l'acteur B propose une autre option du même diplôme).

Ces trois éléments, particulièrement structurants, sont déterminants dans la construction de l'analyse du marché. Ces derniers conduisent à trois axes de réflexion. Un premier contextualise la demande sur le marché. Un deuxième propose une analyse des acteurs qui organisent l'offre. Un troisième appréhende les interactions entre les opérateurs à travers les conventions de coopération et de concurrence. Enfin, une conclusion vise à illustrer huit spécificités qui qualifient le marché toulousain.

3.1 Un marché structuré autour de l'accueil de loisir

Le contexte général du marché est abordé à travers trois axes principaux : (1) la position de la DRJSCS comme acteur de la régulation du marché (2) la réforme des régions et (3) la constitution locale de la demande. Deux parties constituent l'analyse de ces axes. La première concerne les CEPJ qui se retirent de la régulation du marché. Le nombre d'agents de l'État est restreint alors que leur territoire d'intervention s'agrandit. La seconde partie vise à analyser la demande de formation au niveau du marché toulousain. À l'échelle locale, les Centres de loisirs associés à l'école (CLAE) représentent une grande partie de l'activité du monde de l'animation. Ces deux parties traitent de façon transversale de la fusion des régions (2015). Au niveau de la DRJSCS, le territoire augmente ce qui entraîne, la réorganisation de la division du travail. Du

côté de la demande, l'augmentation des appels d'offres réorganise la demande, à l'échelle régionale et à l'échelle locale, ainsi que dans la structuration du marché.

3.1.1 Une DRJSCS présente, mais en difficulté

Le regroupement entre la DRJSCS du Languedoc-Roussillon et celle du Midi-Pyrénées rend les interventions auprès des acteurs plus complexes. De surcroît, les deux Directions régionales qui fusionnent doivent uniformiser leur modèle d'évaluation, alors que les tendances dans l'animation ne sont pas forcément les mêmes selon les territoires. La fusion des régions contraint les CEPJ à couvrir un territoire plus important et à opter pour une tendance de contrôle aux dépens de celle d'accompagnement. Trois dimensions visent à appréhender le rôle que joue la DRJSCS sur le marché toulousain : (1) la réforme à l'échelle nationale qui se répercute à l'échelle locale, (2) l'accompagnement et les interventions des CEPJ et (3) le mode de régulation du marché par la DRJSCS.

Premièrement, l'**influence des décisions nationales** a des répercussions sur les acteurs du marché toulousain. Trois éléments illustrent ces transformations pour la DRJSCS Occitanie.

Tout d'abord, la DRJSCS est basée sur deux sites : Toulouse et Montpellier. La fusion des régions (2015), dont l'application a été ressentie comme brutale par les agents de l'État, impulse cette gestion ambitieuse. Par conséquent, les CEPJ doivent faire face à une surcharge administrative et peinent à accompagner les opérateurs.

« Les CEPJ sont tous déprimés aujourd'hui. Surtout dans la formation et à la DRJSCS... C'est dramatique la gestion du changement, humainement, c'est une catastrophe. L'État a super mal géré la réforme des régions humainement parlant. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cette réforme va dans le sens de la révision générale des politiques publiques de 2007 basée sur la réduction des pouvoirs publics. La réduction des services de l'État est particulièrement visible sur le marché toulousain. En plus d'être visible à l'échelle nationale avec la répartition des compétences en termes de « Jeunesse » et de « Sports » au sein plusieurs ministères.

« Le démantèlement du service public et du nôtre. Jeunesse et Sports qui est en train d'être démantelé, nous ça nous interpelle. Parce que ça veut dire que c'est moins de service public, moins de service au public. »
(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Mais un autre élément doit également être pris en compte, celui des répercussions du changement de ministère (*i.e.*, le rattachement de la jeunesse au ministère de l'Enseignement par la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État) ont une influence sur les formations. En conséquence, ce transfert institutionnel a des

répercussions sur le marché toulousain comme la remise en question de l'autorité académique du ministère des Sports inquiète les CEPJ. En d'autres termes, les diplômés d'animateur pourraient désormais dépendre de l'autorité du ministère de l'Enseignement supérieur ou du ministère de l'Éducation). Une absorption par le rectorat ou par l'université amènerait une dilution de l'entité déjà fragilisée qu'est « Jeunesse et Sports » au sein de la DRJSCS.

« Après, il y a la réforme des institutions parallèlement parce qu'*a priori* Jeunesse et Sports ne va plus exister, on a des informations de temps en temps contredites. Il semblerait que la DRJSCS en tout cas n'existe plus en fin d'année. La formation va passer peut-être au rectorat ou à l'université, je pense qu'elle a de l'avenir. Elle a des chances d'être absorbée. La réforme est en marche. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Les offreurs se préparent à des changements du rôle de la DRJSCS. L'accompagnement des opérateurs JEP par l'État évolue vers un éloignement.

« Parce qu'il va y avoir des changements, le ministère Jeunesse et Sports commence un peu à être exsangue, il y a un moment ou un autre, ils ne seront plus là en tant que représentants. Il y a les BPJEPS qui peuvent très bien être renvoyés sur des Licences Professionnelles. En termes de savoir-faire, on n'est pas du tout... L'éducation nationale qui maintient un peu une partie de Jeunesse et Sports et on aura du changement d'ici cinq ans. »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

Enfin, la réduction générale du nombre de CEPJ va dans le sens des éléments précédemment. Les missions administratives chronophages des conseillers les contraignent à délaisser certaines de leurs fonctions. À titre d'exemple, le cas de la présence des CEPJ aux jurys BAFD est significatif d'une sortie des pouvoirs publics de la formation d'animateur.

« Aujourd'hui, il y a beaucoup de départements où il y a deux CEPJ c'est un peu la norme, ils sont accaparés par leurs tâches : habilitation, suivie de la jeunesse, vie associative... Et ils se dégagent très peu de temps pour aller aux jurys BAFD, aujourd'hui vous en avez un qui n'est pas de la DRJSCS et hier c'était pareil. Il y a dix ans, il y en aurait eu cinq ou six. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Cette réduction du nombre de CEPJ se traduit auprès des acteurs par des sollicitations en attente. Les CEPJ n'assurent plus complètement la dimension de contrôle. Ces derniers délèguent la mission de validation de compétences aux organismes de formation.

« Sur le terrain, il y a de moins en moins d'agents qui sont de plus demandés et qui n'ont pas le temps de remplir ce rôle d'accompagnement et même de contrôle et que peu à peu les services déconcentrés de l'État, se déchargent sur les organismes de formation. »

(RespRég-asso-Toulouse-11)

Deuxièmement, les CEPJ **accompagnent** les acteurs, **interviennent** en formation et **régulent** dans une certaine mesure le marché. Une dimension de reconnaissance et de confiance se construit entre les CEPJ et les offreurs.

Tout d'abord, il y a un besoin des acteurs à se faire reconnaître officieusement et officiellement par les CEPJ ce qui devrait faciliter l'ouverture de prochaines formations. Les rapports interpersonnels édulcorent ainsi la domination rationnelle-légale (Weber, 1922) des conseillers. À titre d'exemple, LEC Grand Sud construit un rapport de confiance avec les CEPJ du territoire afin de favoriser leur rapport avec la DRJSCS.

« Quand je suis arrivé, j'étais confronté à une chose. Notre ministère de tutelle c'est Jeunesse et Sports. Première mission, se faire reconnaître par Jeunesse et Sports, les approcher pour savoir comment on fait, on monte une demande d'habilitation pour mener un diplôme, ça veut dire que vous êtes un nouvel acteur de formation sur le terrain.

C'était la première préoccupation, j'ai fait ce qu'on fait classiquement, une note d'opportunité, pas très facile à l'époque parce que le réseau était plus petit. »
(RespRég-asso-Toulouse-6)

Cependant, la dimension de contrôle s'assouplit dès que s'installe un rapport de confiance entre un protagoniste et un conseiller. L'accompagnement et le contrôle des CEPJ auprès des offreurs s'inscrivent avant tout dans un rapport de confiance. Les sanctions que peut appliquer la DRJSCS sont binaires : soit un accompagnement et des conseils, soit un retrait de l'accréditation.

« Il y a l'officiel et l'officieux. Normalement, Jeunesse et Sports doit accompagner les organismes de formation, elle a un rôle de contrôle dans la démarche qualité de vérifier si ça correspond bien. Une dimension de contrôle, pas forcément de sanction, mais un rôle de vérification. Elle remplit partiellement son rôle d'accompagnement et même de contrôle. »

(RespRég-asso-Toulouse-11)

Le rôle des CEPJ dans la régulation du marché passe essentiellement par les accréditations. Deux niveaux sont donc à distinguer. Le premier est la validation de l'habilitation à proposer des formations. Le second niveau concerne la validation du plan global de certification qui explicite comment les participants doivent répondre aux attendus des diplômes pour valider leurs unités de compétences.

« Il y avait du militantisme, c'est-à-dire qu'on n'exerce pas pareil que l'autre en face... Il y avait quelque chose comme ça et une tolérance. Pour moi, c'est lié aux CEPJ qui ne laissaient pas faire n'importe quoi, qui disaient, vous voulez valider comme ça, mais vous allez présenter votre programme général de certification et on va passer au crible pour voir si ça tient la route. Vous ne le faites pas si on ne l'a pas validé. »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

Cependant, certains CEPJ accompagnent certains acteurs et contribuent de façon plus large à la professionnalisation de l'animation sur le territoire. Les conseillers font part de leurs exigences que les acteurs suivent et appliquent durant les formations.

« On a de très bons liens avec Jeunesse et Sports, j'aime beaucoup le conseiller que nous avons qui a la réputation d'être un conseiller un peu intransigent difficile, mais j'aime son intransigeance et son côté difficile parce qu'il a permis aux organismes de formation de se professionnaliser. »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

Certains CEPJ assument un engagement politique. Les acteurs en qualifient un en particulier de « CEPJ de l'ancienne génération », faisant référence à une époque durant laquelle les acteurs de l'animation revendiquaient un engagement politique plutôt qu'une dimension technique dans les formations.

« Il y a X [prénom anonymisé, NDA], il est élu vert, maire de sa commune... Il s'est présenté aux élections européennes, il est hyper militant, qui vient des Francas, un CEPJ de l'ancienne époque. Il est hyper amer maintenant parce que tout ce qu'il a essayé de mettre en place avec nous, ses chefs à Montpellier ont tout balayé d'un revers de main. Il part à la retraite. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Des liens subsistent entre certains acteurs et les CEPJ. Par ailleurs, ils sont davantage entre des personnes qu'entre des institutions. Les CEPJ se rendent très disponibles et réactifs pour certains acteurs. Néanmoins, ce n'est pas nécessairement le cas pour tous.

« J'avais des liens avant dans mes pratiques, je les connaissais les CEPJ... Ils sont très disponibles, réactifs. Ils viennent sur la formation, on en a un qui vient parler des contrôles Jeunesse et Sports en ACM. Un autre qui a une spécialisation vidéo, il vient former les BAPAAT en juillet. C'est très important. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Par exemple, dans le cas de l'IUT, les interventions des CEPJ avaient lieu dans le passé. Ce n'est désormais plus le cas. Ce partenariat s'est estompé avec la réduction du nombre de CEPJ. Ainsi, la distance entre les formations JEP et les formations universitaires augmente.

« À l'époque, on avait un partenariat avec Jeunesse et Sports qui nous envoyait quelqu'un pour intervenir sur le monde associatif et sa structuration. Maintenant, la formation est plutôt autonome. »

(EC-Univ-Toulouse-2)

Troisièmement, trois axes appréhendent la **régulation du marché** par la DRJSCS : le positionnement des CEPJ par rapport aux formations ; la dynamique de délégation des certifications ; les contraintes administratives par rapport aux habilitations.

Tout d'abord, un certain nombre de membres de la DRJSCS, CEPJ et inspecteurs, cherchent à soutenir et à défendre les intérêts des acteurs et de la formation d'animateur. Cependant, ces soutiens internes ne sont pas remplacés au moment du départ en retraite et les moyens sont assez restreints pour ralentir les transformations impulsées par l'État.

« Parce que quelque part le ministère Jeunesse et Sports, les inspecteurs, les CEPJ, ils connaissaient un peu le terrain, ils nous défendaient un peu avec les moyens du bord parce qu'ils n'ont presque plus de moyens. À chaque fois que quelqu'un part en retraite, il n'est pas remplacé dans les DDCS ou à la DRJSCS, malgré tout ils connaissaient un peu nos trucs. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Le cas échéant, ce sont par de nouveaux fonctionnaires souvent allogènes au monde de l'animation remplacent les CEPJ et les inspecteurs après leur départ en retraite. De plus, les formations proposées par les Greta et les lycées entrent en concurrence directe avec les acteurs de l'animation.

« Mais si là, ils sont tous fusionnés dans l'Éducation nationale et qu'au fur et à mesure qu'ils partent, ils sont remplacés par des gens de l'Éducation nationale, il n'y aura plus aucune connaissance du terrain. C'est assez inquiétant avec le risque de ne plus voir l'intérêt de proposer ces formations. Ils peuvent faire un CAP d'animation et le faire faire dans les lycées ou les Greta... »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Un certain nombre de ces nouveaux CEPJ, et inspecteurs, sont contraints au cantonnement administratif à défaut de l'accompagnement souhaité par les offreurs.

« X, c'est la [poste de la personne anonymisée] à [ville anonymisée] à la DRJSCS, mais c'est celle qui ne connaît rien, Y, pareil, c'est une [poste de la personne anonymisée], mais elle est administrative... Elle n'a aucune analyse de la situation... Ne perdez pas de temps avec elle. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

La difficulté contextuelle de la DRJSCS menace également les CEPJ. En effet, la prise de position apparaît compliquée pour certains qui ne sont pas proches de la retraite. Ce manque de positionnement des CEPJ rend les rapports entre les opérateurs et la DRJSCS complexes et distants.

« CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3, ne se prononce pas beaucoup, il ne prend pas de risques. Il ne dit pas ce qu'il pense. Il faudra décrypter, ça m'étonnerait qu'il évoque ses difficultés alors qu'il est au cœur. Nous, quand on lui demande de se positionner par écrit : jamais, il n'écrit, c'est toujours au téléphone. Pas très facile de bosser avec lui. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les CEPJ ont tendance à déléguer la validation des formations et conservent le contrôle final. Ils se retrouvent en position de superviseurs. Le nombre restreint de CEPJ et la superficie de la nouvelle grande région rendent difficile la présence des membres de la DRJSCS au moment des certifications. Ils supervisent en conséquence les épreuves, sans pouvoir se montrer présents au moment de la certification.

« Comme la région est très grande et que nous sommes quatre conseillers uniquement. La plupart du temps sur ces diplômes on va aller superviser des épreuves. Beaucoup plus rarement dans le face-à-face de certification. »
(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

C'est un rapport qui a changé. Dans les années passées, la tendance était à l'accompagnement et à l'évaluation au moment des certifications. Désormais, le contrôle *a posteriori* est prédominant ce qui est un phénomène croissant dans la certification des formations.

« Avec la DRJSCS, on a des liens de contrôle, on essaie de lutter contre ça, mais c'est très compliqué, parce que là, Jeunesse et Sports est en train d'être démantelé. Ils contrôlent les diplômes et puis c'est tout. Et ça n'a pas toujours été le cas. On était plus dans de la construction, de l'échange. Avec eux aujourd'hui c'est en train de devenir une administration de tutelle. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Les structures de formation critiquent fortement la part grandissante de la gestion administrative dans le rôle des CEPJ. En outre, les offreurs et les CEPJ regrettent ces transformations qui restreignent le rapport entre l'État et les acteurs JEP. La réduction du nombre de conseillers accroît la tournure administrative des interactions et entraîne une distanciation de la DRJSCS avec les opérateurs.

« Je regrette indéniablement et eux aussi, les CEPJ. Ça n'impacte pas la formation, mais par exemple les épreuves de certification : vous pouvez collectivement les faire évoluer. Là aujourd'hui on est que sur de la prescription ou sur du contrôle. Ça rend les choses beaucoup plus froides avec des gens qui sont dans ces logiques de contrôle. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

La dimension grandissante de la délégation des certifications illustre ce retrait de la DRJSCS. En ce sens, les conseillers ont dans un premier temps délégué en contrôlant le déroulement ; ensuite, ils se sont éloignés du contrôle pour uniquement valider les unités de compétences et les diplômes.

« Les certifications, Jeunesse et Sports nous a complètement délégués, avant ils venaient... Là plus du tout, sur le BAPAAT, ils sont venus, mais ils délèguent complètement. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Enfin, les contraintes administratives des habilitations démontrent cette croissance bureaucratique. La question des accréditations constitue une source de problèmes pour les opérateurs. D'un côté, les CEPJ sont débordés ; d'un autre, les habilitations sont un dispositif lourd pour les acteurs. Cependant, elles harmonisent les formations afin de créer une dynamique commune auprès des acteurs.

« Après, il y a une volonté de Jeunesse et Sports qui est habilitateur de vouloir harmoniser les contenus de formation, les certifications... »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

Cependant, les habilitations demandent un effort considérable aux acteurs afin de proposer des formations. Les dossiers sont ainsi d'un volume important, les CEPJ demandent aux opérateurs

d'expliciter la future organisation des formations. Les bilans des formations précédentes doivent être réalisés auprès des participants et intégrés aux dossiers.

« Il y a le dossier d'habilitation qui est quand même quelque chose de costaud. Nous quand on le fait, c'est un dossier hyper costaud, on y passe des jours, des nuits, on reprend tous nos bilans d'insertion dans l'emploi... On fait un super boulot, mais peut-être que d'autres peuvent faire la même chose et que c'est du pipeau et Jeunesse et Sports n'ont pas les moyens de vérifier tout ce qui est écrit. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ces dossiers sont déclaratifs et le retrait de la DRJSCS ne facilite pas le contrôle effectif de la partie déclarative du dossier d'accréditation.

« Ce n'est que du déclaratif. Si les gens de Jeunesse et Sports ne se déplacent pas pour rencontrer les gens pour voir ce qui se passe... »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Une fois que les acteurs sont habilités, ils sont dans une relative sécurité pour au moins cinq ans. Certains acteurs cherchent à faire remonter les incohérences qu'ils repèrent chez leurs concurrents. Toutefois, la régulation de la part de la DRJSCS n'est pas dans une dynamique de retrait des habilitations.

« Si Jeunesse et Sports habilite, si l'État ne fait pas son boulot, nous on ne peut rien faire, on ne peut que pleurer. On essaie de dénoncer les trucs quand on en a connaissance, mais ce n'est pas forcément le cas. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Des acteurs allogènes investissent le marché. Cet investissement entraîne des tensions entre la DRJSCS et les acteurs aborigènes déjà en difficulté sur le marché. En outre, les accréditations, sur la base d'un dossier écrit, questionnent le rapport des CEPJ aux acteurs dans le sens où il y a un détachement croissant du rôle d'accompagnement des conseillers.

« Jeunesse et Sports a habilité, ils laissent faire, alors on leur dit à Jeunesse et Sports, que ce n'est pas normal alors faites votre boulot. Ils sont en train de disparaître, les pauvres. L'État ne joue pas forcément son rôle, il habilite sur la base d'un dossier écrit n'importe qui peut faire un bon dossier écrit. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Le renouvellement des habilitations quasi-automatique questionne également le fonctionnement de la DRJSCS. L'engagement financier de certains acteurs (*e.g.*, recrutement d'employés, investissement dans des bâtiments) favorise le renouvellement des accréditations. La perte d'une habilitation conduit à une impossibilité de proposer les diplômes et donc à une fragilisation économique. La dimension de progression dans l'approche pédagogique n'est pas un point crucial dans le renouvellement des accréditations.

« J'ai été étonnée si vous voulez, il y a une sorte d'histoire avec Jeunesse et Sports, les fédérations, vous pouvez avoir automatiquement le renouvellement de l'habilitation, sans pour autant améliorer leur dossier. Et ça veut dire que c'est un lien avec l'institution qui fait qu'on est fédération d'éducation populaire, que de toute façon

ils ont que nous pour travailler de toute façon, on ne change rien. Eux, ce n'est que des administratifs. Nous, on ne change rien parce qu'on l'aura notre habilitation. Je suis très critique vis-à-vis de cette attitude-là, j'appelle ça : être assisté. Pour moi, c'est une mauvaise attitude. »
(RespRég-asso-Toulouse-6)

Pour conclure cette partie concernant le rôle de la DRJSCS sur le marché toulousain, la fusion des régions a visiblement influencé de manière notoire la recomposition ainsi que la réduction des membres constitutifs des CEPJ. La dimension de contrôle est grandissante par rapport à la dimension d'accompagnement des années précédentes. Enfin, la mission de régulation du marché par la DRJSCS s'effrite pour laisser place à un contexte favorable à la concurrence entre les acteurs.

3.1.2 L'arène du marché construite par les appels d'offres

Le moment des entretiens a suivi de peu la publication des résultats des appels d'offres. Ces derniers ont beaucoup alimenté les échanges avec les offreurs. Pour les acteurs toulousains, ces appels d'offres représentent une part économique importante dans l'organisation du marché et dans l'augmentation du chiffre d'affaires. Ces appels d'offres sont régionaux et mettent en concurrence les acteurs de toute la région Occitanie avec les acteurs du marché toulousain (*e.g.*, Léo Lagrange, les Francas, l'UFCV...) qui sont déjà en concurrence entre eux. Cependant, plusieurs acteurs initient des réponses collectives sans pour autant être concluantes.

À ce titre, deux éléments construisent la demande : l'animation territoriale où Léo Lagrange et LEC se positionnent et se font concurrence. Tous deux forment leurs animateurs ; les réponses aux appels d'offres aux marchés publics vont compléter les formations. Par ailleurs, l'entrée en formation avec un autofinancement des participants est restreinte sur ce marché local.

De manière générale, une trajectoire de complémentarité de l'offre en vue de former les salariés se distingue. Les acteurs qui proposent des formations sont aussi sur le marché de l'animation. À cet égard, les pouvoirs publics orchestrent le marché. Les décisions de promouvoir l'animation sur le territoire ont effectivement favorisé la croissance des organismes de formation. Pour répondre à ce besoin d'animation, les offreurs proposent leurs formations. Par conséquent, une double concurrence se structure : sur les marchés de l'animation (*e.g.*, périscolaire, accueils de loisirs, *etc.*) et sur la formation d'animateur pour encadrer, diriger, animer ces accueils de loisirs. Ces acteurs étant tous en concurrence, ils construisent indépendamment leurs formations et forment un nombre restreint d'animateurs qui proviennent d'autres opérateurs du territoire. C'est un marché de la formation à tendance endogamique – voire interne. Cependant, des

acteurs allogènes ne s'inscrivent pas nécessairement dans cette dynamique, mais se positionnent davantage sur les appels d'offres.

Cinq axes visent à appréhender la construction de la demande, en termes de formations d'animateur professionnel sur le marché toulousain : (1) le développement local et massif des CLAE, (2) les réformes (de la formation professionnelle de 2018 et territoriale de 2015), (3) les appels d'offres qui sont particulièrement structurant et conditionnant pour les acteurs, (4) les différents modes de financement des participants et enfin (5) le nombre croissant d'acteurs sur le territoire.

Premièrement, la croissance des **Centres de loisirs attachés à l'école (CLAE)** est un élément constituant de la demande sur le marché toulousain. L'augmentation du nombre de structures périscolaire favorise en effet la croissance des acteurs de l'animation. Par conséquent, les pouvoirs publics encouragent l'extension d'une activité de loisirs autour de l'accueil permanent de l'enfance. De nombreux acteurs, en particulier historiques, proposent une offre d'animation et une offre de formation. Rapidement, le marché s'ouvre à de nouveaux acteurs allogènes à l'animation afin de former un nombre important d'animateurs professionnels.

« La particularité c'est qu'elle s'est développée assez vite chez nous, parce qu'il y avait un vrai besoin de qualification des professionnelles, notamment parce qu'on est un peu une région où on est précurseur sur tout ce qui est animation périscolaire. Ce qu'on appelle CLAE c'est très toulousain. On a eu un besoin de professionnels de l'animation, c'est-à-dire des gens qui ne faisaient pas que des colos, mais qui travaillaient au quotidien avec les gamins. C'est pour ça que ça s'est développé très vite. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Les intentions et les directives politiques orchestrent de façon massive la croissance du nombre de périscolaires. L'accueil permanent croît au niveau des structures socioculturelles. Le constructeur aéronautique Airbus investit fortement le territoire toulousain. Sur ce marché local, les entreprises jouent un rôle important dans le déploiement de l'animation, en particulier au niveau périscolaire.

« L'autre élément d'explication, c'est autour de volontés politiques, de collectivités qui ont fait le choix de développer des structures d'accueil permanentes. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Le marché de la formation est en fait annexe au segment du marché de l'animation en CLAE. C'est le marché autour des CLAE qui le conditionne.

« Parce que Léo Lagrange est énorme ici, sur Midi-Pyrénées. Léo Lagrange est dans les deux premiers qui gèrent des dispositifs enfance jeunesse. Ils gèrent tous les centres de la mairie de Toulouse, tout le périscolaire, les CLAE et ils ont une centaine de conventions rien que sur Midi-Pyrénées. C'est énorme. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Certains acteurs sont positionnés sur les marchés de l'animation périscolaire et ont un rayonnement sur toute l'ex-région Midi-Pyrénées. Le nombre important de marchés gagné par ces acteurs les amène à embaucher des animateurs. En d'autres termes, ces acteurs doivent simultanément former des animateurs et répondre à des appels d'offres pour organiser des formations.

Deuxièmement, deux types de **réformes** influencent particulièrement le marché toulousain. La première est la réforme de la formation professionnelle de 2018 a une influence sur le marché local. Une opacité rend ainsi complexes les transformations comme le passage des OPCA aux OPCO.

« Il y a eu le changement des OPCA en OPCO, on ne sait pas encore bien comment ça va fonctionner. Nous, nos formations avancent. La fusion des régions ça s'est fait vite et il faut aussi qu'ils puissent répondre à tout le monde. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

De surcroît, ce manque de visibilité se traduit par un ralentissement du nombre de participants envoyé en formation par les employeurs. La question du financement des participants reste centrale dans le marché de la formation. Cette réforme favorise la mise en concurrence des acteurs par une facilité à obtenir des financements indépendamment du projet global des acteurs.

« Pour la réforme de la formation professionnelle, on est un peu dans l'expectative, parce que c'est un changement complet de paradigme et on ne mesure pas encore les effets et conséquences de ces réformes. Là, les premiers effets, c'est qu'il y a plein d'employeurs qui ont dit stop et qui n'envoient plus les gens en formation. Ça va revenir, mais on ne sait pas trop ni quand ni comment. Et nous, on regrette que ça soit l'ouverture à un marché concurrentiel très important, mais c'est trop frais pour pouvoir mesurer et analyser concrètement. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

La seconde est la réforme territoriale de 2015 portant sur le redécoupage régional qui transforme la morphologie des marchés de la formation. Cette réforme affecte le territoire, particulièrement au niveau des marchés publics concernant la formation. À titre d'exemple, des acteurs initialement basés à Montpellier s'installent à Toulouse en implantant des formations, sans forcément disposer de locaux à l'instar des Ceméa. Cette régionalisation accroît la concurrence entre les acteurs.

Néanmoins, ces deux territoires se distinguent par le profil des participants. Les candidats toulousains ont en effet majoritairement un statut de salarié tandis qu'ils sont davantage demandeurs d'emploi à Montpellier. Le monde associatif, autour de l'animation, est structuré autour du territoire toulousain, ce qui favorise l'augmentation du nombre d'acteurs qui s'organisent afin de répondre à un besoin local.

« Dans la partie ouest de la région Occitanie, anciennement les Pyrénées, il y a une dynamique associative très importante et beaucoup d'associations ont développé de l'activité avec beaucoup d'animation professionnelle dans le Tarn, Tarn-et-Garonne et donc des gens qui étaient permanents et qu'il a fallu former. »
(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Une disparité importante est visible entre les deux régions, particulièrement au niveau de l'organisation de l'offre. Le marché montpelliérain de la formation paraît plus commandité que le marché toulousain. Le rapport entre les acteurs et les commanditaires des marchés (*e.g.*, le Conseil régional) tend à évoluer vers une collaboration.

« À Montpellier, c'était beaucoup plus : on fait des marchés, vous répondez. C'est la concurrence, on prend le moins cher. Bon, ce n'est pas très collaboratif... Là, ils sont un peu dans un mix des deux, mais ce n'est pas très satisfaisant. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les appels d'offres en région Occitanie engendrent une distance entre les acteurs et les commanditaires des marchés. En outre, ce regroupement régional entraîne une harmonisation du rapport entre les DRJSCS – des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon – et les offreurs. Dans ces conditions, un lissage régional est opéré auprès des interventions des CEPJ. Cependant, les approches des deux délégations d'État sont, selon les acteurs, diamétralement opposés. De fait, des tensions naissent dans l'accompagnement des opérateurs du marché toulousain.

« Le passage en grandes régions, ça a eu un impact. Par rapport aux appels d'offres, ça a un impact auprès du ministère de tutelle. Pour eux, ils disent que ça a été compliqué. On a beaucoup de réunions à Montpellier... On perd en proximité. On attend d'avoir les effets de la mutualisation de l'échange de pratique, mais pour l'instant on a plus les inconvénients, des réunions délocalisées et qu'on a tellement des pratiques différentes entre les régions qui font qu'on a du mal à s'entendre au niveau du ministère de tutelle en tout cas. »
(RespForma-asso-Toulouse-8)

Ce regroupement des régions fait perdre en qualité d'échange sur le marché toulousain entre les offreurs et la DRJSCS, laquelle tend à adopter la tendance générale de retrait au détriment des réalités du terrain.

« On avait une collaboration bien plus qualitative à Toulouse qu'à Montpellier. À Toulouse, il y avait vraiment une co-construction dans le partenariat. On pouvait vraiment discuter et faire remonter nos besoins, expliquer nos difficultés de terrains. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

La fusion des régions perturbe le fonctionnement de certains acteurs. La gestion des bassins d'emplois différents, par les acteurs à l'échelle locale, renforce les disparités évoquées précédemment. Cependant, cette fusion régionale a entraîné l'unification de certains sièges régionaux

mettant en difficulté les acteurs concernés. Une concurrence s'organise en interne pour ces organismes de formation.

« Une région aussi grande, il y a des activités développées à Toulouse et à Montpellier, on est sur deux bassins d'emplois tout à fait différents, avec des populations, des acteurs, une histoire, ça reste assez séparé [...] D'ailleurs la fusion n'est toujours pas digérée alors ils se font un peu concurrence entre eux, ils essaient de trouver leur équilibre, ce n'est pas... Ça a mis certains organismes de formation en difficulté [...] Il y a des concurrences de gens, ils veulent tous garder leur place... Ça tend les relations internes. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Troisièmement, les **appels d'offres** du Conseil régional conditionnent la durée des formations, le profil des participants et leur nombre. Les injonctions des marchés sont ainsi en tension avec le fonctionnement et les conventions des acteurs du marché local. Cependant, les logiques économiques des opérateurs priment sur la dimension politique qui se traduit par les « valeurs ». Les acteurs « jouent le jeu institutionnel ». L'organisation des marchés publics dessinerait les contours du marché de la formation d'animateur. Les pouvoirs publics utilisent en effet les financements pour réguler le nombre de chômeurs sur le territoire comme c'est le cas avec les appels d'offres concernant le BAPAAT et le BPJEPS.

« Depuis une dizaine d'années, on n'a pas lâché le BAPAAT, le niveau V qu'on est en train de transformer en CPJEPS. Donc, ça on y tient. On le fait à Toulouse depuis que je suis là. Il y en a un, au moins depuis 2004, il existe et financé par la Région, essentiellement pour les demandeurs d'emploi parce qu'il y a très peu d'employeurs qui embauchent des gens, sous quelle que forme de contrat que ce soit, pour ce type de diplôme. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cependant, l'organisation du financement des participants par les pouvoirs publics induit une certaine forme de normalisation des diplômes avec le passage, pour certains acteurs, de treize mois de formations à douze mois. Cette réduction du temps accordé aux organismes de formation a des répercussions sur la qualité des diplômes.

« Le BPJEPS était sur treize mois, mais Jeunesse et Sports nous demande de le mettre sur douze. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

La transformation de la maquette des diplômes entraîne des tensions entre les financeurs, les participants aux formations et les organisateurs. D'un côté, les financeurs souhaitent des formations plus courtes avec une qualification rapide des participants. D'un autre côté, les opérateurs souhaitent conserver un temps suffisamment long afin de former les participants. Ces derniers se retrouvent également entre ces deux principales injonctions.

« Il y a un décalage c'est sûr, mais je comprends les enjeux des uns et des autres. Entre la DRJSCS qui ne veut pas brader les diplômés et la Région qui veut aider des jeunes démunis... Nous, on est au milieu et c'est compliqué. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

À chaque nouveau marché, les critères de sélection des participants changent. Les participants doivent correspondre à un certain profil établi par des critères précis (*e.g.*, âge, lieu de résidence, niveau d'étude, *etc.*). Toutefois, les commanditaires des appels d'offres peuvent accorder des aides de façon exceptionnelle à des candidats hors du profil ciblé par le dispositif.

« Il y a dix places conventionnées par la Région. Il pouvait y avoir des aides exceptionnelles dans le cas où la personne ne rentrerait pas dans le cadre de ces dix places, des accès individuels non conventionnés, mais quand même financés par la Région. »

(Coordo-asso-Toulouse-1)

Les dispositifs de prise en charge des formations sont en constante évolution. Les opérateurs doivent se tenir constamment informés des transformations des dispositifs pour les financements de leurs participants. À ce titre, des dispositifs hybrides combinent des aides de Pôle emploi, des financements régionaux et plus rarement, des aides de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH).

« Et ça peut être des cofinancements Région-Pôle emploi-AGEFIPH. Alors ça s'appelait des accès individuels, ça n'existe plus et c'est Pôle emploi qui prend le relais sur ce qu'ils appellent des AIF, mais sur d'autres critères que ceux de la Région. Il faut se tenir au courant de ça. »

(Coordo-asso-Toulouse-1)

Ces prises en charge, au travers des appels d'offres, définissent le profil des participants. Les dispositifs d'action publique ciblent un certain profil de participant qui bénéficie de financements. Le commanditaire instaure ainsi des critères comme : le niveau de diplôme, l'âge ou encore le lieu de résidence. Cet ensemble de critères définit un profil général des participants aux formations.

« Ça fait qu'on a un public particulier sur un montant défini. Les financements qu'on reçoit l'année prochaine, il faut que les personnes n'aient pas le bac, que ça soit des jeunes. Il faut qu'ils rentrent dans un profil particulier pour avoir le financement Pôle emploi. C'est des personnes qui auraient pu être financées par la Région. Ça limite plus que ça change, c'est contraignant. »

(Coordo-asso-Toulouse-1)

Des discussions en amont des appels d'offres sont possibles entre les acteurs et les financeurs. Cependant, les relations s'obscurcissent à l'approche des publications des nouveaux appels d'offres, car les échanges pourraient influencer les résultats de ce dispositif.

« Je sais très bien que quand ils vont relancer les appels d'offres, ils vont recommencer à dire : "on ne se parle plus, parce que vous ne devez pas nous influencer". Il faut espérer qu'ils nous aient bien écoutés avant. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Certains acteurs se fédèrent d'avoir du poids dans les négociations avec les financeurs en particulier au niveau des difficultés rencontrées dans l'organisation de la formation d'animateur. Le CRAJEP est à l'origine d'une de ces initiatives.

« Cela dit, ils sont ouverts, on a demandé des rendez-vous, au nom des six organismes de formation du CRAJEP, on va aller les voir tous ensemble pour leur faire remonter nos difficultés de terrain... Là, ils sont un peu ouverts. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les financeurs construisent leurs appels d'offres à partir des concertations menées avec les opérateurs afin de mieux comprendre les besoins locaux des employeurs en termes de diplômes. Par ailleurs, le processus décisionnaire s'inscrit dans une durée longue pour les acteurs ce qui implique des réponses tardives. Le décalage des bons de commande des marchés régionaux perturbe le fonctionnement des offreurs dans l'organisation des diplômes.

« Ils font soi-disant des concertations pour comprendre les besoins de terrain, des employeurs, mais en réalité... Là, c'est typique, les marchés ont eu lieu l'an dernier, on a répondu en avril, on a eu les réponses assez tard : novembre, décembre pour démarrer en janvier, super. Déjà, ça a été super long et complexe parce qu'ils avaient mis tous les lots en même temps. Ils avaient 350 lots à analyser de toutes les formations, de tous les métiers. C'était de la folie, évidemment. Ça a pris du temps et après ils nous ont envoyé des bons de commande complètement décalés. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Dans certains cas, des négociations sont possibles après l'obtention des marchés afin d'opérer des ajustements. Les financements peuvent parfois mettre les acteurs en difficulté (*e.g.*, le nombre de participants financés n'est pas suffisant pour débiter une formation).

« Heureusement, ils sont un peu ouverts. On est allé les voir, on est retenu, vous nous filez des bons de commande qui ne correspondent pas trop aux besoins et aux demandes des publics. Ils ont accepté, ils ont changé à la marge. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Quatrièmement, la question des **financements** est effectivement un point important dans l'organisation du marché de la formation. Trois modes de financement conditionnent alors le marché toulousain : (1) les appels d'offres (Région ou de Pôle emploi) (2) les financements individuels et (3) les financements de la part des employeurs avec le soutien des OPCO.

Le premier, concerne les *appels d'offres* organisés par le Conseil régional et par Pôle emploi. Ces modes de financement assurent un minimum de participants aux formations. Les acteurs qui remportent les appels d'offres ont la garantie de pouvoir ouvrir leurs formations. Qui plus est, d'autres participants qui bénéficient d'autres sources de financement peuvent compléter les formations.

« On a une promo par an. On forme quinze à vingt stagiaires tous les ans sur chaque site, mais en réalité, on n'est pas sûr chaque année de réussir à le faire parce qu'on

a des places de la Région pour des demandeurs d'emploi, mais si jamais on n'est pas retenu dans le cadre de l'appel d'offres de la Région on pourrait ne plus avoir de place pour eux. Or, c'est ce qui nous assure un socle un peu stable pour constituer un groupe de stagiaires et les autres sont des stagiaires qui sont pris en charge par soit la collectivité territoriale qui les embauche, soit l'employeur privé et donc les OPCA qui prennent en charge. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Le deuxième mode identifié correspond aux les *financements individuels* des participants. C'est le cas pour les participants qui ne peuvent pas bénéficier des conditions définies par les appels d'offres, qui n'ont pas cotisé à un OPCO et qui n'ont pas d'employeur en mesure de prendre en charge la formation. Par ailleurs, certains participants ne cherchent pas à bénéficier d'aides et paient intégralement la formation.

« Pour les financements personnels, c'est les familles les premiers sponsors. Ils n'ont pas beaucoup d'aide. Ça dépend du profil des stagiaires, il y en a qui ne cherchent pas à en avoir, qui ont économisé pour passer ce diplôme-là et qui viennent passer ce diplôme surtout en activité de la forme. »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

Les *employeurs* des participants organisent le troisième mode de financement. Ils contactent ainsi un des opérateurs en demandant un devis qui met les acteurs en concurrence et intègre les diplômes dans leur plan de formation. L'OPCO soutient le financement de la formation des stagiaires.

« Les employeurs nous disent qu'ils voudraient former telles personnes au BPJEPS. On fait un devis soit pour les collectivités, soit pour les employeurs directement qui vont faire passer ça dans leur plan de formation ; soit pour les OPCA qui financent pour les employeurs. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les offreurs qui sont également employeurs ont la possibilité d'embaucher les participants une fois diplômés, voire de les embaucher pendant leur formation. Ce mode de financement amène à penser un parcours de formation pour les participants.

« On embauche souvent d'anciens stagiaires, comme celui là-bas, il est déjà embauché ici, il est STAPS. Théo sort du parcours de remobilisation, là il fait un service civique et il va enchaîner sur un BPJEPS. »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

Un autre cas d'embauche des participants est possible – à temps partiel – : la mutualisation du salarié à travers plusieurs employeurs. Les employeurs potentiels partagent le temps de travail du salarié. Toutefois, si ce montage financier apparaît intéressant théoriquement, il est plus complexe à organiser dans la pratique. La fragmentation des horaires dans l'animation conduit en effet à des emplois partiels et le plus souvent, les animateurs travaillent hors du temps scolaire – en particulier sur le marché toulousain.

« En même temps, dire à deux clubs de faire un emploi mutualisé, ce n'est pas simple non plus. On peut avoir des clefs et ça passe par la formation. Les emplois

mutualisés pourraient répondre à de la politique locale de territoire... L'idée et la demande sont là, mais c'est compliqué. On est dans un moment où ce n'est pas évident pour les politiques publiques pour financer des formations pour tout... »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Ces trois modes de financement conduisent ainsi les acteurs à proposer des formations en ayant une garantie sur le nombre minimal de participants. Toutefois, ils cristallisent les tensions concurrentielles entre les opérateurs.

Cinquièmement, le **nombre d'opérateurs en hausse** sur le territoire renforce la concurrence du marché. Certains organismes adoptent à ce titre une stratégie de niches lorsqu'ils offrent des formations peu proposées par les autres acteurs. Ainsi, la multiplication des acteurs entraîne un accroissement de la concurrence.

« Sur le *Loisirs Tous Publics (LTP)*, on est beaucoup plus en concurrence parce qu'il y a beaucoup plus de BPJEPS *LTP* qui sont proposées par d'autres organismes de formation, des associations d'éducation populaire, des organismes privés. Il y a une concurrence beaucoup plus exacerbée, c'est plus dur de constituer des groupes. Surtout auprès des employeurs puisque nous on n'a pas ce réseau de structures "animation enfance jeunesse" qui appartiendrait au réseau UFCV. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cependant, certains segments de marchés sont moins concurrentiels que l'option *Loisirs Tous Publics*. C'est le cas de l'option *Animation Sociale* qui est la moins prisée par les offreurs. Parmi ces derniers, ceux qui choisissent de proposer cette option peuvent se positionner plus facilement qu'en choisissant une option très prisée par les concurrents, à l'instar de l'option *Loisirs Tous Publics*.

« Il y a une demande suffisante et en plus, on n'est pas trop d'organismes de formation à faire des BPJEPS *AS* sur la région donc on arrive à faire des groupes de stagiaires et à répondre aux besoins de ces employeurs. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cette multiplication des offreurs renforce la concurrence, en particulier sur les appels d'offres, et questionne la distribution des financements à la suite des appels d'offres. Le Conseil régional répartit les lots qui composent les appels d'offres auprès des différents offreurs.

« Il y a une multiplication des organismes de formation, il faut répondre aux différentes demandes. La Région tranche sur ces répartitions de crédits. C'est normal que la Région se dise que pour le financement d'un DEJEPS *DPTR* que ça aille aux structures d'éducation populaire qu'au milieu du sport. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Les tentatives des acteurs à trouver des niches dans le marché renforce cette dynamique, par exemple, le cas des formations BPJEPS *Kayak* qui apportent une plus-value très ciblée sur le marché toulousain).

« Parce que, le problème des diplômes polyvalents : c'est bien pour l'employabilité, mais après dès qu'on veut se cibler sur une activité précise on est technicien. C'est pour ça qu'on embauche surtout le BPJEPS dans le Kayak. »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

La croissance des acteurs facilite la recomposition de l'offre existante avec, notamment, une diversification des formations favorisée par l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché. Par conséquent, la concurrence augmente.

« Il y a des structures qui nous envoient des stagiaires. La formation professionnelle est devenue un marché, donc les gens vont là où il y a une offre. On a des gens de l'UFCV, de l'IFAC, de partout qui viennent se former. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Au moment de conclure cette partie qui vise à donner les contours du marché toulousain, il est important de rappeler que les entretiens ont été réalisés au moment de la réception des réponses aux appels d'offres relatifs aux financements des participants. Cette temporalité peut expliquer, en partie, que les acteurs adoptent cette grille de lecture pour caractériser les contours du marché.

3.2 Un marché déstabilisé par l'arrivée de nouveaux acteurs

De nombreux acteurs allogènes (*i.e.*, acteurs du secteur sportif) viennent bousculer les acteurs endogènes (*i.e.*, les fédérations d'éducation populaire). Certains acteurs aborigènes sont « pilotés » à distance. C'est le cas des Ceméa qui sont dirigés depuis Montpellier et le Campus Léo Lagrange qui est dirigé depuis Lyon. L'éloignement géographique ne favorise pas le travail coopératif. Au contraire, c'est un des leviers de la concurrence de ce marché. Cette partie vise ainsi à appréhender la composition des acteurs à travers l'offre organisée pour répondre à une demande. Trois parties composent l'analyse : (1) une analyse de la trajectoire des acteurs qui vise à appréhender la morphologie des organismes de formation sur le marché, (2) les trajectoires des protagonistes qui forment les animateurs afin d'améliorer la compréhension de la stratégie des opérateurs et (3) l'offre proposée par les acteurs à l'échelle locale.

3.2.1 Des acteurs historiques bousculés par une ouverture du marché

De nombreuses fédérations d'éducation populaire au rayonnement national sont présentes sur le marché toulousain. Toutefois, cette présence est parfois le fruit d'une délocalisation d'un autre siège régional. L'organisme de formation s'installe sur le marché uniquement le temps de la formation. De surcroît, de nouveaux acteurs allogènes et indigènes investissent le marché en proposant des diplômes JEP.

¹³¹ <https://www.univ-tlse2.fr/accueil/universite/organisation/iut-toulouse-2-figeac> Consulté le 09/11/2021 à 12 h

Tableau n° 8 : Acteurs du marché toulousain

	Endogène (5)		
	Aborigène (4)	Indigène (1)	Allogène (6)
Public (3)			CREPS TMP, Toulouse 2 IUT Figeac (2000) ¹³¹
Privé non marchand (7)	Léo Lagrange, UFCV, Francas, Ceméa	LEC Grand Sud	Cofrimi GNT
Privé marchand (1)			SGI

Par voie de conséquence, la morphologie des acteurs conduit à des trajectoires supplémentaires. Ce marché local comporte alors six trajectoires, dont deux nouvelles qui sont : (1) la domination (les acteurs cherchent à obtenir le monopole du marché avec une offre importante) et (2) la formation interne (les offreurs forment leurs animateurs pour assurer leurs autres activités). Pour rappel, les quatre autres trajectoires organisationnelles présentées dans les monographies précédentes sont : (3) la diversification (les acteurs se positionnent sur plusieurs segments de marché dans le monde de l'animation), (4) la survie (les organismes de formation assurent une présence restreinte pour rester positionnés sur le marché), (5) le développement territorial (les opérateurs offrent des formations pour combler un besoin local) et (6) l'opportuniste (les acteurs complètent leur catalogue avec des formations d'animateur).

Tableau n° 9 : Trajectoires des acteurs toulousains

	Endogène (6)		
	Aborigène (5)	Indigène (1)	Allogène (5)
Domination (1)	Francas		
Formation interne (2)	Campus Léo Lagrange	LEC Formation	
Diversification (1)	UFCV		
Survie (1)	Ceméa		
Développement territorial (3)		IUT	SGI, Université
Opportuniste (3)			Cofrimi, GNT, CREPS

Tout d'abord, le marché toulousain est en transformation continue, comme le témoignent les offreurs qui se retirent à l'instar de la Ligue de l'Enseignement. Cependant, cet acteur historique conserve une présence sur d'autres segments de marché du monde de l'animation.

« La Ligue est à Toulouse, mais ne fait plus de formation professionnelle depuis longtemps. Ils font un CQP au fin fond de l'Aveyron... »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

D'autres acteurs investissent le marché : c'est le cas de Famille Rurale à échelle régionale. Néanmoins, cette structure ne propose pas de formation à Toulouse, mais dans d'autres villes voisines, ce qui témoigne d'une extension du marché.

« Famille Rurale, c'est un nouvel organisme de formation, on les connaît bien. Par ailleurs, ils sont basés à Nossel dans l'Aveyron. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

La première trajectoire est celle de **tentative de domination du marché** où s'inscrivent les Francas. À ce titre, ils ne travaillent pas, ou très peu, avec les autres acteurs du territoire, car ils se suffisent à eux-mêmes en se déployant au niveau de la grande région. La fusion des sièges Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, sous l'impulsion de la réforme des régions, quant à elle, renforce cette dynamique. Le modèle économique des Francas est principalement basé sur les BPJEPS, en particulier avec l'option *LTP* qui est la plus sollicitée par les employeurs. À l'échelle régionale, sept promotions de ce diplôme sont organisées.

« Notre cœur d'activité, c'est le BPJEPS. On forme les gens à de l'expertise pédagogique et avec de la particularité qu'on forme sur du *LTP* [...] C'est la grosse partie de notre activité : sept promotions par an sur l'Occitanie [...] à Toulouse on a deux BPJEPS, deux DEJEPS, un DESJEPS. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Dans cette stratégie de proposition massive des formations, l'association se positionne sur tous les niveaux de qualification : du CQP au DESJEPS. Autrement dit, les participants ont la possibilité de se former sur toute la filière auprès du même acteur. Dans cette dynamique de complémentarité, les Francas proposent également de l'accompagnement à la VAE pour ces diplômes.

« On a du DEJEPS [...] Deux promotions par an à Toulouse. Ensuite le DESJEPS, niveau 6 pour la direction de structure [...] On a aussi du CQP, qui n'est pas un diplôme JEP. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

La deuxième trajectoire concerne la **formation interne** deux acteurs sont identifiés : d'une part, Léo Lagrange, aborigène, qui a participé à la création des premiers diplômes d'animateur et d'autre part, LEC, une association dissidente de Léo Lagrange, qui évolue dans le monde de l'animation et qui est donc identifiée comme étant indigène. Il faut préciser qu'une partie des

salariés a quitté la fédération historique pour créer une association dissidente avec l'ambition d'entrer en concurrence directe sur plusieurs marchés. La stratégie est similaire : répondre à des marchés publics concernant les DSP de CLAE pour ensuite organiser des formations

. Dans le cas de ces deux offreurs, l'activité de formation vise à compléter l'activité principale autour de l'animation. Par ailleurs, cette scission témoigne de la recomposition du marché local.

« L'autre organisme, parce qu'ils sont deux à se battre, c'est LEC avec qui on fait le BPJEPS. C'est les dissidents, ils se sont fâchés, ils sont allés devant les tribunaux, c'était le psychodrame... Et maintenant, ils ont deux organismes complètement concurrents et ils se font la guerre pour choper tous les marchés d'animation jeunesse et tout ça. C'est une ambiance super particulière. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cependant, au-delà de cette dissidence, la trajectoire de ces deux acteurs est identique à l'échelle nationale, Léo Lagrange, segmente ses activités entre la formation et les réponses aux appels d'offres avec des entités différentes. La fédération Léo Lagrange et Campus Léo Lagrange sont indépendants juridiquement. La fédération Léo Lagrange répond aux marchés publics et elle porte les activités d'animation alors que Campus Léo Lagrange organise l'activité de formation. À Toulouse, les deux associations sont bien distinctes. En ce qui concerne le fonctionnement, la Fédération Léo Lagrange a son siège à Paris alors que Campus Léo Lagrange est géré depuis la région Rhône-Alpes, à Vénissieux. Léo Lagrange se distingue par une stratégie de délocalisation en pilotant les actions depuis des territoires éloignés tout en segmentant ses secteurs d'activités.

« Les réponses aux marchés CLAE et les animateurs qu'on forme, il y a oui et non un lien parce que ce n'est pas la même association. Nous, Campus, contrairement aux Francas ou à LEC, ils ont leur service formation dans l'association, nous on est une entité à part. Léo Lagrange animation, ils ont leurs directeurs RH qui sont totalement différents des nôtres. On a notre CA, notre responsable... On s'entend bien. Dans les appels d'offres, ils mettent en avant qu'il y a un organisme de formation qui professionnalise les animateurs, mais Campus est national, on a le même CA pour Vénissieux, Île-de-France et Occitanie. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Toutefois, ce fonctionnement décentralisé rend compliqué la coopération avec les autres acteurs du territoire toulousain. Les salariés de Campus assurent les formations sur le territoire sans pour autant avoir une vision globale des appels d'offres à l'échelle locale. Le fonctionnement est complexe à appréhender pour les autres offreurs du territoire, en particulier, dans le cadre d'éventuelle collaboration.

« La fille qui est ici à Léo Lagrange ne fait pas les budgets, elle n'a pas les enjeux économiques en tête, elle doit juste faire les formations, mais c'est à Lyon qu'ils décident des prix, qu'ils négocient... Elle est un peu exécutante, elle fait ce qu'elle

peut pour faire ses formations. Campus est en lien avec Léo Lagrange, mais comment ? Si c'est juste pour former leur personnel, je ne sais pas. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Du côté de LEC, la construction s'est faite dans un premier temps par les réponses aux marchés publics concernant l'animation territoriale. Puis, dans la même logique que Léo Lagrange, l'association a créé un organisme de formation pour fournir les animateurs nécessaires au fonctionnement des marchés remportés.

« La fédération d'éducation populaire qui est LEC Grand Sud s'est créée avant LEC formation qui est l'organisme de formation. »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

Cet acteur indigène prétend ainsi se distinguer de Léo Lagrange en mettant en avant la carte de la nouveauté. Malgré la dissidence, LEC ne porte pas l'histoire de la fédération nationale qui englobe à la fois un rayonnement important et un certain nombre de polémiques.

« Ce qui est intéressant à LEC, c'est une fédération qui du fait qu'elle est récente d'une certaine façon, elle a les atouts de la nouveauté, elle n'a pas d'acquis anciens, historiques avec des personnages politiques ou emblématiques comme on a pu le connaître pour la fédération Léo Lagrange. »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

La troisième trajectoire identifiée est celle de **diversification** dans laquelle s'inscrit l'UFCV. L'association est présente sur le segment de la formation professionnelle à travers un BPJEPS *Animation Sociale*. L'association consacre à ce titre une part modique de son activité à la formation professionnelle. Elle adopte une stratégie de diversification de l'activité (*e.g.*, des formations BAFA/BAFD, des séjours de vacances, des vacances adaptées, *etc.*). Le positionnement de niche sur l'option *Animation Sociale* du BPJEPS assure par conséquent à cet acteur une présence sur le marché.

« Ici, sur la région, l'UFCV a plusieurs métiers : colonie de vacances pour les enfants, séjours adaptés, BAFA, c'est l'activité la plus importante pour nous et puis de la formation professionnelle, de l'insertion et de l'animation territoriale, de la gestion de dispositif enfance jeunesse. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

La quatrième trajectoire de **survie** dans laquelle s'inscrivent les Ceméa. À cet égard, la fédération est présente sur le marché toulousain sans pour autant avoir une structure physique dédiée. L'association présente à Montpellier délocalise une équipe de formation pour organiser un BPJEPS à Toulouse. Le siège et les formateurs communiquent à distance et sont rarement rassemblés physiquement. La structure juridique de la micro-entreprise est la plus courante parmi les formateurs. Elle apporte une souplesse en réduisant les charges sociales et les coûts fixes en rémunérant à l'intervention. Dans cette stratégie, une seule formation rattache l'acteur au territoire. L'arrêt de ladite formation conduit à une sortie du marché et du territoire.

« On est une équipe de quatre, mon collègue et moi sommes salariés permanents des Ceméa et deux personnes qui sont micro-entrepreneurs, mais ces personnes-là font partie de l'équipe, elles viennent aux réunions. Elles ne sont pas dans les locaux, elles viennent bosser quand elles ont besoin, mais ils font partie au maximum de l'équipe, mais quand ils sont chez eux, ils sont tout seuls. On utilise les nouvelles technologies pour communiquer et coopérer à distance, ce n'est pas comme avoir des bureaux partagés. »
(RespRég-asso-Toulouse-11)

La cinquième trajectoire de **développement territorial** identifie trois acteurs. Le recueil de données est étendu afin d'analyser cette trajectoire complémentaire à celle des offreurs du marché toulousain. Ces acteurs ont des liens avec ceux présents sur le territoire, ce qui justifie cette démarche. C'est le cas de SGI qui collabore avec LEC pour l'organisation de certaines formations et de l'IUT de Figeac qui travaille avec l'université de Toulouse II - Jaurès. L'université s'inscrit dans une démarche complémentaire des offreurs JEP en proposant un niveau sept qui n'est pas dans le catalogue des formations JEP. Les acteurs identifiés dans cette trajectoire se sont effectivement organisés pour répondre à une demande sur un territoire.

Tout d'abord, SGI est une entreprise allogène qui a vu le jour dans un premier temps comme étant un cabinet de conseil ciblant les offreurs du monde associatif. Par conséquent, l'activité justifie le statut d'entreprise pour SGI. Dans un deuxième temps, une demande est apparue autour de la formation d'animateur professionnel et le commanditaire a interpellé SGI pour organiser une formation BAPAAT. Suite à l'identification du cabinet de conseil sur le territoire, une collectivité territoriale a sollicité l'entreprise afin d'organiser des formations d'animateur dans la ville de Castres.

« Au départ, on crée un cabinet de conseils qui est destiné au monde associatif et aux collectivités [...] La collectivité de Castres vient nous voir, en nous disant qu'on est d'anciens animateurs, ils savent parce que X [prénom anonymisé, NDA] a travaillé à Castres pendant un certain nombre d'années. »
(DirAdj-entre-Toulouse-10)

Cependant, ce besoin local, d'abord ponctuel, s'est progressivement inscrit dans les activités pérennes de la structure. Désormais, c'est un acteur local de la formation qui a le monopole du marché de Castres. La part d'activité de formation a désormais pris le pas sur l'activité de consultant.

« Voilà pourquoi en 1995, on monte une demande d'habilitation auprès du ministère et de la DRJSCS de Toulouse pour organiser un BAPAAT. Dans notre idée, on organise un projet BAPAAT une fois et on revient à nos activités de consultants et depuis on ne s'est jamais arrêté. Parce que, depuis cette première promotion

extraordinaire avec les professionnels, il y avait un vrai besoin de la collectivité qui était derrière, qui soutenait, qui nous a aussi beaucoup aidés. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

Ensuite, dans le cas de l'IUT, le transfert s'est progressivement opéré à partir du sport vers le travail social pour aboutir à l'animation. Le croisement entre une demande locale en croissance sur l'animation et l'agrandissement des équipes de permanents à l'IUT ont conduit à ce transfert de l'offre.

« Il y a eu des remaniements internes au niveau de l'équipe et la personne qui était en place et qui essayait de maintenir le cap du sport et des loisirs a été remplacée par une autre personne plus orientée "travail social" au sens historique du terme et qui a dit qu'on allait se recentrer sur l'animation sociale et socioculturelle. On formait soixante étudiants par cohorte et il nous a semblé en 2006-2007 que c'était un peu trop important au regard des débouchés... »

(EC-Univ-Toulouse-2)

Enfin, l'université, qui est également un acteur allogène, propose une formation qui vise à répondre localement à un besoin national. La problématique redondante de l'absence de niveau sept dans l'animation a conduit à un rapprochement des offreurs des formations JEP vers l'université. Cette dernière a ainsi construit une formation de niveau Master avec les acteurs de l'animation afin de répondre à un besoin.

« Sachant que sur les diplômes de l'animation, on n'a pas le niveau Master. Donc, comment des gens qui avaient des diplômes de l'animation professionnelle pourraient raccrocher sur un Master et qu'est-ce qui manquait par rapport à un DEJEPS, DESJEPS pour monter sur un Master ? On a travaillé avec les professionnels sur ça. Ce qui est revenu, c'est : qu'est-ce que l'université pouvait apporter ? Tous les outils de recherche méthodologique pour former des gens à être chercheurs et pour former les gens à des outils qui peuvent être utiles au terrain. »

(EC-Univ-Toulouse-13)

La sixième trajectoire identifie trois acteurs dans une trajectoire **opportuniste**. Dans ce cas, les opérateurs sont issus d'un monde différent de celui de l'animation et y entrent pour compléter leur offre de formations. C'est le cas du CREPS, initialement positionné dans le secteur du sport comme le Groupement Nautique toulousain (GNT), qui a une entrée spécifique sur les sports nautiques comme le Kayak, et enfin, de Cofrimi, qui a un cœur d'activité dans le travail social. Tout d'abord, le cas du CREPS est assez singulier. En effet, ce dernier propose des diplômes tels que le DEJEPS ou le DESJEPS. Ils n'ont toutefois pas vocation à entrer en concurrence directe avec les diplômes d'animateur. Malgré leur identification comme diplôme d'animateur, leur vocation est de former des responsables dans le monde du sport.

« Le CREPS avait fait ça il y a quelques années, il y avait un BEES APT, BEATEP, c'était l'initiative de X [prénom anonymisé, NDA] parce qu'il était professeur au CREPS avant. Il avait couplé les deux pour avoir les notions animation-éducation populaire et pour les notions sportives et pour pouvoir développer le sport en-dehors

d'un champ de compétition et pour aller plus vers de l'intégration, de permettre à l'individu de se développer grâce au sport. On est dans une démarche éducation populaire. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Ensuite, le GNT a également un positionnement initial dans le sport. Il propose de nombreux diplômes comme les BPJEPS *Activités de la Forme*, *Kayak* et plus récemment *Animation Sociale*. Cet acteur s'organise en grande partie avec les réponses aux appels d'offres. Par ce dispositif d'action publique, cette association s'est fortement positionnée dans l'animation avec des formations d'animateur professionnel et l'organisation d'accueils collectifs de mineurs.

« On a l'habitude de répondre aux appels d'offres surtout pour de la formation, mais dans d'autres cas aussi, les séjours par exemple. Aujourd'hui, on a répondu à un appel d'offres du COSAT (Comité des Œuvres Sociales de la mairie de Toulouse, NDA) à Toulouse c'est comme ça qu'on a eu les séjours pour les mineurs. »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

Enfin, Cofrimi s'est initialement inscrit dans une dynamique d'intégration professionnelle. L'association a intégré les formations BEATEP à son catalogue en constituant un *packaging* orienté vers la médiation sociale. Elle enrichit ainsi son activité en entrant dans le monde de l'animation. Par la suite, avec la transformation des diplômes, l'association a proposé des BPJEPS en *Animation Sociale*.

« Cofrimi existe depuis 1992, son cœur de métier c'est l'intégration des professionnels de l'intégration avec des expertises autour de la discrimination et la communication interculturelle. En 1996, Cofrimi a commencé à former les acteurs des quartiers populaires qui étaient à l'époque, les grands frères qui faisaient de la médiation dans les quartiers. Et ensuite, arrive un BEATEP avec une mention médiation sociale. »

(Coordo-asso-Toulouse-1)

Pour conclure l'analyse des six trajectoires principales des acteurs sur le territoire Toulousain, une caractéristique structurante de ce marché apparaît avec l'entrée massive de nouveaux organismes de formation. De nombreux acteurs allogènes se structurent sur le territoire, ce qui amplifie la concurrence. Par ailleurs, les nouveaux entrants proposent des services compétitifs sur ce marché.

« Paradoxalement, les nouveaux organismes de formation qui ne sont pas forcément dans le champ de l'éducation populaire, ils sont très professionnels et ils s'adaptent vraiment aux attendus, ce sont des entreprises, mais souvent les gens qui ont monté ces entreprises sont issus de l'éducation populaire. Par exemple SGI, c'était un *dé-fasien*. Il a monté cet organisme de formation avec le DEFA, il a été animateur pendant longtemps. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Les acteurs ancrés sur le marché depuis de nombreuses années, à l'instar des fédérations d'éducation populaire historiques, peuvent jouer de leur image et proposer des formations moins qualitatives sans incidence sur le retrait de leurs habilitations.

« C'est plus avec des fédérations qui laissent aller les choses. Ce n'est pas parce qu'on est une fédération d'éducation populaire que ça se transmet tout seul. De toute façon, certains ont tellement de formateurs à recruter, alors ils prennent des gens qui ont fait trois ans ou quatre de fac, qui ont une Licence, qui ont besoin de travailler, et qui font un cours. Ils ne sont pas investis, "militants" ils donnent un cours. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Enfin, l'ensemble de ces trajectoires illustre la pluralité d'acteurs sur ce marché local. Qui plus est, ces opérateurs investissent le marché dans des perspectives différentes. Et les visions multiples de l'approche de la formation sont une source de tension entre les offreurs. Cependant, de nombreux individus participent à l'organisation interne de ces acteurs. À cet égard, ils construisent leur trajectoire et influencent *in fine* la construction de l'offre sur le marché toulousain.

3.2.2 Des acteurs façonnés par les trajectoires individuelles carriéristes des salariés

Les entretiens ont mis en évidence une faible mobilité des formateurs entre les différents acteurs de l'animation. Le cas de la recomposition des opérateurs entre le Campus Léo Lagrange et le LEC représentent une exception. Cette analyse dégage donc une stratégie principalement individuelle qui consiste à construire une carrière longue au sein du même offreur. De manière corollaire, les acteurs fidélisent leurs employés en offrant une stabilité rendue possible par les réponses aux appels d'offres. Cette tendance est commune aux formateurs toulousains. Or, quatre trajectoires individuelles l'affinent : (1) de l'animation vers la formation, (2) de reconversion, (3) de l'animation vers la recherche et (4) de l'animation en complément de l'activité principale.

La première trajectoire illustre le passage **de l'animation à la formation**. C'est le cas d'une formatrice qui a commencé sa carrière après une formation BAFA et s'est orientée ensuite dans le conseil auprès des acteurs associatifs. Lorsque son entreprise a commencé à organiser des formations, ses fonctions ont ainsi évolué pour répondre aux besoins de son employeur.

« Je suis plutôt animatrice volontaire. Quand j'ai fait ma formation, j'étais à la fac en même temps et j'ai fait un choix de plutôt faire des études universitaires que de partir vers la professionnalisation de l'animation. J'étais une animatrice volontaire avec le BAFA et des dérogations pour pouvoir diriger parce que je ne m'orientais pas vers les diplômes d'État. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

À cet égard, l'extension de l'activité de l'employeur entraîne l'évolution des responsabilités de la formatrice. Par conséquent, le positionnement de l'offreur qui s'inscrit dans une trajectoire opportuniste, afin de diversifier son activité, influence l'entrée de cette protagoniste dans la formation.

La deuxième trajectoire individuelle considère **la formation dans l'animation professionnelle comme une reconversion**. Elle concerne quatre protagonistes qui justifient d'une première activité orientée autour du travail social, de l'humanitaire, du théâtre et de la recherche qui ont évolué vers le milieu de la formation.

Tout d'abord, une formatrice commence sa carrière dans le travail social en qualité d'éducatrice spécialisée. Son activité d'accompagnement dans l'insertion professionnelle la conduit ensuite vers des formations d'animateur professionnel. Ainsi, une succession d'opportunités saisie par la personne l'inscrit durablement dans la formation d'animateur.

« Je suis là depuis un an et demi [...] Je suis éducatrice spécialisée à la base. J'ai travaillé le plus gros de ma carrière en pédo-psy, mais du moment où je suis rentrée en organisme de formation j'ai découvert la formation professionnelle quand j'étais étudiante [...] En 2016, j'ai commencé mon deuxième métier. J'étais plus dans l'insertion professionnelle, niveau V, j'étais formatrice sanitaire et sociale dans un organisme de formation ADRAR à Ramonville, avec des formations en dessous du Bac, sans animation. »

(Coordo-asso-Toulouse-1)

Dans cette même trajectoire, une autre formatrice a tout d'abord eu une carrière dans la gestion d'ONG. Après un retour en France et une expérience dans une ONG toulousaine ne s'avérant pas concluante, cette déléguée régionale a été retenue sur ce poste pour ses diverses expériences de *management* d'organisation ou encore pour son expérience préalable en recherche de financement.

« J'ai commencé à travailler dans des ONG à Paris en Asie. J'ai bossé sur de la coopération internationale [...] J'ai cherché du boulot et l'UFCV cherchait son délégué régional, j'ai postulé et j'ai été prise depuis 2004. Je n'ai pas mon BAFA, je ne sais pas ce que c'est l'animation, j'ai fait des colos quand j'étais gamine, je ne connaissais pas le secteur d'activité. J'ai été prise parce que je suis plutôt en direction, en *management*, en gestion, en recherche de financement. C'est plutôt ça qui a retenu l'attention de l'association. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ensuite, une autre responsable de formation s'inscrit dans cette trajectoire avec une évolution à partir du secteur du théâtre vers le monde de l'animation par l'intermédiaire d'un suivi de formation qui vise à professionnaliser son activité. Son souhait de s'orienter vers la formation est né de multiples expériences antérieures dans l'animation d'ateliers théâtraux. Puis,

l'occasion de participer à des formations d'animation est survenue. Par conséquent, les interventions ont gagné en régularité pour se mouvoir en statut de salarié.

« J'ai fait du théâtre, le conservatoire, ensuite j'ai été intermittente du spectacle. Comme je n'arrivais pas à gagner ma vie, je faisais des ateliers de théâtre, mais je ne gagnais toujours pas ma vie. Alors après, je faisais des interventions en formation et puis je trouvais que c'était vachement intéressant. Et puis à un moment, je ne comprenais plus les objectifs de mes interventions en formation, donc je suis allée à la fac passer une formation de formateur et j'ai commencé à travailler tout de suite comme formatrice. »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

Enfin, le dernier formateur qui s'inscrit dans cette trajectoire est issu de l'enseignement secondaire et a rejoint le département carrières sociales l'IUT de Figeac. Son expérience initiale était éloignée du monde de l'animation, mais l'animation sociale et socioculturelle faisait lien avec ses expériences passées dans les zones d'enseignement prioritaires.

« J'ai vu ce poste et j'ai eu beaucoup de chance. Ce n'est pas l'IUT qui m'intéressait en tant que tel [...] C'était la spécialisation qui m'intéressait le plus parce que ça me reconnectait avec ce que j'avais vécu pendant cinq ans en début de carrière [...] Je n'ai jamais fait d'animation, j'ai participé à des colos, mais je n'ai jamais encadré. »

(EC-Univ-Toulouse-9)

Cette trajectoire illustre les profils multiples des protagonistes du marché de la formation d'animateur. Ces formateurs intègrent le monde de l'animation à la suite d'une reconversion et contribuent ainsi à l'enrichissement de ce monde.

La troisième trajectoire concerne les protagonistes allant de **l'animation vers la recherche**. Les prémisses des carrières de trois personnes issues du milieu de la recherche prennent part aux formations d'animateur du territoire.

Tout d'abord, la formatrice mentionnée est un cas prototypique de la première sous trajectoire individuelle (*i.e.*, un parcours de l'animation vers l'engagement d'un travail de recherche). Cette dernière présente une trajectoire évolutive qui a en effet commencé par des interventions en BPJEPS et en formations occasionnelles pour se poursuivre en doctorat sous la forme d'une convention CIFRE favorisant un ancrage fort au terrain de recherche.

« J'ai fait une thèse. En CIFRE, en sciences de l'éducation à Toulouse. J'étais financée par la mairie de Colomiers, entre-temps j'ai bossé pour une autre mairie. J'ai créé un observatoire du vivre sa jeunesse sur la participation, le pouvoir d'agir, l'émancipation [...] Je suis arrivée il y a un peu plus d'un an à Campus. Je viens vraiment des milieux des gestionnaires de l'enfance jeunesse... J'ai toujours fait de la formation, j'intervenais sur les BPJEPS des Ceméa, BAFA, BAFD. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Ensuite, un délégué national d'une fédération d'éducation populaire a également un parcours dans l'animation volontaire à travers le BAFA, les séjours de vacances conduisant à une professionnalisation sous la forme d'une activité de direction. Ce protagoniste a ensuite poursuivi un doctorat qui l'a amené dans un premier temps, vers la formation professionnelle à travers une activité de formation pour adulte dans un Greta et qui s'est poursuivi sur une activité de formation dans l'animation professionnelle.

« Moi c'est assez simple, je suis un enfant de l'animation. BAFA, colos, animation occasionnelle, directeur de structure, en parallèle un doctorat d'histoire et avec mon doctorat d'histoire, je suis rentré en formation d'adulte dans un Greta. Et puis, comme j'avais le parcours animation et formation pour adultes et bien, ça a donné de la formation pour adultes dans l'éducation populaire. J'ai fait mon BAFA aux Francas, il y a plus de trente ans, ça fait trente-deux ans. Je suis délégué national de la fédération. Je suis basé à Paris, j'y vais de temps en temps, mais sinon je dirige la région Occitanie. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Enfin, dans cette même trajectoire s'inscrit une responsable de formation qui évolue à l'université. Son parcours dans l'animation influence son rapport à la recherche et conditionne certaines de ses actions dans le monde associatif en particulier dans l'accompagnement des acteurs associatifs dans l'organisation de leurs formations.

« Il y a des choses que je sais et des choses qui me font réagir, parce que j'ai un côté militant parce que je viens de l'animation. Je suis une ancienne animatrice et après j'ai mal tourné, je suis devenu chercheur et j'ai vu le métier évoluer en tant qu'animatrice après en tant que chercheur, j'ai ce double regard. »

(EC-Univ-Toulouse-13)

Cette troisième trajectoire souligne le rapport que les formateurs de l'animation entretiennent avec la recherche. Elle soutient la porosité entre les formations universitaires et les formations JEP.

La quatrième considère **l'animation comme un complément d'activité** et concerne trois individus : deux sont issus du secteur du sport et organisent des formations d'animateur en complément des formations sportives ; un protagoniste est initialement chercheur et chemin faisant il a rejoint le département carrières sociales d'un IUT. En effet, les formations communes des diplômes JEP facilitent, voire incitent, la proposition des diplômes de l'animation par les acteurs du sport. Par conséquent, des formateurs sportifs organisent des formations d'animateur. À titre d'exemple, cette trajectoire correspond à deux formateurs qui travaillent pour des opérateurs clairement identifiés dans le secteur sportif : le groupement nautique toulousain et le CREPS. L'entrée des acteurs du milieu sportif dans le monde de l'animation favorise des parcours individuels qui croisent ces deux mondes. À titre d'illustration, la première formatrice

était initialement professeure d'EPS dans le secondaire puis a bénéficié ensuite d'un détachement pour travailler à la Fédération Française Sport pour Tous pour finalement rejoindre le CREPS.

« Je suis professeur d'EPS au départ [...] Un poste s'est libéré et je me suis détachée depuis. Je suis restée une douzaine d'années à la fédération et je me suis dit que c'était bien de bouger, pour tout le monde. Je me plaisais beaucoup à la fédération, mais c'était la continuité. J'intervenais aussi ici, dans le cadre de partenariats. C'est moi qui monte les partenariats. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Un autre formateur s'inscrit dans cette trajectoire. De son côté, il était sportif de haut niveau puis s'est reconverti dans la formation autour de sa discipline : le kayak. Le positionnement du Groupement Nautique Toulousain a ensuite conduit à une extension de formations qui implique une certaine transférabilité des contenus du sport vers l'animation. Ce formateur a donc commencé par organiser des formations BPJEPS *Animation Sociale* dans une logique de complémentarité de l'offre initiale autour du sport.

« J'étais plutôt dans la sphère sportive avec le Kayak, j'étais entraîneur national, après j'ai décidé d'arrêter. J'ai développé tout ce qui est sport en pleine nature à Millau avec le CNAM. Après, quand on a décidé de monter le GNT, on était trois cofondateurs, on avait tous des compétences assez variées, mais complémentaires. Moi, j'avais la formation, j'ai développé ça. »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

Enfin, la dernière personne inscrite dans cette trajectoire n'a pas de lien particulier avec l'animation. À cet égard, le protagoniste a débuté sa carrière avec un poste de Maître de Conférences au département technico-commercial de l'IUT pour se diriger ensuite sur le département Carrières sociales et pour former des participants en DUT.

« Je n'étais pas en lien avec l'animation au départ. J'ai été recruté parce que mes thématiques de recherche étaient compatibles avec celle d'une MCF en poste en psycho sur le département technico-commercial. Le poste était fléché. J'avais passé un mois à faire de l'animation, c'était pour me faire de l'argent. Je n'avais aucune culture de l'éducation populaire, de l'animation, du travail social. »

(EC-Univ-Toulouse-2)

En somme, cette trajectoire illustre la porosité entre le monde de l'animation et celui du sport. Certaines unités de compétences sont identiques entre les options et favorisent l'entrée de formateurs allogènes au monde de l'animation. Elle éclaire le processus d'universitarisation avec des individus extérieurs au monde de l'animation qui participent à l'organisation des formations.

Ces trajectoires individuelles sont particulièrement illustratives de celles des acteurs qui sont dans une logique de croissance. L'augmentation de formateurs inscrits dans une activité de recherche va dans le sens de l'universitarisation (Bourdoncle, 2007) avec une croissance des

savoirs universitaires. Les trajectoires individuelles soulignent la porosité entre le monde de l'animation et les autres secteurs identifiés plus haut tels que le milieu du travail social ou encore le milieu sportif. Enfin, la dernière trajectoire témoigne du processus de professionnalisation des formations d'animateur (Virgos, 2020). Ces trajectoires individuelles s'inscrivent ainsi dans celles des acteurs et tendent à uniformiser l'offre.

3.2.3 Un marché organisé par une offre uniformisée

Cette partie vise à analyser l'offre sur le marché toulousain. À ce titre, une uniformisation la caractérise dans la mesure où les acteurs proposent deux options du BPJEPS. La première, *Loisirs Tous Publics*, est la plus répandue dans l'animation, car elle autorise à diriger des accueils collectifs de mineurs (*e.g.*, les accueils périscolaires, qui sont nombreux dans ce marché). L'autorisation de diriger qu'offre le diplôme est un élément déterminant dans le *packaging* porté par les acteurs. La seconde, *Animation Sociale*, considérée par les offreurs comme étant un « marché de niche », car le nombre de formations concernées sur le territoire est moins important. Or, le marché de l'*Animation Sociale* est grandissant et le nombre d'acteurs qui se positionnent est en croissance. Les acteurs qui se positionnent sur les formations en *Animation Sociale* sont principalement des acteurs allogènes contrairement aux acteurs endogènes qui ont plutôt tendance à se positionner sur l'option *LTP*. Cette option est également prisée par les participants ce qui augmente leurs possibilités de s'insérer sur le marché du travail une fois diplômé. Cependant, les conditions d'insertions restent précaires pour les jeunes diplômés (Lebon, 2013) (*i.e.*, temps partiel, contrat de courte durée ou encore une mobilité importante sur les postes).

« Il y a des BPJEPS plus porteurs que d'autres. *LTP*, parce qu'il offre dans son cursus la possibilité d'être directeur de centres de vacances et de loisirs, on va dire ACM qui fonctionne à l'année. Avec un *LTP*, si les gens sont un peu mobiles, ils sont quasi sûrs de trouver du boulot. Pas toujours à temps plein, pas toujours à durée indéterminée, mais ils trouvent. »
(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Les acteurs proposent moins les autres options du BPJEPS, car la demande est plus faible. C'est le cas du BPJEPS *Animation Culturelle* que des structures sollicitent dans le cadre de projet très particulier autour de l'animation culturelle. C'est également le cas de l'option *Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable* absente du marché toulousain. Enfin, la loi 2002-2 visant à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale conduit à une croissance du nombre de formation BPJEPS option *Animation Sociale*. Cette loi favorise l'implication de l'animation dans de nouveaux établissements comme les, maisons de retraite et les EHPAD.

« Alors qu'un BPJEPS AC, bon il faut déjà une grosse association qui a une thématique culture ou une fédération, il y a moins de postes fléchés AC. Environnement, un peu plus parce qu'on est quand même dans une mouvance qui va vers de l'écologie, l'environnement et le BPJEPS AS pour sa faculté à être animateur en, maison de retraite. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Tableau n° 10 : Répartition des options du BPJEPS

	Option LTP (marché principal)	Option AS (marché de niche)
BPJEPS	Francas, Léo Lagrange, Ceméa, LEC, SGI	Cofrimi, UFCV, GNT

Les acteurs endogènes ont pour le moment l'exclusivité des formations DEJEPS. L'option *Développement de projets, territoires et réseaux* est la seule proposée par les acteurs pour répondre au besoin grandissant de gestion de structures socio-éducatives sur le territoire. Par ailleurs, à partir de 2017, les Francas sont sortis du marché du DEJEPS *Animation Sociale*, laissant ce segment de marché vacant, pour se recentrer sur le DEJEPS *DPTR* qui sont des diplômes bien identifiés sur le marché de la formation. Cependant, l'UFCV envisage d'offrir un DEJEPS *AS* sur le territoire, soutenant une stratégie de « marché de niche ».

« En Occitanie, on ne propose pas de DEJEPS, DESJEPS, parce qu'il n'y a pas une grosse demande et les Francas, se sont accaparés le marché en gros. C'est un peu compliqué d'arriver là-dessus, mais on aimerait bien faire un DEJEPS *AS*, pas *DPTR* qui n'existe pas vraiment sur la région ou à peine. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Concernant l'option *DPTR*, deux nouveaux acteurs intègrent cette formation à leur offre. Ce diplôme s'inscrit ainsi dans une logique de complémentarité avec l'offre existante. Ce sont également deux opérateurs qui sont en concurrence directe : LEC et Léo Lagrange. Le marché en croissance des formations DEJEPS avec l'option *DPTR* accroît la concurrence entre les acteurs. Dans cette dynamique, des alliances s'organisent comme c'est le cas de LEC qui collabore avec SGI et un enseignant-chercheur de l'université pour la création de cette nouvelle formation. L'offre globale reste relativement faible en comparaison au nombre de BPJEPS, ce qui s'explique par un faible besoin en coordinateur de l'animation sur le territoire.

« Des DEJEPS, pas plus de cinq ou six. Alors ça s'explique par l'offre d'emploi qui n'est pas très importante. Le profil de la personne qui vient en DEJEPS, c'est souvent une personne déjà en poste qui est souvent animateur et qui coordonne aussi. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Tableau n° 11 : Répartition des options du DEJEPS

	Option DPTR (marché principal)	Option AS (marché de niche)
DEJEPS	Francas, Léo Lagrange, SGI, LEC	

Concernant le marché du DESJEPS, seulement deux acteurs le proposent sur le territoire toulousain : les Francas et le CREPS. Cependant, bien que ce soit le même diplôme avec la même option, les Francas ont le monopole de la formation concernant l'animation. Le CREPS propose également un DESJEPS option *Direction de structure et de projet* qui est davantage à destination des cadres associatifs qui souhaitent diriger des équipements sportifs. Toutefois, ce segment de marché demeure sous-développé dans la mesure où les besoins et débouchés de la formation sont faibles sur ce territoire. Pour le cas, du DESJEPS option *Direction de structure et de projet*, le nombre de structures associées est effectivement limité et donc en conséquence, le nombre de dirigeants ciblé par ce diplôme l'est également.

Tableau n° 12 : Répartition du DESJEPS

	Direction de structure et de projet	
DESJEPS	Francas	CREPS

Les besoins étant limités, les acteurs de ce type de formations entrent dans un mode de concurrence agressive, et ce, notamment en raison de l'absence de construction d'une offre originale et singulière. L'offre des concurrents ne comporte pas de stratégie de distinction. La concurrence est ainsi qualifiée de brute sur ce territoire où les acteurs les mieux positionnés prospèrent. Les autres acteurs, plus marginaux, cherchent quant à eux, à se positionner dans des « marchés de niche » où ils tirent leur légitimité à offrir des formations. À titre d'exemple, le CREPS propose des formations de cadre d'établissement sportif en utilisant la spécialité *animation socio-éducative ou culturelle* et la mention *Direction de structure et de projet* qui n'existent pas dans la spécialité *Performance sportive*. Plusieurs éléments étayent cette analyse afin d'appréhender la composition d'une offre uniformisée sur le marché et structurée autour d'un marché principal et d'un marché secondaire (*i.e.*, dit de niche). L'offre est uniformisée sur le territoire, en particulier sur la ville. Ce faisant, l'offre globale des acteurs est complémentaire à Toulouse. À l'inverse, en dehors de la ville, les acteurs ont un monopole et se révèlent assez autonomes dans leur offre. Donc, quatre dimensions qualifient l'offre de ce marché uniformisé : (1) le

conditionnement des formations par les appels d'offres, (2) le positionnement sur des marchés de niche, (3) l'offre hors du marché et (4) l'ancrage sur des marchés annexes.

Premièrement, les **appels d'offres** entraînent une course au financement pour les acteurs. La croissance de ce dispositif de régulation influence le marché de la formation. Les appels d'offres sont en effet ciblés par rapport à un profil précis de participants, qui est différent selon les régions. Toutefois, le redécoupage territorial vise à uniformiser les critères de sélection. Les appels d'offres influencent grandement le rythme de l'alternance. En conséquence, une homogénéisation de la temporalité de l'alternance devrait se structurer afin d'uniformiser les formations sur le territoire.

« Sur Montpellier [...] les gens sont en formation lundi mardi ou jeudi vendredi. Historiquement, comme les collègues de Montpellier travaillent beaucoup avec des collectivités, elles demandaient à ce que ça soit comme ça. Et comme c'était sur appel d'offres, il fallait obligatoirement répondre comme ça. À Toulouse, les gens ont toujours considéré que c'était mieux d'avoir une semaine complète. C'était l'animation plus pédagogique qui primait. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

La demande conditionne l'offre de formation. Or, la demande découle essentiellement d'autres marchés comme les DSP pour l'animation. Dans la mesure où, le nombre de marchés publics pour l'animation augmente, le besoin d'animateurs augmente également. Le nombre de formations proposées croît lui aussi tel un artefact. C'est un marché qui gagne en ampleur et qui devient donc un investissement intéressant pour de nouveaux acteurs. Les marchés publics concourent au déploiement de l'animation professionnelle.

L'augmentation d'acteurs allogènes à l'animation entraîne une transformation du métier. Des influences extérieures (*e.g.*, le sport, le travail social) rencontrent la formation d'animateur. Les pouvoirs publics transforment ainsi cette dernière à travers les dispositifs d'appels d'offres.

Deuxièmement, les acteurs se positionnent sur des **marchés de niche**. La logique d'appels d'offres a généré des tensions concurrentielles entre les opérateurs en saturant l'offre du marché principal des BPJEPS *LTP*. Les acteurs se positionnent alors avec le BPJEPS *AS*. Les nouveaux acteurs qui arrivent sur le marché se positionnent sur ces formations. Le marché de niche s'organise donc en marché secondaire. Tous les opérateurs uniformisent l'offre. La stratégie est plutôt portée sur la recherche de territoires déserts de cette offre de formation. L'exploration de territoires inexploités spéculent sur l'accroissement du chiffre d'affaires de l'acteur. Le CREPS adopte par exemple cette stratégie et propose des formations « parce que personne ne s'est

positionné ». La construction d'une nouvelle offre locale commence donc par une étude de la concurrence.

« Aujourd'hui, personne ne s'est positionné sur ce territoire, l'idée c'est d'envisager un partenariat avec quelqu'un à Narbonne, ça nous permettrait de balayer cette ligne-là. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Ensuite, une phase de positionnement stratégique passe par une identification des besoins sur le territoire donné. Elle est corrélée aux domaines de compétences de l'organisme de formation, ici, le sport.

« On a un DEJEPS coloré sport qu'on aimerait bien garder comme ça, mais il faut qu'on travaille sur les mêmes choses. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Puis, l'acteur annonce son positionnement concurrentiel. Il recherche une « niche » dans le marché afin de ne pas augmenter de concurrence avec les acteurs de l'animation déjà positionnés. À cet égard, la perspective de former des directeurs de structures sportives en passant par les options de l'animation est un élément qui constitue le *packaging* de ces diplômes proposés par le CREPS.

« Je ne veux pas me positionner comme concurrente. Ce n'est pas la posture. On cherche la complémentarité. Et répondre à un besoin de niche. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Ensuite, l'acteur va construire les modalités temporelles d'organisation des formations afin de générer une offre qui réponde à un besoin local sans pour autant épuiser le vivier de participants potentiels.

« L'idée du DEJEPS, c'est peut-être qu'on en monte un tous les deux ans. C'est vraiment pour répondre à des besoins, on ne va pas former des gens sans savoir où ils vont. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Enfin, la formation est proposée et l'offre globale sur le marché augmente corollairement. Avec le positionnement sur des marchés de niche, le volume des options minoritaires augmente également et ces options tendent elles-mêmes à devenir un nouveau marché. Les nouveaux marchés de niche potentiels, comme dans le cas présenté, se situent sur des territoires inexploités. Par voie de conséquence, l'accroissement des marchés de niche concourt à l'extension plus globale des formations dans l'animation professionnelle.

Troisièmement, ces marchés de niche amènent à une **construction de l'offre en dehors du marché toulousain**. La montée en compétences globales sur le territoire engendre un besoin de supervision des animateurs. Afin d'encadrer ces derniers, les acteurs proposent des diplômes : DEJEPS et DESJEPS. Les individus rattachés aux acteurs du territoire se

professionnalisent et génèrent de nouveaux besoins. Par exemple, une demande croît sur le DESJEPS à Castres où SGI organise des formations BPJEPS et DEJPES. Ce besoin fait à ce titre émerger une nouvelle demande (*i.e.*, autour du DESJEPS). Les acteurs positionnés sur ces marchés de niche doivent ainsi prendre des décisions stratégiques pour répondre (ou non) à ces besoins émergents.

« Joker sur l'organisation des DESJEPS, on a des demandes. Tous nos anciens DEJEPS, on le fait depuis 2010, ils tapent à la porte pour que SGI organise un DESJEPS. On est une structure privée, mais même le public, il faut avoir une vision de stratégie de développement quand on crée un service, il faut qu'il ait une vie sur la durée. Donc, on ne peut pas répondre à une demande parce qu'on a des anciens qui ont des besoins et qu'on pourrait monter une promotion, un marché ce n'est pas comme ça. Pour le moment non. »
(DirAdj-entre-Toulouse-10)

Quatrièmement, le positionnement sur des **marchés annexes** conditionne l'offre de formations dans l'animation professionnelle. C'est le cas avec la démarche qualité qui vise à faire certifier les organismes de formation par des acteurs extérieurs. Cette dimension de contrôle exacerbe la concurrence entre les acteurs. Cependant, dans la pratique, la dimension de contrôle est hypothétique et n'est pas réellement appliquée, ce qui laisse place à des dérives au niveau de la qualité des formations.

« C'est soi-disant pour les demandeurs d'emploi, mais je ne vois pas la traduction. C'est aussi de pousser la concurrence entre les organismes de formation au maximum, les obliger à être tous des gros trucs hyper qualitatifs avec des certifications... Qui sont sur le papier très exigeantes, mais dans la réalité l'État a beaucoup de mal à contrôler. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ces certifications conditionnent l'offre. Un enjeu financier est fort derrière ces modalités de délégation du service public à des entreprises privées. Le risque de dérive est inévitable pour cette déléguée régionale. Le retrait de la DRJSCS a effectivement une influence négative sur la qualité des formations.

« Si l'État ne vérifie pas que les organismes de formation font bien leur boulot, il y a des dérives, là c'est pareil. Il va y avoir plein d'organismes de certification qui vont s'amuser à certifier tous les organismes de formation. Eux, ils vont se faire plein de fric sur la certification, mais pour moi ce n'est pas suffisant, c'est artificiel. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Pour conclure, cette partie démontre l'uniformisation de l'offre sur le marché toulousain, deux dimensions étaient particulièrement éclairantes : l'émergence de nouveaux acteurs qui intègrent le marché de la formation d'animateur avec un *packaging* différent et le retrait de la DRJSCS qui délègue ses fonctions de contrôle à des acteurs privés. La démarche qualité (Musselin, 2007)

autour des diplômes est au cœur des préoccupations de certains offreurs. Par ailleurs, la dimension qualitative des formations est liée aux habilitations de nouveaux opérateurs. Cependant, la DRJSCS habilite de nombreux nouveaux acteurs qui font controverse auprès de ceux déjà positionnés sur le marché. Les nouvelles formations organisées par ces acteurs allogènes pourraient interroger la légitimité fragile des formations dans l'animation. L'interlocutrice a toutefois un point de vue très arrêté sur les acteurs allogènes.

« Ils proposent soi-disant les mêmes diplômes que nous et ça, c'est très mauvais pour nos diplômes, pour la filière Jeunesse et Sports. Ça veut dire que des gens vont avoir un BPJEPS AS en sortant de ce truc-là, qui sont censés avoir les mêmes compétences que ceux qui sortent de chez nous, à qui, à mon avis, on a fait une super formation. Et du coup, le BPJEPS, il perd de sa valeur, parce que celui qui est mauvais va griller les autres. Si Jeunesse et Sports ne joue pas la carte de la qualité, du contrôle et tout, les diplômes ne vaudront plus rien. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

L'offre proposée, soit sur le marché principal avec des formations BPJEPS *Loisirs Tous Publics* soit sur des marchés de niche – comme les options *Animation Sociale* ou sur des territoires non investis par les formations d'animateur – illustre les tensions concurrentielles inhérentes à ce marché. Par conséquent, la partie suivante analyse la (dé)régulation de l'offre sur le territoire toulousain.

3.3 Des conventions de dérégulation de l'offre

Le marché très concurrentiel rend les acteurs méfiants quant à la conception de quelconques collaborations. Les nombreuses tentatives qui n'ont jamais abouti au regroupement de tous les offreurs du territoire soulignent les tensions concurrentielles assumées entre les acteurs. Les opérateurs se rencontrent durant les jurys organisés par la DRJSCS dans le cadre des évaluations des participants aux formations. Ils se connaissent de façon plus ou moins approfondie et s'échangent des informations concernant les formations et leurs activités à ces occasions.

« Tous les organismes de formation se croisent dans les jurys Jeunesse et Sports. Malgré tout, ça fait des liens, on connaît les formateurs, il y a des informations qui circulent dans les jurys... On se connaît comme ça. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Néanmoins, la coopération reste complexe et des tensions sont présentes sur le marché. La dimension concurrentielle prend le pas sur la coopération entre les acteurs.

« On fait semblant d'être copains, mais dès qu'ils peuvent, ils nous mettent des coups de couteau. C'est leur façon de travailler. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Dans ce contexte concurrentiel du marché de la formation, plus ou moins assumé selon les acteurs, la complémentarité de l'offre caractérise le marché. Lorsqu'un acteur va proposer une

formation, soit il va justifier une croissance interne par l'offre d'un nouveau diplôme ; soit il va afficher une complémentarité dans l'offre territoriale existante. Néanmoins, la concurrence induit cette complémentarité.

« Après l'UFCV, ils font du BPJEPS AS pas LTP, donc on n'est pas concurrent. On peut être complémentaire dans l'offre. Il y a de la concurrence, même entre nous on est concurrent, ça ne se gère pas, c'est comme ça. C'est la réalité. »
(DélégNat-Resprég-asso-Toulouse-5)

Trois parties visent à analyser les interactions entre les opérateurs. Dans un premier temps, le questionnement porte sur les rapports de concurrence afin d'éclairer la construction de l'offre des acteurs par rapport à celle des autres organismes de formation (*e.g.*, complémentarité de l'offre, marché de niche). Dans un deuxième temps, l'analyse se tournera vers les tentatives de régulation et de coopération impulsées par certains acteurs afin de nuancer la dynamique extrêmement concurrentielle du marché toulousain, conditionnée par les tensions vues précédemment. Enfin, un troisième temps se consacre aux huit spécificités d'organisation du marché.

3.3.1 Une concurrence agressive

L'organisation du marché toulousain est en grande partie basée sur la concurrence entre les acteurs. Cette concurrence orchestre le marché et les interactions entre les opérateurs. Cinq axes visent à analyser la concurrence agressive. (1) Les marchés publics organisés autour de l'animation périscolaire sont une des sources de tensions concurrentielles entre les acteurs du monde de l'animation. Les acteurs qui remportent ces marchés publics suscitent effectivement un besoin d'animateurs. Par déclinaison, ils créent un organisme de formation dédié au complément d'activité (*e.g.*, Léo Lagrange, LEC). (2) Les appels d'offres organisés autour de la formation d'animateur sont un élément d'analyse de l'organisation des opérateurs sur le marché. Certains acteurs se regroupent pour être en concurrence avec d'autres groupements d'offreurs. Contrairement à des concurrences entre des offreurs isolés, la concurrence est portée dans une logique de groupement d'acteurs. (3) Les tensions entre les acteurs visent à appréhender leur place dans les interactions entre les acteurs. (4) Les atouts concurrentiels, affichés par les opérateurs sur le territoire apportent des pistes de compréhension de la distinction des acteurs par rapport à leurs concurrents dans cette offre homogène. Enfin (5), la fragilité des acteurs éclaire les répercussions de l'organisation du marché sur les opérateurs.

Premièrement, les **marchés publics** concernant l'animation territoriale à travers les accueils de loisirs représentent un espace concurrentiel important. Les marchés liés aux besoins en animateurs sur le territoire et les marchés qui découlent d'une demande publique correspondent ici à

des marchés distincts. C'est par ailleurs, une originalité toulousaine. Ce sont bien deux marchés différents, cependant, celui de l'animation conditionne celui de la formation. L'analyse du fonctionnement éclaire le marché de la formation. À ce titre, l'acteur principal est la fédération d'éducation populaire Léo Lagrange qui durant plusieurs années était en situation de monopole sur le marché. Cet acteur s'est déployé de façon massive à Toulouse comme sur la région Midi-Pyrénées.

« Parce que Léo Lagrange est énorme ici, sur Midi-Pyrénées. Léo Lagrange est dans les deux premiers qui gèrent des dispositifs enfance jeunesse, ils gèrent tous les centres de la mairie de Toulouse, tout le périscolaire, les CLAE et ils ont une centaine de conventions rien que sur Midi-Pyrénées. C'est énorme. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cependant, la dissidence d'une partie des membres de Léo Lagrange ayant fondé LEC Grand Sud fait émerger une concurrence sur ce marché. Une forme de « concurrence dans la concurrence » entre LEC et Léo Lagrange a ainsi une influence sur le marché global en excluant les autres acteurs des appels d'offres. De la sorte, les acteurs plus modestes n'envisagent pas de se positionner sur ce segment de marché.

« À chaque nouvel appel d'offres, ils sont tous les deux en face à face. Nous, on ne répond même plus, ce n'est pas la peine. Ils se partagent le marché sur enfance, jeunesse et animation. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les réponses aux appels d'offres favorisent ceux qui maîtrisent les codes et les attendus dans ce type de dispositifs en plus d'avoir les ressources financières pour mener à bien le projet. Ce bi-monopole exclut *de facto*, un certain nombre d'opérateurs ne pouvant pas s'inscrire dans cette démarche. *A contrario*, les acteurs qui maîtrisent l'inscription dans ces dispositifs peuvent croître de façon importante et s'étendre rapidement sur le territoire.

« Il y a des organismes de formation qui opéraient sur certains territoires et ils voient arriver Léo Lagrange en concurrent alors qu'eux n'ont pas été financés et Léo Lagrange qui n'était pas là, est financé. Ils se sont un peu inquiétés de ça à la Région qui les a assurés qu'elle faisait un turnover et que l'an prochain ils seraient servis. Nous verrons. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Ce contexte hyper concurrentiel sur tous les marchés du monde de l'animation conduit les acteurs à adopter une forme d'individualisation se déploie au détriment d'un partage équilibré entre les différents acteurs du territoire.

« Léo Lagrange a gagné beaucoup d'appels d'offres de CLAE mairie de Toulouse, mais elle a plein de territoires ruraux... Tournefeuille, en Ariège... Je trouve ça chouette. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Cette concurrence accrue provoque ainsi des stratégies de croissance dans une logique marchande avec un renforcement des équipes. À titre d'exemple, des responsables de communication apparaissent au sein des organismes de formation. Les acteurs adoptent cette stratégie pour se positionner sur les marchés publics à destination de l'animation territoriale. Ils mutualisent cette démarche aux autres marchés comme celui de la formation d'animateur.

« Dans les équipes qui sont arrivées ici, il y avait par exemple la responsable de communication qui était quelqu'un qui travaillait plus particulièrement sur la contractualisation des marchés publics. »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

La croissance des acteurs dans une logique de marché s'étend à d'autres dimensions du monde de l'animation. La généralisation de ces dispositifs, des politiques publiques a une influence sur l'organisation de l'offre par les acteurs et notamment, sur le marché.

Deuxièmement, les **appels d'offres** pour la formation d'animateur professionnel participent à l'organisation des acteurs sur le marché et plus particulièrement à une organisation dans un rapport de concurrence. Celle-ci est omniprésente dans le monde de l'animation sur ce territoire. Elle entraîne des récupérations de marché et donc une situation complexe pour les acteurs précédemment positionnés sur les formations. Les conséquences se traduisent par des opérateurs qui se retrouvent dans une situation économique compliquée avec des conséquences, entre autres, sur leurs salariés. Cependant, les acteurs ayant perdu certains territoires vont en investir d'autres et chercher à récupérer les marchés d'autres acteurs. De cette façon, l'attribution des appels d'offres favoriserait un roulement. À cet égard, la mise en concurrence souligne les orientations libérales du marché.

« Ça fait une concurrence entre ces fédérations, là on a répondu à l'appel d'offres et on a gagné beaucoup de lots que les Ceméa avaient en Languedoc-Roussillon. Ils n'ont plus les financements, donc ils ne peuvent plus ouvrir les formations donc des emplois qui sautent... C'est une vraie problématique quand on est sur des missions, conception de l'éducation populaire, on ne peut pas se marcher dessus et ne pas entamer une concertation de territoire au préalable. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Dans cette dynamique, le fonctionnement par appel d'offres amène une délocalisation de certains acteurs, comme les Ceméa, qui ont quitté le territoire. N'ayant plus de locaux ni d'entité propre au territoire, cet offreur missionne une partie de son équipe de formation afin de proposer les diplômes sur ce marché. Cette stratégie accroît le nombre d'acteurs, et la concurrence, sur le territoire.

« Il n'y a pas de Ceméa ici, c'est le siège de Montpellier. Ils ont quand même répondu et ils ont eu un truc à Toulouse, mais bon, je ne trouve pas ça normal. Ils

n'ont pas de réseau, mais ils ont saisi l'opportunité du marché pour se positionner et la Région a accepté. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cette concurrence amène par ailleurs certains acteurs à collaborer. Pour illustrer les collaborations, le cas de la réponse commune entre Cofrimi et Léo Lagrange est exemplaire. La réponse commune de ces deux opérateurs provoque un traitement différent dans la commande de formation. Cofrimi à l'accréditation BPJEPS option *Animation Sociale* et Léo Lagrange l'habilitation BPJEPS *Loisirs Tous Publics*. Or, l'injonction du commanditaire à proposer des réponses communes amène ces deux acteurs à se rencontrer. Ils s'entendent sur la proposition d'une offre complémentaire. Ce groupement remporte ainsi l'appel d'offres. Cependant, au moment de la commande des formations, un seul, Léo Lagrange reçoit une commande pour un BPJEPS *LTP*. Cofrimi reste dans l'attente d'une commande et n'organise pas de formation pour le moment. L'association n'accroît donc pas son chiffre d'affaires.

« Cofrimi ne pourrait pas proposer une BPJEPS *LTP* parce qu'ils ne sont pas habilités. Ils pourraient demander une habilitation, mais c'est trop tard, les marchés régions sont passés pour quatre ans [...] C'est foutu pour eux et franchement, ils n'avaient pas les compétences en fait, *LTP*, c'est typique animation, jeunesse, éducation populaire alors que Cofrimi sont plus dans le social, ça correspondait bien de faire de l'*AS*. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cofrimi, n'ayant pas de commandes pour le moment, se retrouve engagé pour quatre ans avec Léo Lagrange dans ce groupement. Cofrimi ne peut alors pas proposer des formations BPJEPS avec l'option *LTP* dans le cadre de cet appel d'offres. L'association ne dispose pas de cette habilitation et elle n'a pas répondu à ce marché.

« De toute façon, Léo Lagrange fait du *LTP* donc ils n'accepteraient pas qu'ils fassent du *LTP*, ils ne sont pas habilités et ce n'est pas ce qu'ils ont répondu à la Région. Leur offre les engage sur les quatre ans qui viennent. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les commanditaires de l'appel d'offres peuvent prendre plusieurs mois avant de solliciter les opérateurs. Cette attente peut rendre la situation économique de l'acteur complexe. Des commandes tardives bousculent le calendrier des formations, propre à chaque acteur, et perturbent la mobilisation des formateurs. L'organisation de diplôme demande un effort logistique dans la mobilisation de formateurs, de locaux et d'ingénieries pédagogiques. À ce titre, une demande impromptue peut amener l'acteur qui a remporté le marché à décliner la commande ce qui engendre une perte financière considérable.

« La Région, ils envoient un bon de commande pour dix, ils sont censés le faire. S'ils l'envoient trop tard, pas sûr qu'ils arriveront à le faire, peut-être qu'ils feront

un truc pas terrible. Parce qu'ils auront perdu leurs formateurs, qu'ils seront obligés de retrouver des gens comme ça à l'arrache. Je ne sais pas comment ils vont gérer. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ce premier cas illustre une stratégie de coopération entre des acteurs qui se sont regroupés pour ne pas se trouver en concurrence. Cependant, cette coopération a desservi Cofrimi qui se retrouve sans commande pour le moment. L'association est effectivement perdante. Ce groupement révèle que les coopérations dans le cadre des marchés publics sont administrativement effectives par la création d'un groupement. Néanmoins, en pratique le résultat relève davantage de l'artefact de partenariat – impulsé par les pouvoirs publics – que de coopérations équitables entre les acteurs du marché. Ce cas souligne que la négociation se fait au détriment d'un parti fragile et au bénéfice d'un autre plus solide économiquement. Ce rapport de domination interroge la viabilité de ce type de groupements.

A contrario de cette analyse, le cas des Francas souligne une stratégie isolée dans la construction des réponses aux appels d'offres. Le regroupement des régions a provoqué la fusion de deux sièges régionaux qui doivent à la fois s'organiser afin de travailler ensemble et de proposer une offre uniformisée sur le territoire, mais aussi se coordonner pour répondre aux appels d'offres régionaux sans être en concurrence. Cet acteur cherche d'abord à se renforcer avant de constituer un groupement avec d'autres opérateurs afin de proposer des réponses collectives aux appels d'offres. Cependant, pour le moment et pour les quatre prochaines années (jusqu'en 2023), les Francas ne pourront pas répondre collectivement aux marchés du Conseil régional. Contrairement aux acteurs, celui-ci ne fonctionnant pas en groupement. Ce travail individuel justifie ainsi la stratégie isolée.

« Il y a eu les appels d'offres du Conseil régional, certains ont fait des alliances, d'autres non. Nous, on y a été tout seul parce que c'était un contexte un peu particulier parce qu'on venait de fusionner. Ça fait un an et demi avec Montpellier, on ne pouvait pas monter quelque chose collectivement parce qu'en plus ça suppose une ingénierie administrative particulière, il faut monter un groupement donc c'était trop compliqué pour nous, mais on a annoncé la couleur. On est encore dans la phase de construction à l'échelle de la région. C'est lourd comme machine à monter. On verra pour les prochains appels. »
(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Une certaine opacité est présente au niveau des prix dans les appels d'offres. Les acteurs connaissent le tarif de prestation auquel leur réponse à l'appel d'offres est retenue. Les autres opérateurs ignorent cependant les tarifs de leurs concurrents. Ce manque de transparence rend le

positionnement des acteurs sur le marché compliqué. De surcroît, les acteurs doivent ajuster leurs prix sans connaître celui des concurrents.

« Avant les marchés on n'a pas trop réussi à collaborer. Maintenant que les marchés sont passés, ils veulent bien échanger sur les prix, les trucs, mais parce que chacun sait ce qu'il a, mais avant c'était plus compliqué. Chacun sait à combien il a été retenu. Les prix ne sont pas publics. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

La proposition de prix « à l'aveugle » induit une prise de risques de la part des acteurs. Lors des réponses aux appels d'offres, les acteurs doivent chercher à être rentables. La dimension économique induit un ajustement des prix en fonction de la marge souhaitée par les acteurs. Cette marge doit en l'occurrence se trouver à mi-chemin entre les bénéfices que souhaitent réaliser les opérateurs et la somme que les commanditaires de l'appel d'offres sont prêts à investir.

Si des opérateurs proposent des prix « planchers », le marché de la formation risque un effondrement en forçant les autres acteurs à aligner leurs prix sur l'offre la plus faible ce qui peut conduire à la disparition de certains acteurs n'étant pas en mesure de s'aligner.

Troisièmement, des **tensions** sont au centre des interactions entre les offreurs et trois axes les identifient : (1) le positionnement politique, entre des acteurs endogènes et des acteurs allo-gènes, (2) l'offre de nouvelles formations, en particulier dans le cadre de la création d'un Bac Pro animateur auxquelles certains acteurs y sont opposés, (3) la construction de formation à l'université vue par certains salariés associatifs comme étant une concurrence directe.

Tout d'abord, certains acteurs endogènes revendiquant un *positionnement politique*, à travers l'éducation populaire, acceptent difficilement les acteurs allogènes sur le marché. Une forme de préservation politique se traduit par une approche différente de l'animation péjorativement désignée ici comme de la garderie.

« Je trouve que le cœur de l'animation c'est des valeurs et il faut que les organismes de formation restent des fédérations d'éducation populaire parce que si c'est pour retrouver des animateurs qui n'ont pas du tout la conscientisation politique qui ne travaillent pas sur l'émancipation des enfants. Clairement, il va y avoir une vraie dérive, on va repartir sur de la garderie, computationnelle¹³² alors que là on a réussi à légitimer d'être un vrai co-éducateur... »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

En ce sens, les tensions politiques sont également présentes chez les acteurs endogènes qui n'ont pas les mêmes revendications et les mêmes conceptions de la formation d'animateur. Un enjeu est de se distinguer des autres offreurs. Les fédérations historiques d'éducation populaire

¹³² <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sciences-cognitives/> Consulté le 09/11/2021 à 12 h 30

revendiquent à ce titre des valeurs militantes et politiques dans leurs formations et s'autolégitiment ainsi à proposer des diplômes. Cependant, l'attrait de l'apport économique contraint les acteurs à aseptiser leur approche politique pour former des animateurs capables d'exercer dans diverses structures socioculturelles.

« Les organismes de formation qui n'ont pas de la représentativité sur le terrain, il y a de la concurrence aussi, mais elle ne se fait pas au même niveau, c'est une concurrence soit idéaliste soit qu'il y a des idéaux, des questions politiques, de formation... »

(RespRég-asso-Toulouse-6)

En plus des tensions entre les acteurs endogènes et allogènes, des tensions sont également présentes entre les acteurs endogènes. Certains nouveaux acteurs allogènes cherchent à créer des partenariats avec d'autres acteurs allogènes plus établis. Ce faisant, c'est le cas du GNT qui cherche à travailler avec le CREPS. L'aspect concurrentiel est important entre ces offreurs et limite leur collaboration potentielle.

« On a essayé d'échanger avec les autres acteurs, mais c'est compliqué. Il y a un organisme d'État qui est le CREPS ils n'ont pas vocation à faire des partenariats, c'est ce qu'ils nous ont dit parce qu'on est sur l'insertion, eux non et c'était compliqué, ils n'ont pas trouvé trop de sens à ce qu'il y ait un partenariat avec nous. Pour eux, on est plus des concurrents... On ne peut pas trop collaborer. »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

Les acteurs endogènes sont par ailleurs en tension à un niveau institutionnel. L'adhésion à des fédérations ou à des unions régionales par rapport à la formation les incite à collaborer. Par exemple, les salariés de l'UFCV et ceux d'Inforim Léo Lagrange se rencontrent lors des rassemblements organisés par l'UROF. Cependant, ce n'est pas parce que les acteurs se connaissent et qu'ils se côtoient qu'ils cherchent à travailler ensemble.

« Une collaboration opaque et c'est que dans leur intérêt. Et ils cassent les prix, mais on est obligé de les croiser. Je siège à l'UROF, c'est une espèce de concurrent de la FFP c'est les organismes de formation du Medef de droite et l'UROF, ce sont les organismes de formation de gauche, c'est plutôt ceux de l'éducation populaire, de l'ESS. Je suis dans l'UROF et la présidente c'est la directrice d'INFORIM Léo Lagrange, je la croise tous les quatre matins. On se dit bonjour parce qu'on est des gens bien élevés, mais on ne peut pas vraiment collaborer. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les tensions politiques que pointent les acteurs illustrent des conflits internes à l'animation, mais les opérateurs travaillent ensemble lorsque le marché est menacé.

Ensuite, la création d'un Bac Pro *Animation enfance et personnes âgées* induit l'émergence d'une concurrence entre les diplômes de l'éducation nationale et ceux proposés par les acteurs JEP. En effet, le ministère de l'Éducation investit les diplômes d'animateur ce qui souligne le processus d'institutionnalisation de l'État sur les formations.

« Il se dit qu'il va y avoir un Bac Pro de l'animation et justement à quel point il ne va pas faire concurrence au CPJEPS. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Enfin, l'université propose également des formations dans le monde de l'animation. Certains acteurs perçoivent une concurrence indirecte entre le Master *Politiques Enfance Jeunesse* (PEJ) de l'université et le DESJEPS. Cette formation peut par ailleurs compléter l'offre JEP sur le territoire. Cette formation témoigne d'une stratégie d'universitarisation de la formation d'animateur.

« Il faut voir sur le territoire parce qu'il y a une forte concurrence du Master PEJ. Il faudrait faire une étude. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Ce Master n'entre pas directement en concurrence avec les formations JEP. Le niveau 7 du diplôme attire effectivement un public différent du DESJEPS. En revanche, l'université propose également une Licence Professionnelle *Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle parcours Coordination et développement des politiques et dispositifs d'animation* qui peut entrer en concurrence avec le DEJEPS, car les finalités des deux diplômes sont assez proches.

« Sur le niveau M2, ce n'est pas gênant parce qu'on n'est pas en concurrence, on n'a pas de diplômes de ce niveau-là, mais sur la Licence Professionnelle, qui peut ressembler au DEJEPS, il pourrait y avoir des incompréhensions. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

La tension concurrentielle sur le marché rend complexe n'importe quelle tentative de coopération. Les acteurs ont développé une crainte des concurrents qui conduit à une réticence vis-à-vis de la coopération.

« Le risque de la concurrence est toujours présent pour les acteurs, cela les place dans une psychose constante. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

De surcroît, les tensions autour de la concurrence sont également présentes à l'université. De fait, les enseignants-chercheurs ayant proposé d'anciens diplômes comme le DEUST, depuis révolus, se montraient réticents à travailler avec l'IUT du fait d'une concurrence entre ces diplômes du même niveau.

« Le Deust a fermé au bout de deux ans que j'étais là parce qu'ils les ont tous fermés. Ce qui est paradoxal puisqu'on a quand même un IUT qui est rattaché à Toulouse qui est à Figeac avec le DUT CS. Quand je suis arrivée, il y avait une espèce de concurrence avec certains collègues qui tenaient le DEUST qui se sentaient en concurrence avec l'IUT et qui se refusaient de travailler avec eux. »

(EC-Univ-Toulouse-13)

Pour conclure, le positionnement des acteurs de ce marché face à la concurrence rend la coopération complexe à orchestrer. Les opérateurs sont méfiants à l'égard des partenariats. Par

ailleurs, la coopération s'avère complexe lorsqu'un acteur solide économiquement a une emprise sur un acteur plus faible. La dimension économique induit la coopération qui est rarement volontaire.

Quatrièmement, les acteurs disposent d'**atouts concurrentiels** afin de se positionner sur le marché en dépit des tensions. À ce titre, trois types d'atouts concurrentiels caractérisent le marché toulousain : (1) le prix, (2) le positionnement des offreurs dans le monde de l'animation et (3) la capacité à rassembler les autres opérateurs.

Tout d'abord, le *prix* est un atout concurrentiel dans certains cas. Cependant, le lien : « prix – remporter les marchés » n'est pas complètement binaire. Le prix a une importance particulière dans les réponses aux appels d'offres. Il peut faire l'objet d'une stratégie de mutualisation ou de domination par les coûts. Dans ce cas, plus l'acteur propose des formations, plus il est en mesure de baisser les coûts. C'est une logique d'économie d'échelle. Les formations avec un volume horaire et un nombre de stagiaires élevés représentent un atout concurrentiel. L'acteur est en mesure de réduire le coût horaire par participant. Il accentue ainsi son positionnement dominant sur le marché.

« Bon pour 8 € ça dépend de la taille du groupe. Sur les marchés insertion, on est à 8,50 €, on ne peut pas monter tellement plus, mais il y a un tel volume d'heures qu'on s'y retrouve parce que ce sont de gros marchés, on peut bien mutualiser. Les parcours en insertion c'est 450 h et on va avoir une centaine de parcours sur l'année, ça fait beaucoup. Alors que sur les BPJEPS, c'est un groupe de dix ou douze. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Dans le cas des appels d'offres, les commanditaires et les opérateurs négocient le plus souvent les prix. Le tarif proposé peut varier fortement d'un acteur à l'autre. D'aucuns ont été retenus à 8,50 € de l'heure par participant alors que d'autres avaient proposé 12,50 € et ont également été retenus. Les coûts imputés aux opérateurs peuvent justifier cette différence (*i.e.*, les frais de gestion de la structure, la masse salariale globale ou encore l'emplacement des locaux). La formation proposée dans la réponse de l'appel d'offres est également un levier d'ajustement du prix. Cependant, un référentiel au niveau national encadre les formations et limite ce levier.

« Nous, par exemple sur le BPJEPS à la Région, on est les plus chers et on a été retenu, donc ce n'est pas que le prix qui joue. On a été retenu à 12,50 €, je sais qu'il y en a qui ont été retenu à 8,50 €, c'est énorme, ça fait un tiers de moins, mais nous, ils ne nous ont pas demandé de négocier les prix alors que d'habitude, ils nous appellent pour négocier. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Le prix est effectivement un élément important, toutefois, d'autres éléments éclairent la répartition des appels d'offres. Le regroupement des régions a réorganisé ce dispositif impulsé par

l'État. De surcroît, les acteurs tentent de se répartir des marchés et d'organiser un roulement afin que tous les acteurs puissent bénéficier du dispositif pour proposer des formations durant une période de quatre ans.

« Là c'était la première fois qu'on répondait à un appel d'offres Occitanie. Et ça a rebattu toutes les cartes avant, c'étaient les Ceméa qui avaient tous les marchés sur Languedoc [...] Il y a eu une ouverture, peut-être qu'ils viennent chercher la nouveauté, mais je pense qu'il y a une histoire financière, il ne faut pas se le cacher [...] Le fait de diversifier les organismes de formation que ce ne soit pas un seul organisme de formation qui ait le monopole, mais plusieurs. J'imagine que la pertinence de notre projet a plu... Pour rentrer dans les orientations politiques de la Région. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Ensuite, le *positionnement dans le monde de l'animation*, en plus des formations, a une influence sur la dynamique que les acteurs peuvent adopter en termes de formation (*e.g.*, l'occupation du territoire par les acteurs). À titre, d'exemple, Campus Léo Lagrange a remporté un nombre important d'appels d'offres qui favorisent sa croissance sur le territoire.

« Campus est en train de se déployer sur tous les territoires, on est à Tarbes maintenant. On va aller à Foï, Béziers, Perpignan, Montpellier, Carcassonne, Meuray. On a gagné tous les appels d'offres de la Région, on est en train de se déployer. Faisons les choses tranquillement, il faut les faire bien. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Les autres activités construisent davantage le poids des acteurs que celle de la formation qui est un complément d'activité. En effet, sur le marché toulousain, aucun organisme ne propose uniquement des formations d'animateur. Les acteurs les plus importants de la formation sur ce marché sont ceux qui ont une activité importante dans le cadre des délégations de service public autour des collectivités. Le besoin important en animateurs diplômés dans ces établissements engendre une entrée en formation conséquente. Le fonctionnement des acteurs est alors endogamique avec une formation en interne des animateurs nécessaires au fonctionnement des structures.

« Donc, on n'a pas ce réseau-là qui pourrait alimenter nos formations à la différence des Francas qui ont un réseau de structures sur la région qui vont former régulièrement leur personnel ou Léo Lagrange ou LEC. On a plusieurs gros concurrents sur la région qui sont en fait des opérateurs très importants des dispositifs enfance jeunesse et des DSP avec les collectivités et qui alimentent leurs formations avec leurs propres salariés. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Cependant, les acteurs qui ont d'autres activités, à l'instar des formations BAFA/BAFD ou qui se positionnent sur un segment de marché particulier comme le handicap, peuvent continuer de proposer quelques formations d'animateur professionnel sans que l'arrêt de cette activité

remette complètement en cause le fonctionnement de l'acteur. Par ailleurs, les acteurs qui diversifient peu leur activité ou qui ont en nombre restreint de clients risquent de faire face à un déséquilibre économique.

« Pour les organismes de formation comme nous qui sont un peu gros, on n'est pas énorme dans la formation, malgré tout on a une structure plus globale qui fait d'autres choses. Donc, pendant une année on peut se permettre d'avoir un truc un peu déficitaire parce que le reste ne l'est pas. On peut s'y retrouver même si c'est compliqué. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Enfin, certains acteurs impulsent une *stratégie de regroupement* afin d'organiser une forme de collaboration. Or, dans la pratique, cette intention ressemble davantage à une veille concurrentielle. Le fonctionnement décentralisé de certains opérateurs entraîne un manque d'information qui rend la coopération et les échanges d'informations complexes. C'est le cas du CRAJEP qui a impulsé des réunions de regroupement des acteurs qui se sont révélées peu concluantes dans l'ensemble.

« Au niveau du CRAJEP au début, il y avait Léo Lagrange, on a dit tous les organismes de formation : "venez collaborer". Mais on a fait des réunions, on a essayé d'échanger des informations et à chaque fois Léo Lagrange ne donnait pas d'information, ils collectaient, mais ils ne donnaient rien. On a dit stop... »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

L'opacité de certains acteurs a provoqué une recomposition des groupes de travail qui vise à organiser une coopération. À ce titre, ces éléments illustrent des atouts concurrentiels des acteurs et soulignent davantage les tensions entre les offreurs. Les tensions concurrentielles incitent les opérateurs à la réserve malgré les tentatives de collaboration.

Cinquièmement, le contexte général du marché **fragilise** les acteurs. Les acteurs les moins importants en termes de volume de stagiaires se retrouvent en danger économique. Les acteurs majoritaires du marché de ce territoire n'échappent pas non plus à des difficultés dans l'organisation de leurs formations. La transformation du monde de l'animation ainsi que la restructuration de l'offre de marché sont des facteurs explicatifs de la fragilisation de l'ensemble des opérateurs de ce marché.

« Il ne faut pas galvauder le métier d'animateur. Le plus grand regret, ça peut être celui-là. De ne plus tenir parce qu'on est passé dans le régime du droit privé dans le système libéral, que je ne conteste pas attention. »

(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Le nombre moyen de formations organisées par les acteurs du marché dans la région Occitane est de trois, ce qui reste modeste. Certaines structures font exception comme c'est le cas des

Francas qui proposent une offre plus volumineuse sur le territoire toulousain. Mais cet exemple demeure très marginal.

« On forme sur du *LTP* [...] C'est la grosse partie de notre activité : sept promotions par an sur l'Occitanie. »

(DélégNat-Resprég-asso-Toulouse-5)

La majorité des acteurs évolue sur le marché avec des risques importants et à court terme, de se trouver en difficulté financière.

« Économiquement, c'est chaud surtout les petits organismes de formation. Or, on est pour la plupart tous un peu petits en fait [...], mais les autres, on est tous plutôt petits, on fait une, deux, trois formations en plus de plein d'autres choses. Ceux qui ne font que ça, c'est hyper dangereux. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

En plus de la fragilité des acteurs, les réformes sont favorables à la structuration des organismes de formation émergents. Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, un nombre important d'employeurs a temporisé l'entrée en formation de leurs animateurs.

« Pour la réforme de la formation professionnelle [...] les premiers effets, c'est qu'il y a plein d'employeurs qui ont dit stop et qui n'envoient plus les gens en formation. Ça va revenir, mais on ne sait pas trop ni quand ni comment. Et nous, on regrette que ça soit l'ouverture à un marché concurrentiel très important, mais c'est trop frais pour pouvoir mesurer et analyser concrètement. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Le nombre d'acteurs allogènes initialement positionnés sur des formations sportives est en croissance sur le marché de la formation d'animateur. Le prix annoncé par les acteurs émergents contribue au réajustement de l'offre sur le marché. En outre, l'activité principale de l'acteur induit l'approche pédagogique de ses formations, de ses participants et *in fine* du métier.

« Les organismes émergents, ils ont plutôt une vision court terme, ils se disent : "il y a un marché", hop je répons ; puis la Région dit : "ils sont habilités je les retiens parce qu'ils ont un bon prix" et eux non plus ne font pas bien leur boulot. Ce n'est pas normal. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Certains de ces acteurs allogènes considèrent que leur présence sur le marché est complémentaire à l'offre existante. Cependant, les diplômes sont les mêmes que ceux des acteurs endogènes et les formations aboutissent sur les mêmes diplômes. Ces différences de perception illustrent là encore la tension entre les acteurs endogènes et allogènes.

« On ne trouve pas qu'on leur fait concurrence, on fait ça pour l'insertion, l'emploi, il y a de la demande, pour nous on n'est pas dans de la concurrence. On a justement essayé d'aller vers eux pour avoir des éléments si certaines personnes voulaient se positionner sur la préqualification, c'est tout. On ne parlait même pas des formations qu'on avait en place qui sont un peu différente parce qu'ils ne sont pas trop dans l'animation sociale, ils sont plus dans le sport. »

(RespForma-asso-Toulouse-7)

La structuration des offreurs, la sortie de l'État de la régulation du marché et la législation qui favorise la porosité entre les diplômés engendrent ainsi une organisation du marché qui obéit à une logique de concurrence. Des opérateurs de taille importante s'étendent sur le marché qui laisse peu de place et de marge de manœuvre aux acteurs plus modestes. L'émergence d'acteurs allogènes, à travers les appels d'offres, rend complexe le positionnement des acteurs endogènes sur le marché.

Cependant, des tentatives de coopération s'organisent entre, par et pour les acteurs. À titre d'exemple, des offreurs d'autres marchés dans d'autres villes organisent des partenariats. De surcroît, certains acteurs se rassemblent pour travailler ensemble à travers le CNAJEP ou d'autres intermédiaires comme La Forma. Les tentatives de partenariats sont l'objet de la partie suivante.

3.3.2 Des tentatives de régulation avortées

Cette partie aborde les rapports régulateurs que les acteurs organisent, ou essaient d'organiser, sur le marché toulousain. Si la partie précédente soulignait une concurrence exacerbée sur le marché de la formation, cette partie vise à nuancer le propos en considérant les tentatives d'interactions, des acteurs à visée coopérative et collaborative. Toutefois, l'aspect concurrentiel reste omniprésent et vraisemblablement ingérable.

« Il y a de la concurrence, même entre nous on est concurrent, ça ne se gère pas, c'est comme ça. C'est la réalité. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Différents acteurs ont tenté d'impulser de nombreuses collaborations. Elles n'aboutissent pas à un regroupement exhaustif des organismes de formation. Les multiples tentatives sont initiées à travers le CRAJEP, la CORAFEP (Coopération Régionale des Associations de Formation de l'Éducation Populaire), l'UROF, La forma et certains chercheurs de l'université qui tentent de faire collaborer les acteurs entre eux. Cependant, les acteurs parviennent à travailler ensemble lorsque des réformes traversent les formations et dépassent le marché. À titre d'illustration, quand des impératifs d'État menacent les intérêts communs à l'ensemble des acteurs du marché toulousain, des formes de coopération et d'alliances émergent.

« Il y a de la coopération, de la collaboration et de la concurrence, des histoires d'egos, de structure qui font que ce n'est pas toujours facile, mais malgré tout face à l'État ou à la Région, on arrive tous à être ensemble quand il faut y aller pour défendre notre bout de gras, nos valeurs, notre projet... »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Afin d'appréhender les interactions qui construisent un rapport de coopération entre les acteurs, la partie s'articule en trois axes : (1) des tentatives de coopération, (2) des succès dans les rapports de coopération et (3) des pistes encore inexplorées de coopération, mais envisagées par les acteurs.

Premièrement, pour illustrer les **tentatives de coopération** trois points sont abordés : (1) les réponses aux appels d'offres (2) les tentatives impulsées par l'université et (3) la création des lieux de coopération.

Tout d'abord, les *réponses aux appels d'offres* invitent les acteurs à travailler ensemble. Cet outil de gestion mobilisé par les pouvoirs publics incite les opérateurs du marché à travailler en binôme et à proposer des réponses communes. Les acteurs mutualisent ainsi leurs ressources, et ils agissent en concurrence d'autres ensembles d'offres. Les groupements s'organisent généralement autour de deux ou trois acteurs. L'entrée sur le marché de nouveaux organismes de formation accroît la concurrence et le nombre de groupements potentiels. La concurrence entre les acteurs évolue. En d'autres termes, une concurrence entre des groupements émerge.

« Un autre gros enjeu ce sont les appels d'offres, on a répondu à un gros appel d'offres de la Région et c'est compliqué parce que le système invite les organisateurs à mutualiser et à répondre à des lots ensemble, du coup ça fait une mutualisation et un partenariat un peu forcé. »
(RespForma-asso-Toulouse-8)

L'organisation des appels d'offres amène les acteurs à penser leur stratégie en termes de groupement. Toutefois, la démarche à l'allure fédératrice – pour les acteurs du territoire déjà inscrits dans des tensions concurrentielles fortes – accroît la concurrence en incitant les organismes de formation à se regrouper. Ce faisant, des groupes de deux ou trois acteurs se retrouvent en concurrence les uns avec les autres.

« Ce qui s'est passé c'est que la Région, dans ses marchés pour les BPJEPS à Toulouse comme à Montpellier, avait décrété qu'il y aurait trois attributaires : trois organismes de formation habilités pour faire des BPJEPS. Or, on était six à en faire. Donc, forcément, de fait, il y a trois éliminés. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Dans cette dynamique, certains salariés ont fait le choix stratégique de se regrouper afin d'optimiser leur réponse à l'appel d'offres. Une partie des acteurs du marché se regroupe donc pour travailler ensemble. Toujours dans cette logique de complémentarité concurrentielle des acteurs qui proposent des options différentes : *LTP* et *AS*, se sont regroupés pour répondre au dernier appel d'offres du Conseil régional et l'ont remporté.

« Ce que j'ai fait, c'est que je suis allé voir mes concurrents et je leur ai dit, on est complémentaire, mettons-nous ensemble, comme ça on a plus de chances et on fera

partie des trois retenus parce qu'on en regroupe deux ou trois [...] On a répondu ensemble et on a été retenu. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Dans cette démarche, les acteurs qui choisissent de travailler ensemble vont au-delà de proposer des réponses individuelles artificiellement superposées. La démarche est orientée vers une construction commune de la réponse. Cette démarche induit une uniformisation des formations avec des acteurs qui s'inspirent les uns des autres et doivent accorder leur approche organisationnelle. Cette dynamique de travail collaborative nécessite de s'inscrire dans une certaine temporalité afin que les acteurs puissent en tirer les bénéfices.

« Avec LEC et les Ceméa, on a vraiment travaillé en confiance pour répondre aux appels, on s'est relu nos appels respectifs... Ils sont là-dedans [...] On n'a pas les mêmes façons de travailler, pas les mêmes exigences... Ça tiraille un peu, mais on va y arriver. On a signé des conventions de groupement et puis on bosse ensemble. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Trouver des acteurs avec lesquels collaborer est particulièrement complexe pour ceux qui cherchent à créer des groupements. À titre d'illustration, les Francas, au rayonnement important, peuvent agir en autonomie. En particulier avec la fusion des régions, le regroupement des deux entités soutient l'indépendance de cet acteur qui répond seul aux appels d'offres.

« Je suis allé voir les Francas d'abord, qui ont refusé. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

En outre, la concurrence se structure à une échelle plus importante d'un côté, les acteurs se regroupent pour répondre aux appels d'offres ; d'un autre, certains se retrouvent isolés du marché par ces groupements. La coopération se renforce donc pour certains opérateurs alors que d'autres sont mis à distance du marché.

« La deuxième problématique c'est que ça crée de fortes concurrences entre les fédérations d'éducation populaire. Nous, clairement sur le territoire Occitanie, il n'y a pas forcément d'entente, de concertation en amont avec les différentes fédérations. »
(RespForma-asso-Toulouse-8)

Les appels d'offres sont une source de tensions avec un roulement orchestré quant à l'attribution des lots des appels d'offres. La temporalité de quatre ans entre chaque appel d'offres conduit à une réorganisation du marché avec des acteurs qui vont changer de lieu ou d'options de formation. Cependant, les passations de marchés sont des sources de tensions lorsqu'un acteur récupère le marché d'un de ses concurrents. Les divergences entre ces organismes de formation rendent ainsi complexe la création de groupements.

« Au début, les Ceméa l'ont mal pris. Nous, on est passé pour les méchants, le système fait qu'il y a de la concurrence. Ils ont gagné en Midi-Pyrénées, ils ont pris

des choses à LEC, il y a eu un jeu... Pour les prochaines fois, c'est comment on peut se mettre d'accord et essayer de s'arranger et de faire des choses ensemble. »
(RespForma-asso-Toulouse-8)

Ensuite, l'université *impulse des tentatives de coopération*. Les enjeux autour de l'universitarisation de la formation d'animateur sont effectivement présents sur le marché toulousain. Les formations en travail social connaissent déjà cette réorganisation avec l'établissement de conventions entre les organismes de formation et l'université.

« Ils devraient être inquiets [...] Il y a des restructurations. Déjà, ça a commencé par les diplômés du travail social, ils sont rentrés en ECTS, ils sont en convention avec l'université bientôt ça sera obligatoire et ça va suivre dans l'animation et ça ils ne veulent pas l'entendre. »
(EC-Univ-Toulouse-13)

Cependant, la dimension financière nécessaire à la construction de ces doubles diplômes n'entre pas dans la stratégie à court terme des acteurs privés. Les doubles formations nécessitent la construction d'un équilibre économique. Pour le moment, les acteurs privés ne construisent pas une stratégie autour des doubles diplômes. À cet égard, la construction de doubles formations n'est pas suffisamment rentable pour les acteurs privés.

« Mettre une double certification [...] Le problème c'est que les fédérations ne veulent pas parce que les diplômés, ça leur fait de l'argent et là, il faudrait qu'ils paient. »
(EC-Univ-Toulouse-13)

L'université offre un Master dans lequel certains salariés des différents acteurs du marché interviennent. Cette formation vise à former des responsables de structure en apportant une démarche de recherche. Ce faisant, la formation est complémentaire à celles proposées par les acteurs privés. En ce sens, l'université recherche une complémentarité en sollicitant les acteurs JEP. Cependant, la complémentarité de ce diplôme ne suffit pas à instaurer une coopération effective dans le cadre d'un diplôme commun entre les acteurs JEP et l'université. Les associations ne répondent pas toujours favorablement aux sollicitations d'interventions. Elles sont toutefois conviées au bilan annuel du Master.

« Il n'y a pas beaucoup d'échanges avec l'université de Toulouse. Je suis invitée à la prochaine réunion de bilan du Master PEJ [...] L'université avait fait un peu des appels du pied aux membres du CRAJEP, mais en gros c'était pour avoir des intervenants pas chers. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Une fois encore la dimension économique organise le marché, limite les regroupements et les tentatives de collaborations. La recherche de rentabilité des acteurs privés, due à la pression économique, n'incite pas à l'établissement d'action gratuite. Chez les acteurs, « l'endométabolisme » (Lordon, 1994) se traduit par la contrainte de se positionner sur le marché en faisant

évoluer leur offre. De surcroît, ils sont contraints de coopérer dans le cadre des réponses aux appels d'offres – donnant des résultats plus que mitigés (e.g., le groupement Léo Lagrange et Cofrimi) – alors que des tensions fortes ne favorisent pas la collaboration.

« On a tous dit, vous êtes bien gentils, mais si c'est pour concurrencer nos propres diplômes Jeunesse et Sports en allant participer à vos trucs et en plus vous ne nous payez pas pour le faire bon, on ne va pas collaborer. Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Enfin, les acteurs instaurent des *lieux de coopération* afin de se rassembler et d'organiser le marché. La formalisation des partenariats peut s'avérer complexe dans certains cas. L'intérêt économique omniprésent sur le marché est une des sources principales de tensions entre les acteurs. Des partenariats installés durant une dizaine d'années peuvent être remis en question très rapidement. L'émergence de lieux de coopération a pour objectif d'initier et de pérenniser la collaboration entre les acteurs.

« On parle de collaborer et au dernier moment, ça ne se fait pas. Inforim, on est en groupement à Montpellier, mais là pour le dernier appel d'offres, ils nous ont dit : "c'est nul ce que vous faites, on ne part pas avec vous." Ça fait dix ans qu'on bosse ensemble... C'est leur intérêt d'abord. S'ils estiment qu'on n'est pas assez intéressants pour eux, ils nous laissent tomber. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ces lieux de coopérations ont pour objectif d'apporter une régulation du marché. Quatre sont identifiables, mais présentent un statut différent : (1) CRAJEP est en tête de réseaux associatifs ; (2) CORAFEP est intégré au CRAJEP ; (3) La Forma est une association (4) l'UROF est une union régionale des organismes de formation.

Tout d'abord, le *CRAJEP* rassemble toutes les associations du secteur jeunesse et éducation populaire. Le *CNAJEP* regroupe les *CRAJEP* des différentes régions françaises. Des échanges sont ainsi organisés à propos de la formation d'animateur et du monde de l'animation entre les offreurs, le ministère des Sports et le ministère de l'Éducation.

« Tous les organismes de formation qui sont au niveau du *CRAJEP*, on est une vingtaine d'associations de jeunesse et d'éducation populaire qui adhérons aussi au *CNAJEP* qui est notre interlocuteur vis-à-vis du ministère... »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

La mission première du *CRAJEP* est d'organiser un argumentaire de négociation autour des formations afin d'établir un rapport de force avec le Conseil régional. De surcroît, le rassemblement des acteurs favorise des discussions collectives entre toutes les associations de la formation et la *DRJSCS*.

« Quand il y a besoin d'aller voir Jeunesse et Sports pour leur dire qu'ils déconnent parce que les listes d'experts ça ne marche pas, les jurys une fois par an c'est complètement nul là, on y va ensemble. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Le Conseil régional a organisé des discussions au sujet des appels d'offres. Cependant, ces échanges sont possibles durant la période suivant les appels d'offres et constitueraient un temps propice aux échanges entre les associations du CRAJEP et les commanditaires. Par ailleurs, durant la période des appels d'offres, les échanges sont hermétiques étant donné que le commanditaire pourrait influencer les réponses des acteurs. Ce n'est toutefois pas parce que tous les acteurs sont rassemblés sous la même tête de réseau qu'ils collaborent. Les interactions concurrentielles importantes entre les acteurs induisent des échanges nébuleux lors des rassemblements des organismes de formation. La communication entre les acteurs reflète les tensions du marché.

« Je trouve que le CRAJEP ne joue pas son rôle avec le côté formation et il ne se passe pas grand-chose de ce côté-là, c'est de la langue de bois alors qu'il y a des choses qui pourraient s'installer, tout le monde est sur la défensive, on ne sait jamais trop quoi dire. »
(RespForma-asso-Toulouse-8)

De surcroît, certaines interactions révèlent ces tensions comme les réponses collectives aux appels d'offres sur différents territoires. À titre d'exemple, Léo Lagrange et l'UFCV ont vraisemblablement des difficultés à travailler ensemble. L'UFCV soutient un positionnement particulièrement tributaire des orientations stratégiques de Léo Lagrange sur le marché de Montpellier alors qu'ils ne travaillent pas ensemble sur le marché toulousain.

« L'historique, les collaborations, ils s'en foutent, en plus on a encore un marché avec eux... Par contre, à Montpellier ils ne voulaient pas. Par contre, ils nous ont appelés pour Perpignan, on a besoin de vous, d'accord, on va répondre. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

En outre, la collaboration atteint assez rapidement ses limites lorsque les acteurs échangent sur le tarif des formations. Les acteurs ne se concertent pas directement pour harmoniser les prix auxquels ils souhaitent proposer les formations. C'est encore un point de tension et de concurrence de ce marché.

« On se doute bien qu'ils vont faire un prix correct sinon eux-mêmes ne vivront pas. C'est un peu spécial quoi ces périodes de marché pour la collaboration, ce n'est pas les meilleures, c'est la guerre. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Le CRAJEP incarne une instance de collaboration et de régulation du marché qui a un pouvoir d'action limité au positionnement des membres qui la composent. Cependant, son rôle principal quant au rassemblement des doléances des acteurs vise à la construction des échanges avec les

commanditaires d'appels d'offres (*e.g.*, le Conseil régional et Pôle emploi). Le CRAJEP constitue un interlocuteur privilégié pour que les associations puissent échanger avec la DRJSCS. Une commission restreinte du CRAJEP : la CORAFEP (Coopération Régionale des Associations de Formation de l'Éducation Populaire) a vu le jour en 2015 à l'initiative de plusieurs organismes – Ceméa, Francas, Instep-Léo Lagrange, Fédération Régionale des MJC et UFCV¹³³. Elle a pour objectif de réguler la concurrence à une échelle régionale et de partager les parts du marché de la formation. Par conséquent, les acteurs se sont organisés à travers cette commission pour se répartir des segments de marché de la formation d'animateur.

« Au sein du CRAJEP, il y avait une commission, même une association qui s'appelle la CORAFEP et on s'était un peu réparti le truc. En gros, les Francas, faisaient le *LTP*, nous *AS* et les Ceméa, *AC*. Et les MJC aussi l'*AC*, mais ils ont arrêté et du coup c'est un peu resté comme ça. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

L'entente favorise ainsi le positionnement des acteurs sur un segment du marché à travers une option et favorise la croissance. Cependant, ces accords tacites ne considèrent pas les autres opérateurs du marché, en particulier les acteurs allogènes. De surcroît, les Ceméa avaient quitté la région pour y revenir ensuite et se positionner sur un autre segment de marché. Le retour de cet acteur, avec un positionnement sur l'option *LTP*, brise les accords tacites établis entre les membres de la CORAFEP.

« Avec les Francas, ils ne vont pas venir nous chercher sur l'*AS* et nous on ne va pas les emmerder sur le *LTP* à Toulouse. C'est une entente pour être complémentaire et pour ne pas se gêner les uns les autres. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ensuite, *La Forma* représente une alternative au CRAJEP. Cette seconde instance rassemble tous les offreurs qui ne sont pas associatifs comme SGI, LA Conseils ou encore des lycées. Ces acteurs proviennent essentiellement des villes avoisinantes de Toulouse. L'implantation géographique de ces acteurs ne les place donc pas en concurrence directe avec ceux du marché toulousain. Par ailleurs, des acteurs associatifs y sont eux aussi présents, comme Cofrimi ou l'UFCV.

« Dans *La Forma*, on a SGI, MFR, COFRIMI, LA Conseils de Muret, François Marty Formation dans l'Aveyron et on a l'UFCV qui est rentré dans *La Forma*. C'est une autre plateforme que le CRAJEP et une plateforme *Forma*. On ne peut pas rentrer au CRAJEP, c'est pour les associations d'éducation populaire bien spécifiques. Nous, on est différents. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

La création de *La Forma* sous la forme associative représente une alternative construite autour de la réforme des diplômes DEJEPS grâce à laquelle les acteurs se sont regroupés pour initier

¹³³ <https://docplayer.fr/5548862-Un-eventail-de-metiers.html> Consulté le 21/07/2021 à 20 h 20

une réflexion collective sur l'ingénierie de formations, les certifications et les grilles de validation des diplômes. Depuis une dizaine d'années, les opérateurs continuent de se rassembler afin de travailler sur les diplômes. La dimension concurrentielle est plus faible qu'à Toulouse même, car les acteurs sont suffisamment éloignés géographiquement pour ne pas être en concurrence directe. La Forma s'attribue également les missions du CRAJEP (*e.g.*, produire de l'ingénierie de formation ; des outils d'évaluation ; harmoniser l'offre sur un territoire ; réguler l'offre ; être une force de proposition auprès de la DRJSCS et un interlocuteur auprès de la région pour tous les membres).

« On a monté il y a quelques années une association qui s'appelle La Forma qui regroupe cinq à six organismes de formation de la région. Au départ, la création doit avoir dix ans. Avec la réforme des diplômes, plusieurs organismes de formation, on a décidé de se regrouper en plateforme pour travailler ensemble. »
(DirAdj-entre-Toulouse-10)

Enfin, l'*UROF*, évoquée précédemment, est une union dans laquelle les acteurs collaborent sur des projets globaux (*e.g.*, questionnement de la DRJSCS sur les transformations du métier d'animateur, analyse du contenu des nouveaux diplômes). Cependant, lorsque les acteurs envisagent une collaboration plus poussée (*e.g.*, échange d'information sur leurs fonctionnements respectifs), les interactions s'inscrivent principalement dans un rapport de domination dans lequel les acteurs les plus importants organisent le marché.

« Au niveau de l'*UROF* on arrive à collaborer parce que ça reste sur des niveaux globaux, mais dès qu'il faut rentrer dans les détails, se faire confiance pour répondre ensemble et construire des choses, ce n'est pas possible. Soit on obéit, soit ils ne travaillent pas avec nous. Comme on est plus petits qu'eux, ils doivent considérer qu'on n'est pas intéressants. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les différentes instances qui favorisent la collaboration entre les acteurs témoignent ainsi des tensions concurrentielles du marché. Dès lors que les organismes de formation ne sont pas en concurrence directe, ils parviennent à travailler ensemble. Cependant, la collaboration atteint ses limites lorsque les acteurs proposent les mêmes diplômes sur le territoire.

Deuxièmement, certains acteurs **aboutissent à une coopération** qui étend leur offre. À ce titre, des personnes impulsent des dynamiques plutôt que les structures elles-mêmes. Quatre exemples illustrent la coopération entre les acteurs à travers : (1) l'organisation de co-formations, (2) la construction commune de réponses aux appels d'offres, (3) l'accompagnement des acteurs privés par l'université et (4) la création de partenariats entre des acteurs allogènes.

Tout d'abord, une *co-formation* est organisée entre LEC et SGI. Ces deux acteurs évoluent dans des villes différentes : Toulouse pour LEC et Castres pour SGI. Le premier marché est très

concurrentiel alors que le second est monopolistique. La structuration d'une formation organisée par deux offreurs se construit par une répartition entre les rôles d'organisateur et de partenaire. La particularité dans le fonctionnement de ces deux types acteurs est qu'à chaque nouvelle formation, les rôles s'échangent.

« Notre fonctionnement est très simple une année sur deux, l'organisateur c'est l'un et le partenaire c'est l'autre, je suis responsable de cette formation et LEC est partenaire et la session d'après c'est l'inverse. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

Les deux organismes de formation construisent donc une relation horizontale. Les décisions sont prises de façon bilatérale malgré les différences de fonctionnement des acteurs. Par voie de conséquence, cette démarche est novatrice sur ce marché concurrentiel où les opérateurs éprouvent des difficultés à collaborer. Les acteurs se renforcent à travers leur collaboration.

« Le partenariat, c'est : on monte les ingénieries ensemble, on choisit l'équipe de formateurs ensemble, on partage l'animation, on conduit les certifications. C'est assez inédit de faire ça ensemble, de se soutenir, faire confiance parce que vous vous doutez bien on est deux organismes de formation différents. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

Le positionnement de LEC est avant tout de former ses salariés en interne. Ainsi, SGI n'entre pas directement en concurrence avec LEC. Les intérêts apparaissent donc partagés pour les deux acteurs : SGI se positionne sur un nouveau marché à travers un partenariat et LEC bénéficie d'une ingénierie de formation structurée depuis des années et construit son dispositif de formation de façon endogamique avec la formation de ses propres salariés.

« C'est une belle aventure même si on a beaucoup donné, ce sont des gens loyaux, désintéressés et on partage tout, les charges et les produits. »

(DirAdj-entre-Toulouse-10)

En outre, certains acteurs perçoivent parfois la *construction commune de réponse aux appels d'offres* comme bénéfique, c'est le cas pour LEC et l'UFCV. La dynamique de collaboration que cherchent à impulser ces deux acteurs facilite les réponses conjointes aux appels d'offres.

« LEC est beaucoup plus ouvert, comme c'est un peu des pestiférés comme c'était des dissidents, ils sont plutôt hyper ouverts sur la collaboration et ça se passe très bien. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Les acteurs ont effectivement des intérêts communs à collaborer. Par ailleurs, ils n'ont pas d'injonctions à ne pas collaborer – contrairement à LEC et Campus Léo Lagrange qui ont un certain passif. La concurrence directe entre ces deux acteurs est faible étant donné qu'ils ne proposent pas les mêmes options de formation.

« Sur la formation, ils n'ont pas beaucoup d'enjeux, ils veulent en faire, mais pas beaucoup. Ils n'ont pas de velléité d'écraser tout le monde comme Léo Lagrange.

Ils font leur truc dans leur coin, ça leur correspond parce qu'eux embauchent beaucoup de gens donc une formation ça va. »
(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ensuite, *l'accompagnement des acteurs privés par l'université* caractérise ce marché. Les protagonistes de l'université accompagnent certains organismes de formation (e.g., LEC) dans leur structuration. À cet égard, LEC a sollicité l'université afin de bénéficier d'un accompagnement sur la formalisation des formations. Cependant, Léo Lagrange s'est également tourné vers l'université qui a posé ses conditions d'accompagnement afin de ne pas attiser la concurrence sur le marché.

« Campus Léo Lagrange quand ils m'ont demandé de venir, je leur ai dit, que je vous préviens, je travaille aussi avec LEC et ils m'ont demandé de les aider à formaliser leurs formations si vous me demandez ça, je ne le ferai pas. »
(EC-Univ-Toulouse-13)

Enfin, un partenariat est organisé entre des *acteurs allogènes*, le CREPS et Toulouse *Business School* (TBS). Bien qu'ils ne se positionnent pas directement sur la formation d'animateur, dans une logique de concurrence, ils ouvrent un axe de création de partenariat entre les formations JEP et les formations du supérieur. Les doubles formations restent une ouverture importante, et encore inexploitée, sur ce marché.

« Je pense que des choses peuvent se développer avec l'université, le CREPS a commencé à travailler sur ces échanges. Le DESJEPS est couplé avec l'école de commerce TBS, vous pouvez faire un double profil. »
(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Le partenariat invite au parallèle avec la formation d'animateur *stricto sensu*. Les acteurs de ce marché ne sont pas encore en mesure de proposer de doubles diplômes. La construction de cette formation par le CREPS et TBS mène à une transition avec les pistes non exploitées des opérateurs du marché toulousain.

Troisièmement, **certaines pistes restent inexplorées**, bien que des acteurs les envisagent. Des organismes de formation soulignent une réticence à travailler avec l'université. Toutefois, la création des doubles diplômes est une piste de croissance envisagée par certains. Les formations actuelles de l'université peuvent être en concurrence avec les diplômes JEP. Cependant, les acteurs privés ont un intérêt stratégique à se positionner sur ces formations. En étant les premiers à offrir un double diplôme, ils pourraient bénéficier d'un atout concurrentiel sur les autres acteurs et les distancer avec une offre originale.

« Je trouve qu'il y a un enjeu de faire des doubles qualifications avec l'université, de pouvoir faire de doubles cursus. Nous, à Toulouse, il y a une Licence *animation*

et un Master PEJ de EC-Univ-Toulouse-13 et à mon sens, il y a des passerelles à créer. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Une autre piste de création de partenariat se situe au niveau du CREPS et des acteurs des formations JEP. D'ailleurs, certains opérateurs établissent déjà des partenariats. En outre, le CREPS cherche à se positionner en complémentarité des partenariats déjà institués. Néanmoins, des acteurs considèrent des perspectives de partenariat comme des opportunités de croissance.

« Les liens on les crée comme ça et sur les projets à développer. Le DEJEPS, LEC et SGI en font un ensemble, les Francas forment beaucoup de personnes en interne et nous, on pourrait le porter avec une entité partenaire, pas que le CREPS, mais on n'y est pas encore. »

(Coordo-CREPS-Toulouse-4)

Ces trois axes apportent une nuance dans le rapport concurrentiel que les acteurs génèrent sur le marché. Cependant, la dimension concurrentielle est importante et elle conditionne les acteurs à s'inscrire dans une logique individuelle qui rend la coopération complexe.

Cette partie a illustré les différentes interactions entre les acteurs, en pointant les rapports de concurrence et de coopération dans une moindre mesure sur le territoire, caractérisant le marché toulousain. La partie suivante pointe des spécificités de distinction de l'offre sur ce marché afin d'appréhender la contribution de ces interactions à la construction de l'offre de formation.

3.3.3 Les huit spécificités d'organisation d'une offre classique dans un marché concurrentiel

Une concurrence brutale entre les offreurs caractérise le marché toulousain de la formation d'animateur professionnel. Le fonctionnement est principalement atomisé, c'est-à-dire que les acteurs cherchent pour la plupart à travailler seuls. Cependant, les interactions révèlent plusieurs cas de coopération. La réalisation des entretiens semi-directifs, qui représente la source essentielle des données empiriques, a eu lieu au moment des réponses du Conseil régional par rapport à l'attribution des marchés à la suite des appels d'offres concernant les formations. Le contexte des entretiens conditionne donc le recueil des données axé sur ce pan du marché. Par conséquent, huit spécificités qualifient l'organisation de l'offre : (1) la position politique des acteurs, (2) les appels d'offres, (3) les formations de « niche », (4) le prix, (5) les formations internes, (6) la croissance massive des acteurs, (7) l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et (8) la disparité territoriale.

Premièrement, le **positionnement politique** fédère les acteurs afin d'établir un dialogue avec différentes instances de l'État. Toutefois, les opérateurs collaborent difficilement dans l'organisation des formations, mais ils se rassemblent tout de même pour dialoguer avec les commanditaires de marchés – le plus souvent, le Conseil régional ou Pôle emploi – ou pour échanger avec la DRJSCS.

« On a des liens de partenariat parfois et on essaie de faire front commun par rapport aux services de l'État, faire en sorte qu'on ait un langage commun par rapport aux services de l'État. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Deuxièmement, les **appels d'offres** ambitionnent une régulation de l'offre sur le territoire. Cet outil de gestion mobilisé par l'action publique vise à répartir les financements des formations entre les différents acteurs. Par ailleurs, ces derniers sont contraints à adopter une approche concurrentielle. L'enjeu économique que représentent ces appels d'offres pour les acteurs est important, car il est une garantie de pouvoir ouvrir des formations. L'injonction économique conduit ainsi les stratégies, souvent agressives, des organismes de formation. Toutefois, dans ce contexte concurrentiel, les acteurs collaborent pour augmenter la probabilité de remporter l'appel d'offres.

« Économiquement, c'est la guerre. Quand il y a les marchés qui tombent, c'est un gros stress, pour avoir la bonne stratégie, faire les bonnes alliances, les bons dossiers, le bon prix. »

(RespRég-asso-Toulouse-12)

Ces appels d'offres, qui organisent le marché, sont une source importante de concurrence entre les acteurs. Cependant, le CRAJEP constitue la « tête de réseau » qui vise à fédérer les associations proposant des formations d'animateur, mission qu'il peine à remplir. Son rôle d'organisateur de la concurrence, à travers la commission restreinte du CORAFEP, n'apporte pas une répartition homogène de l'offre entre tous les acteurs. Un nombre croissant d'acteurs allogènes n'adhère pas au CRAJEP et, de fait, encore moins au CORAFEP. L'influence régulatrice de cette association régionale se retrouve alors limitée.

« Le CRAJEP pourrait avoir une importance... Ils n'arrivent pas à jouer leur rôle de mutualisation, de on fédère... Parce que ce qui nous tue, c'est les appels à projets de la Région... »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Ce mode de régulation du marché par les politiques publiques favorise l'émergence d'acteurs allogènes. La croissance du nombre d'organismes de formation accroît la concurrence entre les acteurs. Une perspective mercantile des formations prédomine dans les stratégies de construction de l'offre.

« Il y a plein de petits organismes de formation qui se forment et qui commencent à monter comme des champignons et qui arrivent avec un vrai déploiement stratégique où nous, on est mauvais, les fédérations d'éducation populaire, et ça va être problématique. »

(RespForma-asso-Toulouse-8)

Troisièmement, le positionnement des acteurs sur des **marchés de « niche »** assure le maintien d'une offre. Les acteurs aborigènes s'étaient rassemblés pour organiser le marché à travers la CORAFEP. Désormais, leur stratégie est interrogée. Cependant, la plupart des opérateurs conservent la spécialité dans laquelle elle s'était positionnée et n'entre pas en concurrence sur les autres segments de marché. À titre d'illustration, les Francas continuent de proposer l'option *LTP* et l'UFCV, l'option *AS*. Cependant, les acteurs allogènes se positionnent sur des segments de niche. C'est le cas du GNT qui propose un *BPJEPS AS* avec une visée insertion ou du CREPS qui a pour objectif de former des directeurs de structures sportives en offrant un *DESJEPS*. Cette entrée originale représente l'élément déterminant du *packaging*. Les acteurs aborigènes proposent des formations complémentaires aux diplômes qu'ils proposent. Ainsi, aucun diplôme ne sanctionne les formations, mais les animateurs – le plus souvent salariés – se forment sur des sujets complémentaires à leurs activités.

« Ensuite à côté de ça, on a de la formation continue. Avec nos employeurs on monte des projets de formation continue suivant des thématiques et des besoins repérés pas les employeurs : trois jours sur la gestion des conflits, la parentalité, deux jours sur la laïcité dans les structures d'accueil. »

(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Quatrièmement, le **prix des formations** est un atout concurrentiel. En d'autres termes, le prix est une variable de (dé)régulation du marché. C'est particulièrement le cas lorsque le marché est organisé à travers des appels d'offres. Visiblement, les acteurs ne se concertent pas, ou peu, lors du choix des prix, ce qui peut engendrer des différentiels importants en réponse aux appels d'offres. Ce fut notamment le cas de Léo Lagrange qui proposait des formations à 8,50 €/h/stagiaire tandis que l'UFCV les proposait à 12,50 €/h/stagiaire. Les deux acteurs ont effectivement obtenu des bons de commande de la part du Conseil régional pour les formations. À ce titre, les acteurs utilisent le prix comme atout concurrentiel.

Cinquièmement, certains offreurs proposent des **formations internes** pour leurs salariés. La présence importante de certains acteurs endogènes – sur les marchés publics de l'animation enfance jeunesse – les conduit à organiser des formations pour leurs animateurs pour répondre aux délégations de services publics. C'est particulièrement le cas pour LEC Grand Sud qui a créé une entité séparée de l'association : LEC Formation. De même pour Léo Lagrange qui a

quant à lui sept instituts de formation : Instep Occitanie, Instep Île-de-France, Campus Léo Lagrange, A2F, MPS Formation, PREFACE et IFRA.

Sixièmement, la **croissance massive des acteurs** sur le territoire entraîne une recomposition de l'approche de formation sur le marché. Les organismes de formation qui ont les moyens de proposer un nombre important de diplômes salarient des formateurs permanents qui ont une activité exclusive de formation.

« On est passé dans un système assez libéral pour les formations et il y a de la concurrence, de la productivité. Vous avez des organismes de formation qui ont jusqu'à dix formations à suivre. Les formateurs ont : de 9 h à 11 h tel groupe, de 11 h à midi un groupe d'un autre BPJEPS. »
(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Cependant, si cette stratégie fonctionne à l'échelle individuelle des acteurs, elle n'est toutefois pas viable collectivement pour tous les organismes de formation sur le marché. Les acteurs les plus modestes sont les plus négativement influencés par cette stratégie et ne sont pas en mesure de trouver un nombre suffisant de participants, ce qui les contraint à ne pas ouvrir de formations. La perte économique est dramatique pour eux et les conduit parfois en liquidation judiciaire. Cette stratégie a donc un effet régulateur sur le marché dans la mesure où elle restreint le nombre d'acteurs. Les acteurs dominants ou les acteurs émergents embauchent les protagonistes des offreurs qui arrêtent leur activité de formation.

« Il n'y aura pas de candidats pour tous les organismes de formation, ça, c'est clair. On a déjà vu des organismes de formation en liquidation judiciaire. Pas tellement par manque de candidat, surtout pour des problèmes de gestion. On en voit qui nous proposent des habilitations et qui n'ouvrent pas faute d'avoir assez de candidats. »
(CEPJ-DRJSCS-Toulouse-3)

Septièmement, cette **entrée de nouveaux acteurs** sur le marché participe à la recomposition de l'offre. Une certaine porosité des formations du sport avec celles du travail social, ainsi que la croissance de la perspective marchande des formations, provoquent l'entrée d'acteurs allogènes sur le marché. Cependant, ces opérateurs sont complémentaires et contribuent à la diversification des formations. Par ailleurs, ils concourent également à l'accroissement de la concurrence sur le marché.

« Il y a plusieurs petits organismes de formation qui se développent sur les territoires et qui ne viennent pas du tout de l'éducation populaire et qui viennent former sur de l'animation professionnelle. Et ça, il faut faire attention parce qu'il y a de la marchandisation dans ce secteur. Qui a vu le filon ? Le privé... »
(RespForma-asso-Toulouse-8)

L'émergence de ces acteurs allogènes est une source de tension sur le marché. Les acteurs endogènes cherchent à former les animateurs qu'ils vont embaucher ensuite. Cependant,

l'évolution de l'offre de formation mène à la construction d'un marché. De nouveaux acteurs s'y positionnent et prennent part à la mutation des diplômes. Les acteurs endogènes qui sont ancrés sur le territoire considèrent ces acteurs sans pour autant leur donner une importance particulière et les estiment égaux à d'autres concurrents avec des atouts différents.

« Aujourd'hui, on a des privés marchands dans notre secteur, on a des boîtes qui vendent du BPJEPS, c'est comme ça. Ça pose problème oui et non, c'est un marché qui est concurrentiel. Après, c'est soit des gens qui n'ont pas forcément une référence à un projet d'éducation populaire ou la référence, c'est du commerce, mais en même temps c'est comme ça. »
(DélégNat-RespRég-asso-Toulouse-5)

Huitièmement, une **disparité territoriale** est à considérer dans l'analyse de l'organisation des formations. À Toulouse, la concurrence est forte alors que les marchés voisins sont organisés par un acteur qui a le monopole dans d'autres villes comme Castres, où SGI est isolé ; ou encore à Figeac, où l'IUT est esseulé dans la ville. Par ailleurs, le passage aux grandes régions ouvre des possibilités de déploiement régional. Par exemple, le CREPS de Toulouse envisage un partenariat avec un acteur de Narbonne afin de proposer un DEJEPS *DPTR*. Le redécoupage des régions amène les acteurs à repenser leur stratégie dans un rayonnement plus large. C'est le cas des Ceméa qui font un retour sur le marché toulousain, leur siège montpelliérain ayant remporté un appel d'offres à Toulouse. La stratégie économique gagne en ampleur territoriale. En effet, « pour l'instant, le passage aux grandes régions a modifié les aspects financés » (Coordo-CREPS-Toulouse-4).

Le marché toulousain de la formation d'animateur professionnel souligne une structuration concurrentielle des acteurs. Une logique de marché construit les interactions avec une difficulté des offreurs à coopérer dans l'organisation des formations. Cependant, les acteurs travaillent ensemble lorsqu'ils ne sont pas en concurrence directe, comme la mutualisation des réponses aux appels d'offres entre des acteurs qui proposent des options différentes ou se positionnent sur des territoires différents. L'émergence d'acteurs allogènes accroît par ailleurs la concurrence sur le marché et perturbe le fonctionnement des acteurs aborigènes. Les nombreuses tensions entre les opérateurs favorisent ainsi la concurrence qui est la règle du marché toulousain.

3.4 Conclusion : Un marché chaotique

Le marché toulousain est chaotique du fait de la désorganisation des acteurs sur son territoire. La situation concurrentielle identifiée entre les acteurs soutient l'atomisation des opérateurs locaux. Les offreurs affichent une réticence à travailler ensemble et s'isolent des autres

opérateurs, ce qui a pour conséquence de soutenir la désorganisation du marché. Trois axes illustrent l'analyse de ce marché : (1) les appels d'offres (2) les tentatives de regroupement avortées et (3) la DRJSCS qui se retire du marché.

Premièrement, les **appels d'offres** organisés par la Région Occitanie révèlent plusieurs tensions entre les acteurs. Les regroupements d'acteurs, impulsés par le commanditaire, accroissent la dynamique concurrentielle sur le marché. Par conséquent, les opérateurs se retrouvent en compétition entre groupements en plus d'être en concurrence les uns avec les autres. Le nombre considérable d'offres locaux qui adoptent une stratégie de développement interne est illustré par des trajectoires de domination du marché dans lesquelles s'inscrivent les Francas. Les tensions vigoureuses entre Léo Lagrange et LEC Grand Sud témoignent de la situation conflictuelle entre les opérateurs du territoire. À cette situation antagonique s'ajoutent des acteurs allogènes dans une trajectoire opportuniste. L'entrée du Groupement Nautique Toulousain ou du CREPS sur le marché renforce l'atmosphère concurrentielle. Le positionnement de la pluralité d'acteurs, accentué par l'entrée des offres allogènes sur les réponses aux appels d'offres, conduit à une croissance de la concurrence. Par conséquent, les acteurs se replient, amoindrissant ainsi les tentatives de coopérations et désorganisant davantage le marché.

Deuxièmement, de nombreuses **tentatives de regroupement avortées** témoignent de la situation conflictuelle du marché. À titre d'illustration, la CORAFEP (Coopération Régionale des Associations de Formation de l'Éducation Populaire) est l'exemple le plus significatif des tentatives avortées. L'instance interne au CRAJEP a initié une répartition des options de formation sur le territoire (*i.e.*, les Francas proposent le BPJEPS option *Loisirs Tous Publics* ; l'UFCV, l'option *Animation Sociale* et les Ceméa, l'option *Animation Culturelle*). Dans la mesure de cette répartition, les acteurs s'abstiennent d'élaborer un *packaging* sophistiqué. Cependant, l'entrée des acteurs allogènes et la sortie des Ceméa – suivi de leur retour avec un positionnement sur l'option *LTP* – ont rendu obsolètes les accords de répartition.

Aussi, des divergences interpersonnelles renforcent les tensions inter-actuelles. Les protagonistes sont donc principalement dans une logique de carrière au sein du même organisme de formation. Les personnes se connaissent au travers des jurys et des tentatives de partenariats. Par conséquent, les partenariats inconcluants construisent ou renforcent des tensions inhérentes aux acteurs et les antagonismes s'intensifient et s'illustrent par une certaine hostilité entre ces acteurs et les protagonistes.

Troisièmement, la **DRJSCS** opère un retrait dans la régulation du marché. L'augmentation du territoire d'intervention et la baisse du nombre d'agents sont effectives. La fusion entre l'entité de Toulouse et celle de Montpellier renforce le retrait des CEPJ qui ont des fonctionnements différents. L'entrée des acteurs allogènes est possible avec l'habilitation délivrée par la DRJSCS. Par conséquent, l'État soutient l'augmentation du nombre d'intermédiaires de la formation.

Pour conclure, le marché toulousain est chaotique dans son organisation. Les appels d'offres entraînent une ouverture du marché saisie par des acteurs allogènes. Des tensions inhérentes aux acteurs et aux protagonistes favorisent le repli des opérateurs. De fait, le marché témoigne d'une atomisation des acteurs.

4 Conclusion : Trois modes de régulation du marché de la formation

Les monographies de ces trois marchés locaux constituent trois cas comparables à travers une analyse plus globale de la structuration du marché de la formation d'animateur professionnel. Les marchés locaux analysés ont des dynamiques différentes. De manière générale – en considérant ces monographies comme des idéaux-types – les acteurs interagissent de façon différenciée sur les marchés analysés en s'organisant tantôt de façon formelle, tantôt de façon informelle. Le rapport concurrentiel est lui aussi appréhendé différemment selon les dynamiques marchés, dans la mesure où les dynamiques s'inscrivent davantage dans la coopération ou plutôt dans la concurrence. Cependant, ce ne sont pas des rapports binaires, la dimension concurrentielle et la dimension de coopération sont présentes dans tous les marchés qui sont organisés avec des dynamiques différentes.

Premièrement, les interactions formelles, organisées entre les acteurs, caractérisent le marché parisien. La dimension concurrentielle est équilibrée. Les offreurs se répartissent le marché à travers l'ARFA. Les tentatives d'entrée de nouveaux offreurs se multiplient ainsi sans pour autant réinterroger la légitimité des offreurs déjà inscrits dans ce marché saturé. De nombreux partenariats entre les acteurs publics et les universités se structurent afin de proposer des doubles diplômes.

Deuxièmement, à Grenoble, les offreurs initient des interactions informelles durant lesquelles ils organisent l'offre dans le marché. Les acteurs sont tous endogènes au monde de l'animation et ils organisent leur offre dans une dynamique concurrentielle relative. Effectivement, aucun opérateur ne cherche à dominer le marché en prenant le monopole. Les acteurs instaurent une entente tacite afin d'organiser le marché.

Troisièmement, Toulouse est un marché orchestré dans une dynamique concurrentielle. En d'autres termes, les offreurs ont tenté à maintes reprises d'organiser le marché. Cependant, une entrée de nouveaux offreurs perturbe le fonctionnement de ceux ancrés sur le marché et accroît la concurrence dans l'offre. Les opérateurs se croissent de façon plus ou moins importante au gré des appels d'offres. La réforme des régions accentue la concurrence avec des offreurs d'autres départements qui investissent le marché toulousain.

En vue d'approfondir l'analyse comparative de ces trois monographies, la partie suivante propose une nouvelle lecture de ces cas au prisme des cinq composantes qui ont construit l'analyse (*i.e.*, (1) bureaucratique, (2) économique, (3) politique, (4) demande et (5) offre). Une analyse plus globale mettra ainsi en exergue les tensions nationales et locales du marché de la formation d'animateur professionnel.

5 PARTIE

Un agencement différencié des composantes sur les trois marchés

« Il ne faut pas rêver, c'est un marché ! L'éducation populaire est dans un tel état qu'il est difficile de faire la fine bouche. Parfois dans quelques endroits, ça dépend des histoires et des territoires, on va faire des formations avec les Francas, on fait plusieurs BPJEPS avec eux. On intervient ensemble et on se partage souvent les temps de formation. On a de l'histoire là-dessus. On reste concurrent. »
(RespForma-asso-natio-50)

À ce stade, la recherche démontre, par les monographies, que les trois marchés s'organisent autour de régulations différenciées : une régulation externalisée à Paris, une autorégulation à Grenoble et une régulation chaotique à Toulouse. Cette partie a donc pour objectif de montrer que les modes de régulation résultent de l'agencement entre cinq composantes : (1) bureaucratique qui renvoie au rôle direct et indirect de l'État dans le marché de la formation (*e.g.*, les réformes des formations, les directives de la DRJSCS ou encore l'application de directives de l'Union européenne) ; (2) politique qui correspond aux références à l'éducation populaire chez les acteurs et dans les formations ; (3) économique qui concerne les ressources et les contraintes financières ; (4) demande qui renvoie aux clients et (5) offre qui englobe les acteurs et les protagonistes qui l'organisent.

Cette partie vise aussi à comparer les trois monographies. Comme le souligne Becker (2016, p. 31) la comparaison de cas similaires ne peut être qu'effective à la condition que les mêmes éléments soient présents dans tous les cas comparés (*i.e.*, les acteurs, les interactions et les conventions). Toutefois, la forme peut être différente. Concernant les monographies présentées précédemment, trois parties les structurent. Tout d'abord, le contexte présente le rôle de l'État

et la morphologie de la demande. Ensuite, l'analyse porte sur les différents types acteurs du marché à travers leur trajectoire, leur stratégie de positionnement sur le marché et les individus qui organisent les formations. Enfin, la dernière partie appréhende les interactions à partir des processus de concurrence et de coopération. La conclusion de chacune des monographies met en évidence les tendances des marchés. Cependant, lorsque les acteurs des différents marchés évoquent la concurrence et la coopération, leur interprétation représente un élément de comparaison. Par conséquent, ces trois parties permettent d'appréhender les cinq composantes du marché. À ce titre, Becker (2016, p. 43) rappelle que des aspects sont comparables parce qu'ils ont le même nom. Goffman (1961, cité par Becker *ibid.*) propose ainsi de choisir un trait qui définit la catégorie à étudier et de s'y tenir. Dans ce cas, la tendance principale des différents marchés constitue le « trait » majeur de l'analyse comparative. Par la suite, ce travail de comparaison constituera une tendance générale qui appréhendera l'organisation d'un marché autour de la professionnalisation de la formation d'animateur. Un des exemples de l'application de la perspective interactionniste est la recherche de Pierre François (2005) analyse le monde de la musique ancienne avec une approche socioéconomique à partir du marché de la musique ancienne. Dans son analyse François (2005) considère le comportement des acteurs sur un marché dans un contexte économique.

Pour analyser un marché dans l'approche interactionniste beckerienne (1988, 2016) remobilisée par François (2005) l'appareil analytique suppose de s'intéresser aux acteurs, aux interactions et aux conventions. L'analyse qui va suivre vise d'une part à croiser les résultats des trois cas précédents (*i.e.*, marché parisien à régulation externalisée, marché grenoblois autorégulé et marché toulousain à régulation chaotique) et d'autre part à les examiner à travers les cinq composantes du marché construites dans la grille d'analyse. En d'autres termes, afin de clarifier le cadre d'analyse, les composantes du marché (*i.e.*, bureaucratique, politique, économique, demande et offre) sont articulées avec la grille d'analyse (*i.e.*, acteurs, interaction et conventions). Par conséquent, cette dernière est à différencier des composantes d'un marché.

Les marchés sont structurés à travers les conventions que construisent les acteurs à l'échelle locale. Des éléments extérieurs conditionnent les conventions, comme les appels d'offres portés par les Conseils régionaux, les réformes nationales entraînant des ouvertures de marché ou encore le déclin du nombre de CEPJ qui accompagnent les acteurs de la formation. Par ailleurs, des interactions entre les acteurs participent également à la construction des marchés. Ainsi, des constructions de doubles diplômes – interministériels entre Sports et Enseignement supérieur,

de la Recherche et de l'Innovation (*e.g.*, DEJEPS et Licences ou encore DESJEPS et Masters) – structurent l'offre sur le marché parisien ; l'élaboration de co-formation entre des associations aménage le marché grenoblois ; l'accompagnement porté par l'université à certains acteurs étend l'offre du marché toulousain. Les interactions se traduisent ainsi par des dynamiques de concurrence et coopération. Le rapport concurrence / coopération est avéré dans les trois marchés locaux. Ce double rapport caractérise les interactions et les acteurs s'inscrivant à la fois dans des rapports de concurrence par une demande limitée en ce qui concerne les clients et dans un rapport de coopération qui améliore le positionnement sur le marché des acteurs influents. Les acteurs donnent une dynamique au marché tout en subissant des influences extérieures. À cet égard, les trois cas mettent en lumière que le rapport concurrence / coopération est déterminant dans l'influence de la tendance du marché.

Lorsque les acteurs s'inscrivent dans une dynamique à tendance coopératrice, le marché tend ainsi vers une autorégulation. C'est le cas du marché grenoblois où les offreurs sont en concurrence en raison du nombre limité de clients. Néanmoins, les opérateurs s'organisent entre eux afin qu'ils puissent tous trouver leur place sur le marché, alors que quand les acteurs sont dans une dynamique de concurrence, la régulation du marché est chaotique. C'est davantage le cas du marché toulousain où la dynamique générale témoigne de la concurrence entre les opérateurs. Les acteurs impulsent toutefois des tentatives de collaboration dans une logique de « non-agressions ». Par ailleurs, la création d'un acteur extrinsèque au marché (*i.e.*, l'ARFA) externalise le mode de régulation dans le cas parisien.

Les composantes apportent une attention particulière à l'émergence, à la structuration et au fonctionnement des marchés locaux. Néanmoins, une distinction est à apporter avec les analyses des systèmes locaux proposées par Borraz (1999, 2015a) pour analyser les actions locales dans le cadre de la lutte contre le SIDA ou par Loncle (2011) qui analyse la jeunesse au local. À ce titre, les éléments historiques sont particulièrement structurants dans les analyses locales. Ces recherches concernent davantage le pouvoir des acteurs locaux alors que ce travail analyse les marchés dans une perspective interactionniste (Becker, 1988). Dans cette partie, des éléments historiques sont présents. Toutefois, ces derniers ne constituent pas une part aussi importante que dans l'analyse des systèmes d'actions locaux. Le contexte historique est présent de façon inégale selon les territoires et ne peut ainsi pas constituer un axe d'analyse à part entière. Par conséquent, l'analyse porte sur les acteurs et écarte les systèmes d'actions locaux concernant l'animation. La partie sociohistorique quant à elle apporte un certain nombre d'éléments relatifs à l'émergence du marché. Par ailleurs, des éléments historiques sont pointés en particulier dans

la partie politique. En d'autres termes, l'approche sociologique des organisations n'est pas retenue au profit d'une socioéconomie interactionniste. Un agencement des composantes vise ainsi à représenter au mieux chaque mode de régulation de marché (*i.e.*, régulation externe, autorégulation et régulation chaotique). À titre d'illustration, le tableau suivant exemplifie les résultats analysés dans les différentes composantes pour chacun des marchés.

Tableau n° 13 : Composantes des marchés locaux

	Paris	Grenoble	Toulouse
Type de régulation	Régulation externalisée	Autorégulation	Régulation chaotique
Composantes			
Composante bureaucratique	Réduction du nombre de CEPJ	La DRJSCS quitte physiquement Grenoble, augmentation du territoire et réduction des CEPJ	La DRJSCS fusionne avec celle de Montpellier, augmentation du territoire et réduction des CEPJ
Composante politique	Qui est autolégitimé par les acteurs	Qui est porté par les protagonistes	Qui est autolégitimé par les acteurs en conflit avec les acteurs allogènes
Composante économique	Acteurs implantés	Acteurs en recomposition	Entrée de nouveaux acteurs
Composante demande	Appels d'offres, Pôle emploi et employeurs	Employeurs	Appels d'offres et Pôle emploi
Composante offre	Similaire	Améliorée	Similaire

Désormais, l'analyse va reprendre les composantes séparément et analyser la manière et l'intensité avec laquelle chacune se manifeste dans les trois monographies.

Premièrement, les pouvoirs publics sont au cœur de la **composante bureaucratique** et cadrent l'action en termes de domination rationnelle-légale (Weber, 1922) de l'État sur les acteurs de la formation. Elle éclaire à ce titre le rôle des pouvoirs publics dans l'organisation du travail du monde de l'animation, dans l'organisation de la place des acteurs sur le marché ou encore dans leur propre organisation.

À une échelle nationale et supra nationale (*i.e.*, Union européenne), d'autres acteurs influencent le marché en particulier par les directives qui visent le plus souvent à harmoniser les formations. Le gouvernement a ainsi une influence sur les différents marchés locaux avec les réformes de la formation professionnelle (2018), les révisions générales des politiques publiques (en particulier en 2007), la réforme des régions (2015) ou encore avec l'application du processus de Bologne dans les formations (1999).

À l'échelle locale, les acteurs publics qui interviennent sur le marché de la formation sont : (1) la DRJSCS, (2) les Conseils régionaux, (3) Pôle emploi et (4) la CAF. Ces acteurs exercent des rôles différents sur le marché.

D'abord, la DRJSCS a un rôle d'accompagnement et de contrôle exercé par les CEPJ. Ces derniers ont deux procédures à leur disposition : l'habilitation et le contrôle. Or, le nombre d'agents de l'État diminue alors que paradoxalement leur territoire d'intervention s'élargit (*e.g.*, effet de la transformation des régions). Ce remaniement qui influence leur travail auprès des acteurs du marché. À titre d'illustration, selon le sous-directeur de l'Éducation Populaire à la DJEPVA l'État aurait joué les rôles (a) de régulateur/contrôleur, (b) de prescripteur et (c) d'accompagnateur. Selon les moyens mis à disposition, les CEPJ occupent une ou plusieurs de ces missions. Actuellement, le contrôle des formations est délégué aux acteurs, la prescription est présente dans certains cas étudiés, mais a tendance à s'estomper avec le départ des CEPJ à la retraite et l'accompagnement s'essouffle également de manière générale.

Ensuite, les Conseils régionaux et Pôle emploi sont des financeurs. Ils organisent des appels d'offres qui produisent des effets contrastés selon les cas étudiés allant d'une dérégulation à une auto-organisation des acteurs.

Enfin, la CAF délivre des agréments qui conditionnent l'obtention d'une subvention. Par conséquent, les établissements socioculturels (*i.e.*, qui embauchent des animateurs) doivent jouer le jeu institutionnel en formant leur personnel. À titre d'exemple, lorsqu'une CAF exige des établissements que les directeurs soient diplômés d'un niveau Bac + 3, des entrées en formation sont à envisager.

Les mairies ne sont pas considérées comme participants à la régulation administrative du marché. Elles ne contribuent pas à produire des règlements. Elles jouent davantage un rôle de clientes puisqu'elles embauchent des animateurs. Dans l'analyse, les mairies ne sont pas considérées comme des régulateurs bureaucratiques du marché. Néanmoins, elles ont davantage une posture de clientes. Par conséquent, les composantes « demande » et « politique » viseront

à traiter le rôle de cet acteur. Ce dernier peut créer des établissements socioculturels ou embaucher des animateurs. Toutefois, il ne définit pas les procédures ou les règlements de l'animation, il n'exerce pas de contrainte légale, administrative ou procédurale sur le marché contrairement à l'Union européenne, l'État et les Régions.

L'État dans la composante bureaucratique se manifeste selon trois logiques d'intervention : (1) la régulation indirecte, qui constitue les démarches initiées par les pouvoirs publics et ayant une influence sur le marché de la formation ; (2) la régulation directe, qui vise à transformer le monde de l'animation ; (3) la sortie de l'État dans la régulation du marché et dans l'accompagnement des acteurs.

Tout d'abord, la *régulation indirecte* de l'État a une influence sur l'entrée des participants en formations professionnelles. Toutefois, des réformes visent à réguler la formation professionnelle. Par exemple, la restructuration des OPCA en OPCO redéfinit un des modes de financement des participants et conduit à une lecture opaque du soutien financier. Des directives publiques ont une influence sur l'entrée des animateurs en formation. Les CAF des différents départements sont ainsi une source de financement des centres sociaux (Lebon, 2014, p. 33). Pour financer les Centres Sociaux les CAF demandent en effet un niveau Bac + 3 aux directeurs. L'influence n'est pas directe dans la mesure où les établissements ont le choix de s'inscrire dans ces critères. De manière générale, ils ont tendance à le faire. Par ailleurs, la réalité du monde de l'animation met plutôt en lumière que les établissements d'animation socioculturelle suivent les directives des pouvoirs publics.

Par conséquent, la demande croît sur les DESJEPS. La réforme des régions votée en 2015 et appliquée en 2016 contribue également à une influence indirecte sur les marchés. L'agrandissement du territoire conduit à la suppression des DRJSCS en 2021 et deux nouvelles directions les remplacent avec des compétences spécifiques au sein de la nouvelle région : la DRAJES et la DREETS. De plus, depuis la RGPP de 2007, le nombre de CEPJ en activité diminue. En définitive, le territoire d'intervention des CEPJ, qui ont pour mission d'accompagner les acteurs de la formation s'agrandit alors que leurs effectifs diminuent. Les acteurs sont alors moins accompagnés, mais davantage surveillés et soumis à des contraintes administratives. Cette diminution des moyens humains semble illustrer un désengagement des pouvoirs publics dans l'accompagnement des acteurs sur le marché.

Ensuite, la *régulation directe* transforme le marché de la formation d'animateur. À ce titre, quatre réformes ont des effets directs sur le marché : (1) l'application du processus de Bologne aux formations d'animateur, (2) le recours croissant aux appels d'offres, (3) la création du Bac Pro *Animation* et (4) la gestion des habilitations des organismes de formation (*i.e.*, renouvellement de celles attribuées aux acteurs et accréditation des nouveaux acteurs).

En premier lieu, le processus de Bologne a deux effets sur les formations dans le supérieur : l'introduction du modèle LMD et l'organisation des formations par l'approche par compétences. Dans les trois cas étudiés, sa mise en œuvre a intensifié les interactions entre les acteurs du monde de l'animation. À titre d'exemple, sur le marché parisien l'approche par compétences a favorisé l'émergence de doubles cursus entre les diplômes JEP et les diplômes universitaires (*e.g.*, DEJEPS et Licence *sciences de l'éducation et de la formation*). À Grenoble, des formations sont organisées avec un lycée (*e.g.*, BAPAAT et Bac Pro SPVL), alors qu'à Toulouse, des acteurs allogènes du secteur sportif ont massivement investi le marché et s'allient avec une école de commerce pour proposer une double qualification. La réforme des diplômes est bien la même pour ces trois marchés, mais elle n'engendre pas les mêmes interprétations et adaptations sur les territoires.

En deuxième lieu, la mobilisation de cet **outil de régulation** des marchés par les pouvoirs publics participe à une recomposition des interactions entre les acteurs sur au moins deux des trois cas analysés. En effet, les acteurs parisiens se sont regroupés au sein de l'ARFA pour répondre collectivement aux appels d'offres, tandis qu'à Toulouse, les groupements sont organisés entre deux ou trois acteurs. Sur le marché toulousain, les regroupements d'acteurs sont en concurrence les uns avec les autres contrairement à Paris, où ils coopèrent. Enfin, les acteurs grenoblois n'ont pas mentionné de stratégie de regroupement en vue de répondre aux appels d'offres. Sur ce marché, ce dispositif représente une part moins importante du volume de participants qu'à Paris et Toulouse.

En troisième lieu, le **Bac Pro Animation enfance et personnes âgées** vient compléter la filière de diplômes portée par les acteurs publics. L'arrêté du 22 juillet 2019 formalise ce diplôme¹³⁴. Des animateurs pourront ainsi commencer une formation en sortant de troisième contrairement aux diplômes JEP qui sont ouverts aux participants majeurs. Néanmoins, le nouveau Bac Pro

¹³⁴<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038961739/#:~:text=Le%20baccalaur%C3%A9at%20professionnel%20animation%202D%20enfance,%C3%A2g%C3%A9es%20en%20perte%20d'autonomie> Consulté le 30/01/2022

entre en concurrence indirecte avec le CPJEPS et le BPJEPS, car les participants sont plus jeunes et en formation initiale. Ce diplôme vise principalement à former des animateurs qui travailleront avec des enfants et des personnes âgées. La création d'un Bac Pro participe à la légitimation du monde de l'animation pour certains acteurs tout en soulevant des questions sur les passerelles imaginées entre la filière JEP et le Bac Pro. L'enjeu majeur du BPJEPS réside dans l'autorisation à diriger des accueils collectifs de mineurs. Néanmoins, une interrogation autour du niveau de qualification témoigne de la différence de niveau entre la filière du ministère de l'Éducation et celle du ministère des Sports. En d'autres termes, les débouchés imaginés pour les animateurs diplômés d'un Bac Pro sont plus proches de celles du CPJEPS que de celles du BPJEPS qui est également de niveau 4 (Bac). À ce stade, les effets du Bac Pro ne sont pas encore perceptibles sur le marché de la formation, car ce diplôme est encore à un stade d'expérimentation. La notoriété du BPJEPS est importante auprès des acteurs de l'animation pour que le Bac Pro bouscule le marché en profondeur. Ce diplôme représente le segment le plus important du marché et de nombreux acteurs s'y positionnent ou cherchent à s'y positionner en demandant une habilitation à la DRJSCS.

En quatrième lieu, les **procédures d'habilitation** et de réhabilitation participent à la régulation du nombre d'acteurs sur le marché. À cet égard, les DRJSCS délivrent les habilitations après l'étude des dossiers par des CEPJ et après validation des inspecteurs pour une durée de cinq ans. L'État est ainsi en mesure de contrôler le nombre d'acteurs sur le marché. Cependant, au moment de la reconduction, le retrait est complexe, voire impossible. Compte tenu des conséquences de la perte d'une habilitation sur leur fonctionnement, certains acteurs saisissent le tribunal administratif et la jurisprudence. Ces derniers favorisent le maintien de leur activité économique.

Par conséquent, le rôle des CEPJ est de conduire les acteurs à respecter les exigences de la DRJSCS au niveau de leurs formations. Le contrôle augmente alors que les moyens de pression sont assez restreints. Dans les trois monographies, les CEPJ et les inspecteurs rencontrés ont témoigné de leurs difficultés à réguler le marché à travers les habilitations. La complexité des démarches pour retirer les habilitations ne favorise pas la régulation du nombre d'acteurs sur le marché. Par ailleurs, la croissance du volume d'organismes de formation n'est pas corrélée à une augmentation des participants. C'est donc « l'endométabolisme » (Lordon, 1993) qui régule les marchés. Lordon (1993, p. 504) le définit comme étant « le processus par lequel le

fonctionnement de la structure altère la structure. Le simple fait qu'une structure soit, que son existence "se déroule", peut être motif suffisant à son altération ».

Enfin, la *sortie de l'État de la régulation et de l'accompagnement* des acteurs de la formation est généralisée dans les trois cas. La réforme des régions a influencé l'organisation des DRJSCS de façon différenciée sur les trois territoires étudiés. Tout d'abord, le cas du marché toulousain illustre une fusion de deux DRJSCS, celle située à Toulouse et celle située à Montpellier. Ainsi, un certain nombre de disparités à la fois dans leur fonctionnement et dans leur positionnement idéologique ont dû être uniformisées. Une répartition des compétences a lieu entre les inspecteurs des deux anciennes DRJSCS. À titre d'exemple, les jurys de validation des formations se déroulent en alternance – annuelle ou semi-annuelle selon les années – entre Toulouse et Montpellier. Ensuite, le cas de Grenoble démontre un retrait de l'État dans une dimension physique. En effet, jusqu'en 1992, la DRJSCS avait une localisation physique à Grenoble. À cet égard, les rapports étaient beaucoup plus spontanés entre les CEPJ et les acteurs de la formation. Enfin à Paris, la DRJSCS est toujours en place avec la même dynamique de réduction d'agents. Toutefois, la Région n'a pas subi ni de fusion, ni délocalisation.

Au sein du marché de la formation, les CEPJ sont des acteurs centraux de la régulation du marché puisqu'ils jouent trois rôles principaux : (1) la régulation et le contrôle, (2) la prescription et (3) l'accompagnement. Ils veillent à l'ouverture des formations et à leur évaluation. Ils jouent également un rôle de prescripteur en explicitant les attendus des formations. L'accompagnement se traduit par des visites régulières des acteurs. Cependant, la RGPP (2007) et la réforme des régions (2015) ont conduit à une diminution de leur présence sur le territoire et par conséquent à l'affaiblissement de leur rôle dans la régulation du marché. Le retrait de l'État est ainsi visible sur chacun des territoires avec notamment les départs à la retraite non remplacés des CEPJ.

Finalement, la diminution des effectifs des agents qui composent les CEPJ témoigne du retrait de l'État de la formation d'animateur. À ce titre, les réformes successives perturbent le fonctionnement ordinaire des services. Ces dernières années ont été particulièrement (re)structurantes pour le monde de l'animation au niveau administratif avec les réformes des diplômes (2001, 2006, 2020), la réforme de la formation professionnelle (2018) et la fusion des régions (2015). Dans tous ces cas, l'État a mobilisé les CEPJ afin d'appliquer les décisions nationales. Ces derniers ont géré simultanément une réforme territoriale, une réforme des diplômes, une

réforme de la formation professionnelle alors même que le changement de statut de la fonction publique réorganise leurs missions. La tendance vers laquelle évoluent les CEPJ est à la récession et les moyens humains sont en baisse. L'accompagnement des organismes de formation devient ainsi plus compliqué et contribue au processus de désinstitutionnalisation. Par conséquent, les CEPJ rencontrés soulignent que la diminution du nombre d'agents et l'augmentation du territoire d'intervention les conduisent à choisir les urgences, car ils ne pourront pas répondre à toutes les sollicitations.

Le nombre d'acteurs sur le marché est en croissance. Les enjeux économiques sont prédominants et soulignés par un besoin de rentabilité. Néanmoins, malgré ces tensions, certains organismes de formation cherchent à conserver une forme d'engagement politique à travers les diplômes. Les acteurs de l'éducation populaire ont initié les premières formations. Les acteurs aborigènes (*e.g.*, mouvements d'éducation populaire) promeuvent ainsi une forme d'héritage idéologique par la transmission de certaines « valeurs d'éducation populaire » dans leurs formations.

Deuxièmement, la **composante politique** des formations fait principalement référence aux organismes de formation. Ils se réfèrent à « des valeurs », « une idéologie » ou encore à « l'éducation populaire » dans leurs formations qui renvoient à celles identifiées par Maurel (2010, p. 2) : la conscientisation, l'émancipation, l'augmentation du pouvoir d'agir et la transformation sociale et politique. Afin de regrouper ces différentes réalités, le terme « politique » est retenu de manière à les comparer. De surcroît, le positionnement politique est un atout concurrentiel sur le marché. Il est particulièrement présent chez les acteurs endogènes (*e.g.*, mouvements d'éducation populaire) alors que chez les acteurs allogènes (*e.g.*, entreprise, associations sportives) il se manifeste moins intensément. Certains protagonistes de la formation assument une posture militante qui a un poids sur le positionnement des acteurs et *in fine* sur le marché. Les trois monographies mettent en évidence que l'émergence des marchés est orientée à trois niveaux : (1) le contexte politico-historique, (2) les acteurs et les individus, et (3) leurs interactions.

Tout d'abord, le *contexte politico-historique* des trois cas indique que le contexte politique oriente l'émergence des marchés. En effet, les principes qui régissent la gouvernance locale méritent d'être abordés. L'influence de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et les années 1970 marque les politiques municipales

sur les trois territoires. Ce courant politique est favorable à l'essor de l'animation ce qui est moins le cas dans les partis de droite et crée des tensions à l'échelle locale. Les dynamiques politiques établies durant ces années favorisent donc un ancrage des fédérations historiques d'éducation populaire qui ont participé à la structuration du monde de l'animation. Dans les trois cas, les politiques locales contribuent au développement des équipements socioculturels (*e.g.*, les MJC). Les alternances politiques depuis les années 1970 ont eu pour effet d'inscrire l'animation au cœur des politiques publiques locales ou de la placer au second plan. Les pouvoirs publics induisent le besoin en animateurs et orientent leurs formations.

À cet égard, la gouvernance de Paris entre 1944 et 1977 par un conseil municipal (Nivet, 1994), et l'ampleur de la ville favorise la croissance de l'animation. À Grenoble, la politique locale connaît une alternance entre les travailleurs (SFIO) et les gaullistes jusqu'à l'arrivée des écologistes, en 2014. Les changements de politique ont des effets sur l'animation. À titre d'exemple, entre 1965 et 1983, Hubert Dubedout, maire socialiste, soutient activement à la structuration de l'animation dans la ville en impulsant le DUT Carrières Sociales et par l'ouverture de plusieurs établissements socioculturels. Dans une dynamique similaire, un parti ouvrier de gauche (SFIO) a dirigé la mairie de Toulouse jusqu'au début des années 1970, puis ce fut un maire de centre droit, pour enfin laisser place à la droite malgré un mandat PS. En 2001, Douste Blazy (UDF) fait de l'animation un argument de campagne avec le slogan « une école, un Clae¹³⁵ »¹³⁶.

Dans ces trois cas, les changements politiques influencent directement l'offre d'activité d'animation (*i.e.*, croissance du nombre d'établissements) et par déclinaison l'augmentation du nombre de formations. Cependant, la « gauche » considère davantage l'animation comme relevant d'une émancipation des individus et dans l'initiation d'actions politiques alors que, la « droite » vise plutôt à organiser les accueils périscolaires. L'opposition se manifeste ainsi entre une approche militante et entre une approche technicienne qui se traduit dans l'organisation des acteurs de la formation sur les différents territoires. Par conséquent, l'orientation des politiques locales affecte les acteurs et des protagonistes de la formation.

Ensuite, la recherche met en évidence que le positionnement politique *des acteurs et des personnes* rencontrées est fortement lié et varie selon les territoires.

¹³⁵ Centres de Loisirs Associés à l'École

¹³⁶ <https://www.ladepeche.fr/article/2007/12/04/398997-une-ecole-un-clae-mission-accomplie.html> Consulté le 27/07/2021 à 13 h

Dans le cas de la monographie parisienne, les acteurs ont principalement souligné leur ancienneté dans la formation. Les acteurs sont ancrés historiquement dans le marché et justifient leur positionnement politique par leur expérience. La plupart des acteurs de ce marché se positionnent sur d'autres territoires et assument donc un ancrage politique historique et une autolégitimité (*e.g.*, « nous sommes X et nous faisons de la formation depuis X années donc nous sommes légitimes »). En d'autres termes, la composante politique à l'échelle des acteurs renvoie à leur histoire. À Paris, les salariés adoptent une approche instrumentale de la politique (*e.g.*, inscrire le projet pédagogique dans un projet éducatif ; établir des relations avec les pouvoirs publics ; inscrire l'éducation populaire comme contenu de la formation). En somme, la composante politique est pensée comme une compétence.

Les acteurs du marché grenoblois, quant à eux, s'affirment sur le plan politique à travers leurs restructurations. La liquidation de la FRMJC a par exemple conduit les anciens salariés à créer l'association Coodevad. Ces derniers ont pour objectif d'entretenir une posture – militante et engagée – qui est à l'origine de la création de la Fédération Française des MJC puis déclinée à une échelle régionale. Ce nouvel acteur affirme un positionnement en faveur d'une transformation sociale et politique en soutenant la SCOP qui affiche des actions de critiques envers les politiques. En outre, les autres acteurs du territoire grenoblois sont actuellement dans une dynamique similaire.

À l'opposé de Paris, les protagonistes du marché grenoblois portent, une approche plus globale de la politique en formation. Les discours sont orientés sur le militantisme et la formation d'un animateur politisé. Les formateurs mettent en valeur le projet entrepreneurial de l'organisme de formation fondé sur un héritage politique. Malgré des transformations profondes du marché grenoblois avec la disparition de certains acteurs aborigènes (*e.g.*, FFMJC, Francas), les protagonistes actuels issus de ces structures continuent de proposer une offre de formation et conservent une identité politique affirmée. Les nouveaux acteurs (*e.g.*, VB Formation, Coodevad) restent ainsi attachés aux valeurs de l'éducation populaire et une cohérence politique subsiste entre eux.

Dans le cadre du marché toulousain, l'ancrage politique des acteurs est une nouvelle fois dans un rapport conflictuel entre les acteurs endogènes et les acteurs indigènes. Les acteurs assument la structuration du marché. Certains acteurs aborigènes adoptent ainsi une posture critique vis-à-vis des acteurs allogènes alors que d'autres adoptent une posture fataliste : « c'est du commerce, mais en même temps c'est comme ça » (Délégnat-Resprég-asso-Toulouse-5). De manière générale, la composante politique à l'échelle des acteurs est complexe à appliquer dans

un contexte de marché. En d'autres termes, les enjeux contemporains identifiés par Maurel (2010) ne sont pas une plus-value dans les réponses aux appels d'offres qui visent à former des techniciens.

Cependant, les acteurs soulignent leur identité pour justifier leur ancrage politique et d'une légitimité à proposer des formations (*e.g.*, « nous sommes une fédération d'éducation populaire »). Sur ce marché, la composante politique se manifeste principalement à l'échelle des acteurs et la trajectoire carriériste des salariés les conduit à s'adapter à leur employeur. À ce titre, les personnes rencontrées mettent particulièrement en avant l'organisme de formation, souvent à travers des querelles de clocher (*e.g.*, « nous, X, nous faisons de bonnes formations, mais Y non »). L'ancrage historique des acteurs alimente ces conflits, notamment par le positionnement politique qui apporte une légitimité aux personnes. En d'autres termes, les protagonistes qui s'identifient comme « connaissant le métier » ou « étant issus du métier » discréditent ceux issus d'un autre secteur. À titre d'exemple, un extrait d'entretien caractérise l'hostilité des protagonistes :

« La responsable des formations de X [acteur anonymisé, NDA], elle n'y connaît rien. » (RespRég-asso-Toulouse-12)

Enfin, les *interactions entre les acteurs* sur le plan politique sont assez proches dans les trois cas. Les acteurs travaillent ensemble selon des affinités ou des intérêts communs. À titre d'exemple, les doubles formations – DEJEPS / Licences *sciences de l'éducation et de la formation* ou les DESJEPS / Masters – organisées sur le marché parisien sont l'œuvre d'une coopération entre des salariés qui cherchent à promouvoir leurs formations. D'une part, les universités se rapprochent des acteurs de la formation d'animateur. D'autre part, les acteurs qui proposent des formations JEP valorisent leurs formations avec un niveau supérieur, voire inaccessible dans la filière JEP rendu possible avec les doubles formations (*i.e.*, DESJEPS – Master). Lorsque des éléments extérieurs menacent les formations, les acteurs travaillent ensemble. Ils se regroupent afin de questionner collectivement les réformes qui réorganisent des formations, pour échanger ensuite avec les DRJSCS. Ils peuvent également adopter une stratégie de regroupement dans le cadre de transformation des diplômes comme ce fut le cas lors de la réduction dix d'unités de compétences à quatre dans la maquette du BPJEPS. Enfin, ils peuvent adopter cette stratégie de regroupement pour répondre collectivement à des appels d'offres. Les acteurs s'inscrivent ainsi dans une composante politique commune afin de défendre la formation d'animateur auprès de l'État.

En définitive, la composante politique sur les différents marchés est autant portée par des protagonistes que par des acteurs. Par conséquent, plus les acteurs se dépolitisent – et ils ont tendance à se dépolitiser – plus les formations sont dépolitisées. À ce sujet des dynamiques contraires traversent les trois marchés. Des acteurs se dépolitisent et appréhendent la formation comme un produit, alors que d'autres revendiquent un positionnement politique et en font un avantage concurrentiel. Les formations d'animateur se transforment ainsi en un marché pur (*i.e.*, un marché de produit). Toutefois, d'autres acteurs revendiquent leur positionnement et leur identité politique comme un avantage concurrentiel. À titre d'exemple, les MJC s'identifient à la création de la forme actuelle de l'éducation populaire. Cette caractéristique les légitime dans leur proposition de formation d'animateur. Les salariés initient des partenariats entre eux lorsqu'ils identifient un intérêt pour l'organisme de formation.

L'ancrage politique est un atout sur le marché de la formation, bien qu'il ne soit pas suffisant pour un positionnement durable des acteurs sur le marché. La dépolitisation de l'animation harmonise les attentes à l'égard des animateurs. À titre d'illustration, l'entrée en vigueur de l'approche par compétences débouche sur la validation de compétences techniques aux dépens d'une approche globale de la formation. Des acteurs allogènes entrent ainsi sur le marché afin de proposer l'enseignement d'un contenu technique sans pour autant le construire dans une approche militante. En d'autres termes, la dépolitisation des formations participe à la dépolitisation des acteurs. Les acteurs sont en concurrence et en collaboration dans les trois cas. Cependant, les acteurs des trois territoires gèrent différemment ce rapport. La part grandissante du marché place donc la composante politique au second plan alors que la composante économique gagne en importance dans la stratégie des acteurs.

Troisièmement, la **composante économique** vise à analyser les conventions qui caractérisent les trois marchés à partir des interactions entre les acteurs et de la manière dont ils construisent des rapports de concurrence ou de coopération. Par conséquent, les acteurs établissent les conventions du marché de la formation qui représentent un élément central de la composante économique. Polanyi (1957) souligne que l'individualisation – il parle en réalité d'atomisation – ne conduit pas à l'adoption pure et simple d'un comportement rationnel sur un marché. La justification de cette non-normalisation des acteurs tient dans leur trajectoire – il parle de personnalité – et leur histoire. En outre, les individus participent à la construction des trajectoires des acteurs à partir de l'expérience, dans leur éducation, dans leurs engagements ainsi que dans les réussites et dans les échecs propres à chacun. Par conséquent, le cumul de ces singularités entraîne des tendances différentes sur les marchés. Les trois cas démontrent effectivement des

interprétations différentes de la composante économique (*e.g.*, le rapport concurrence / coopération est différent sur les trois marchés). Toutefois, certains comportements des acteurs sur le marché sont similaires entre les trois monographies. Les acteurs sont donc à la fois dans des situations de coopération et dans des situations de concurrence dans les trois marchés. Pour analyser ce rapport économique, un curseur peut être imaginé afin de représenter sur le même axe la coopération et la concurrence, penchant plutôt d'un côté ou de l'autre en fonction des moments de la vie du marché. Par ailleurs, lorsque la concurrence augmente, la coopération peut elle aussi augmenter. Ces rapports sont considérés entre les acteurs et non pas globalement sur le marché.

Des tendances générales sont présentes sur les marchés comme dans le cas des appels d'offres où des acteurs coopèrent alors que d'autres sont en concurrence. À titre d'exemple, lors des appels d'offres pour des formations d'animateur organisées par le Conseil régional d'Occitanie, les acteurs sont en concurrence. Néanmoins, le commanditaire des appels d'offres incite les acteurs à se regrouper en binôme ce qui incite une dynamique de coopération. Par conséquent, ces groupements d'acteurs sont en concurrence avec d'autres groupements d'acteurs. À ce moment précis de la vie du marché (*i.e.*, celui des réponses aux appels d'offres) les deux dynamiques de concurrence et de coopération s'intensifient, alors qu'à d'autres périodes ces rapports sont davantage tempérés. Dégager une position fixe à chaque marché est complexe par rapport à la balance coopération / concurrence. Selon la temporalité du marché et de ses contraintes, le rapport de force est parfois en faveur de la concurrence tandis qu'à d'autres moments, il tend à encourager la coopération entre les acteurs. Le discours des protagonistes dépend en effet du moment du recueil de données et du positionnement des acteurs au temps (t) du marché.

En premier lieu, l'analyse économique des *acteurs* sur les différents marchés illustre la tendance économique globale du marché. Les acteurs parisiens sont ainsi dans une position équilibrée économiquement (*i.e.*, aucun acteur n'est en position de monopole). Compte tenu du volume important du marché, un acteur pourrait porter cinq ou six formations. En réalité, ce n'est pas le cas et les acteurs sont limités, ou se restreignent à une ou deux formations par niveau. Tous les acteurs trouvent ainsi leur place sur le marché. Le cas grenoblois témoigne d'une dynamique similaire. Les acteurs organisent le même nombre de formations, ce qui instaure un équilibre relatif sur le marché. Toutefois, une différence majeure apparaît au niveau du nombre de participants par formation. Par exemple, un acteur propose une offre attractive qui intègre une mobilité européenne représentant un avantage concurrentiel et les candidats abondent aux dépens d'autres acteurs.

Néanmoins, le volume de candidats n'entraîne pas une ouverture supplémentaire de session de formation, mais plutôt une sélection des candidats – que ne peuvent pas se permettre les autres acteurs. De fait, le marché préserve un équilibre sans qu'aucun acteur ne soit en position de monopole. L'acteur qui propose cette offre profite toutefois de son avantage pour affiner les critères de sélection des candidats à la formation (*e.g.*, mode de financement). Concernant les acteurs du marché toulousain, le positionnement économique est plus complexe compte tenu d'une concurrence exacerbée. Les acteurs se sont positionnés sur les segments du marché en répartissant les options. L'arrivée de nouveaux acteurs, non issus du monde de l'animation (*e.g.*, Groupement Nautique Toulousain) amplifie la concurrence rendant désuète la stratégie initiale de régulation par la distribution des options. L'accroissement important de l'offre de formation entraîne une situation de monopole sur certains segments du marché (*e.g.*, BPJEPS *LTP* principalement proposé par un acteur). En somme, le modèle économique des acteurs dépend de la stratégie économique qu'ils adoptent sur le marché. À titre d'exemple, Trans-Faire (sur le marché parisien) propose des formations d'animateur en complément des formations sportives. La partie formation d'animateur est moins importante que la partie formation sportive. Or, un acteur comme VB Formation (sur le marché grenoblois) a la plus grande partie de son modèle économique construit sur la formation d'animateur professionnel. L'offre proposée par les acteurs influence les rapports économiques avec les autres organismes de formation du marché.

En second lieu, les *rapports économiques* qu'entretiennent les acteurs sur chacun des territoires sont une autre variable des modes de régulation des marchés. Une fois encore, l'ARFA organise les relations économiques des acteurs sur le territoire parisien au niveau des appels d'offres. Certains acteurs travaillent toutefois entre eux. À titre d'exemple, la gestion des candidats est un levier de coopération économique entre les acteurs à l'instar de l'UFCV qui a proposé à l'IFA plusieurs candidats qu'ils ne pouvaient pas accueillir au sein de leurs formations. Les relations qu'entretiennent les individus des différents organismes de formation favorisent la croissance économique. Cette tendance à la coopération est visible sur les trois marchés. Au niveau du marché grenoblois, la gestion des rapports économiques entre les acteurs tient principalement à des relations informelles. La communication est facilitée dans la mesure où les acteurs se connaissent par les protagonistes qui interviennent dans les différents organismes de formation du territoire.

Les acteurs sont constamment dans une démarche d'ajustement de la formation afin d'attirer de nouveaux candidats. L'équilibre financier des acteurs est toutefois fragile. L'offre actuelle sature le marché et l'entrée de nouveaux acteurs apparaît complexe à gérer pour ceux déjà

positionnés. Enfin, à Toulouse, les interactions économiques sont présentes dans la mesure où les acteurs répondent aux appels d'offres à travers des groupements. Par ailleurs, les nombreuses tentatives de rassembler les acteurs au CRAJEP, à la CORAFEP ou à La Forma ont eu un succès nuancé. Celles-ci ont donné lieu à des sous-groupements qui sont en concurrence entre eux.

En définitive, les partenariats qui se font et se défont tiennent davantage aux protagonistes des formations plutôt qu'aux acteurs eux-mêmes. La composante économique est ainsi à appréhender dans un contexte concurrentiel entre des acteurs endogènes et entre des acteurs endogènes et allogènes. L'accroissement de la concurrence sur les différents marchés rend méfiants les acteurs à l'égard de coopérations économiques. Néanmoins, des protagonistes rencontrés témoignent de l'organisation de partenariats historiques entre différents acteurs dans certaines régions. La coopération apparaît résulter davantage d'ententes entre les personnes qu'entre les organismes de formation. Bien que des partenariats soient effectifs, les acteurs restent en concurrence entre eux et avec les acteurs émergents.

Par conséquent, les acteurs sont en concurrence sur les trois marchés, mais l'offre qu'ils proposent y assure leur positionnement, notamment en répondant à une offre locale. La stratégie économique dépend majoritairement de la construction de leur offre de formation.

Quatrièmement, l'analyse de la **demande** est une composante essentielle du marché. Les tendances générales des trois cas sont analogues, ces trois monographies identifient ainsi les clients des formations. Or, le volume de participants est la condition *sine qua non* de l'existence et l'ouverture de celles-ci. Afin d'y accéder, le financement de la part du participant est un élément déterminant. À cet égard, une distinction entre le participant et son financement est nécessaire afin d'appréhender l'aspect client des formations. En d'autres termes, le participant est l'animateur qui sera diplômé, alors que le financeur va rétribuer l'organisme pour la formation du participant. Le financeur est le client, plus que ne l'est le bénéficiaire de la formation lui-même. Dans certains cas, le participant peut choisir l'organisme auprès duquel il va se former. Cependant, les accords entre les financeurs et les organismes de formation conditionnent les choix. Par exemple, dans le cas du marché grenoblois, Coodevad souligne les accords tacites avec des établissements d'animation dans lesquels les animateurs vont y suivre leur formation.

À ce titre, quatre types identifient les clients : (1) les animateurs eux-mêmes, (2) les employeurs, (3) les Conseils régionaux, et (4) Pôle emploi. Deux types plus généraux sont à distinguer : les clients qui organisent des appels d'offres et ceux qui financent directement la formation.

Dans le premier cas, un organisme de formation sélectionne les animateurs au moment des recrutements des candidats, alors que dans le second cas, les animateurs ou les employeurs financent le diplôme et choisissent l'organisme de formation. Autrement dit, soit l'organisme choisit le participant à travers un appel d'offres, soit le participant – ou l'employeur – choisit l'organisme dans lequel il souhaite se préparer au diplôme. La clientèle renvoie ainsi en partie à la dynamique de développement territorial. C'est le cas lorsque les Conseils régionaux ou Pôle emploi organisent des appels d'offres qui visent à proposer des formations d'animateur sur le marché. En d'autres termes, le type de client définit le marché. Le développement territorial est un des domaines de compétences des politiques publiques donc, selon les territoires, les commanditaires mobilisent plus ou moins les appels d'offres. À titre d'exemple, ceux-ci influencent grandement le marché toulousain alors que ce dispositif affecte moins le marché grenoblois.

Par ailleurs, les animateurs et les employeurs peuvent opter pour un financement direct. Les OPCO prennent en charge une partie de la formation de l'animateur. En outre, cette modalité de financement est présente sur les trois territoires. Cependant, au moment du recueil des données, la réforme de la formation professionnelle orchestrée par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a conduit à la transformation des OPCA vers les OPCO à partir du 1^{er} janvier 2020. Pendant la quinzaine de mois, entre l'annonce et la transformation effective, les employeurs ont ainsi déséquilibré le marché en cherchant à former rapidement leurs animateurs contrairement au lissage habituel privilégié dans les plans de formation. De surcroît, le recueil de données a eu lieu durant cette période.

En conclusion, la demande est proche sur les trois territoires proportionnellement au nombre d'acteurs qui proposent des formations d'animateur. Cependant, à Grenoble, les commanditaires mobilisent moins les appels d'offres et parallèlement l'aspect concurrentiel du marché est moindre en comparaison des deux autres cas. Or, à Paris, l'ARFA régule la concurrence, en particulier au niveau des appels d'offres en organisant la répartition du marché entre les différents acteurs qui souhaitent se positionner. Enfin, le marché toulousain témoigne d'une gestion chaotique des appels d'offres avec un fonctionnement atomisé des acteurs. Dans ce cas, la demande est un levier de concurrence. Plus que les participants à former, ce sont les financements

publics qui sont un enjeu majeur de la structuration des marchés de la formation d'animateur. C'est à ce titre que l'analyse de la composante bureaucratique dans la structuration des marchés est pertinente. En somme, la demande induit le comportement et les conventions des acteurs sur un marché local.

Cinquièmement, l'**offre** est donc la composante qui répond à la demande. Les acteurs l'élaborent dans un système de contrainte bureaucratique, politique et économique. Appréhender l'offre vise ainsi à saisir le positionnement des acteurs sur un marché. De plus, « l'endométabolisme » (Lordon, 1993) permet de penser cette transformation des acteurs. Cette composante conduit donc à comparer la structuration de l'offre des trois marchés.

Avant de commencer l'analyse comparée des offres, un tableau récapitulatif des titres synthétise les correspondances et les différences de ces trois cas. Toutefois, les caractéristiques présentes sur un marché peuvent également être présentes sur les autres, sans représenter une caractéristique dominante. Les caractéristiques les plus représentatives des marchés sont ainsi discutées à travers les composantes. Deux parties sont alors élaborées : une première concerne les caractéristiques similaires en considérant les spécificités locales ; une seconde concerne les caractéristiques spécifiques à chaque marché qui sont également analysées afin d'éclairer la particularité locale.

Tableau n° 14 : Caractéristiques et composantes des offres proposées sur les trois marchés de la formation

Composante	Paris	Grenoble	Toulouse
Bureaucratique	Régulation du marché par les appels d'offres		Structuration du marché par les appels d'offres (obligation de constituer des groupements d'acteurs)
Politique	Affichage de référence politique dans la formation, dans le cursus pour se distinguer des concurrents	Revendications politiques des formations	Affichage d'objectif politique
Économique		Différentiel de prix entre les acteurs privés et publics	Différentiel de prix entre les acteurs privés
Produit	Fractionnement des formations et les formations non diplômantes	Spécialisation dans une formation de niche	Positionnement dans des marchés de niche
	Aménagement de l'alternance	Aménagement de l'alternance	
	Doubles formations	Doubles formations	
		Formations de collectifs (hors cursus diplômant et à la demande)	
		Formations complémentaires	
		Spécialisation dans une partie de la formation (dont dimension internationale)	
		Différer le commencement et l'ouverture de la formation jusqu'à atteinte d'un quota acceptable de participants	
			Croissance massive du nombre d'acteurs
			Entrée de nouveaux acteurs sur le marché
			Formations internes (endogamie)
		Disparité territoriale	

En premier lieu, les caractéristiques communes à plusieurs marchés sont discutées. À cet égard, une caractéristique est présente sur les trois marchés et concerne la composante politique. Puis, cinq caractéristiques sont présentes sur au moins deux marchés. D'abord, entre Paris et Grenoble, sont identifiés : (1) l'aménagement de l'alternance, (2) l'organisation de doubles formations. Ensuite, la caractéristique commune aux marchés de Paris et de Toulouse est (3) la présence d'appels d'offres. Enfin, les caractéristiques communes entre Grenoble et Toulouse sont : (4) les marchés de niche et (5) le prix de la formation.

Tout d'abord, la caractéristique *commune aux trois marchés* concerne la composante politique. La troisième composante (*i.e.*, économique) propose une analyse de ce point. Toutefois, le positionnement politique des acteurs est une forme d'héritage de l'éducation populaire. Les acteurs endogènes et particulièrement aborigènes revendiquent ainsi la légitimité à s'inscrire dans le marché de la formation d'animateur. De même, les acteurs indigènes se sont organisés pour répondre à un besoin de formation en affirmant un positionnement politique. Leur autolégitimation est le plus souvent due au parcours des fondateurs de l'acteur. Les personnes issues d'acteurs aborigènes constituent les acteurs indigènes. Une endogamie préserve ainsi la formation d'animateur comme c'est typiquement le cas sur le marché grenoblois.

Par ailleurs, l'approche politique des acteurs allogènes provient d'autres disciplines. Les ancres dans le sport ou dans le travail social vont amener à un conditionnement différent de l'approche de la formation d'animateur. D'une part, la porosité avec ces autres disciplines dans les formations apporte une complémentarité dans la vision du métier. D'autre part, les acteurs allogènes altèrent la formation d'animateur et participent à la transformation du monde de l'animation. Ils sont à ce titre les plus susceptibles à faire évoluer leur positionnement politique, faisant ainsi constamment évoluer l'offre sur les marchés. Toutefois, le positionnement politique ne déséquilibre pas les marchés. Les acteurs endogènes sont les acteurs principaux de la formation d'animateur et ils conservent une part dominante dans les trois cas étudiés. En outre, les acteurs endogènes sont les garants d'une dynamique d'organisation politique des formations sur les territoires.

Puis, *les marchés de Paris et de Grenoble* présentent des similitudes dans la structuration de leur offre de formation. D'abord (1), l'aménagement de l'alternance est une caractéristique de l'adaptation de l'offre à une demande précise. Les employeurs ont plusieurs types de demandes dans les modalités d'exercice de l'alternance par les animateurs en formation sur le lieu

d'alternance (*e.g.*, les animateurs libres le mercredi ou au moins trois jours dans la semaine en structure). Les acteurs cherchent ainsi à trouver un équilibre entre l'approche pédagogique dans le rythme de la formation et les demandes des employeurs. Néanmoins, sur le marché toulousain l'adaptation du rythme de l'alternance n'a pas fait l'objet d'une adaptation par rapport aux employeurs. Ensuite (2), les doubles formations sont présentes sur les deux marchés. Cependant, les acteurs ne construisent pas les formations de la même manière. Sur le marché parisien, les doubles formations sont organisées entre des acteurs privés et des universités afin de proposer des formations de type DEJEPS / Licence en *sciences de l'éducation et de la formation*. Sur le marché grenoblois, de doubles formations sont organisées entre des acteurs JEP et des lycées pour offrir un double diplôme Bac Pro / BAPAAT. Par ailleurs, les acteurs sur le marché toulousain n'organisent pas ces partenariats. Cette offre reflète ainsi la construction de la demande sur les différents marchés.

La concurrence avec d'autres disciplines qui forment des directeurs de structures à un niveau Bac + 5 conditionne la demande sur le marché parisien à l'instar des formations en travail social. Ces formations représentent un avantage concurrentiel pour les acteurs qui les offrent par rapport à ceux qui n'ont pas opté pour ce positionnement stratégique. En outre, l'élaboration de ces doubles formations soutient de processus d'universitarisation l'animation. À Grenoble le niveau du DESJEPS est suffisant pour la direction sur ce territoire alors qu'un segment de marché est plus important pour les animateurs techniciens d'où l'intérêt d'apporter une plus-value à ces niveaux. D'autre part, l'offre sur le marché toulousain n'est pas construite en double formation – hormis le partenariat particulier entre le CREPS et TBS – à cause de la concurrence entre les acteurs et par la prédominance du Master *Politiques Enfance Jeunesse* (PEJ) qui répond aux besoins des établissements d'animation du territoire en termes de direction.

Ensuite, *les marchés de Paris et de Toulouse* sont tous les deux influencés, voire conditionnés par (3) les appels d'offres. Toutefois, l'organisation des acteurs pour répondre à ces outils de régulation de l'État est différente selon les deux marchés. Les acteurs du marché parisien s'organisent pour proposer des réponses collectives alors que les acteurs du marché toulousain organisent des groupements restreints pour proposer des réponses. Les deux fonctionnements conduisent ainsi à une organisation générale du marché qui tend plutôt vers la concurrence pour les acteurs toulousains alors qu'elle tend plutôt vers la coopération entre les acteurs parisiens. Par ailleurs, les appels d'offres n'influencent pas réellement le marché grenoblois. Tout du moins, ce dispositif ne perturbe pas l'organisation du marché.

Enfin, *les marchés de Grenoble et de Toulouse*, coïncident sur deux points : (4) le positionnement des acteurs dans des marchés de « niche » et (5) le prix des formations. Concernant (4) les marchés de « niche », les stratégies des acteurs sont différentes sur les deux marchés locaux. Les acteurs grenoblois s'organisent dans une stratégie de complémentarité. À titre d'exemple, l'IUT cherche à proposer un DEJEPS option *Animation Sociale* absente sur le territoire afin de limiter la concurrence avec les Ceméa qui proposent quant à eux l'option *Développement de Projets, Territoires et Réseaux*. Les acteurs toulousains se positionnent par ailleurs sur des marchés de « niche » dans des offres existantes. À titre d'illustration, le Groupement Nautique Toulousain (GNT) propose un BPJEPS *Animation Sociale* alors que l'UFCV est déjà positionnée. Cependant, la complémentarité et le positionnement de « niche » sont inscrits dans le profil des participants. En effet, le GNT propose cette formation en vue de participer à l'insertion professionnelle des animateurs. Ainsi, cette dynamique est prédominante à Toulouse où le nombre d'acteurs est supérieur à Grenoble. Enfin (5), le prix est une variable d'ajustement et un levier de concurrence sur ces marchés. Dans le cas grenoblois, l'IUT cherche à proposer un DEJEPS qui va entrer directement en concurrence avec les acteurs qui en proposent sur le territoire avec un prix beaucoup plus faible que les concurrents. Dans le cadre du marché toulousain, la variable du prix est présente dans les appels d'offres où des acteurs adoptent des stratégies agressives et appliquent des prix beaucoup plus attractifs que ceux des autres acteurs.

En conclusion de cette partie qui vise à dégager les tendances communes entre les trois cas, l'analyse des caractéristiques met en lumière des dynamiques générales entre les marchés. Les acteurs et leurs interactions sont différents sur les trois marchés. Les caractéristiques sont donc nuancées en fonction des marchés locaux. Cependant, les points évoqués sont communs aux trois monographies et des différences dans la gestion de l'offre sont également saillantes entre les différents marchés.

En second lieu, huit caractéristiques qui font la singularité de chaque marché sont identifiables – quatre sont imputables au marché grenoblois tandis que les quatre autres caractérisent le marché toulousain. Finalement, c'est un marqueur de la singularité de deux types de dynamiques très contradictoires : coopérative dans un cas et hyperconcurrentielle dans l'autre. Par ailleurs, toutes les caractéristiques du marché parisien ont fait l'objet d'une correspondance avec les autres marchés. La monographie de Grenoble révèle ainsi quatre caractéristiques uniques : (1) la spécialisation dans une partie de la formation, (2) la temporisation de l'ouverture des

formations, (3) les formations collectives et (4) les formations complémentaires. Les caractéristiques pour le marché toulousain sont : (5) les formations internes, (6) l'augmentation massive du nombre d'acteurs, (7) l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et (8) la disparité territoriale. Par conséquent, deux parties traitent ces huit points, une première concerne les caractéristiques propres au marché grenoblois et la seconde celles du marché toulousain. Avant de commencer, un premier constat est que ces caractéristiques impulsent des dynamiques différenciées sur le marché et marquent les singularités de leurs offres. Les singularités du marché grenoblois favorisent ainsi une coopération tandis que les dynamiques toulousaines tendent vers un renforcement individuel de chaque acteur.

D'abord, pour le *marché grenoblois*, ces caractéristiques sont la résultante de partenariats et d'innovations pédagogiques dans les formations qui renvoient à la lecture du *packaging* proposée par Cochoy (2002). Des aspects non obligatoires dans le référentiel des diplômes subliment la formation (*i.e.*, (1) la spécialisation dans une partie de la formation comme l'élaboration d'un aspect jeu chez Coodevad ou une mobilité européenne chez les Ceméa et (4) les formations complémentaires). La taille restreinte du marché conduit les acteurs à temporiser le début de certaines formations afin que le nombre de participants assure une rentabilité économique. La composante politique ancrée sur le territoire conduit à la conception de formations qui sont indépendantes de la DRJSCS et qui visent à former des collectifs plutôt que des animateurs. Les caractéristiques singulières du marché grenoblois favorisent ainsi une coopération interacteurs dans la structuration du marché.

Ensuite, concernant le *marché toulousain*, ces caractéristiques sont également propres à ce territoire et à la dynamique concurrentielle. La mobilisation des appels d'offres et la difficulté des acteurs à travailler ensemble conduisent à une ouverture du marché à de nouveaux acteurs allogènes. Les acteurs se positionnent sur l'animation territoriale. Par conséquent, un organisme de formation rattaché à l'acteur répond à ses besoins internes en matière de formation d'animateur. Les acteurs du marché toulousain ont tous une autre activité que celle de formation d'animateur professionnel contrairement à Paris et Grenoble. Enfin, certains acteurs cherchent à se positionner en dehors de la ville de Toulouse afin de prospecter un public rural. En somme, le marché toulousain est principalement organisé à travers une dimension concurrentielle qui force les acteurs à innover stratégiquement pour améliorer leur position sur le marché.

Pour résumer l'analyse de cette cinquième composante dans la comparaison de ces trois marchés, la dimension d'offre révèle particulièrement le positionnement des acteurs sur les différents marchés. La constitution commune de l'offre entre les différents marchés généralise les contours plus globaux du marché de la formation d'animateur. Les marchés de Paris et Grenoble sont proches au niveau de la dynamique concurrentielle, ce faisant, leurs caractéristiques intrinsèques sont proches également. Par ailleurs, le marché toulousain est quant à lui dans une dynamique d'expansion. Les acteurs cherchent ainsi à étendre leurs activités. En outre, la dynamique distincte du marché toulousain s'illustre par ses caractéristiques propres à une organisation très concurrentielle.

À ce stade, cette partie construite sur l'analyse comparée de trois cas (*i.e.*, marchés parisien, grenoblois et toulousain) met en lumière la structuration du marché par cinq composantes (*i.e.*, (1) bureaucratique, (2) politique, (3) économique, (4) demande et (5) offre). De plus, la comparaison souligne des tendances générales sur les trois marchés locaux afin d'éclairer un marché global de la formation d'animateur professionnel à l'échelle nationale.

Premièrement, la *composante bureaucratique* révèle le positionnement des pouvoirs publics dans l'organisation, la régulation et le contrôle des formations et des acteurs. À cet égard, les trois cas soulignent une sortie de l'État de ses missions autour de la formation d'animateur.

Deuxièmement, la *composante politique* révèle le positionnement des acteurs sur le marché en considérant l'ancrage dans l'animation à travers les catégories endogènes (*i.e.*, aborigènes et indigène) et allogènes. La composante politique considère les rapports de coopération et de concurrence des acteurs.

Troisièmement, la *composante économique* a conduit à l'analyse du positionnement des acteurs sur le marché dans un rapport mercantile à l'animation. Le rapport concurrence / coopération oriente la construction des interactions.

Quatrièmement, la *composante de demande* a apporté des éléments de cadrage quant au profil des demandeurs de formations et de parfaire la connaissance du besoin en termes de formation d'animateur. Les demandeurs sont de quatre types : (1) les animateurs eux-mêmes, (2) les employeurs, (3) les Conseils régionaux, (4) Pôle emploi.

Cinquièmement, la *composante d'offre* illustre la stratégie des acteurs à s'inscrire dans un marché. En effet, la demande, le système de contraintes bureaucratique, politique et économique du marché construisent l'offre.

Le tableau suivant vise à illustrer le croisement de ces paramètres d'analyse. Les symboles « + » sont indiqués entre une et trois fois, selon la présence de l'axe analytique dans la composante. Le nombre de symboles est attribué à partir des monographies. Une attention particulière est portée aux acteurs qui constituent une part importante de l'analyse. Le nombre de « + » est à interpréter de la façon suivante : un « + » témoigne d'une correspondance faible (*e.g.*, les conventions dans la composante politique), deux « + » illustrent une correspondance plus importante (*e.g.*, les interactions dans la composante économique) et trois « + » une correspondance très importante (*e.g.*, l'analyse des acteurs pour comprendre la composante de la demande).

Tableau n° 15 : Croisement entre les composantes et l'appareil analytique

Grille analytique	Acteurs	Interactions	Conventions
Composante bureaucratique	+	+	++
Composante politique	+++	+	+
Composante économique	++	++	++
Composante demande	+++	+	+
Composante offre	++	+	++

Pour conclure cette partie, l'analyse des composantes favorise la distinction et la comparaison des trois marchés. L'agencement de ces composantes permet de dégager des trajectoires d'acteurs qui éclairent les modes de régulation sur ces marchés. En d'autres termes, la trajectoire d'un acteur sur un marché est la résultante dans le temps de l'agencement des composantes entre elles. Les trajectoires des acteurs favorisent donc la compréhension des modes de régulation des marchés.

Les trajectoires témoignent du positionnement stratégique des acteurs. En tout, les trente-deux acteurs interrogés dégagent huit trajectoires différentes considérées comme des idéaux-types (Weber, 1992). Certaines se retrouvent sur les trois marchés, illustrant des tendances communes alors que d'autres sont spécifiques à un territoire ce qui renforce la qualification du marché local. Elles ont une visée exclusive. Cependant, dans certains cas, certains critères peuvent se croiser, mais les données dominantes définissent la trajectoire. Dans le tableau ci-dessous, les trajectoires sont représentées par marché dans un ordre commençant par le plus porté par les acteurs endogènes et s'éloignant vers les acteurs allogènes. Par conséquent, ces trajectoires sont présentées ici et elles seront analysées et exemplifiées pour chaque marché plus en détail. Pour commencer (1), la trajectoire de domination illustre la stratégie d'un acteur à proposer un

nombre plus important de formations que ses concurrents (*i.e.*, deux à trois fois plus) et à ne pas travailler avec eux dans le cadre de réponses communes à des appels d’offres. (2) Des acteurs positionnés sur l’animation territoriale proposent des formations internes qui découlent du besoin d’un nombre important d’animateurs pour leurs autres activités. Ils forment ainsi leur propre personnel. (3) La réorganisation considère que des acteurs ont quitté le marché et les salariés de cette structure ont créé leur activité pour continuer d’organiser des formations. (4) La diversification concerne les opérateurs positionnés sur plusieurs segments du marché de l’animation (*e.g.*, formation volontaire, animation territoriale, séjours de vacances, *etc.*). (5) Les acteurs en grande difficulté économique illustrent la trajectoire de survie. Ces derniers peuvent soit quitter le marché, soit continuer de proposer un nombre restreint de formations pour rester positionnés sur l’offre globale. (6) La trajectoire parallèle identifie des offreurs qui proposent des formations non référencées au RNCP et qui ont une visée militante de l’animation. (7) Les politiques publiques impulsent le développement territorial pour combler un manque de formation d’animateur sur un territoire donné. Enfin (8), la trajectoire opportuniste correspond aux acteurs qui se positionnent sur la formation d’animateur, car les circonstances du marché sont favorables à leur entrée.

Tableau n° 16 : Trajectoires des acteurs sur le marché

Num	Grenoble	Paris	Toulouse	Total
1			Domination (1) ¹³⁷	1
2			Formation interne (2)	2
3	Réorganisation (2)			2
4	Diversification (1)	Diversification (3)	Diversification (1)	5
5		Survie (4)	Survie (1)	5
6	Parallèle (1)			1
7		Développement territorial (2)	Développement territorial (3)	5
8	Opportuniste (1)	Opportuniste (7)	Opportuniste (3)	11
Total	5	16	11	32

Le marché parisien s’illustre par la trajectoire opportuniste chez de nombreux opérateurs et parallèlement les trajectoires de survies sont très présentes. Par conséquent, plus le nombre d’offeurs est important, plus le volume de formation est à répartir. À Grenoble, les trajectoires des acteurs illustrent un marché en recomposition. Du côté de Toulouse, la multiplicité des trajectoires souligne la pluralité des acteurs qui œuvrent sur le marché. Cette approche considère ainsi une recomposition du marché en particulier avec la création d’acteurs indigènes et

¹³⁷ Les nombres entre parenthèses représentent le nombre d’acteurs inscrits dans cette trajectoire.

une entrée des acteurs allogènes. Les trajectoires des acteurs ont une influence directe sur la structuration du marché. La recomposition des opérateurs sur les différents marchés et leur trajectoire illustre « l'endométabolisme » (Lordon, 1993, 1994) à travers les acteurs qui construisent leurs trajectoires pour s'adapter au marché. Ces derniers sont composés d'individus qui participent à la stratégie des structures. Par conséquent, les trajectoires individuelles ont une influence sur les trajectoires des acteurs. François (2005, p. 187) démontre l'importance de l'analyse des carrières des musiciens qui définit comme « traceurs » des difficultés récurrentes, les ressources disponibles et les formes qui structurent le marché. Les trajectoires individuelles représentent donc un critère d'analyse du marché.

Six trajectoires sont alors distinguées chez les protagonistes et se manifestent différemment selon les acteurs. Elles informent sur la dynamique interne du marché par leur nombre et leur teneur. Ensuite, des idéaux-types (Weber, 1992) favorisent la compréhension de ces trajectoires individuelles. Les trajectoires individuelles révèlent plus finement la trajectoire des acteurs sur les marchés. Toutefois, certains offreurs comptent de nombreux formateurs indépendants et travaillant pour plusieurs offreurs.

L'analyse des trajectoires des individus, à travers cet échantillon, apporte des éléments de compréhension quant à la recomposition des marchés locaux. Ce sont en effet les individus qui organisent les formations et qui conçoivent les partenariats. Le discours des protagonistes durant les entretiens apporte donc les éléments d'analyse de leur trajectoire. (1) La mobilité entre les acteurs est identifiée chez des personnes qui travaillent pour plusieurs organismes durant leur carrière tout en participant à ces formations. (2) La trajectoire de l'animation vers la formation témoigne d'un parcours individuel qui est ancré dans l'animation pour ensuite proposer des formations. (3) La reconversion considère des personnes qui sont issues d'un autre secteur d'activité et dans une seconde partie de leur carrière elles interviennent dans l'organisation des formations. (4) L'animation vers la recherche est considérée lorsqu'un protagoniste du monde de l'animation se dirige vers l'université et continue d'intervenir dans la formation d'animateur. Cette trajectoire témoigne de l'universitarisation des formations et du monde de l'animation. (5) La création d'activité renvoie à la logique entrepreneuriale que les protagonistes adoptent dans la trajectoire de réorganisation. Enfin (6), le complément d'activité est identifié chez des protagonistes qui participent à des formations d'animateur pour diversifier leur activité ou l'activité de leur structure.

Tableau n° 17 : Trajectoires individuelles

Num	Trajectoires individuelles	Paris	Grenoble	Toulouse	Total
1	Mobilité entre les acteurs	6			6
2	De l'animation vers la formation	5	2	1	8
3	Reconversion	7	1	4	12
4	Animation vers la recherche	3	2	3	8
5	Création d'activité		2		2
6	Complément de l'activité principale			3	3
	Total	21	7	11	39

En définitive, ces trois cas éclairent le marché de la formation d'animateur professionnel sur le territoire national. Aux termes de cette comparaison, les trois marchés avec des modes de régulation spécifiques signifient que les composantes ne se manifestent pas de la même manière et ne s'agencent pas entre elles de la même façon selon les territoires. La partie suivante va ainsi conclure ce travail de recherche en rappelant les aspects du processus de professionnalisation de la formation et son influence dans l'émergence et la structuration du marché. La partie sociohistorique sera ainsi confrontée aux résultats mis en lumière par les données empiriques de la période contemporaine par le prisme du processus de professionnalisation. Ce dernier est analysé à travers les formations (Bourdoncle, 2000) qui sont organisées dans un marché. Par conséquent, l'analyse de la professionnalisation de la formation d'animateur s'inscrit dans le marché de la formation d'animateur, *in fine* l'approche socioéconomique est ancrée dans une approche interactionniste.

Conclusion générale : De l'émergence à la structuration d'un marché de la formation d'animateur professionnel

Au moment de conclure ce travail de recherche qui vise à analyser l'émergence et la structuration du marché de la formation d'animateur professionnel, une ligne directrice apparaît nettement. Le processus de professionnalisation de la formation d'animateur a été interrogé sous l'angle de l'institutionnalisation afin d'analyser la structuration des formations en marché. L'approche socioéconomique conduite dans le cadre de ce travail traite donc de l'apparition et de l'organisation du marché. Pour rappel, la question principale qui a guidé cette recherche est : « dans quelle mesure, le processus de professionnalisation de la formation d'animateur participe-t-il à l'émergence et à la structuration d'un marché de la formation d'animateur professionnel ? ». Ce processus est marqué par plusieurs étapes. Au départ, l'État identifie un besoin social autour de la jeunesse et tente d'apporter des solutions. Les fédérations d'éducation populaire sont sollicitées et participent avec l'État à la création du métier d'animateur et à sa professionnalisation durant le XX^e siècle au travers de la création des formations. Les acteurs qui les proposent sont en grande partie des héritiers de l'éducation populaire et porteur d'une démarche militante. Progressivement, la logique de marché brise l'image d'Épinal et amène les acteurs à penser ces formations comme des produits soumis aux lois de l'offre et de la demande. Les opérateurs, pour la plupart associatifs se structurent en « entreprises-associatives » (Hély, 2009) et s'inscrivent dans des trajectoires plus ou moins concurrentielles en fonction des territoires. L'originalité de l'analyse au prisme du marché apporte donc de nouveaux éléments de compréhension du fonctionnement du monde de l'animation.

L'étude du marché de la formation s'est appuyée sur une approche monographique articulée à la théorie ancrée (Glaser et Strauss, 2017) construite par des allers et retours entre le recueil de données et leurs analyses. Ces dernières ont permis de réaliser une étude complète et détaillée des marchés sectionnés dans le cadre de ce travail. Le temps de maturation entre les moments de recueil a été propice à la problématisation de l'objet. Les analyses successives des entretiens ont également favorisé la construction théorique de la recherche qui a été précisée au fur et à mesure des entretiens réalisés et analysés.

Cette démarche a pour intérêt de comparer plusieurs cas. Le processus de professionnalisation de la formation a ainsi été appréhendé dans trois marchés locaux et a mis en lumière leurs influences internes et externes. La sélection de plusieurs villes a apporté une dimension locale importante à ce travail, en particulier au niveau historique où les acteurs se réfèrent de manière plus ou moins importante au passé du territoire.

En somme, l'approche par monographie apparaît efficace pour interroger les marchés locaux et pour appréhender l'influence du processus de professionnalisation sur ces derniers. Les monographies apportent un certain nombre d'éléments qui caractérisent le marché national. La tendance globale du marché se prête à des analogies avec d'autres secteurs de la formation à l'instar du travail social ou du sport. Cette recherche prend appui sur une triangulation méthodologique. Les résultats ont principalement été construits à partir des monographies, les données des cartographies ont participé au choix des terrains et la centaine de réponses au questionnaire a donné des éléments statistiques à ce travail.

L'analyse de trois marchés locaux a dégagé trois grands modes de régulation. Ces derniers sont certes à appréhender à l'échelle locale. Or, des tendances communes sont présentes et apportent des éléments d'analyse plus généraux (*e.g.*, le retrait de l'État). Une analyse d'autres territoires serait intéressante afin d'analyser la correspondance avec les trois modes de régulation identifiés. Les moments du recueil de données ont permis d'identifier les préoccupations distinctives des acteurs. Cependant, les organismes d'autres territoires auraient peut-être appréhendé les événements de manière différente.

Une lecture transversale des résultats montre que les marchés et les institutions n'ont pas vocation à être opposés, car les marchés sont institutionnalisés (Maucourant et Plociniczak, 2011, p. 3). Les interactions entre les acteurs de la formation et les pouvoirs publics locaux qui résultent des systèmes de gouvernances (Loncle, 2011) induisent ainsi les marchés. Les opportunités sur un marché varient en fonction des périodes et contribuent à la construction des marchés locaux

(Ansaloni et Smith, 2017, p. 21). À titre d'exemple, les trois cas analysés témoignent de caractéristiques spécifiques dans l'organisation des marchés (*i.e.*, le marché parisien est régulé par un acteur externe, le marché grenoblois est autorégulé et le marché toulousain est dans un mode de régulation chaotique). Toutefois, ces analyses monographiques sont constituées à partir de données ancrées localement et sont situées à des moments distincts.

Tous les marchés traversent ainsi les mêmes perturbations, mais les réactions des acteurs sont propres à chacun des trois cas analysés. Les transformations qui s'opèrent sur le métier de CEPJ sont d'ailleurs les résultantes des réformes territoriales (2015) et de la révision générale des politiques publiques (2007) initiées par le gouvernement. Par ailleurs, Ansaloni et Smith (2017, p. 21) soutiennent que l'État n'a pas pour objectif de libéraliser le marché de la formation. Cependant, les orientations des politiques publiques y contribuent. Les cinq composantes analysées dans cette recherche (*i.e.*, bureaucratique, politique, économique, demande et offre) apportent des éléments de compréhension de la structuration du marché. Le retrait de l'État à l'égard de la formation du monde de l'animation et de façon plus générale depuis les années 1980, laisse place à une dérégulation du marché et à un « endométablisme » (Lordon, 1993) qui force les acteurs à faire évoluer leurs pratiques ou à se retirer du marché dans le cas où ils ne participeraient pas à la course sur place de la Reine Rouge (Bordes, 2015). Ce retrait s'étend ainsi au-delà des organismes privés et déstabilise les acteurs publics de la formation. À titre d'exemple, l'IUT de Grenoble passe d'une concurrence indirecte à une concurrence directe avec les acteurs privés en cherchant à proposer un DEJEPS. De plus, « l'effectivité des instruments de régulation dépend du degré d'autonomie administrative au sein duquel ils sont déployés » (Ansaloni et Smith, 2017, p. 25). En d'autres mots, le positionnement des agents induit une application plurielle des directives de l'État à l'échelle locale.

Toutefois, les protagonistes contribuent le plus souvent aux transformations du monde de l'animation. À titre d'exemple, les Ceméa organisent les premières formations en 1937, tandis que Maurice Herzog a œuvré durant son septennat à faire travailler l'État et les associations. Durant son mandat de ministre de la Jeunesse et des Sports de 1997 à 2002, Marie-George Buffet a conduit la transformation des diplômes avec le passage des unités de formations aux unités de compétences en orchestrant cette réforme avec les acteurs historiques (*i.e.*, aborigènes). Par la suite, les différents gouvernements récupèrent ces transformations. La croissance associative impulsée par Maurice Herzog est ébranlée avec l'arrivée de François Misofoffe à la tête du ministère de la Jeunesse et des Sports (Mignon, 1998, p. 91) ou la formation d'animateur investie

par des acteurs allogènes renforce l'éloignement de l'État du monde de l'animation. Par ailleurs, le gouvernement ne cherche pas à orchestrer un grand marché de la formation, mais la structuration d'un marché est en réalité une des conséquences d'un gouvernement à distance (Ansaloni et Smith, 2017, p. 21) qui se traduit par un éloignement des instances nationales des structures locales et de l'amenuisement de la fonction régulatrice de la DRJSCS. L'uniformisation de la formation par l'approche par compétences favorise l'ouverture de la formation d'animateur à des acteurs allogènes. Les compétences représentent un outil de leur marchandisation. De plus, leur fragmentation en unité de compétences permet aux participants de n'en acheter qu'une partie. En définitive, l'institutionnalisation de la formation d'animateur est analysable par le marché dans la mesure où il est une conséquence du processus de professionnalisation.

Cette recherche s'inscrit d'ailleurs dans un contexte de tensions à l'aune de l'organisation de la formation d'animateur. Les formations d'animateur professionnel pouvaient donner l'impression d'être superflues et noyées entre le BAFA – suffisant pour « faire carrière » (Camus, 2008b) – et les diplômes universitaires qui offrent un niveau d'étude plus important que les formations JEP. Bien que des acteurs proposent encore les formations volontaires (*i.e.*, BAFA et BAFD) ou ne proposent que ces deux diplômes, l'organisation de l'offre de formation d'animateur s'est complexifiée ces vingt dernières années et apparaît nécessaire pour mener une carrière (Virgos, 2020). De surcroît, des acteurs sont créés pour proposer uniquement des formations JEP (*e.g.*, Coodevad ou VB Formation). L'organisation de l'offre par les acteurs est ainsi apparue pertinente à interroger au prisme d'un marché. Son étude induit la mise en lumière des conventions qui le régissent (François, 2005). En plus des acteurs qui proposent des formations, les pouvoirs publics ont une influence sur le marché. Les monographies ont toutefois été considérées comme des cas (Becker, 2013, 2016). En focalisant ainsi la recherche sur les acteurs, leur offre et leurs interactions, la construction de la demande est placée au second plan. Les commanditaires apparaissent n'avoir qu'une influence infime sur la recherche. De surcroît, Becker (2016) préconise d'arrêter le recueil à un moment donné, lorsqu'il est suffisant pour traiter le sujet et il apparaît que ce fût le cas à travers le dispositif de cette recherche.

L'étude du monde de l'animation par le marché s'inscrit en complémentarité des travaux qui s'y intéressent, mais comporte une réelle originalité. En d'autres termes, cette recherche propose une approche socioéconomique interactionniste du monde de l'animation, à travers la formation d'animateur professionnel et met en perspective des travaux qui s'ancrent dans des approches plurithématiques de l'animation – historique, sociologique (*e.g.*, sociologie du travail),

militante, internationale. L'approche historique proposée par Jean-Marie Mignon (1998, 1999, 2007) de l'apparition du métier d'animateur éclaire l'analyse de l'émergence du marché dans la partie sociohistorique. Les travaux de Françoise Tétard (1986, 1996, 2000, 2010...) et Geneviève Poujol (1976, 1978, 1989, 1993, 2000, 2005...) ont fourni une perspective importante dans la distinction de l'animation et de l'éducation populaire en favorisant un cadrage précis du sujet. De surcroît, ceux de Laurent Besse (2008, 2014) ont précisé le lien entre les premières politiques de jeunesse et les équipements d'animation socioculturelle. Quant à Francis Lebon, ses travaux ont participé à la définition des limites de ce travail (Lebon, 2004, 2005, 2006, 2020...). Les données très factuelles sur le recensement du nombre d'animateurs (Lebon 2009) ont situé l'animation professionnelle dans le monde de l'animation pour en étudier par la suite la professionnalisation de la formation à travers son marché.

Par conséquent, tous ces travaux ont participé à la définition des frontières et au calibrage de l'objet. Ensuite, une approche sociologique du monde associatif conduite par Matthieu Hély (2009, 2014, 2017) a renforcé l'analyse de la trajectoire des acteurs associatifs en particulier avec l'analyse des « entreprises-associatives ». Enfin, l'approche socioéconomique du marché, qui représente l'analyse centrale de ce travail, fait écho aux travaux de Pierre François (2005, 2008) sur le marché de la musique ancienne. Par exemple, la porosité entre le professionnel et le non professionnel présente dans le monde de la musique ancienne (François, 2004) est similaire dans celui de l'animation (Camus, 2008a).

Les nombreux travaux concernant l'animation ont souligné l'importance du « local » et des politiques locales dans la structuration du monde de l'animation. De manière plus générale, l'échelle locale favorise les comparaisons entre plusieurs cas sous l'angle de la territorialisation de l'action comme le propose Loncle (2011) en s'intéressant aux jeunes ou Borraz (2015a) à l'analyse de la lutte contre le SIDA. Le local crée donc des configurations. Interroger le marché à cette échelle contribue ainsi à l'analyse de la territorialisation de l'action, des logiques d'éducatrices et de la composition des acteurs.

Concernant les formations, des orientations nationales régissent l'action locale. À titre d'illustration, la territorialisation des politiques publiques et son application débouchent sur des appropriations contrastées des directives nationales ou de l'Union européenne selon les territoires et selon les acteurs. En d'autres mots, les réformes à visée uniformisatrice ne sont pas appliquées de la même manière à l'échelle locale comme le démontrent les trois modes de régulation spécifiques de cette recherche (*i.e.*, régulation externalisée pour Paris, autorégulation pour Grenoble et régulation chaotique pour Toulouse).

Le découpage territorial des régions a également une influence particulière selon les cas analysés. Toutefois, les DRJSCS sont affaiblies sur les trois territoires, ce qui témoigne de la sortie de l'État de la régulation du marché. Les nombreux agents de plusieurs DRJSCS témoignent de leurs difficultés à retirer une habilitation de formation aux acteurs. En somme, les DRJSCS n'ont aucun moyen de pression réel sur les organismes et les conventions relèvent de la « bonne pratique » proposée par les CEPJ et appliquée par les acteurs. Par conséquent, la régulation est complexe à administrer dans la mesure où des cas de jurisprudence ont soutenu la raison économique des organismes de formation plutôt que le positionnement des inspecteurs de la DRJSCS.

En définitive, cette recherche contribue à l'analyse de l'application de politiques nationales de la formation et de certification à l'échelle locale en considérant l'influence et la volonté harmonisatrice de l'Union européenne (*e.g.*, processus de Bologne). L'État initie une standardisation des diplômes et les acteurs s'approprient les formations à l'échelle locale comme le démontre Ferrand (2009) en s'intéressant aux politiques régionales de formation professionnelle. Certains acteurs appliquent ainsi les diplômes en cherchant à être fidèles aux orientations ministérielles alors que d'autres vont chercher à y déroger pour offrir une formation originale (*e.g.*, doubles diplômes : Licence-DEJEPS) dans la mesure où elle se distingue de celles proposées par les concurrents. Le comportement de certains acteurs sur un marché a une influence sur les autres. Par conséquent, les dynamiques de croissance individuelles vont inciter les autres acteurs à s'aligner sur leur offre.

Pour reprendre le syndrome de la Reine Rouge¹³⁸ (Bordes, 2015), les acteurs font une course sur place et ceux qui ne participent pas sont éliminés. Les marchés locaux s'inscrivent dans cette dynamique par l'accentuation de trois composantes spécifiques. Le cas parisien est particulièrement caractérisé par les doubles formations (*i.e.*, DEJEPS avec Licence en *sciences de l'éducation et de la formation* ou DESJEPS avec Master en *sciences de l'éducation et de la formation*), le cas grenoblois par une offre extraformation (*i.e.*, dominante jeux aboutissent à un certificat, mobilité européenne, internat) et le cas toulousain par un ajustement des prix. Les modes de régulation différenciés démontrent que les acteurs du niveau local s'approprient à leur manière les politiques nationales de certification. Néanmoins, les politiques régionales influencent les marchés locaux en initiant une concurrence à travers les appels d'offres (*e.g.*, cas

¹³⁸ Roman Alice au Pays des Merveilles de Lewis Carroll analysé par Leigh Van Valen dans ses travaux en biologie, repris par Combes (1988) puis par Bordes (2015) pour les appliquer à l'animation.

de Toulouse) ou en laissant les acteurs proposer leurs formations sur le territoire sans leur apporter une forme de soutien financier (*e.g.*, cas de Grenoble).

Par conséquent, l'analyse de ces cas démontre que, de manière générale, le rôle de l'État a évolué en passant de l'octroi systématique de subventions à une intervention orientée qui favorise la constitution du marché (Bordes, 2015). La volonté uniformisatrice des diplômes conduit à une ouverture du marché à des acteurs allogènes. L'État est ainsi moins présent dans la régulation et l'organisation des diplômes est accessible à des acteurs allogènes au monde de l'animation. Les directives nationales ont des répercussions spécifiques à l'échelle locale qui conduisent à des modes de régulations différenciés sur les trois cas analysés. La focale sur le marché conduit à analyser les interactions économiques des acteurs et ainsi à apporter un nouveau regard sur l'animation.

La professionnalisation du métier d'animateur rend les diplômes nécessaires aux protagonistes qui souhaitent s'inscrire durablement dans ce secteur (Virgos, 2020). Par conséquent, les formations sont soumises au processus de professionnalisation. La tendance du marché de l'emploi débouche donc sur une recomposition de l'offre de formation en marché. Plusieurs processus – articulés autour de la professionnalisation – restructurent d'ailleurs le monde de l'animation. Leur lecture croisée conduit à analyser les dynamiques qui organisent le marché de la formation d'animateur. Ces dernières sont également présentes dans d'autres secteurs d'activité que ceux de l'animation comme le travail social, le sport ou la santé.

L'analyse de l'émergence et de la structuration du marché éclaire d'ailleurs le processus d'institutionnalisation de l'animation. À ce titre, les deux parties principales de ce travail concernent la sociohistoire et l'analyse de trois cas locaux avec leur comparaison. La première partie apporte un regard sur la création et les prémisses de la structuration du marché. La seconde partie approfondit ensuite l'analyse de la structuration du marché à travers trois cas. La recherche analyse ainsi des marchés locaux de la formation en dégageant leur mode de régulation. Considérer l'animation comme étant un marché peut paraître surprenant compte tenu de la présence majoritaire des fédérations d'éducation populaire dans l'apparition de la formation d'animateur qui se sont construit autour de quatre enjeux : (1) l'émancipation, (2) la conscientisation, (3) l'augmentation de la puissance d'agir et (4) la transformation sociale et politique (Maurel, 2010). Par conséquent, une analyse par les marchés est originale par rapport aux approches sociologiques du travail, historiques ou politique.

Le retrait contrasté des CEPJ en fonction des territoires renforce la non-linéarité du processus d'institutionnalisation du monde de l'animation et invite à penser sa désinstitutionnalisation. Les pouvoirs publics sont initialement en position de régulation du marché et fournissent des subventions aux acteurs associatifs. Progressivement, l'État s'est éloigné du monde de l'animation et mobilise désormais des outils de gestion publique comme les appels d'offres. Les organismes de formation sont quasiment seuls à gérer le marché ce qui rend la transformation du travail en marchandise fictive et effective comme le souligne Polanyi (cité par Maucourant, 2001, p. 3). Les transformations rapides et profondes de l'action publique (*e.g.*, la DRJSCS qui devient la DRAJES et la DRIEETS) durant les années de ce travail de recherche (2017-2022) a perturbé la pertinence des données pour une applicabilité générale dans la mesure où elles étaient recueillies dans un contexte de transformation. Toutefois, ces changements soutiennent le désengagement de l'État de la régulation du marché. À titre d'exemple, la réforme de la formation professionnelle qui a traversé le monde de l'animation par des outils tels que Data-dock et autres Qualiopi, a rendu complexe la dissociation des éléments d'analyse qui concernent des caractéristiques de fonctionnement générales du marché de la formation de ceux qui sont profondément ancrés dans le contexte du recueil.

De nombreux changements ont eu lieu au niveau des fonctionnaires du gouvernement à l'instar du sous-directeur de l'Éducation populaire à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) rattachée au ministère de l'Éducation nationale qui a quitté cette entité. Cet ensemble de facteurs crée donc un écart difficilement mesurable entre les données recueillies et la réalité actuelle du marché actuel. La période à laquelle les entretiens ont été menés semble avoir eu des effets sur deux terrains, Paris où les acteurs étaient particulièrement préoccupés par la réforme de la formation professionnelle (2018) et Toulouse en raison de réponses aux appels d'offres qui venaient d'être rendues quelques mois plus tôt. En d'autres termes, l'analyse des données recueillies a mis en évidence que les effets du calendrier (*i.e.*, la réforme de la formation professionnelle ou les réponses aux appels d'offres) orientent les préoccupations des acteurs. La lecture des contraintes et des préoccupations est orientée et prend le pas sur d'autres dimensions. Malgré la grille d'entretien, le terrain impose ses préoccupations dans la lecture des questions. Des tendances sont toutefois communes aux trois marchés et font l'objet d'un consensus (*e.g.*, le retrait de l'État).

Le processus de professionnalisation de la formation est quant à lui analysé par une offre conséquente proposée par des acteurs publics (*i.e.*, université et Greta) et des acteurs privés (*i.e.*,

association et entreprise) qui répondent à une demande multiple de futurs animateurs, des Conseils régionaux et de l'État (*i.e.*, Pôle emploi). Deux filières institutionnalisées sont désormais distinguées, elles restent toutefois instables : d'une part, le secteur JEP propose des diplômes en constante recomposition depuis le siècle dernier avec un niveau 7 (Master) qui est toujours absent ; d'autre part, les universités sont en pleine réforme du DUT historique en BUT qui entre davantage dans la logique d'eupéanisation avec un niveau Bac + 3 et un Bac Pro fait son apparition au ministère de l'Éducation. Toutes ces formations sont pensées dans une approche par compétences que certains acteurs s'approprient à l'échelle locale pour organiser de doubles diplômes qui qualifient les candidats dans les deux filières comme c'est également le cas dans le travail social (*e.g.*, Caferuis et Master 1 Epdis). La logique de marché sous-jacente traduit les préoccupations économiques présentes chez les acteurs et renvoie aux travaux de Cottin-Marx (2016) qui démontrent que la professionnalisation favorise la marchandisation dans l'environnement associatif. La dimension marchande est également présente dans les universités (Bruno *et al.*, 2010) qui se retrouvent à organiser leurs formations dans un marché (Musselin, 2005). L'approche des formations par compétences (Houot, 2020) favorise la compétition entre les participants et entre les universités. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)¹³⁹ renforce l'autonomisation des universités. Agulhon (2007a) identifie d'ailleurs la concurrence entre le privé et le public.

La professionnalisation de la formation et l'institutionnalisation de l'animation s'articulent comme le montre Bourdoncle (2007). Le processus de professionnalisation a été analysé à travers les formations (Bourdoncle, 2000) qui sont organisées dans un marché. Par conséquent, interroger ce dernier est pertinent pour analyser la professionnalisation. En définitive, l'approche socioéconomique est ancrée dans un courant interactionniste. Ce travail a apporté des éléments de compréhension quant au rapport entre le processus de professionnalisation de la formation d'animateur et la structuration du marché. En d'autres termes, cette recherche a interrogé les liens du processus de professionnalisation avec l'émergence et à la structuration d'un marché de la formation d'animateur professionnel.

La professionnalisation et l'universitarisation de la formation connaissent de liens importants comme le montre Wittorski (2018, p. 135) en mettant en avant la professionnalisation des universités et l'universitarisation des formations professionnelles. Ces deux processus distincts participent à la mise en concurrence des acteurs et de leurs diplômes sur le marché. Les

¹³⁹ Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités

universités doivent s'organiser en fonction des besoins du marché (Stavrou, 2017) pour former des étudiants « professionnalisés » qui seront « employables » (Marcyan, 2010). C'est le cas de la formation d'animateur à l'université où dans les marchés analysés les protagonistes mettaient en avant une adaptation de leurs diplômes aux besoins du terrain. L'adaptation à des besoins locaux spécifiques est à considérer dans un processus d'europeanisation, qui vise à normaliser les diplômes, ce qui est difficilement réalisable dans la pratique comme le démontre Iori (2017) avec les formations d'assistante et d'assistant de service social en France et en Italie.

Les directives de l'Union européenne, et plus précisément le processus de Bologne, participent à la restructuration de l'offre de formation basée sur une approche par compétences, qui vise à juger qu'un participant a été compétent dans une situation donnée et considérer que les acquis lui permettront d'être compétent dans une autre situation (Houot, 2020). Par conséquent, des équivalences de diplômes sont établies conduisant à une porosité de la formation d'animateur avec celles d'autres domaines (*e.g.*, le sport, le travail social ou l'agriculture). De ce fait, des acteurs allogènes se positionnent sur les formations JEP ce qui conduit à une concurrence exacerbée soumise à « l'assurance qualité » (Garcia, 2004).

Enfin, durant ce travail quatre pistes ont émergé et méritent d'être d'interrogées afin d'améliorer de manière plus générale la compréhension du monde de l'animation et des multiples marchés qui le constituent.

Premièrement, une exploration des *mondes parallèles de la formation d'animateur* améliorerait leur perception dans le marché global des formations. Toutefois, deux types de formation sont à distinguer : les *diplômantes* fortement induites par l'approche par compétences et facilitent les équivalences entre les métiers. Cet axe d'approfondissement de la recherche soutiendrait ainsi le positionnement de la formation d'animateur dans un marché plus général de la formation ; les *non diplômantes* qui visent à apporter des connaissances aux participants, mais ne sanctionnent pas d'un diplôme. Ces dernières représentent également un marché à destination des animateurs qui cherchent à se former en complément de leur diplôme initial. L'analyse de ce marché pourrait donc apporter des éclaircissements sur les formations officieuses qui soulignent une résistance des acteurs face à l'institutionnalisation. À titre d'exemple, des formations sont organisées par des Scop et des associations afin d'apporter une dimension politique et critique du gouvernement comme c'est le cas à Grenoble avec la Scop l'Orage ou à Paris avec l'association Ressources Alternatives. Un marché de la formation non diplômante émerge et une analyse apporterait des éléments quant à la compréhension du marché global des formations.

Deuxièmement, le Compte personnel de formation (CPF) bouleverse l'organisation de la demande. Ce dispositif qui vise à la formation individuelle a commencé à être appliqué durant cette recherche et le manque de recul ne permettait pas de conduire une analyse sur la demande des participants qui mobilisent ce dispositif. Le CPF soutient l'approche par compétences initiée par le processus de Bologne.

Troisièmement, mener une étude à travers des *récits de vie des formateurs* apporterait une approche complémentaire au travail de cette recherche en portant sur les profils et les trajectoires des protagonistes de la formation d'animateur. Deux possibilités seraient ainsi envisagées : soit étudier les organismes et analyser la constitution des équipes sur le long terme ; soit suivre directement les formateurs et leur trajectoire individuelle. Par voie de conséquence, ces deux approches permettraient d'analyser les formations à travers les protagonistes et complèteraient également l'analyse du marché. Les formateurs sont à ce titre des indicateurs de l'évolution des acteurs de la formation.

Quatrièmement, analyser *des trajectoires des CEPJ et des inspecteurs de la DRJSCS* éclairerait la régulation du marché. Ces agents de l'État sont apparus particulièrement en difficulté dans l'exercice de leurs missions concernant l'accompagnement des acteurs. Cet angle pourrait s'inscrire dans la continuité des travaux d'Angot et Cottin-Marx (2015). Retracer les parcours de ces fonctionnaires constituerait ainsi des éléments de compréhension du positionnement de l'État face à l'animation au même titre que le propose François (2005) lorsqu'il propose d'étudier le trajet de chacun des utilisateurs du métro pour recomposer et analyser la carte globale.

Enfin, l'ouverture majeure de ce travail de recherche concerne le marché de la compétence. Le cas du marché de la formation d'animateur éclaire la facilité avec laquelle la compétence devient un produit (Houot, 2020). La professionnalisation favorise d'ailleurs la marchandisation (Cottin-Marx, 2016). Le marché de l'animation n'est qu'un indicateur de la marchandisation de la formation et l'approche par compétences en constitue l'outil. À titre d'exemple, cette réforme et cette approche influencent d'autres secteurs de la formation : les kinésithérapeutes (Gedda, 2014), les travailleurs sociaux (Besnard, 2015), les enseignants (Bourdoncle, 2007) ou encore l'éducation physique et sportive (Marsault, 2004). La continuité principale de ce travail se situe ainsi dans l'analyse du marché de la formation organisée par l'approche par compétences désormais commune à de nombreux secteurs.

Bibliographie

Aballéa, F. (2000). Quel avenir pour les professions sociales installées ? Dans J.-N. Chopart, *Les mutations du travail social : Dynamiques d'un champ professionnel*. Dunod.

Aballéa, F. (2013). L'anomie professionnelle. Déprofessionnalisation et désinstitutionnalisation du travail. *Recherche et formation*, 72, 15-26.

Aballéa, F. (2014). *Sociologie de l'intervention sociale : Déprofessionnalisation d'un métier, désinstitutionnalisation d'un secteur*. Octarès éditions.

Abbott, A. (1988). *The system of professions : An essay on the division of expert labor*. University of Chicago Press.

Adé, A., et Bussièrès, J.-F. (2016). Représentation visuelle de la pensée appliquée à l'élaboration d'un projet de recherche : Utilisation d'une carte heuristique. *Recettes de l'Unité de recherche en pratique pharmaceutique*, 1-8.

Adé, D., et Piot, T. (2018). *La formation entre universitarisation et professionnalisation : Tensions et perspectives dans des métiers de l'interaction humaine*. Presses universitaires de Rouen et du Havre.

Agulhon, C. (2005). Les politiques régionales de formation professionnelle. Du référentiel commun à la politique locale. *Éducation et sociétés*, 16(2), 279-292.

Agulhon, C. (2007a). La professionnalisation à l'Université, une réponse à la demande sociale ? *Recherche et formation*, 54, 11-27.

Agulhon, C. (2007b). De l'éducation des adultes à la formation professionnelle continue. *Savoirs*, 15(3), 65-68.

Agulhon, C. (2013). Accréditation-habilitation dans l'enseignement supérieur : De la distinction à la sanction. *Carrefours de l'éducation*, 36(2), 131-148.

Agulhon, C. (2018). Les IUT : De l'autonomie à la subordination ? *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, Hors-série n° 6*, 71-89.

Aktouf, O. (2003). Faut-il brûler Michael Porter ? *Revue française de gestion*, 146(5), 219-222.

Altet, M. (2010). Deux décennies de formation des enseignants dans les IUFM : Un processus de formation professionnalisante en héritage. *Recherches en éducation*, 8, Article 8.

Angot, S., & Cottin-Marx, S. (2015). Accompagner les associations. De l'éducation populaire aux politiques de l'emploi. *Mouvements*, n° 81(1), 60-69.

- Ansaloni, M., et Smith, A. (2017). Des marchés au service de l'État ? *Gouvernement et action publique*, 6(4), 9-28.
- Ansaloni, M., Trompette, P., et Zalio, P.-P. (2017). Le marché comme forme de régulation politique. *Revue française de sociologie*, 58(3), 359-374.
- Aron, R. (1967). *Les étapes de la pensée sociologique*. Gallimard.
- Aron, R. (1969). *Les désillusions du progrès Essai sur la dialectique de la modernité*. Calmann-Lévy.
- Augustin, J.-P. (2017). La « fabrication de la ville » et l'animation socioculturelle. Dans P. Tozzi, *L'animation socioculturelle, quelle place dans le projet urbain ?* (p. 65-79). Carrières Sociales Éditions.
- Augustin, J.-P., et Gillet, J.-C. (1996). *Quartiers fragiles, développement urbain et animation*. Presses Universitaires de Bordeaux.
- Augustin, J.-P., et Gillet, J.-C. (2000). *Animation professionnelle : Histoire, acteurs enjeux*. L'Harmattan.
- Augustin, J.-P., et Ion, J. (1993). *Des loisirs et des jeunes : Cent ans de groupements éducatifs et sportifs*. Éditions de l'Atelier.
- Augustin, J.-P., et Ion, J. (2017). *Loisirs des jeunes : 120 ans d'activités éducatives et sportives*. La Documentation française.
- Barbot, J. (2012). 6 – Mener un entretien de face à face. Dans S. Paugam, *L'enquête sociologique* (p. 115-144). Presses Universitaires de France.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (2^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Barrier, J., Quéré, O., et Vanneuville, R. (2019). La fabrique des programmes d'enseignement dans le supérieur. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 131(1), 1-31.
- Barriolade, D., Besse, L., Loustalot, A., et Comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports (Éds.). (2013). *Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sports : 27 septembre 1958-8 janvier 1966*. La Documentation française.
- Barthe, Y., Blic, D. de, Heurtin, J.-P., Lagneau, É., Lemieux, C., Linhardt, D., Bellaing, C. M. de, Rémy, C., et Trom, D. (2013). Sociologie pragmatique : Mode d'emploi. *Politix*, 103(3), 175-204.

Bataille, J.-M. (2010). *Pédagogies de la décision : Décider avec les publics en animation socioculturelle* [Thèse de doctorat]. Université de Nanterre - Paris X.

Bataille, J.-M. (2012). Animation socioculturelle : À qui et à quoi sert la notion de projet ? *Spécificités*, 5(1), 77-94.

Beaud, S., et Weber, F. (1998). *Guide de l'enquête de terrain*. La Découverte.

Becker, H. S. (1988). *Les mondes de l'art*. Flammarion.

Becker, H. S., et Pessin, A. (2006). Howard S. Becker et Alain Pessin : Dialogue sur les notions de Monde et de Champ. *Sociologie de l'Art, OPuS* 8(1), 163-180.

Becker, H. S. (2002). *Les ficelles du métier* (H. Peretz, Trad.). La Découverte.

Becker, H. S. (2016). *La bonne focale : De l'utilité des cas particuliers en sciences sociales* (D. Merllié, Éd. ; C. Merllié-Young, Trad.). La Découverte.

Becker, H. S. (2020). *Faire preuve : Des faits aux théories* (D. Merllié, Éd. ; C. Merllié-Young, Trad.). La Découverte.

Becquet, V. (2013). « Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : Du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles. *Lien social et Politiques*, 70, 119-133.

Becquet, V., et Goyette, M. (2014). L'engagement des jeunes en difficulté. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 14, 1-12.

Becquet, V., Loncle, P., et Van de Velde, C. (2012). *Politiques de jeunesse : Le grand malentendu*. Champ social.

Belleville, P. (1974). *Animation, pour quelle vie sociale ?* Tema-éditions.

Belloubet-Frier, N. (2005). Les implications du processus de Bologne dans le paysage universitaire français. *Revue française d'administration publique*, 114(2), 241-252.

Benoist, P. (2016). *Une histoire des instituts universitaires de technologie (IUT)*. Classiques Garnier.

Berger, E., Crescentini, A., Galeandro, C., et Mainardi Crohas, G. (2010, septembre). La triangulation au service de la recherche en éducation. Exemples de recherche dans l'école obligatoire. *Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF)*. Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève (Suisse). <https://plone.unige.ch/aref2010/communications-orales/premiers-auteurs-en-b/La%20triangulation.pdf/view>

- Berger, N. (2010). Sociologie analytique, mécanismes et causalité : Histoire d'une relation complexe. *L'Année sociologique*, 60(2), 419-443.
- Berrivin, R., et Musselin, C. (1996). Les politiques de contractualisation entre centralisation et décentralisation : Les cas de l'équipement et de l'enseignement supérieur. *Sociologie du travail*, 38(4), 575-596.
- Bertrand, P., et Tétard, F. (1995). *Itinéraire d'un éducateur de la première génération*. Érès.
- Besnard, P. (1978). L'animation socioculturelle. *Revue française de pédagogie*, 44, 129-142.
- Besnard, P. (1980). *Animateur socioculturel : Une profession différente ?* Presses Universitaires de France.
- Besse, L. (2008). *Les MJC 1959-1981 : De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*. Presses Universitaires de Rennes.
- Besse, L. (2014). *Construire l'éducation populaire : Naissance d'une politique de jeunesse*. La Documentation française.
- Besse, L. (2015). L'action des maisons des Jeunes et de la Culture. *Informations sociales*, 190(4), 26-35.
- Besse, L., Chateigner, F., et Ihaddadene, F. (2016). L'éducation populaire. *Savoirs*, 42, 11-49.
- Besse, L., Gardet, M., et Richez, J.-C. (2012). Françoise Tétard ou l'histoire comme pratique. *Agora débats/jeunesses*, 60(1), 21-33.
- Besse-Patin, B. (2019). *Jeu et animation. Ethnographie des formalisations éducatives du loisir des enfants* [Thèse de doctorat]. Sorbonne Paris Cité.
- Bessière, G., Croiset, C., et Lavaure, P. (2013). *Mission relative à l'évaluation de la politique ministérielle de formation et de certification aux métiers du sport et de l'animation* (Rapport ministériel N° 2013-M-29). Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.
- Bezes, P., et Musselin, C. (2015). Le new public management : Entre rationalisation et marchandisation ? Dans L. Boussaguet, S. Jacquot, P. Ravinet, et P. Muller, *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques* (p. 125-152). Presses de Sciences Po.
- Blanchet, A., et Gotman, A. (2010). *L'entretien : L'enquête et ses méthodes* (2^e édition). Armand Colin.

- Bock, C. (2021). Transformation des formations d'animateurs socioculturels : De l'héritage de l'éducation populaire aux injonctions politico-économiques. Dans M. Meziani, G. Canet, & C. Bock, *Les espaces formatifs et transformatifs* (p. 50-65). Champ social.
- Bock, C. (2022). L'animation socioculturelle : Émergence et structuration des diplômes comme indicateurs de la professionnalisation. *Agora débats/jeunesses*, 90(1), 7-20.
- Bordes, V. (2007). La place des animateurs au sein de l'intervention sociale : Quelle formation pour quelles missions ? *Pensée plurielle*, 15(2), 101-109.
- Bordes, V. (2008a). L'impossible professionnalisation de l'animation. *Revue d'analyse institutionnelle, Les Cahiers de l'implication* (2), 81-89.
- Bordes, V. (2008b). *Prendre place dans la cité - Jeunes et politiques municipales*. L'Harmattan.
- Bordes, V. (2015). *Trainer pour prendre place. Socialisation, Interactions, Éducation* [Habilitation à Diriger des Recherches]. Jean Jaurès.
- Bordiec, S. (2015). Le « bon esprit ». Portrait d'un animateur dans la Politique de la ville. Dans J. Camus et F. Lebon, *Regards sociologiques sur l'animation* (p. 103-114). La Documentation Française.
- Borras, I., et Bosse, N. (2017). Les universités françaises à l'heure de la formation tout au long de la vie : Une ultime chance d'ouverture aux adultes ? *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 138, 117-138.
- Borraz, O. (2015a). Gouverner une ville : Besançon, 1959-1989. Dans *Gouverner une ville : Besançon, 1959-1989*. Presses Universitaires de Rennes.
- Borraz, O. (2015b). Régulation. Dans E. Henry, C. Gilbert, J.-N. Jouzel, et P. Marichalar, *Dictionnaire critique de l'expertise* (p. 258-265). Presses de Sciences Po.
- Borraz, O., et Guiraudon, V. (2008a). Introduction : Comprendre les évolutions de l'action publique. Dans O. Borraz et V. Guiraudon, *Politiques publiques I La France dans la gouvernance européenne* (p. 11-26). Presses de Sciences Po.
- Borraz, O., et Guiraudon, V. (2008b). *Politiques publiques I La France dans la gouvernance européenne*. Presses de Sciences Po.
- Bourdieu, P. (1986). De quoi parle-t-on quand on parle du « problème de la jeunesse » ? Dans M. Perrot, *Les jeunes et les autres* (Vol. 2, p. 229-234). CRIV.
- Bourdieu, P. (2013). Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 200(5), 4-37.

- Bourdoncle, R. (1991). La professionnalisation des enseignants : Analyses sociologiques anglaises et américaines. *Revue française de pédagogie*, 94, 73-91.
- Bourdoncle, R. (1994). Savoir professionnel et formation des enseignants. Une typologie sociologique. *Spirale. Revue de recherches en éducation*, 13(1), 77-95.
- Bourdoncle, R. (1997). Normalisation, académisation, universitarisation, partenariat : De la diversité des voies vers l'Université. *Revista da Faculdade de Educação*, 23(1-2).
- Bourdoncle, R. (2000). « Professionnalisation, formes et dispositifs ». *Recherche et formation*, 35(1), 117-132.
- Bourdoncle, R. (2007). « Universitarisation ». *Recherche et formation*, 54, 135-149.
- Bourdoncle, R. (2009). Chapitre 1. L'universitarisation. Structures, programmes et acteurs. Dans R. Étienne, M. Altet, C. Lessard, L. Paquay, et P. Perrenoud, *L'Université peut-elle vraiment former les enseignants ? Quelles tensions ? Quelles modalités ? Quelles conditions ?* (p. 17-28). De Boeck Supérieur.
- Bourdoncle, R., et Lessard, C. (2003). Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire ? Les caractéristiques spécifiques : programmes, modalités et méthodes de formation. *Revue française de pédagogie*, 142, 131-181.
- Bromberger, C. (1984). Des cartes ethnologiques : Pourquoi faire ? *Terrain. Anthropologie et sciences humaines*, 3, 84-87.
- Bruno, I., Clément, P., et Laval, C. (2010). *La grande mutation : Néolibéralisme et éducation en Europe*. Syllepse.
- Burgess, E. W. (1923). The Study of the Delinquent as a Person. *American Journal of Sociology*, 28(6), 657-680.
- Cacérès, B. (1964). *Histoire de l'éducation populaire*. Seuil.
- Cacérès, B. (1982). *Les Deux rivages : Itinéraire d'un animateur d'éducation populaire*. F. Maspero.
- Camus, J. (2008a). En faire son métier : De l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle. *Agora débats/jeunesses*, 48, 32-44.
- Camus, J. (2008b). *Pratiques juvéniles et entrées dans la vie : Les animateurs de centres de loisirs* [Thèse de doctorat]. EHESS.

- Camus, J. (2011). Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France. *Pensée plurielle*, 26, 25-36.
- Camus, J., et Chateigner, F. (2018). Travail social, travail politique ? *Savoir/Agir*, 43, 11-12.
- Camus, J., et Lebon, F. (2015). *Regards sociologiques sur l'animation*. La documentation Française.
- Camus, J., et Lebon, F. (2017). Dans quelle mesure peut-on dire de l'animation qu'elle est politique ? Dans J.-L. Richelle, J.-M. Zieglmeyer, et S. Rubi, *L'animation socioculturelle professionnelle, quels rapports au politique ?* (p. 161-175). Carrières Sociales Éditions.
- Carton, É. (2006). Animateur d'éducation populaire. *CRFA/UFCV Côte d'Azur*, 1-8.
- Carton, É. (2019). Les animateurs socioculturels en EHPAD et les technologies numériques : Pour qui, pourquoi ? *Vie sociale*, 28(4), 153-165.
- Castel, R. (2009). *La Montée des incertitudes*. Seuil.
- Cefai, D. (2003). *L'enquête de terrain*. La Découverte.
- Cefai, D. (2015). Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago. *SociologieS*, 1-33.
- Chamboredon, H., Pavis, F., Surdez, M., et Willemez, L. (1994). S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 16(1), 114-132.
- Chamoux, J.-P. (2017). Pierre BENOIST (2016), Une histoire des instituts universitaires de technologie (IUT). Paris, Classiques Garnier, Coll. « Histoire des techniques », no 6. *Communication. Information médias théories pratiques*, 34/2, 1-20.
- Champagne, P. (2013). Note sur quelques lectures du concept de champ. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 200(5), 38-43.
- Charles, N. (2013). *Justice sociale et enseignement supérieur : Une étude comparée en Angleterre, en France et en Suède* [Thèse de doctorat]. Bordeaux 2.
- Chat, F. (2014). La professionnalisation des éducateurs spécialisés au risque des ECTS. *Empan*, 95(3), 36-41.
- Chateigner, F. (2007). L'« éducation populaire », combien de citations ? (Note de recherche). *Agora débats/jeunesses, L'Harmattan/Presses de Sciences Po*, 44, 62-72.

- Chateigner, F. (2017). L'expression « éducation populaire » dans les discours publics français (1815-1950). Dans L. Besse et C. Christen, *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945* (p. 51-62). Presses universitaires du Septentrion.
- Chauvière, M. (2018). La lente déprofessionnalisation des métiers du social. *Empan*, 109(1), 12-17.
- Christen, C., et Besse, L. (2017). *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Chupin, I. (2019). Du modèle professionnel national de formation à ses déclinaisons locales. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 131(1), 147-169.
- Clanet, J. (2010). Professionnalisation des métiers de l'enseignement : L'apport de l'observation des pratiques. *Recherches en éducation*, 8, Article 8.
- Coase, R. (1988). The Nature of the Firm : Origin. *Journal of Law, Economics, & Organization*, 4(1), 3-17.
- Cochoy, F. (1999). Savoir des affaires et marché du travail : La naissance des disciplines de gestion à Northwestern University. *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 34(1), 80-103.
- Cochoy, F. (2002). *Sociologie du packaging*. Presses Universitaires de France.
- Cochoy, F., et Dubuisson-Quellier, S. (2000). *Les professionnels du marché* (vol. 42). Elsevier Masson.
- Cochoy, F., et Dubuisson-Quellier, S. (2006). *Distribution et marché une affaire de taille et de détail*. Hermès.
- Combes, C. (1998). « Leigh Van Valen et l'hypothèse de la Reine Rouge ». Dans H. Le Guyader, *L'évolution* (p. 44-52). Belin.
- Comte, B. (1991). *Une utopie combattante : L'École des cadres d'Uriage, 1940-1942*. Fayard.
- Copans, J. (2011). *L'enquête ethnologique de terrain : L'enquête et ses méthodes* (3^e éd.). Armand Colin.
- Cours-Salies, P., et Le Lay, S. (2006). *Le bas de l'échelle*. Érès.
- Cottin-Marx, S. (2016). *Professionnaliser pour « marchandiser » (et inversement) : Quand l'État accompagne les associations employeuses* [Thèse de doctorat]. Paris Est.

- Cottin-Marx, S. (2020). Naissance et unité du patronat associatif du secteur de l'animation. *Travail et emploi*, 163(4), 83-103.
- Davaine, M. (1982). *Les Métiers de l'animation : Rapport au Ministre du temps libre*. La Documentation française.
- David, O., Grand, É. L., et Loncle, P. (2012). Systèmes locaux et action publique : L'exemple des jeunes vulnérables. *Agora débats/jeunesses*, 62, 81-95.
- Defrance, J. (1995). L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970. *Sociologie et sociétés*, 27(1), 15-31.
- Del Rey, A. (2013). *À l'école des compétences : De l'éducation à la fabrique de l'élève performant*. La Découverte.
- Delmas, C. (2016). Didier Demazière et Morgan Jouvenet, Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago. *Lectures*, 1-4.
- Demilly, L. (2008). *Politiques de la relation : Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*. Presses universitaires du Septentrion.
- Demazière, D. (2008). L'ancien, l'établi, l'émergent et le nouveau : Quelle dynamique des activités professionnelles ? *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 101, 41-54.
- Demazière, D. (2009). Professionnalisations problématiques et problématiques de la professionnalisation. *Formation Emploi. Revue française de sciences sociales*, 108, 83-90.
- Demazière, D., et Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*. Nathan.
- Demazière, D., et Dubar, C. (2004). *Analyser les entretiens biographiques*. Presses Université Laval.
- Demazière, D., Lessard, C., et Morrissette, J. (2013). Introduction, The Effects of New Public Management on the work of professionals: Transpositions, variations, ambivalences. *Éducation et sociétés*, 32, 5-20.
- Demazière, D., Roquet, P., et Wittorski, R. (2012). *La professionnalisation mise en objet*. L'Harmattan.
- Denoux, S., et Eneau, J. (2013). La démarche qualité des organismes de formation : De la professionnalisation des acteurs à la reconnaissance des organisations ? *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 46(4), 23-45.

- Dietrich, P., Loison, M., et Roupnel, M. (2012). 10 – Articuler les approches quantitative et qualitative. Dans S. Paugam, *L'enquête sociologique* (p. 480). Presses Universitaires de France.
- Doray, P., et Manifet, C. (2017). La professionnalisation des universités par la formation continue des adultes : Une comparaison Québec-France. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 138, 139-163.
- Dubar, C. (2015). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. (5^e éd.). Armand Colin.
- Dubar, C. (2006). *Faire de la sociologie : Un parcours d'enquêtes*. Belin.
- Ducomte, J.-M., Martin, J.-P., et Roman, J. (2013). *Anthologie de l'éducation populaire*. Privat.
- Dumazedier, J. (1984). Besnard Pierre, L'animateur socio-culturel, une profession différente. *Revue française de sociologie*, 25(2), 300-304.
- Dumazedier, J. (1988). *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*. Meridiens Klincksheick.
- Dumazedier, J. (1989). Préface. Dans G. Poujol, *Profession : Animateur*. Privat.
- Étévé, C. (2007). Mignon Jean-Marie. Une histoire de l'Éducation populaire. *Revue française de pédagogie*, 161(4), 129-132.
- Falcoz, M., et Walter, E. (2009). Être salarié dans un club sportif : Une posture problématique. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 108, 25-37.
- Ferrand, J.-L. (2009). Les politiques régionales de formation professionnelle. Dans J.-M. Barbier, É. Bourgeois, G. Chappelle, et J.-C. Ruano-Borbalan, *Encyclopédie de la formation* (p. 203-220). Presses Universitaire de France.
- Ferrand, J.-L. (2010). Entre territoires et formation : Prolégomènes à l'écriture d'un historique complexe et mouvementé. *Éducation permanente*, 1, 9-26.
- Fligstein, N. (1990). *The Transformation of Corporate Control*. Harvard University Press.
- Fourdrignier, M. (2009). Professionnaliser les métiers du sanitaire et du social à l'Université : Une mission impossible ? *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 108, 67-81.
- François, P. (2002). Production, convention et pouvoir : La construction du son des orchestres de musique ancienne. *Sociologie du travail*, 44(1), 3-19.

- François, P. (2004). Qu'est-ce qu'un musicien ? Professionnels et amateurs. Dans J.-J. Nattiez, *Une Encyclopédie pour le XXIème siècle. Vol. 2 : les savoirs musicaux* (p. 585-611). Cité de la Musique.
- François, P. (2005). *Le monde de la musique ancienne : Sociologie économique d'une innovation esthétique*. Economica.
- François, P. (2008a). Introduction. Le dynamisme incertain du monde musical. Dans P. François, *La musique. Une industrie, des pratiques* (p. 9-15). La Documentation Française.
- François, P. (2008b). *Sociologie des marchés*. Armand Colin.
- François, P. (2018). Marché. Dans H. Colin et S. Andy, *Dictionnaire d'économie politique*. Presses de Sciences Po.
- François, P., et Musselin, C. (2015). Les organisations et leurs marchés du travail. Une comparaison du monde musical et universitaire. *L'Année sociologique*, 65(2), 305-332.
- Galant, M.-O. (2008). L'universitarisation de la formation en soins infirmiers en France : Une opportunité pour les professionnels, les usagers et le développement de la santé publique ? *Recherche en soins infirmiers*, 93(2), 125-126.
- Garcia, S. (2004). Les territoires communs des détracteurs et des partisans de « la mondialisation libérale ». *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 96-97, 29-52.
- Garcia, S. (2006). L'assurance qualité : Un outil de régulation du marché de la formation supérieure et de gestion des universitaires. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 5, 69-93.
- Garcia, S. (2007). L'Europe du savoir contre l'Europe des banques ? *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166167(1), 80-93.
- Gay-Lescot, J.-L. (1991). *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*. Presses Universitaires de Lyon.
- Gayon, J. (2003). Darwinisme et économie. *Le Nouveau Magazine Littéraire*, 416(1), 45-72.
- Gedda, M. (2014). Universitarisation à la française : Les droites lignes de l'errance. Ou 25 années d'agitation sur place. *Kinésithérapie, la Revue*, 14(152), 1-4.
- Gillet, J.-C. (1995). *Animation et animateurs : Le sens de l'action*. L'Harmattan.
- Gillet, J.-C. (1998). *Formation à l'animation*. L'Harmattan.

- Gillet, J.-C. (2008). *Des animateurs parlent, Militance, technique, médiation*. L'Harmattan.
- Gillet, J.-C. (2010). *Morceaux choisis sur l'animation 1972-1995 : Analyse critique*. L'Harmattan.
- Gillet, J.-C. (2014). *L'école bordelaise dans le réseau international de l'animation, 2003-2013*. Carrières sociales éd. L'Harmattan.
- Giraud, L., Johnson, K. J., et Autissier, D. (2015). *Les 100 schémas du management : La matrice BCG, les 5 forces de Porter, la roue de Deming, la carte des alliés... et 96 autres*. Eyrolles.
- Gislain, J.-J., et Steiner, P. (1995). *La Sociologie économique 1890-1920*. Presses Universitaires de France.
- Glaser, B. G., et Strauss, A. L. (2017). *La découverte de la théorie ancrée : Stratégies pour la recherche qualitative* (M.-H. Soulet, Éd. ; K. Oeuuvray, Trad. ; 2^e éd.). Armand Colin.
- Glasman, D. (1999). Réflexions sur les « contrats » en éducation. *Ville-École-Intégration*, 117, 70-111.
- Glasman, D. (2007). « Il n'y a pas que la réussite scolaire ! » *Informations sociales*, 141(5), 74-85.
- Grazelie, V. (2014). *Les conceptions de l'animation socioculturelle dans les formations à l'animation de niveau III, Bac +2. Comparaisons entre des organismes de formation et deux universités* [Thèse de doctorat]. Université Paris Est Créteil.
- Green, J., et McClintock, C. (1985). Triangulation in evaluation : Design and analysis issues. *Eval Rev*, 9, 523-545.
- Greffier, L., et Tozzi, P. (2017). *Coordination et coordinateurs : Figures de l'intermédiaire*. Carrières Sociales Éditions.
- Greffier, L., Montero, S., & Tozzi, P. (2019). *L'animation socioculturelle : Quels rapports à la médiation ?*. Carrières Sociales Éditions.
- Guéranger, D. (2012). La monographie n'est pas une comparaison comme les autres. *Terrains et travaux*, 21(2), 23-36.
- Guérin, C. (1973). Du DECEP au CAPASE. *Les cahiers de l'Animation*, 4.
- Guérin-Plantin, C. (1975). *Études sur le certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives (CAPASE)*. INEP.

- Guibert, P., et Lazuech, G. (2010). Parcours professionnels et professionnalisation des enseignants du secondaire : Des régularités du social aux trajectoires singulières. *Recherches en éducation*, 8, Article 8.
- Halls, W. (1988). *Les Jeunes et la politique de Vichy*. Syros Alternatives.
- Hammou, K. (2013). 19. Y a-t-il une « question blanche » dans le rap français ? Dans S. Laurent et T. Leclère, *De quelle couleur sont les blancs ?* (p. 190-196). La Découverte.
- Hammou, K. (2014). *Une histoire du rap en France*. La Découverte.
- Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Presses Universitaires de France.
- Hély, M. (2014). « Coopération et conflit dans la configuration néolibérale du monde associatif ». *Jurisassociations*, 510, 24-26.
- Hély, M. (2017). La condition salariale associative : État des lieux. *Jurisassociations*, 568, 1-18.
- Hernandez, Y., Rubi, S., et Tozzi, P. (2021). Ludothécaires et champ professionnel du jeu. *Agora débats/jeunesses*, 89(3), 95-111.
- Houot, I. (2020). Activer la qualité de la formation à l'Université. *Éducation permanente*, 223, 121-132.
- Houot, I., et Lavielle-Gutnik, N. (2018). Nouveau référentiel de compétences dans les Écoles de la deuxième chance : Vers de nouvelles transactions. *Savoirs*, 46(1), 91-110.
- Houot, I., et Nowakowski, S. (2016). Vers un modèle dynamique expérience-compétences au service du projet professionnel des étudiants. Dans J. Biamès et J. Rose, *Les portefeuilles d'expériences et de compétences : Approche pluridisciplinaire* (p. 183-199). Presses Universitaires du Septentrion.
- Houssaye, J. (1989). *Le Livre des colos : Histoire et évolution des centres de vacances pour enfants*. La Documentation Française.
- Houssaye, J. (2010). *Colos et centres de loisirs : Institutions et pratiques pédagogiques* (2^e éd.). Les Éditions Ouvrières.
- Hughes, E. (1963). Professions. *Daedalus*, 92(4), 655-668.
- Hughes, E., Tepperman, L., et Keyfitz, N. (1943). *French Canada in Transition*. OUP Canada.
- Imbert, A. (2019, août). Les usages de la précarité par les animateurs périscolaires de Marseille. *Classer, Déclasser, Reclasser. 8^{ème} Congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS), du 27 au 30 Août 2019, à Aix en Provence*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02290931>

Institut national d'éducation populaire. (1979). *Les Cultures populaires : Permanence et émergences des cultures minoritaires locales, ethniques, sociales et religieuses*. Privat.

Ion, J. (1997). *La fin des Militants ?* (Programme ReLIRE). Éditions de l'Atelier.

Ion, J. (2001). *L'engagement au pluriel*. Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Iori, R. (2017). Entre universitarisation et « professionnalisation » : La formation des assistant-e-s de service social, en France et en Italie. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 138, 39-58.

Isambert-Jamati, V. (1982). Des Sciences de l'éducation : Un pluriel important lorsqu'il s'agit de recherche. *Sciences de l'éducation - Pour l'ère nouvelle*, 15(4), 55-60.

Jorro, A., et Wittorski, R. (2013). De la professionnalisation à la reconnaissance professionnelle. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 46(4), 11-22.

Kaddouri, M. (2011). Motifs identitaires des formes d'engagement en formation. *Savoirs*, 25(1), 69-86.

Kaddouri, M., et Hinault, A.-C. (2014). Dynamiques identitaires et singularisation des parcours dans les transitions socioprofessionnelles. *Sociologies pratiques*, 28(1), 15-18.

Kavka, J. (2017). Comment la professionnalisation à l'Université s'articule aux initiatives européennes et internationales. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 138, 19-38.

Kaufmann, J.-C. (2016). *L'entretien compréhensif* (4^e éd.). Armand Colin.

Koebel, M. (2002). Le secteur de l'animation socioculturelle. Dans N. Le Roux, *L'emploi sportif en France : Situation et tendances d'évolution* (p. 361-374). Presses Universitaires de France.

Labourie, R. (1981). *Les mutations de l'Éducation Populaire et des mouvements de jeunesse*. 32, 3-7.

Labruyère, C. (2000). Professionnalisation : De quoi parlent les chercheurs, que cherchent les acteurs ? *Formation Emploi*, 70(1), 31-42.

Lac, M. (2012). L'animation, une forme d'éducation non formelle ? Analyse comparative des discours et représentations sociales de l'animation chez des non-animateurs, des animateurs CLAE et des animateurs en formation professionnelle. *Les dossiers des sciences de l'éducation*, 28, 73-88.

- Lacroix, B., et Lagroye, J. (1992). *Le président de la République : Usages et genèses d'une institution*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lagroye, J., et Offerlé, M. (2011). *Sociologie de l'institution*. Belin.
- Lahire, B. (2012). *Monde pluriel : Penser l'unité des sciences sociales*. Seuil.
- Lallement, M. (2009). Georg Simmel, une sociologie des formes sociales. Dans X. Molénat, *La sociologie* (p. 58-62). Éditions Sciences Humaines.
- Laot, F. F. (2009). Un modèle universitaire et régional de formation d'adultes dans les années 1960 L'épisode oublié des AUREFA et leur échec face à la loi de 1971. *Education et sociétés*, 24(2), 143-157.
- Lapassade, G., et Lourau, R. (1971). *Clefs pour la sociologie*. Seghers.
- Lapassade, G., et Lourau, R. (1978). *La Sociologie* (5^e éd.). Seghers.
- Lassus, M. (2013, novembre 29). *Du Sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique (1928) au Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports (1963) : L'invention d'un ministère*. Séminaire du CEMMC organisé par Christine Bouneau (Axe « Pouvoirs »), Bordeaux (France).
- Lassus, M. (2017). *Jeunesse et Sports : L'invention d'un ministère 1928-1948* [Thèse de doctorat]. INSEP.
- Le Roux, G. (2012). Regards d'artistes sur les processus de patrimonialisation et de commercialisation de la culture aborigène. *Journal de la Société des Océanistes*, 134, 85-94.
- Lebon, F. (2003). Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs. *Éducation et sociétés*, 11(1), 135-152.
- Lebon, F. (2004). Une initiation au métier d'animateur : Le BAFA. *Agora débats/jeunesses*, 36(1), 40-51.
- Lebon, F. (2005). *Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs*. L'Harmattan.
- Lebon, F. (2006a). Division politique du travail dans l'animation. *Agora débats/jeunesses*, 40(1), 64-75.
- Lebon, F. (2006b). Usages sociaux des centres de loisirs. *Agora débats/jeunesses*, 42(1), 114-127.
- Lebon, F. (2007). Devenir animateur : Une entreprise d'éducation morale. *Ethnologie française*, 37(4), 709-720.

Lebon, F. (2009). *Les animateurs socioculturels*. La Découverte.

Lebon, F. (2013). La musique autrement ? Les « musiciens intervenants » entre travail social et création artistique. *Éducation et sociétés*, 31(1), 171-186.

Lebon, F. (2014). Portraits de directeurs dans l'animation et dans l'intervention sociale. *Empan*, 96, 144-150.

Lebon, F. (2016). De la démocratie en centre social : Enquête sur les relations professionnelles dans une association de quartier. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 340, 93-108.

Lebon, F. (2017). Être directeur dans l'animation et dans l'intervention sociale. Dans J.-L. Richelle, *Animation et intervention sociale : Parcours, formations, enjeux : Actes du colloque RIA 2013* (p. 17-49). Carrières Sociales Éditions.

Lebon, F. (2018a). *L'animation et l'éducation populaire en France : Action publique, professions et division du travail* [Habilitation à Diriger des Recherches]. Université Paris X.

Lebon, F. (2018b). Notes sur les transformations du militantisme et du travail social selon Jacques Ion. *Le sociographe*, 1(1), 45-51.

Lebon, F. (2020). *Entre travail éducatif et citoyenneté : L'animation et l'éducation populaire*. Champ social.

Lebon, F., et de Lescure, E. (2016). *L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle*. Éditions du Croquant.

Lebon, F., et Lescure, E. D. (2006). Des « nouvelles professions » entre précarité et flexibilité : Animateurs socioculturels et formateurs d'adultes (1982-2002). *Regards Sociologiques*, 32, 83-95.

Lebon, F., et Lima, L. (2008). Introduction. *Agora débats/jeunesses*, 48, 14-18.

Lebon, F., et Lima, L. (2011). Les difficultés au travail dans l'animation. *Agora débats/jeunesses*, 57, 23-36.

Lebon, F., Moulinier, P., Richez, J.-C., et Tétard, F. (2008). *Un engagement à l'épreuve de la théorie : Itinéraires et travaux de Geneviève Pujol*. L'Harmattan.

Lebon, F., et Simonet, M. (2017a). « Des petites heures par-ci par-là ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 220, 4-25.

- Lebon, F., et Simonet, M. (2017b). La réforme des rythmes scolaires, ou quand les associations font la loi et (dé)font le travail dans les services publics ?. *Revue française d'administration publique*, 163, 575-586.
- Lecolle, F. (2019). *Former des animateurs socio-culturels : Le projet et le marché* [Thèse de doctorat]. Nanterre - Paris X.
- Leduc, J. (2014). La construction historique des cadres de la périodisation. *Atala*, 17, 35-48.
- Lee Downs, L. (2009). *Histoire des colonies de vacances*. Perrin.
- Lee Downs, L. (2015, mai 9). *What future for social protection in France ? The case of the colonies de vacances, 1880-2015*. Forms of Public Sociality ; Collective action, collective subjectivities and the State in the 20th century, Rethymno Crète (Grèce).
- Lemieux, C. (2012). 2 – Problématiser. Dans S. Paugam, *L'enquête sociologique* (2^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Lessard, C., et Bourdoncle, R. (2003). Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire ? *Revue Française de Pédagogie*, 142, 261-290.
- Leterrier, J.-M. (2001). *Citoyens, chiche ! : Le livre blanc de l'éducation populaire*. Éditions de l'Atelier-Éditions ouvrières.
- Loncle, P. (2011). La jeunesse au local : Sociologie des systèmes locaux d'action publique. *Sociologie*, 2(2), 129-147.
- Loncle, P. (2012). Politiques de jeunesse : De quoi parle-t-on ? Dans V. Becquet, P. Loncle, et C. Van de Velde, *Politiques de jeunesse : Le grand malentendu* (p. 15-31). Champ social.
- Loncle, P. (2013). Jeunes et politiques publiques : Des décalages croissants. *Agora débats/jeunesses*, 64, 7-18.
- Loquais, M. (2016). *Les modes d'engagement en contexte d'injonction au projet : Le cas des jeunes des Écoles de la Deuxième Chance* [Thèse de doctorat]. Université des Sciences et Technologies, Lille 1.
- Lordon, F. (1993). *Irrégularités des trajectoires de croissance : Évolutions et dynamique non-linéaire : vers une schématisation de l'endométabolisme* [Thèse de doctorat]. EHESS.
- Lordon, F. (1994). Modéliser les fluctuations, le changement structurel, et les crises. *Revue d'économie politique*, 104(2/3), 219-257.

- Lordon, F. (2007). La légitimité n'existe pas. *Cahiers d'économie Politique*, 53(2), 135-164.
- Marcel, J.-F., Lescouarch, L., et Bordes, V. (2019). *Recherches en éducation et engagements militants ; vers une tierce approche*. Presses Universitaires du Midi.
- Marcy, Y. (2010). *La professionnalisation des diplômés universitaires : La gouvernance des formations en question* [Thèse de doctorat]. Nancy 2.
- Marsault, C. (2004). Compétence professionnelle et formation initiale. *Recherche et formation*, 46(1), 9-21.
- Martin, J.-P. (2016). *La Ligue de l'enseignement : Une histoire politique, 1866-2016*. Presses Universitaires de Rennes.
- Martin, O. (2009). *L'enquête et ses méthodes : L'analyse des données quantitatives*. Armand Colin.
- Martin, O. (2012). *L'analyse quantitative des données : L'enquête et ses méthodes* (3^e éd.). Armand Colin.
- Maucourant, J. (2001). L'interprétation économique de l'histoire dans le projet de Karl Polanyi. *Revue du GRATICE*, 19(2), 207-234.
- Maucourant, J., et Plociniczak, S. (2011). Penser l'institution et le marché avec Karl Polanyi. Contre la crise (de la pensée) économique. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 10, 1-25.
- Maucourant, J., et Plociniczak, S. (2009). L'« institution » selon Karl Polanyi. Fondements et mise en perspective contemporaine. *Tracés, Revue de Sciences humaines*, 17, 143-156.
- Mauger, G. (1991). Enquêter en milieu populaire. *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 6(1), 125-143.
- Maurel, C. (2010). *Éducation populaire et puissance d'agir Les processus culturels de l'émancipation*. L'Harmattan.
- Mignon, J.-M. (1998). *La lente naissance d'une profession : Les animateurs de 1944 à 1988* [Thèse de doctorat]. Université Michel-de-Montaigne Bordeaux III.
- Mignon, J.-M. (1999). *Le métier d'animateur*. Syros.
- Mignon, J.-M. (2007). *Une histoire de l'éducation populaire*. La Découverte.
- Mignon, J.-M. (2012). *Les métiers de l'animation*. Dunod.

- Molénat, X. (2009a). Introduction. Les trajectoires de la sociologie. Dans X. Molénat, *La sociologie* (p. 258). Éditions Sciences Humaines.
- Molénat, X. (2009b). *La sociologie*. Éditions Sciences Humaines.
- Musselin, C. (2005). *Le marché des universitaires. France, Allemagne, Etats-Unis* (Presses de Sciences Po).
- Musselin, C., Froment, É., et Ottenwaelter, M.-O. (2007). Le Processus de Bologne : Quels enjeux européens ? Un entretien avec Christine Musselin et Éric Froment. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 45, 99-110.
- Naëlou, A. L. (2004). ONG : les pièges de la professionnalisation. *Revue Tiers Monde*, 180(4), 727-734.
- Nay, O. (1997). *La région, une institution : La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*. L'Harmattan.
- Nesbit, T., Dunlop, C., et Gibson, L. (2013). Lifelong Learning in Institutions of Higher Education. *Canadian Journal of University Continuing Education*, 33(1), 35-60.
- Nier, O., Chantelat, P., et Camy, J. (2003). Les stratégies identitaires des clubs de rugby de l'élite européenne face à la professionnalisation (1987-1997). *Movement Sport Sciences*, 50(3), 103-125.
- Nivet, P. (2016). Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977. Dans *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*. Éditions de la Sorbonne.
- Ortiz de Urbina, R., et Richelle, J.-L. (2017). L'animation, source de diagnostic : L'expérience d'un centre d'animation. Dans *L'animation, source de diagnostic : L'expérience d'un centre d'animation*. Carrières Sociales Éditions.
- Palluau, N. (2013). *La Fabrique des pédagogues. Encadrer les colonies de vacances, 1919-1939*. Presses Universitaires de Rennes.
- Paradeise, C. (2005). Professions et Professionnalisation. Dans *Dictionnaire de la pensée sociologique* (Presses universitaires de France, p. 572-575).
- Parizot, I. (2012). 5 – L'enquête par questionnaire. Dans S. Paugam, *L'enquête sociologique* (p. 93-113). Presses Universitaires de France.
- Parsons, T. (1963). The professions and the social structure. Dans *Essays in sociological theory* (Vol. 12, p. 34-49). Free press.

- Passeron, J.-C., et Revel, J. (2005). *Penser par cas*. Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Paugam, S. (2008). *La pratique de la sociologie*. Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2012). *L'enquête sociologique* (2^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2014). Type idéal. Dans S. Paugam, *Les 100 mots de la sociologie* (p. 1-3). Presses Universitaires de France.
- Perez-Roux, T. (2010). Identité professionnelle des formateurs d'enseignants de Lycée Professionnel en IUFM : Enjeux et dilemmes à l'heure des réformes. *Recherches en éducation*, 8, Article 8.
- Perez-Roux, T. (2012). Des formateurs d'enseignants à l'épreuve d'une réforme : crise(s) et reconfigurations potentielles. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 45(3), 39-63.
- Perez-Roux, T. (2019). *La réforme des études en santé entre universitarisation et professionnalisation : Le cas des Instituts de formation en masso-kinésithérapie*. L'Harmattan
- Perrenoud, P. (2010). Les processus de (dé)professionnalisation entre savoir, rapport au savoir et contrôle. *Recherches en éducation*, 8, Article 8.
- Peyre, M. (2005). *Le livre noir de l'animation socioculturelle*. L'Harmattan.
- Peyre, V., et Tétard, F. (2006). *Des éducateurs dans la rue : Histoire de la prévention spécialisée*. La Découverte.
- Perrenoud, M. (2013). *Les mondes pluriels de Howard S. Becker : Travail sociologique et sociologie du travail*. La Découverte.
- Polanyi, K. (1944). *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard.
- Polanyi, K. (1957). The Economy as Instituted Process. Dans K. Polanyi, C. M. Arensberg, et H. W. Pearson, *Trade and Market in the Early Empires : Economies in History and Theory* (p. 243-270). The Free Press.
- Polanyi, K. (1977). *The livelihood of man*. Academic Press.
- Porter, M. E. (1992a). *Choix stratégiques et concurrence : Techniques d'analyse des secteurs et de la concurrence dans l'industrie* (P. de Lavergne et G. Sudrie, Trad.). Economica.
- Porter, M. E. (1992b). *L'avantage concurrentiel* (P. de Lavergne, Trad.). InterÉd.

- Poujol, G. (1976). *Éléments pour l'histoire de l'éducation populaire : Actes*. INEP.
- Poujol, G. (1978a). *La Dynamique des associations : La genèse de l'Association catholique de la jeunesse française, la Ligue de l'enseignement, les Unions chrétiennes de jeunes gens, 1844-1905*. Société des amis du Centre d'études sociologiques.
- Poujol, G. (1978b). *Le Métier d'animateur : Entre la tâche professionnelle et l'action militante, l'animation et les animateurs d'aujourd'hui*. Privat.
- Poujol, G. (1981). *L'éducation populaire histoires et pouvoirs*. Les Éditions Ouvrières.
- Poujol, G. (1983). *Action culturelle-action socio-culturelle : Recherches*. Institut national d'éducation populaire.
- Poujol, G. (1989). *Profession : Animateur*. Privat.
- Poujol, G. (1993). *L'éducation populaire au tournant des années soixante : État, mouvements, sciences sociales [actes des journées d'études organisées par Peuple et culture]*. Institut national de la jeunesse.
- Poujol, G. (1995). *Des élites de la société pour demain ?* (Réédition numérique). FeniXX.
- Poujol, G. (1996). *Des élites de société pour demain*. Érès.
- Poujol, G. (2000). *Éducation Populaire : Le tournant des années 70*. L'Harmattan.
- Poujol, G. (2005). Éducation populaire : Une histoire française. *Hermès, La Revue*, 42, 126-130.
- Poujol, G., et Dozol, A. (1976). *La Formation aux carrières socio-éducatives : Les diplômés et les établissements de formation professionnelle d'animateurs documentation d'information* (5^e éd.). Institut national d'éducation populaire.
- Poujol, G., et Mignon, J.-M. (2005). *Guide de l'animateur socio-culturel : Formation, diplômés, structures institutionnelles, cadre légal et réglementaire* (3^e éd.). Dunod.
- Poujol, G., et Romer, M. (1976). *Les Stagiaires des centres de formation professionnelle d'animateurs : Étude*. Institut national d'éducation populaire.
- Poyraz, M. (2003). *Espaces de proximité et animation socioculturelle : Pratiques des animateurs de quartier au croisement de multiples enjeux politiques et sociaux*. L'Harmattan.
- Poyraz, M. (2006). Animateur : Un métier de régulation sociale en dégradation. Dans P. Cours-Salies et S. Le Lay, *Le bas de l'échelle*. Érès.

- Radaelli, C. M. (2014). Européanisation. Dans L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques* (4^e éd., p. 247-257). Presses de Sciences Po.
- Raibaud, Y., et Gallibour, E. (2010). *Transitions professionnelles dans le monde associatif et l'animation*. L'Harmattan.
- Ramos, E. (2015). *L'entretien compréhensif en sociologie—Usages, pratiques, analyses*. Armand Colin.
- Rauch, A. (2001a). Les loisirs sous la tente. *Ethnologie française*, 31(4), 599-605.
- Rauch, A. (2001b). *Vacances en France : De 1830 à nos jours*. Hachette littératures.
- Rauch, M.-A. (2010). Pour en finir avec 50 années de ressentiment contre le ministère de la culture. *Agôn. Revue des arts de la scène, Tribune*, 1-7.
- Ravon, B., et Ion, J. (2012). *Les travailleurs sociaux* (8^e éd.). La Découverte.
- Redjimi, G. (2009). Comment la formation aux métiers de l'animation construit l'« identité professionnelle ». *Recherche et formation*, 61, 145-160.
- Redjimi, G. (2016a). Des animateurs socioculturels dans une démarche de VAE : Typologie des projets à l'œuvre. *Savoirs*, 42(3), 51-69.
- Redjimi, G. (2016b). Parcours de formation et production identitaire : Des animateurs socioculturels engagés en VAE. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 49(1), 37-61.
- Redjimi, G. (2018). Temporalités en formation dans l'animation. *Empan*, 110(2), 133-139.
- Richelle, J.-L. (2005). L'animation et ses contradictions comme analyseurs d'une identité plurielle. Dans J.-C. Gillet, *L'animation dans tous ses états (ou presque)* (p. 129-141). L'Harmattan.
- Richelle, J.-L., Ziegelmeyer, J.-M., et Rubi, S. (2017). *L'animation socioculturelle professionnelle, quels rapports au politique ?* Carrières Sociales Éditions.
- Richez, J.-C. (2009). L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes leurs histoires. *Vie sociale*, 4, 19-45.
- Robic, M.-C. (2003). La ville, objet ou problème ? *Sociétés contemporaines*, 49-50(1), 107-138.
- Robinet, É. (2000). L'identité professionnelle des animateurs. *Agora débats/jeunesses*, 22(1), 113-123.

- Rose, J. (2014). *Mission insertion : Un défi pour les universités*. Presses universitaires de Rennes.
- Roudet, B. (2000). Une politique de jeunesse à l'aune de la citoyenneté : Grenoble, années soixante-dix. Dans G. Poujol, *Éducation populaire : Le tournant des années 70* (Vol. 6, p. 165-211). L'Harmattan.
- Rousseau, J.-J. (1966). *Emile Ou l'Éducation* (Flammarion).
- Saez, G. (1994). L'animation et l'éducation populaire dans les années 60 : Variations sur le thème changement et continuité. Dans A. Huet, *L'action socioculturelle dans la ville*. L'Harmattan.
- Schemmama, V. (2013). La démarche cartographique, instrument de reconnaissance de la rivière aménagée. *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, 43(1), 39-41.
- Schweyer, F.-X. (2008). L'universitarisation de la formation en soins infirmiers : Les promesses et leurs ombres. *Recherche en soins infirmiers*, 93(2), 120-121.
- Shibutani, T. (1955). Reference Groups as Perspectives. *American Journal of Sociology*, 60(6), 562-569.
- Shiller, R. J. (1993). *Macro Markets: Creating Institutions for Managing Society's Largest Economic Risks*. Oxford University Press.
- Simiand, F. (2006). *Critique sociologique de l'économie*. Presses Universitaires de France.
- Singly, F. de. (2016). *Le questionnaire* (4^e éd.). Armand Colin.
- Smith, A. (2000). *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Economica.
- Star, S. L., et Griesemer, J. R. (1989). Institutional Ecology, « Translations » and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science*, 19(3), 387-420.
- Stavrou, S. (2011). La « professionnalisation » comme catégorie de réforme à l'Université en France. De l'expertise aux effets curriculaire. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, Hors-série n° 3*, 93-109.
- Stavrou, S. (2017). *L'Université au diapason du Marché : Une sociologie du changement curriculaire dans les universités françaises* (Vol. 18). L'Harmattan.
- Steiner, P. (2005a). Pourquoi la sociologie économique est-elle si développée en France ? *L'Année sociologique*, 55(2), 391-415.

- Steiner, P. (2005b). Le marché selon la sociologie économique. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, XLIII-132, 31-64.
- Steiner, P. (2011). *La sociologie économique*. La Découverte.
- Strauss, A. L. (1976). *Images of the American city*. Transaction books.
- Strauss, A. L. (1978). *Negotiations: Varieties, contexts, processes, and social order*. Jossey-Bass.
- Strauss, A. L., et Baszanger, I. (1992). *La trame de la négociation : Sociologie qualitative et interactionnisme*. L'Harmattan.
- Swedberg, R. (1994). *Une histoire de la sociologie économique* (I. This Saint-Jean, Trad.). Desclée De Brouwer.
- Swedberg, R. (1998). *Max Weber and the Idea of Economic Sociology*. Princeton University Press.
- Tétard, F. (1986). *L'histoire d'un malentendu, les politiques de jeunesse à la Libération*. 57-58, 81-89.
- Tétard, F. (2000). Le « soixante-huit » des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. De l'occupation du FIAP à la création du CNAJEP. Dans *Éducation populaire : Le tournant des années 70* (Vol. 6, p. 27-58). L'Harmattan.
- Tétard, F. (2010). *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire : 1918-1971*. La Documentation française.
- Tétard, F., Muller, G., et Pachot, J. (1996). *Le FONJEP, une cogestion aux multiples visages*. INJEP.
- Thibault, F. (2016). Chapitre 18. Christine Musselin. Vers un capitalisme académique ? Dans P. Mœglin, *Industrialiser l'éducation Anthologie commentée (1913-2012)* (p. 285-295). Presses Universitaires de Vincennes.
- Tomasi, L. (1995). Le territoire dans l'interprétation sociologique de l'École de Chicago. *Le territoire dans l'interprétation sociologique de l'École de Chicago*, 1-5.
- Tozzi, P. (2013). Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français. *Noroi*, 227(2), 97-113.

- Tozzi, P., et Greffier, L. (2015). Quartiers durables, participation des habitants et action socio-culturelle : L'implication participative de centres sociaux dans les opérations d'écoquartiers français. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 6, n°2, Article Vol. 6, n°2.
- Tozzi, P. (2017). *Villes et quartiers durables : La place des habitants*. Carrières Sociales Éditions.
- Trompette, P., et Vinck, D. (2009). Retour sur la notion d'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3(1), 5-27.
- Turmel, A. (1997). Le retour du concept d'institution. Dans A. Turmel, *Culture, Institution et savoir* (p. 1-24). Presses Universitaires de Laval.
- Vennin, L. (2017). Historiciser les pratiques pédagogiques d'éducation populaire. *Agora débats/jeunesses*, 76(2), 65-78.
- Vergnies, J.-F. (2017). Édito : Quand la professionnalisation ne se joue (pas) que dans les amphis. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 138, 1-2.
- Virgos, J. (2020a). *Socialisation professionnelle des animateurs jeunesse : Une approche processuelle et compréhensive* [Thèse de doctorat]. Toulouse 2.
- Virgos, J. (2020b). Les réseaux personnels dans les parcours professionnels des animateurs jeunesse. *Recherches en éducation*, 41, 145-157.
- Weber, M. (2003a). *Économie et société, tome 1 : Les Catégories de la sociologie* (Nouvelle éd.). Pocket.
- Weber, M. (2003b). *Économie et société, tome 2 : Organisation et puissances de la société dans leur rapport avec l'économie* (Nouvelle éd.). Pocket.
- Weber, M., et Freund, J. (1992). *Essais sur la théorie de la science*. Pocket.
- Wilensky, H. L. (1964). The Professionalization of Everyone? *American Journal of Sociology*, 70(2), 137-158.
- Wittorski, R. (2007). *Professionnalisation et développement professionnel*. L'Harmattan.
- Wittorski, R. (2008a). Professionnaliser la formation : Enjeux, modalités, difficultés. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 101, 105-117.
- Wittorski, R. (2008b). La professionnalisation. *Savoirs*, 17(2), 9-36.

Wittorski, R., et Roquet, P. (2013). Professionnalisation et déprofessionnalisation : Des liens consubstantiels. *Recherche et formation*, 72, 71-88.

Wittorski, R. (2018). Conclusion : Vers une formation professionnelle supérieure ? Dans D. Adé et T. Piot, *La formation entre universitarisation et professionnalisation : Tensions et perspectives dans des métiers de l'interaction humaine* (p. 135-151). Presses universitaires de Rouen et du Havre.

Yana, S. D. (1993). Un essai de triangulation méthodologique : La recherche sur les relations entre la fécondité, la famille et l'urbanisation chez les Bamiléké et les Bèti (Cameroun). *Bulletin de l'APAD*, 6, 1-6.

Zimmermann, B. (2003). Éléments pour une socio-histoire des catégories de l'action publique. Dans P. Laborier et D. Torm, *Historicités de l'action publique* (p. 241-258). Presses Universitaires de France.

Rapports :

Bacou, M. (2017). *Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur-animateurice (BAFA)* (INJEPR-2017/09 ; p. 84). INJEP. <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/rapport-2017-09-bafa-1.pdf>

De Carlos, J. (2016). *Rapport filière animation* (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, p. 92) [Séance Plénière]. Ministère de l'Intérieur. <https://www.csfpt.org/sites/default/files/33 - rapport filiere animation 1.pdf>

Richez, J.-C. (2010). *Cinq contributions autour de l'éducation populaire* (No 2010 ; INJEP Notes et Rapports, p. 18). https://injep.fr/sites/default/files/documents/Richez_5contributions_educ-pop.pdf

Dossier de presse :

El Haïry, S. (2022). *Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs* (p. 20) [Dossier de presse]. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Article de journal :

Lebrun, J. (1982, décembre 2). Profession : Animateur. *La Croix*.

Tableaux, schémas et carte

1 Tableaux

Tableau n° 1 : Comparaison de l'animation professionnelle salariée et de l'animation volontaire/bénévole/occasionnelle	28
Tableau n° 2 : Acteurs du monde de l'animation.....	32
Tableau n° 3 : Statut juridique et origine des acteurs.....	156
Tableau n° 4 : Acteurs du marché parisien	169
Tableau n° 5 : Trajectoires organisationnelles des acteurs parisiens	170
Tableau n° 6 : Acteurs du marché grenoblois	232
Tableau n° 7 : Trajectoires organisationnelles des acteurs grenoblois.....	233
Tableau n° 8 : Acteurs du marché toulousain	294
Tableau n° 9 : Trajectoires des acteurs toulousains	294
Tableau n° 10 : Répartition des options du BPJEPS	307
Tableau n° 11 : Répartition des options du DEJEPS	308
Tableau n° 12 : Répartition du DESJEPS	308
Tableau n° 13 : Composantes des marchés locaux	348
Tableau n° 14 : Caractéristiques et composantes des offres proposées sur les trois marchés de la formation	364
Tableau n° 15 : Croisement entre les composantes et l'appareil analytique	370
Tableau n° 16 : Trajectoires des acteurs sur le marché	371
Tableau n° 17 : Trajectoires individuelles.....	373

2 Schémas

Figure n° 1 : Structure sociale du marché selon Weber d'après Swedberg	58
Figure n° 2 : Matrice de l'offre de formation dans l'animation	62

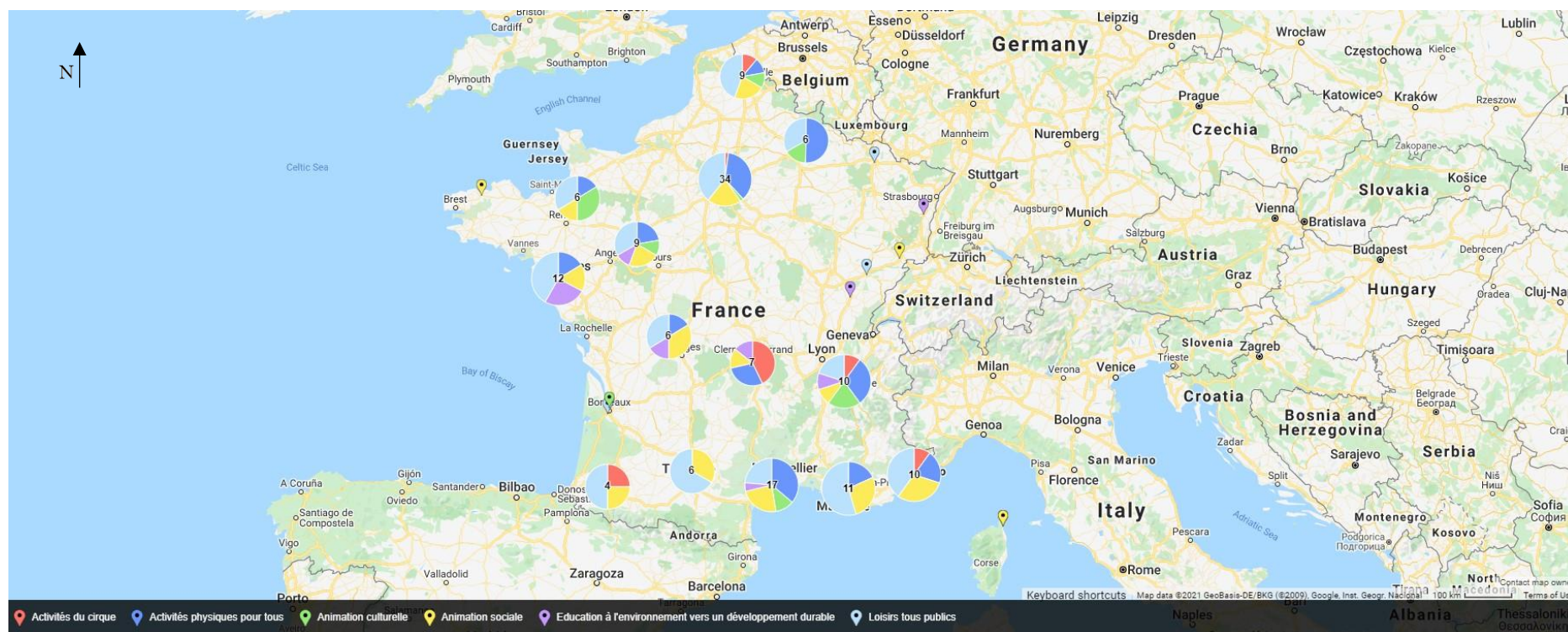
3 Carte

Carte n° 1 : Formations BPJEPS <i>LTP</i> en 2017 sur le territoire français	78
--	----

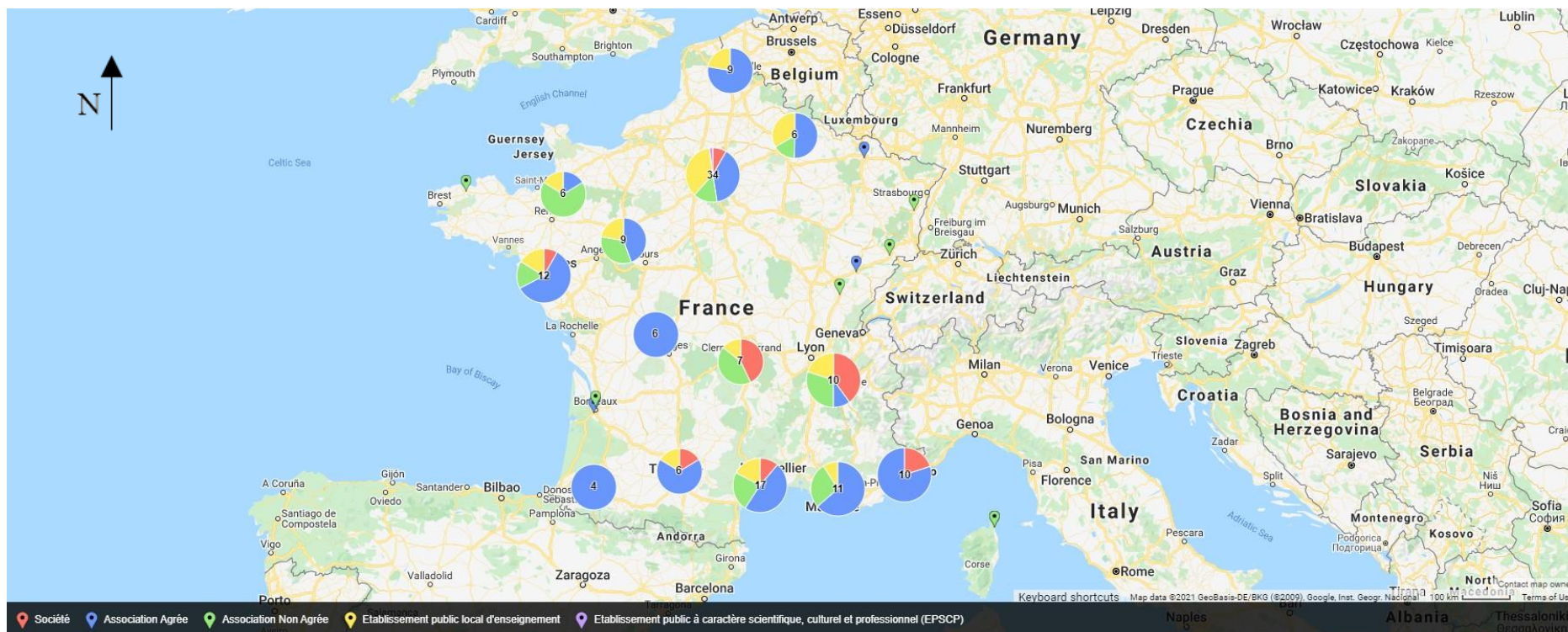
Annexes

1	Carte 1 : BPJEPS 10 UC par spécialité	416
2	Carte 2 : BPJEPS 10 UC par statut juridique	417
3	Carte 3 : BPJEPS 4 UC par spécialité	418
4	Carte 4 : BPJEPS 4 UC par statut juridique	419
5	Carte 5 : BAPAAT par spécialité	420
6	Carte 6 : BAPAAT par statut juridique	421
7	Carte 7 : DEJEPS par statut juridique	422
8	Carte 8 : DEJEPS par spécialité	423
9	Carte 9 : DUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle	424
10	Définitions de l'éducation populaire	425

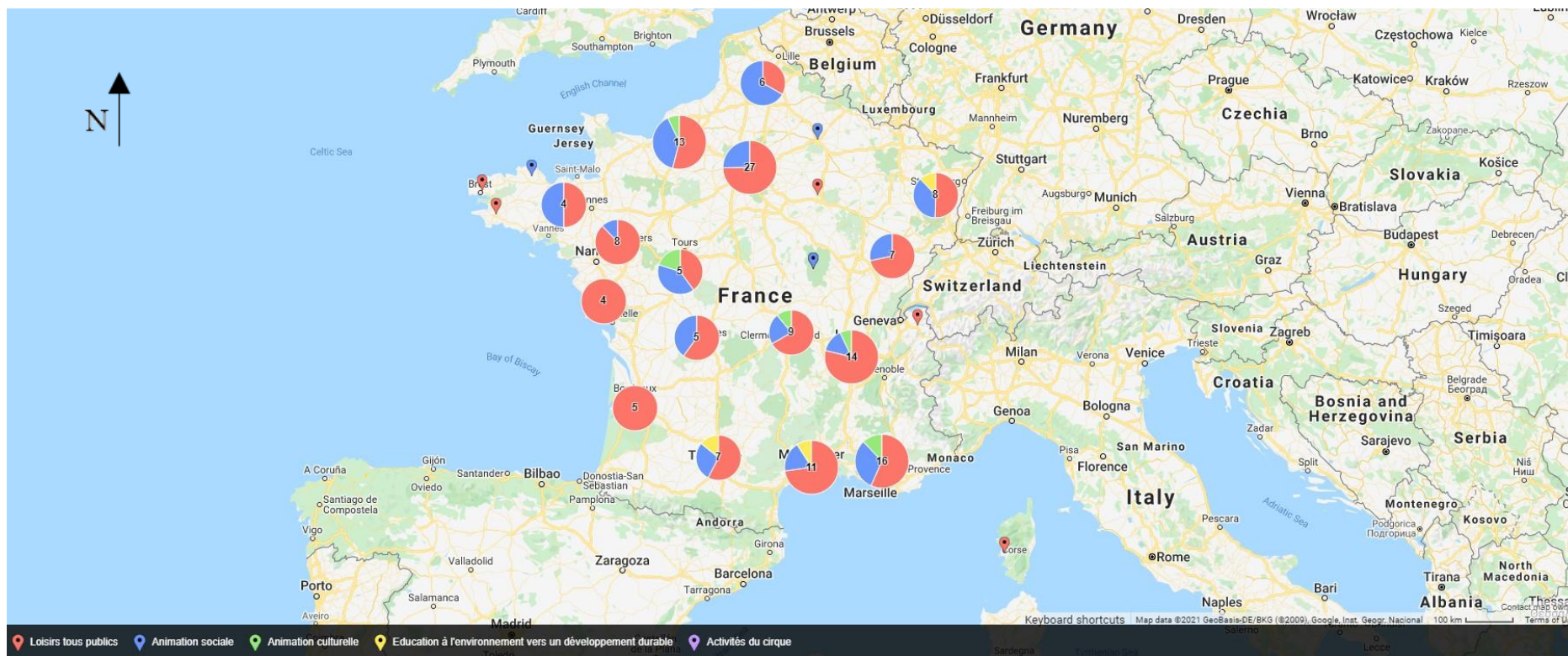
1 Carte 1 : BPJEPS 10 UC par spécialité



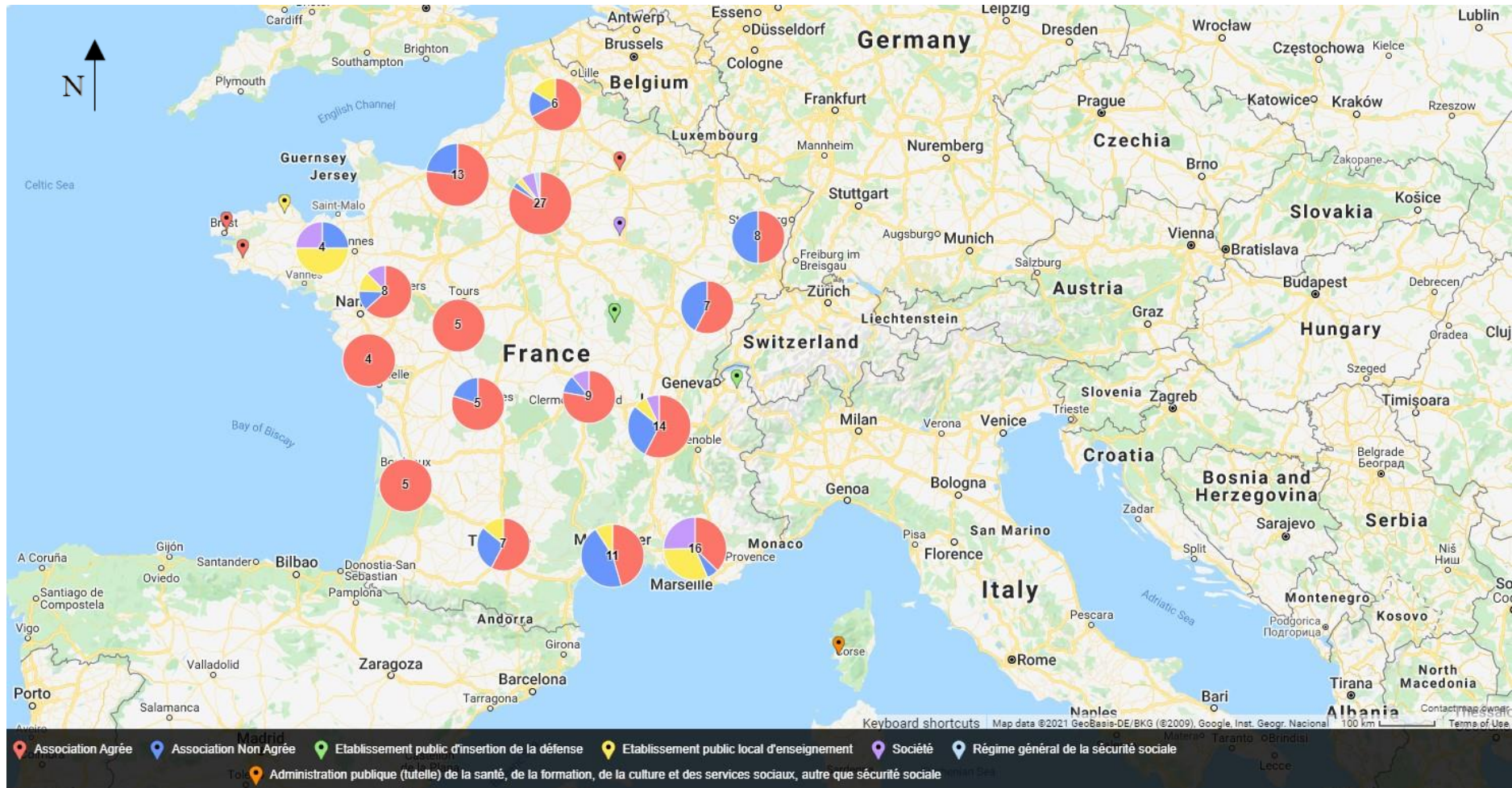
2 Carte 2 : BPJEPS 10 UC par statut juridique



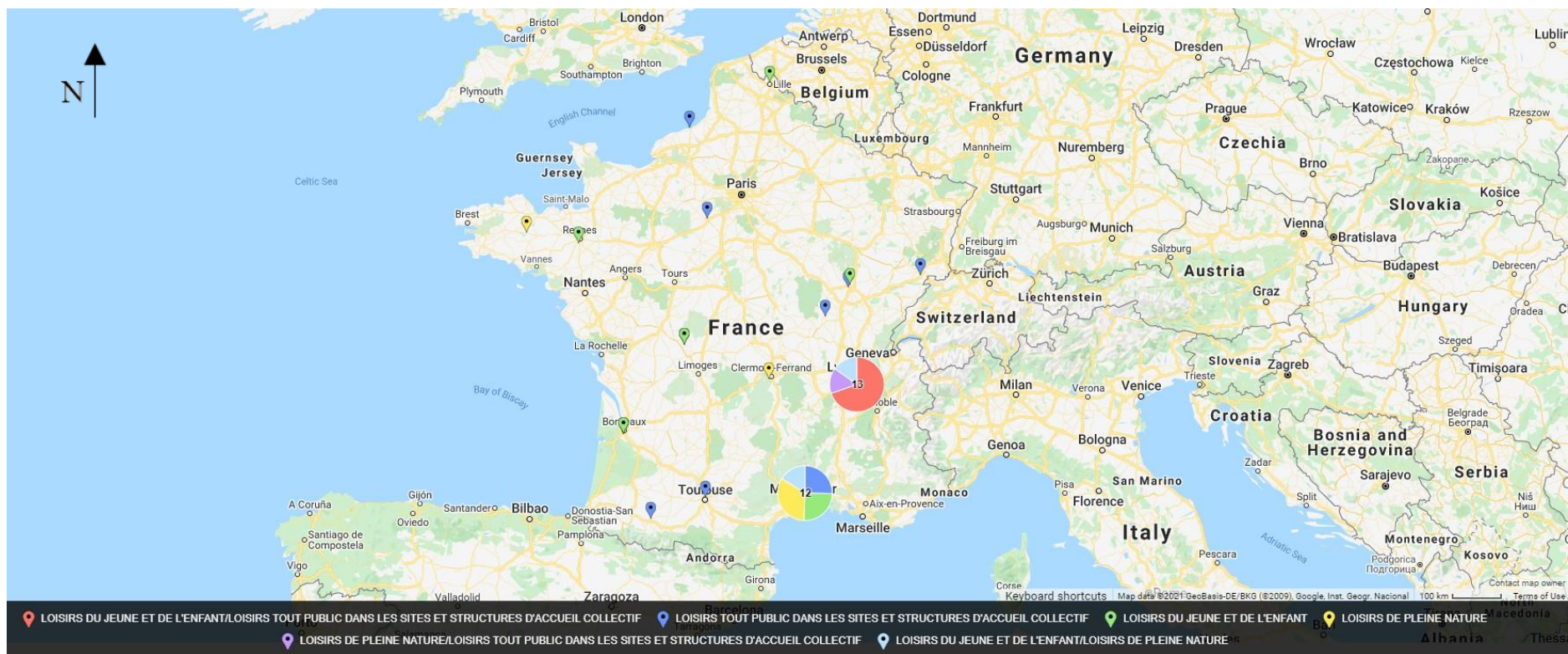
3 Carte 3 : BPJEPS 4 UC par spécialité



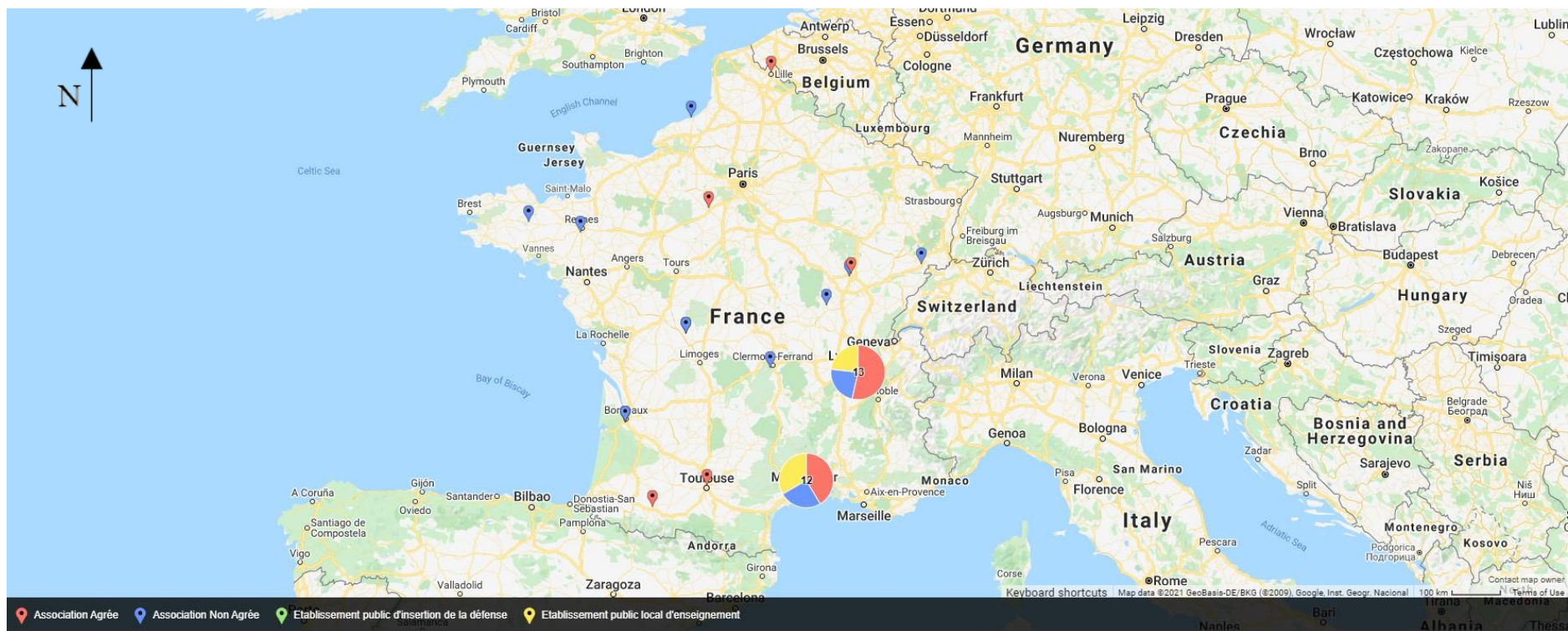
4 Carte 4 : BPJEPS 4 UC par statut juridique



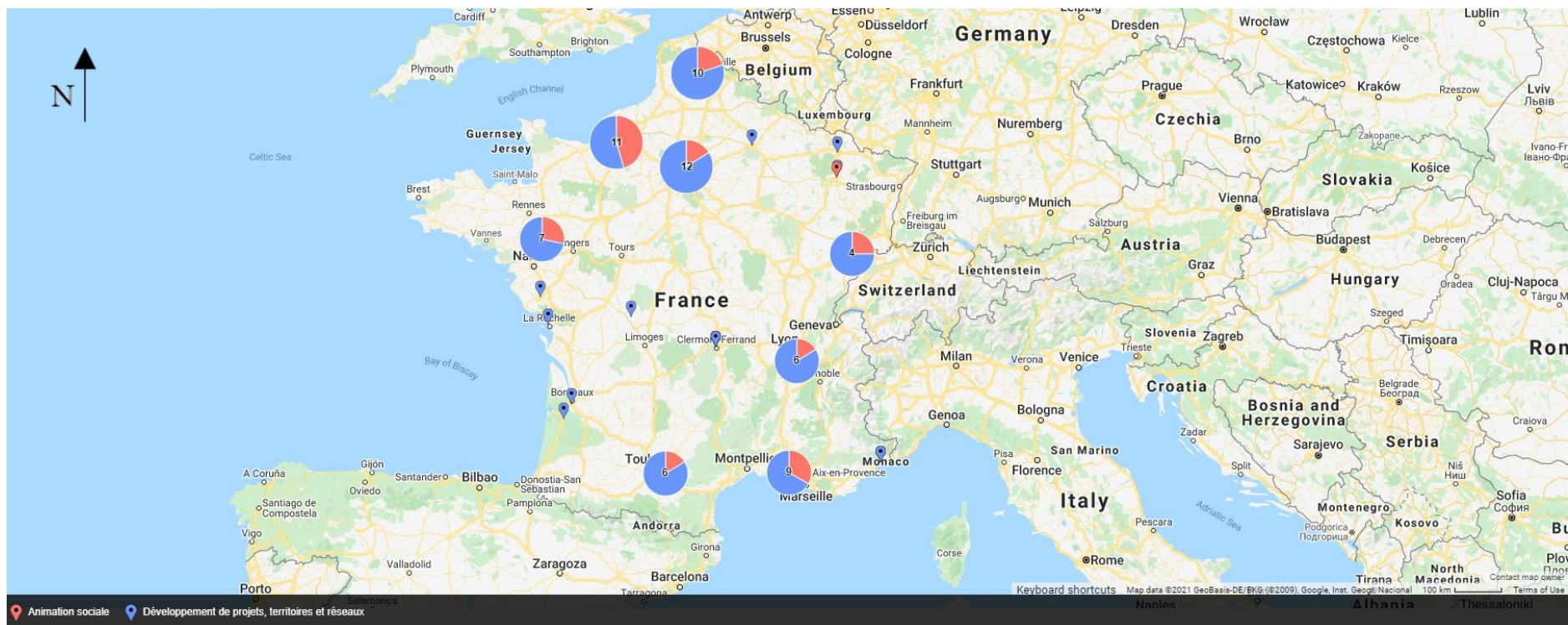
5 Carte 5 : BAPAAT par spécialité



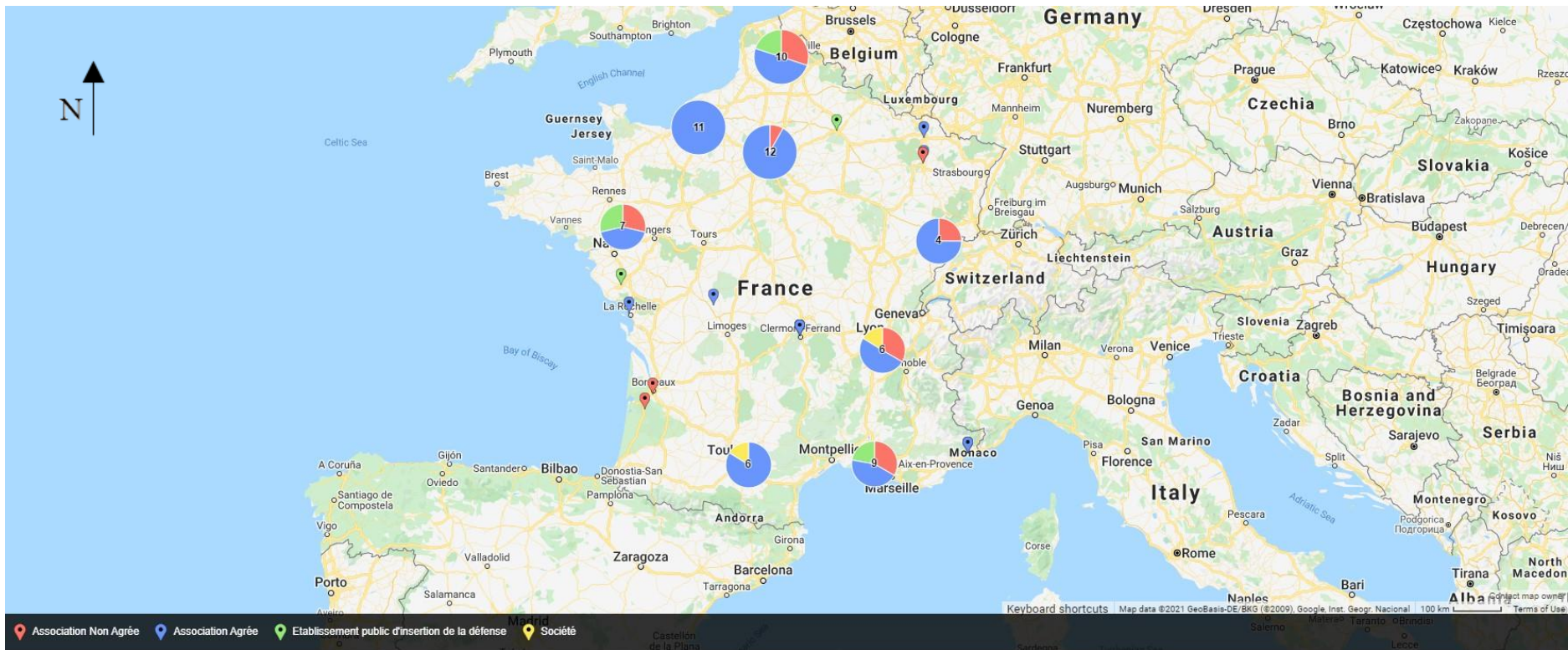
6 Carte 6 : BAPAAT par statut juridique



7 Carte 7 : DEJEPS par statut juridique



8 Carte 8 : DEJEPS par spécialité



9 Carte 9 : DUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle



10 Définitions de l'éducation populaire

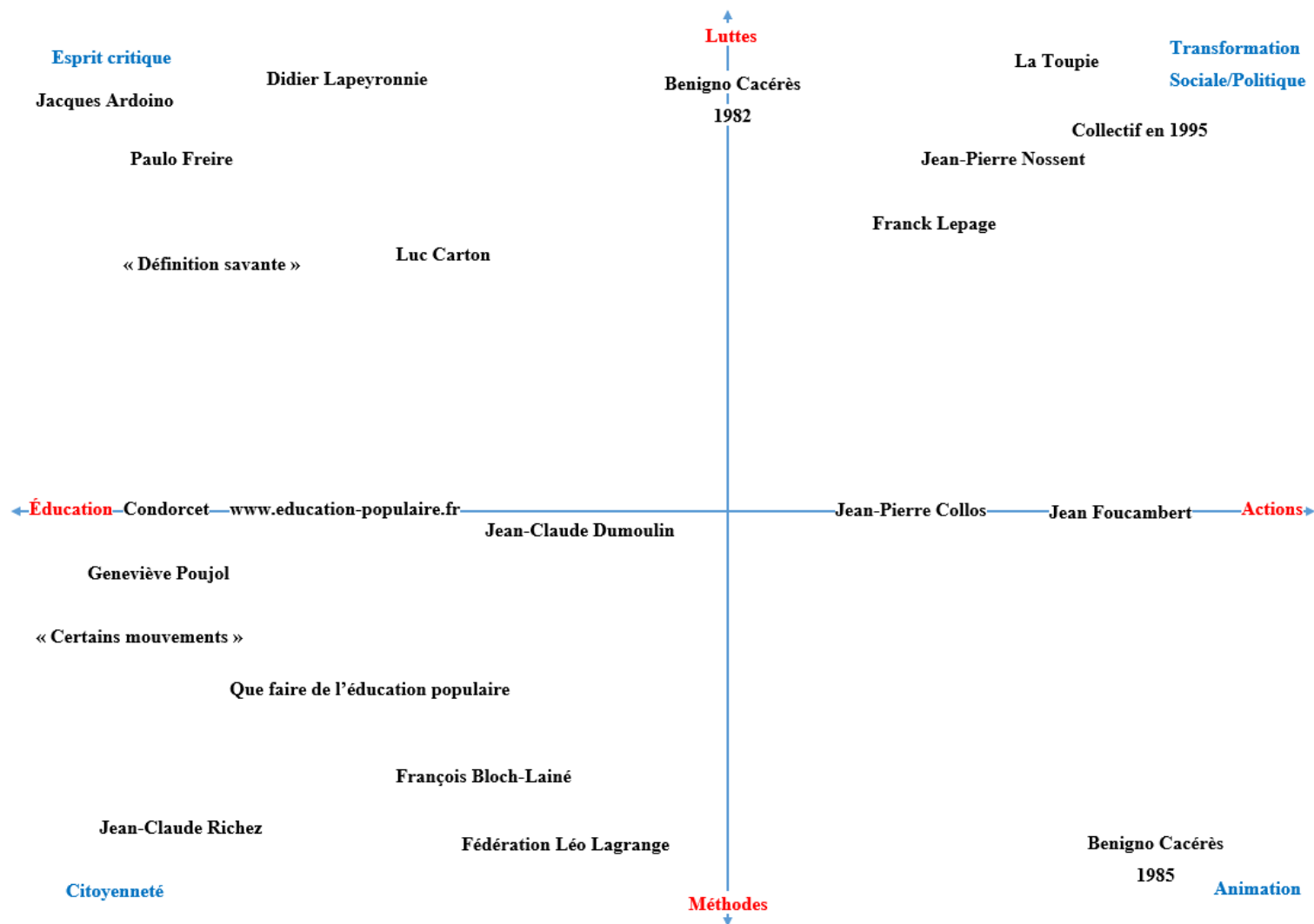


Table des matières

Remerciements	iii
Index des sigles et des abréviations.....	v
Résumé.....	xi
Sommaire	xv
Introduction	1
Partie 1 : Présentation du cadre d'analyse du marché de la formation.....	15
1 Penser l'animation comme « monde »	16
1.1 Le choix d'une perspective interactionniste.....	17
1.2 Les contours et les acteurs du monde de l'animation	23
2 Appréhender la formation comme un marché.....	33
2.1 Les effets de trois processus sur le marché.....	35
2.2 Les contours du marché de la formation.....	54
3 Conclusion : Les composantes du marché de la formation	65
Partie 2 : Présentation de la démarche empirique	71
1 Une démarche empirique inductive basée sur une méthodologie mixte	71
2 Des données nationales aux cartographies	74
3 De l'enquête aux monographies des marchés locaux.....	79
Partie 3 : Sociohistoire de l'émergence d'un marché dans un contexte militant	91
1 Jusqu'en 1945 : Un monde de l'animation soumis aux préoccupations politiques.....	93
1.1 Le Front populaire et la jeunesse	93
1.2 L'animation entre acteurs confessionnels et acteurs laïques	97
1.3 Les « proto-animateurs »	100
2 1945 – 1978 : La naissance de l'animation socioculturelle	103
2.1 La cogestion au service de la régulation sociale	103
2.2 Les associations au diapason de l'État et les mouvements sociaux.....	108

2.3	La professionnalisation à travers l'ébauche des formations	111
3	1979 – 2000 : Une filière de formation au service de la structuration d'un métier....	123
3.1	Un contexte marqué par les crises sociales et le développement urbain	123
3.2	L'organisation de l'animation « socio-cul »	125
3.3	Des diplômes au service de la division du travail.....	130
4	2001 – 2022 : Les formations à l'ère de la compétence.....	142
4.1	L'eupéanisation des politiques de formation.....	142
4.2	La sortie de l'État du monde de l'animation.....	146
4.3	Une offre pensée dans une approche par compétences.....	149
5	Conclusion : Des formations comme produit sur un marché.....	152
Partie 4 : Le marché de la formation : Trois modes de régulation différenciés à l'échelle locale		153
1	Paris : Un marché à régulation externalisée	157
1.1	L'émergence d'une demande dans un contexte favorable.....	158
1.1.1	Le désengagement de l'État et de la DRJSCS.....	158
1.1.2	La construction de la demande par les appels d'offres.....	162
1.2	Une multitude d'acteurs orchestrés par un intermédiaire externe.....	168
1.2.1	L'organisation économique au centre des préoccupations des acteurs	169
1.2.2	Une organisation externalisée des acteurs	185
1.2.3	Le mercato des salariés au centre des trajectoires individuelles opportunistes..	187
1.3	Des conventions d'organisation d'une offre originale.....	193
1.3.1	Des tensions concurrentielles	193
1.3.2	Une coopération institutionnelle et informelle	203
1.3.3	Les quatre spécificités de la structuration d'une offre exhaustive à régulation externalisée.....	207
1.4	Conclusion : Un marché à régulation externalisée.....	211
2	Grenoble : Un marché autorégulé	213

2.1	La structuration du marché sur un territoire historique de l'animation	214
2.1.1	La recentralisation de la DRJSCS	215
2.1.2	La construction de la demande à partir d'injonctions structurantes	219
2.2	Des acteurs endogènes dans une dynamique autorégulatrice	228
2.2.1	Des protagonistes ancrés sur le territoire et des trajectoires individuelles survivalistes	228
2.2.2	Un ancrage territorial conservé par restructuration entrepreneuriale des acteurs	231
2.2.3	Un marché organisé par une offre différenciée	244
2.3	Des conventions favorisant l'équilibre du marché.....	248
2.3.1	Des conventions formelles.....	249
2.3.2	Des conventions informelles	251
2.3.3	Les dix spécificités d'une offre différenciée dans un marché endogène autorégulé.....	261
2.4	Conclusion : Un marché autorégulé.....	271
3	Toulouse : Un marché chaotique.....	275
3.1	Un marché structuré autour de l'accueil de loisir	276
3.1.1	Une DRJSCS présente, mais en difficulté	277
3.1.2	L'arène du marché construite par les appels d'offres.....	284
3.2	Un marché déstabilisé par l'arrivée de nouveaux acteurs.....	293
3.2.1	Des acteurs historiques bousculés par une ouverture du marché	293
3.2.2	Des acteurs façonnés par les trajectoires individuelles carriéristes des salariés.	301
3.2.3	Un marché organisé par une offre uniformisée	306
3.3	Des conventions de dérégulation de l'offre	312
3.3.1	Une concurrence agressive	313
3.3.2	Des tentatives de régulation avortées	325

3.3.3	Les huit spécificités d'organisation d'une offre classique dans un marché concurrentiel.....	335
3.4	Conclusion : Un marché chaotique	339
4	Conclusion : Trois modes de régulation du marché de la formation	342
	Partie 5 : Un agencement différencié des composantes sur les trois marchés	345
	Conclusion générale : De l'émergence à la structuration d'un marché de la formation d'animateur professionnel	375
	Bibliographie.....	387
	Tableaux, schémas et carte.....	413
1	Tableaux	413
2	Schémas.....	413
3	Carte	413
	Annexes.....	415
1	Carte 1 : BPJEPS 10 UC par spécialité	416
2	Carte 2 : BPJEPS 10 UC par statut juridique	417
3	Carte 3 : BPJEPS 4 UC par spécialité	418
4	Carte 4 : BPJEPS 4 UC par statut juridique	419
5	Carte 5 : BAPAAT par spécialité	420
6	Carte 6 : BAPAAT par statut juridique	421
7	Carte 7 : DEJEPS par statut juridique	422
8	Carte 8 : DEJEPS par spécialité	423
9	Carte 9 : DUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle	424
10	Définitions de l'éducation populaire	425
	Table des matières	427